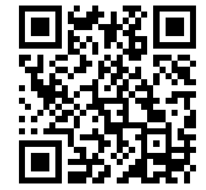
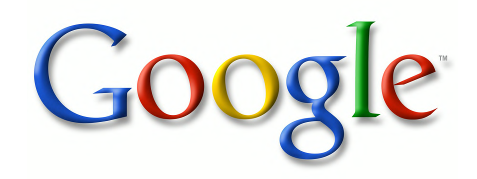
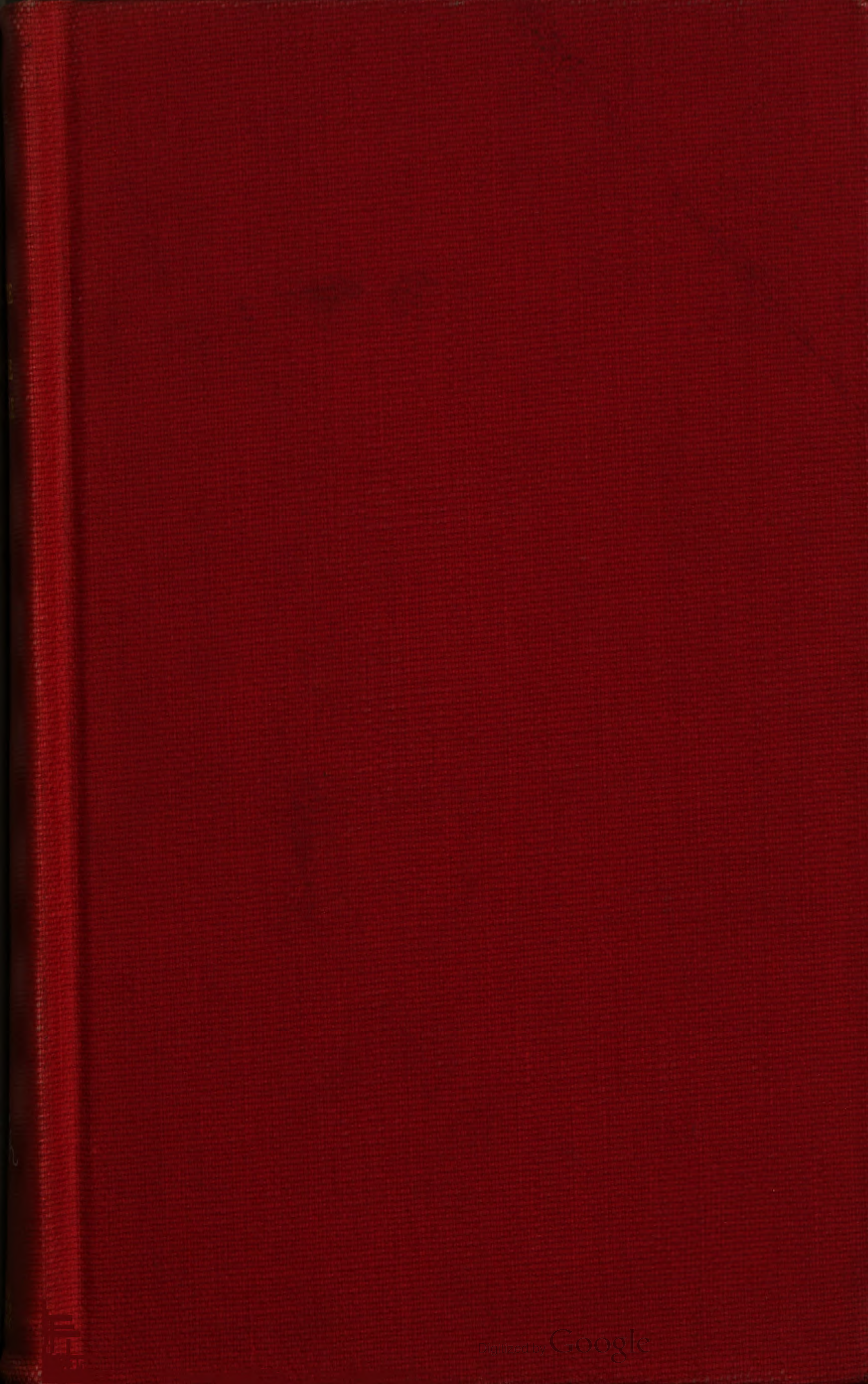
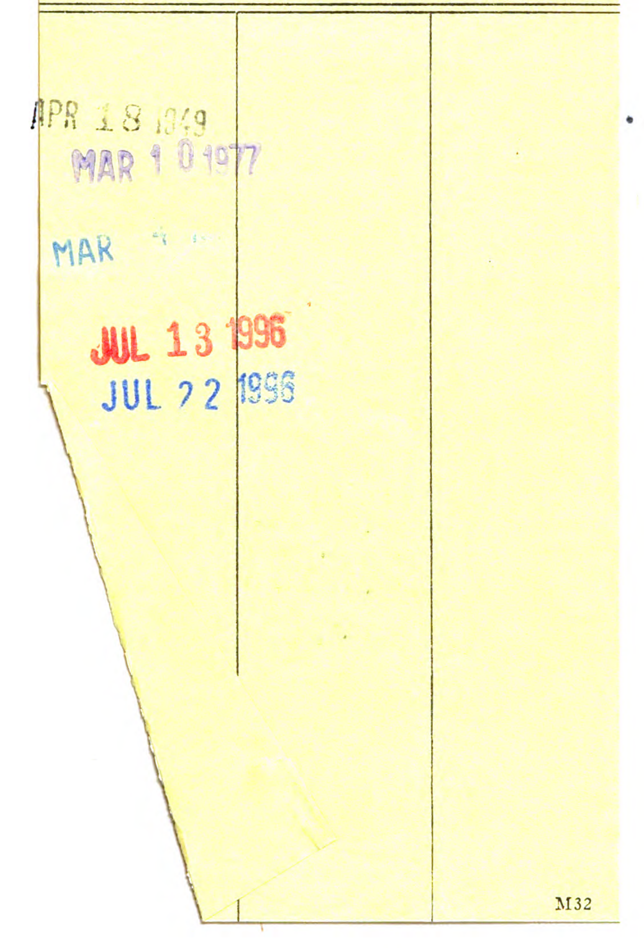
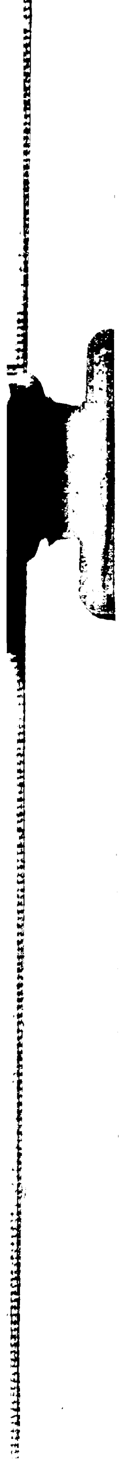


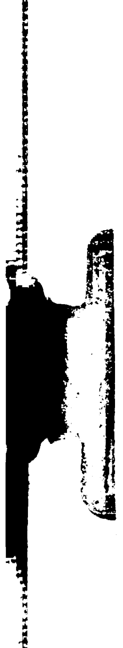





LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY
OF ILLINOIS
792
L52h
v.1







HISTOIRE

DU

THÉATRE DE LILLE

DE SES ORIGINES A NOS JOURS

I

HISTOIRE

DU

THÉATRE DE LILLE

DE SES ORIGINES A NOS JOURS

PAR

Léon LEFEBVRE
IMPRIMEUR
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES DE LILLE
ET DE LA COMMISSION HISTORIQUE DU NORD

I

PREMIÈRE PARTIE

Les origines jusqu'au XVIIe siècle

DEUXIÈME PARTIE

La Salle de la Comédie (1702-1787)



LILLE
IMPRIMERIE LEFEBVRE-DUCROCQ
1907

CET OUVRAGE

A ÉTÉ TIRÉ A CENT VINGT-CINQ EXEMPLAIRES

DONT CENT NUMÉROTÉS

SERONT MIS DANS LE COMMERCE

Exemplaire n° 42

Lorsque je présentai, en 1878, au concours de la Société des Sciences, un mémoire sur l'histoire du Théâtre de Lille depuis sa fondation jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, je ne pensais pas pousser plus loin mes investigations à ce sujet.

Il devait en être autrement.

Amateur passionné de théâtre, j'ai été un habitué de celui de ma ville natale dès mon plus jeune âge. Mes souvenirs remontent à une vieille féerie des frères Cogniard qu'on y jouait en 1853, *la Chatte blanche*, dont les trucs merveilleux et les métamorphoses impressionnèrent vivement mon imagination enfantine.

Plus tard, ma profession me mit en rapports avec les directeurs qui se succédèrent à Lille et j'usais largement de la facilité que j'avais de passer presque toutes mes soirées au théâtre. Mais cette fréquentation assidue ne

me suffisait pas, je voulais en connaître l'histoire et, pendant de longues années, je n'ai cessé de recueillir des matériaux dans ce but, avec une persévérance et une patience dont, je l'avoue, je ne me serais jamais cru capable.

Les notes accumulées emplissaient depuis longtemps mes cartons, quand j'eus l'occasion, vers 1898, d'en commencer la publication dans une feuille hebdomadaire, *la Semaine musicale,* dont j'étais l'imprimeur et l'un des collaborateurs les plus assidus. J'offris à son directeur regretté, mon excellent ami Auguste Demeunynck, de lui fournir une suite ininterrompue d'articles que j'intitulais : *Annales du Théâtre de Lille*, prenant comme point de départ l'année de la construction de la Salle de Spectacles. J'en étais arrivé à l'année théâtrale 1873-1874, quand, à la suite de l'incendie qui détruisit totalement le Grand-Théâtre, *la Semaine musicale* cessa de paraître (3 mai 1903).

La partie publiée, revue et augmentée, formait la matière de trois volumes qui furent imprimés de 1901 à 1903. Le dernier volume fut achevé l'année suivante; quant au tome Ier, c'est par lui que je devais finir. Mon intention était de le consacrer aux origines, drames religieux, mystères et fêtes littéraires du Puy-Notre-Dame, de retracer le rôle des rhétoriciens, des

joueurs de personnages et des compagnies joyeuses lors des réjouissances publiques ; puis de passer en revue les troupes nomades et les comédiens de campagne jusqu'au jour où, après la conquête française, fut établi un théâtre régulier et permanent, dont le maréchal de Boufflers s'institua le protecteur. Les documents sont rares pour cette période triséculaire ; je dus compulser toute la série des registres aux comptes de la ville.

Arrivé au dix-huitième siècle, j'eus la bonne fortune de découvrir un cahier de comptes de la salle édifiée par des particuliers, en 1702, rue de la Comédie. Grâce à cette heureuse trouvaille, il me fut possible d'atteindre sans encombre l'année 1781, où parut *la Feuille des Flandres* du chevalier de Lépinard qui consacrait, dans chacun de ses numéros, un article de quelques lignes au spectacle du jour. A partir de cette date, les feuilles locales m'ont permis de suivre, sans m'en écarter, le plan méthodique que je m'étais tracé. C'est alors que j'ai successivement dépouillé, entre autres, les collections de *la Feuille des Flandres* (1781-1793), des *Affiches, Annonces et Avis divers* (An II à 1818), de *l'Écho du Nord,* à partir de 1819, et des nombreux journaux qui ont paru à Lille depuis cette époque.

Pour coordonner tous les détails de la vie journalière

de notre scène, j'ai divisé chaque campagne théâtrale en plusieurs chapitres : compte rendu de la gestion annuelle au point de vue artistique et administratif, composition de la troupe, débuts, incidents, représentations extraordinaires par des acteurs ou troupes de passage, concerts, bals, etc. J'ai dû reporter en annexes les documents de nature à gêner la marche ou à déranger l'ordonnance du texte.

Il m'a fallu cependant éliminer ce qui touchait au théâtre des collèges ; ceci, du reste, a fait ou fera l'objet de brochures spéciales.

Afin de faciliter les recherches, et indépendamment des tables de matières, j'ai terminé chaque volume par une table des noms de personnes. Deux répertoires, l'un des opéras joués de 1700 à 1850, à la fin du tome III, l'autre de tous les ouvrages lyriques ou dramatiques représentés de 1821 à 1903, à la fin du tome V, rappellent leurs dates de création et de reprises, avec le chiffre des représentations. Enfin, quelques planches : reproductions de portraits, plans, affiches, billets de spectacle, etc., présentant un intérêt local, ont été intercalées dans les trois premiers volumes.

La bibliographie de l'histoire des théâtres de province s'est accrue, depuis quelques années, dans des propor-

tions notables [1]. Les sociétés savantes inscrivent cette question dans leurs programmes de concours ou de congrès annuels, montrant ainsi l'utilité de ce genre d'études. « A côté des détails d'organisation matérielle, intéressants à un autre point de vue pour l'histoire théâtrale, et des vicissitudes des troupes et des comédiens, où l'histoire des mœurs trouve son profit, il y a une connaissance qui sort de la composition et des variations des programmes, du succès ou de l'échec des œuvres, de la composition et de l'attitude du public. [2] »

Dans la lourde tâche que j'avais entreprise, les encouragements ne devaient pas me faire défaut, à commencer par le témoignage flatteur que m'a accordé tout d'abord la Société des Sciences de Lille. J'ai rendu mon tribut de reconnaissance, dans le cours de l'ouvrage, à tous ceux qui m'ont aidé de leurs conseils et de leur érudition.

Les cinq volumes qui constituent l'*Histoire du théâtre de Lille* sont, en un mot, la mise en œuvre des documents de toute espèce que j'ai pu recueillir, sans autre prétention que d'être complet avec le plus d'exactitude possible. Jusqu'à la Révolution, ces

---

1. Celle que j'ai établie sur fiches pour mon usage, et qui comprend les origines gallo-romaines, m'a fourni, jusqu'à ce jour, 625 titres d'ouvrages imprimés, se répartissant sur 27 villes ou provinces de France (Paris excepté) et 16 pour l'étranger.

2. G. Lanson. *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1902-1903, p. 453.

documents ont été puisés aux archives communales et départementales; postérieurement à cette époque, j'ai butiné un peu partout, comme on le verra par les références en note.

Je me suis arrêté à l'année 1903, au jour même de la catastrophe qui détruisit de fond en comble notre vieux Théâtre, un des plus anciens de France. Depuis lors, M. A. Mahieu, l'intelligent et dévoué sous-bibliothécaire de la ville, continue l'œuvre à laquelle je m'étais attaché et je l'en félicite. Il tient au courant, avec un soin extrême, le répertoire des pièces jouées sur nos différentes scènes lilloises, la composition des troupes, la liste des artistes en représentations et des tournées artistiques. Son travail est appelé à rendre aux chercheurs, aux chroniqueurs et amateurs de théâtre, de nombreux services dont il a pu déjà apprécier lui-même l'intérêt et l'utilité.

Léon LEFEBVRE.

Lille, le 10 mars 1907.

PREMIÈRE PARTIE

LES ORIGINES

jusqu'au XVIIe siècle.

LES ORIGINES

Du XIVe au XVIIe siècle.

I.

Les drames liturgiques et autres spectacles religieux. — L'Évêque des Fous et l'Évêque des Innocents. — Le Puy Notre-Dame.

Nées de l'idée religieuse, les premières manifestations de l'art dramatique se produisirent dans les églises. Primitivement composé sur la prose du rituel, le drame liturgique ne devait pas tarder à se modifier, en admettant la forme poétique destinée à rompre la monotonie du récit. Et quand plus tard, sous le nom de *mystère*, il eut franchi l'enceinte sacrée et passé du parvis à la place publique, ce fut là le spectacle populaire par excellence.

Lille, cité populeuse et riche, tenait, au moyen âge, le premier rang parmi les villes de Flandre, son commerce, son industrie étaient célèbres ; centre intellectuel réputé, le chapitre de son illustre collégiale exerçait une influence remarquable sur les lettres et les arts. A l'exemple de ce qui se passait dans les églises cathédrales, on représentait chaque année, à Saint-Pierre, avec toute la pompe qu'ils

comportaient, des drames liturgiques dont l'adjonction aux cérémonies du culte, les jours de fête, avait toujours un but de morale et d'enseignement religieux.

C'était, le dimanche de Pâques, la visite des trois Marie à qui l'ange annonce la nouvelle de la résurrection, scène chantée et dialoguée ; le lundi, l'apparition de Jésus aux disciples d'Emmaüs. Les paroles étaient empruntées au récit de l'Evangile, l'action comme le chant étaient aussi d'un caractère hiératique [1].

A la Pentecôte, pendant le *Veni Creator*, on lançait du haut du chœur un globe de feu, des étoupes enflammées, des colombes, des fruits, des fleurs et des «nieules», sorte de grands pains azymes, dont la pâte légère était de couleur variée.

Le jour de Noël, l'image de la Vierge était placée sur l'autel, on entonnait le *Te Deum* et un enfant, caché dans la partie haute de l'édifice, annonçait la naissance du divin Jésus. Les pasteurs entraient ensuite en chantant le *Nolite timere*, auquel répondaient les anges [2].

M. Armand Gasté, professeur à la Faculté des Lettres de Caen, dans une très intéressante notice [3] a décrit les représentations sacrées qui se donnaient, au moyen âge, dans la cathédrale de Rouen. Les usages de ce diocèse étant, à cette époque, à peu près semblables à ceux du nôtre, on peut se faire une idée assez exacte de la façon dont on les célébrait chez nous.

L'Office de l'Étoile avait lieu le jour de l'Épiphanie : les Mages, représentés par trois chanoines, se montraient l'astre qui les guida. La procession se formait dans l'église et se dirigeait vers l'autel où les rois prosternés saluaient l'Enfant-

1. Mgr Hautcœur, *Histoire de l'église collégiale et du chapitre de Saint-Pierre de Lille*, t. I, pp. 425, 426.

2. Voir : *Documents liturgiques et nécrologiques de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille*, pp. 52, 55, 65.

3. *Drames liturgiques de la cathédrale de Rouen*. Evreux 1893, in-8.



Jésus et lui offraient l'or, l'encens et la myrrhe ; pendant ce temps, un ange leur faisait connaître que tout ce que les prophètes avaient annoncé était accompli. On célébrait ensuite la messe qui se terminait par le *Te Deum* [1].

On solennisait le dimanche de Pâques par l'Office du Sépulcre : trois diacres, revêtus de la dalmatique et l'amict sur la tête, portant des urnes, entraient par le milieu du chœur en se demandant qui enlèverait la pierre. Un enfant habillé de blanc, un épi en main et debout devant le sépulcre, leur posait la question : *Quem queritis ?* Le prêtre montrait la croix en disant : *Maria*, un diacre, se jetant à ses pieds, s'écriait : *Rabboni !* L'officiant répliquait : *Noli me tangere !* et se retirait lentement. Les femmes, se tournant vers le peuple, entonnaient l'*Alleluia*, puis la procession commencait [2].

Également le jour de Pâques, se célébrait l'Office des Voyageurs ; deux chanoines de second rang, portant une longue barbe, coiffés de larges chapeaux, revêtus de tuniques, chargés d'une besace et le bâton à la main, sortaient du vestiaire en chantant un hymne et se dirigeaient lentement vers la porte de l'église. Un prêtre, vêtu de blanc, les pieds nus, portant la croix sur le bras droit, venait à leur rencontre et les interrogeait sur ce qui se passait à Jérusalem. Ils racontaient alors la résurrection de Jésus, puis remontant vers l'autel jusqu'au milieu de la nef où une décoration en manière de château fort figurait le bourg d'Emmaüs, ils s'asseyaient à une table, préparée pour représenter la scène décrite dans l'Évangile [3].

En dehors de ces drames sacrés, il y en avait d'autres, dont l'action était moins développée, tels l'entrée de Jésus à Jérusalem, le dimanche des Rameaux ; le mandé ou lavement

1. *Drames liturgiques de la cathédrale de Rouen.* Evreux 1893, in-8, pp. 25-32.
2. Id. pp. 49-55.
3. Id. pp. 65-68.

des pieds, le jeudi-saint ; la descente du saint Esprit, le jour de la Pentecôte ; l'assomption de la sainte Vierge, le 15 août, etc.

Moins fréquents peut-être, les drames liturgiques étaient cependant de tradition à Saint-Pierre. Jusqu'au milieu du XVIe siècle, le trésorier du chapitre inscrivit, sur les registres de la redîme, diverses dépenses à ce sujet [1].

Ce n'est qu'à la suite d'abus répétés et de scandales de plus en plus graves, que ces sortes de représentations cessèrent, comme nous l'apprend l'extrait suivant du journal de Monnoyer [2] :

« Le jour de la bonne Pasque (1599), ne fut pas fait à » S. Pierre la résurrection, lequel se faisoit de longtemps et » fut ce jour mis jus pour les insolences qu'on y fait. Le jour » de l'Assomption de N. Seigneur fut aussi mis jus de ce » jour scavoir que Dieu montoit au ciel et c'étoit une chose » d'antiquité et fut ce jour mis jus pour les insolences ».

Cependant, les représentations liturgiques ne disparurent pas complètement ; on peut même dire qu'elles se continuèrent jusqu'à nos jours. Les anciennes coutumes sont semblables aux plantes parasites : on les arrache du sol, mais il y reste un germe caché qui, avec le temps, reprend sa vigueur première. Le 1er juin 1834, Mgr Belmas, arche-

1. « Pro pingendo cicatrices in manibus D. Johannis Rosuel, facientis misterium in die Ascensionis, II sol. » (1416-1430). — « Pro potandum cum discipulis I lod. vini, VI s., et pro albo pane, VII s.... Pictori quo pingendo vulnera, dimidium lod. vini. » (1432). — « Vicariis representantibus Crucifixum cum suis discipulis et ibidem simul manducantibus et bibentibus vinum, I lod. vini, VII s. » (1433). — « Succentori, pro sepulchro et angelis in die Pasce, XII s. » (1450). — « Pro XXIIIIor ulnis tele, pro faciendo novas nubes servientes in die Ascensionis, IIII l. ; Johanni Pillot pro pictura dictarum nubium, VI l., III s. ; pro cantando *non vos* [*relinquam orphanos*], II lod. vini. » (1465). — « Pro duabus libris de salpetres qui fuit consumptum in festo Pasche, in ludo, VI s. ; Domino Gherardo Cruke, qui scripsit billeta magni ludi, ex ordinatione dominorum, IV l. » (1527). — « Cuidam factori pileorum, pro capillis pro angelis et barbis pro Apostolis, qui agunt Resurrectionem Domini ipso die Sancte Pasche, LXIX s. » (1541).

2. Bibliothèque communale de Lille, manuscrit 632, fo 175 vo.



vêque de Cambrai, adressait à son clergé un mandement spécial pour interdire l'adoration figurée des pasteurs, vulgairement appelée Bethléem, la Passion de N.-S., etc. « Il n'y a là, disait-il, que le souvenir de jeux de théâtre, dont l'intention peut être pieuse, mais qui, malgré cela, sont contraires à une saine connaissance de la vérité [1] ».

Sans parler des crèches, ornées de personnages et d'animaux, qu'on dresse encore partout pendant le temps de Noël, il nous a été donné de voir à Lille, en l'église Saint-Maurice, pendant la station du carême de 1896, un dernier vestige des pieux spectacles d'autrefois : après l'office du soir, des tableaux vivants étaient groupés dans le chœur, derrière un rideau que l'on écartait, au moment où la maîtrise entonnait un cantique analogue au sujet.

—

Aux spectacles religieux donnés à Saint-Pierre, se rattache une facétieuse cérémonie qui y fut célébrée jusqu'à la fin du XV[e] siècle. Il s'agit d'un personnage qui eut longtemps la charge d'organiser et de surveiller les jeux scéniques représentés dans les rues de la ville, lors de la grande procession, ou certains jours de réjouissances publiques.

Au moyen âge, et jusqu'à la fin du XV[e] siècle, les chapelains, chantres et clercs de Saint-Pierre, comme cela se pratiquait, du reste, dans beaucoup d'églises cathédrales, procédaient, la veille de l'Épiphanie, aux premières vêpres et pendant le *Magnificat*, au moment où l'on chantait le verset : *Deposuit potentes*, à l'intronisation d'un évêque des fous. La joyeuse prélature se continuait, pendant l'octave, en divertissements plus ou moins facétieux et se terminait par un plantureux festin.

« L'évêque travesti, dit Mgr Hautcœur dans son *Histoire de*

1. *Statuta diœcesis Cameracensis*, 1834.

Saint-Pierre [1], n'exerçait pas seulement l'éphémère royauté d'un jour de gaîté bruyante. Il y joignait une mission plus durable et aussi plus sérieuse, celle de présider à certains spectacles, à des représentations graves et pieuses dont on empruntait le sujet à l'ancien et au nouveau Testament, ou bien à la vie des saints, parfois même à l'histoire profane. » Son pouvoir s'étendait au-delà des limites de la collégiale; il avait dans ses attributions la direction et la surveillance des spectacles donnés sur la voie publique à l'occasion de la grande procession de Lille; il organisait aussi des concours littéraires et scéniques. Pour ces motifs, les échevins lui accordaient d'ordinaire un subside variant de 6 à 12 livres [2], chiffres qui étaient sensiblement dépassés lorsque ce soin était confié à d'autres personnes, ainsi que nous le verrons plus loin.

Mention est faite de l'évêque des fous, dans le plus ancien compte connu, celui de 1301-1302 [3]; il figure par intervalles aux XIVe et XVe siècles, dans un rôle de l'hôpital Saint-Sauveur [4] et aux dépenses de la Chambre des Comptes, pour diverses libéralités le jour de son élection [5]. Je n'ai relevé dans les registres communaux qu'une allusion spéciale à cette fête, encore est-ce dans une circonstance toute particulière : le 13 janvier 1405, il est présenté à Jacques Renier, prêtre, « evesque des fols, » huit lots de vin parce que, ledit jour,

1. Tome II, pp. 215-216.

2. « A Jehan Deleruyelle, tavernier, qu'il a paye que donné en courtoisie à Mr l'evesque des folz pour luy et ses suppotz clercs compaignons de l'eglise Saint-Pierre, au support des frais par eulx soubstenus en donnant les prix à la procession... comme il a été faict pour certaines années, XII livres. » (Compte de 1464.)

3. « Donnet as presens de vin.... au veske des fols, le semedy apres [Noel], XXXII sols. » (Compte publié par M. A. Richebé).

4. 1376-1377 : « Pour le helloire dou vesque des sos, VI gros. » (Archives des hospices, 6e fonds — E. 10).

5. Don fait par ordonnance de Messeigneurs du Conseil et des Comptes : « A l'evesque des fols de l'église Saint Pierre ainsi comme on a accoutumance pour luy aidier à entretenir en folie et faire sa feste et souppor ledit jour, XIIIe de janvier 1467, XXXII sols. » (*Inventaire des Archives départementales*, série B 93, pp. 115 et 117).



il fit « la solempnité de son evesquiet » et qu'il était venu, en halle, remercier les échevins de l'honneur et des présents de vin à lui faits en la ville de Tournai, — où probablement il avait mené ses compagnons jouer quelque moralité. Car le prélat des fous avait des compagnons ou « suppots, » désignés plus tard sous les noms de clercs et vicaires de l'église collégiale (1502), joueurs de Saint-Pierre (1506), etc. Comme il s'agissait du bon renom, « de l'honneur » de la ville, une « courtoisie » était de règle. Le prélat des fous reçut encore 12 livres, en 1432, pour aide dans ses frais et dépenses lorsqu'il conduisit plusieurs compagnons « qui jouèrent par personnages et coururent aux barres en la ville de Béthune » où ils remportèrent des prix.

Hector de Mailly est le premier à qui la ville accorde, en 1440, un subside de 40 sols destiné à attribuer des prix en argent « à ceux qui feraient meilleurs histoires de la sainte escripture » [1]. De plus, en souvenir de son père, feu Jean de Mailly, qui avait rendu « grans et notables services » comme messager, il reçoit un supplément de 50 sols [2].

En 1446, Nicaise Beselaire est indemnisé des frais qu'il avait dû supporter pour les prix donnés, non-seulement à la procession de Lille, mais aussi à celle d'Ypres [3]. Le samedi 11 juin 1454 « fust conclu par eschevins et conseil que pour la décoration de la procession de Lille prochaine il sera donné à Riqueret, prélat des folz, en avanchement et suport de la coustance des prix, xii livres [4]. » En 1458 il est octroyé au chanoine Jean Scalkin ou Scallequin, douze livres pour le

1. Compte de 1440. Courtoisies, f° 41 v°.

2. Ibid. Dépenses communes, f° 51 v°.

3. « A Messire Nicaise Beselaire, prestre et evesque des fols pour faveur de ce que pour et ou nom de le ville, il s'estoit transporté à la procession d'Yppre et avoit avoec les compaignons clers de l'église Saint-Pierre faict audict lieu d'Yppre et joué certaines ystoires et autres jeux de personnaiges, vi livres. » (Compte de 1446.)

4. Registre aux délibérations, I, f° 90.

même objet, et seize autres dans le but de récompenser ceux qui feront esbatements à la venue du comte et de la comtesse de Nevers « lesquels désiroient estre festoyés en ceste ville »[1] Nous pourrions multiplier les citations de ce genre sans en augmenter l'intérêt.

Pendant la « mise jus » de l'évêque des fous, en 1470, la dépense fut arrêtée à 21 livres 12 sols[2]; le compte porte en marge l'observation suivante : « Pour ceste nouvelle despense non acoustume, attendu ce que par icy devant celi mistere se souloient faire et conduire par levesque des fols qui a present est mis jus, par quoy fut fait par ordonnance deschevin et pour decorer la dite procession. — *Transeat* pour ceste fois, mais soit doresenavant faict au plus grand prouffict que faire se pourra et a moins de frais pour la ville.[3] » En 1472, le prince du puy̆, Bertrand Coppin, ayant été chargé de l'attribution des prix, on lui octroya 16 livres.

Les conditions des concours organisés par l'évêque des fous nous sont connues grâce à une pièce des Archives départementales[4], datée de 1463, publiée en fac-simile par M. Jules Flammermont[5] et dont on trouvera ci-contre la transcription et la reproduction réduite de moitié.

1. Compte de 1458, f° 51.

2. « A Jacques Despres pour VII onces LX estrelins d'argent à faire quatre pris donnés à la procession à ceux des plaches qui jouèrent ystoires et jeux de folye devant la halle et ailleurs et pour la fachon des quattre pris ensamble, XXI lbr. XII s. » (Compte de la ville, 1470, f° 108).

3. L'examen des histoires et jeux fut fait par les commis de la ville auxquels avaient été adjoints, « aux lieu et place du prélat des fols, chanoine de Saint-Pierre, le prieux des Jacoppins, un aultre religieux de son ordre avec deux notables clercs frères-mineurs.... auquel examen ils furent occupés du matin jusques au soir. » (Compte de 1470).

4. La Chambre des Comptes accordait également des subsides à notre personnage à l'occasion de la procession : « XX sols VI d. a levesque des folz de léglise St Pierre de Lille, que donné lui a esté pour luy aydier a payer aucuns joyaulx quil a intencion donner aux jeux de mistères que faire se doivent a la procession prochaine de cest an [1456]. » (*Inventaire des Archives départementales*, t. I, p. 116).

5. *Album paléographique du Nord de la France*, pièce XLV. Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1896.



Au nom de dieu et de la glorieuse vierge marie sa tres benoite mere et principalement et a la decoration
et exaulchement de la procession de ceste bonne ville de lille Nous prelat des folz plein de bonne volente
par la deliberation de nostre conseil avons intention a laide de dieu de donner les pris et joiaulx cy dessoubz
declarez a ceulx qui tost dune place sans nulluy empeschier vendront au jour de lad. procession sur cars
carettes eschaffaulx ou eschaffaulx portatifs demoustrer au matin par signes tand que lad. procession passera
es places par nous ou noz commis a ceulx ordonnees Et le apres disner devant nous et la ou se nous
plaira aucunes histoires de la bible tant du viel testament comme du nouvel vie ou passion de saint
ou de sainte approuvee par nostre mere sainte eglise ou aultres histoires romaines contenues en anchiennes
croniques contenans iiii^c lignes du moins et du plus a volente en bonne et vraie rhetorique non jouees
en ceste dite ville depuis lespace de seze ans encha Cest assavoir pour le premier et principal pris
une ymage de la glorieuse vierge marie aournee du soleil ayant la lune dessoubz ses piedz
couronnee de xii estoilles du pris et somme de xii lb. de gros monn. de fland. et neantmoins Pour le
second pris ensuivant une lune dargent du pris et somme de vi lb. monn. dite et neantmoins Et a la
charette ou compaignie mieulx et plus richement hourdee et paree selon et suivant a ~~son histoire~~
son histoire une couronne et xii estoilles dargent du pris de quarante solz monn. dite neantmoins
Item et a la cause que le jour apres souper ou lendemain sil semble expedient sera joue le plus
joieux et plus plaisant jeu de folie non jue en ceste dite ville depuis iiii^xx et xix ans encha ung
vir dargent du pris soixante solz monn. dite et neantmoins Item pour le second pris de folie
une pie dargent du pris de xxx solz et neantmoins Et sera tenu chascun veullant gaignier lesd. pris
de venir le jour du sacrement entre trois et quatre heures apres disner en nostre palais des [illegible]
Acteurs lotz et aporter par escript histoire qui volra jouer et lenseigne de son seigneur ou de sa place Et
ne pora on gaignier aucuns des pris dessusd. qui ne sexploiera tant esd. jeux de folie comme esd. histoires
Si prions et requerons et neantmoins commandons a tous noz bons et loyaulx suppos que en
ceste matiere se veullent employer chascun endroit soi et comme il voldroient que nous ou les noz
fissions pour eulx en cas semblable se requis en estoient et mestiers en avoient Et en ce faisant nous
ferez singulier plaisir Donne en nostred. palaix soubz nostre seel de secret le xxe jo^r du mois de [illegible] lan [illegible]

A lonneur de Dieu et de la très-glorieuse Vierge Marie sa très-benoîte mère et meismement et à la décoration et exauchement de la procession de ceste bonne ville de Lille, nous, prelat des folz, meu de bonne volenté, par la délibéracion de nostre conseil, avons intencion, à l'aide de Dieu, de donner les pris et joieulx cy dessoubz déclariez à ceulx qui tous d'unne place, sans nullui emprunter vendront au jour de ladicte procession sur cars, carettes, esclans ou escaffaulx portatifs remonstrer, au matin par signes, tandis que ladicte procession passera, ès places par nous ou noz commis à eulx ordonnés et le après disner devant nous et là où il nous plaira aucunnes histores de la Bible, tant du viel Testament comme du nouvel, vie ou passion de saint ou de sainte approuvée par nostre mère Sainte-Eglise, ou aultres histoires rommaines contenues en anchiennes croniques, contenant III^{c} lingnes du moins et du plus à volenté, en bonne et vraie rétorique, non jouées en ceste dicte ville depuis l'espace de seze ans encha. Est ascavoir pour le premier et principal pris une ymage de la glorieuse Vierge Marie, avironnée du soleil, ayant la lunne dessoubz ses piés, couronnée de XII estoilles, du pris et somme de XII libvres parisis monnoie de Flandres et néantmoins ; pour le second pris ensuivant une lunne d'argent du pris et somme de VI libvres monnoie dicte et néantmoins ; et à la charetée ou compaignie mieulx et plus richement hourdée et parée selon et suivant à son histoire une couronne et XII estoilles d'argent du pris de quarante solz monnoie dicte néantmoins ; item et à la carée qui celui jour après souper ou lendemain s'il semble expédient venra jouer le plus joieux et plus plaisant jeu de folie, non jué en ceste dicte ville depuis IIII^{xx} et XIX ans encha, ung duc d'argent, du pris de soixante solz monnoie dicte et néantmoins ; item, pour le second pris de folie une pie d'argent du pris de XXX solz et néantmoins. Et sera tenu chascun veullant gaignier lesdits pris de venir le jour du sacrement entre trois et quatre heures après disner en nostre palaix des clers jetter lotz et aporter par escript l'istore qui volra jouer et l'enseigne de son seigneur ou de sa place. Et ne pora-on gaignier aucun des pris dessusdits qui ne s'enploira tant esdits jeux de folie comme esdictes histoires. Si prions et requérons et néantmoins commandons à tous nos bons et loyaulx suppos que en ceste matère se veullent employer chascun en droit soi et comme il voldroient que nous ou les nostres feisseons pour ieulx en cas semblable se requis en estions et mestier en avoient ; et en ce faisant nous fe(ron)s très-singulier plaisir. Donné en nostre dit palaix, soubz nostre séel de fatuité, le Xe jour du mois de may, l'an LXIII.

(Chambre des Comptes de Lille. Art. B. 93, refonte, pièce en papier). — Voir dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques*, année 1897, tome II, pages 517-518, la notice de M. J. Finot sur *les représentations scéniques données à l'occasion de la procession de Lille par les compagnons de la place du Petit-Frêt au XVe siècle.*

La liste suivante des évêques des fous, dressée en grande partie sur les registres communaux, est fort incomplète ; le clergé et les chanoines de Saint-Pierre y sont en majorité.

1405. — Jacques Renier, prêtre.
1430. — Raymond, maître des enfants de chœur de Saint-Pierre.
1440. — Hector de Mailly, chanoine de Saint-Pierre.
1446. — Nicaise Beselaire, prêtre.
1447. — Gérard Libert, prêtre.
1453. — Jacques Lamant, chapelain de Saint-Pierre.
1454. — Riqueret.
1458. — Jean Scalkin ou Scallequin, chanoine de Saint-Pierre.
1461. — Pierre Mattuel.
1463. — Jean Wattrelos, chanoine de Saint-Pierre.
1466. — Arnoul Coppin, chantre de Saint-Pierre.
1467. — Gilles Brixi.
1468. — Hugues Delefortrie.
1469. — Valentin de Bersée, chanoine de Saint-Pierre [1].
1475. — Jean Desbiens, curé de Saint-Pierre.
1476 — Jean Duquesne, vice-curé de Saint-Étienne, prince du puy l'année suivante.
1481. — Thurien Blouet, prêtre [2].
1483 — Toussaint de Lattre, chanoine de Saint-Pierre.

1. Mort en 1504. Voir son épitaphe dans les *Documents liturgiques de Saint-Pierre*, page 340.

2. A plusieurs reprises Blouet est cité, dans les comptes des Hospices et de la Ville, comme « orlogeur ». Il est l'auteur d'une série de mystères qui furent joués à Lille en 1484, sur le grand marché, et qui durèrent dix jours. Ce cycle dramatique comprenait : la Création d'Adam et d'Ève, l'Annonciation, l'Incarnation, la Nativité, la Passion, la Résurrection et l'Ascension de N. S., « la Visitation des Aposteles a la Pentecouste, la Venganche et Destruction de la cité de Jherusalem. » (Compte de 1484, fol. 57 et 87). Trois de ces mystères, formant treize cahiers, furent prêtés, moyennant 40 sols, au procureur de la ville pour être joués par des compagnons lillois, à Malines, devant l'archiduc Philippe le Beau ; les volumes ayant été égarés, Blouet reçut une indemnité de quatre livres. (Compte de 1494).



1485. — Jean de Hesdin.
1486 et 1487. — Jean de Bus.
1489. — Jean de Vic, notaire.
1490. — Gilles Houseman, prêtre et chapelain de Saint-Pierre.

L'intronisation à Saint-Pierre était devenue un sujet de scandale. Interdite une première fois par décision du chapitre du 7 juillet 1323, abolie comme tous les spectacles dans les églises, par le concile de Bâle en 1431, elle reparaît de nouveau quelque temps après. En France, la pragmatique sanction de Charles VII édicta semblables défenses, mais sous prétexte que l'interdiction allait être levée, et malgré une délibération solennelle de la Faculté de théologie de Paris, officiellement communiquée au clergé du royaume, l'antique coutume se réveilla en 1445.

Le chapitre de Saint-Pierre, après en avoir manifesté plusieurs fois l'intention, prit, en 1469, une mesure qui s'imposait, et la fête de l'évêque des fous, sinon la charge, fut supprimée par une ordonnance rappelée dans les recueils capitulaires. Néanmoins, l'allocation fut maintenue sur les registres de la rédîme, irrégulièrement il est vrai, jusqu'en 1492 ; elle était attribuée aux compagnons de la maison des clercs.

Le subside de la ville avait été suspendu en 1471, « à cause de la guerre. » L'année suivante, le prince du puy donna les prix ; en 1473, ce furent les compagnons du marché ; en 1474, ceux du Petit-Frêt auxquels succèdent Jean Desbiens « et autres compaignons vicaires de Saint-Pierre ». Au compte qui suit reparaît « l'evesque des fols » en titre, Jean Duquesne, vice-curé de Saint-Étienne ; puis, nouvelle interruption. En 1479, l'abbé de la place de Fannain, qui n'avait rien d'ecclésiastique, et, en 1481, un prêtre, l'ingénieux Thurien Blouet, sont subventionnés pour « l'advanchement des prix. » Les échevins ont

alternativement recours, jusqu'en 1489, à diverses compagnies joyeuses de la ville et aux évêques des fous, enfin, en 1490, à Gilles Houseman, dernier titulaire.

Depuis plusieurs siècles, la fête des fous était entrée dans les mœurs. L'intronisation se fait maintenant dans la rue, le peuple procède impunément, *libertas decembris*, d'une façon inconvenante et burlesque, à l'antique cérémonie du *Deposuit*, jadis célébrée à Saint-Pierre avec décence et retenue.

Le magistrat intervint pour mettre fin à des désordres sans cesse grandissants ; voici le premier ban publié à cet effet le 31 décembre 1519 :

De non faire evesque des folz. — On fait deffense, de par eschevins et de par le conseil de la ville de Lille, aux manans et habitans de ladite ville et taille dicelle de eulx ingerer et annunchier doresenavant, faire ne assister à faire evesque des folz, ne le accompaignier en quelque maniereque ce soit, ne aussi juer depposuit dudit evesque. Et, pareillement, que nul ne se ingere de venir en ladite ville et taille accompaignier lesdits evesques, à peril si comme : les gens lays de estre pugnis à la discretion desdits eschevins et les gens deglise de estre constituez prisonniers pour estre renvoyez a leur ordinaire. Publié à la bretesque le darrain jour de décembre xvᶜ et xix.

Mais si le personnage a disparu des comptes de la ville, le subside habituel y est continué au « vicaire de l'église Saint-Pierre et à ses suppots. » Le « prélat des fols » réapparaît encore en 1525 et 1526 [1] ; le ban d'interdiction fut alors renouvelé et complété par l'adjonction suivante :

Pour ce que eschevins et conseil de ladite ville sont informez que nonobstant les deffenses dessus dites et en irreverence et vilipendence dicelle aucuns se sont ingerez et advanchiez de faire ou avoir fait ung evesque ou prelat des folz en ladite ville, je fay le ban de deffense de par lempereur notre sire par lesdits eschevins et conseil de ladite ville que nulz de quelque estat ou condition quilz

1. La dernière mention en est faite au compte de 1526 : « Aux vicaires et suppos du prélat des fols de Saint-Pierre, en support des pris par eulx donnés à ceulx qui, en décorant la procession, ont joué plusieurs belles et honnourables histoires rommaines, xII livres. »



soient ne se ingerent ou advanchent et en contrevenant ausdites deffenses creer ledit evesque ou prelat des folz ne de le compaignier ne favourisser par assemblee ne aultre maniere quelconque le tout sur paine estre banny criminellement... (*le reste manque, coupé dans le bas du feuillet*).

Et en marge, d'une écriture différente :

Pour ce que par ordonnance de lempereur Majesté est ordonne et commande faire processions generalles chacune sepmaine en faisant devotes prieres pour avoir paix universelle de la chrestienté et de sa prospérité sur aucuns pays et seigneurie, et que en irreverence de ce eschevins de Lille sont advertis que aucuns se veuillent ingerer de faire ung evesque ou prelat des folz que est une vraye derision.

(*Registre aux Ordonnances* B, f° 128 v°).

Cette fois la suppression est définitive ; les échevins se chargeront désormais de distribuer eux-mêmes les récompenses. De 1527 à 1536, les orfèvres de la ville livrent des fleurs de lys d'argent, de différente valeur, pour être attribuées : les deux premières « aux plus belles, industrieuses et riches histoires du viez Testament ; la tierche à la meilleure farce et follye honneste, la quarte au plus riche hourdaige et la quinte au plus beau blazon. » Les fleurs de lys furent remplacées, plus tard, par des prix en espèces.

—

La fête des SS. Innocents ramenait chaque année, à Saint-Pierre, un usage d'origine aussi ancienne que l'intronisation de l'évêque des fous, c'était l'élection d'un évêque des innocents par les enfants de chœur [1]. Le petit dignitaire, tenant en main une crosse pastorale dorée, était promené processionnellement ; il y avait le soir, dans la maison des choraux, un souper auquel assistaient les employés de l'église, le coûtre ou clerc, le fossier (fossoyeur), le batteleur (sonneur de cloches), etc. Pour subvenir en partie aux dépenses de ce festin, le chapitre

1. L'évêque des innocents est mentionné au compte de la rédime de 1306-1307.

des chanoines et la Chambre des comptes accordaient une « gratuité » en argent, et les échevins, lorsque le choix était tombé sur le fils d'un officier de la ville, envoyaient, de leur côté, quelques lots de vin [1].

Le peuple, lui, célébrait à sa manière cette fête des enfants, il se livrait à des réjouissances bruyantes et licencieuses, perpétuant ainsi, à travers les âges, les Calendes païennes. Pendant la nuit de la Saint-Jean, et le lendemain, la foule envahissait les rues en faisant des mascarades et mille autres folies. « C'estoit un grand triomphe, dit une vieille chronique [2], auquel on marchoit tant à cheval comme à pied étant les dits innocens accoutrez en accoutrement de masques, le mieux équipez qu'on pouvoit être et jettoient aux jeunes filles à marier des plomez en manière de pièces d'argent gravez, semblablement jettoient dragées et aultres sucreries et donnoient lesd. innocens aux filles et servantes de bourgeois, petits coiffrets qui renfermoient aucunes bagues d'or et d'argent. »

L'après-midi, on donnait, devant la halle, des jeux de personnages sur chariots [3], et c'est en quoi la fête des Innocents,

1. Voici divers extraits de comptes, relatifs à ces présents : « A Jaque de le Cambe pour VIII los vin presentez au fils Lievin, evesque des innocens à le feste de son soupper le jour des innocens darain passé pour et en contemplation dudit messaigier parmy portaige dudit present et torse, XLIX s. VI d. » (Compte de la ville, 1389). — « A Villers pour VIII los de vin presentés à l'evesque des innocens fils de Will^{e} le Tailleur a se feste du soupper parmy portaige dudit présent et torse, XXXIII s. VI d. » (Id., 1392). — « A l'evesque des innocens en courtoisie pour faire sa feste au Noel, XXXII s. » (Compte du receveur du duc de Bourgogne, 1393). — « Ep^{o} Innocentium de man^{to} cap^{li}, XXXIII s. » (Compte de la rédime de Saint-Pierre, 1418). — « A l'evesque des innocens de l'eglise Saint-Pierre à Lille auquel on a accoustume donner pour lui aydier à faire se feste, XVI s. » (*Invent. des Arch. départ.*, Chambre des comptes, t. I, 1466). — « Au même, XVI patars. » (Id., 1467.) — « A l'evesque des innocens pour luy aydier à payer les despens de se feste. » (Id., 1473). — « Ep^{o} Innocen. de gra. cap^{li}, XXXIII s. » (Compte de la rédime, 1468). — « D^{no} Episcopo innocen^{m} de grac. cap^{li}, duos francos val. LXVI s. » (Id., 1469). — « D^{no} Episcopo innocent. de gracia cap^{li}, XXXIII s. » (Id., 1470). — « Ep^{o} innocen. pro dono sibi facto et consueto in sui festo, XXXIII s. » (Id., de 1518 à 1592).

2. *Journal de Monnoyer*, Biblioth. comm., ms. 632.

3. « A Charles aux Cauches, greffier, qu'il a paié pour XVIII jeux joués sur chariots devant la halle de ceste ville assavoir : le jour des Innocens, le jour du



comme les autres fêtes dont nous aurons à parler, se rattache directement à notre sujet.

Un premier ban, daté du 26 décembre 1552, comporte des mesures prohibitives devenues nécessaires : « Pour remedier aux insolences et deshonnettetés qui se polroient faire et commectre le jour de demain (S[t] Jan) des Innocens par jones gens, enffans et aultres qui se polroient trouver avant les rues de ceste ville en habitz incongneuz, contrefaisans les innocens, je fay le ban de par eschevin et conseil de ceste ville que nul ou nulles quelsqu'ils soient, grand ou petit, se ingèrent et avanchent cedit jour ni aultres ensuivant se trouver avant dans les rues à paine de x livres d'amende... Saulf les josnes enffans lesquels se y polront trouver en toutte honnesteté [1]. »

Nouvelle défense, le 26 décembre 1556 : il est interdit à ceux qui s'y trouveront... de porter rapières, poignards ou bâtons... « et qu'ils ne se ruent de terchoeul [2], cendres ni aultres ordures, ne se chantent chansons dissoluttes, ne frapper personne de verghes, ains ceux qui y voldront trover se conduisent en toute honnesteté à paine de encourir, par ceux qui feront le contraire, XIII l. d'amende, etc. » Ce ban fut renouvelé en 1557, 1558, 1559 et 1560 [3].

Le journal de Monnoyer nous dit qu'à la Noël 1564, « fut la dernière fois qu'on courut à Innocens en la ville de Lille comme on estoit accoustumé de le faire dès longtemps, pour le réjouissement des manans dudit Lille. » Le fait

dimanche gras et le jour des quaresmaux .. a VI sols le jeu. » (Compte de 1551). « A Jehan Waignon, greffier, VII florins X patars pour XXV jeux jonés par personnaiges devant la halle de ceste ville assavoir : II le jour des innocens, X le jour du dimanche gras, IV le jour des caresmeaulx, et IX le jour du dimanche de Lætare, par chaque jeu III patars. » (Compte de 1565).

1. Reg. aux ordonnances, D. f° 53.

2. On appelait *tercheul* le produit de l'arrière blutage du blé, c'était un mélange de farine grossière et de son.

3. Reg. aux ordonnances, D. f° 85.

est inexact, car non-seulement on a trouvé des plommés d'un millésime postérieur à 1564, notamment celui de Piat Blauwet (1567), dont M. Van Hende a donné la description [1], mais encore, malgré les malheurs des temps et la peste qui étendait ses ravages dans le pays, le ban de « non aller aux Innocens » dut être réitéré plusieurs fois encore, en 1577 [2], 1578 et 1579. En France, les statuts synodaux de Lyon de 1567 défendirent, sous peine d'excommunication, que « ès jours des saints Innocents et aultres, on ne souffre ès églises jouer jeux, tragédies, farces et exhiber spectacles ridicules avec masques, armes et tambours. »

Il ressort d'une décision prise par le bureau de la Chambre des Comptes, le 10 février 1586, sur la requête présentée par Philippe Hachin, maître des enfants choraux de Saint-Pierre, que la « gratuité » triennale de six livres serait payée, cette année-là, pour la dernière fois, « attendu l'abolition dudit estat d'evesque [3]. » Néanmoins, le petit prélat n'était pas mort, car il figure aux comptes de la rédîme jusqu'en 1592. Après lui on nomma un « abbé des choraux, » lequel subsista jusqu'en 1739 et le chapitre continua d'allouer, aux enfants de chœur, une modeste somme pour leur permettre de se récréer selon la coutume le jour de leur fête.

Les SS. Innocents sont restés traditionnels dans certaines maisons d'éducation religieuse, où on célèbre encore, par d'honnêtes divertissements, cette date du 28 décembre consacrée par l'Église, en souvenir du massacre des petits enfants de Bethléem ordonné par le cruel Hérode.

---

1. *Supplément à la Numismatique lilloise*, 4e partie, 2e fascicule.

2. « 27 décembre. Deffense de ce jourdhuy, demain, ne aultre jour en suivant, aller en masque, habis incongneuz ne aultrement, que lon dit aux Innocens. Et sy avant que il y averoit enffans tab'iers ou aultres en bas eaige, on se en prendera aux personnes maistres et maistresses. » (Reg. aux ordonnances).

3. Portefeuilles Godefroy, n° 30, pièce 65, Biblioth. commun.



* * *

De même que le drame religieux entretenait, au moyen âge, des idées pieuses et moralisatrices dans le peuple, le goût des lettres s'épanouissait au sein de la bourgeoisie lilloise.

La création à Lille, antérieurement au XIVe siècle, d'un puy [1] sous le vocable de Notre-Dame, avait accru la renommée de cette ville si florissante et si riche ; Jacquemars Giélée, dans les premiers vers d'une chanson notée de son *Renart le Noviel*, écrit en 1288, fait allusion à cette institution littéraire récemment restaurée :

Biele courtoisie a de ce fait amors
Lille le jolie que li puis est resors [2].

Le Puy Notre-Dame tenait sa fête, en halle, au mois d'août, le dimanche dans l'octave de l'Assomption. Son président, élu chaque année avec le titre de prince, réunissait, ce jour-là, en un repas solennel, ceux qui l'avaient précédé dans sa charge. Le duc de Bourgogne, lorsqu'il séjournait à Lille, le gouverneur et d'autres invités ne dédaignaient pas d'y assister, en compagnie des principaux membres du magistrat. A l'issue du festin, les rhétoriciens, dans une chaire installée à cet effet [3], venaient y lire leurs versets à la louange de la Mère de Dieu, et, après avoir recueilli l'avis des arbitres, le prince du puy proclamait les lauréats.

1. Le nom de *puy*, adopté généralement pour désigner ces assises poétiques dérive, selon Du Cange, du bas latin *podium*, *mons*, *collis*, par allusion suivant l'opinion de plusieurs auteurs, soit à la tribune du haut de laquelle le poète débitait ses vers, soit à la partie élevée où siégeaient les arbitres du concours ; d'autres y voient, sous une métaphore, le Parnasse, la colline sacrée par excellence.

2. Ressuscité, de *resurgere*.

3. « A Mathieu Mollet, escrignier, pour avoir faict un kaière a cul de lampe en le halle d'icelle ville servant a lire les retoriciens leurs billets le jour de la feste du puich. » (Compte de 1532). — « LX sols à Nicolas le Douch, escrignier, pour avoir rapointé le cul de lampe du kaière en halle servant a lire ballades. » (Compte de 1569).

Nos rhétoriciens ne se contentaient pas de produire leurs talents dans ces assemblées locales, ils prenaient part à celles des villes voisines et y allaient conquérir de nobles lauriers. Nous les voyons en 1397 gagner à la fête du puy de Béthune « certain joïel, que pluiseurs bonnes gens et compaignons de ceste ville » leur apportent à Lille le 27 septembre. En 1418, c'est à Douai que le prince du puy et ses compagnons obtiennent, au mois de juin, le second prix à « ung esbatement. » Lors d'une « notable procession, » qui eut lieu à Tournai, le 12 août 1451, par ordre du roi de France, ils y remportent divers prix en argent. Les échevins lillois, en cette occurrence, récompensèrent non-seulement les vainqueurs mais aussi les messagers qui vinrent annoncer la fête et les résultats du concours.

Indépendamment de l'hospitalité accordée à la fête du puy, la ville contribuait de différentes façons aux dépenses qu'elle nécessitait : « A Jaque de le Cambe pour xxiiii los de vin présentez au prince et as compaignons dou puy de ceste ville le xie jour de cest mois d'aoust quilz firent leur feste et disnerent ensamble en le halle deschevin. Se y furent messrs le gouverneres et aucuns de le loy. vi l. xviii s. » (Compte de 1381, f° 31).

L'importance du présent, primitivement de douze lots [1], variait selon les circonstances et la situation qu'occupait le prince du puy, soit qu'il était simple échevin, rewart ou mayeur [2]. Après l'avoir augmenté en 1415, on revient à l'ancienne quantité en 1432, pour l'élever à dix-huit lots en 1442 et la doubler en 1450, en faveur du chanoine Gilles Laury, « prince du *grand* puy. » On y ajoute même une somme

1. La contenance du lot était à peu près de deux litres.

2. Dans une lettre du 27 janvier 1460 adressée aux échevins et citée par de Rosny (*Histoire de Lille*, p. 256), le duc de Bourgogne défendit de faire désormais présents de vin à la charge de la ville sinon aux princes, notables et privilégiés, arbalétriers, archers et *princes du puy*, quand ils tiennent leur fête, mais sans y faire « excessivité. »



d'argent, à cause de la présence au souper, à titre d'invités, de deux conseillers ou avocats venus du dehors pour les affaires de la ville. C'est à cette époque que doit se placer l'institution d'une association analogue, le Petit Puy du mois, créée dans le but de faire revivre l'ancien esprit du Puy Notre-Dame, dont les tendances s'écartaient sans doute du but primitif et prenaient un caractère profane : « Plusieurs gens de bien de la ville, dit la chronique [1], y font plusieurs beaux vers et dictiers, chants royaux et autres choses de rhétorique, en l'honneur de la Vierge, tellement que chaque an, le jour de la Conception [2], les princes vont à la chapelle des Bonnes-Filles, dite Notre-Dame de la Conception, faire dire messe, vont à l'offrande, puis après disner ensemble font un prince de l'année et chacun jour Notre-Dame y font chanter la messe en l'honneur d'icelle digne et sacrée mère de Dieu et sa sainte Conception [3]. »

En 1480, eut lieu l'élection de Jehan le Preudhomme, le don s'élève à vingt-quatre lots ; « en regard que, ledit Preudhomme est rewart de ladite ville et que a ladite feste il y eubt grand nombre de chevaliers, gentilz homes et notables personnes. »

La fête du puy, qui « estoit cheue en interruption » eut, en 1483, un regain de splendeur, car l'orfèvre Martin le Mieuvre dit le Machon livra, sur ordre d'échevins, « une couronne et ung chapel dargent » pesant cinq onces dix-huit esterlins pour offrir « à la principaulté du puy qui se tient ceste année en la dite ville, afin quel fust relevée et remise suz, pour tant que l'année passée il n'y avoit point eu de princes. » En outre, le peintre Jean Desbonés reçut 28 sols

1. Bibliothèque communale, Ms, 675, fol. 364.

2. Le 8 décembre, tandis que la fête du « *Grand* Puy » avait lieu au mois d'août.

3. Dans un discours qu'il prononça en séance publique, le 30 novembre 1811, le Secrétaire de la Société d'amateurs des Sciences et des Arts de Lille fait remonter l'origine de cette association à l'institution du petit Puy du mois. Cette filiation, quelque peu fantaisiste, a été pourtant rééditée dans une notice sur la Société des Sciences publiée et distribuée en 1860.

pour « avoir paint pluiseurs escuchons aux armes de la ville comme il est accoutume pour faire la dite feste. » Les autres dépenses furent supportées par les anciens princes.

Nouvelle augmentation en 1490, en faveur de Jean de Rosimbois, élu prince ; il lui est présenté, le 1er août, trente-six lots de vin. On agit de même à l'égard de ses successeurs, avec des interruptions toutefois, jusqu'en 1499, où c'est encore un mayeur, Wallerand d'Estaimbourg, à qui il est offert quarante-deux lots de vin de Beaune à son « disner ». Mais le présent est ramené à trente-six, les années suivantes, pour descendre à dix-huit en 1506.

La principauté continuant à décliner, on tenta une restauration en 1502 : sur la requête du Sr d'Estrées, de Guillaume Domessent et du président de la Chambre des Comptes, les anciens princes reçurent cette fois un important subside en espèces, quatre-vingt-cinq livres, « pour la ressourse de la diste feste du puy qui estoit deschue. » En 1513, l'antique institution jetait son dernier éclat ; il était accordé à Noël Deffrennes, outre le vin, une somme de soixante douze écus.

« Quant à la feste du puich Nostre Dame, note l'argentier en 1515, pour laquelle est accordé chacun an LXXII escus comme appert par le compte précédent, icelle a cause de la peste ne sera tenue ceste année ; pour ce, néant. » Les deux comptes suivants portent une mention identique.

L'an 1518, Jehan Gommer et Noël Deffrennes, conseillers de la ville, demandèrent le rétablissement de la fête et du subside habituel, mais sans succès :

4 mai 1518. — A la requeste faicte par Jehan Gommer et Noel Deffrennes au nom de Germain Picavet derrenier prince du puy, affin que ladicte feste du puy fust relevée et faicte ceste année et avoir l'advanchement accoustumé qui estoit LXXII livres par an, Eschevins, Conseil et huyct hommes, déclarèrent par la bouche de maistre Jehan Artus leur procureur, qu'ils consentoient ladicte feste estre faicte aux despens des princes du puy si bon leur sembloit, mais doresenavant ils ne volloient ladicte somme de

LXXII livres estre prinse à la charge de ladicte ville pour les grans affaires et ouvraiges dicelle, ains le avoient revocquiée et revocquoient [1].

Treize ans après, de plus hautes personnalités tentèrent un nouvel effort et obtinrent, en partie, gain de cause.

13 juillet 1531. — Sur la remonstrance faicte par M. l'abé de Los, Me Guillaume Le Blancq, le doien de chrestienneté et le bailly de Lille, comment il estoit deliberez de remettre sups la principauté du puich qui d'anchienneté sestoit maintenue en ceste ville en lonneur de Dieu et de la glorieuse Vierge Marie, pourveu que ce feut plaisir deschevin et conseil, leur permette tenir ladicte feste et leur donne ung somme de deniers en suport des despens, lesdits eschevins, conseil et huit hommes a meure deliberacion de conseil, considérant que ladicte feste estoit belle et honourable et de anchienneté accordèrent et permirent de les remettre sups et tenir, pourveu que dans les refrains qu'ils bailleront et ballades qui sur ce se feront lon se conduira en toütte honnesteté sans touchier lonneur des princes et seigneurs et aultres particulieres personnes et aussi plus leur ont accordé en suport de la despense la somme de VI livres et par an et jusques au rappel d'eschevins [2].

Trente-six lots de vin sont encore délivrés en 1532 et en 1540. Au chapitre des ouvrages de ce dernier compte, nous relevons le voiturage de « quarante carrées de bois menées en halle pour la feste du puy. » La coutume d'un festin d'apparat était sans doute tombée en désuétude, puisque nous lisons plus loin : « III lots de vin à VII sols le lot au chapelain de Monsr d'Anchin, lorsqu'il vint en halle demander plaiche pour le disner du princhе du puy. » Enfin, cette même année, d'après un acte capitulaire de Saint-Pierre, une messe solennelle fut célébrée, le 6 août, dans le chœur de l'église collégiale, paré à l'ordinaire ; de plus, le chapitre décida de présenter à l'abbé, nommé prince du puy, douze quennes de vin, soit vingt-quatre lots [3]. Cela ressemble assez bien à un hommage suprême.

1. Registre aux résolutions n° 3, f° 46 v.

2. Registre aux résolutions, n° 3, f° 173 v.

3. *Annonces, Affiches et Avis divers pour les Pays-Bas français*, numéro du 18 février 1761.



En effet, nous ne trouvons plus traces ni des princes, ni de la fête, à partir de 1540.

Un certain nombre d'années après la disparition du Puy Notre-Dame, un bourgeois de Lille, Philippe de la Chapelle, seigneur de Rupilly, échevin en 1571 et 1577, mort le 17 août 1579, fonda une fête littéraire, sur laquelle nous n'avons d'autre renseignement que celui fourni par la pierre tombale érigée dans une chapelle de l'église collégiale [1]. Pour rappeler les goûts poétiques du défunt, l'épitaphe était rédigée en vers alexandrins :

Par mort est enserré soubz ce dur pavement
Ung notable bourgeois discret et politique,
Homme de bon esprit, liberal et prudent,
Quy solide en conseil servoit la republicque ;
Ouvrier et amateur fut de la rhetorique.
Sy que pour l'honourer et tenir en vigheur,
D'une feste a esté fondateur munifique.

La coûteuse dignité de prince du puy, comme celle de roi de l'Epinette, resta longtemps l'apanage de nos vieilles familles bourgeoises. C'est seulement par exception qu'on en voit investis les représentants de l'autorité souveraine et les membres du haut clergé ou du chapitre de Saint-Pierre. Les comptes de la ville ne commencent à donner leurs noms qu'à partir du XVe siècle. Malgré de nombreuses lacunes et des interruptions répétées, nous avons cependant pu établir la liste suivante qui en comprend cinquante-cinq [2] :

1401. — Jacquemars Gayant ; il fut quatre fois échevin, de 1420 à 1432.
1404. — Pierre du Fresnoit [3].
1405. — Josse Carpentier, prêtre.

1. Mgr Hautcœur. *Documents liturgiques sur Saint-Pierre*, pp. 358-59.

2. M. de la Fons Mélicocq a publié, en 1857, dans les *Archives historiques et littéraires du Nord de la France*, 3e série, tome IV, pages 466 à 468, un article sur le Puy Notre-Dame ; il ne nomme que sept princes.

3. Fils de Guillaume, acheta la bourgeoisie de Lille en 1417.



1409. — Gérard de Seclin, huit-homme en 1408 et 1415.
1440. — Pierre de Has. Il avait été échevin en 1436 et 1439.
1444. — Jean Fremault, roi de l'Epinette en 1425, échevin en 1436, 40, 48, 52, 60 et 64, conseiller alternativement de 1429 à 1463, huit-homme en 1466.
1445. — Philippe Fremault, chevalier, seigneur de Flers en Escrebieux, etc., neveu du précédent, roi de l'Epinette en 1430, rewart en 1445, 47, 51, 56, 57, 74, mayeur en 1442, 45, 50, 54, 58, 62, 70, 73 et 81, lieutenant du gouverneur de la Flandre wallonne de 1465 à 1470.
1446. — Antoine de Poucques [1], capitaine du château de Lille.
1447. — Jean de le Bouverie, roi de l'Epinette en 1441, échevin en 1445, huit-homme en 1447.
1449. — Pierre de Hauteville, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel du duc de Bourgogne, maître de la Chambre des Comptes en 1454, conseiller pensionnaire de la ville de Douai [2].
1450. — Gilles Laury, chanoine de Saint-Pierre [3].
1451. — Gérard de Huvescq [4], huit-homme, juré, garde-orphène, de 1451 à 1453.

1. Orthographié Poucres; il descendait de la noble maison des seigneurs de Poucques en Flandre.

2. Mort vers 1486.

3. Mort vers 1452. Son épitaphe était placée sur un des piliers du chœur de l'église Saint-Pierre; elle a été relevée par Millin dans ses *Antiquités nationales* :

Chy devant gist en pourriture,
Viande aux vers et nourriture,
Sire Gilles Laury, jadis
Chanoine de ceste enclosture,
Qui de mort souffrit la pointure
Lan et jour cy dessous escript.

4. Son nom est orthographié des Huves, de Huves, de Huvesque.

1453. — Jean de Huvescq, frère du précédent, échevin en 1449, conseiller en 1452.

1454. — Christophe d'Enghermont [1], huit-homme, 1453-1457.

1455. — Jacques de Courcelles, échevin de 1449 à 1458.

1456. — Willaume du Billau [2].

1457. — Remi le Roy [3], paiseur en 1450, huit-homme en 1451.

1458. — Jean de Lattre, échevin depuis 1442.

1460. — Jean de le Cambe dit Ganthois, roi de l'Epinette en 1442, bienfaiteur des pauvres [4].

1461. — Pierre Langlée.

1464. — Jean Gresle, échevin l'année précédente. Il trépassa dans l'année de son élection, en 1464.

1465. — Joires (Georges) Verdière, roi de l'Épinette en 1444, rewart et mayeur de 1456 à 1473 [5].

1466. — Nicolas de Harmanille [6], receveur de Lille.

1467. — Me Gérard le Drut [7], voir-juré, échevin, paiseur et conseiller de 1475 à 1501.

1471. — Wallerand le Prevost, mayeur en 1483, rewart l'année suivante.

1472. — Bertrand Coppin, ancien échevin, sous-connétable du serment des archers.

1474. — Guillaume Millet, échevin.

1476. — Jean Maret, échevin depuis 1474.

1. Orthographié Dengremont, Dangrement, d'Engheltement et d'Enghèremont.

2. Fils de Mahieu, acheta la bourgeoisie en 1444.

3. Fils de Jean, acheta la bourgeoisie en 1440.

4. Il fonda en 1466 l'hôpital Saint-Jean-Baptiste et mourut en 1496. (Voir H. Fremaux : *Histoire généalogique de la famille de Tenremonde*. Douai, 1870.)

5 Voir H. Fremaux : *Histoire générale de la famille Ruffault*. Douai, 1887.

6. Fils de feu Jean, acheta la bourgeoisie en 1460.

7. Gérard le Drut était maître maçon. Peut-être a-t-il appartenu plus tard au Petit Puy du mois, car nous le voyons, en 1478, constituer une rente annuelle en faveur de la maison des Bonnes-Filles, où cette institution fonctionnait.

1477. — Jean Duquesne, prêtre, vice-curé de Saint-Étienne.

1478. — Hues Gherbode, échevin, roi de l'Épinette l'année précédente.

1479. — Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes, maréchal des armées de l'archiduc Maximilien, gouverneur de Lille, en 1501, représenté par le prévôt de Namur.

1480. — Jean le Preudhomme, nommé échevin en 1463; onze fois rewart ; il fut mayeur pour la cinquième fois en 1492.

1481 — Jean Destailleurs, échevin en 1459, 70, 73, 76, 79, 83, 91, rewart en 1467, mayeur en 1466 et 1488, voir-juré en 1492.

1483. — Jean de la Gruthuse, seigneur d'Espierres, conseiller et chambellan de Maximilien, gouverneur de Lille l'année suivante.

1485. — Jean de Langlée, échevin en 1490.

1486. — Wallerand des Brisses, chanoine de Saint-Pierre.

1487. — Jean de Lannoy, seigneur de Molembais, gouverneur de Lille.

1489. — Charles d'Oignies [1], chevalier, seigneur d'Estrées, mayeur en 1491.

1490. — Jean de Rosimbois [2], sieur de Mollenghien, mayeur en 1489 et 1490, rewart l'année suivante.

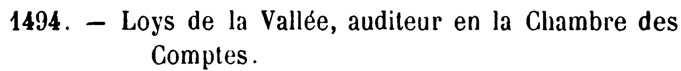
1491. — Marc de Montmorency [3], seigneur de Croisilles.

---

1. Fils de Bauduin d'Oignies, gouverneur de Lille.

2. Petit neveu du gouverneur de Lille, fils d'Antoine, capitaine des archers de corps du duc de Bourgogne. Voir H. Fremaux : *Notice sur les comtes de Bucquoy de la maison de Longueval*, dans le tome XXII du *Bulletin de la Commission historique*.

3. Né en 1473; mort en 1499.



1494. — Loys de la Vallée, auditeur en la Chambre des Comptes.

1497. — Mathieu du Plouich, échevin de 1503 à 1513.

1498. — Antoine de Luxembourg, bâtard de Brienne [1], représenté par Charles de Luxembourg, seigneur de la Boutillerie, son cousin germain.

1499. — Wallerand d'Ollehain dit d'Estaimbourg [2], rewart l'année précédente, échevin en 1491.

1503. — Elyot de Noyelles, échevin en 1496 et 1504.

1504. — Jean de Tenremonde [3], écuyer, licencié ès-lois, mayeur en 1504, 1511, 1515, rewart en 1492, 1500, 1507, 1512.

1505. — Alard de le Porte, seigneur de le Guiese et de le Hallerie, lieutenant du gouverneur.

1506. — Jean Gommer, mayeur, rewart l'année précédente ; il remplit alternativement ces deux fonctions de 1505 à 1516.

1512 — Hector Destailleurs, ancien échevin.

1513. — Noël Deffrennes, tour à tour échevin et conseiller de 1503 à 1518.

1514 — Germain Picavet, échevin en 1513, conseiller en 1515.

---

1. Le bâtard de Brienne, Antoine de Luxembourg fut légitimé par l'archiduc Philippe d'Autriche, souverain des Pays-Bas, en mars 1497 (n. st.), puis par le roi Louis XII en février 1501 (n. st.); il mourut avant 1538. Ses descendants mâles, connus sous le titre de seigneurs de Luxemont, existaient encore en 1700. Cet Antoine de Luxembourg, seigneur de Luxemont, était fils naturel d'Antoine de Luxembourg, comte de Brienne, de Roussy, de Ligny (en Champagne), baron de Piney, chambellan du roi Louis XII de 1504 à 1510, décédé en 1510, troisième fils de Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, de Ligny, de Guise, châtelain de Lille, seigneur de Brienne, de Beaurevoir, connétable de France, qui eut la tête tranchée à Paris en 1475; il avait trahi successivement Louis XI et Charles le Téméraire. (*Note communiquée par M H. Fremaux*).

2. Il était issu de l'antique et chevaleresque maison d'Ollehain en Artois.

3. Il avait épousé en 1481 Jeanne de le Cambe dit Gauthois et mourut le 4 avril 1518. Son corps fut inhumé en l'église Saint-Maurice ; sa pierre tombale est déposée au musée archéologique de Lille.



1532. — Guillaume le Blancq, seigneur de Meurchin, président de la Chambre des Comptes [1].
1533. — Mathias de la Barde, 35e abbé de Cysoing.
1538. — Pierre Loisier, abbé de Warneton.
1540. — Charles Coguin de Sainte-Radegonde, 34e abbé d'Anchin [2].

Les documents sur le puy de Lille sont extrêmement rares, il existe, dans un recueil manuscrit de la Bibliothèque communale [3], un « discours » écrit vers 1565 et dédié au mayeur Alexandre Le Blancq [4]. L'auteur, Antoine Artus [5], dans un style pompeux, retrace le glorieux passé de l'antique institution lilloise et fait, à ce propos, l'apologie d'un ancien prince du puy, Guillaume Le Blancq, et de son illustre famille Il rappelle la louable dévotion des ancêtres à l'égard de cette fête célébrée tous les ans, le jour de l'Assomption, où se

1. Voir la notice de M. Ed. Van Hende, insérée dans le tome xv du *Bulletin de la Commission historique du Nord.*

2. Son portrait figure dans le volet de gauche du retable d'Anchin, œuvre de Jean Bellegambe, que possède l'église Notre-Dame à Douai. Voir Mgr Dehaisnes : *la Vie et l'Œuvre de Jean Bellegambe*, tome xvii des *Mémoires de la Société des Sciences*, pp. 68 et suivantes.

3. *Antiquités de Lille, touchant la noblesse*, n° 631 de l'inventaire, pp. 69-70. Je dois cette précieuse indication à l'obligeance de M. Georges Tassez, employé aux Archives communales.

4. Alexandre Le Blancq, seigneur de Meurchin, docteur en droit, troisième fils de Guillaume; seigneur de Houchin, maître de la Chambre des comptes de 1520 à 1550, fut mayeur de Lille en 1561, 1565, 1570 et conseiller en 1571 ; il mourut en 1575. Homme de connaissances étendues et variées, ami des lettres et des arts, il était bibliophile, historien, poète. Un « sonnet au lecteur » de sa composition sert de préface à l'édition de 1569 des *Coustumes et usaiges généraux et particuliers de la salle, bailliage et châtellenie de Lille.* Dans un autre discours sur la fête de l'Epinette, daté de la veille de Pâques 1565, Artus prend à témoin Alexandre Le Blancq, avec lequel il était lié d'amitié, « pour singulière recommandation de son noble, généreux et insigne esprit » parce qu'il « n'a espargné son labeur de rédiger par mémoire, en termes généalogiques, les qualités, faicts et actes de prouesse et aultres choses dignes de mémoire de nos dits preux et chevaleureux ancestres nationnaux de ces marches insulanes. »

5. Reçu bourgeois en 1561 : « Anthoine Arthus, filz de Daniel, natif de Marcque en Bareul, par relief le xxviiie de janvier, après la Toussaint 1561. » (Registre aux bourgeois n° 4, f° 12). Clerc du greffier des finances, il avait été nommé commis auditeur en la Chambre des comptes, au mois d'avril 1559, en remplacement

faisait, aux frais du prince élu, un festin « en récréation toute honneste et spirituelle » auquel étaient convoqués les princes précédents « et aultres de notable réputation ». Après la « festivation et réfection corporelle, » on donnait licence aux rhétoriciens des marches insulanes de venir offrir et présenter à l'honneur et louange de la Vierge Marie ce qu'ils avoient composé en rhétorique. » Ils lisaient alors leurs versets avec « décence et modestie, » ensuite le prince et sa noble compagnie assignaient les prix « à ceux qui avoient le mieux et plus simplement besoigné. »

Ce document inédit nous a paru digne d'être publié en entier :

En ce mesme temps de la solemnisation de la feste et royaulté de l'Espinette audit Lille par ledit Jehan Dablaing, quy fut en l'an 1479, advint que Monseigneur de Fiennes messire Jacques de Luxembourg capitaine génépalle de ceste province Insulane fut esleu prince du puich et sy maintint en toute solemnelle affection et révérence l'estat, court et magnificence que l'institution d'icelle feste requeroit. Or, affin que le temps injurieux ne obcurcisse la pieuse dévotion quy mouvoit et poussoit les cœurs de noz preux ancestres de solemniser icelle feste à l'honneur de la benoiste vierge Marie, nostre Miroir de consolation et salut moyen et ouverture de réconciliation à Dieu nostre Père Créateur céleste, je n'ay peu caller voile sans toucher quelque petit verbal des louables dévotions de nosdits ancestres en cest endroict. La consisance et méditation d'icelle noble feste estoit que annuellement, au jour de la commémoration de l'Assumption de nostre benoiste mère et propicitectrice la Vierge mère, se faisoit un festin et convive, en

de Pierre Collas « qui en fut déporté pour ce quil avoit fourfait ledit état d'auditeur par l'homicide par lui commis en la personne d'Antoine Wedelin, premier greffier de ladite Chambre. » (De Seur *la Flandre illustrée*, f° 92). Huit membres de la famille Artus avaient été rois de l'Epinette : Jehan 1357, Thomas 1360, Philippe 1364, Jehan 1380, Jacques 1393, Jehan 1435, Thomas 1472, Jacques 1473. Dans le discours sur l'Epinette cité plus haut, Artus regrette la disparition de cette fête, dans les termes suivants : « Et combien qu'en deploraut le temps passé par la cessation a présent de telles actes de proesse, s'offre argument de me noter en semblable cause de rétiveté à raisons que plusieurs de nos ancestres ont esté roys de ladite Espinetre, nomméement mon bisayeul cui Dieu face mercy, Thomas Artus roy en l'an 1472, sy esse que je me puis servir de prompte excuse que considéré ma condition, je ne doy attirer occasion d'estre au premier rang des qualifiez. »

récréation toute honneste et spirituelle, par ledit prince esleu du puich, auquel il convoquoit et convioit tous les princes précédens et aultres de notable réputation et mesmement Monseigneur le duc de Bourgoingne, jadis prince et seigneur naturel de ces pays, à chasque fois que sa très illustre personne estoit en ceste ville. Et après la festivation et réfection corporelle prinse, l'on donnoit licence aux réthoriciens des marches insulanes de venir offrir et présenter, à l'honneur et louange de ladite Vierge Marie, ce qu'ils avoient auparavant respectivement composé en rhétoricque et lors se lisoient les versets d'iceulx rhétoriciens avecq toute décente modestie, tenant l'œuil et regard, avecq tout honneur et révérence, au subjet tant hault et digne comme de mémorer la béatitude d'icelle Vierge Marie et sadite Assumption, à la gloire éternelle auprès de Dieu. Ledit prince esleu, avecq sa noble compaignie, lors assignoit les pris à ce[ulx] quy auroient le mieulx et plus simplement besongnié endroict le plus digne et glorieux de nostre mère la Vierge Marie. Il est encores de récente mémoire la festivation d'icelle pieuse et méritoire feste, attendu (selon que j'entens) la discontinuation fut au temps et du vivant de messire Guillaume le blancq, chevalier, seigneur de Houchin, (à qui Dieu face paix) maître en son temps de la Chambre des comptes en cestedite ville de Lille, père à Monsieur le mayeur à présent du magistrat de cestedite ville de Lille, Alexandre le blancq, seigneur de Meurchin, à qui ce présent discours et opuscule j'ay dédié méritoirement. Ledit feu seigneur de Houchin, prince esleu de ladite feste solennelle, ensuivant son noble naturel et l'exemple de tant d'illustre origine et introduction de noz premiers ancestres, se acquita en tous termes de preudhommie et de généreux seigneur, n'oubliant en riens ce que convenoit pour l'exaulcement d'une institution et consuetude tant pieuse, méritoire et recommandable. Certes, parlant de ce noble et insigne personnaige, ledit seigneur de Houchin, je ne puis oultrepasser de tesmoigner à sa louange la preudhommie noble et vertueuse condition dont il estoit excellemment décoré. Aussy vrayement, feuz, de très haulte et très illustre mémoire, l'empereur Charles le Quint et Madame Marie d'Austrice, royne douaigière de Hongrie et de Bohême, régente gouvernante, en son vivant, pour ledit feu empereur, son frère, des pays de pardecha, dame vigilante et prudente, ont, de leur règne, cognu et tenu tant cher les bons conseils et services dudit feu Guillaume le blancq, que en le décorant de l'ordre de chevalerie luy ont oultreplus assigné toute singulière bénévolence insigne à le nommer, en termes favorit, PÈRE ; les insignes vertus et générosités de ce noble personnaige insulan reluysent tant illustrement en ses enffans que, entrepassant la noble virilité de maslés assés notoire ès marches insulanes, le miroir d'honneur de prudence et de vertu est en assignation à

ceste noble insulane, madame de Haillyes, fille aisnée dudit feu seigneur de Houchin, sy question est d'excellence en nobles mœurs et conditions. Dieu et nature font pareillement apparoistre tant évidente reluisance et gentilesse juvénille ès enffans d'icelle noble dame, que comme quatre roses concolores s'espanissans odiféramment, l'on voit iceulx enffans d'illustre géniture croistre en beaulté corporelle et spirituelle en telle compassive concurrence, que je deffandrois de bon jugement, sy je ne confessois que le noble sang de Preudhomme, chevalier, seigneur d'Haillies, Anappes etc , leur père géniteur avec celuy de ladite dame de Haillies, Barbe le blancq, concordant en illustre géniture, ne fut la fontaine à quatre brochons repres[ent]ant la naturelle source de toute insignité et gentilesse insulane, nomméement en l'aisnée fille, la noble dame Isabeau, espeuse du sieur de Happlincourt, chef de la maison de Habbarin en la comté d'Artois, reluysante sur toute aultre et vénuste beauté et grâce spirituelle, comme la lune au ciel sur les estoilles. Résumant mon propos de ladite principauté du puich, encores pour le jourd'huy l'on poeult veoir les escussons armoyés des armoyries de chacun des princes dudit puich, présentz et terminés, mis et rengiés au circuit du coeur du couvent des Cordeliers en cestedite ville de Lille, [1] à la mémoration d'iceulx bons personnaiges, quy ont parcidevant rendu tous leurs debvoirs pour exaulcer par la maintenue d'icelle feste les nom, mérite, béatitude et assumption glorieuse de ladite benoiste Mère de nostre rédempteur Jésus Christ au throne de nostre Dieu créateur supernel. Certes, sy bien remarquons la faulte d'avoir délaissé une dédiation de tant spirituelle et pieuse dévotion à ladite benoiste vierge, comme par le moyen desdits versetz en rhétoricque quy s'expliquoient hors du noiau et la modelle de la plus saine et sincère partie cordiale des comprinses rhétoriciens, comme aussy en la réception et comprendement spirituel desditz princes du puich et aultres seigneurs assistens, révérendeurs de ladite benoite Mère, chascun s'adonnant par vraye dévotion cordialle de couronner les labeurs et dévotieux mérites des mieulx et plus sincèrement ayans fondé quelques pertinences de louange à ladite benoite Vierge, nous ne trouverons que une représentation d'une infinité d'argumentz et répréhensions qui nous offusqueront tous noz esprits, accusans nostre lascheté et nonchallance du secours et intercession nécessaire de ladite benoite Mère Marie, à laquelle, tendant la main par dévotion, j'emplore et supplie que sa très saincte douceur voeuille employer sa grace et bénédiction, en expiation de noz fautes et démérites.

1. Le Lycée Faidherbe occupe, actuellement, l'emplacement de l'ancien couvent des Cordeliers, dont la chapelle était exactement située à l'angle de la rue des Fleurs. Le chœur a subsisté jusqu'en 1845 ; la bibliothèque et le musée de la ville y étaient installés.



En terminant, — et pour conclure, une question ardue se pose d'elle-même : que reste-t-il des productions de nos trouvères et de nos rhétoriciens ?

Mais où sont les neiges d'antan !

Rien, hélas ! et l'espoir d'en découvrir un jour paraît fort douteux.

Bornons-nous donc à constater que, dans le mouvement intellectuel qui prépara la Renaissance, Lille a honorablement soutenu le renom qu'elle avait acquis autrefois, dans les lettres, par ses docteurs et ses poètes.

Voir aux Annexes, n° I.

II.

Fêtes et réjouissances populaires : les Fous, les Innocents, les Jours gras, l'Épinette et le Behourt, la Saint-Jean, la franche Foire, la grande Procession. — Ébattements et joyeuses entrées. — Le Prince de Saint-Jacques, le Roi des Sots et le Prince d'Amour.

Les villes de Flandre, d'Artois, de Picardie et de Hainaut étaient réputées jadis pour le nombre et l'éclat de leurs fêtes : certain couplet d'une chanson du XVI[e] siècle, souvent cité, confirme cette antique renommée :

Va-t-en aux fêtes à Tournay,
A celles d'Arras et de Lille,
D'Amiens, de Douay, de Cambray,
De Valenciennes et d'Abbeville.
Là, tu verras de gens dix mille,
Plus qu'en la forêt de Torfolz,
Qui servent par salle et par ville
A ton dieu le prince des folz.

A Lille, le retour périodique de ces fêtes et le grand nombre de visiteurs qu'elles attiraient, constituaient une source d'abondants revenus pour les finances communales. Car, ce n'est pas sans motif que le dicton à sens équivoque : *Lillos foreux, cras comme un leup,* servait jadis à caractériser nos pères.

L'année joyeuse, on pourrait la qualifier ainsi, commençait après Noël, dans la nuit de la Saint-Jean. C'était le carnaval d'alors, dont la durée dépassait de beaucoup celui de nos jours.

La fête des Innocents, qui en marquait le point de départ, était célébrée, le 28 décembre, comme nous l'avons vu, non-seulement dans l'église collégiale, par les enfants de chœur, mais encore dans la rue, par le peuple, qui s'y livrait à des réjouissances plus grossières.

De la fête de l'âne, il n'existe aucune trace chez nous. Elle avait lieu entre la Nativité [1] et l'Epiphanie : après un dialogue de Juifs et de Gentils, paraissait Moïse, vêtu de blanc, une verge à la main, et portant les tables de la Loi ; il annonçait la venue du Messie. Arrivaient ensuite Amar, vieillard à longue barbe, tenant un épi, Isaïe, non moins barbu, suivi d'Aaron, de Jérémie, des prophètes, grands et petits, y compris Balaam, dont l'âne stationnait au milieu de la nef, Zacharie et Elisabeth, saint Jean-Baptiste, Siméon, Virgile (?), Nabuchodonosor et les Sibylles. La présence du roi de Babylone donnait naturellement lieu à la scène de la fournaise, figurée par une sorte de machine dans laquelle étaient jetés les trois jeunes gens. L'âne entrait dans l'église et se tenait à une certaine distance de l'autel, du côté de l'évangile ; les clercs et les assistants chantaient une prose en latin alterné de français. Il y eut, paraît-il, à Douai, une fête de ce genre qui se célébrait le 1er janvier [2].

Si cette coutume grotesque et irrévérencieuse n'avait pas trouvé d'accueil à Saint-Pierre, nous avons vu qu'une cérémonie analogue y était cependant de tradition. La veille de l'Epiphanie, le personnel du bas-chœur procédait à l'élection d'un évêque des fous, qu'on intronisait pendant les premières vêpres ; revêtu d'ornements épiscopaux, la tête ceinte de la mître ou d'une couronne, tenant en main une croix

1. A. Gasté, *Drames liturgiques de la cathédrale de Rouen*, pp. 4 à 21.

2. Arthur Dinaux, *les Sociétés badines, littéraires, bachiques et chantantes*, tome I, p. 35.

d'argent adaptée à un bâton, sandales rouges aux pieds, le dignitaire était promené processionnellement dans l'enceinte de la collégiale. La fête se terminait par un joyeux festin où, parfois, la raison était laissée au fond des pots [1].

Quand l'intronisation fut interdite à Saint-Pierre, vers la fin du XVe siècle, elle eut lieu dans la rue. Nous avons signalé les excès qu'elle occasionnait et les mesures que les échevins durent prendre à cet égard.

La défense de se déguiser, « d'habit, de vesture et de visaige, » ne fut renouvelée qu'à de rares intervalles ; cette licence était vraisemblablement tolérée.

Le premier ban relatif aux masques, est de 1396, en voici le texte :

De non mommer — Que aucuns ne soit si hardis uns ne aults quels qil soit que depuis mainten. en avant voist de nuit p. ceste ville desghizes dabis et vestures, le visage couvert boiet ne bouseret [2], ne soit en estat aucun parquoy il soit ne puist estre descongneu, ne jue p. nuit a aucun jeu de mon ne as des p. les voies sur lx s. de fourfait toutefois que aucuns feroit le contraire dnt ce ban dess. au jour de Pasques communiaux proch. venan. Faict le penultisme jour de decembre lan mil ccc iiii^xx et seize.

(*Second reg. aux bans*, f° 28).

Le dernier est daté du 4 février 1566 :

On faict le ban par eschevins et conseil de la ville de Lille que nul quil soit se ingere et advanche de soy trouver en masque, ne aultrement en habit incogneu, avant les rues de ceste ville, au son du tambour, ne aultrement, a peril de encourir et fourfaire par chacun lamende de dix livres parisis.

1. Voir Mgr Hautcœur, *Histoire de Saint-Pierre*, t. ii, page 215, note.

2. « *Le visage couvert de coquet, ne daut. chose, ne bouseret.* » Variante du même ban renouvelé le 31 décembre 1398.

Le dimanche gras et le jour des carêmaux (mardi), dans l'après-midi, nos échevins payaient les jeux de personnages sur chariots qu'on représentait devant la halle [1].

Les « allumeries » et illumination des maisons, au moyen de chandelles et de torches, qui se pratiquaient « les soirs où l'on régalait les dames de sucre et de vin », donnèrent leur nom à une fête dite des Brandons, « ces fallots, dit Tiroux [2], avec quoi l'on voit aujourd'hui courir les enfans par les rues les premiers dimanches de carême. »

Le dimanche de Lætare, avant-coureur de la fin prochaine d'une période de jeûne et de mortification, on menait joyeusement « Caresme au bois, » comme nous l'apprend cet extrait du journal de Monnoyer :

1599. — En l'octave 21 mars (*Lætare*) sçavoir la mi-caresme, fut mené Caresme au bois par la permission du magistrat, accompagné de la plus grande partie de la compagnie du prince des Amoureux, de la place des Renneaux, lesquels étoient tous à cheval et aucuns de pied tellement qui pouvoient bien être un cent, avec plusieurs héraults des autres places, vétus de leurs casaques d'armes et convoyèrent Caresme en grand magnificence et y avoit un nombre infini de peuple qui le suivait.

Des représentations scéniques avaient lieu également l'après-dîner devant la halle échevinale, on y jouait, de préférence, des moralités.

1. « A Charles aux Cauches, greffier de la ville, quil a paié par ordonnance d'eschevins et conseil a plusieurs joueurs sur chariotz pour avoir joué au devant de la halle .. assavoir le dimanche gras le nombre de VIII jeus et le dimanche de Lætare le nombre de VII à IV sols par chacun jeu (Compte de 1541) — En 1542, onze jeux les dimanches gras et de Lætare, en 1543, cinq moralités le jour de Lætare, en 1544, cinq jeux le dimanche gras, un le jour des caresmaulx et six moralités au Lætare. — « A Jacques de Boullongne, greffier civil, quil a paié aux joueurs sur chariotz aians joué le jour du dimanche gras et jour des caresmaulx, au devant de la maison eschevinalle, et ce compris XL sols depuis encoires paiés auxdits joueurs pour charge de Messrs du magistrat, VIII livres. - Au même quil at desbourse le gras dimanche et jour des caresmaulx dernier aux joueurs sur chariotz pour sept jeulx taut morals que farses à l'advenant de XXXXIIII sols par chascun jeu ... VIII l VIII s. » (Comptes de 1588 et 1589).

2. *Histoire de la ville de Lille et de sa châtellenie*, 1730, p. 173.

Les rigueurs du carême étaient encore tempérées par les fêtes du Behourt [1], lesquelles avaient été reportées, un peu avant leur suppression, au dimanche gras [2]. Ce jour-là une joyeuse réunion se tenait chez le roi de l'Epinette sortant d'exercice ; il y avait, le matin, concert de musique et, le soir, repas somptueux. Le mardi suivant, nouveau festin, élection du roi de l'année, remise au nom du magistrat et de la ville, de l'épinette d'or à l'élu qui donnait, en son logis, une fête magnifique. Le jeudi, conférence pour régler la fête du Behourt, jour du tournoi. Le vendredi, suivi d'une nombreuse et brillante escorte de dames et de cavaliers, le roi se rendait au village de Templemars, servir, dans l'église de ce lieu, « monseigneur Saint-Georges; » enfin le samedi, *le sire de joye*, comme on l'appelait, régalait le peuple d'une comédie « sur un théâtre fait exprès, où l'on apportoit toute la grâce et la beauté propres à divertir les gens de ce temps-là. Le roi, vestu d'une belle robe, avec ses familiers et les dames de sa connoissance en estoient les acteurs et les actrices [3]. » Ce n'était pendant plusieurs jours que marches et cortèges magnifiques où s'étalait une somptuosité royale ; spectacle merveilleux, féerique, auquel le peuple assistait ébloui.

Les fêtes de l'Épinette, entremêlées d'exercices religieux, duraient jusqu'au mardi de Pâques ; la bonne chère et le plaisir y tenaient, en fin de compte, une large place, elles cessèrent totalement en 1482.

1. L'étymologie de ce mot vient, selon La Curne de Sainte-Palaye, du verbe *beer* regarder et *hourt* ou *heurt* combat.

2. « Les joustes et courses de l'Epinette sestoient toujours faites à l'entrée du printemps, dans le commencement du carême, ce qui déplaisoit infiniment aux gens d'église à cause des fêtes et des banquets que l'on y donnait, il fut arrêté l'an 1474, que dorénavant elles se feraient le dimanche avant le carême. » (Biblioth. comm., ms. 632, f° 66.)

3. Tiroux, *Histoire de la ville de Lille*, pp. 169-171.

Avant de passer à l'historique de la grande procession, nous signalerons encore l'antique coutume des feux nocturnes de la saint Jean et de la saint Pierre, autour desquels on organisait, dans les rues et sur les places, des « caroles et menestrandies, » rondes et danses au son des instruments. Mentionnés dans les registres aux ordonnances dès le XIVe siècle, interdits en temps de grande sécheresse, par mesure de sécurité, ces divertissements se continuèrent jusqu'à la conquête française.

Les autres fêtes périodiques, comme la franche foire d'août, appelée fête de Lille, offrent peu ou point d'intérêt en ce qui touche notre sujet. Nous verrons plus loin que d'autres occasions ne manquaient pas au « bon peuple de Lille » de s'ébaudir et de satisfaire son goût inné pour les jeux scéniques.

*
* *

En juin, venait la grande procession, dite procession Notre-Dame, instituée par la comtesse de Flandre, Marguerite de Constantinople, et son fils, Gui de Dampierre, en 1270 : « en lonneur nostre segneur Jhesus Crist et de la glorieuse virgene Marie » [1]. Cette « pourcession » devait faire le tour de la ville, chaque année « pardurablement » et commencer « par teil jour ke nostre sires Deus en l'onneur de sa très chiere meire a commencié nouvelement à faire si glorieux miracles devant se image ke on apele a nostre dame de la Trelle.... » La fête durait « noef jours continueus, » à partir du dimanche après la Trinité.

Pendant plus de cinq siècles ce fut la fête lilloise par excellence; elle attirait, des villes environnantes et en nombre

1. Mgr Hautcœur, *Histoire de Saint-Pierre*, tomes II et III. Voir aussi *Archives historiques et littéraires*, 3e série, tome V, pp. 369-379, *la Procession de Lille au XIVe, XVe et XVIe siècle*, par de La Fons-Mélicocq.

considérable, autant de pèlerins que de curieux. Plus d'une fois, Philippe le Bon retarda son départ pour y assister [1].

Quelques jours avant la procession, les échevins faisaient publier à la bretesque, tribune ménagée dans la façade de la halle, sur les places publiques et aux carrefours, les prescriptions et mesures d'ordre nécessaires [2]. On recommandait aux habitants de nettoyer et d'orner de tentures ou de tapisseries le devant de leurs maisons ; défense était faite aux hôtes, hôtesses, taverniers et cabaretiers, de donner à boire pendant la durée de la cérémonie.

Une sonnerie de cloches annonçait, le samedi soir, le commencement de la festivité. Le rewart et deux échevins précédés d'un héraut d'armes et des experts jurés allaient, à cheval, au cloître Saint-Pierre, prendre les maîtres de justice et ceux de la fabrique, le bailli, les greffiers, le procureur d'office et les ouvriers du chapitre, ils parcouraient ensemble l'itinéraire à suivre le lendemain, afin de s'assurer de l'état des chemins, ponts, etc. Une copieuse réfection les attendait à leur retour.

Le dimanche, après la messe solennelle, la procession se mettait en marche. D'abord, les quatre serments : de Saint-Sébastien (archers), de Saint-Georges (arbalétriers), de Saint-Michel (escrimeurs ou tireurs d'armes) et de Sainte-Barbe (coulevriniers ou canonniers), avec les trompettes de la ville. Chaque compagnie avait ses valets, habillés grotesquement, qui faisaient mille folies et rangeaient les curieux, leur jetant au visage des poignées de « tercheul » et les frappant

1. « A Carbonnier orphevre pour largent et fachon de pluiseurs pris... si comme XIII fleurs de lys, une croix de S[t] Andrieu, ung fuziel et une roze... donnes a pluiseurs places et compaignons tant de ceste dite ville comme de Tournai que le jour de la procession remonstrerent par signes et aultrement pluiseurs histoires... et aussi pour complaire a mdit trs redoubté s[r] qui a cause de ce a este demoure en ceste dite ville et en avoit retarde son departement. » (Compte de 1448.)

2. Les registres aux ordonnances renferment toute la série de ces bans, de 1469 à 1790.

avec des fléaux de crin. Venaient ensuite les corps de métiers [1], avec l'image de leurs patrons et leurs enseignes ou torses [2], puis les pèlerins, le magistrat en corps et en robe, les religieux, le clergé des paroisses et celui de la collégiale, avec leurs châsses et reliquaires. Précédée des ménestrels ou joueurs d'instruments sermentés, auxquels venaient parfois s'adjoindre ceux des villes voisines [3], sous un « chiel » soutenu par quatre clercs couronnés de roses, s'avançait enfin le palladium de la cité, « la bonne fierte, » châsse d'un grand prix, contenant d'insignes reliques, « le joyel Notre-Dame. » Elle était posée sur un drap d'or offert par les échevins.

En expiation d'un meurtre commis jadis dans l'église Saint-Pierre, un sombre personnage ferma la marche jusqu'au XVIe siècle, c'était le Chevalier rouge, « vestu d'une cotte vermeille de candal ou d'écarlatte ; un chapel de roses sur la tête, tenant en main une blanche verge. »

L'itinéraire de la procession était très étendu, jusqu'en 1580, il comprenait la limite extérieure de l'enceinte ; on devait l'interrompre pour le reprendre ensuite, ce qui, à cause du développement du cortège, amenait un désordre inévitable. Pendant l'arrêt on donnait à boire « aux gens malades et mal dispos » et l'on distribuait des vivres aux pèlerins fatigués.

---

1. L'ordonnance du 31 mai 1423 établit, pour la première fois, la liste des « mestiers et marchants », qui devaient marcher à la procession : « Porteurs à la coulliere, porteurs au sacq, chavetiers, varlés de cordewans, trayeurs de vin, potiers d'estain, coulletiers de toutes marchandises, crassiers, estingniers, barbieurs, parmentiers, carpentiers, machons, foulons, tisserans de draps, vieswariers, cordewaniers, tondeurs a grant force, armoyeurs, marissaux, orfevres, serruriers, caudreliers, tainteniers, brasseurs, taneurs, poissonniers, bouchiers, orpheuvres, voiriers, tisserans de toilles, merchiers, boulenghiers, taverniers, la confrairie de St Jacques » (Arch comm. *Reg. aux Mémoires*, 1, f° 17).

2. Les torses ou torches étaient de longs bâtons surmontés d'une chandelle, au-dessous de laquelle étaient disposés, en cercle, les attributs du corps de métier. Il en existe deux spécimens au musée de Lille.

3. « A Jores Destailleurs pour II menestrels de Douay qui tromperent devant le fiertre.... Pour le sallaire de III autres menestrels liquel jouerent devant le fiertre.... Item à Jovenere pour jouer de ghisterne devant le fiertre. » (Compte de 1364.)



Avec le temps, la procession de Lille perdit de son caractère religieux. On y introduisit, au XVe siècle, comme nous allons le voir, des scènes de l'ancien et du nouveau Testament, des personnages légendaires ou historiques, un géant et une géante d'osier de soixante pieds de haut ; « c'estoit, dit la chronique, une belle chose et récréable pour tout le peuple, tant de Lille que d'aultres villes et villages. »

Les compagnons de la place des Reignaux, dite des Cœurs amoureux, s'étaient réservé, dès 1456 [1], la représentation des neuf preux [2], et la continuèrent pendant un siècle. Montés sur des palefrois richement harnachés, ils marchaient trois par trois, selon la règle. A côté de Charlemagne, Roland, Godefroi de Bouillon et Artus de Bretagne, on voyait chevaucher sans étonnement Judas Macchabée. Ces preux défilèrent ainsi jusqu'en 1565 ; mais dans les dernières années, il fallut requérir des hommes de bonne volonté et les indemniser en conséquence [3]. A diverses reprises les échevins allouèrent des subventions spéciales pour les costumes, écussons ou harnachements [4].

1. « ... Donné en courtoisie aux compaignons de la place Derrignau au support des grands frais par eulx eus ceste année, en ce que pour décorer la procession..., ils se sont parés et houchiés richement à la siemblance des neuf preux, XII L. » (Compte de 1456).

2. Les personnages historiques, désignés sous le nom de « neuf preux », étaient indifféremment pris dans la Bible, dans l'histoire ancienne, grecque ou romaine, et dans les romans de chevalerie, tels David, Josué, Gédéon, Samson, Judas Macchabée, Hector, Alexandre, César, Pompée, Charlemagne, Roland, Ogier, Artus de Bretagne et Godefroi de Bouillon.

3. Voir les comptes de 1549, 1550, 1560, 1562, 1564. « A Anthoine Thiedé pour avoir trouvé IX hommes ayant faict les neufs preus..., 64 sols pour repartir a ceux qui ont servi de neuf preux... au porteur denseigne, etc... » (Compte de 1565).

4. « Aux prince, subgects et compaignons des Cœurs amoureux de la place Darignault en support de la despens des habillemens, houchures et escus painturiés avec armes de IX preux, en regard a ce que lan passé a cause de la pluye qui fit... ils avoient esté fort diminuez et adimez quil a convenu rappointer... » (Compte de 1494). — « ... A luy [le prince des Cœurs amoureux] encoires sur sa requeste pour renouveller les escuchons des neuf proeux et de faire repaindre leurs armoyries a cause que les viels estoient cassés et rompus et effachiés. » (Compte de 1539).

Des paroissiens de Saint-André [1] s'attribuent, en 1540, le privilège de représenter les douze Sibylles [2], portant diverses inscriptions relatives à la maternité divine ou des prédictions tirées des livres saints. Précédées de trois trompettes, elles s'avançaient « acoustrées comme des princesses » ; un laquais soulevait la queue de leurs chevaux caparaçonnés, afin d'éviter des souillures possibles. La dépense qu'entraînait cette figuration explique pourquoi le chiffre traditionnel n'était pas toujours exactement le même ; ainsi, en 1547, il n'y eut que sept Sibylles. Dans la suite, les métiers se chargèrent de la figuration de ce groupe [3].

Les « histoires » de la nativité, de la passion et résurrection de Notre-Seigneur, ou des martyres de saints, marchaient devant la fierte, elles furent représentées à partir de 1460, par les compagnons de Saint-Sauveur, surnommés plus tard de la Gauguerie ou du Lac. C'étaient de pauvres gens à qui l'on accordait de temps à autre « par compassion, » des dédommagements « pour leur painne » et des subsides supplémentaires [4] quand ils étaient plus nombreux ou que

1. « ... A ceulx de St Andrieu au support des despens soustenus par la representation des Sebilles. (Compte de 1540).

2. Les Sibylles figurèrent longtemps dans les cortèges religieux : lors du chapitre général des Cordeliers, tenu au couvent de Lille, le 17 septembre 1610, il y eut une procession générale sur le passage de laquelle des théâtres étaient dressés ; deux entre autres, le long du mur des Cordeliers, « la estoient, raconte Chavatte, les douze Sebilles, en entre elles y avoit l'empereur Octavien près de la Sebille Turbutina (Sibilla Tiburtina ou de Tibur) laditte Sebille lui monstra limage de la Vierge Marie qu'elle tenoit son fils entre ses bras, laquelle elle estoit sur un théâtre fait en un certain grenier et de l'austre costé des Sebilles, au milieu des deux théâtres, il y avait un autel, là ou reposoit le St-Sacrement. »

3. « ... A aultres mestiers ayant fait accoustrer les douze Sebilles a chacun, XL, s. » (Compte de 1562).

4. « Aux compaignons de St-Saulveur, lesquels firent plusieurs histoires sur le fait de la passion de N. S. Jh Crist, au devant de la fierte Notre-Dame, notamment depuis l'église St-Pierre jusques à la porte St-Saulveur, ainsy qu'ils ont acoustume faire chacun an pour la décoration de la procession dont lon a acoustume leur donner pour ce faire VI s. avant; mains ceste année présente, consideration sur ad ce que durant le temps que ladite procession passa, ilz treuvent de grands interests en leurs habillemens a cause des grans pluies qu'il cheust durant ledit

leurs habillements avaient été gâtés par la pluie. Nous les voyons figurer dans les comptes jusqu'en 1540 pour des sommes variables, attribuées à leur régent ou à son lieutenant-général.

Les corporations ou métiers formaient, eux aussi, des groupes historiques qui prenaient place dans le cortège. Les échevins entretenaient cette émulation en accordant des primes aux « plus belles, industrieuses et riches histoires ». Les comptes nous indiquent quels étaient les sujets jugés dignes de récompense. En 1535, les maçons représentèrent « la Manne du ciel », et les bonnetiers : « Comment Samuel, petit enffant, fut mené et présenté au temple à Hély le grand prêtre » ; les peigneurs de sayette : « les trois Rois » et les brasseurs : « l'Ecce homo ». En 1540, les bouchers : « Comment J.-C. fut despouillez de ses vestemens devant la croix, couchié en icelle, avecq le sieulte de plusieurs chevaulcheurs » ; les merciers : « Comment Jhesus fut eslevé en croix » et les bourgeteurs : « Comment Melchissedech feist à Dieu oblation du pain et vin que lui offrit Abraham en retournant de la bataille ». En 1542, les caucheteurs : « l'histoire de Job » ; en 1549, les fruitiers : « Comment Sallemon fus adoré de la royne de Saba, qui lui fist de grands dons, et de plusieurs aultres roys » et les vieswariers : « Comment Judas vint au gardin d'Ollivet, et ung baisiet trahit

---

tems, eschevins de ladite ville leur ont accordés pour ceste fois seullement, au dessus desdits VI s. la somme de XL s. font VIII l. » (Compte de 1470).... — « Aux compaignons de la Gauguerie que par eschevins leur a esté donné en courtoisie au suport des despens par eulx soustenus à cause de plusieurs histoires par eulx faits en allant autour de la procession pour la décoration d'icelle, assavoir est de l'annonciation, nativité et offertoire des trois roys, passion et résurrection de N. Sr Sauveur Jh Crist, avoec aulcunes aultres histoires nouvelles par eulx adioustées et servant à la matière meisme, montrer par personnaiges les martirs d'aucuns glorieux saints. Pour ce considere leurs grands despens quils ont soustenus XII l. » (Compte de 1481). « ... En regard adce que les chevaulx par eulx euz en plus grand nombre quils ne souloient pour le faict de leurs dictes histoires leurs ont plus largement coustés que es aultres années passées, a cause de la cherté de l'avaine... » (Compte de 1484).

N.-S. ». En 1556, les pletiers : « Comment Jésus fut jugé par Pilate », etc.

Diverses chroniques, qui ne sont que des copies répétées, donnent l'énumération de toutes les « histoires » représentées par les corps de métiers ; la plus complète est celle datée de 1535, dans le manuscrit de Chavatte : elle comprend quarante-trois corporations [1].

Des « menestrels » de tous genres, trompettes, hautbois et « ghisterneurs », des « chanteurs-joueurs », se mettaient également de la partie, pour accompagner « la bonne fierte ».

Mais les compagnies joyeuses des paroisses et des quartiers furent toujours parmi les plus empressées à apporter leur concours ; les comptes fourmillent de détails sur ce point. Dans les rues et carrefours s'élevaient, par leurs soins, des « esclans ou hourdaiges » pour la représentation, par tableaux vivants, des scènes de la Bible, de la vie des saints ou de l'histoire ancienne. Il leur était décerné de nombreuses récompenses. En 1527, les compagnons de Peu-d'argent représentent les sept Macchabées ; en 1528, les Cœurs aventureux : le Centurion ; en 1529, le Petit-Frêt : Theodorus ; en 1530, les Amustans : Judas, et les Cœurs aventureux : Sennacherib ; en 1532, ces derniers : Matatias, et les Amustans : la mort du prophète Baal ; en 1533, l'empereur de Jeunesse : Judas Macchabée et Nicanor ; en 1534, les Cœurs aventureux : le Prince de la synagogue ; en 1535, la Gauguerie : la Création d'Adam, et les Amustans : le siège de Bétulie ; en 1536, la Gauguerie : Tobie ; Saint-

1. On les trouvera, avec des variantes, et à des dates différentes, de 1535 à 1565, dans Derode, *Histoire de Lille*, t. II, pp. 139-140 (note) ; *l'Artiste*, revue lilloise, 1850, n° 2 ; *les Souvenirs religieux de Lille et de la région*, 1887, pp. 75 à 77, ainsi que dans plusieurs manuscrits appartenant à la bibliothèque de Lille ou à des collections particulières.

Martin : Roboam ; en 1538, les Cœurs aventureux : Marius Coriolanus, le comte Lydéric : la Chananéenne, les Amustans : la « suscitation » de Lazare, Peu-d'argent : la conversion de Madeleine et l'Abbé à-qui-tout-faut : les deux petits Macchabées ; en 1540, les Amustans : la mort des Prophètes, et Peu-d'argent : la mort du roi Esglon ; en 1541, les Amustans : Holoferne, les Cœurs aventureux : le siège de Samarie et l'Abbé à-qui-tout-faut : le Samaritain ; en 1542, Peu-d'argent : la fuite d'Agar, Saint-André : la bénédiction de Jacob, la Sottetresque : Abel, les Embrouillez : la Manne du ciel, etc., etc.

Ces mêmes compagnies organisaient aussi des concours et distribuaient des récompenses [1] ; les libéralités des échevins en leur faveur étaient parfois considérables.

Des jeux par personnages, moralités ou farces, étaient donnés, en présence des magistrats, devant la halle échevinale, dans l'après-midi des trois jours qui suivaient la procession. Les chariots se rangaient sur le Marché, à partir du coin de la rue des Malades, à droite, du côté du Beau-Regard, et à gauche, vers la Fontaine-au-Change. Le jeudi, avait lieu la répartition des prix.

Enfin, des « danseurs d'amourisses », des acrobates et sauteurs sur corde, attirés à Lille par la grande affluence d'étrangers, étaient autorisés à montrer leur habileté au peuple assemblé [2].

Les groupes historiques formés par les corps de métier

1. « A Jaquemes, le Wauquier, tavernier que, du comand d'eschevins, il a payé, donne en advancement aux compaignons de la place du petit Frait, pour eulx susporter les frais qu'ils soustenoyent en pluiseurs notables prix d'argent qu'ils donnoyent, le jour de la procession d'icelle ville, pour honneur et augmentation d'icelle procession, par quittance, vi l. » (Compte de 1433).

2. « A aucuns joueurs de soupplesse, quatre carolus, le jour de la procession, après disner, qui estoient venus jouer devant la Loy. » (Compte de 1527). — « A Mathis de Francio et Anthone Pichevelo, natif de Vicence en Cremonce (*sic*), auquel, sur requeste présente, pour avoir, à ladite procession, fait plusieurs souplesses et jeux sur corde, au devant de la halle, 4 florins valant 8 livres. » (Compte de 1551).

étaient tenus, pour éviter la confusion et le désordre, de se réunir à heure fixe, dans un lieu déterminé, et de là, conduits par leurs valets, ils devaient se joindre au cortège, précédés de leurs torses ou « chandeilles ». Sous peine de ne pas être admis à concourir, ils étaient obligés de se faire inscrire à l'avance. La liste des histoires était « escripte en ung tableau » et si le sujet choisi se trouvait être le même pour plusieurs, il revenait de droit au premier inscrit. Enfin, au cas où une corporation se refusait à contribuer à la dépense, on nommait trois compagnons qui, avec un maître, taxaient la part de chacun.

Voici quelques extraits d'ordonnances touchant la réglementation des histoires et groupes :

28 mai 1533.... Item que toutes les histores accoustumées fassent leur assemblée à la croix Ste Catrine et à lenviron, pour prendre leur train par la rue dEngleterre vers leglise St Pierre, selon leur ordre, et ce sur painne de VI sols, à aplicquier IV s. au pourfit des povres et les II s. au pourfit du sergent, en punition deschevins, et se règlent, ceulx qui font lesdites histores honestement, sans faire dérision de prendre gens ainsy que le passe sest fait, sur painne d'estre punis à la discrétion d'eschevins... Item que tous mestiers polront faire quelque histore suivant les chandeilles, telle que bon leur semblera en cas que ce ne soient des histores de la Passion Nostre Seigneur que la ville fait faire, en les faisant sur esclans ayant rolles, sans faire cloture d'ung costé ne d'aultre, de gourdinnes ne aultres choses, si faire se peult ; dont pour chaque histore leur sera donné par la ville ung philippus d'or, pourvu que ce soient histores honnestes, et ceulx quy averont fait la plus belle histore averont IV carolus et l'aultre ensuivant II carolus d'or et seront tenus lesdits mestiers assembler leurs histores, par ordre, en la rulette en devant de lospital Comtesse. Et seront tenus les varles desdits mestiers les conduire et faire sieuvre lesdites histores les chandeilles desdits mestiers sans tarder. Item que tous ceulx quy voldront faire histores seront tenus de le signiffier au procureur de ceste ville et la faire mettre par escript sur painne de riens avoir; et si pluiseurs escripvoient une meisme histore, le premier aiant bailie oultre audit procureur sera préféré, neantmoins les aultres en polront faire ung aultre telle que bon leur samblera. (Reg. C., fos 104-105.)

17 juin 1533.... Et que toutes les histoires des mystères fachent leur assemblée, come il a esté publié, en la plache S[t] Martin et se mettent par ordre, ainsi que leurs chandeilles doivent aler et si trouvent clercq pour elles mettre en ordre, a fait que les comis par la loy leur declareront, pour partir avecq leurs torses, et ne polront, alant à la procession, tarder tant que elles seront à la rue des Robelers, que lors elles seront tenues tirer sur le bas de la rue, à ung lez et à laultre, jusques à la porte des Malades sur paine de riens gaingnier. Item que personne ne se boute à l'entrée et embouchement de la rue des Malades, pour empeschier le passaige des dites histoires sur l'amende de II sols à aplicquier comme dessus. Item que nulz quel qu'il soit ne metent et ne se tiegnent sur les charios et hourdaiges des jeux joués à la procession, sinon les joueurs et ceulx comis à faire les signes pendant que ladite procession passera, sur telle paine et à aplicquier comme dessus. (Reg. C., f° 106.)

7 juin 1535.... On vous fait assavoir par Eschevins et Conseil de ceste ville, que pour reverender la procession prochaine ils ont ordonné que les histoires qui se feront par les mestiers d'icelle seront figures de viez Testament allencontre du nouveau, selon quil sera délivré ausdits mestiers par le procureur de ceste ditte ville; par ordre et que tout quy vouldront faire histoires se treuvent par devers ledit procureur en dedans huit jours de ce jour, pour eulx faire mettre par escript à peril si, en dedans ledit temps, ne ont ce faict, de estre fourcloz de pooir faire aucune histoire et lesdits huit jours expirez, ledit procureur delivrera par ordre ce quil sera enjoinct aux dits mestiers et tous ceulx quy non voldront faire seront mis à ladicte procession au devant des aultres ainsy que il sera advisé. Et au surplus que chacun mestier faisant histoires avera à l'advanchement de la despens ung demy real d'or qui sera délivré par l'argentier de ceste ville et sy sera donné à ceulx qui feront la plus belle, industrieuse et riche histoire du viez et nouvel Testament, quatre karolus d'or. Et pour ce que pluiseurs desdicts mestiers sont refusans de contribuer leur cote en portion des despens est permis ausdicts mestiers, se bon leur semble, pooir eslire trois hommes de leur mestier, lesquelz seront auctorisiez avecq les maistres de taxer et arbitrer la cote et portion de la despens desdicts mestiers, chascun sa puissance et se aucun se faisoient mectre par escript pour faire histoire et soient en faulte ilz seroient à lamende de dix escus.... (Reg. C., f° 132.)

24 mai 1547.... On vous fait assavoir, de par eschevins... que pour reverender la procession prochaine de ceste ville, ilz ont ordonné que les mestiers d'icelle feront histoires figurees du viez Testament allencontre du nouveau, selon quilz ont accoustume et qui sera mise par escript en ung tableau qui à ces fins sera mis

et attachié au devant du beau Regard et ceulx qui non voldront faire seront mis à ladite procession au devant des aultres ainsy que sera advisé. (Reg. D, f° 6.)

Les premiers désordres suspendirent ces naïves exhibitions: « et furent lesdites histoires mises à néant, dit la chronique, parce que c'estoit le commencement des troubles et presches qui se faisoient par les gueux et hugnots autour de Lille et autres lieux.[1] »

Au commencement du XVII[e] siècle, les Jésuites et les Augustins prirent une grande part à l'organisation du cortège et y apportèrent un élément nouveau. Leurs élèves, rivalisant de zèle, d'intelligence et de luxe, formaient des groupes allégoriques, sacrés et profanes, historiques et légendaires. Le 7 juin 1665, nous voyons les écoliers du collège de la Compagnie de Jésus faire, selon Chavatte, « une fort belle histoire dans laquelle ils étaient tous à cheval, équipés à merveille et avaient chacun un écuyer devant eux lequel portoit une armoirie en la main C'étoit l'histoire de Liedrick et de toute la descente des comtes de Flandre. Il y avait une fort belle histoire sur un char triomphal représentant la mort de Phinart. » L'année suivante les mêmes jeunes gens figurent « la très haute et très auguste maison d Au riche triomphante sous Charles second roi d'Espagne et des Indes; les empereurs Rodolphe I[er], Frédéric III, Albert II, Frédéric IV, Maximilien I[er], Charles-Quint, Ferdinand I[er], Maximilien II, Rodolphe II, Mathias, Ferdinand II, Ferdinand III, Léopold; les rois d'Espagne Philippe I[er], Philippe II, Philippe IV, Charles II. »

La conquête française suspendit un moment le cours de ces fastueuses manifestations. Chavatte nous apprend encore que

1. « Comme ces représentations se faisoient par gens de métiers plus capables d'exciter la risée que la piété, de sorte qu'on auroit dit une masquarade spirituelle, c'est pourquoi Messieurs du Magistrat, lorsque beaucoup d'habitans de la campagne estoient infectez de l'hérésie de Calvin, pour ne leur point donner occasion d'attribuer à l'Eglise un abus introduit par les peuples, ordonnèrent de les supprimer. » Tiroux, *Histoire de la ville de Lille*, p. 189.



le 3 juin 1668 « les quatre serments n'ont pas marché à la procession parce qu'on estoit aux François et ny avoit aussi nul char de triomphe. C'estoit une paix sans joie, ajoute-t-il amèrement, parce qu'on demeuroit au roi de France. » Le langage du chroniqueur lillois reflète singulièrement l'état d'âme des nouveaux annexés. Mais l'interruption fut de courte durée ; dix ans après, en 1679, lors d'une procession générale qui eut lieu le 4 août pour célébrer le traité de paix de Nimègue, les écoliers de Jésuites formèrent une marche composée de cinq groupes : 1° le Triomphe de la Paix ; 2° le Bonheur de la Paix ; 3° l'Abondance procurée par la Paix ; 4° la Religion rétablie par la Paix ; 5° la Justice et la Paix réunies. Enfin le 20 juin 1688, les RR. PP. font représenter les figures de la Paix et ses heureuses suites : 1° le Paradis terrestre ; 2° l'Arche de Noé ; 3° le Sacrifice d'Abraham ; 4° la Loi de Moïse ; 5° la Cour de Salomon, accompagnées et entremêlées de groupes costumés, chars, etc.[1]

Les démonstrations de joie furent des plus vives après le traité d'Utrecht, qui rendit Lille à la France : la procession qui suivit l'heureux jour où les troupes françaises vinrent remplacer la garnison hollandaise, témoigne des sentiments qui animaient tous les cœurs. Divisé en cinq marches, chacune d'elles en de nombreux groupes, le cortège qui constituait la partie principale de la fête du 13 juin 1713 avait pour sujet le Triomphe de la Religion dans les glorieux ancêtres de Louis-le-Grand : 1re marche, le Commencement de la Religion, Clovis ; 2me marche, les Progrès de la Religion, Charlemagne ; 3me marche, la Sainteté de la Religion, saint Louis ; 4me marche, le Génie de l'Espagne (souvenir de la fidélité des ancêtres) ; 5me et dernière marche, la France. On remarquait, parmi les groupes, Lydéric portant au bout

1. Chronique de Chavatte, voir aussi *Les Souvenirs religieux*, 1890, f° 58 ; 1892, f° 72.

d'une pique la tête de Phinaert, Baudouin de Constantinople, la Toison-d'Or, Boufflers, les princes et ducs, etc. Louis XIV fermait le cortège [1].

Cette pompe, quoique atténuée, se maintint cependant jusqu'à la Révolution. Que restait-il alors de la festivité instituée par Marguerite de Flandre ? Les « chars de triomphe », les corporations avec leurs torses et les communautés avec leurs reliques, le clergé des paroisses, celui de Saint-Pierre et le magistrat en corps entourant la bonne fierte, nous retrouvons tout cela, quoique poussé à la charge, dans une relation anonyme, écrite vers 1740, publiée par M. Raymond Richebé [2] et dans le tableau bien connu du musée de Lille. Pendant plus de cinq cents ans la ville subvint en partie aux frais de cette fête, à laquelle il était encore affecté, en 1791, un chapitre spécial dans les dépenses municipales.

Sous les Bourbons, après une interruption d'un quart de siècle, l'antique procession fut rétablie et sa dernière sortie eut lieu le 20 juin 1830. Il ne subsistait plus grand chose de la pieuse manifestation d'autrefois : on vit à Lille, cette année-là, une exposition d'horticulture, des joutes sur l'eau, mâts de cocagne, courses en sac, carrousel, tirs à l'arc, à l'arbalète, au fusil et au canon. Le cortège était composé de députations civiles et militaires, au milieu desquelles émergeaient les bustes de Philippe d'Alsace, de Philippe le Bon, de Louis XIV, du maréchal de Boufflers et de Vauban ; il y avait de plus un char triomphal, où étaient groupés, autour de l'image du roi Charles X, les comtes de Flandre, « à qui Lille doit sa prospérité. » Les deux géants d'osier, Lydéric et Phinaert, Jeanne Maillotte et la figure grotesque du tambour major des « Hurlus », dessinée en 1825 par le graveur lillois

1. *Souvenirs religieux*, 1891, pages 42 et suivantes.

2. *La procession de Lille au XVIIIe siècle*, relation d'après un manuscrit de la Bibliothèque Mazarine. Lille, 1892.

Porret, attiraient particulièrement les regards et obtenaient un vif succès. Venait enfin un bœuf gras, entouré de licteurs, suivi des jouteurs et coureurs et des divers services de la ville. Les prix se distribuèrent le mercredi. Sous le gouvernement de Juillet, la fête, six fois séculaire, changea totalement de caractère et devint purement communale.

Depuis, à de longs intervalles, il a été permis aux Lillois de revoir leurs légendaires ancêtres, y compris la robuste cabaretière brandissant sa pique acérée. Le 21 juin 1852 eut lieu le premier cortège des Fastes de Lille ; en 1861, grâce au zélé concours de jeunes gens de la ville, on organisa une très brillante et très riche cavalcade, appelée Cortège des Fastes de Lille, dont le souvenir n'a été effacé que par l'inoubliable marche historique du 7 octobre 1892.

* * *

C'est surtout au cours des réjouissances publiques, où l'esprit inventif de nos pères se donnait libre carrière, que l'on voit poindre, sous un aspect satyrique et grossier, l'art dramatique à ses débuts.

Les archives communales, source inépuisable, fournissent, sur ce point encore, des documents en abondance.

La première mention d'une représentation scénique à Lille date de 1351 : « A VIII arbalestriers et [un]g connestable qui double qui wetiert a IIII portez quant on jua dou jeu de Sainte-Katerine, a cascun XII truffez, vallent parmi le connestable XVI s. fors — Pour vin, fruit et fromage que no singneur deppenser quand on jua audit jeu, XVIII s. fors. — As compaignons de la fieste des enfans Aimery de Nerbonne donne XL escus qui vallent a XXXI s. le pièce LXII l. fors [1]. »

1. Compte de 1350-51, f°s 21 et 24.

Le mystère de Sainte-Catherine est cité par M. Petit de Julleville [1] comme un des plus anciens écrits en langue vulgaire. L'indemnité accordée aux arbalétriers et à leur connétable était d'usage aux jours des grandes assemblées ; vu l'état de guerre, il fallait doubler la garde aux portes de la ville, car on craignait toujours une surprise ou quelque attaque des bandes qui battaient l'estrade dans les environs. La représentation s'étant prolongée assez tard, nos échevins se firent servir un repas supplémentaire dans l'après-midi. Quant aux Enfants d'Aimeri, le même auteur pense qu'il s'agit ici d'une sorte de chevauchée où figuraient les personnages d'une chanson de geste jadis célèbre et aussi populaire, dans notre région, que la légende des quatre fils Aymon.

Sous les ducs de Bourgogne, les représentations théâtrales deviennent plus fréquentes. Il n'était pas de fête sans ce divertissement : le 3 janvier 1454, a lieu la joyeuse entrée de la jeune comtesse de Charolais, à qui la ville fait un riche présent [2] ; les compagnons de quatre places reçoivent une courtoisie pour « avoir fait histoires. [3] »

Le 9 du mois suivant, le duc Philippe donna dans son palais de la Salle cette fête célèbre du Faisan, dont Olivier de la Marche, témoin oculaire, s'est complu à décrire la magnificence. Son récit contient la description détaillée de l'« histoire de Jason », mystère en trois parties, qui y fut représentée [4].

En l'honneur de la « gésine » de la comtesse de Charolais [5],

1. *Les Mystères*, t. II, p. 4.

2. Douze tasses dorées pesant douze marcs (Reg. au Cérémonial I).

3. « Aux compaignons des places de sainte Caterine, de Fannain, de saint Pierre et des Gingans, quattre quennes de vin. » (Compte de 1451-54).

4. *Mémoires de Messire Olivier de la Marche*, Gand, 1566, pp. 412-431.

5 L'enfant dont on célébrait la naissance était Marie de Bourgogne qui épousa, en 1477, Maximilien d'Autriche et devint l'aïeule de Charles-Quint.

les compagnons joueurs des places [1], représentent le 14 février 1457, sur des chariots, devant la halle et en divers lieux de la ville, des histoires et autres jeux.

A leur arrivée en 1458, le comte et la comtesse de Nevers [2] sont festoyés, selon leur désir. Ce fut l'évêque des fous, comme nous l'avons dit plus haut, qui se chargea d'organiser les ébattements.

Pour « faire prendre soulas » aux ambassadeurs des lointains pays récemment arrivés à Lille [3] et logés à l'hôtellerie du Haume, les compagnons de la place Saint-Martin font le 15 juin 1461, un concours auquel participent les autres compagnies lilloises.

A propos de l'arrivée de Philippe-le-Bon, à Lille, dans la nuit du 8 juillet 1462, Monstrelet parle des brillants « allumaiges » faits dans les rues et carrefours de la ville ainsi que des jeux de personnages par signes qui furent représentés à cette occasion. Le compte de l'argentier énumère les récompenses accordées aux corporations des tanneurs et des « febvres, » pour leurs allumeries ; aux joueurs des places de Sainte-Catherine et de Saint-Martin, pour leurs belles histoires ; à ceux de Saint-Sauveur et de Saint-Pierre pour leurs jeux de folie. De nombreux cadeaux furent présentés aux personnages de la suite du duc. L'affluence avait été considérable, aussi les coupeurs de bourses, tout comme nos pick-pockets d'aujourd'hui, firent-ils de fructueuses opérations, l'un d'entre eux, « le fils à maistre Christophe Bommart, » eut la male chance de se laisser prendre ; il fut battu de verges par le roi de

1. « ... Lesquelles places furent au nombre de dix, si comme : Fannain, petit Fret, sainte Catrine, Derrignau, saint Estevène, l'Escu de France, saint Saulveur, saint Martin, Sottetresque et saint Genois, a chacun XXIIII sols font XII l. » (Compte de 1457).

2. Le comte Charles de Nevers était le fils de Bonne de Bourbon, seconde femme de Philippe duc de Bourgogne.

3. Voir *Archives historiques*, 3e série, 1854, p. 311 et *Deux Ambassades orientales à Lille*, par Eug. Debièvre, p. 12 à 17.

l'Amoureuse vie [1], Jehan Levasseur, lequel toucha pour son salaire 13 sols 7 deniers.

En 1467, le roi de France Louis XI, arrivant de Tournai, fit son entrée solennelle à Lille, également pendant la nuit, le quatrième jour du carême [2]. C'était le samedi, veille du Behourt; le duc de Bourgogne et sa sœur, la duchesse de Bourbon, la reine d'Angleterre, le comte de Charolais et autres seigneurs s'y trouvaient réunis. Les joutes et ébattements se prolongèrent jusqu'au mercredi suivant. Philippe-le-Bon séjournait alors à son palais de Rihour; au mois de novembre, les joueurs y représentaient encore des histoires et folies sur chars. Pour « attraire » les corporations, compagnies de de paroisses et de places, les échevins accordèrent dix sols par jeu.

Au mois d'octobre 1466, il fut décidé d'aller, en brillant appareil, à la rencontre du duc qui revenait de Liège par eau; deux bateaux plats dits « dornequins », ornés de feuillages, furent disposés pour transporter l'un les échevins, l'autre les joyeux compagnons des Guingans. « De quoy, note l'argentier, le duc eut grand plaisir [3]. »

1. Tel était le titre suggestif porté par l'exécuteur des sentences criminelles, on l'appelait aussi roi des Ribaux. Maître des basses œuvres, chargé du nettoiement de la voie publique, de l'enlèvement des charognes et autres besognes du même genre, il avait aussi dans ses attributions la police des tavernes et des mauvais lieux.

2. « Pour complaire au roy nostre sire a sa joyeuse et première venue quil fist en la dite ville le XVIIIe jour de febvrier darrain passé, aus gens des mestiers qui ledit jour se volsissent efforchier a faire aucunes joyeuses allumeries par honneur et reverence..., etc. » Suit la liste des sommes payées aux corporations. (Compte de 1464, f° 67),

3. « A Pierot Du Pont, navieur, pour le louaige de deux dornequins onquel Messrs. eschevins avoecq le prevost de ceste ville et aultres officiers d'icelle allèrent au devant de le venue de mntr redoubté Sr.... et lautre aussy onquel ceux de la place des Ghinghans allèrent.... pour faire une joieuse reverence a monsieur maistre Patoul.... A Miquiel Aubert, maistre carpentier sermentez.... pour asseillier outre parties de bois emploies tant a appointer et preparer ladite nef.... et a plusieurs manouvriers quy nettoyèrent lesdits nefs, promurent herbe pour y estrainier et y firent plusieurs ourdaiges pour les couvrir. » (Compte de 1465-66).



L'entrée solennelle de Charles-le-Téméraire, en avril 1468, fut marquée par un spectacle peu commun. Une des histoires représentées sur le passage du cortège se rendant à Rihour, celle du *Jugement de Pâris* avait pour auteur un conseiller du duc, maître Patoul. « A cause que luy, sa femme et ses enfans estoient manans et bourgeois de ladite ville de Lille, dit une chronique aujourd'hui disparue [1], il pleust audict maistre Patoul de lui faire une belle histoire a sa venue en sa bonne ville de Lille et laquelle histoire de Paris et des trois deesses, Pallas, Venus et Juno, ledict maistre Patoul prit, pour ce faire, trois femmes dont celle qui estoit Venus se nommoit la grosse Julienne, laquelle je tiens que entre mille femmes, on ne puist point trouver de plus grosse et de plus grande comme icelle estoit ; et celle qui faisoit le personnage de Juno se nommoit Jacquette Broquette, laquelle estoit une longue et meigre femme qui navoit que le piel et les os, aussi meigre que ung hairon et celle qui faisoit le personnage de Pallas se nommoit Favignon, laquelle estoit bochue a tout un bien court corps à grosses epaules et deux longues jambes gresles et menues comme fusiaux. Et estoient icelles demoiselles toutes trois nuds et parées de colliers d'or en leurs hatriaulx tant richement et bien ainsi que l'histoire le requiert. Quand le prince fut entré en le ville là où il fut honorablement rechupt des sieurs de le ville et de tous ceux de le loy et de tout le peuple, et le prince esté averty que le dit maistre Patoul luy faisoit une vraie histoire a sa bien venue, et dict que on lui monstrat, comme on fist. Quand M. le bon duc Charles fut allencontre du hourd de ladite histoire on lui dit, et il commanda de ouvrir et avant ouvrir on sonnoit, au lieu d'un bachin, un cornet de porquier, comme on fist. Quand M. le bon duc Charles vit ces trois deesses et ledit maistre Patoul là

1. Copie intitulée « Extrait d'un manuscrit reposant chez les RR. PP. Jésuites d'Armentières. » (Archives communales de Lille. Aff. gén., cart. I, d. 1).

couchiés, il en eut un si très grand ris que nullement il ne s'en savoit estinquier [1]. »

En 1471, les métiers s'emploient « bien diligemment et honnourablement » à faire histoires et allumeries le long de la rue des Malades, depuis l'hôpital Saint-Nicaise jusqu'à l'hôtel du duc, lors de la première entrée de la duchesse et de « Madame damoiselle » de Bourgogne.

« A l'exortacion d'eschevins, » les compagnons de Saint-Sauveur, des Guingans et du Marché, représentent, le 18 septembre 1481, jeux de personnages sur cars, pour célébrer la naissance du duc François, second fils de Maximilien d'Autriche. Et quand sa sœur, Marguerite de Bourgogne, fiancée au dauphin Charles, fils de Louis XI, vint deux ans après, pendant les fêtes du Behourt, « un jonne compagnon, » un rhétoricien appelé « maistre Jehan qui tout scet » et quatre ménestrels de Paris firent, en halle, dans la chambre au scel, plusieurs joyeux ébattements [2].

L'entrée solennelle de Philippe-le-Beau, en 1496, fut célébrée

1. A en juger par le dessin de V. Adam (*Histoire de Lille*, de V. Derode, t. I), qui représente cette scène, le groupe formé par les trois déesses ne ressemblait guère à celui des trois Grâces. Le grave Pontus Heuterus a également relaté le fait : « Montibus Hannonie Pugnax inauguratur indeque Insulas profectus, magna cum pompa, ac scenicorum histrionicorum que ludorum exhibitione ut susceptus. Excitavit ei inter cætera mirum in modu risum demonstratio fabulæ qua Juno, Venus ac Pallas præsente Mercurio apud Paridem de forma certasse dicuntur, aureum singulae pomum ambientes. Quæsierant enim magno pretio Insulenses ab hanc rem tres statæ ætatis feminas, nudis corporibus in scena ad petendum aureum pomum coram Paride prodeuntes. Quæ Venerem presentabat erat raræ proceritatis ac ab immense pinguidine, portentosæ crassitudinis. Quæ Junonem exhibebat longitudine Veneri par erat, sed arida exucca plane que ossea. Quæ Palladem referebat media inter Venerem Junonemque stans, brevitatis erat admirandæ, in pectore ac tergo gibbum habens, cervice gracili ac exiguo, ventre ultra modum prominente, bracchiis cruribus que tenuissimis. » (*Rerum Burgundicarum Libri sex*. Anvers, Ch. Plantin, 1584, p. 161.)

2. « .... Donné en courtoisie a quatre compaignons menstrels de la ville de Paris, pour honneur de ce que es jours des joustes du Behourt darrainement passé ils estoient venuz en ceste ville pour tirer devers Mademoiselle de Bourgogne et seiournèrent durant les distes joustes durant lequel seiour ils se trouverent devers lesdits eschevins et juerent de leurs instrumens tres melodieusement. II escus d'or qui vallent VII l. » (Compte de 1482-83).



par de brillantes fêtes, au cours desquelles il y eut histoires, moralités et jeux de folie donnés par les joueurs lillois. A son arrivée, par la porte de Courtrai « toute enmaiollée et flourie, » les enfants choraux de Saint-Pierre, placés sur ladite porte, firent entendre des chants mélodieux, sous la direction de leur maître.

Nouvelles réjouissances pour fêter la paix conclue avec la France en 1500, l'heureuse arrivée en Espagne de l'archiduc et de sa femme Jeanne d'Aragon, en 1502, et la naissance d'un jeune prince [1] l'année suivante.

L'archiduc Philippe revient, en 1504, dans son pays de prédilection, il traverse la France et renouvelle, avec Louis XII, le traité de Blois par les fiançailles de son fils Charles et de Claude de France ; il arrive à Lille et y séjourne quelque temps. On le divertit fréquemment par les jeux de personnages que nos acteurs donnent en sa présence ; « ung prescheur » débite, sur le marché, un sermon joyeux.

Pendant les processions générales qui eurent lieu en 1506 pour remercier Dieu du traité passé entre Ferdinand-le-Catholique et son gendre Philippe, ainsi que des heureuses nouvelles de « l'avennement » de celui-ci en Espagne, vingt-une principautés jouent diverses moralités et folies. Le peuple en liesse applaudit tour à tour : *Ghingherlinghin, l'Aveugle, les deux Questeurs, la Bourse non trouvée, le Questeur et le Pourcelet*, etc. L'argentier de la ville donne, par le menu, le détail de cette fête et consacre une mention spéciale aux Bregierettes « qui jouèrent le mieux ».

On célèbre joyeusement la ligue de Cambrai en 1509 et le 17 mars 1510 les victoires remportées en Afrique par Ferdinand d'Aragon sur les infidèles. Avec la même allégresse qui marqua, le 6 janvier 1508, les fiançailles du jeune archiduc Charles avec Marie d'Angleterre, fille d'Henri VIII, on fêta,

1. Ferdinand, qui fut empereur d'Allemagne, né le 10 mars 1503.

le 25 mars 1515, un nouveau projet de mariage du prince avec Reine de France, fille de Louis XII [1]. Les Coulevriniers jouèrent le jeu de *la Paix dans la main de Dieu*; les Alliés, *les Bregiers traitant de l'alliance*; les Guingans, *Bon Temps*; le Petit-Frêt, *les bleus Bonnets*; ceux de la place Saint-Martin, *les Padres*; l'Abbé à-qui-tout-faut, *la Paix portant la fleur de lys* et les Clercs, *Nequaquem*.

Charles-Quint arrive à Lille : fêtes en son honneur le 5 octobre 1517, le jeu des *Pays renforchiez* vaut le maître-prix aux compagnons du Petit-Frêt. Il est élu empereur : des divertissements, moralités et farces sont joués sur neuf chariots, devant la halle. A la nouvelle de son débarquement à Flessingue : on « triboule » les cloches au beffroi, d'où l'on jette au peuple 300 coquilles et quantité de « nieulles »; l'après-midi et le soir représentations populaires, les rhétoriciens examinateurs des jeux décernent le premier prix, trois philippus d'or, à Baude, l'Abbé à-qui-tout-faut, pour sa moralité du *Pooir divin*, le second à Antoine Renaud, connétable des arbalétriers, le troisième à Jean Lecomte, confrère des archers. Le mois suivant, neuf charretées de joueurs sont récompensées à raison de 24 sols chacune.

Le 15 août 1523, « suivant le bon plaisir de ntredoubtée dame, » eut lieu une procession générale; le soir, jeux scéniques. Le maître-prix, pour la meilleure moralité, fut attribué aux Coulevriniers, le second au Petit-Fret, et le troisième à l'Abbé des Tard-Sages. Une ordonnance renouvela l'interdiction aux joueurs « de ne toucher, ne regarder le fait des roys, princes, justice, ne autres personnes particulières. Des mesures exceptionnelles furent prises envers « ceux qui demeurent en lieux infectés de peste et portent blanche

1. On sait que ce projet de mariage n'eut pas plus de suites que le précédent; la sœur de François Ier n'avait que cinq ans, elle devint plus tard duchesse de Ferrare. Charles-Quint épousa Isabelle de Portugal en 1526.

verge » ; il leur était interdit de prendre part à la procession et d'assister aux représentations.

L'élection de Clément VII « le pape moderne » en 1523, la « desconfiture » du roi François à Pavie, le traité de Madrid (1525), la naissance de Philippe II (1527), la paix des Dames (1529) donnent lieu à des fêtes où les concours scéniques ont une place marquée.

A la procession générale du 6 août 1538, en l'honneur de la trêve de Nice, il y eut un nombre d'histoires plus grand que de coutume, toutes les compagnies de joueurs furent récompensées. Un rhétoricien, maître Danse, débita *le Franc archier Pernet*, qu'on croit être le célèbre monologue publié dans les œuvres de Villon, sous le titre de *Franc Archier de Bagnolet* [1]. Un tailleur de pierres, Parcot, monté sur un « bennel [2], » débita un sermon burlesque pour récréer le peuple. Les compagnons du Vieux-Marché-au-Poisson firent une histoire où l'Empereur était représenté au milieu des Vertus, les Amustans gagnèrent le prix des nouveaux jeux « parlants », les Cœurs aventureux le second pour la meilleure moralité intitulée *le Père céleste*, tandis que la Sottetresque joua celle de *Creator omnium*.

L'entrée solennelle de Charles-Quint le 8 novembre 1541, la nouvelle de son débarquement à Gênes en 1543, le traité de Crépy-en-Laonnois (1544), la victoire de Muhlfeld remportée sur l'électeur de Saxe en 1547, et quantité de processions générales pour attirer la protection divine sur le souverain, ses affaires, ses entreprises, ou la conclusion de la paix entre les princes chrétiens, tous vœux ardemment formés par les sujets de l'empereur, occasionnent le retour de réjouissances analogues.

1. Petit de Julleville, *Répertoire comique du moyen âge*.

2. *Bennel*, *benniau*, sorte de chariot. Un jeu populaire dans les Flandres, celui du beigneau, encore en faveur de nos jours, a conservé ce vieux mot dont l'orthographe a été altérée.

Des fêtes magnifiques marquent le premier voyage en Flandre du prince d'Espagne, Philippe, le 6 août 1549; une procession générale pour sa « despartie en bonne prospérité es païs de pardecha » avait eu lieu le 30 avril. La dépense s'éleva exactement à 8.906 livres 19 sols 8 d., le chapitre spécial qui lui est consacré remplit vingt feuillets du compte [1]. On y voit figurer les sommes payées pour les « arches triomphales », bastillons, houdaiges (3000 pieds de planches), les toiles peintes, les couleurs et ingrédients divers. Sur le parcours du cortège, s'alignaient les théâtres où l'on représentait des tableaux par signes. Il n'y eut pas de jeux « parlants » dits de personnages. Les sujets étaient tirés de l'ancien et du nouveau Testament, de l'histoire romaine, des chroniques et même des faits contemporains ; en voici la liste :

Histoires sur hourdages. — Triomphe et Renommée. — Le Port de Salut. — La Croix de Saint-André. — Le Triomphe d'honneur — Constantin. — Le Couronnement de Salomon.

Histoires de moralité. — Le Triomphe de la Foi. — Comment Charles le Grand mena la guerre contre le roi Desiderius [2] et comment il chassoit les Sarrasins hors de Saxone [3]. — La prise du landgrave Van Hasse et du duc de Saxe. — Le prophète Isaïe. — Titus et Vespasien. — Gédéon. — Le Triomphe de Libéralité. — L'Empereur Octavien — La prise de la Goulette (1537). — Fuite des Turcs à Vienne (1529). — Paulus-Emilius.

Il y eut aussi des sujets symboliques tels que ces « figures de plusieurs bestes feroches faisant significacion de plusieurs choses a l'honneur de Sa Majesté et du prinche » et cette enfant « laquelle estramoit et jectoit fleurs ainsy que

1. « Dépense extraordinaire faicte et assieue à cause de l'entrée et venue du prinche des Espaignes en ceste ville. » (Compte de 1548-49, f° 206-226).

2. Didier, roi des Lombards, vaincu par Charlemagne.

3. Bataille de Muhlberg, 1547.

le princhе passoit. » Sur le marché, un arc triomphal figurait les vertus du prince ; près de la chapelle de Notre-Dame du Joyel, non loin de l'estrade où Philippe allait prêter le serment de maintenir les privilèges de la cité, une jeune fille, figurant la Vierge, lui jeta « un chappeau de violettes. »

Le 17 juin 1553, jour où l'on apprit la nouvelle de la prise de Thérouanne « réduite à l'obéissance de l'Empereur », procession générale, jeux de farce et de moralité le soir, devant la halle. Le traité du Cateau-Cambrésis donne lieu, le 10 avril 1559, sur le Marché, à une cérémonie burlesque, la création d'un empereur de Jeunesse, présidée par le pape des Guingans ; la fête dura trois jours, pendant lesquels le vin coula à flots.

Réjouissances le 8 juillet 1563, à l'occasion de la nouvelle victoire remportée sur les Turcs et « les blanc-mort » (*sic*) ; le 8 avril 1569, on publie la liste des prix qui seront attribués à ceux qui voudront jouer, lors de la fête de la Paix, jeux nouveaux, moralités et folies honnêtes.

Le prince de Parme, Alexandre Farnèse [1], fait sa joyeuse entrée le 10 décembre 1581 ; il fut salué à son arrivée à la « court du roy [2] » par les hautbois de la ville perchés sur la plombée et pendant le banquet qu'on lui offrit en halle, les huit enfants choraux de Saint-Pierre, dirigés par leur maître Pierre Dumont, chantèrent des mélodies ; un rhétoricien, Pierre Lemonnier, débita plusieurs plaisanteries et la compagnie de joueurs de Clément Bommart représenta diverses histoires dont une avait pour titre *Jephté*.

La paix de Vervins, célébrée solennellement le dimanche 7 juin 1598, est suivie d'une procession générale [3] et de réjouissances

1. Alexandre Farnèse (1546-1592), fils de Marguerite d'Autriche, fut gouverneur général des Pays-Bas jusqu'à l'arrivée du duc d'Albe.

2. Le palais de Rihour, appelé sous Charles-Quint « Cour l'Empereur. »

3. « Procession générale pour les bonnes et joieuses nouvelles de la paix perdurable nouvellement faict entre le roy catholique nostre sire et le roy très chrestien de France. » (Reg. aux ordonnances. G., p. 174-176.)

extraordinaires relatées dans le journal de Chavatte et dans plusieurs autres manuscrits. Du haut du beffroi, le serviteur de la ville jeta au peuple assemblé une multitude de coquilles et « un corps d'estrain (de paille) accoustré en soldat » qui fut mis en pièces. Des bans spéciaux réglaient ainsi les détails de la fête : ceux qui voudront exhiber au peuple jeux de moralité pourront le faire à partir de deux heures après-midi ; il sera accordé un premier prix de douze florins pour le meilleur jeu et un de huit pour le second ; les jeux seront, au préalable, représentés devant les échevins ; les compagnons devront apporter leurs blasons le samedi à six heures du soir chez le greffier criminel, Piat Mouton ; les blasons ou enseignes seront mis en ordre le jour de la fête devant la halle, afin que chacun sache son tour de jouer ; les originaux des jeux devront être remis ès-mains du procureur de la ville, Jean Miroul, le même jour, samedi à midi, pour qu'ils soient examinés avant d'être représentés. La liste des récompenses fut proclamée le 10 juin.

Le même compte (f°s 234 et suivants) énumère les quantités de vins des divers crus de Beaune, de Madère et du Rhin qui furent largement distribuées ; joueurs et musiciens en reçurent leur part et les échevins ne s'oublièrent pas. Nombre de personnages de marque vinrent à Lille à cette occasion ; les sommes payées aux hôteliers de la ville pour le logement des nobles étrangers et de leur suite, de leurs valets et des chevaux, sont considérables.

La joyeuse entrée des archiducs Albert et Isabelle, le 5 février 1600, clot brillamment la série des fêtes données au cours du XVIe siècle. On s'y prépara six mois d'avance ; le 10 juillet 1599, une ordonnance annonçait une procession générale pour remercier Dieu de ce que « il luy a plu permettre que leurs Altesses arrivent en bonne santé à Gênes et pour le prier qu'ils puissent sans mauvaise fortune parachever leur chemin jusques en ces paiis bas. »

La relation de cette entrée existe dans un manuscrit de la bibliothèque de Lille, des miniatures assez soignées représentent « les arches triomphales », la décoration des seize théâtres dressés pour les histoires, les acteurs en costume, etc. Ce recueil fort intéressant a été résumé et savamment commenté par M. Jules Houdoy [1].

*
* *

Indépendamment des fêtes en quelque sorte officielles, que nous venons de passer en revue, il y en avait de traditionnelles, dont le retour à époque fixe, conservait le privilège d'attirer une affluence d'étrangers, égale à celle qui encombrait les rues le jour de la grande procession. La jeunesse fortunée de Lille et des environs ne manquait pas d'y participer, compromettant follement son patrimoine par des dépenses excessives. De leur côté, pour « soutenir l'honneur de la ville » et contribuer aux frais qui incombaient à l'organisateur , les échevins puisaient largement dans le trésor communal, mais le soin de tout organiser était laissé au bourgeois de marque tout désigné par ses goûts et sa position pour ce ruineux honneur. On le créait duc, abbé, prince, roi, empereur, et ces titres enviés, sinon respectés, demeuraient désormais attachés à son nom.

Est-ce dans cette hiérarchie joyeuse qu'il faut placer les deux personnages qui figurent dans les registres aux comptes de 1345 et de 1355 : le duc de Safrenie [2], pour qui on paya un subside en feu et lumière aux arbalétriers veillant aux portes, une indemnité à un logeur, du vin à plusieurs compagnons, ainsi que le coût d'un hourdage réservé aux échevins,

1. *La joyeuse entrée d'Albert et d'Isabelle*, Lille, 1872.

2. Gourmandise (?)

et l'abbé de Soïns, dont l'argentier parle à deux reprises [1] : « Vin but en honneur deschevin a le feste labet de soin v l. vii s. » et plus loin : « a labet de soins et ses compaignons donné en courtoisie à leur feste xxx escus. »

La première fête que donna le roi des Sots, si populaire à Lille, le second dimanche de juillet 1495, semble avoir été préparée par différents voyages dans les villes voisines. Comme il avait été invité à la table de l'archiduc, le 6 janvier précédent, au palais de Rihour, les échevins lui envoyèrent quinze lots de vin, il en fut de même pour les soupers qu'il donna à son retour de Cambrai (16 lots), d'Arras (9 lots) et de Douai, où il était allé faire ses invitations.

A cette fête de 1495, Douai envoya « en belle et honneste compagnie » un prince appelé l'Oncle des Neveux, le Damoiseau de Frise, les Inconnus, l'Estrille [2], le capitaine Pignon et le comte Potaige ; Arras fut représenté par son abbé de Liesse [3], le prince de Saint-Jacques et le roi des Lours ; Cambrai par le prince de Malespaigne, les abbés de l'Escache-prouffit et l'Estrille.

Le 10 août suivant, grand souper en halle, offert par le même roi des Sots aux princes des compagnies lilloises auxquels les échevins firent distribuer soixante lots de vin.

A la fête du 10 juillet 1497, l'abbé de Liesse d'Arras vient en grand état, accompagné du prince de Saint-Jacques, du roi des Lours, du seigneur de la Teste et du prince d'Amour. On voit aussi l'évêque des Fous de Lannoy, le capitaine de l'Estrille de Douai, celui de Tournai et le prince de Saint-Jacques de cette dernière ville. Nouveau souper en halle et même courtoisie de la part du corps échevinal.

1. Compte de 1354-55.

2. Cette compagnie était formée de cavaliers à la suite de leur chef, le capitaine de l'Estrille.

3. « A Arras, l'abbé de Liesse levoit la bannière et prenoit la croche de l'abbaye de Liesseté pour présider aux jeux, esbattemens et joyeusetez du cras dimanche. » Arthur Dinaux, *les Sociétés badines*, t. i.

En 1497, au mois de janvier, le roi des Sots se rend à Douai et à Cambrai ; à Arras en février, puis à Tournai où il figure à la fête du prince d'Amour. Derechef, Lille reçoit la visite, le second dimanche de juillet, des princes et compagnons venus des villes ci-dessus, ainsi que de Béthune et d'ailleurs.

La fête prit plus d'importance l'année suivante ; le roi des Sots, accompagné du prince de Saint-Jacques et du capitaine de l'Estrille, rentrent de Cambrai le 15 janvier et d'Arras le 27 février ; dans cette dernière ville, l'escortaient de nombreuses bandes de Lille, Douai, Cambrai et Béthune.

Nous voyons des compagnies nouvelles figurer à la fête du 14 juillet 1499 ; ce sont : les princes d'Enghant et des Mausoigneurs, l'abbé des Endormis, les archers de Saint-Pyrene (?) de Tournai, l'évêque des Fols de Lannoy, le prince des Sayetteurs de Douai et d'autres de Valenciennes. Un concours de jeux scéniques est organisé par ordonnance d'échevins, les compagnons joueurs de Lille y prennent part ainsi que ceux de la chancellerie du roi des Sots et ses consors qui gagnent le maître-prix. La ville contribue aux frais et y ajoute un subside extraordinaire pour participation à la fête d'Amour de Tournai.

Le compte de 1500 manque, mais nous retrouvons, le 11 juillet 1501, les compagnies d'Arras et de Lille, le roi des Tassus, le capitaine d'Amisses, les Bouchers et les Poissonniers de Tournai.

La fête annuelle est suspendue jusqu'en 1509. Cette année-là, le prince de Saint-Jacques remplaça par intérim le roi des Sots. Parmi les hôtes de la ville figurent l'abbé de Saint-Legier de Béthune, les chanteurs de Notre-Dame d'Arras, l'évêque du Lait-buré de Tournai, etc.

Le roi des Sots qui reprit la charge l'année suivante, se nommait Pasquier Barge et avait racheté sa bourgeoisie [1].

1. Reg. aux bourgeois D, f° 138 : « Pasquier Barge, filz de Jehan, natif de Lille, par rachat le second jour de février [après la Toussaint, 1505]. »

Il se multiplia aux fêtes de Cambrai, de Béthune, d'Arras, de Saint-Omer, et y brilla « en grande et honourable compaignie, tant à pied qu'à cheval ; » à leur tour, ces villes se firent représenter à la fête traditionnelle du mois de juillet. Son lieutenant, le roi des Bons-Sots, Jean de Drumetz, qui était également bourgeois de Lille [1], l'accompagna à Tournai le deuxième dimanche d'août.

Le dernier titulaire, Jean Verdegans [2], fut créé en 1540 et reçut un présent de vin comme d'ordinaire, mais il ne tint pas sa fête, interdite par ordonnance impériale. Notification en fut adressée, par messagers, aux villes de la région [3].

Nous avons vu que le prince de Saint-Jacques, cité dans les comptes dès 1460, remplaça le roi des Sots en diverses occurrences ; il avait également ses grands jours et recevait magnifiquement ses cousins des villes voisines. En 1506, le 7 juillet, il traite le prince de Saint-Jacques, l'abbé de Liesse, le prince d'Amour et le capitaine de l'Estrille d'Arras, qui viennent à Lille en grand nombre, à cheval et à pied, le marquis de Saint-Jacques et les Bons-Enfants de Tournai, le prince de l'Arrière de Béthune, le roi des Hetz d'Armentières, des Malprofitants d'Orchies et de Lannoy, le prince de Saint-Jacques, le prince du Rhin, les « Campions » et les Aventureux de Douai, le capitaine de l'Estrille, les Bouchers

1. Reg. aux bourgeois 2, f° 81 : « Jehan de Drumetz, fils de Guillaume. Par rachapt le 13 novembre 1501. »

2. Reg. aux bourgeois 3, f° 80 : « Jehan Verdegant, filz de feu Forien, natif de Harenghe en Fournembach, ayant vi enffans, nommez Phles, Bastien, Jehan, Joseph, Quateline, Franchoise. Par achapt le ix de febvrier après Toussaint 1526. »

3. « A Jehan Le Vasseur pour avoir porté lettres de la ville ès villes de Valenciennes et Mons en Haynaut contenans que lempereur Notre Sire avoit interdit de tenir la feste du roy des sotz du xii jour de juillet en ceste ville et par ce signiffie que personne ne se y trouveroit. — A Jacques Brimon pour avoir porté lettres en la ville d'Orchies et en la ville de Tournay contenant les deffenses faites de par lempereur de non tenir la feste des sotz en laquelle ceulx de ces villes estoient paravent semons eulx trouver affin que attendu lesdits deffenses ils ne se volsyssent venir. » (Compte de 1540, f° 191).

et les Poissonniers de Tournai, le prince de Saint-Jacques et la confrérie de Sainte-Barbe de Courtrai, plusieurs princes et seigneuries de Lille. Aussi les échevins lui envoient-ils 24 lots de vin pour son banquet, plus vingt-quatre livres en espèces [1]. En 1512 la fête se tint le 2 mai ; les princes et confrères de Valenciennes, Douai et Tournai y participèrent et assistèrent au festin accoutumé.

Après une assez longue interruption causée par la guerre, la peste et d'autres calamités publiques, on s'empressa, quand vinrent des temps meilleurs, de rétablir les divertissements d'autrefois. A la date de 1547, Mathieu Manteau inscrivait dans sa chronique la note suivante : « Audit an, fut créé en la ville de Lille, un prince d'Amour lequel se nommoit Allard Dubosquiel, duquel la feste et le triomphe dura trois jours et de là vint-on veoir de plusieurs villes, comme ceux de Douay, Orchies, Valencienne, Tournay, Armentière, Lannoit et encore d'autres villes, bourgs et villages [2]. » Un autre chroniqueur [3] nous apprend que : « le pays jouissant de la paix avec ses voisins et l'empereur Charles-Quint ayant dompté les protestans d'Allemagne, plusieurs villes remirent sus leurs anciennes festes et y invitèrent leurs voisines. Ceux de ceste ville (Valenciennes) assistèrent le 2me [dimanche] de jullet de l'an 1547 à la feste de la principauté des fols qu'on nomma depuis la principauté d'amour à Lille et peu après à celle de Tournay. En l'an 1548 fut solemnisée la feste de la principauté de plaisance à Valenciennes le dimanche devant la Pentecoste, qui tomboit au XIII de may, à laquelle furent conviés tous les gentilshommes, prélats et villes voisines. »

1. « Aux prince, confrères et pèlerins de la confrairie de Monsr saint Jacques que accorde leur a esté sur leur requeste par eschevins conseil et huit-hommes a cause de leur feste qui se tient le second dimence de juillet en recevant et festoyant grand nombre de princes et confrères de plusieurs villes voisines quils avoient et ont mandé pour décorer ladite feste au resoissement du peuple de ceste ville, xxiiii l. » (Compte de 1506).

2. Chronique de Chavatte.

3. Pierre d'Oultreman, *Histoire de la Ville et Comté de Valenchiennes*.

Cette fête remplaçait celle du roi des Sots interdite par l'édit impérial de 1540 ; comme elle, on la célébra le second dimanche de juillet. Quant à la principauté d'Amour ce n'était pas une innovation, nous l'avons vu plus haut, et il existait des princes d'Amour en grand nombre et un peu partout. Celui à qui échut cette dignité à Lille, en 1547, Allard Dubosquiel, était marchand cloutier [1], il pouvait être âgé d'une trentaine d'années et avait relevé sa bourgeoisie le 3 février 1538 [2].

La fête commença le dimanche 10 juillet et dura trois jours. Les mesures prises à cette occasion montrent que de longue date les Lillois n'avaient pas assisté à pareil spectacle. Un ban extraordinaire fut publié le 5 juillet « adfin de mettre ordre et police a ceste feste d'amours [3]. » Défense était faite :

De « jouer sur chariots, ne aultrement, jeux erroneux, scandales infames ny deshonnettes, ny touchant ne regardant le fait des princes, seigneurs, justices, ne aultres particulières personnes, ny pareillement aucun proppos ; de faire ne dire ballades, chansons, rebus, parolles, gestes ne aultres manières quelzconques ; de faire

1. « ... A Allard du Bosquiel, clauteur, pour avoir livré à lad. ville pour l'ouvraige desd. halles et boucheries IIII c. poise de claux de pluisieurs sortes a XIIII la poise. (Compte de 1550, f° 208).

2. Je dois à l'obligeance de M. H. Fremaux le crayon généalogique ci-après sur la famille du prince d'Amour, laquelle n'avait aucun point d'attache avec une autre famille patricienne lilloise du même nom et originaire de la même localité, mais dont le chef avait acheté la bourgeoisie dès 1302 :

I. — Gilles Dubosquiel, demeurant à Mons en Pévèle, meurt avant 1515.

II. — Antoine Dubosquiel, fils du précédent, natif de Mons en Pévèle, acheta la bourgeoisie de Lille le 5 octobre 1515 au prix usuel de 60 livres d'Artois, étant alors marié sans enfant. (3e Reg aux bourgeois, fol. 1.)

III. — Allard Dubosquiel, dit le prince d'Amour, fils d'Antoine, releva sa bourgeoisie le 3 juin 1538 (3e Registre, fol. 9). Il épousa 1° Françoise Lenoir, laquelle fut inhumée à Lille le 8 juillet 1557, 2° Marguerite Platielle, qui lui survécut et dont le service funèbre fut fait le 12 juin 1587. (Archives départementales du Nord ; reg. 99, Droits seigneuriaux et reliefs de fiefs situés à Hellemmes, Bousebecque, etc., fol. 28). Ses deux fils, qui suivent, ne paraissent pas avoir laissé de postérité.

IV. — Mathieu Dubosquiel, natif de Lille, releva sa bourgeoisie le 13 novembre 1571. (Reg. 5, fol. 124r.)

V. — Gilles Dubosquiel, natif de cette ville, releva sa bourgeoisie le 5 avril 1582. (Reg. 5, fol. 44r.)

3. Reg. D, f° 7.

assemblees ne compaignies deshonnestes et scandaleuses.... Que les filles du lieu publicque ne se trouvent par les rues, par assamblees ne compaignies en sorte que ce soit, ne aussy se trouvent par les tavernes et assiettes[1] a peril de semblable amende et pugnition. Que nulles ne aucunes des plaches de ceste ville ne se ingèrent de faire assemblees pour aller au devant des compaignies de dehors, ny à la messe, ny le dimence, par aśsamblees, ny aultrement faire ne baillier empeschement aux jeux qui se jueront. Que tous ceulx qui voldront jouer jeux seront tenus nommer les jeux quilz entendent jouer à Charles aux Cauches et sera donne à chacune compaignie ou plache une fleur de lys vaill. XII. gros. Item que les princes et capitaines et leurs compaignies de ceste ville se reglent et conduisent, selon lordre qui leur sera baillie par eschevin, paisiblement et honnestement sans faire chose qui puisse empeschier ou destourbier ladite feste ny le prince d'Amours.... Défense de rencherir les vivres et penthures[2] de chevaux, de tenir hazet ne brelang de dez; et enfin que personne ne esmeuve ny provoque aultruy à noise, question ne debat.

La réunion fut nombreuse. Arras avait envoyé ses meilleurs joueurs, les compagnons du Pourpoint-d'Or, de Franche-Volonté et les Enfants d'Arras, Cambrai son abbé des Coquins, Orchies son roi des Malprofitants, Béthune, Douai, Lannoy et Tournai leurs bandes joyeuses. Venaient ensuite les compagnies lilloises conduites par le duc du Lac, l'abbé de Peu-d'Argent et le prince de Saint-Martin, ainsi que les corporations des Bouchers et Poissonniers, des Bourgeteurs et Sayeteurs. D'Oultreman raconte que le prince de Plaisance de Valenciennes, Jacques Sangler[3], fit son entrée à cheval, à la tête de 150 bourgeois, bien équipés et harnachés, précédés du héraut de la ville tenant en main une bannière avec ces mots : « SANGLER *remet en bruict dame Plaisance.* »

1. Lieux où l'on s'assied.

2. Nourriture.

3. Jacques Sangler, était superintendant et acteur du jeu de la Passion qui avait été représenté à Valenciennes aux fêtes de la Pentecôte de cette même année et avait duré vingt-cinq jours. Celui qui lui succéda dans la charge de prince de Plaisance, Quentin Coret, avait fait un voyage à Lille et à Tournai en vue de l'organisation de ce mystère resté célèbre, dans lequel il joua également plusieurs rôles. (Hécart, *Recherches sur le théâtre de Valenciennes.*)

Après l'assistance à la messe, le cortège parcourut la ville, non sans avoir défilé d'abord devant les échevins installés vis-à-vis la halle, sur une estrade ornée de tapisseries. L'après-midi on joua en divers lieux des farces et moralités, le soir il y eut souper. Le lendemain, les compagnies se répandirent en ville pour reprendre et continuer leurs joyeux ébats de la veille. Le troisième jour une brillante cavalcade termina la festivité.

Les comptes donnent le détail des vins offerts aux compagnies qui participèrent à cette fête « belle et honourable et bien conduite à l'honneur de la ville, laquelle, à raison de la multitude de peuple quy estoit venu tant des villes voisines que aultrement, avoit grandement prouffict ès assis et maltotes de vins, cervoises et keutes et aultrement et pareillement pluiseurs des manans et habitans d'icelle. » Aussi, à une courtoisie de vingt-six lots de vin, faite à Dubosquiel, fut ajouté un premier subside de deux cents livres « au support de la grande despence par luy faicte et supportée, » puis cent autres livres pour les frais qu'il fit en se rendant « avec sa beande et compaignie et aultres à la feste du grand prince d'Amour de la ville et cité de Tournay tenu le premier dimenche d'aoust ensieuvant. [1] » Le prince de Saint-Jacques et ses joueurs, le capitaine de l'Estrille, l'amiral des Poissonniers, les Bouchers et les Bourgeteurs de Lille l'y accompagnèrent.

L'année suivante, le héraut de Valenciennes venait à son tour annoncer que le dimanche de la Pentecôte aurait lieu la fête du prince de Plaisance; gentilshommes et prélats y étaient invités. Allard Dubosquiel s'excusa d'abord de ne pouvoir s'y rendre, « à cause des grands frais qu'il avoit eu à supporter en tenant sa fête l'an dernier à Lille et à Tournay, » à moins, dit-il dans sa requête, que la ville ne lui accorde « quelque bonne somme de deniers pour y fournir,

1. Compte de 1547. Dépenses extraordinaires, f° 243.

considéré meisme qu'il convenoit racoustrer de nouvel ceulx quy avoient par cy devant esté acoustrez a raison que leurs acoustremens estoient esseillez et usez. » Les échevins, conseil et huit-hommes, eu égard à ce que le prince de Plaisance de Valenciennes était venu à Lille avec ses compagnons, et pour « nourir concorde entre les villes voisines et éviter toutes murmures, » accordèrent deux cents livres au requérant pour ses dépenses et frais de voyage, à condition qu'il se ferait accompagner de sa bande [1].

En conséquence, Dubosquiel se rendit à Valenciennes le 13 mai 1548, à la tête de quarante-huit jeunes gens « richement accoustrés. » Ce galant escadron était escorté de quelques seigneurs, entre autres le sire d'Amfroimetz et ses amis qui s'étaient affranchis de l'uniforme de la compagnie, tout en conservant l'écharpe bleu de ciel, « pour montrer qu'ils estoient enrolés en qualité de volontaires d'amour. »

Les Lillois ouvraient la marche dans l'ordre suivant : treize Sayetteurs vêtus de rouge, coiffés d'un chapeau bleu ; leur chef, habillé de velours noir, par allusion à son nom, était à cheval, sa bannière portait : « NOIRET *maintient ses supposts en liesse.* » Venaient ensuite trente-huit Porteurs-au-sac, trente-un Bouchers à cheval en costume rouge, le capitaine en velours noir, précédé d'un guidon sur lequel on lisait : « LABBET *à présent maintient parcz en règne.* » Puis ceux de l'Estrille [2] couverts de velours et satin orangé, chaussés de blanc, leur prince « très bien en conche » accompagné des trompettes, hérault et pages. Puis Allard Dubosquiel habillé de velours violet, précédé de sa bannière, où s'étalait sa devise parlante : « *Puisque au* BOSQUET *amour se tient en joye* », était suivi des princes d'Amour de Tournai, d'Ath, etc. La cour du prince de Plaisance, accompagnée des délégués des

1. Compte de 1548, Dépenses extraordinaires, f° 205.

2. Cette compagnie était formée de cinquante cavaliers.

corporations, vint le recevoir aux barrières de la ville. On le conduisit, avec sa troupe, chez un riche bourgeois, Pierre Le Mesureur, dont la demeure était située devant les halles [1].

Chacun ayant été reconnaître son logis, on alla souper à l'hôtel-de-ville. Dans la soirée, toutes les compagnies représentèrent des comédies et des farces en plein air, à la lueur des flambeaux, devant la maison du prince et dans les carrefours.

Le lendemain dimanche, la journée commença par une messe célébrée dans l'église abbatiale, où se rendit en cortège le prince de Plaisance. Après le dîner, on joua les moralités; le soir, souper d'honneur et concert à l'issue duquel s'échangèrent les cadeaux consistant en pièces d'orfèvrerie. Le lundi, diverses folies et cérémonies burlesques eurent lieu par la ville; après le dîner s'organisa un cortège, pendant le défilé duquel le prince fit jeter au peuple des deniers d'argent nouvellement frappés et l'on se sépara.

Ainsi se passèrent ces brillantes fêtes de Lille et de Valenciennes, semblables sur plusieurs points.

Allard Dubosquiel, qui avait été nommé échevin le 1er novembre 1547 et conseiller l'année suivante, tout en continuant d'exercer sa profession, y adjoignit un genre de commerce dangereux en ces temps troublés, celui d'acheter en Flandre des chevaux qu'il revendait ensuite à des agents français. Poursuivi de ce fait en vertu des ordonnances, il fut arrêté avec un nommé Noël Delannoy et emprisonné sur l'ordre du procureur fiscal de la gouvernance de Lille. Tous deux, suspects d'hérésie, étaient inculpés d'avoir acheté et mené des chevaux hors du pays. Cette arrestation souleva une question de juridiction et donna naissance à un conflit avec le magistrat qui réclamait les prisonniers. Marie de Hongrie,

1. Voir Dinaux, *Archives littéraires*, 1re série, tome II, *une fête flamande sous Charles Quint*, d'après le manuscrit de Simon Le Boucq, pp. 312 à 338.

sur l'avis de son conseil, prit, à ce sujet, la décision suivante datée d'Anvers 6 avril 1554 [1] :

La Royne ayant oy le rapport du debat et different meu entre le procureur fiscal de la gouvernance de Lille d'une part, et les mayeur et eschevins de la ville dudict Lille d'autre, ensemble des responces et replicques et aussy de tout ce que les parties ont volu produire d'ung costé et d'autre pour raison et à cause de l'appréhension faicte par ledict procureur fiscal des personnes de Allard du Bosquet suspecté d'heresie et d'avoir mené plusieurs chevaulx en France et Noel de Lannoy aussy suspecté d'heresie, pretendans lesdicts de Lille pour les raisons par eulx alleguées, iceulx prisonniers leur debvoir estre restituez, et ledict procureur fiscal soustenant le contraire. Et sur ce eu l'advis des chief, president et gens du privé conseil de l'Empereur nostre sire, ayans le tout veu et visité et les raisons des parties meurement pesé et débatu, ladicte dame Royne considerant ce quil faict à considérer et pour certaines causes à cela mouvans a dit et déclairé, dit et déclaire par cestes que ledict procureur fiscal ne sera tenu rendre lesdicts prisonniers, ains que les officiers de ladicte gouvernance auront la cognoussance diceulx et en feront la justice comme il appertiendra. Faict en Anvers le vi^e jour d'apvril XV^c cincquante quatre, avant Pasques. Ainsy soubzcript : Marie, et plus bas : Par ordonnance de Sa Majesté et signé Deverloppe.

L'affaire fut donc maintenue sous la juridiction des officiers de la gouvernance qui, écartant l'accusation d'hérésie, rendirent, le 17 septembre 1555, l'arrêt que voici [2] :

Ledict mardy xviie de septembre XVe cincquante cincq Allard du Bosquet dit le prinche d'Amours, marchant, demourant en ceste ville de Lille, prisonnier chargié et actaint tant par sa confession que aultrement de avoir en l'an XV^c quarante neuf en contrevenant aux lettres et placcart de la Majesté de l'Empereur, vendu et livré à Jehan Rousin, demourant au pays de Franche trois chevaulx, dont l'un estoit grison, et aussy chargié de avoir environ les pasques XVe cincquante trois livré trois chevaulx en la ville de Gand pour les faire conduire et mener audict pays de Franche et de avoir mené et fait mener audict pays de Franche peu paravant ceste présente guerre pluiseurs aultres chevaulx. Fut, le tout veu et

1. Archives communales. Registre aux ordonnances de la Gouvernance de Lille, 1531-37, f° 330, v°.

2. Id. Reg. aux sentences criminelles de la Gouvernance de Lille, 1539-1585.

considéré, sur les conclusions contre luy prinses par le procureur fiscal dudict seigneur Empereur, condempné pour lesdicts trois chevaulx vendus et livrés audict Rousin de païer et furnir pour la valleur diceulx chevaulx la somme de cent cincquante escus d'or sol et pardessus ce en l'amende de trois cens florins carolus. Le tout a applicquièr selon le teneur desdictes lettres et placcart. Et quant au surplus desdictes charges, icelluy prisonnier a esté eslargy donet et connoussances (?) Et sy a esté condempné ès despens et mises de justice raisonnables et de tenir prison jusques à plaine et entière satisfaction desdictes sommes pécunielles, despens mises de justice. Faict par Bauduin Hespel, seigneur de Bus, lieutenant de monseigneur le gouverneur de Lille. Reçu pour le droit de l'Empereur quattre cens carolus par moy soubesigné Dubois.

Ainsi, après une longue détention, le prince d'Amour était rendu à la liberté, heureux d'en être quitte à si bon compte. Cette aventure lui fit décliner désormais les honneurs populaires et il laissa à un autre le soin de présider la fête qui fut donnée pour la dernière fois en 1562 [1].

Allard Dubosquiel mourut le 22 décembre 1583.

1. « Renouvele le ban pour la feste du prince d'Amours penultiesme de may LXII. » (Reg. aux Ordonnances D, f° 7 v°).

III.

Les compagnies de joueurs. — Les assemblées. — Principautés et seigneuries. — Les maîtres de places.

Le principal attrait des fêtes qui amenaient à Lille les étrangers en foule résidait particulièrement dans les spectacles donnés sur la voie publique ; nous avons vu qu'il n'y avait pas de réjouissances complètes sans ce genre de divertissement. Les joueurs se recrutaient au sein des sociétés joyeuses qui existaient non seulement dans les différents quartiers ou places de l'agglomération urbaine, mais aussi dans les faubourgs.

Sans rechercher l'origine ancienne de ces sortes d'associations, nous dirons qu'on les rencontre vers la fin du XIVe siècle. Leur raison d'être s'expliquait par le besoin de divertir le peuple, de provoquer et d'entretenir dans la rue, aux jours de festivité, une gaîté communicative.

Composées d'habitants d'un même quartier, les « sottes et belles compaignies », comme on les appelait, groupées d'abord sous le vocable du saint de la paroisse, s'érigèrent ensuite, ce qui caractérise bien l'esprit satyrique de l'époque, en principautés ou seigneuries, dont le président élu était affublé d'un titre burlesque pris dans l'ordre hiérarchique : empereur, roi, prince, duc, baron, comte ou marquis ; régent ou gouverneur ; pape, cardinal, évêque ou simple abbé ; amiral, général ou capitaine.

Après avoir attentivement compulsé la longue série des registres aux comptes de la ville, j'y ai relevé cent sept compagnies lilloises qui fournirent des joueurs pour les spectacles des rues ; on les trouvera ci-après, divisées en trois catégories et classées chronologiquement, avec la date des comptes où elles figurent.

Dans la mesure du possible j'ai indiqué, pour chacune d'elles, outre sa situation topographique, les noms et titres de ses différents dignitaires, ainsi que les variations successives et l'étymologie de sa dénomination.

PAROISSES ET CONFRÉRIES

Saint-Sauveur. — 1434, 1457, 1458, 1463, 1490, 1503, 1506.

Sainte-Catherine. — 1449, 1454, 1457, 1463, 1464, 1467, 1501, 1502, 1506, 1508, 1600. — Dignitaire en 1600 : Bauduin Herreng, maître de place.

Saint-Pierre. — 1454, 1463, 1501 à 1504, 1506. — Les Clercs : 1503, 1504, 1515, 1527, 1535. — Les Petits Clercs : 1503.

Saint-Étienne. — 1457.

Sainte-Marie-Magdeleine. — 1463, 1499, 1501, 1503.

Saint-Maurice. — 1464, 1467, 1504.

Saint-André. — 1501, 1504, 1506, 1508 à 1510, 1528, 1535, 1540 à 1549, 1551.

Saint-Jacques [1]. — 1494 à 1498, 1501 à 1505, 1510 à 1512, 1519, 1527, 1531-1562.

1. Cette antique confrérie, érigée en l'église Saint-Étienne, avait été autorisée, par ordonnance du 4 mai 1423, à prendre rang dans la grande procession, à la suite des corporations et métiers. L'attitude des confrères de Saint-Jacques n'était pas toujours édifiante, ils causaient du scandale par leurs chants, « crieries murmures et insolences », ne se gênaient pas pour « brimber » (mendier) de porte en porte. Des mesures de répression furent prises à leur égard, notamment en 1565 (Reg. aux Ordonnances, 13 août) puis en 1588, 89 et 90. Chaque année, la confrérie tenait en halle, le 30 avril, veille de la fête de son patron, une assemblée suivie d'un souper plantureux. C'est ainsi qu'en 1450, à la suite d'une de ces ripailles, le feu prît à la halle et y causa d'importants dégâts. Les mayeur et confrères Henry Lefrancq, Jean Desbiens, Thomas De Langhe et Guy De la Croix furent déclarés responsables par le lieutenant du prévôt et condamnés à verser une caution de 500 livres pour la réparation du dommage. (Reg. aux Mémoires, I, f° 48.)

CORPORATIONS [1] ET COMPAGNIES BOURGEOISES

Maçons. — 1465, 1535.
Poissonniers. — 1498, 1506, 1509.
Bouchers. — 1501, 1506, 1509, 1541 à 1542.
Corroyeurs [2]. — 1501 à 1503.
Etainiers. — 1501.
Pelletiers. — 1504, 1506, 1549 à 1551.
Sayetteurs [3]. — 1504.
Tanneurs. — 1510.
Coulevriniers. — 1515, 1523.
Archers. — 1520.
Bonnetiers. — 1535, 1540 à 1542, 1550, 1551.
Brasseurs. — 1535.
Peigneurs de sayette [4]. — 1535.
Tripiers de velours [5]. — 1538.
Bourgeteurs [6]. — 1538.
Merciers. — 1540 à 1542.
Caucheteurs [7]. — 1542.
Fruitiers. — 1549 à 1551.
Vieswariers [8]. — 1549 à 1551.
Brouetteurs au poids [9]. — 1563.
Goreliers [10]. — 1564.

1. On comptait à la procession de 1535 quarante-cinq corporations ou métiers qui représentaient une histoire différente. (Chronique de Chavatte.)

2. Ceux qui fabriquaient les ceintures et les courroies.

3. Ceux qui fabriquaient la sayette, sorte de drap sec et léger; industrie locale renommée sous le nom de sayetterie.

4. Ceux qui peignaient les fils pour la fabrication de la sayette.

5. Ceux qui fabriquaient des étoffes dites à la tripe, employées dans la bourgeterie.

6. Ceux qui fabriquaient les velours ou étoffes mélangées de laine, de lin et de soie, industrie locale appelée bourgeterie.

7. Ceux qui fabriquaient les chausses, les bas.

8. Ceux qui faisaient le commerce de vieilles hardes.

9. Ceux qui portaient au poids public, sur une brouette ou sur le dos, les marchandises qu'ils livraient ensuite à domicile.

10. Ceux qui fabriquaient les goriaux, colliers de chevaux.

PRINCIPAUTÉS ET SEIGNEURIES

Ghingans ou **Guingans** [1]. — 1425, 1454, 1463, 1464, 1466, 1467, 1481, 1494, 1502, 1503, 1504, 1506, 1509, 1515, 1527, 1537, 1549, 1558, 1559, 1563, 1582, 1598. — Dignitaire en 1598 : Jean Cardon, pape des Guingans.

Petit Frait ou **Petit Frêt** [2]. — 1433, 1453, 1457, 1463, 1467, 1469, 1470, 1473, 1474, 1480, 1494, 1496 à 1500, 1502, 1503, 1510, 1515, 1523, 1527, à 1529, 1549, 1559, 1563, 1582, 1598.— Dignitaire en 1600 : Robert Gilles, maître de place.

Lac, Lacq, Laq ou **Larc** [3]. — 1433, 1490, 1494, 1496, 1498, 1501 à 1503, 1506 à 1512, 1513 à 1515, 1517, 1521, 1525, 1533, 1538, 1540, 1549, 1565, 1582, 1598 — Dignitaires : en 1509, Georges De Lobel, lieutenant général; 1513 et 1514, Parent dit Dodo, régent; 1515 à 1521, Salmon ou Siron, gouverneur ; 1565, J. Choquet, gouverneur ; 1598, Mathieu Du Château, duc du Lac et Mahieu Manteau, le chroniqueur lillois, maître de place.

Pilaterie ou **Pilatrie** [4]. — 1433, 1462, 1509, 1538, 1549, 1598, 1600. — Dignitaires : en 1598, Jean Baillet, duc de la Pilaterie ; 1600, Bettremieu Garibalde, maître de place.

Fannain ou **Fannaing** [5]. — 1454, 1457, 1463, 1467, 1479, 1501, 1509, 1510, 1538, 1540, 1541, 1549, 1559, 1598. — Dignitaire en 1598 : Pierre du Forest, abbé de Fannain.

Dergnau, Dergneaux, Desrignaux ou **Desrennaux** [6]. — 1455 à 1458, 1463, 1464, 1598. —Dignitaire en 1598 : Jehan Lefebvre, maître de place. — Voir plus loin *Cœurs amoureux*.

---

1. Il existe encore une place dite des Guingans, ignorée de beaucoup de Lillois; sa plaque indicative est appliquée sur la maison située à l'intersection des rues de la Clef, des Oyers et des Suaires. Cette place a conservé la disposition ancienne et typique des lieux d'assemblée : là, sur un hourdage, faisant face à la rue des Sueurs (Suaires actuelle), se tenait le pape des Guingans, entouré de ses suppôts, tendant sa mule à baiser, au milieu des acclamations et des éclats de rire de la foule.

2. La principauté du Petit-Frêt ressortissait de la Chambre des comptes qui lui accorda de fréquents subsides ; elle s'assemblait à l'extrémité de la rue Esquermoise, près de l'hôtel de la Poterne et du pont de Weppes.

3. « La duché » du Lac était située rue Saint-Sauveur. — Voir plus loin, p. 89, le différend entre le duc du Lac et le roi Carcocq.

4. Près de la Grande-Chaussée, vers la place Saint-Martin.

5. Rues des Malades (de Paris actuelle), du Dragon et du Molinel.

6. Une place, appelée par corruption des Reigneaux, existe encore à Lille.

Écu de France[1]. — 1457.

Saint-Genois[2]. — 1457, 1463, 1502 à 1504, 1506, 1541, 1549, 1559, 1598, 1600.— Dignitaires : en 1559, Nicolas De Flandre, cardinal de Saint-Genois ; 1600, Étienne Herreng, maître de place.

Saint-Martin[3]. — 1457, 1461, 1494, 1498, 1501, 1504, 1506, 1510, 1515, 1527, 1536, 1538, 1541, 1549, 1598, 1600. — Dignitaires : en 1598, Jean De le Candelle, prince de Saint-Martin ; 1600, Damiette, maître de place.

Sottetresque[4]. — 1457, 1502 à 1504, 1538, 1541, 1542, 1549, 1551, 1559, 1564, 1598, 1600. — Dignitaires : en 1598, Jean Dupont, prince de la Sottetresque ; 1600, Hugues De Lobel, maître de place.

Hamerie ou **Abbiette**[5]. — 1462 à 1464, 1598, 1600. — Dignitaire en 1600 : Gilles Leroy, maître de place.

Fasque. — 1463, 1464.

Marché[6]. — 1463, 1464, 1467, 1481, 1549.

Pattiniers[7]. — 1463, 1494, 1499, 1502 à 1504.

Pau ou **Peu d'argent**[8]. — 1463, 1491, 1494, 1498, 1499, 1502 à 1504, 1509, 1517, 1527, 1528, 1530, 1535, 1538, 1540 à 1542, 1549, 1551, 1559, 1563, 1582, 1598, 1600. — Dignitaire en 1598 : Bettremieu Grossier, abbé de Peu d'argent.

Souverain. — 1463, 1464.

Gauguerie[9]. — 1474, 1480, 1481, 1483, 1484, 1486 à 1488, 1490, 1491, 1501, 1502, 1504, 1506, 1508, 1535, 1536.

---

1. Enseigne d'une auberge de la rue des Malades.

2. Une rue de ce nom subsiste encore de nos jours. — Voir plus loin, pp. 88-89, le différend entre le cardinal de Saint-Genois et le roi des Amatoux.

3. La place Saint-Martin est toujours existante.

4. Nom d'une fontaine publique située dans la Sotte-Rue, actuellement rue de la Quennette, où la maison n° 2 porte dans sa façade, du côté de la rue des Ponts-de-Comines, une sculpture grossière représentant un sot (?) sortant d'un puits. — Voir plus loin, pp. 87-88, le différend entre le prince de la Sottetresque et le comte Liedricq.

5. Noms portés successivement, du XIIIe au XVIIIe siècle, par la rue de Tournai actuelle.

6. Jusqu'au milieu du XVIe siècle, la superficie du marché (forum Islense) comprenait tout le terrain de la Grand'place et de la place du Théâtre réunies.

7. La place des Patiniers subsiste encore.

8. Paroisse Saint-Pierre, en face la rue au Péterinck. — Voir plus loin, pp. 90-91, la disparition de cette place.

9. Située sur la paroisse Saint-Sauveur. Une ordonnance du magistrat du 9 octobre 1707 défend de débiter par la ville le poisson dont la qualité laissait à désirer, et qui, de ce fait, ne pouvait être vendu qu'à *la Gauguerie*. L'étymologie de ce mot semble indiquer un lieu planté de noyers (gauguiers).

Jeunesse [1]. — 1489, 1499, 1502 à 1504, 1506, 1511, 1527, 1529, 1533, 1534, 1535, 1538, 1549, 1559, 1563, 1565, 1598, 1600. — Dignitaires : en 1565, Clément Castellain, empereur de Jeunesse; 1598, Jean Le Mieuvre, id. ; 1600, Louis Descamps, G. Mullier, Michel Pécourt et Louis Le Mesre, maîtres de place.

Cœurs amoureux et **aventureux** [2]. — 1491, 1502 à 1504, 1506, 1508 à 1510, 1512, 1526, 1527 à 1530, 1532 à 1534, 1537, 1538, 1540 à 1542, 1549 à 1551, 1559, 1598, 1599.— Dignitaires : en 1512, Jean du Poncel, prince ; en 1540, Gilles Pollet, régent puis prince en 1549 ; 1598, Jean Du Toit, prince des Cœurs amoureux et Philippe Du Bois, roi des Cœurs aventureux.

Estrille [3]. — 1495, 1497, 1498, 1521, 1545.

Alyez ou **Alliés**. — 1498, 1501, 1503, 1506, 1515.

Amistans ou **Amustans** [4]. — 1498, 1499, 1501 à 1504, 1506, 1510, 1526, 1528 à 1530, 1532, 1533, 1535, 1536, 1538, 1540 à 1542, 1549, 1559, 1569, 1598. — Dignitaire en 1598, Jacques Goube, roi des Amustans.

Engherant, Enghant ou **Enghandt**. — 1498, 1499, 1503, 1506.

Goghelu [5]. — 1498.

A qui tout fault (1498), **A qui y fault** (1503), **A qui faut** (1520), ou **A qui tout faut** (1563) [6]. — 1498, 1502, 1503, 1506, 1509, 1515,

1. Cet « empire » comprenait toute l'étendue du marché. En 1559, l'empereur de Jeunesse fut créé par le pape des Guingans. — Voir plus loin, p. 89, le différend entre l'empereur de Jeunesse et le roi Carcocq.

2. Compagnies de la place et du faubourg des Reigneaux. Pendant longtemps on leur confia, à la procession, la représentation des neuf preux, dont ils renouvelèrent les écussons en 1532. Voici les noms de ceux qui figuraient les preux à la procession de 1542 : Henri Louchart, Ostes Cuvellier, Jacques Bachelet, Georget Caudron, Grardin Le Blancq, Baudechon Du Quesne, Jehan Mas, Thomas Le Lacquay, Julien De Fretin.

3. Il y avait une compagnie de l'Estrille à Douai, à Cambrai et à Valenciennes. — Voir plus haut, pp. 63 à 65.

4. De *amistance*, amitié.

5. De *goghe*, *gogue*, amusement, plaisanterie.

6. Au carrefour de la Croix-Sainte-Catherine, formé par les rues Esquermoise, de l'Abbaye de Loos (J.-J. Rousseau actuelle), des Bonnes-Filles (Royale actuelle) et de la Barre. Si nous nous en rapportons à l'orthographe, qui a varié, ce surnom voulait dire, à l'origine : *à qui tout manque*, tandis que plus tard, il semble avoir eu une signification différente : *à qui il faut tout*. Dom Ignace Delfosse, auteur d'une histoire de Loos écrite à la fin du XVII[e] siècle, explique comme suit le nom donné à cette place : depuis 1459, les abbés de Loos avaient étendu leurs acquisitions, à Lille, au-delà de la rivière de Weppes jusqu'à la rue d'Angleterre, les biens de l'abbaye englobèrent ainsi presque tout le quartier de la Croix-Sainte-Catherine, qu'on appela place de l'abbé *A qui tout faut*. « Sobriquet, dit Delfosse, qui a transmis à la postérité la trop grande avidité que nous avions en ce temps là à nous étendre et à accumuler du bien. » Et il ajoute : « L'on voit

1520, 1527, 1532, 1534, 1536, 1538, 1541, 1542, 1549, 1563, 1582, 1598. — Dignitaires : en 1520, Me Baude Bonne, Abbé à qui faut ; 1598, Olivier Pouille, Abbé à qui tout faut.

Chancellerie du roi des Sots [1]. — 1501, 1504.

Rassemblée. — 1501.

Male paye. — 1502.

Breutin dit **Angoulant** ou **Agoulan, la Breutt, l'Arbreut** ou **l'Arbre entez** [2]. — 1502, 1509, 1509, 1510, 1538, 1549, 1598. — Dignitaire en 1598 : Jean De le Candele, prince de l'Arbre entez.

Éparse [3]. — 1502, 1503, 1531.

Bons Enfants [4]. — 1503, 1504, 1508.

Bourdelois [5]. — 1503, 1504, 1510, 1538, 1598. — Dignitaire en 1598 : Sébastien Dubus, duc de Bourdelois.

Longhe paye ou **Longes paies** [6]. — 1503, 1506, 1509, 1538.

Mal proufitans [7]. — 1503, 1521, 1527, 1531, 1538, 1598. — Dignitaire en 1598 : Jacques Fournier, prince des Mal proufitans.

Ognons [8]. — 1503, 1593.

Pau ou **Peu de sens** [9]. — 1503, 1504, 1506, 1508 à 1510, 1549, 1598. — Dignitaire en 1598 : Jean Le Lieuvre, prince de Peu de sens.

Amatous, Amatoux, Amatours [10]. — 1504, 1538, 1549, 1559, 1598,

---

encore à présent sur le guidon qui sert pour les réjouissances de ce quartier-là et d'un coté l'effigie de St Bernard avec ces parolles : *place de l'Abbé à qui tout faut*, avec les armes de l'abbé d'un côté et de l'abbaye de l'autre. Ce guidon se garde dans notre refuge et on le donne pour l'exposer quand il s'y fait quelque fête. » (*Description de l'Abbaye de Loos*, t. IV, pp. 95-96. Bibliothèque communale, man. 616-620).

1. Sur le roi des Sots, voir plus haut, pp. 63 à 65.

2. Cette compagnie, dite aussi du roi Angoulant (1502), avait son siège place des Patiniers en 1549. Il existait, il y a cinquante ans, rue du Vieux-Faubourg, 52, une cour Brune ou aux Arbres ; y aurait-il là quelque analogie avec les noms précités ?

3. On appelait *éparse* un fonds spécial de revenus dont les biens étaient disséminés.

4. Une cour, située à l'extrémité de la rue des Sept-Sauts, vers le Vieux-Marché-aux-Poulets, porte encore ce nom.

5. De *bourdiel*, bourdeau ; il y a encore une rue de ce nom.

6. Orthographe du compte de 1538.

7. Au faubourg Saint-Pierre.

8. Ressortissait de Saint-Pierre. Une place de ce nom existe actuellement.

9. Au faubourg de Courtrai, paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.

10. Rue des Malades. — Voir plus loin, pp. 88-89, le différend entre le roi des Amatoux et le cardinal de Saint-Genois.

1600. — Dignitaires : en 1598, Pierre Poulle, roi des Amatoux ; 1600, Pierre De Becques, maître de place.

Bregierettes. — 1506.

Francs archers. — 1506.

Liedricq [1]. — 1506, 1527, 1538, 1549, 1559, 1598, 1600. — Dignitaires : en 1598, Allard Galliot, comte Liedricq ; 1600, Pierre Lefort, maître de place.

Tard saiges. — 1517, 1523, 1526.

Ceux qui heent l'œuvre [2]. — 1521.

Houdis [3]. — 1526, 1527.

Embrouillez [4]. — 1527, 1542, 1549, 1551, 1598. — Dignitaire en 1598 : Gaspard Stien, prince des Embrouillez.

Poix [5]. — 1527, 1597, 1598. — Dignitaire en 1598 : Jean Lamy, comte de Poix.

Gallées ou **Galères**. — 1531, 1549, 1582, 1598. — Dignitaire en 1598 : Antoine Vranx, amiral des Gallées.

Paulo [6]. — 1538, 1559, 1598. — Dignitaire en 1598 : Jacques Du Saultoir, comte de Paulo.

Viez marché au poisson. — 1538.

Carcocq ou **Carcho** [7]. — 1559, 1598. — Dignitaire en 1598 : Jean Rouvroy, roi de Carcocq.

Cour Dinfer [8]. — 1557.

Crotoy [9]. — 1559, 1598. — Dignitaire en 1598 : François Fasse, prince de Crotoy.

1. Pour la topographie, voir plus loin, pp. 87 à 89, les différends entre le comte Liedricq, le prince de la Sottetresque (1526) et l'empereur de Jeunesse (1559).

2. Ceux qui n'aiment pas le travail.

3. Paroisse Sainte-Catherine.

4. Au faubourg de la Barre.

5. Paroisse Saint-Sauveur ; dans le même quartier, il y a une rue de Poids, citée au XIVe siècle sous le nom de rue de Pois.

6. Située près la porte de Fives, vers la rue du Croquet.

7. Rue des Malades, vers la rue Saint-Nicaise. — Voir plus loin, p. 89, le différend du roi Carcocq avec le duc du Lac.

8. Il existait autrefois, rue des Buisses, une cour d'Enfer dénommée, vers 1630, rue Sainte-Marie-Madeleine ; elle disparut en 1867, par suite de la création de la place de la Gare.

9. Située rue du Croquet.

Larges robes [1]. — 1559, 1598. — Dignitaire en 1598 : Henry Desgardins, prince des Larges robes.

Poureté ou **Pauvreté** [2].—1559, 1598.—Dignitaire en 1598 : Nicolas Lepers, roi de Pauvreté.

Porrot [3]. — 1559.

Testus [4]. —1559, 1598. — Dignitaire en 1598 : Jean Du Courouble, roi des Testus.

Antoing [5]. — 1598. — Dignitaire : Antoine Mengiez, marquis d'Antoing.

Beauregard [6]. — 1598.

Fauvain [7]. — 1598. — Dignitaire : Barthelemy Morel, marquis de Fauvain.

Bois [8]. — 1598. — Dignitaire : Adrien Taviel, comte ou forestier du Bois.

Cabochus [9]. — 1598.

Coquarts [10]. — 1598. — Dignitaire : Jacques Billet, prince des Coquarts.

Croix Sainte-Catherine [11]. — 1598, 1600. — Dignitaire en 1600 : Mathieu Sohier, maître de place.

Enfunquiez [12]. — 1598. — Dignitaire : Marc Dillies, marquis des Enfunquiez.

Egypte [13]. — 1598. — Dignitaire : Nicolas Brié, prince d'Egypte.

---

1. Située rue des Robleds.
2. Rue des Étaques.
3. De la Fons Melicocq a lu : *Percot*.
4. Près de la Sottetresque. La rue des Testus reliait celle des Récollets (des Arts actuelle) à la rue de la Quennette.
5. Rue des Fiens d'Antoing, actuellement rue Louis-Niquet.
6. Le pâté de maisons dit le Beauregard, construit sur le marché, fut démoli en 1651.
7. Au faubourg de Fives.
8. Rue du Bois-Saint-Sauveur.
9. Rue du même nom, appelée aujourd'hui, par euphémisme, rue des Chats-Bossus.
10. Le pont à Coquarts, rendez-vous des galants de bas étage, était situé vers la rue des Pénitentes.
11. Au carrefour de ce nom, formé par les rues Esquermoise, de la Barre et des Bonnes-Filles (Royale actuelle).
12. *Enfumés*, au faubourg des Malades.
13. Il existait, rue de Tournai, presqu'en face de celle du Vieux-Marché-aux-Moutons, une cour de ce nom qui disparut lors de l'établissement de la gare des voyageurs, en 1845.

Faez gays[1]. — 1598. — Dignitaire : Bernard De Cambrai, baron des Faez gays.

Fertilité[2]. — 1598. — Dignitaire : Philippe Salembier, seigneur de Fertilité.

Housse[3]. — 1598, 1600. — Dignitaire en 1600 : Mahieu Meurisse, maître de place.

Juifs. — 1598. — Dignitaire : Philippe Vaillant, prince des Juifs.

Mal partys. — 1598. — Dignitaire : Pierre François, capitaine des Mal partys.

Pinng (?)[4]. — 1598. — Dignitaire : Jacques Cuvelier, prince Pinng.

Rucho. — 1598. — Dignitaire : Mathieu Maurisse, prince du Rucho.

Sahues[5]. — 1498. — Dignitaire : Jacques Huguenin, prince des Sahues.

Tarcle. — 1598. — Dignitaire : Crespin Pontieu, abbé de Tarcle.

Vigne[6]. — 1598. — Dignitaire : Antoine Bouchier, duc de la Vigne.

Dauphin[7]. — 1598.

Dragon[8]. — 1600. — Dignitaire : Hercule Levasseur, maître de place.

Saint-Nicaise[9]. — 1600. — Dignitaire : Michel Duretz, maître de place.

Tard créée[10]. — 1600. — Dignitaire : Jehan Poutrain, maître de place.

L'élection ou plutôt la création d'un seigneur de place donnait lieu à une cérémonie burlesque qui avait quelques

---

1. Il existait, en 1590, rue Saint-Sauveur, une cour des Faez gays, plus tard appelée des Faez.

2. Dans le faubourg Saint-Sauveur.

3. La place de la Housse, qui porte encore ce nom dans le peuple, est située à l'intersection des rues de Ban-de-Wedde, de Fives et de Saint-Sauveur.

4. Faubourg du Molinel.

5. *Sureaux*. Nous avons une rue des Sahuteaux.

6. Il existe à Lille une rue de la Vignette.

7. Enseigne d'une taverne située à l'angle de la Basse-Rue et de la Grande-Chaussée.

8. La rue du Dragon existe toujours.

9. Cette rue subsiste encore.

10. Ainsi nommée probablement pour marquer que cette place a été une des dernières créées. Située rue des Malades (de Paris actuelle), près du refuge de Phalempin, à l'angle de la rue des Sahuteaux.

rapports avec l'ancienne intronisation de l'évêque des fous et qui, comme elle, ne manquait pas de causer du tumulte et du scandale. Le clergé y voyait une parodie du sacrement de baptême, offensante pour la religion. De leur côté, les échevins s'efforcèrent de refrêner ces excès au moyen de « bans » qui allèrent jusqu'à l'interdiction.

La fête se donnait sur la voie publique, dans un carrefour ; le lieu de l'assemblée était marqué par des arbres verts ou des mâts enjolivés, que l'on plantait au milieu de la chaussée. La cérémonie avait lieu sur un hourdage, entouré de «bailles» ou piquets, le nouvel élu assistait de là au défilé, guidons en tête, des compagnies invitées à se disputer les prix mis au concours. Du haut de son siège, il lançait au peuple des friandises, distribuait aux jeunes filles des couronnes de fleurs, des « chappeaulx » de roses, puis l'on dansait et l'on buvait ferme. A ces divertissements se joignaient aussi les luttes, joutes « sur l'iauwe ou sur esclans », courses de barres, parties de palme, de tamis ou de battes, tir à l'arc ou à « l'arcqballestre »; il se tenait également des concours de rimes, ballades, chansons, histoires parlantes ou jeux muets par personnages. Mais à la fin de la journée les têtes s'échauffaient ; la rivalité et la boisson aidant, les concurrents en venaient aux mains. Bref, ces réunions bruyantes se terminaient souvent par des rixes sanglantes où intervenaient bâtons et couteaux [1].

1. Les occasions de se battre étaient très fréquentes, les enfants eux-mêmes avaient leurs rencontres de paroisses, sur les remparts. Ces batailles, où plus d'un combattant rentrait écloppé au logis, ont persisté pendant plusieurs siècles ; les vieux Lillois se rappellent avoir entendu raconter les exploits des Saint-Sauveur contre les Saint-Maurice, immortalisés par le chant de guerre bien connu :

Vivent les Saint-Sauveur
Ma mère !
A la bataille ils ont du cœur.

Sur les batailles d'enfants, voir les registres aux Bans, l'*Histoire de Lille* de Derode, tome III, p. 297, et Desrousseaux, *Mœurs populaires de la Flandre française*, t. II, p. 244.

Pour faire disparaître ou endiguer les désordres résultant de ces assemblées, les échevins rédigèrent et renouvelèrent plus d'une ordonnance.

La première est d'avril 1382 : « Que nuls ne soit si hardis, uns ne autres, quels que il soit, que depuis maintenant en avant joeche a nul gieu de p[er]sonaiges, de rimes, ne ne fache assamblée de p[a]roche contre autre, ne de rue contre autre, ne plache ou fache planter arbre ne arbres, en le caucie, pour assamblee faire en aucune manière en ceste ville, ne dedans les murs et clos de ledte ville... [1] »

Une autre, datée de la nuit de la Saint-Jean (23 juin), même année [2], défend de faire autour des feux traditionnels, ainsi que dans toutes autres assemblées, « caroles, menestrandies, ne jeulx quelzconques en quelque lieu, plache ou rue que che soit, sous LX s. de fourfait. »

En 1396 [3], il avait été interdit de planter, ni asseoir aucuns arbres, « par rues, ne par plaches, ne en court.... sur umbre de faire aucunes festes ou assamblees autour ne environs. »

Du 18 février, année suivante [4], défense de jouer « sur cars, sur banyaus, sur esclans, ou aultrement, sur les cauchies ou plaches de ceste ville, jeux de rime aucuns, sur XX s. de fourffait tant sur cascuns de ceux qui feroient le contraire, comme sur cascun carton ou voiturier qui menroient lesd. joueurs ou ausquels les chevaulx ou harnois seroient, sur lesquels on feroit lesdits jeux. »

Du 30 juillet 1428 :

Ban de non jouer ne faire jouer jeus de personnaiges sur cars ne aultrement, de faire assamblees de belle ou grande compaignie pour donner ou gaignier pris, quelque jeu que ce soit et ne face

1. Reg. aux Bans, n° 1, f° 3.
2. Ibid., f° 39.
3. Reg. aux Bans, n° 2, f° 34.
4. Ibid., f° 46.

assamblees les uns contre les aultres, par tenerie ne aultrement, mais se tiengnent chacun à sa coyette, sans faire noize ne remous, sur x l. de fourffait. » Reg. aux Bans, n° 3, f° 90.

Un nouveau ban est publié en 1439 [1], pour empêcher de faire aucune assemblée les uns contre les autres, de jour ni de nuit, « par seigneurages de plaches » ou autrement.

Renouvelant, le 27 juin 1483, toutes les interdictions précédentes relatives aux réunions et aux danses, une ordonnance s'en prend particulièrement aux baptêmes des seigneurs de places.

Combien que parcydevant pour aucunnement appaiser lire de Dieu nre benoit createur aussi pour éviter aux dangiers et inconvéniens qui sen porroient ensuyvre, l'on a fait deffense par cry publicque et sur certaines paines et amendes de non faire dansses ne esbatemens par les rues soubz umbre de donner chappeaulx ne aultrement et que ensuivant et l'on sen soit abstenu por aucun temps, toutesvoies depuis nagaires en delaissant le cremeur de Dieu nre createur et desobeissant esdits deffenses lon a recommenchier a faire lesdits danses et esbattemens par les rues en donnant chappeaulx et aultrement aussi a esté faict assemblées de sottes et belles compaignies soubz [umbre] de aller aux batesmes de seigneurs d'aucunes plaches de ceste vilie en comectant ainsi plusieurs dérisions et œuvres illicites par en offensant aussy comme il fait à doubter Dieu nre benoit créateur. Pourquoi on fait deffense de par eschevins et de par le conseil de le ville, qu'il ne soit aucuns ne aucunes de quelque estat ou condition qu'il soit tel ne sy hardy que depuis maintenant en avant se ingere de faire dansses par les rues soubz umbre de donner chappeaulx ne auculnement ne aussy de faire assemblees de sottes ou belles compaignies, soubz umbre de aller aux batesmes d'aucuns seigneur de plache, ne auculnement. Fay deffense aussi par lesdits eschevins en mectant au neant la matiere par cy devant tenue ou faict lesdits batesmes, grand chose illicite et grand [derision] du St sacrement de batesme et que quand l'on vouldra creer en quelque place aucun nouveau seigneur, il soit faict par aultre maniere de faire. Le tout sur paine de ceulx qui feront le contraire seront banis au congie de ladicte ville et chastellenie de Lille tel temps que lesdits eschevins verront au cas appartenir ou aultrement, tellement et si grièvement que ce soit exemple à tous aultres. Publié à la bretesque le XXVII de juing an^{0} IIII^{XX} et tros. »

Reg. aux Ordonnances A, f° 193.

1. Reg. aux Bans, n° 4, f° 156.

Ces menaces produisirent leur effet et de nouvelles mesures ne furent pas nécessaires. Au siècle suivant, on semble avoir adopté, de concert avec les échevins, une façon plus convenable de célébrer l'élection des seigneurs de places. On voit par le ban publié le 17 août 1538 que cette cérémonie se faisait alors sans baptême. Seules, les places qui, à la Saint-Remy (1er octobre) précédente, possédaient un seigneur, étaient autorisées à leur nommer, dans l'avenir, un successeur.

Pour obvier aux inconvéniens et maladies de peste régnant en pluiseurs villes et villages allentour de ceste ville ou aultres qui polroient survenir en cette ville, les eschevins et conseil de Lille ont ordonné et ordonnent à tous manans et habitans de ceste dite ville, grands ou petits, que le jour de demain se trouveront à la création du prince de Saint-Martin, de faire nulles courries, danses, ne quelconcques insolences dont ils se puissent eschauffer et estre malades, ains se conduisent doulchement et honestement, a peril de x s. à l'accusateur et prendeur, chascun par moitié. Ainsi que nul ne se boute entre les bailles qui seront devant le hourd estant sur lad. plache, mais laissent passer les belles compaignies sans leur donner ou causer quelque empeschement, a peril de II sols d'amende, au prouffit du seigneur, sur chacun qui fera le contraire. Oultre, je fay assavoir à tous de par lesdits eschevins et conseil que pour éviter ausdits inconvéniens, ils ont recongneu et recongnoient les graces par eux faictes et accordees aux aultres plaches de renouveler leurs princes jusques a tant que ils en averont aud. grace le St Remy passé, a tel peril qu'il ensuyvre s'en polroit. ... Publié le XVII d'aoust XVc XXXVIII.

Reg. aux Ordonnances C, p. 154.

Le « seigneurage » d'une place n'était pas un vain mot; le seigneur avait, lui aussi, souci de ses droits et savait les défendre lorsqu'ils étaient menacés. La délimitation du pouvoir seigneurial souleva plusieurs différends que le magistrat fut appelé à trancher. C'est ainsi qu'en 1526, par suite de la construction de maisons au marché au poisson établi derrière la halle échevinale et la maison du scel, sur les jardins de la ville, le comte Liedricq contesta au prince de la Sottetresque la « souveraineté » sur les habitants de cette place. Le premier prétendait qu'ils étaient ses sujets « de toute anchienneté », 'autre soutenait que de tout temps ils avaient

contribué aux charges de sa principauté, en participant aux dépenses occasionnelles et l'accompagnant aux joyeuses assemblées ou créations de princes. La décision des juges donna gain de cause au comte Liedricq.

(*24 avril 1526*). — Sur le different meu entre le conte Liedricq et ses suppos allencontre du prince de le sotte tresque en ladite ville de Lille. Sur ce que ledit conte et suppos disoient et maintenoient que combien que le gardin de la ville estant derriere la halle et maison du scel de ladite ville, avoit de toute anchienneté esté subgect audit conte Liedricq ensemble ceulx demorant audit gardin tant en la maison de la perche du carpentier et clercq des ouvraiges dicelle ville des suppos et subgects dudit conte et contribuans aux fraiz et despens y soustenus, neantmoings lesdits de le sotte tresque puis nagueres, soubz umbre que de nouveau on avoit demoly ledit gardin de la ville et y construire et eriger le marchie au poisson et grant nombre de belles maisons alentour dicellui sefforchoient volloir attribuer a eulx ledit marchie au poisson et ceulx demourans en icelluy. Lesdits de la sotte tresque disèrent au conte que ledit gardin de la ville ensemble et les inhabitans en icelluy avoient tousiours esté subgects et suppos a eulx, contribuans a touttes charges et frays. Et en signe de ce les habitans es nouvelles maisons faittes au lieu ou estoit led. gardin de la ville se sont de leurs propres vollentez tousiours tenus et declarez subgects et suppos de ladite sotte tresque et les compaigner aux diverses assamblées et creation des princes de ladite ville et contribuer à la despense quy pour ce sest faitte. Fut par eschevins dicelle apres eulx avoir informé sur ledit different apointé que ledit nouveau marchie au poisson ensamble les inhabitans en iceluy, si avant que le gardin de le ville sextendant seront et demouront des subgects et suppos dudit conte Liedricq.

Reg. aux Mémoires.

Les fêtes de la paix du Cateau-Cambrésis, célébrées le 10 avril 1559, firent surgir trois nouveaux conflits : entre le roi des Amatoux et le cardinal de Saint-Genois, l'empereur de Jeunesse et le comte de Liedricq, le roi Carcocq et le duc du Lac. Les deux premiers roulaient sur une question de délimitation, le troisième sur un point de préséance. Les échevins eurent à mettre d'accord les parties et leurs décisions nous fixent sur les droits de chacun.

Le 11 d'apvril 1559. — Sur le different meu entre le roy des Amatoux d'une part et le cardinal de Saint-Genois et ses sujets d'autre part



touchant comprense et limite de leur plache. Ordonné administrer temoin à chacun et soit entendu, ce qui fut fait et ce ouï, eschevins ordonnent que la place Saint-Genois se doibt entendre jusques et compris la maison faisant le coing de la ruellette qui conduit de la rue des Mallades a leglise Saint-Maurice de laquelle maison est a present heritier et occupeur Laurent Mesdacq et ou a précédemment demeuré Jehan Prus et a ladite maison allant vers ladite rue des Mallades est la plache des Amatoux.

Reg. aux Mémoires.

Le 14 d'apvril 1559, apres Pasques. — Sur le different meu entre lempereur de jouennesse et ses suppos allencontre du conte Liedricq et ses suppos pour ce que ledit conte Liedricq et ceulx de sa compaignie peuldroient comprendre et estendre leur limite du costé de la rue de l'Espinette, les manans dicelle, du lez de la rue de Saint-Nicollas ci avant que les derniers estoient depuis le premier pont et au contraire ledit empereur de jouennesse et ceulx de sa compaignie disoient que les maisons que lesdits du conte Liedricq pretendoient estre de leurs subgects avoient esté faicts et edifflés par la demolition de la maison de l'Espinette et aultres y tenant [vers 1536] lorsquelles estoient en estre auroient de tous temps esté comprinse des limites audit empereur par quoy debvoient telles a peril rediffiées au lieu et sur les pourpris dicelles estre declarées des limites dudit empereur. Le tout veu et considéré, Messieurs ont ordonné et ordonnent que lesdites demeures de ladite rue de l'Espinette, jusques au second pont dicelle rue, seront des limites et sujets audit empereur de jouennesse et les demeures oultre ledit second pont et celles de la rue Saint-Nicollas seront des limites et subgects dudit conte Liedricq, ordonnent pour l'advenir quils aient selon ce conduire et régler.

Reg. aux Mémoires.

Le 15e jour d'apvril 1559, apres Pasques. — Sur le different meu estre (*sic*) le roy Carcocq et ses suppos dune part et le duc du Lacq et aussi ses suppos dautre part sur ce que ledit roy disoit et maintenoit ne debvoir estre subgect audict duc du Lacq mais a son royalme estoit a part et separe de la compaignie dudit ducq et ledit ducq du Lacq soustenoit le contraire...... que a la feste derniere ledit roy avecq sa compaignie avoit esté au dessous luy avant la ville et ledit roy persistant au contraire. Le tout veu et considéré, Messieurs ont ordonné et ordonnent que ledit roy Carcocq et ses suppos soient doresenavant une compaignie à part et ce comprendera en toute la rue Saint-Nicaise et en la rue des Mallades..... et comprise la maison Leon du Camp jusques exclus la maison Pierre de Croix seigr de la Fresnoy et dudit costé seulement.

Reg. aux Mémoires.

Si ces différends avaient été plus nombreux, nous serions fixés sur l'étendue et la délimitation de ces juridictions singulières, en même temps qu'ils nous auraient fourni d'intéressantes données de topographie locale.

Nos recherches sur ce point particulier nous ont encore fait découvrir :

1° une ordonnance du 26 janvier 1599 [1], qui nous apprend que la juridiction de la place des Patiniers s'étendait sur tout le territoire « ... se comprendant du costé de la plache Sainct Martin, depuis la maison que occupe Henry de Boiequem, jusque celle de Guillaume de Lespique qui suit les deux coings du costé de la rue des Cordeliers à la maison du Compas et la maison joindant au couvent desdits Cordeliers et du costé de la rue de la Clef aux maisons des Trois Mains et à celle de Philippe Dobi... » ;

2° une autre du 8 juin 1602 [2] relative à la place Saint-Martin « ... s'extendans et se comprendans du costé du marchié, depuis certaine rulette menant à la rivière de la ville, joingnant à la maison ou pendt pour enseigne le Balestre dor et à la maison de l'estainnier faisant le coing de l'une des plaches dudit Sainct Martin, du costé de la porte St Pierre depuis la maison occupée par Bonnifache de Naiere escrignier, et la maison occupée par Nicollas de Sainct Ollin, recepveur, du costé du jadis chasteau, depuis la maison appartenante à Jehan de le Rue, serviteur à l'esgard de teincture et celle que occupe Claude Morel, fermier des molins de l'hospital, le tout comprins les maisons susdictes. »

3° Pour clore un long débat, le magistrat céda, par accord du 27 août 1654, aux proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, pour l'agrandissement de leur église et hôpital, la toute propriété « de la place qu'on dit du Peu-d'argent et la hobette y estant ci-devant, dont les maistres

1. Reg. aux Ordonnances, H, f° 71, v°.
2. Id., f° 42, v°.

de ladite place recueillaient 6 livres, » à charge de construire un mur de clôture « à droite ligne depuis langle et escochement du coing de la maison occupée par Pierre Luthun, a front de le rue Saint-Pierre, jusqu'a laultre coing du bastiment de lhospital Comtesse, vis a vis du jadis attelier de la ville »[1].

Enfin, les registres aux Mémoires ont conservé, à la date du 16 mars 1601, un écho de la fête de la paix de Vervins célébrée trois ans auparavant : les maîtres de la place Liedricq furent assignés en paiement d'une somme de 29 livres 15 s., due à un marchand nommé Desbuissons, pour fourniture des taffetas et treillis qui avaient servi à « accoustrer et orner » les officiers de la bande joyeuse du comte, à qui, pourtant, l'argent nécessaire avait été remis ; « après avoir ouy les parties en ce qu'ils ont voulu dire, Messieurs ont condempné. »

Dans la contestation du 24 avril 1526, entre le comte Liedricq et le prince de la Sottetresque, il est question des charges de la seigneurie. Ces charges consistaient en une contribution que chacun devait payer, dans la mesure de ses moyens, pour entretenir la propreté du quartier[2], sa décoration[3], l'éclairage des rues, leur libre accès[4], l'entretien des fontaines et des puits établis dans un but d'utilité publique, tel celui de l'âtre Saint-Pierre dit Puits doré[5].

---

1. Inventaire des Archives hospitalières, t. I, p. 224, n° 2257.

2. « Au duc du Lac pour avoir fait diligence de faire ramoner le bollevercq hors la porte des Malades. x s. » (Compte de 1499.)

3. « A Jehan du Hem et les habitants de la place de Fannaing pour l'advanchement de la peinture d'une ymaige de Notre-Dame quils ont faict faire pour mettre en la porte du Molinel. xl s. » (Compte de 1470.)

4. « A Vinchant Prangiers, abbé de Fannaing, pour son sallaire davoir clos et ouvert les barrières du faubourg du Molinel, pour v mois. xii s. (Compte de 1481.) — Une ordonnance du 26 janvier 1599 signale les inconvénients que causent les dépôts de « fiens, crons et aultres immondices » sur les places Saint-Martin, des Pattiniers et des Guingans, « laquelle plache, combien qu'elle soit fort petitte, est continuellement ettuvée de chariots, charrettes, benniaulx, rollewaghes, esclans, etc. » Reg. aux Ordonnances, H, f°s 4 à 71.

5. « Au seigneur de Pau d'argent pour cout d'un gibet, cordes et seau pour le puich que lui et aultres voisins de latre Saint-Pierre avoient intention faire contre

Les seigneuries de places, par suite des entraves apportées à leurs joyeux ébats, disparurent vers la fin du XVIe siècle. Cependant, en 1598, après une suspension de plus de vingt années, conséquence des édits, les registres font mention pour la dernière fois des jeux organisés par les compagnies, à l'occasion de la procession générale du 5 juin, pour célébrer la paix signée à Vervins entre la France et l'Espagne. Lors de la joyeuse entrée d'Albert et d'Isabelle, le 1er février 1600, il n'y eut que des représentations muettes. La décoration des rues, l'érection de seize théâtres, de trois arcs de triomphe et celle des feux de joie furent confiées aux maîtres de places [1].

Aux termes de l'ordonnance du 26 janvier 1599 [2], nous voyons que les maîtres de places devaient se renouveler par moitié tous les deux ans, le jour de la fête du patron de la paroisse, qu'ils pouvaient gager un serviteur pour maintenir la place « exempte de tous empeschemens et immondices », le destituer pour cause légitime et en choisir un autre, qu'ils tenaient état de leurs débours et rendaient compte de leur gestion pardevant les échevins.

ledit atre pour le bien et utilité du peuple. » (Compte de 1533.) — « 12 janvier 1590. Daniel Martin, Robert de le Voye et Liévin de Neully, maistres de la place des Ongnons et Peu dargent, ont esté authorisez de faire faire aux despens de ladite plache les refections nécessaires au puits doré tant en seaulx et aultrement, leur ordonnant ce faire en dedans huit jours en prendant avec eulx par assistement en faisant le marchie, deux ou trois anchieunes personnes de ladite plache. » (Reg. aux Mémoires; voir aussi Aff. gén., c. 561, d. 3). — « Aux maitres de la plache de Peu d'argent et prince des Ognons en advanchement de ce que pourra couster le puich qu'on appelle le puich doré contre latre Saint-Pierre quils ont fait construire de nouveau et orné des armoiries de Sa Majesté. xv l. » (Archives départ., compte des annotations, 1595.) — Un bas-relief, assez bon morceau de sculpture, daté de 1710, représentant la scène de Jésus et de la Samaritaine portant l'inscription « AV PUITS DORÉ », placé au-dessus de l'entrée de la maison n° 8 bis de la rue au Peterinck, à proximité de la place aux Oignons, rappelle le souvenir du « puich » de l'âtre Saint-Pierre.

1. Leurs noms sont soigneusement inscrits dans le mémoire des dépenses présenté aux échevins, conseil et huit-hommes assemblés en halle à cet effet le 5 septembre 1601. On trouvera cet intéressant document, *in extenso*, dans l'ouvrage de M. Jules Houdoy. — Voir aussi aux Archives communales, portefeuille Godefroy n° 91, pièce 69.

2. Reg. aux Ordonnances, H, f° 4.



Ces dépenses étaient remboursées au moyen d'une taxe spéciale.

Le même document nous apprend qu'il y avait des revenus : « les mortes-mains et aultres advenues, qui escheront à la place, se receveront par les maîtres d'icelle pour en après se despenser avec les aultres manans si avant quilz tiennent les affaires et moiens de ladite place le pooir comporter et non aultrement. » Nous avons vu plus haut qu'une « hobette », installée sur la place de Peu d'argent, produisait un revenu de 6 livres par an.

Nos archives municipales possèdent un certain nombre de comptes de places, postérieurs au XVI[e] siècle, de 1621 à 1710 ; mais ils présentent de nombreuses lacunes et ne contiennent rien de particulièrement intéressant. On y relève jusqu'aux sommes les plus minimes pour le nettoiement des rues et des fontaines, l'entretien des autels de la place, les frais de lanternes, de chandelles, le coût du costume du maître, des casaques du héraut, des guidons, blasons, etc.

Voici l'intitulé du premier en date de ces comptes ; il s'agit de la place ou quartier du comte Liedricq :

COMPTE que font et rendent pour leur acquist et descherges Jean Willemin, Gerard Van Brouck, Jan Du Bois, Lion le Cherf, Allard Van Hove et Meurische Baillet, maistres du quartier du comte Lideric commis par nosdits Srs du magistrat de la ville de Lille au mois de novembre à décembre 1621 à Messgrs les eschevins de la dite ville de tout ce qu'ils ont desboursé payé et distribué durant la première année de leur charge pour les causes icy raportées a intention d'en estre remboursé par les bourgeois et manans dudit quartier ainsi qu'il plaira à mesdits d'en ordonner et taxer chacun en particulier 1.

Sous la domination française, les maîtres de places font office d'agents du roi ; la chronique de Chavatte nous les

1. Comptes des places, liasse 5187.

montre chargés de la recherche des étrangers [1], comme autrefois les connétables qui, eux, devaient tout spécialement veiller à la « seurté et tuition » de la ville, faire le guet aux portes [2], etc.

Le nombre des places, qui était de quinze en 1453 et de vingt-un en 1506, avait atteint celui de trente-un, lors de leur suppression. Ces trente-une places de l'ancien sectionnement étaient d'étendue fort inégale, plusieurs d'entre elles ne se composaient que de quelques rues, tandis que d'autres en renfermaient un grand nombre ou avaient des parties enclavées dans un quartier différent, ce qui rendait les soins de la police et de l'ordre public beaucoup plus difficiles. Il était nécessaire de supprimer ces inconvénients et une nouvelle division de la ville s'imposait. Par ordonnance du 7 octobre 1709, les rues de la ville furent réparties désormais en vingt quartiers dont chacun était administré par un commissaire, un adjoint et un valet à ses ordres. « ... A ces causes, dit le texte de l'ordonnance [3], avons supprimé les anciennes places et déchargé les maîtres de leurs fonctions... Ordonnons aux

1. Les 17 et 18 avril 1673, « les maîtres de places firent chercher de rue en rue, de maison en maison, si on n'avoit quelqu'un de ses gens ou des enfans qui suivoient le roy d'Espagne et les troupes étrangers et ceux qui en avoient on les a noisoit (?) sur un petit papier et puis on les donnoit à Messieur du Magistrat. » — Le 29 octobre 1676 « les maîtres de places allerent demander de rue en rue, de maison en maison, si on n'avoit de ses gens, comme son fils ou son frère ou père, qui estoit au service du roi d'Espagne, assent a revenir à Lille, retrouver leurs femmes ou bien les fils a venir retrouver leurs peres. » (Chronique de Chavatte.)

2. Voir l'ordonnance de 1383, dans le registre aux Bans, n° 1, f° 35. — Le 19 février 1424, le connétable de la rue des Sueurs, Henry Le Nepveu se déporte de ses fonctions pour « veilleche et impotence » ; par suite, il est exempté de veiller aux portes et de « mise en ghet », tant qu'il vivra. (Id., f° 100.) — Le titre de connétable était encore en usage au XVIIe siècle et les places portaient encore, à cette époque, leurs anciennes dénominations, car nous trouvons dans les registres aux Résolutions, à la date du 27 août 1653 : « La Loy assemblée et sur proposition faicte par le s^{r} d'Hérignies fut résolu de n'admettre aultre connestable de la place de l'amoral du Bois que ledit sieur, ny de lui bailler quelque adjoinct. »

3. *Recueil des principales ordonnances des magistrats de la Ville de Lille.* 1771, pp. 335-340.

maîtres de places de rendre compte incessamment de leur administration et régie des deniers qu'ils ont eu ès mains et de faire remettre au commissaire des quartiers dont ils ont été maîtres tout ce qui regarde leur place, pour, par eux, ordonner ce qu'ils aviseront bon être ». Un impôt annuel de trois patards à la livre de gros remplaça les frais d'entretien des lanternes, de crieurs de nuit et autres, jusqu'en 1734. En attendant leur remplacement, les maîtres de places continuèrent leur service.

Les nouveaux quartiers perdirent leurs anciennes appellations en 1709 et portèrent le nom des paroisses dans lesquelles ils étaient englobés. Néanmoins, fait à remarquer, les antiques dénominations restèrent, longtemps encore, en usage dans le peuple. Témoins historiques des siècles passés, nos vieilles rues de Lille ont eu à subir de tout temps les fantaisies des maîtres de l'Hôtel-de-Ville, ce qui est profondément regrettable. Cependant, malgré le temps et le changement des plaques indicatives, les vieux Lillois savaient encore, cent ans après la Révolution, quelles étaient les rues dites des Bonnes-Filles, de l'Abbaye-de-Loos, des Vieux-Hommes, de l'Abbiette, de Notre-Dame, de Saint-Maurice, etc.

IV.

Joueurs et rhétoriciens. — Le droit des pauvres. — Genres dramatiques, costumes et décoration. — Réglementation, censure, interdictions, conflits entre le magistrat et l'autorité ecclésiastique.

Indépendamment des joueurs occasionnels fournis par les compagnies de places et sans parler de ces pauvres diables dont la vie se passait à errer de ville en ville, dans l'espoir d'une aubaine, qu'on voyait arriver isolément ou en groupes au moment des fêtes, Lille possédait des comédiens de profession. C'étaient des amateurs de belles-lettres, des « rhétoriciens » maîtres en l'art de bien dire, qui ne dédaignaient pas de monter sur les tréteaux de la rue ou de jouer sur des chariots ; ils se réunissaient pour donner au public des œuvres dramatiques, le plus souvent de leur composition. Certaines associations de ce genre, connues sous le nom de chambres de rhétorique, ont parcouru, non sans gloire, surtout dans les Flandres, une longue carrière [1].

La plus ancienne mention d'un joueur rétribué par la ville figure dans le registre aux comptes de l'année 1368 ; il s'agit d'un chanteur de geste qui, sur leur demande, récréa par deux

---

1. Voir tome II, pp. 79-81 et surtout : *Les sociétés dramatiques dans le nord de la France et dans le midi de la Belgique aux XIVe, XVe et XVIe siècles*, par de la Fons Mélicocq, *Archives historiques et littéraires*, 3e série, t. VI, 1857, pp. 1 à 38 ; *Les sociétés de rhétorique et leurs représentations dramatiques chez les Flamands de France*, par l'abbé Carnel, *Annales du Comité flamand*, t. V, p. 29-83 ; *Note sur les chambres de rhétorique de la Flandre maritime*, par J. A. Diegerick, même publication, t. V, pp. 134 à 154.

fois, les échevins dans la chambre au scel, probablement au banquet qui se donnait chaque année, à la Toussaint, lors du renouvellement de la loi : « A Col[ar]t de Mauboege pour se dess[er]te de au qmand deschev[ins] jeuer de sen mestier et canter de geste p. II nuis au seel, XII gros... [1]. »

A cette époque, il n'existait pas encore de compagnons joueurs. Les échevins, quand le besoin l'exigeait, allaient en chercher dans les villes voisines. Ainsi en 1386, Jacques Gomer se rend à Douai, par devers le bailli et le conseil, afin d'obtenir « compaignons pour de jeux de p[ar]tures, esbattemens et jouer devant le Roy nostre Sire, estant sejournant, repairant par deux jours, XXIV s. [2]. » Au siècle suivant, ce sont des Lillois qui vont jouer des partures à Courtrai [3], en 1415, puis à Douai, en 1418, où Grard Le Borgne gagne un lion d'argent comme second prix [4]. Avec un même succès, le maître joueur Jacot Blocquiel et ses compagnons sont reçus à Ypres en 1422 [5], ainsi que le pape des Guingans et sa bande en 1425 [6]. Les joueurs de Saint-Pierre s'y rendent également en l'an 1446 [7], conduits par l'évêque des fous qui en avait accompa-

1. Compte de 1368, f° 37.

2. Compte de 1386, Octobre.

3. « Aux compaignons qui avoient jeue jeus de parture a lesbatem[en]t qui sestoit fais au jeu de lark arballest dans le ville de Courtray, IIII los de vin de Beaune de comand deschevins p[rese]ntes le XVIe jour du mois de septembre, pour honneur de ce quils avoient gaigné le pris quil se donnoit aux jeus de partures audit lieu de Courtray et le raportèrent audit lieu de Lille. » (Compte de 1415.)

4. « A Grard le borgne que donne a este en courtoisie a luy et plusieurs compaignons joueurs de esbatms de psonnaiges pour honneur de ce qu'ilz avoient este jouer a un esbatmens à Douay qui se y faisoit, ou ilz gaignèrent un lion dargent pour le second pris et pour eulx aidier a soustenir les despens que en ce faisant soustinrent, XII l. » (Compte de 1413).

5. « A Jacot Blocquiel pour luy et ses compaignons que a le procession de le ville d'Yppre darrain passé juèrent en ladite ville jeux distores et de p[ar]tures ou ils gaignèrent deux pris; a eulx accordé pour leur frais, L s. » (Compte de 1422.)

6. « A Jehan Lenepveu qu'il a paie que donne a este par ordenance de halle au pape et compaignons des Ghingans pour et en advancement des despens quilz avoient a faire et supporte en certains jeux de personnaiges en la ville d'Yppre quillec se devoient faire à le procession, XI s. » (Compte de 1425).

7. Voir plus haut, page 7, note 3.

gné d'autres à Béthune en 1432 [1]. Philippe De Dours, va à Tournai jouer des partures et des histoires, en 1451 [2]. Le puy d'amour de la même ville ouvre, en 1455, un concours; parmi les prix, un gobelet couvert pesant 2 marcs d'argent est attribué au serment qui jouera le meilleur jeu de personnages en langue française: ceux de Lille « se acquittèrent bien touchant les jus qui se faisoient de vespres [3]. » Un prêtre, Pierre Gherbelt, et les compagnons de Saint-Maurice sont récompensés par les échevins de Lille, en novembre 1464, pour leurs jeux sur chariots [4] et une bande de joueurs et de ghisterneurs [5], Jehan Parent, Deniset Dalongeville et Jehan Filleul, reçoit un subside de la Chambre des Comptes en juin 1480 [6]. Le même Jehan Parent, surnommé Dodo, serviteur d'échevins, guetteur et sonneur de cloches, donne en 1482, avec les compagnons du Marché, le jour de la procession, « jeux de personnaiges tant en sens comme en honneste folie [7]. »

Nous trouvons en 1484, une troupe constituée en vue des représentations d'un mystère. Nicolas Pippelart, maître du jeu, dirige l'interprétation de la vaste composition de Me Thurien Blouet dont nous avons parlé plus haut [8].

1. « A Jehan Courtau, tavernier, que de comand deschevins il a paie donne au vesque des folz et plusieurs compaignons d'icelle ville pour eulx susporter leurs fraiz et despens quils soustenoient en allant en le ville de Bethune jouer jeux de personnaiges, XII l. » (Compte de 1432.)

2. « A Phls de Dours, accorde et donne par eschevins en advanchement des despens pour ce que luy et plusieurs compaignons joueurs de histoires et jeux de p[art]ures avoient en le ville de Tournay, pour cause d'une certaine procession nouvellement ordonnée de par le Roy notre sire pour ce fé le XII de ce présent mois d'aoust. » (Compte de 1451.)

3. Vinchant, *Annales du Hainaut*, t. IV, pages 238-240.

4. Compte de 1464.

5. La « ghisterne » était une sorte de guitare; on donnait aussi ce nom à la viole ou violon. Une cour Guiterne existe à Lille.

6. Inventaire des Archives départementales, Chambre des comptes, t. I, p. 129.

7. Compte de 1482, f° 123, v°.

8. Voir page 10, note 2. — Un compte de dépenses du 6 juillet 1480, aux Archives hospitalières de Lille, nous apprend que Messire Thurien, coûtre de l'église Saint-Etienne, s'occupait aussi d'astronomie; le comptable lui paya une somme de quatre sols, pour son nouvel an, en considération de ce qu'il a apporté « à mesdits seigneurs » le 3e jour de janvier, un almanach pour l'année courante.

En 1497 et 1504, Jean Petit, Jean Laloe, Colin Desflorens, Lekeux et autres, jouent des farces joyeuses devant l'archiduc Philippe le Beau. Un fonctionnaire de la ville, Gilles Lansel, acteur et poète [1] remporte à Douai, en 1516, le maître prix au concours du grand puy de rhétorique ; il lui est fait une courtoisie de trois lots de vin à IX s. le lot. Trois rhétoriciens, Jean et André Piedane et Colart de Saint-Legier, examinent les jeux [2] représentés le 5 juin 1520, jour de la grande procession ; des joueurs sur chariot, Benoît Sourdeau, Gilles Lansel, Benoît De Franche, Bauduin Bommart participent aux libéralités des échevins le premier, en 1549, pour une sottie donnée devant la halle [3], les trois autres, l'année suivante pour une moralité intitulée *l'Offertoire des trois Rois* [4].

Nous pouvons encore nommer, vers 1580, Michel et Antoine Cardon, Jacques Lorthioir, Jean Destombes, Loys Prevost, Pierre et Jean Boussemare, sur lesquels nous aurons occasion

1. Gilles Lansel acheta la bourgeoisie en 1535 et mourut en 1553. Sa pierre tombale existait en l'église Saint-Etienne où il fut inhumé; il y était représenté, revêtu de la côte d'armes de la ville, à genoux, dans l'attitude de la prière. Au-dessous se lisait l'épitaphe suivante :

La mort a mord homme scientifique
Et poursuivant d'armes moult estimé,
Gilles Lansel, la fleur de réthorique,
De plusieurs arts et science meslé,
De la ville serviteur bien aimé,
Récréatif, agréable et courtois.
Priez à Dieu pour lui qui est finé
Lan quinze cens, 2 fois vingt, dix et trois.

(Abbé Th. Leuridan, *Épigraphie du Nord*, t. I, p. 166.

2. « A Jacques Marlier quil a paie a Jan et Andrieu Piedane frères et Collart de Saint Legier, tous retorissiens, pour leur sallaire d'avoir, par ordonnances deschevins, visite et examine tous les jeux ledit jour de l'après disner er après soupper pour recreer le peuple... XII s. » (Compte de 1520, f° 36).

3. « A Benoît Sourdeau, joueur sur chariot, I lot et demy de vin à VI s. le lot, a luy accorde le jour de lad. procession pour avoir joue ledit jour au devant de la halle ung jeu de sottie.... XI s. » (Compte de 1549).

4. « A Nicolas Turpin, hoste du Saulmon, de ceste ville, VI livres pour XII lots de vin de Beaune par luy livrez au prix de XI sols le lot et accordez à Gilles Lanssel, Benoit de Franche, et Bauldain Bommart, joueurs sur chariotz, pour avoir a la procession de Lille de lan XVᵉ cinquante joue ung jeu pour la décoration dicelle de lofertoire des trois Roix, en considération que lad. ville ne donnoit lors aulcun prix. » (Compte de 1551, f° 226).

de revenir. Le maître de jeux Gérard Philippes [1] donne à Lille, en 1586, une série de soixante-six représentations [2] et une troupe composée de Jaspar Flameng, Claude Gambier, François Desquermes, Pierre Despinoy, Jean Duhamel et Georges Dugardin, joue trente-deux fois le mystère de la Passion en 1590 [3] ; nous y reviendrons plus loin.

Pendant très longtemps les joueurs n'eurent, pour tout profit, que ce que leur octroyait la munificence du magistrat. Lorsqu'au XVIe siècle, les entrepreneurs de jeux, comme tous ceux qui faisaient une exhibition publique quelconque, furent autorisés à prélever une rétribution pour se couvrir de « leurs mises et despens », il fut de règle d'exiger d'eux une certaine somme pour les institutions charitables de la ville, la Bourse commune des pauvres fondée en 1527 et l'Ecole dominicale créée en 1584 [4] ; les ressources de ces établissements étant insuffisantes, le magistrat établit une taxe dans le but de les augmenter. Il n'existait pas alors en Flandre, comme en France [5], de législation spéciale pour la perception de cet impôt, véritable droit des pauvres ; les échevins en fixaient l'importance selon leur bon plaisir. Le paiement s'en opérait de différentes façons : tantôt par les comédiens eux-mêmes, tantôt par les spectateurs ; des agents, munis d'une boîte, se tenaient à l'entrée du jeu, et chacun y mettait la somme exigée, en même temps qu'il payait son entrée.

1. « Grard Philippes, fils de feu Jehan, natif de Lille, par relief le 11 de mars 1580. » (Reg. aux Bourgeois, n° 5, f° 41 r°.)

2. Archives du Bureau de bienfaisance. Comptes de l'Ecole dominicale.

3. Id. Comptes de la Bourse commune des pauvres, nov. 1590 à mai 1591.

4. Voir Scrive-Bertin : *Les origines de la Bourse commune des pauvres à Lille au XVIe siècle* dans le *Bulletin de la Commission historique du Nord,* t. XVI. — L'Ecole dominicale fut ouverte le dimanche 16 février 1584 « ès galleries de la porte du Molinel, » puis transférée au premier étage des Boucheries, emplacement actuel du marché Saint-Nicolas ; des classes pour garçons et filles y avaient lieu les dimanches et jours de fête.

5. Un arrêt du Parlement de Paris, du 27 janvier 1541, fixa à mille livres tournois, la somme « à bailler aux pauvres » par les confrères de la Passion. (Constant, *Code des théâtres.*)

M. Scrive-Bertin qui a consulté, avant moi, les registres de la Bourse commune, n'a pas trouvé trace de paiement de ce droit avant novembre 1584, — pour la « monstre » d'un mouton géant. Sur les mêmes registres, j'ai, à mon tour, relevé des indications permettant de connaître le nombre et la nature des représentations, le genre et la nationalité des comédiens.

En 1584, 32 livres sont payées par des joueurs sur chariots, à raison de 40 sols par jeu, ce qui donne un total de seize jeux;

En 1585 et 1586 : 48 livres parisis de Gérard Philippes, pour vingt-quatre jeux « chascun jour de festes et dimanches » du 4 juin à fin août; 84 livres pour quarante-deux jeux, de fin août 1585 au 2 mars 1586, plus 20 livres, pour deux autres jeux ;

En 1588, les receveurs de la Bourse commune et de l'Ecole dominicale perçoivent 16 livres 4 sols d'un jongleur qui avait joué pendant la franche foire d'août ; même somme en 1589, plus 16 livres, d'un homme sans bras « faisant plusieurs industries de ses pieds » et 6 livres pour un « cat de mer ».

Reçu en 1590 : 12 l. pour six jeux de rhétorique; 38 l. de jongleurs ayant opéré dans la cour du Roi [1] et 80 l. de «joueurs et comédiens, » pour trente-deux jeux de la Passion. Les Archives communales possèdent une requête adressée, par ces derniers, au magistrat [2]; elle nous apprend que le mystère de la Passion avait été joué à Lille précédemment — peut-être s'agit-il des représentations de Gérard Philippes, en 1585-86. Ainsi que cela se pratiquait de vieille date, le spectacle se donnait, les dimanches et jours de fête, dans la cour du Roi « ou en autres lieux » ; la pièce, approuvée par un docteur en théologie, devait être, au préalable, « exhibée » devant le magistrat.

1. Le palais de Rihour, après le séjour qu'y fit Philippe II en 1549, fut appelé cour du Roi, comme on l'avait dénommé, sous Charles Quint, cour l'Empereur pour le même motif.

2. Affaires générales, carton 701, d. 1.

Un prix d'entrée uniforme, fixé à 6 deniers tournois, serait exigé de tous les spectateurs. Les comédiens s'offraient à verser 4 livres parisis par représentation, au profit des pauvres.

Voici cet intéressant document :

A très honorez nos Seigneurs, Mayeur, Eschevins, Conseil et Huict Hommes de la ville de Lille. Remonstrent humblement Jaspar Flameng, Claude Gambié, François Desquermes, Pierre Despinoy, Jehan Du Hamel et George Du Gardin, tous ioueurs de ieux et comedies de ceste ville de Lille, que pour distraire la ieunesse et peuple d'icelle ville des tavernes et cabarets les iours de dimenches et festes et le tenir lesdits iours en ladite ville, sans s'absenter hors d'icelle et aussy affin déviter a noises et questions qui adviennent souvent esdits iours a raison de la boison, iceux supplians seroient intentionnés avec l'ayde et l'assistence de leurs confrères ioueurs, moyennant le congié de vous, très honorez Seigneurs et mesme pour donner exemple édificatoire de salut audit commun de, aux Pasques prochainement venant, monstrer et exhiber en ladite ville de Lille, esdits iours de dimenches et festes aux heures accoustumées come d'anchienneté a esté faict la passion de Notre Saulveur et Redempteur Jesu Christ come l'on a faict du passé en la cour du roi Notre Sire et aultres lieux, promettant lesdits supplians au préalable icelle exhiber la faire visiter et approuver par Monsieur le docteur Cupette et en faire exhibition a vous mesdits Seigneurs, et en ce lieu et place quilz trouveront comode, quy feront aussy au contentement de vous mesdits Seigneurs. Et prétendant a cause des mises et despens qu'ilz se poldront pour ce faire ensuivre de chacune personne six deniers tournois offrant moiennant à payer et furnir au prouffit des poures de ceste dite ville, quatre livres parisis pour chacune iournée qu'ils ioueront, ce que lesdit supplians n'oseroient ni ne vouldroient faire sans le congié de vous, mesdits Seigneurs; quy est la cause que iceulx supplians se retirent vers vous, prudents et discrets Seigneurs, vous suppliant bien humblement ce que dessus leur vouloir permettre et accorder. Et aussi que en iceulx ieux, ilz se conduiront et maintiendront comme ilz ont faict du passé en tout honneur et honnesteté sans aucune repréhension. Cy ferez bien....

Les échevins accordèrent « congé » le 5 janvier et acceptèrent le prix d'entrée, mais la redevance fut portée, par représentation, à 100 sols parisis, soit 5 livres au lieu de 4, à partager par moitié entre la Bourse commune et l'Ecole dominicale.

En 1593, les mêmes acteurs, sans doute, donnent aux conditions susdites un nombre égal de représentations de la Passion. En 1598, le receveur perçoit d'abord 32 l., puis 46 l. 12 s.

de plusieurs jongleurs et joueurs de comédie, autorisés sous condition d'un quart pour les pauvres. Cette même année le registre aux comptes de la ville porte que six lots de vin ont été accordés aux rhétoriciens qui, lors de la fête de la paix de Vervins, jouèrent l histoire de *Pyrame et Thisbé*.

Des joueurs italiens [1] paient, dans le premier semestre de 1600, un droit de 28 l., 1 s., 1 d. et des comédiens français 52 l. pour vingt-six représentations, à raison de 40 sols chacune, du 9 juillet au 29 octobre.

En dehors des jeux muets ou histoires par signes, quels étaient les genres dramatiques en honneur à Lille, jusqu'au XVIe siècle ? Nous ne pouvons que nous en référer aux documents qui ne portent, la plupart du temps, que des désignations assez vagues. Sous le terme général d' « histoires » les comptables désignent aussi bien les jeux muets que ceux parlés ou de rhétorique, en prose ou en vers, sacrés ou profanes ; j'ai relevé successivement les dénominations suivantes :

jeux de personnages de rimes, en 1382 ;
jeux de partures, en 1386 ;
jeux de rimes, sur cars ou esclans, en 1397 ;
jeux d'esbatements par personnages, en 1418 ;
jeux de personnages, en 1425 ;
jeux de folie, en 1463 ;
jeux de mystère [2], en 1469 ;
jeux de joyeuse folie, en 1469.

Les jeux de partures ou jeux partis, sortes de dialogues sur des sujets profanes, paraissent être les premières manifestations d'un genre tout différent du mystère. Les joyeuses

1. Étaient-ce les Italiens de l'hôtel de Bourgogne, qui s'intitulèrent comédiens du roi, parce que Henri IV les avaient mandés plusieurs fois au Louvre ? — Voir : A. Baschet, *Les comédiens italiens à la cour de France*, pp. 102-104.

2. Ce mot, selon Petit de Julleville, n'a rien de commun avec son homonyme latin, il tirerait plutôt son origine de mestier, *ministerium*, son synonyme.

folies ou farces devaient jouir d'une faveur d'autant plus grande que le langage y était plus hardi, que la satire y tenait large place ; la matière des jeux de folie « honneste ou moralisée » était de nature philosophique ou politique. Les comptes citent quelques titres, notamment en 1506, 1515, 1517, 1520, 1538, 1539 et 1581, — nous les avons reproduits dans un chapitre précédent. Les auteurs de ces compositions sont restés inconnus.

L'interprétation des pièces demandait un personnel exercé, et il est certain que, le plus souvent, les compagnons joueurs étaient de vulgaires artisans, pleins de bonne volonté, mais de peu d'aptitudes. Dans une de ses comédies, écrite en 1593, Shakespeare fait dire à l'un des acteurs que les gens qui vont jouer la pièce en préparation sont « des artisans aux mains calleuses, qui n'ont jamais cultivé leur esprit jusqu'à présent et qui ont fait suer leur mémoire inexercée pour pouvoir réciter cette pièce [1]. »

L'usage interdisant aux femmes de paraître sur le théâtre, les rôles féminins étaient tenus, à l'origine, par de jeunes garçons imberbes, à la voix douce. Tel fut le cas du très beau fils, ayant toutes les apparences d'une fille, qui joua à Metz, en 1485, le personnage de Madame Sainte-Barbe, « si prudement et si dévotement » que plusieurs personnes pleuraient de compassion [2]. Mais souvent le succès qui avait accueilli l'acteur ne se renouvelait pas l'année suivante, la voix ayant mué et le poil poussé.

Nous trouvons encore un exemple, à ce sujet, dans *le Songe d'une nuit d'été* [3] ; c'est le dialogue entre le maître du jeu et un de ses compagnons :

— Vous vous chargerez du rôle de Thisbé.
— Qu'est ce que Thisbé ? Un chevalier errant ?
— C'est la dame que Pyrame doit aimer.

1. *Le songe d'une nuit d'été*, traduction Em. Montégut, acte V, scène 1.
2. Petit de Julleville, *Les mystères*, t. I, p. 270
3. Acte I, scène II.

— Non, sur ma foi, ne me faites pas jouer un rôle de femme, j'ai la barbe qui me vient.

— Vous jouerez sous un masque et vous vous ferez une aussi petite voix que possible.

Il y avait pourtant des exceptions, et l'on vit confier à des jeunes filles des rôles muets dans les mystères mimés. Toutefois on ne leur permettait pas de représenter la Vierge dans la Passion. Même au XVII[e] siècle, les rôles de nourrices et de soubrettes, on le sait, étaient tenus par des hommes qui seuls pouvaient s'en charger et qui s'en tiraient à l'aide du masque ou en altérant le timbre de leur voix. Cette exclusion des femmes s'explique par la grossièreté des propos et la licence qui caractérisent les productions de l'ancien théâtre.

La décoration était d'une simplicité extrême : une toile peinte servait de fond; les décors proprement dits consistaient en bandes de tissu de couleur uniforme appliquées sur les parois en planches de la scène. Des « gourdines » cachaient au spectateur la préparation du théâtre et l'installation des acteurs; quand tout était prêt, à un signal convenu, on tirait les rideaux. Olivier de la Marche donne des détails précis sur la mise en scène de l'*Histoire de Jason*, mystère en trois parties représenté au banquet du Faisan, en 1454 : « Apres l'entremet (lisez : intermède) quatre clairons sonnèrent et tirent une joieuse bature. Ces clairons estoient derrière une courtine verde tendue sur un grand hourd faict au bout de la salle. Quand leur bature fut finie, soudainement fut tirée la courtine, là fut vu sur ledit hourd, un personnage de Iason, armé de toutes armes qui se promenoit en ceste place regardant autour de luy, comme s'il fut venu en terre estrange [1]... » A la fin du XVI[e] siècle, la décoration était moins primitive, à en juger par les miniatures du manuscrit du mystère de Valenciennes (1547),

1. *Mémoires de Messire Olivier de la Marche*, Gand, 1566, pages 412-431.

à la Bibliothèque nationale [1] et celles de la Chronique lilloise [2], qui représentent les différents théâtres élevés dans les rues de la ville, lors de l'entrée d'Albert et Isabelle (1600).

Quant aux costumes, à l'aspect si riche et si varié, il faut croire que l'émulation et l'amour-propre produisirent des merveilles; ils étaient d'ordinaire plus que modestes. Farces et moralités se jouaient avec les vêtements usuels, et l'on peut s'imaginer l'état de ceux des pauvres gens qui s'évertuaient à amuser le populaire.

Presque toujours les représentations avaient lieu en plein air, et, sauf les hauts personnages assis au premier rang, les spectateurs sans abri se tenaient debout, bravant pendant de longues heures les ardeurs du soleil, en été, ou les âpres caresses de la bise, en hiver.

Lorsqu'ils se réunissaient, les comédiens élaboraient, entre eux, un contrat d'association. Ainsi fut fait à Valenciennes, pour les représentations du mystère de la Passion, dont on connaît, jusqu'aux plus menus détails : règlement du jeu, noms des acteurs, engagements, distribution des rôles, mise de fonds de chacun, prix des places, montant des recettes, répartition des bénéfices, produit de la vente du matériel, etc.

Nous n'avons pas la bonne fortune de posséder des renseignements aussi précieux pour le mystère de Thurien Blouet, divisé en dix parties qui durèrent dix jours, au cours desquels les échevins offrirent, en intermède, une collation à leurs invités et payèrent pour leur part 9 livres, 11 sols [3].

1. Ce manuscrit, orné d'intéressantes miniatures de Hubert Cailleau, a figuré à l'Exposition d'objets d'art religieux qui eut lieu à Lille en 1874, il appartenait alors à Mme la marquise de Lacoste, de Sebourg près Valenciennes, il est catalogué à la Nationale sous le n° 12.576. — Voir Petit de Julleville, *Les mystères*, tome II, pp. 145-152.

2. Bibliothèque communale, man. 636.

3. « ..... Audit Jehan Le Bouchier quil a envoiee paié pour despens fais par eschevins conseil et huyt hommes et serviteurs de lad. ville durant les X jours, que on a joue jeus de personnaiges sur le marchié et regardant lesd. jeus, tant

Il n'était pas rare de voir des mystères durer une semaine ; nous ne pouvons nous faire une idée de ces spectacles interminables : ainsi le jeu de la Passion de Greban (1507) comprenait 180.000 vers de huit syllabes. A la fin de chaque journée, un acteur venait, par une sorte d'épilogue, annoncer la suspension de la représentation et sa reprise le jour suivant :

Cy finerons la Passion
Que par grant occupacion
Avons par devant vous monstrée.
Dimanche, avons intencion
Que de sa résurrection
Partie vous soit démonstrée.

(Troisième journée de la Passion de Greban).

On s'était préoccupé, dès l'origine, de réglementer les jeux scéniques, le premier ban les concernant date de 1405 [1]. C'est une interdiction formelle, qui ne fut pas maintenue du reste, mais servit de préliminaire aux autorisations que les échevins accordèrent dans la suite, sous diverses conditions. Nous avons vu que l'examen préalable qui, d'abord, incombait à l'évêque des fous, fut confié ensuite à des ecclésiastiques, docteurs en théologie, puis à des laïques. Toute ingérence dans le domaine de l'autorité souveraine et de la justice était rigoureusement défendue, il en était de même pour ce qui touchait aux princes, leurs sujets, alliés et amis.

Sous l'influence de la Réforme, l'esprit des pièces devint philosophique et frondeur, de mystique et religieux qu'il était auparavant ; déjà le mystère que la Renaissance allait bientôt faire disparaître, était en voie de décadence. La sur-

en pain, vin, queutte, (bière) comme aultres vivres pour tout ensemble, attendu que lad. despence faire estoient plusieurs notables personnes de lad. ville, gens d'église, officiers et aultres. Pour quittance IX l. XI s. » (Compte de 1484, f° 87, v°).

1. « Que aucuns ne soit si hardis, uns ne autres, petis ou grand, qlz qil soit, q. depuis mainten. en avant en ceste ville, ne se lonc que taille dure, jouer a jeu de psonage ne de rimes sur cars ne en autre úsage sur LX s. de fourffait touteffois que aucuns fera le contraire. Doné ce ban jusques au jour du Noel pch. ven. Fait le XXII jour de sept. mil IIII° et cincq. (Rég. aux Bans n° 2, f. 128.)

veillance redoubla. En 1514, on publie le ban de « non farser les princes,... pour obvier à la discontinuacion de la paix, a la diminucion des amistiés, intelligences et confederations quy sont a present entre les princes chrestiens et aussy au reboutement de la communicacion, hantise et entrecours de marchandise entre les subjects de yceulx princes [1]». En 1528, une ordonnance défend de jouer sans avoir soumis la pièce au censeur : « pour ce que pluiseurs, tant grandz et petis, se ingèrent et advanchent journellement tant de jour que de soir, de jouer pluiseurs jeux sans premiers avoir congyes deschevin,... [2]. » Par un nouveau ban publié en 1544, le magistrat interdit de « juer sur chariotz, ne aultrement, jeus erroneux, scandaleux, infames ne deshonnets, ny touchans ne regardans le faict des princes,... ny pareillement aud. proppos faire ne dire ballades, chanssons, rebus, paroles, gestes ne aultres manières qulzconques [3]. »

Convaincu des graves dangers que pouvait faire courir à la religion certaines productions littéraires ou dramatiques, récitées, chantées, jouées ou débitées en public, Philippe II adressa aux gouverneurs des villes de ses « pays de pardeça » la lettre suivante datée de Bruxelles, 20 janvier 1559, et qui fut publiée à Lille, à la bretesque, le 6 février suivant :

De par le Roy. — Comme yl soit venu à nostre congnoissance que, en noz pays de pardeça, se font, composent et jouent, tant par noz subgectz que aultres estraingiers venans en nosd. pays, divers jeulx de moralité, farces, dictiers, refrains, ballades et choses semblables, engendrans schandal, ou esquelz sont meslées les Sainctes Escriptures, mistères divins et constitutions de nostre mère Saincte Eglise, souventesfois rétorquiez et mal appliquiez, et aussy touchez et notez personnaiges ecclesiasticques et

1. « Sont responsables les pères et mères, tuteurs et maitres de ceux qui par chanssons, dittiers, ballades, libelles, rondeaux, farses ou aultrement en quelque sorte que ce soit, s'adviseroient d'entacher l'honneur et l'estimation desdits princes chrestiens, singulièrement des villes et subjects voisins alyez ou confederez au Roy ses terres pays et seigneuries. » (Reg. aux Bans.)

2. Reg. aux Bans.

3. Id.

religieulx, par ou le commun peuple est mal edifflé, séduict et deceu, chose vrayement dangereuse au bien publicque ; et pour aultant que par cy-devant n'estant le monde si corrompu, ne les erreurs si grans, qu'ilz sont presentement, l'on n'a prins de si près regard à iceulx jeuz, farces, chanssons, refrains, ballades et dictiers, comme le convient au temps present, ouquel les mauvaises et damnables sectes de jour en jour pullulent et s'accroissent davantaige. Pour ce est-il que, ce considere et sur ce en nostre advis et de noz consaulx provinciaulx de pardeça, desirans a ce pourveoir, au plus grand repos et trancquillite de noz subgectz et de la chose publicque, et obvyer à tout ce que pourroit aulcunement mal ediffier le peuple, et signamment simples et jeusnes gens : considerant aussy qu'il est indecent prophaner les misteres divins et abuser de la Saincte Escripture, en la meslant avecq choses prophanes et ridicules, laquelle se doibt traicter en toute reverence es-lieux, en temps et par personnes a ce ordonnes, nous vous mandons et enchargeons bien expressement par cestes que, incontinent, partout es limites de votre gouvernement, la où l'on est accoustume de faire crys et publicacions, faictes publier et par nous deffendre et interdire expressement à chascun, de quelque estat, qualite ou condicion qu'ilz soient, estraingiers ou subgectz, qu'ilz ne s'ingerent, ou s'avancent aulcunement divulgier, chanter, ou jouer, faire divulgier, chanter, ou jouer publicquement, en compaignie, ou en secret, aulcunes farces, ballades, chansons, comedies, refrains, ou aultres semblables escriptz, de quelque matière et en quelque langaige que ce soit, tant vieulx que nouveaulx, esquelz soyent meslées aulcunes questions, propositions ou faitz concernant nostre religion, ou les personnes ecclesiasticques, soit à l'endroict de leurs personnes ou estatz. Et, quant aux jeuz de moralitez, ou aultres choses, qui se font, ou jouent, à l'honneur de Dieu ou de ses Sainctz, ou pour rejouyssance et recreation honneste du peuple, ilz ne se pourront jouer ou reciter, qu'ilz ne soient prealablement visitez par le principal curé, officier ou magistrat du lieu, ou lesd. jeuz se doibvent faire et reciter, et que, sur ce, ilz obtiennent leur congie et licence. Lesquelz debvront considerer et examiner se yceulx jeuz ou escriptz contiennent chose quy puisse, directement ou indirectement, donner offense à la Religion, pour, aud. cas, les deffendre et interdire, comme de faict les avons deffenduz et interdictz : laquelle chose entendons semblablement avoir lieu pour les jeux muets, que l'on appelle remonstrances ou representations par personnaiges, que inhibons et deffendons, s'ilz contiennent chose qui puist schandaliser comme dist est. A paine que ceulx quy auront contrevenu en l'ung des poinctz susd. ou quy, apres avoir eu congie ou adjouste quelque chose quy puist offencer comme entendons quelquefois aulcuns malingz avoir faict, d'estre griefvement puniz et chastiez arbitrairement et exemplairement, selon l'exigence du cas. Dont en chargeons bien expressement noz officiers, et chascun juge, d'y

avoir le regard convenable. Et, à l'entretenement et furnissement de cestes, proceder et faictes proceder par declaration et exécution des paines y comprinses, sans aulcun délay, faveur ou dissimulacion, car tel est nostre plaisir. Donné en nostre ville de Bruxelles, soubz nostre contreseel, cy mis en placcart, le xxvie jour de janvier xv^{c} cinquante-neuf. (v. s.). Ainsi soubzcript par le Roi en son conseil, et signé du secrétaire Domerwepe. Lesquelles lettres estoient scellées d'un seaulx de chire vermeil applicqué ausd. lettres en forme de placcart, et sur le doz desquelles lettres estoit escript ce qu'il s'ensieult : Le vi^{e} jour de febvrier xv^{c} LIX (v. s.) cestes furent publiées à la bretesque de la ville de Lille, en la présence et par le commandement de Denis de le Cambe, dit Ganthois, escuier Sr de la Haye, lieutenant de mons, le gouverneur de Lille, moy présent. Ainsy signé. T. Parmentier.

Mandements et Ordonnances de la Gouvernance, Registre noir, p. 35.

En vertu de ces ordonnances le magistrat avait eu à sévir en 1563, contre sept joueurs : Michel et Antoine Cardon, Jacques Lorthioir, Jean Destombes, Loys Prevost, Pierre et Jean Boussemare, « manans et habitans de Mouvaulx, » lesquels, le dimanche 4 juillet, avaient représenté sans permission du bailli et du curé, sur la place publique de ce village, en présence d'un grand nombre de spectateurs, le jeu du *Veau d'or* et une farce, « au grand schandale contemnement etméprisement » tant des ordonnances que des gens d'église [1]. Le procureur du roi les condamna à être menés, par un sergent de la prévôté, en l'église Saint-Etienne à Lille, en chemise, à pieds et tête nus, ayant en main une torse ardente de 6 livres, pour la déposer devant le Saint-Sacrement, puis, fléchissant le genou, dire les paroles prescrites *in forma* et être reconduits en prison. En outre, ajoute la sentence, ils feront semblable « escondit » le dimanche après leur élargissement, dans l'église de Mouvaux, ils devront suivre la procession « pieds et chief nuds, » tenant et portant torse comme dessus, entre le prêtre

1. Les spectacles furent de tout temps en faveur dans les villages de la chatellenie : ainsi en 1423, on donna à Wavrin un jeu assez important pour que les Béthunois vinssent y concourir dans le but de gagner un notable prix en argent. Au siècle suivant, en 1527, l'abbé de Loos, Dom Denis de Bauvin, autorise les rhétoriciens à jouer à Haubourdin, mystères, moralités et farces.

revêtu de ses ornements, et après avoir entendu la messe, déposer leurs torses devant le Saint-Sacrement. Pendant un an,. ils étaient tenus d'assister chaque dimanche à la grand'messe paroissiale de Mouvaux.

L'amende, exigible dans le mois et pour laquelle ils durent fournir caution, fut fixée à 30 florins carolus ; faute de payement, ils devaient être frappés de verges depuis la salle de justice jusqu'à la Fontaine-au-Change, et, après en avoir fait trois fois le tour, être réintégrés en prison jusqu'à parfait paiement [1]. Le lieutenant du bailli de Mouvaux ne fut pas épargné, il dut faire pareil « escondit » et payer 30 florins d'amende ; de plus, on le priva de sa charge pour n'avoir pas empêché la représentation à laquelle il avait assisté.

Nous sommes en pleine période de répression, les mesures les plus sévères sont appliquées avec la dernière rigueur. Maximilien Villain, baron de Rassenghien, gouverneur de Lille, Douai et Orchies, renouvelle les défenses en 1573, dans les termes suivants :

Pour ce que les manans et habitans de la chastellenie de Lille nonobstant les ordonnances et placards du Roy nostre sire, naguerres publiés, se ingerent composer et jouer jeux de moralites, farses, dictiers, refrains, ballades et choses semblables engendrans scandales, esquelles sont mesles les saintes Escriptures, mysteres divins et constitution de notre mere la saincte Eglise souventes fois retorquez et mal applicquez et aussi touchans es nosdits personnages ecclesiastiques et religieux par ou le peuple est mal edifié, séduit et descheu et cause congregations, conventicules et accroissement des mauvaises et damnables sectes Nous, desirans a ce obvier en ce temps divers et dangereux, interdisons et deffendons a chacun, soit manant ou estraingier de quelque qualité estat ou condition quil soit, de jouer et faire jouer aucunes farches, ballades, comedies ou aultres semblables escrits de quelque matière

1. Registre aux sentences criminelles de la Gouvernance de Lille, 1539-1585. — En marge de la sentence on lit : « le dernier jour de novembre XVe LXIII, Jehan et Pierre Boussemare et aultres, denommez au texte, ont exhibé certification sous le sceing de S. Allexandre Damiens, pbre, curé de Mouvaulx, des debvoirs par eulx faitz de comparoir par chacun dimenches conformément à la dite condempnation. » — Voir aussi : *Archives historiques et littéraires du nord de la France*, 3e série, t. VI, pp. 31-33.



que ce soit, a peine d'estre puni exemplairement et arbitrairement selon l'exigence des cas. Ce 3e juing 1573. — Publié à la bretesque en presence et par commandement de Me Philippe Le Pers, licentié es lois, lieutenant de mondit seigneur le gouverneur de Lille [1].

Au mois d'août de la même année, l'évêque de Tournai, Gilbert d'Oignies, reçoit les plaintes du clergé de Lille au sujet des représentations qui avaient lieu les jours de fête pendant les offices divins. Pierre Tavernier, doyen de chrétienté et curé de Saint-Étienne, est chargé d'ouvrir une enquête. Les déclarations des six témoins, dont quatre hommes d'église, sont franchement hostiles aux comédiens. Le document est en latin [2], en voici le résumé :

1o R P. François-Jean Glorian, gardien des frères mineurs, licencié en théologie, âgé de 37 ans, affirme sous sa parole de prêtre, avoir souvent entendu les plaintes d'honnêtes gens de Lille au sujet des jeux qu'on donne dans cette ville les jours de fête, au lieu d'aller écouter la parole de Dieu. Ces jeux, vers lesquels on se porte avec ardeur et qui sont suivis avec une grande contention d'esprit, offrent à la jeunesse des séductions et des tentations, la porte aux plaisirs défendus et souvent à des actes honteux.— 2o Jean Leblancq, âgé de plus de 50 ans, bailli de l'église Saint-Maurice, déclare sous la foi du serment, avoir assisté à ces jeux et y avoir entendu parfois des propos obscènes, qui poussent les jeunes gens à la débauche ; ce qu'on devrait éviter. — 3o Antoine Pollet, 23 ans, coûtre de l'église Saint-Sauveur, dépose sous serment qu'il a souvent assisté aux premiers jeux dans lesquels étaient rapportés les combats merveilleux des douze pairs de France et avoir entendu des propos qui ont offensé les oreilles chastes .. , il ajoute que dans les jeux donnés ensuite étaient mêlées des choses d'amour qui provoquaient le rire en blessant la pudeur. — 4o Pierre François, coûtre de Saint-André hors des murs

1. Bibliothèque communale, man. 771, t. V.

2. Le Glay, *Spicilège d'histoire littéraire*, dans les *Mémoires de la Société des Sciences de Lille*, 1857, pp. 203-204.

de Lille, 35 ans, déclare sous serment avoir fréquenté aussi ces représentations qui peuvent être pernicieuses pour la jeunesse à cause des récits amoureux et des mots quelque peu malhonnêtes qu'on y débite. — 5° Louis Dutertre, 40 ans, affirme sous serment qu'il n'est question dans ces jeux que de choses d'amour. — 6° Jean Leveau, bourgeois de Lille, âgé d'environ 40 ans, déclare sous serment qu'il a entendu dire, dans un banquet, par diverses personnes ayant quelquefois assisté à ces spectacles, qu'ils devraient être interdits au même titre que les mauvais lieux ; mais il s'est refusé à nommer ceux qui avaient tenu ces propos.

L'enquête visait tous les genres de spectacles, aussi bien les histoires ou mystères que les farces honnêtes et les jeux de folie.

Un gros conflit, au sujet d'une tragédie tirée des premiers chapitres du livre Ier des Rois surgit en 1585 : un chanoine de Saint-Pierre, Jehan Symon, licentié en théologie, chargé de visiter et d'approuver les ouvrages dramatiques, avait été prié, le mercredi 26 septembre, par le magistrat, de voir si cette pièce, corrigée et signée par le *pater* de Sainte-Claire, ne contenait rien de contraire à la foi et aux bonnes mœurs. Le chanoine, après l'avoir revue, sans y relever aucune infraction, et communiquée au doyen de chrétienté, se refusa à y apposer sa signature avant d'être autorisé par l'évêque de Tournai, parce que, aux termes des ordonnances, il était défendu d'exhiber des pièces prises dans le texte des saintes Ecritures.

Cette réponse fut donnée au magistrat le samedi suivant ; en conséquence, celui-ci déclara aux rhétoriciens qu'il ne dépendait pas de lui, mais bien des visiteurs, d'autoriser la représentation, qui devait avoir lieu le lendemain dimanche, fête de Saint-Michel. Les joueurs vinrent par trois fois, dans l'après-midi du samedi, trouver le chanoine pour connaître le motif de son refus, d'abord avec leur pièce

1. Le Glay. *Spicilège*, etc., pp. 204 et suivantes.

puis avec un jeu des gestes de Charlemagne pour la remplacer; mais on les renvoya devant le doyen de chrétienté, Pierre Tavernier. Enfin, vers cinq heures du soir, ils revinrent de nouveau, « simulant estre envoiés et poussés d'aulcuns du magistrat, » priant instamment de signer leur histoire sacrée, attendu qu'elle avait été déposée depuis assez longtemps pour être examinée, disant que l'office du visiteur était de voir si les pièces contenaient choses contraires à la vérité et non de permettre ou donner congé de jouer, ce qu'ils avaient obtenu de Messieurs en halle. Sur nouveau refus, les comédiens se fâchèrent, protestèrent et se retirèrent en prenant acte.

Jehan Symon en référa immédiatement à l'évêque de Tournai, pour éviter toutes difficultés et dans le désir de donner satisfaction au magistrat et au peuple qui fréquente ces spectacles, « dimanches et fêtes, deux fois le jour, plus diligemment que l'église. » Quant aux jeux tirés de la Bible, il lui semble « qu'il est expédient de les défendre, principalement à cause que par iceulx tant les joueurs que le peuple, viennent à acheter et feuilleter les bibles en français, les chambres des rhétoriciens ont été fort corrompues d'hérésies par les conventicules qui s'y tenaient; une seule représentation de jeux profanes, visités, signés et approuvés, après l'office divin accompli, suffirait à la lettre. » Il termine en demandant, d'accord avec le lieutenant Viron, que ces jeux soient empêchés, par placard ou autrement, à cause des assemblées qu'ils font naître tant à Lille que dans les villages de la chatellenie.

L'évêque envoya à Bruxelles, le 10 octobre 1585, la lettre du chanoine Symon, en l'appuyant et en rappelant les maux qui résultèrent des jeux de rhétorique donnés à Gand en 1539 ainsi que les édits de Charles-Quint à ce sujet. « Je veoiz, dit-il, que les gens dudit Lille et lieux circonvoisins, noz feront ung feug qui sera bien difficile à estaindre, s'engendrans en telles assemblées de populace grandes audaces et disputes sur l'Escripture dont pluiseurs gens de bien et zéleux audict Lille

se commencent de donner garde, tant ecclésiastiques que séculiers, *verentes ne res erumpat in pejorem.* » L'évêque demande que ces jeux soient généralement défendus par tout le pays ; il est convaincu que ceux de la gouvernance seront de son avis, et que « le magistrat complaict par trop au peuple, l'affreuse audace duquel il est mieux réprimer au commencement que de plus attendre. »

Un édit royal du 26 du même mois fit droit à ces doléances et interdit les représentations scéniques. La gouvernance de Lille, le fit publier par toute la ville et la chatellenie :

Chier et feal, comme il soit venu à nostre cognoissance qu'en ceste saison, tant diverse et dangereuse, l'on s'avance en pluiseurs villaigés, es metes de nostre chastellenie de Lille, d'exhiber au peuple des histoires de la Bible par où se donne occasion à pluiseurs de se pourveoir de bibles, les interpretans par apres plus à leur sensualite que salut, et dont, faict à craindre, pourroient sourdre les mesmes inconveniens que cy-devant sont par trop este veuz, au grant et irreparable interrest de la republicque et de nostre service, et désirans obvier de bonne heure à semblables désordres, voulons et vous ordonnons tres expressement, et acertes, de incontinent faire inhibitions et deffences de nostre part, par tout le district d'icelle chastellenie, à ce [que] personne ne s'ingere d'exiber, à l'advenir, aulcuns jeux de retoricque publicques, hors la Bible ou histoires sacrées, ne soit que, preallablement, ilz soient approuvez par l'évesque diocésain. Comme, de mesme, nous enchargeons de ne permectre la représentacion d'aultres jeux prophanes, aux heures du service divin et prédications qui se font par les eglises illecq; en quoy ne ferez faulte. De Bruxelle, le xxvi[e] d'octobre 1585.

Mand. et Ord. de la Gouvernance, Registre blanc, p. 172.

Quelques années après, le magistrat se mit de nouveau en conflit avec l'autorité ecclésiastique en apostillant favorablement une requête des comédiens, à condition qu'ils substitueront, aux sujets tirés de la Bible, d'autres puisés dans l'histoire de Flandre sur le premier forestier Lydéric, le duc Jean de Bourgogne et l'empereur Charles-Quint, sous réserve de l'examen préalable du délégué de l'évêque de Tournai, Michel d'Esne ; mais celui-ci se refusa à en désigner un. Le conflit s'aggrava ; le magistrat, passant outre, nomma

un ecclésiastique de son choix et la représentation fut annoncée, nonobstant l'opposition épiscopale qui maintenait les prohibitions portées contre les histoires religieuses. Les curés des paroisses reçurent l'ordre d'excommunier, en chaire, les comédiens et tous ceux qui assisteraient à leurs jeux. Le magistrat en appela devant le consistoire métropolitain de Cambrai ; au cours des débats, considérant cette affaire comme une usurpation de ses droits et privilèges en ce qui touche la police de la ville, il tenta d'opposer aux foudres épiscopales la saisie des biens temporels de l'évêque situés dans la juridiction de l'échevinage, mais les légistes consultés trouvèrent cette mesure illégale et violente. Il n'y fut pas donné suite [1]. Enfin, une conciliation intervint, grâce à deux théologiens, docteurs en droit canon, Pierre Prudhomme et François Buisseret ; leur consultation, datée de Cambrai 22 avril 1600, reprend les faits à leur origine et en établit l'historique [2] :

Veues les copies de la requeste présentée à Messieurs du Magistrat de la ville de Lille par certains joueurs de jeulx et comédies affin d'obtenir leur congé et permission de monstrer et exhiber au peuple en ladite ville es jours de festes et dimences les histoires de Lidéricq, premier forestier de Flandre, du duc Jehan de Bourgogne, et de l'empereur Charles Vme de bonne mémoire, avec l'appostielle donnée sur icelle requeste ; deux missives de monseigneur le révérendissime evesque de Tournay audit magistrat sur le faict desdits jeulx, et responce d'iceluy audit S^{r} R^{me} ; l'extraict de certaine deffence de par Sa Majesté publiée en la gouvernance de Lille le pénultiesme d'Octobre 1585, d'exhiber aucuns jeulx de réthoriques publiques hors la bible ou histoires sacrées sans estre préallablement aggreez ou approuvez par l'evesque diocésain; aussy les copies de deux lettres du conseil privé de Sadite Majesté, cy devant adressées au feu archevêque de Cambray, administrateur du siège de Tournai, et au magistrat de Courtray, et d'une aultre d'iceluy magistrat de Courtray aux vicaires de l'évesché de Tournay ; et entendu que ledit S^{r} R^{me} evesque moderne de Tournai, non obstant toutes remonstrances à

1. *Revue du Nord*, t. VI, pp. 186-187.
2. Affaires générales, c. 701, d. 1.

lui faictes des raisons qui ont meu ledit magistrat de Lille d'accorder l'exhibition desdites histoires et des modifications couchées par leur apostille et act de permission, auroit deffendu à ses députez d'examiner et approuver lesdites histoires et menasché lesdits joueurs et ceulx qui assisteroient à leurs joeulx des censures ecclésiastiques, ayant même donné charge aux pasteurs de publier en leur prosnes lesdites communications ;

Semble, soubz correction, que lesdits joueurs ont juste cause d'appeller desdites communications, et que par l'appel qu'ilz en interjecteront et poursuiveront par devers le juge supérieur, l'excommunication que pourroit décréter ledit S[r] R[me] sera suspendue, principalement après qu'iceluy S[r] R[me] sera inhibé par ledit supérieur ;

Et l'appel se justifiera de ce que lesdites histoires sont de choses profanes et non de celles dont parlent les ordonnances de Sa Majesté, sçavoir qui seroient prinses de la Bible et des Escritures sacrées. Aussy que lesdits joueurs offrent les submectre à la censure des commis de sadite S. R[me] selon que leur est expressément enjoinct par l'apostille dudit magistrat de Lille. De manière que si l'on doubte y avoir quelque chose contraire à notre foy et religion catholicque ou bonnes mœurs y peult estre pourveu par ceste censure précédente ; et au regard de ce que l'exhibition desdits jeulx se feroit es jours de dimences et festes : combien qu'il seroit souhaitable que le peuple esdits jours s'employast entièrement au service de Dieu et œuvres de piété et de charité, rejectant toutes vanitez, toutefois telz jeulx ne sont du nombre des œuvres corporelles serviles absolument prohibées esdits jours, non plus de chasser, danser, escrimer, jouer des instrumens et choses semblables, pourveu que ce soit sans contenement et après avoir faict son debvoir d'ouyr la messe, comme tiennent le docteur Manarrus en son manuel des confesseurs sur le 3[e] commandement et le cardinal Coletus en sa somme de sacerdotum instructione, lib. 4, cap. 24; Emmanuel Sa, docteur théologien de la société de Jésus en ses aphorismes sur le mot ludus; et partant se peuvent telz jeulx tolérer, en gardant ceste police que ce soit hors des heures du service divin, et pour éviter plus grands maulx.

Délibéré en Cambray sauf meilleur et plus sain advis ; le 22 d'avril 1600. PRUDHOMME et François BUISSERET.

Cette consultation, après tout, était favorable aux comédiens ; ils virent lever l'excommunication qui les frappait et purent désormais donner leur spectacle, en dehors des heures du service divin.

Le gouvernement des Pays-Bas avait renouvelé, en 1593 et 1598, le placard de 1559, les archiducs le reprirent de

nouveau, le 15 mai 1601, et interdirent les jeux et comédies portant atteinte à la foi et aux bonnes mœurs [1].

Le libellé de cet acte est à peu près le même que le précédent :

... Soubz umbre et pretexte d'esbattemens et recreations (comme ilz disent) du peuple, divers jeux de moralité, farces, sonnets, dictiers, refrains, ballades et choses semblables sont composés, joués et recités publiquement, mesmement sont représentés tant de paroles que de gestes, plusieurs choses lascives peu décentes et honnestes, ne servant qu'à corrompre les bonnes mœurs, par où le commun peuple est mal ediffié, seduit et deceu, chose vraiment dangereuse au bien publicq et pour autant que par cy devant n'estant lors le monde sy corrompu de mœurs, ny les erreurs si grands qu'ils sont presentement, l'on n'a prins de sy près regard à iceux jeus, farces et chansons, ballades et escriptz comme il convient au temps present, auquel les mauvaises et damnables sectes de jour en jour pululent et s'accroissent davantage...

L'obligation est maintenue, pour toutes les pièces, d'être préalablement « les ungs et les autres, visitez, examinez et approuvez premièrement par le visiteur et examinateur des livres du quartier où cela se faict, et où il n'y en a pas, par le principal pasteur et en après par le principal officier et magistrat de la ville... que congé et licence leur seront délivrés par escript... »

Les mêmes incidents, qui avaient abouti à la consultation des théologiens de Cambrai, devaient amener un nouveau différend huit ans après. Les représentations du mystère de la Passion, données en 1608 par Paul Philippes, George Dugardin et Jean Leleu, ce dernier maître d'hôtel, âgé de 35 ans, tous bourgeois de Lille [2], et leurs confrères, furent suspendues après *le baptême de Saint-Jean*, le 31 mai, veille

1. Mand. et Ord. de la Gouvernance, Registre rouge, p. 141.

2 « Paul Philippes filz de feuz Grard et de Catherine Mordacque sayetteur, natif de cette ville, ayant espouzé Izabeau Du Triez fille de feu Pierre et de.... par relief le XIII[e] jour de janvier 1607. » (Reg. aux Bourgeois n° 6, f° 155 v°). — « George Du Gardin filz de Jehan, natif de Lille, par relief le VII[e] jour de mai 1591. » (Id. n° 5, f° 47 v°). — « Jehan Le Leu filz de feu Lion et de Marie Mordacque alliez par mariaige avecq Agnes Rustin, fille de feu Jehan et Denise Blaucq, par relief le XIII[e] jour de may 1603. » (Id. n° 6, f° 68 v°).

du dimanche de la Trinité, « à cause de la cherté du blé [1] ». Reprises l'année suivante, il fut de nouveau interdit aux comédiens, le 22 juillet, de les continuer ; on en était à la scène de *Jésus devant Hérode*.

L'official de Tournai, tribunal des causes spirituelles, sévit contre les comédiens, les « adjourna » par trois fois, au prône, à comparaître en personne devant lui pour répondre sur leur foi et s'abstenir incontinent des jeux et comédies sous peine d'excommunication. Ils ne répondirent pas à cette sommation ; le lendemain tous furent excommuniés ; on lut la sentence prononcée dans les différentes églises de la ville, avec défense à quiconque de converser avec eux. Ils se pourvurent devant le nonce apostolique de Bruxelles qui cassa la condamnation, leur fit accorder lettres d'absolution et leur donna pour visiteur Georges Colvenere, docteur en théologie de l'Université de Douai. Néanmoins le maître de place, Jacques Coillot [2] fut condamné à payer 12 livres au profit des « Brigides » [3], et deux des joueurs, Paul Philippes et George Dugardin chacun à une amende de 38 sols [4]. Enfin, le 27 septembre, ils reprirent la suite des représentations du mystère qui put être achevé.

Chavatte raconte les faits de la manière suivante : « Le 22 juillet (1609) fut derechef defendu aux comédiens de jouer la Passion comme l'année dernière où ils ont fini leur histoire quand Jésus étoit mené devant Hérode. Et furent ledit jour lesdits comédiens excommuniés et l'un de leurs serviteurs, par l'évêque de Tournay, et leur fut aussi défendu de ne plus hanter les églises... Voici leurs noms : le premier ce

1. D'après Chavatte, le blé valait alors 18 livres la rasière.

2. « Jacques Coillot, filz de feu Baulduin, tasneur, natif de Lille, par relief le V• de septembre 1597. » (Reg. aux Bourgeois, n° 5, f. 113).

3. Les Brigittines, dont le couvent avait été ouvert, rue des Malades, le 23 juillet 1605, avant leur installation rue de Bau-de-Wedde.

4. Affaires générales, carton 757, dossier 12, pièce H.

fut Jehan d'Englos fils de feu Isaac [1], le second Jacques Croquart ; François A la vigne, de Saint-Étienne, Paul Phèses [2], de Saint-Sauveur, George Du Jardin, de Saint-Maurice. Le 2e jour furent excommuniés Jacques Croquart et le fils d'Isaac d'Englos ; les autres point. Et le 9e jour suivant, fut excommunié François A la vigne, serviteur des autres comédiens, et les autres point. Le 3 septembre furent les autres excommuniés et le 27e jour du même mois de septembre commencèrent encore à jouer comme auparavant. »

A l'époque où nous sommes arrivés, un grand mouvement s'était produit dans l'art dramatique ; depuis un quart de siècle, Jodelle et Garnier avaient substitué au mystère, à la moralité et à la farce, la tragédie et la comédie à l'imitation des anciens. La transformation du théâtre en France était un fait accompli.

1. « Jehan Denglos, fils de feu Izaacq et de Baulduine Bontemps, de stil chavetier natif de ceste ville ayant espousé Bonne Leclercq, fille de Jacques. Par relief, le VI jour de septembre 1619. » (Reg. aux Bourgeois, n° 6, f° 86, v.).

2. Paul Philippes (?)

V.

La musique à Lille, du XIVe au XVIIe siècle. — Les ménestrels de la ville, hautbois et joueurs d'instruments sermentés. — Le Concert ou Académie. — Musiciens lillois.

Il a été parlé précédemment des ménestrels de la ville [1]. Le rôle de ces modestes fonctionnaires, dont la corporation a fourni les éléments de la première académie instituée à Lille, les rattache à notre sujet par le côté musical. C'est pourquoi nous croyons devoir leur consacrer un court chapitre.

On appelait « menestrels », au moyen âge, ceux qui jouaient d'un instrument de musique quelconque : trompe ou trompette, hautbois ou cornet, guiterne ou violon, etc. Selon toute apparence, ils faisaient, à l'origine, l'office de « wettes » ou de guetteurs, veillant, du haut du clocher de Saint-Étienne, aux surprises de l'ennemi, aux feux de meschef ou autres calamités [2], sonnant les heures de travail et des repas [3], et

---

1. Pages 39 et suivantes.

2. « A Pierart d'Avenne et Mahieu son fils, wettes au cloquier de St Estevene, pour au command deschevin avoir sur les III jours de monstre de la feste de Lille darain passé esté audit cloquier en wettant et jeuant de leurs instrumens pour le seurté de la ville... » (Compte de 1382). — « A Brehon Maillet menestrel de la trompette son sallaire d'avoir esté wettier au cloquier St Estevene pour manifester les inconvéniens des feus de meschief, XV mois commencés à St Jean (1433) et fini à Saint Remy (1434) XXV fl. » (Compte de 1434).

3. « A Pierre Paris, menestrel et trompette, un an avoir sonné les cloques des ouvriers du disner, du reson (goûter) et la cloque des vespres aux heures accoutumés IV fl. valant VI l. XII s. (Compte de 1458). — Le 23 janvier 1527, il est ordonné aux trompettes et menestriers « pour ce mandés en halle » de sonner chaque jour les cloches à l'heure accoutumée et de jouer de leurs instruments, à peine de perdre, par les défaillants, les gages de V s. (Reg. aux Mémoires).

annonçant, de leur « hobette » du beffroi, l'ouverture des réjouissances publiques. Cet emploi remontait à une époque très reculée, car il en est fait mention au plus ancien compte connu [1]. Ils précédaient encore « la bonne fierte » à la grande procession [2], accompagnaient les hommes d'armes à l'ost [3], allaient à la rencontre des hauts personnages attendus [4]; en un mot, les ménestrels étaient, dans toutes les circonstances, au service de la ville [5].

Il existait cependant une distinction entre eux, car les haut-

1. « As wetes... pour XXXVIII jours kil furent ou clokier... CXIII s. » (Compte de 1301-1302, publié par A. Richebé, p. 57.)

2. « Pour le sallaire de III menestrels, cest assavoir Tortre, Hanotin et Baudet, liquel jouerent ledit jour [de la procession] devant le fiertre, cascun de son mestier, à cascun XII gros vallant XXXVI s. VII d. ... Item à Jovenere pour jouer de la ghisterne devant le fiertre VI gros de III s. X d. (Compte de 1364). — « Item pour IIII los de vin donner as dessus dits menestrels pour boire ensanble au revenir de le pourcession XXII s.... Pour le desserte diceulx menestrels XXXV s. » (Comptes de 1372 et 1389).

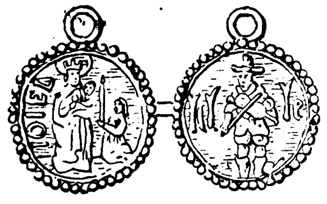
3. « As II menestreulx qui accompagnérent à Loing XIIII glaves envoiés par la ville II s. gros par jour... As II menestreulx qui accompagnèrent les gens de guerre envoiés de Lille à Saint Valéry. » (Compte de 1358). — « As deux menestreulx qui accompagnèrent XX arbalestriers et XVI glaves dirigés de Lille sur Pont-à-Vendin. » (Compte de 1359). — « As menestrels de la ville par courtoisie pour aller à Calais devers le roy, V escus de IV l. » (Compte de 1360). — « A IIII manestrez chest ass[avoir] Hanotin, Baudet, Ronel et Hennek[in] leur sallair de au c[om]mand deschev[ins] jeuer de leur mestier quant les Alemans passèrent et rapassèrent p[ar]mi ceste ville a cascun de III premiers només XL gros et André Hennekin XX gros. » (Compte de 1368, f° 36, v°.) — En août 1418 : « à Jehan de Beaurepaire qu'il a paié que donne fu en courtoisie à III menestrels et I trompette qui juèrent de leurs instrumens devant les arbalestriers envoiés par la ville au service du roi et de notre tres redoubté seigneur le duc en leur armée mise sus pour résister contre les Englois estant à siège devant Roen. » (Compte de 1419).

4. Ils reçoivent trois écus de 50 sols pour avoir joué au clocher et en la halle « quand le roi [Jean-le-Bon] fut chi » (compte de 1355) ; on les envoie à sa rencontre à Calais lorsqu'il rentre en France, en octobre 1360. — Ils vont attendre le comte de Flandre, Louis de Male et sa troupe, aux portes de Tournai, « quant de Audenarde ils repairerent. » (Compte de 1381).

5. « A Brission Destailleurs pour I menestrel as freres meneurs quand li contes de Flandres donna à megnier (manger), II sols ». (Compte de 1338, f° 14). — « A Wille Bresot et sen compaignon manestrez pour avoir jeué de leur mestier pour manifester et resioir la feste de Lille ainsi quil est accoutume de faire cascun an, XL s. » (Compte de 1400). — « Item pour les frais de ung feu qui se fit sur le marché et pour le sallaire des menestrels qui juèrent de leurs instrumens pour faire feste à cause des dites nouvelles [de la paix]. » (Compte de 1419).

bois étaient plus spécialement attachés au magistrat, à qui ils rendaient les honneurs en maintes occasions.

Sous le vocable de Notre-Dame du Joyel, les ménestrels formaient une confrérie érigée en la chapelle des Ardents, près de la Fontaine-au-Change, sur le marché ; leur médaille a été reproduite par Van Hende, dans sa *Numismatique lilloise*.


MÉDAILLE DE N.-D. DU JOYEL

Lors de l'établissement de la Bourse, cette confrérie fut transférée en l'église Saint-Etienne, dans la chapelle de Notre-Dame de Lorette. Chaque année, le plus jeune des confrères portait solennellement, à la procession dite de la Sainte-Chandelle, célébrée le second dimanche après la fête du Saint-Sacrement, une « torse » de cire formée des gouttes qui découlaient du cierge miraculeux d'Arras [1]. Au retour, il allait la déposer sur l'autel de Notre-Dame de la Treille à la collégiale Saint-Pierre. En 1708, les administrateurs de la confrérie déclarèrent manquer de fonds pour couvrir les frais de cette dépense.

Malheureusement ces braves gens ne furent pas toujours à la hauteur de leur charge et, parfois, il fallut avoir recours à des étrangers plus habiles [2]. On dut même en envoyer dans des écoles spéciales, aux frais de la ville, pour leur faire apprendre la musique [3].

1. « A Singneur Pierron de la Barre pour I cappon de torse de IX l. et III l. de chire à faire une torse pour le candele des menestrels. » (Compte de 1357).

2. En 1364, les échevins firent venir deux ménestrels de Douai qui « trompèrent devant le fiertre. » et en 1400 le messager de la ville alla à Tournai quérir deux ménestrels de la trompette. Pendant son séjour à Lille, de 1434 à 1451, un étranger, Jean Zorines, reçut 12 l. par an et un ménestrel de Saint-Omer, Josse Speillart, toucha, l'année 1476, une somme de 8 l. 8 s. « veu la chierté des vivres, pour luy aydier a vivre, en regard qu'il est honneste et fort expert en son stil de trompette. »

3. Un subside est accordé en 1437 à d'anciens menestrels « pour eulx aydier à susporter leurs despens en allant aux escolles à Cambray pour apprendre des nouvelles canchons. » D'autres vont à Beauvais, à Saint-Omer ou simplement à Lille, à la collégiale Saint-Pierre.

Les joueurs de hautbois, ainsi que les autres ménestrels, prêtaient serment devant le rewart [1] ils portaient comme insigne, sur la poitrine, un émail aux armes de la cité [2]. Outre leurs modestes appointements, on leur accordait des gratifications pour services extraordinaires et, de plus, chaque année, une robe l'été [3], un manteau et un « flassard », sorte de couverture, l'hiver ; les instruments étaient quelquefois fournis par la ville [4]. Au nombre de quatre ou cinq, ils recevaient, à titre de gages, une somme variable ; leur commission était libellée dans les termes suivants :

De toutte ancienneté la ville a eu cincq joueurs d'instruments musicaux qui sont sermentez. Leur fonction est de jouer du hautbois au beffroy [5] tous les samedis de l'année, la veille des festes solennelles, d'aller aux processions solennelles, en manteau rouge avec un plastron d'argent portant l'escusson de la ville, aller de nuit la veille de l'an à la porte de chaque magistrat jouer des hautbois, et en faire de même le jour de la Toussaint à l'hôtel de ville après la création de la Loy. Et pour cela ils reçoivent annuellement chacun 39 florins [6].

---

1. Le 23 juin 1460 : « Jehan Le Thierry fils de François natif de Mesnil fust reçu à estre menestrel de la ville et fist le serment es mains du rewart de la ville. » (Reg. aux Mémoires, f° 44.)

2. « Le samedy V^e jour de febvrier [1423. v. s.] eschevins estans en grant nombre en la halle ont accordez à Abreham Maillet, trompette, Grart Bresot, Lotard Cambier et Lotard Eighelin, menestrels, de porter une ensigne dargent ou sont les armes de la ville pour designer quils sont menestrels de ladite ville, et ce jusques au renvoy et à la voulenté deschevins et pour ce quils sont obligez de suivre l'Espinette et à aultres festes.... (Reg. aux Mémoires, f° 45). — Sur cet insigne, voir *Archives historiques et littéraires*, 1855, t. IV, p. 59.

3. « A Collart de Fins, detailleur, pour x aunes de drap tanet a xxiiii s. laune par eschevins conseil et huit hommes donné aux trompettes et trois menestrels de ladite ville pour faire chascun une robe à la procession darrainement passé. » (Compte de 1482, f° 121.)

4. « A Nicolas Turpin, joueur d'instruments sermenté qu'il a appaié par achapt par luy faict pour ceste ville, et estre mis au beffroy, d'un double bas hautbois aultrement appelé bombarde, y compris xl s. pour l'avoir faict raccoustrer xliiii l. » (Compte de 1589). — Le hautbois, quoique de facture grossière, était assez perfectionné à cette époque. Sa tablature ne dépassait pas une octave et demie environ, le son était aigre, dur ou rauque selon qu'il s'agissait d'un dessus, d'une taille ou d'une basse.

5. « Le 31 octobre 1527, fut faite les hobettes pour jouer des hautbois au beffroy de la ville » (Chronique de Chavatte).

6. Aff. générales, carton 701, d. 9.

Nos ménestrels tiraient plusieurs bénéfices de leur profession : pendant les fêtes de l'Epinette, ils jouaient aux banquets qui en étaient le complément et prêtaient leur concours dans les cérémonies religieuses, fêtes publiques, réjouissances populaires, ainsi qu'aux « actions » représentées en halle échevinale, à la Toussaint ou aux Caresmaux [1], à celles données par les écoliers des jésuites, à qui ils enseignaient également la danse [2]; ils pouvaient aussi louer leurs services aux particuliers, bourgeois ou magistrats, pour noces, baptêmes, festins, bals, sérénades, etc. [3]. Mais les malheurs des temps, épidémies, guerres et autres causes, diminuaient leur « gaignage », lorsqu'ils n'entraînaient pas la suspension de leur traitement [4].

Après la conquête, les joueurs d'instruments, ménestriers et maîtres à danser eurent la faculté de donner, les dimanches et fêtes, à leur domicile ou en ville, dans les cabarets et hôtelleries, chez ceux tenant billard, traiteurs, vendeurs de chocolat et de liqueurs, des réunions dansantes ou autres divertissements du même genre ; une ordonnance du 16 août 1690, interdit de tenir ces assemblées pendant les heures des offices, les jeudis ou samedis de la semaine sainte et passé dix heures du soir tous les jours de l'année. On défend aussi, le 13 février 1702,

1. Comptes : de 1593, f°s 347 et 351 ; de 1594, f° 189; de 1601, etc.

2. Compte de 1604.

3. « A Anthoine Le Rouge, Noel Le Blon, Jehan Trippier, Roger Carpentier et Jehan Le Roy, joueurs d'instrumens de ceste ville, la somme de cxx livres parisis pour par eulx avoir par noeuf diverses journées continuelles joué d'instrumens à la solemnité de la ville le jour de Madame Ste Thérèse aux pères Carmélites » (Compte du 1623, f° 330). — « Aux cinq joueurs de cornets et haubois sermentez de ceste ville sur requeste presentee à Mess. du Magistrat sur ce qu'ils avoient la nuict de l'an dernier esté prins deux hommes avecq eulx pour attacher plusieurs blazons et jouer des haubois et cornets aux maisons de Messrs pour leur souhaiter le bon an et bonne prosperite, xv florins carolus » (Compte de 1630, f° 344).

4. En 1491, ils exposent, dans une requête, que leur « gaignage » est fort diminué à cause des guerres, et de la suspension de la fête de l'Epinette, où ils avaient de grands profits, « comme aussi à juer aux neupces qui se faisoient en la ville, ce qui n'a plus lieu. » — Reg. aux Mémoires, 14 avril 1578 : suspension des salaires des joueurs de hautbois, par la calamité du temps (la peste). — « Le 24 novembre 1600, les quatre joueurs de hautbois sont suspendus en raison du démolissement du beffroy. » (Reg. aux Résolutions, n° 6, f° 52.) — Voir aussi *Archives historiques et littéraires*, 3° série, tome V, 1855, page 61.

à ceux qui sont ou ont été du magistrat, d'aller aux bals « en masquarades avec leurs robbes, ny de les prêter à qui que ce soit, à peine de cent escus d'amende. » [1]

Une innovation vint mettre leur existence en jeu vers la fin du XVII[e] siècle. A cette époque, il s'était fixé à Lille des musiciens français dont les talents professionnels avaient été fort appréciés par la société bourgeoise ; peu à peu, grâce à de hautes protections, ils se substituèrent à nos joueurs sermentés dans les circonstances qui procuraient à ceux-ci des gratifications supplémentaires. De ce fait, les hautbois de la ville, tout en n'étant pas supprimés, virent diminuer leur casuel.

Les académies étaient devenues à la mode ; Lille possédait des instrumentistes capables de former une symphonie le cas échéant. Les Français avaient amené avec eux le goût des réunions et des collations en musique, le nouveau gouverneur de Lille, le maréchal Crevant d'Humières, montra l'exemple en exprimant le désir de voir le magistrat offrir un bal pour le mardi-gras, 6 février 1684 [2]. L'année suivante, au carnaval, nouvelle réunion, le 6 mars, suivie d'une collation offerte par le commandant de la Rablière, lieutenant du gouverneur, aux dames de qualité [3] ; en février 1686 et 1689, même galanterie. Le concert de musique qui précéda le souper donné le 4 novembre 1686, aux ambassadeurs du roi de Siam, fut organisé avec des éléments locaux [4].

1. Reg. aux Ordonnances P f° 224, Q 141 et 298.

2. Reg. aux Résolutions et Reg. au Cérémonial A.

3. « A Pierre De Langre, concierge, 660 florins 7 pat. par luy desboursez au suiet d'un bal et collation que M. de la Rablière, commandant en ceste ville a donné aux dames à l'hôtel de ville, le 6 mars 1685. » (Compte de 1685). — « Au même, 914 fl. 17 pat. 6 den. pour pareille somme qu'il a debourse au suiet d'un bal et collation que M. le commandant a donné aux dames à l'hostel de ville le 26 février. » (Compte de 1686). — « Au même, 736 fl. 2 pat. pour debours au suiet d'une collation et bal qu'il y eust à l'hostel de ville le 26 février.» (Compte de 1689).

4. « ... Le 4 après disner, ils visitèrent les arsenaux qu'ils rencontrèrent dans la route qui les conduisoit à lhostel de ville ; ils furent ensuite à la comédie et

Pour célébrer, le 24 mars 1686, la nomination de d'Humières aux hautes fonctions de grand maître de l'artillerie du royaume, la ville lui prépara une réception magnifique.

Quand le maréchal de Boufflers fut nommé, à son tour, gouverneur, en 1694, bals, festins et concerts en son honneur eurent lieu à l'hôtel de ville ; on y célébra de la même façon tous les événements heureux qui survinrent dans la suite. Symphonistes et musiciens lillois étaient recrutés pour la circonstance par le concierge Pierre De Langre, à qui incombait la partie matérielle des fêtes [1].

A De Langre succéda, dans ces fonctions, Pierre Caritte,

à un concert de musique suivi d'une collation que les Magistrats présentèrent, suivis de feuz d'artifice qui furent jettez pendant et après la collation... Le lendemain 5, M. de la Rablière, commandant en l'absence du maréchal d'Humières, leur offrit en son logis un superbe souper accompagné de simphonies de nombreux instrumens. » Un bal suivit le souper et M[lle] d'Espierre, dit la chronique, se fit admirer par la grâce et la légèreté de sa danse. (Aff. génér., c. 660, d. 15).

1. « A Pierre De Langre, conchierge à lhostel de ville, la somme de xxiv florins, qu'il a païé par ordre de Messrs du Magistrat, le 8 de juillet 1684, à Loiselet et ses camarades joueurs de violon pour avoir joué de leurs instrumens pendant les feux des resiouissances faictes au suiet de la prise de Luxembourg. » (Compte de 1684). — « A Pierre De Langre, concierge, 495 florins 17 patars pour frais par luy exposés au sujet du bal donné à l'hôtel de ville (15 février 1694)... A Ferdinand Le Petit, musicien en cette ville, la somme de 38 florins qu'il a païé à ceux qui ont chanté le concert de musicque en lhonneur de mondit seigneur lors de son arrivée (18 février)... A Pierre Caritte, 48 florins, quil a païé aux instrumens et violons qui ont joué pendant le concert de musicque et au bal fait lors de l'arrivée de mondit seigneur (22 février)... A Elisabeth-Angélique Courouwanne, 6 florins pour avoir fait tendre de drap verd le théâtre des joueurs d'instrumens au festin de l'arrivée du maréchal de Boufflers (12 décembre)... (Compte de 1694). — « Aux joueurs d'instrumens de cette ville, 13 florins 10 patars pour avoir joué pendant les réiouissances de l'entrée de mondit seigneur. » (Compte de 1695). — « Aux joueurs d'instrumens, violons, etc., la somme de 72 florins pour avoir chanté et joué au concert et bal fait dans lhostel de ville pour les reiouissances de la naissance du fils de Monseigneur le Maréchal. » (Compte de 1697). — « A Pierre De Langre, concierge, la somme de 1639 florins 1 patar 6 deniers pour se rembourser de pareils frais qu'il a exposés au faict de la reiouissance d'un bal et collation donnés aux dames les plus qualifiées de ceste ville [en y comprenant les femmes des magistrats], à la naissance d'un fils de Monseigneur le Maréchal de Boufflers. (22 décembre 1696)... (Compte de 1697 et Reg. aux Résolutions, n° 15 [1], f° 307.) — « A Pierre De Langre, 1907 florins, 13 patars, 9 den., frais de bal et collation faits à lhostel de ville le dimanche 15 décembre 1697, à raison de la paix générale [traité de Ryswyck], où sont venus Monseigneur et Madame de Boufflers et autres dames. » (Compte de 1698).

concierge et garde-meuble de l'hôtel du Gouvernement, c'est à lui que revint le soin de réunir des symphonistes pour les concerts et les bals [1]. Musicien lui-même, Caritte était un novateur : le 31 octobre 1713 il fit valoir, à l'appui d'une demande d'exemption d'impôt, les services qu'il avait rendus « autant par ses talents sur les instruments de musique, qui luy ont procuré l'avantage de contribuer à vos plaisirs, Messgrs, en différentes occasions, avec celuy d'avoir insinué la méthode française a la pluspart de ce qu'il y a de meilleurs simphonistes en ceste ville, qu'il a fait conférer dans une salle de l'hostel de ville pendant plusieurs années [2]. »

En 1688 donc, quelques musiciens, sur les conseils de Caritte très vraisemblablement, s'étaient associés pour fonder un « concert » ou académie ; ils s'offrirent bientôt pour remplacer ceux de la ville, dont les services laissaient à désirer. Le magistrat prit le 3 janvier 1689 « la loy assemblée » la résolution de remercier Arthur Loiselet, Etienne Duriet, Hippolyte Le Rouge, Toussaint Catelain et de subroger d'autres à leur place [3].

Le 18 mars suivant, nouvelle décision ratifiant la première [4], « ce à cause que ceux du Concert estoient beaucoup plus capables et qu'ils offraient de rendre les mêmes services. » Il semble qu'on traita avec eux, pour cet office, à forfait et moyennant une somme fixe de 227 florins.

Le 24 du même mois fut prise la résolution ci-après :

1. « A Pierre Caritte, la somme de 30 florins pour frais par luy exposés aux joueurs d'instrumens extraordinaires, le jour de la réjouissance pour la naissance de Monseigneur le duc de Bretagne. » (Compte de 1704, f° 368.) — « Au même, la somme de 36 florins pour la simphonie faicte par ordre de Mrs du magistrat à deux repas que Monseigneur le maréchal de Boufflers a pris à lhostel de ville à la Toussaint 1705. » (Compte de 1706, f° 279.) — « Au même, la somme de 100 florins qui lui ont été paiés pour estre distribués aux hautbois et violons qui ont joué de leurs instrumens au bal faict à lhostel de ville le 5 novembre 1728. » Compte de 1729).

2. Registre aux Résolutions, n° 20, p. 85.

3. Id., n° 14, f° 197.

4. Id., f° 203.

Moyennant les 227 florins qui sont affectez au Concert par Messieurs de la ville ceux du Concert qui participeront à ceste somme seront obligez de fairé ce à quoi cette somme est destinée, savoir :
jouer des sérénádes aux portes de Mrs la veille du jour de l'an ;
jouer le jour du Vénérable ;
jouer la veille de la procession ;
jouer le jour de la procession devant la fierte de Notre-Dame de la Treille pendant ladite procession ;
jouer tous les jours de la foire à l'hostel de ville ;
jouer le jour de la Toussaint pendant la messe de Messieurs ;
jouer les veilles des cinq grandes festes de l'année, y compris l'Assomption, comme de coutume, à l'hostel de ville.

Reg. aux Résolutions, n° 14, f°s 207-208.

Le magistrat ayant omis de spécifier la présence obligatoire des musiciens à la procession dite de la Sainte-Chandelle, ceux-ci refusèrent le service. Il leur fut immédiatement rappelé que la subrogation aux joueurs d'instruments comprenait tous les anciens usages, sans exception, et pour qu'ils n'en ignorent, on leur ordonna immédiatement de se rendre à ladite procession [1].

Sans en donner la raison, les commissaires au renouvellement de la loi décidèrent, le 21 février 1701, que dorénavant il ne serait plus rien payé à ceux « du Concert » et que cette dépense serait supprimée [2]. Les anciens joueurs de hautbois furent rétablis dans leurs fonctions le 1er mars, aux gages de 60 florins par an, à charge :

De jouer au reposoir de la grande place le jour du Venerable à cinq joueurs ;
de jouer à Saint-Pierre, la veille de la procession solennelle pendant la descente des grandes chasses et sur le balcon de la Bourse ledit jour ;
de jouer et marcher à ladite procession solennelle ;
de jouer et marcher à la procession de la Sainte Chandelle ;
de jouer à l'hostel de ville tous les jours, un quart d'heure au moins, pendant le temps de la foire de Lille ;
de jouer dans l'hostel de ville, le jour de la Toussaint immédiatement après le renouvellement du magistrat ;

1. Reg. aux Résolutions, n° 14, f° 216, v°.
2. Id., n° 16, f° 226.

de jouer la veille de la nouvelle année pendant la nuit, vingt trois serenades à Messrs les échevins et pensionnaires et mettre à leurs frais des blasons à leurs portes;
de jouer à l'hostel de ville la veille des fêtes de Paques, de la Pentecoste, de la Notre-Dame d'août, de la Toussaint et de Noel[1].

En même temps qu'ils reprirent leur place dans les cérémonies officielles, les joueurs de hautbois retrouvèrent



LES JOUEURS DE HAUTBOIS DE LA VILLE EN 1729
(D'après un manuscrit de la collection Quarré-Reybourbon).

leurs anciens privilèges et les gratifications d'autrefois pour « debvoirs extraordinaires ». On les habilla, en 1712, de nouveaux manteaux « avec une fleur de Lisle blanche au dos [2] », comme le montre le dessin ci-dessus.

1. Reg. aux Résolutions, n° 16, f° 226.
2. Id., n° 19, f° 231.

A la suite de la suppression des serments en 1741, les joueurs de hautbois subirent le sort commun. Il en est fait mention pour la dernière fois au compte de 1742 dans la forme suivante : « .... Aux hautbois de la ville la somme de cent florins payée l'année finie le dernier août 1741. »

Parmi les noms de joueurs d'instruments, relevés dans les comptes et registres, nous en avons retenu un certain nombre dont la liste suit ; il est à remarquer que l'emploi se perpétuait fréquemment dans la même famille.

1364 : Tortre, Hanotin, Baudet « manestrez » ; Jovenere « ghistierne ».

1368 : Ronel et Hennekin « manestrez ».

1372 : Briet et Wille, trompettes.

1382 : Pierart Davenne et Mahieu, son fils.

1388 : Willaume Bresot, menestrel.

1390 : Thomas Quevallet, qui est envoyé « a lescolle » à Beauvais, aux frais de la ville.

1419 : Abraham Maillet, trompette.

1421 : Fostée, Hanotin, Baudet.

1423 : Grard Bresot, Lotar Cambier, Lotar Eighelin, menestrels.

1434 : François Lethierry, Gilles Le Clercq, Jean De Herbomez.

1439 : Jehan de Horlines, Pierre Paris, trompettes.

1460 : Jean Lethierry.

1589 : Nicolas Turpin, Etienne Dugardin, Rogier Carpentier, Jehan Baillet, hautbois, Georges Caulier, Robert Dupisre.

1593 : Etienne Dupisre.

1600 : Jean Lespentier, Louis Coullenoir et Hubert Collet, trompettes ; Charles Le Blon, Georges Baillet, Maurice Caulier, Georges Le Rouge, hautbois.

1603 : Georges Brame, Jean Grugeon, Robert Le Batteur.

1604 : Pierre Le Rouge, Jean Tappe.

Au compte de 1617 [1], il est fait mention d'un nommé Laurent Cotton « faiseur d'instrumens et mesureur de grains au marchié. »

1634 : Georges et Jacques Le Rouge, Guislain Tappe, Noël Le Blond, Jean Cauvet.

1689 : Étienne Duriez et Toussaint Catelain.

En juin 1710, les deux plus anciens joueurs de hautbois de la ville, Ph. Le Roy et J. Destève, se plaignent au magistrat que leur camarade défunt Chatillon a été remplacé par un incapable, « ainsi qu'il a bien paru le jour de la feste de Dieu, pendant la pose du reposoir de la grande Place. » Ils demandent à choisir eux-mêmes son remplaçant parmi les meilleurs musiciens de la ville [2].

Joseph Blondel, établi facteur de clavecins à Lille en 1715, a pour successeur, en 1719, Jean-Marie Billot.

Louis Warin, « maistre joueur d'instruments tant à souffler qu'à la main », demande, en 1718, la survivance de Robert, hautbois juré ; on la lui accorde, mais après huit ans d'exercice, il quitte la ville pour suivre la troupe de l'opéra. De retour à Lille, il sollicite, le 26 novembre 1726, sa réintégration en remplacement dudit Robert frappé d'apoplexie sur la langue ; on lui promit la première vacance ou une survivance [3].

Un étranger, Ignace Zyctz (ou Kütz), prête serment comme hautbois en mars 1726 [4].

Le doyen des musiciens de la ville, Philippe Le Roy, âgé de quatre-vingts ans, demande un secours en 1728, pour lui et sa femme ; il rappelle dans sa requête qu'il a servi la ville en qualité de hautbois et de basson pendant quarante-deux années [5] ; on lui attribue une pension viagère de 24 florins.

1. F° 410.
2. Aff. génér., c. 701, d. 9.
3. Ibid.
4. Reg. aux Résolutions, n° 23, f° 229.
5. Id., n° 24, f°s 109 et 110.

Joseph Mas sollicite, en 1731, la survivance de son père, Bernard Mas, hautbois juré ; il obtient, en septembre 1736, la place d'un collègue démissionnaire, Pierre-François Pillot, hautbois au régiment de Boufflers, qui fut nommé en remplacement de Pierre Taillar, fils d'Hubert, natif de Lille [1], lequel avait succédé à Warin en 1733 [2].

Après avoir fait, pendant un an, l'intérim de Joseph Longuespée, hautbois juré, définitivement attaché au service du comte de Toulouse à Paris, Ch.-Joseph Hannot prête serment en juin 1736 [3].

1. Aff. génér., c. 701, d. 9.

2. Reg. aux Résolutions, n° 25, f°s 252 et 316.

3. Id., n° 26, f° 125. — Hannot était aussi maître à danser, car nous le voyons composer et régler trois entrées de ballet pour une tragédie : *Zacharie fils de Joïada,* représentée par les écoliers du collège de la Compagnie de Jésus de Lille le 3 septembre 1740.

VI.

Le théâtre à Lille au XVII[e] siècle. — L'impôt sur les spectacles. — Troupes nomades, françaises et étrangères. — Comédiens de campagne. — L'Hippolyte de Bidar. — Dancourt à Lille. — L'Opéra de Lille : Deseschaliers et sa troupe. — Installation de l'Opéra dans la grande salle de l'hôtel de ville. — L'incendie du 17 novembre 1700.

Les documents commencent à être moins rares au XVII[e] siècle ; toutefois, c'est encore aux comptes de la Bourse commune et à ceux de la ville qu'il faut avoir recours. Malgré leur concision, malgré de fréquentes et grosses lacunes, les précieuses indications qu'on y trouve nous permettront de suivre le développement progressif de l'art dramatique à Lille. Parmi les comédiens de campagne que nous aurons l'occasion de citer, on en rencontrera beaucoup qui ont laissé un nom dans l'histoire du théâtre.

Le droit des pauvres s'était étendu et frappait alors tous les spectacles, aussi bien ceux donnés par les comédiens et les montreurs de marionnettes que les exercices d'acrobates [1],

---

1. Nous nous reprocherions de ne pas donner ici le récit naïf que nous a laissé Chavatte d'un travail sur la corde raide, exécuté en 1603 dans la chambre des escrimeurs du château dit de Courtrai. Il est bon de savoir que lors de la démolition de la vieille forteresse, cédée à la ville en 1578, le magistrat avait accordé, moyennant une redevance annuelle de 8 livres, et pour y tenir leurs réunions, la jouissance d'une chambre de ce château aux confrères de Saint-Michel. Ceux-ci la louaient soit à des comédiens pour y jouer, soit à des baladins pour y donner,

les exhibitions d'animaux rares ou monstrueux. On le percevait même sur les expositions et ventes de tableaux, par exemple celles des peintres d'Anvers qui, de 1680 à 1687, étaient installées dans la grande salle de l'hôtel de ville pendant la franche foire. Nous avons indiqué le mode de perception le plus ordinairement en usage : des sergents se tenaient près de la porte, une boîte en mains, chacun y mettait le prix de sa place. On prélevait sur la recette la part de la Bourse commune, fixée au denier 4 ou 5 (le quart ou le cinquième), quelquefois plus, le reste était laissé aux comédiens ; ou bien ceux-ci payaient une somme convenue pour l'établissement hospitalier indiqué dans l'autorisation du magistrat. Plus tard une représentation spéciale, dont le produit total restait affecté aux pauvres, remplaça la taxe accoutumée.

Le compte de la Bourse commune pour 1603 porte en recette, au premier semestre, une somme de 60 livres, 9 sols, 7 deniers reçue de comédiens français et, en dépense, une autre de 10 livres payée aux six sergents qui ont perçu le droit pendant treize jours.

La même année, l'argentier de la ville inscrit, de son côté, l'article suivant : « A Robert Brame, Jehan Gruson, Robert Le Batteur et consors, la somme de vingt quattre livres parisis pour avoir joué dinstrumens, et fait exhibition de quelques commedies en presence de Messieurs. »

à leur tour, des exercices sur corde ou des « monstres » de bêtes sauvages. Mais laissons parler Chavatte : « Au mois d'octobre (1603) fut veu en la ville de Lille » un homme et son fils, son fils estant eagé de onze ans, lequel allant sur une » corde de vingt pieds de haut, dansoient et sautoient sur ladite corde et allant » sur la corde dans un sac et estoit armé de pied en cappe et portoit un enfant » de dix ans sur son col, tout armé sur ladite corde et alloit avec des borielles » (sorte de bas rembourrés) dessoubs ses pieds et puis avec des patins de bois, » et puis après avec des jambes de bois et marchoit sur des rasoirs et broutoit » dessus la corde, puis il s'asseoit dessus comme un cousturier et se tenant sans » aide de ses mains et puis il alloit avec une jambe de bois et de l'autre jambe » il marchoit boiteux et faisoit encore d'autres passe-temps sur la corde et cela » se voioit au chasteau de la ville de Lille, en la chambre des escrimeurs et on » donnoit chacun un patar pour les voir. »

B. C.[1] — 1er sem. 1604 : reçu 88 l. 1 s. des comédiens anglais et 149 l. 5 s. des comédiens français, plus 54 l. 48 s. des comédiens et « joueurs au caresme » ; payé aux sergents pour avoir perçu, pendant huit jours, le droit aux comédies anglaises 6 l., aux jeux et comédies françaises 12 l. et pendant le carême 6 l. — 2e sem. : reçu 75 l. 7 s. des danseurs sur corde et comédiens ; payé 6 l. pour la perception aux comédies représentées par les joueurs français et italiens. Ces derniers appartenaient-ils à la compagnie qui, après avoir joué à la cour, quitta Paris au mois de mai 1604 ? [2]

La troupe anglaise, elle, se rendait en France ; avant de jouer en public à Lille, elle représenta une tragédie devant les commissaires au renouvellement de la loi, à la maison échevinale, pendant le banquet traditionnel de la Toussaint et reçut de l'argentier 48 livres. A quel genre appartenaient les pièces interprétées par ces acteurs, contemporains de Shakespeare ? Le journal d'Héroard, médecin de Louis XIII, relate que le samedi 18 septembre 1604, le roi et la cour étant à Fontainebleau, le dauphin (Louis XIII, alors âgé de cinq ans), füt mené dans la grande salle neuve ouïr la tragédie représentée par les comédiens anglais. Il les écouta « jusqu'à ce qu'il fallut couper la tête à l'un des personnages.... » Le dimanche 3 octobre, le dauphin se fait habiller en comédien et, marchant à grands pas, imite les Anglais en disant : « *Tiph, toph, milord !* » Or, dans l'*Henri IV*, de Shakespeare, à la fin de la scène I du second acte, Falstaff, dans son apostrophe au lord chief justice, prononce des mots à peu près semblables : « *my lord, tap for tap !* » [3] C'était très probablement aussi des œuvres du grand Will que les comédiens anglais jouèrent, dans leur idiome national, devant le magistrat et le peuple de Lille.

1. Ces lettres indiquent les comptes de la Bourse commune.
2. Voir BASCHET, *Les comédiens italiens à la cour de France*, Paris, 1882.
3. *L'Intermédiaire des chercheurs*, tome II, p. 105.

Le 31 octobre, à la suite de la procession générale pour célébrer la paix entre Philippe III et Jacques Ier d'Angleterre, des comédies furent jouées sur chariots, « avant la ville. »

B. C. — 1er sem. 1605 : reçu 63 l. 3 s. plus 16 l. 4 s. « pour le quart, accordé par le magistrat, des deniers donnés par ceux qui sont venus voir les comédiens françois ensuivant Noël » ; payé 4 l. 10 s. pour avoir aidé à recevoir le quart des pauvres « a l'encontre des joueurs anglois qui ont exhibé des comédies. »

C. V.[1] — A Jean Hompeau, « tant pour luy que ses compaignons commediens franchois, » 16 l. pour une comédie jouée devant le magistrat. — A Robert Obron, 10 florins « pour avoir, avecq ses confrères, le jour d'hier [veille de la Toussaint] exhibé par devant Messieurs une commedie pour preuve de leur industrie en faict de pareille exhibition qu'ilz pretendoient faire au peuple de ceste ville... » (fo 441).

B. C. — 1er sem. 1606 : reçu 120 l. 17 s. pour l'exhibition de comédies françaises « dont iceux pauvres tiroient un cinquième par ordre du magistrat »; payé 8 l. aux sergents. — 2e sem. : reçu 18 l. 1 s. pour comédies et 53 l. 11 s. de ceux qui allaient voir jouer « certains anglois » ; payé 9 l. aux six sergents occupés à collecter le droit aux comédiens anglais.

C. V. — « Aux commediens anglois au nombre de quattorze quy ont, le VIIIe jour de juing seize cens et six, exhibez en la maison eschevinalle en presence de Messrs du magistrat, commedie avec resonan[ces] de pluis[eu]rs instrumens musicaulx, la somme de xv l... » (fo 464). — « A Franchois Joans, joueur d'instrumens anglois, la somme de douze livres parisis que Messrs luy ont accordee pour luy et ses compaignons avoir joue et touche de diverses sortes dinstrumens melodieulx, avecq accord de les exhiber au pœuple... » (fo 470). —

1. Ces initiales indiquent les comptes de la ville.

A Jacques Robineau, comédien, et ses compagnons, 10 fl. « pour lexhibition de laction commedienne faicte a mesdits du Magistrat... »

B. C. — 2e sem. 1608 : reçu 123 l. 5 s. pour des comédies et, en août, 97 l. 8 s. 6 d. ; payé 6 l. pour la perception du droit aux comédiens français.

C. V. — « A Anthoine Mollet, hostellain du logis du *Lion noir* en ceste ville la somme de quinze livres accordée par Messrs du Magistrat à Jean Chassot dit La Fortune et ses compaignons pour eulx me[sme]ment les recongnoistre et recompenser du travail par eulx pris a lexhibition dune belle commedie par eulx faicte a Mesd. Srs. ayans lesdits commediens assigne ladicte somme audit Mollet en payement de la despense faicte audict logis. »

C. V. — « Aux commediens franchois aïans le XXVIIIe jour de septembre [1609] faict exhibition des commedies a mesd. Srs. et que iceulx Srs. ont ordonné la somme de xxiv l. »

B. C. — 1er sem. de 1610 : reçu 80 l. 12 s. des comédiens français, en carême ; payé 6 l. aux sergents.

C. V. — « Aux commediens franchois... 20 livres à eulx ordonnees par Mrs .. apres avoir exhibe quelques commedies en la presence de Mme la comtesse d'Annapes. [1] »

B. C. — 2e sem. 1611 : reçu 47 l. 19 s. des comédiens français, en août.

C. V. — « Aux commediens franchois... 12 l. parisis, pour exhibition de certaine commedie devant Mesds de la Loy. »

B. C. — 1er sem. 1612 : reçu 115 l. 2 s., quart des deniers donnés pour voir les comédiens français. — 2e sem. : reçu 98 l. 10 s., quart des deniers pour les comédiens français, à la fête de Lille ; payé 6 l. aux sergents qui, pendant quatorze

1. Épouse de Jean de Robles, gouverneur de Lille.

jours, ont consacré les après-dîners à recevoir les deniers « de ceulx se trouvant aux commedies exhibees par aucuns François. »

C. V. — A Jehan Flourens [1] et ses confrères... 20 l. parisis... « pour certaines tragedie et commedie. »

B. C. — 1613 : reçu 12 l. pour comédies.

C. V. — « A Flourens, commedien franchois... xii livres parisis... pour exhibition faicte en la presence de Mssrs, d'une commedie le XVIIIe jour de jullet 1613. »

B. C. — 2e sem. 1614 : reçu 84 l. 12 s. des comédiens français et 114 l. 6 s., « denier des personnes ayant esté voir pendant trois semaines des commedies franchoises » ; payé 6 l. aux sergents « employés à tenir le tronc pour les deniers que donnoient les personnes allant voir les commedies qu'exhiboient aucuns Franchois. »

C. V. — « A Jehan Le Bœuf [2] et consors, commediens franchois..., 20 l. p. pour exhibition de commedie à Messrs... en la maison eschevinalle le XXVe jour de juillet 1614. » — « A Thomas Borel, anglois... x l. p... pour avoir en presence de Mrs. montré lexperience et la dexterite admirable quil at au jeu de la picque. » — A Jehan De le Vigne [3] comédien... 12 l... « A luy et consors, pour lexhibition par eulx faicte par devant Mrs de pluiseurs jeulx industrieulx le XXe jour d'aoust 1614. » — « A Guillaume Plette... 18 l... pour exhibition d'aulcuns personnaiges fachonnez et representez au vif. »

B. C. — 1er sem. 1615 : reçu 44 l. des comédiens français ; payé 5 l. aux sergens.

1. Reg. aux Bourgeois : « Jehan Flourens, fils de Marcq, par relief le XVII de janvier 1595. »

2. Jean Le Bœuf était à Francfort en 1602.

3. Reg. aux Bourgeois : « Jehan De le Vigne, fils de feu Jehan et de feu Marie Mahieu, de stil filletier, du 7 septembre 1607. »

C. V. — « A Anthoine Cossart et ses associez... 24 l... pour quelques commedies franchoises. » — « Aux mêmes... 92 l... pour exhibition en la maison eschevinalle, presens les commissaires au renouvellement de la Loy, d'une commedie et d'un passetemps » — A Rychaude, comédien... 30 liv... pour certaine tragédie exhibée devant le magistrat. Cette somme l'acteur l'abandonna aux pauvres, comme il est dit ci-après.

La même année, au mois de juillet, « fut veu en la ville de Lille, nous raconte Chavatte, un jeune homme, eagé de 24 ans, au logis de la *Teste d'or*, lequel navoit nulle bras et se jouoit de pluiseurs et diverses jeues avec ses pieds, premièrement il jouoit du magnicordon, violon, haubois et batoit fort bien le tambour et jouoit de la flute, du flaiollet et jouoit semblablement aux cartes et aux dets et renfiloit une esguille et se cousoit fort bien avec ses pieds et ostoit son chapeau et faisoit la reverence et puis il se servoit a boire avec lun de ses pieds et puis il beuvoit de lautre pied, et puis apres il mouquoit son nez avec ses pieds et puis il tumoit [1] et destumoit bien dextrement et puis il escripvoit avec ses pieds et puis il bendoit et desserroit fort bien un pistolet ; auquel on donnoit I gros pour le veoir. »

B. C. — 2e sem. 1616 : reçu 17 l. 12 s. « de la boîte tenue pour recevoir » des personnes allant voir les comédiens français et 30 l. de l'argentier de la ville « que le magistrat avoit faict present a aucuns Franchois (Rychaude et consors)... lesquels les ont laissé aux pauvres en récompense du louage de la salle où ils avoient joué quinze jours. »

C. V. — A Martin Vine, comédien... 8 l. p... pour avoir représenté devant Messrs. « pluiseurs beaux traits dhabilletez. » — A Jean Le Bœuf... 16 l... pour avoir représenté, à la maison échevinale, une comédie.

1. *Tumer*, s'agiter, tournoyer ; en rouchi, *tumereau*, celui qui fait des culbutes.

Rien en 1617 ; la peste exerçait de tels ravages que le magistrat ordonna, le 29 juin, de faire des feux « non de joie, mais en maniere daerement parce que on mouroit fort de la maladie contagieuse... Et fut donné, ajoute le chroniqueur, des prix a ceulx qui en feroient de plus grands, savoir : pour le maistre prix quatre doubles ducats (32 flor.) ; pour le second, trois ; pour le troisiesme, deux ; et un pour le quatriesme. »

C. V. — A Pierre De la Barre, comédien français, et ses associés... 30 l... « pour une commedie franchoise, » représentée devant le magistrat (1618).

C. V. — « A Me Jehan Lamy et ses consors, commediens du roy de Franche » ... 30 l... pour comédies jouées en la maison échevinale (1619). — « A Guillaume De Bancq, hoste de *la Vignette* en ceste ville, seize livres pour pareille somme accordée aux commediens de la ville de Douay après avoir representé en la maison eschevinalle quelques commedies et, laquelle somme ilz ont delaissé audit De Bancq pour estant moing des despens par eulx faicts en sa maison. » — A Pierre Le Gillet, comédien français et ses associés, 20 l. pour représentation d'une comédie devant Messrs. — « A Anthoine Cossart et consors, commediens franchois » même somme, pour semblable motif ; aux mêmes... 40 l... « pour certaine comedie » représentée devant les commissaires au renouvellement de la loi.

C. V. — A Anthoine Cossart et ses compagnons... 30 l... « pour exhibition de quelque belle tragédie en la maison eschevinalle » (1620). — « A Charles Le Noir [1] et ses compaignons, commediens franchois ... 30 l... pour avoir représenté « certaine commedie franchoise. » — « A Anthoine Moreau, chellerier de ceste ville la somme de seize livres donnee par Messrs a aulcuns balleurs et saulteurs flamengs que ledit Moreau dit

1. Le Noir devint, en 1631, chef de la troupe du Marais et joua à l'hôtel de Bourgogne jusqu'en 1635. (Voir Soulié, *Recherches sur Molière*, pp. 163-165).

avoir livré de vin quilz auroient envoié querir en sa cave. » — A Gille De Redere ... 16 l... pour avoir represente « quelque belle fontaine artificielle. »

C. V. — A Anthoine Cossart et ses associés... 30 l. pour une tragédie représentée le 7 novembre 1620.

C. V. — « A certains commediens franchois, lors en ceste ville » ... 12 l... pour la représentation d'une comédie française en présence du magistrat (1622).

C. V. — ... « A Pierre De la Coultre et consors, commediens, » 24 l. p... pour quelques comédies nouvelles ; aux mêmes, 48 l. « pour la representation d'aultre action par eulx exhibée en ladite maison eschevinalle et en presence de Mrs les comtes d'Issenghien [1] et Warfusée (1624).

C. V. — A Charles Gherin [2] et Jacques Guillaume, comédiens du roy de France 20 fl. carolus... « pour avoir le XXVIIe d'apvril [1628] representé pardevant mesdits Srs, en la maison eschevinalle, certaine commedie. »

B. C. — 2e sem. 1629 : reçu 112 l. 8 s. des comédiens français « pour un jeu quilz ont faict au proffit des pauvres. »

C. V. — « A Anthoine Bellon, saulteur sur corde, 20 livres pour avoir saulté et faict pluiseurs tours dhabillité tant sur corde que aultrement. »

B. C. — 2e sem 1630 : 123 l. 5 s. d'une comédie jouée par des comédiens français au profit des pauvres ; 75 l. 5 s. pour une autre.

B. C. — 2e sem. 1631 : reçu 36 l. 7 s. pour une comédie jouée au profit des pauvres par les comédiens français.

Comme on le voit, au lieu d'une partie de la recette, les comédiens attribuaient maintenant aux pauvres le produit

1. Philippe Lamoral Villain de Gand, comte d'Isenghien, gouverneur de Lille, fit son entrée solennelle le 12 mai 1624.

2. Son fils, Isaac-François Guerin du Tricher, de la troupe du Marais, épousa en 1677 la veuve de Molière.

entier d'une représentation et, de ce fait, la Bourse commune subissait une diminution de revenus. Ce système resta longtemps en vigueur, car, en parlant de la charité des comédiens, Chappuzeau s'exprime ainsi [1] : « J'ai vu même des troupes de campagne qui ne font pas de grands gains devoüer aux hospitaux des lieux où elles se trouvent la recette entière d'une représentation, choisissant pour ce jour-là leur plus belle pièce pour attirer le monde. » Les représentations au bénéfice des pauvres se donnaient généralement en carême.

Une lacune d'une trentaine d'années existe dans les registres de la Bourse commune ; mais, d'autre part, le silence des comptes de la ville semble indiquer que le magistrat avait supprimé, à cette époque, tout subside aux comédiens, et cela au profit des collèges des Jésuites et des Augustins, dont les écoliers représentaient des « actions » dramatiques pendant le carnaval et à la distribution des prix.

En septembre 1653, les comédiens du prince d'Orange [2], dont la réputation était grande aux Pays-Bas, se firent connaître à Lille Cette troupe, très complète, se composait de vingt acteurs des deux sexes [3] ; en quittant notre ville, où nous la reverrons en 1682 [4], elle se rendit à Valenciennes, sur l'ordre de l'archiduc Léopold, pour y donner, en novembre

1. *Le théâtre françois*, édition Monval, Paris, 1876, p. 90.

2. Pendant plus d'un demi-siècle, les princes de la maison d'Orange subventionnèrent une troupe de comédiens français qui joua à Paris à l'hôtel de Bourgogne de 1625 à 1629. Chappuzeau en parle dans les termes suivants : « Depuis la mort du dernier prince d'Orange (26 octobre 1650) qui entretenoit une troupe de comédiens françois, elle n'eut pas grande satisfaction en cette partie des Pays-Bas où il commandoit et elle trouva mieux son conte à Bruxelle auprès de la cour. »

3. Scarron fait dire à Destin dans le *Roman comique* : « Notre troupe est aussi complète que celle du prince d'Orange. » — Plusieurs grands seigneurs, tels que les princes de Condé et de Conti, les ducs d'Epernon et d'Orléans, l'électeur de Bavière, les ducs de Savoie, de Brunswick et de Lunebourg avaient à leur service des comédiens qu'ils payaient.

4. Elle avait joué à Gand en 1651. Les frères De Villers la virent dans *la Mort de Pompée*, à Bruges, en 1857.

et en décembre, une dizaine de représentations devant la princesse de Condé.

B. C. — 2e sem. 1660 : reçu du doyen des pauvriseurs 984 l. 12 s. « pour la journée que les comédiens ont joué pour les pauvres. »

B. C. — 1er sem. 1667 : reçu 257 l. 3 s. de la représentation pour les pauvres.

B. C. — 2e sem. 1669 : reçu 36 l. 15 s. p. de la comédie jouée le 1er juillet au profit de la Bourse.

B. C. — 2e sem. 1670 : reçu du greffier du siège, 51 l. par. de la comédie jouée en décembre.

B. C. — 2e sem. 1671 : reçu du même, 72 l. p. des comédiens du *Papegay* [1] « en rédemption de la comédie qu'ils estoient obligés par ordre du magistrat de jouer au profit des pauvres. »

B. C. — 1er et 2e sem. 1672 : reçu le 29 janvier 5 l. 5 s. p. et, le 24 septembre, 214 l. 6 s. p. des comédies jouées pour les pauvres.

Vers la fin du XVIIe siècle, la musique et la danse, sous forme de divertissements et d'intermèdes, ajoutèrent un attrait de plus aux représentations théâtrales ; les pastorales et les bergeries firent leur apparition à Lille, en 1668, avec un ballet intitulé *la Poésie* [2].

Louis XIV tenait à faire goûter aux Flamands les plaisirs de la cour de France, les *Relations véritables* du 4 mars 1671 annoncent (à la date du 17 février) : « On mande de Paris que S. M. a ordonné de porter à Lille les machines du grand ballet afin de le faire danser dans cette ville-là et donner ces divertissements à ses nouveaux sujets pendant le séjour qu'Elle y fera. » Ce voyage fixé d'abord au 20 avril n'eut lieu qu'un

1. Le *Papegay* était une sorte d'auberge située à l'angle d'une ruelle qui portait son nom.

2. *Catalogue de la bibliothèque de Pont-de-Veyle*, n° 218.

mois après, le 27 mai, lorsque le roi et la reine firent leur entrée solennelle dans la capitale de la Flandre française.

Dans les premiers mois de 1675 [1], parut à Lille une tragédie en cinq actes, intitulée *Hippolyte*, œuvre d'un jeune jurisconsulte lillois, Mathieu Bidar [2]. Notre poète avait fait choix d'un sujet dont Racine devait tirer, deux ans après, la plus belle de ses œuvres immortelles ; ce sujet, mis à la scène dans l'antiquité par Euripide et Sénèque, et au XVI[e] siècle par Garnier, avait tenté, depuis, une demi-douzaine d'écrivains dramatiques aujourd'hui oubliés.

L'*Hippolyte* de Mathieu Bidar, à qui M. Eug. Debièvre a consacré un intéressant opuscule [3], n'est, au résumé, qu'une œuvre terne, au style inégal. Cependant, M. Paul Lacroix (bibliophile Jacob) [4] la trouve « remarquable par la conduite de quelques scènes et par l'intrigue », il avance même que « Racine s'est souvenu plus d'une fois de cette tragédie en composant la sienne et a eu le bon goût de ne pas imiter des vers tels que ceux du récit de la mort d'Hippolyte, mais le mouvement du morceau et surtout la fin du discours d'Hippolyte mourant sont reproduits dans *Phèdre*. » M. Mesnard [5] partage cette opinion, il dit que « le passage du grand récit où Théramène rapporte les dernières paroles du jeune Thésée et la scène où Phèdre avoue son crime et s'empoisonne donnent à penser que cette pièce a été connue de Racine. »

1. Le privilège accordé pour trois années, par l'intendant de Flandre, Michel Le Pelletier, est du 25 janvier 1675.

2. « Mathoeus Bidar, filius Caroli et Joannæ Ferre. » (Reg. aux Baptêmes, paroisse S[t] Etienne, 29 juillet 1649). Licencié en droit, conseiller du roi au bailliage, Mathieu Bidar acheta la bourgeoisie le 6 juillet 1675 et la charge d'huissier a la gouvernance en 1680, il cultivait les lettres à ses heures de loisir. On ne connaît de lui que la seule tragédie d'*Hippolyte*. Il mourut à Lille, le 12 février 1727.

3. *Un Lillois précurseur de Racine*. Lille, 1893.

4. *Catalogue de la Bibliothèque dramatique de M. de Soleinne*, t. II, p. 27, n° 1467.

5. Préface de *Phèdre*, dans l'édition des *Grands écrivains de la France*. Paris, Hachette.

La tragédie de Bidar forme un petit in-18 de 78 pp., plus 3 ff. liminaires ; je n'en connais que deux exemplaires, celui de la bibliothèque de l'Arsenal, qui provient de la collection de

HIPPOLYTE.

TRAGEDIE.

PAR M. BIDAR.

Repreſentée à Lille par les Comediens de ſon Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur LE PRINCE.



Se vendent pour l'Autheur.

A LILLE,
De l'Imprimerie de BALTHASAR LE FRANCQ, rue des Malades, au Compas d'or, 1675.

Soleinne (vendu 12.50) ; et celui de la bibliothèque de Lille (acheté 50 fr. en 1892), qui aurait appartenu à M. de Colincamp, en son vivant professeur à la Faculté des lettres de Douai.

Les feuillets liminaires comprennent, avec le titre, la dédicace au maréchal d'Humières 1 :

MONSEIGNEUR. — L'espérance dont on m'avoit flatté que mon *Hippolyte* pourroit réussir et les suffrages que vous eustes la bonté de luy donner lorsqu'il parut en public m'auroient sans doute inspiré le dessein de vous l'offrir, quand mesme je n'en aurois pas eu la pensée, mais mon inclination avoit déjà prévenu toutes ces raisons et j'aurois cru mon héros imparfait, si avant que de paroistre au jour, il ne vous avoit choisy pour son protecteur. Vous l'avez déjà honoré d'un accueil si favorable, qu'il se sent fortement obligé de vous aller rendre mille grace de sa bonne fortune. Il doit à vous toute sa réputation, et tout héros qu'il est, il ne rougit point en advoüant qu'il a besoin de vostre appuy. Je suys persuadé qu'il croit ne rien perdre de son éclat et de sa gloire par l'adveu qu'il fait de la devoir tout entière à l'estime que vous en faites. Il scait combien votre esprit est éclairé. Il connoist votre discernement et avec quelle justice vous jugez des belles lettres. C'est pourquoy, Monseigneur, quand vous l'avez une fois approuvé, il ose se flatter sans présomption qu'il mérite de l'estre. Après une aprobation si glorieuse et avoir eu l'advantage de ne pas vous déplaire, il n'a plus rien à désirer et moy j'auray trop de gloire en vous le présentant, si je puis vous persuader le respect et la soumission avec laquelle je suis...., etc. BIDAR.

Quelle était cette troupe des « comédiens de S. A. S. Mgr le Prince » ? Celle du prince d'Orange sans doute, comme le croit M. Debièvre, qui a découvert, aux Archives départementales, un contrat d'association entre comédiens, passé devant notaire à Lille, à peu près à la même époque.

Ce document, du 6 mars 1675, donne les noms des associés : Pierre Pattisier, sieur de Chateauneuf et sa compagne, la demoiselle Catherine Rufin ; Charles de La Haye, sieur de Romainville et demoiselle Victoire de La Chappe, sa compagne ; Jean Biet, sieur de Beauchamps et demoiselle Claudine Mallet, sa compagne ; Charles Soulas, sieur de Floridor et Marguerite Guérin, sa compagne ; demoiselle Fremin, femme autorisée par justice au refus d'Arnould Miriel, et Charles Guérin. La durée de l'association était fixée à un an, à partir du mercredi des Cendres 1675.

1. Louis Crevant, duc d'Humières, maréchal de France, nommé le 7 octobre 1667 gouverneur particulier des ville et citadelle de Lille ; né en 1628, mort en 1694.

Cette troupe devait représenter toutes sortes de pièces de théâtre, tragédies, comédies ou autres, en tels lieux et villes qu'il conviendrait. Les bénéfices étaient répartis, chaque jour, en parts égales. En outre, l'acte stipulait un dédit de mille livres, à payer par celui ou celle qui aurait jugé à propos de quitter la compagnie avant le terme fixé [1].

Les registres de la Bourse commune portent en recette, au carême de 1680, une somme de 79 l., d'autres de 81 l. en 1681, 71 et 73 l. 10 s. les 15 janvier et 17 septembre 1682, produits de diverses représentations au bénéfice des pauvres.

Le 28 août 1682, il fut résolu, la loi assemblée et sur l'exposé présenté par le mayeur [2], d'accorder aux comédiens de Mgr le prince d'Orange, la somme de cent écus, pour avoir représenté la comédie pour le public « lorsque l'on fist les resioussances pour la naissance de Mgr le duc de Bourgogne. » Samuel Chappuzeau [3] séjourna cette année-là à Lille. Nous avons

1. J'ai pu, avec l'aide de M. Monval, archiviste de la Comédie-Française, identifier la plupart des acteurs de cette troupe : 1° Pierre Pattisier, de Chateauneuf, qui devint gagiste dans la troupe de Molière, avait été précédemment « comédien de M. le prince ; » il a écrit quelques pièces de théâtre, dont une seule est connue : *La feinte mort de Pancrace*, donnée en 1663. (*Dictionnaire des théâtres* d'Antoine de Léris, 1754) ; 2° Charles de La Haye, sieur de Romainville, qui appartint à la troupe d'Orléans en 1665, mourut comédien du roi de Pologne à Dresde en 1704 ; 3° Victoire de la Chappe, accompagnait Romainville à Orléans en 1665 ; 4° Jean Biet débuta à la Comédie-Française après la retraite de Baron le 1er mars 1692, dans le *Venceslas* de Rotrou, mais il ne reparut pas ; en 1696, il était à la tête d'une troupe venant de Douai, qui séjourna à Gand une année. Biet jouait les rois dans la tragédie et... les paysans dans la comédie. Son père, Nicolas Biet, avait fait partie en 1660 de la troupe du prince d'Orléans, il laissa trois fils nommés Charles, Jean et Marie ; 5° le sieur de Floridor, Ch. de Soulas, était peut être le frère du célèbre Josias de Soulas, mort en 1672 ; enfin, nous avons découvert un Guérin, porté dans la troupe du duc de Savoie (*Histoire du théâtre françois*, par Chappuzeau).

2. Registre aux Résolutions, n° 10, f° 146.

3. Né à Paris en 1625, Chappuzeau, après avoir terminé ses études à Châtillon-sur-Loing et à Genève, revint en France à l'âge de seize ans et abjura le protestantisme ; mais il rétracta son abjuration en 1644. Avocat au Parlement, il commença une vie de voyages et d'aventures. Forcé de s'expatrier à la suite des édits contre les calvinistes, il passa en Allemagne et trouva un appui près du duc de Brunswick, qui le nomma gouverneur de ses pages. Chappuzeau a écrit, antérieurement aux frères Parfaict, une *Histoire du théâtre françois*, des pièces dramatiques et différents ouvrages de littérature oubliés aujourd'hui.

trouvé trace de son passage, grâce à un sonnet en l'honneur du maréchal d'Humières et dont un exemplaire daté, revêtu de son nom, suivi du titre d' « ancien précepteur du prince d'Orange [1] », existe aux Archives communales dans les portefeuilles Godefroy [2]. Il est fort probable que Chappuzeau faisait partie de cette troupe à un titre quelconque.

Sous la protection des hauts personnages, dont elles portaient le nom, des bandes de comédiens de campagne sillonnaient alors les provinces de Flandre et d'Artois. Le jeune Dancourt [3], lorsqu'il vint à Lille en 1684, en compagnie de la fille de La Thorillière [4], qu'il avait enlevée et épousée malgré l'opposition des parents, appartenait à l'une d'elles.

Le couple, léger d'argent, riche d'espérances et d'illusions, se trouvait à Arras où Dancourt produisit, l'année précédente, sa première œuvre dramatique, une tragédie [5] ; il la dédia au comte de Horn [6]. La même année, il produisait sa première

1. Guillaume III, qui fut proclamé roi d'Angleterre en 1689; il était fils du prince Guillaume de Nassau et d'Henriette-Marie Stuart, fille de Charles Ier.

2. Portefeuille 60, pièce 126.

3. Florent Carton, sieur Dancourt, né en 1661, mort en 1725, après avoir voyagé en province, débuta à la Comédie-Française en 1685. Il avait épousé, le 15 avril 1680, Thérèse Le Noir de la Thorillière, née en 1667, morte en 1725.

4. François Le Noir, sieur de la Thorillière, né en 1627, mort le 27 juillet 1680, du chagrin que lui avait causé, dit-on, l'enlèvement de sa fille, fut chargé par Molière d'aller, en compagnie de Varlet de la Grange, présenter à Louis XIV, aux armées en Flandre, un placet afin de pouvoir jouer *Tartuffe* : « Le lendemain 6me, » (août 1667) un huissier de la Cour du Parlement est venu de la part du premier » Président, M. de la Moignon, deffendre la pièce (*Tartuffe*). Le 8me, le sieur de » la Thorillière et moy, De la Grange, sommes partis de Paris en poste pour aller » trouver le Roy au sujet de la de deffence. S. M. estoit au siège de l'Isle en » Flandre, où nous fusmes très bien receus. » (*Registre de La Grange*, p. 89.)

5. *La Mort d'Hercule*, tragédie par le sieur Dancourt, comédien. A Arras, chez Jean Lohen, imprimeur et libraire, au bon Pasteur, rue des Jésuites. MDCLXXXIII. Réimprimé en 1893, par les soins de Victor Advielle. — *Le Dictionnaire des théâtres*, de Léris, qui ne mentionne pas *la Mort d'Hercule*, attribue, sans vraisemblance, a Dancourt, une tragédie : *la Mort d'Alcide*, donnée avec peu de succès en octobre 1705. Serait-ce la même pièce, sous un titre différent ?

6. Philippe-Emmanuel, comte de Horn-Baucignies, fils d'Eugène-Maximilien, quoiqu'au service de l'Espagne, possédait encore en France, après la conquête, de grands biens dont le détail se trouve consigné dans l'acte de constitution de sa dot ; parmi ces biens figurent un hôtel à Arras, des comté, baronnie et terres en

comédie : *les Nouvellistes de Lille,* dans laquelle il montre déjà cet esprit d'observation et cette finesse de style, qui l'ont fait considérer comme le continuateur de Molière et de Regnard.

LES

NOUVELLISTES DE LILLE

Comédie par Mr Dancourt



A LILLE
de l'Imprimerie de Loüys Bricquez
demeurant proche de la Maison de ville
à S. Ignace 1683.
AVEC PRIVILÈGE

Il n'existe, à ma connaissance, que deux exemplaires de la comédie de Dancourt, 32 pp. in-18, dont le titre est reproduit ci-dessus; l'un est à la bibliothèque de l'Arsenal, l'autre se trouvait dans la collection du baron Taylor, vendue à Paris en 1890.

Artois, une rente de mille florins sur la ville d'Arras, etc. Blessé et fait prisonnier à la bataille de Ramillies, il mourut à Bruxelles le 9 octobre 1718. (Goethals, *Dictionnaire généalogique,* t. III).

Après le feuillet de titre, vient une sorte d'avis au lecteur : « C'est plustôt au libraire qu'au public que je donne cette petite comédie, je souhaite pour son profit qu'il en débite beaucoup et qu'on ait autant de plaisir à la lire qu'on en a témoigné dans les représentations. » On peut donc conclure que la pièce de Dancourt, dont nous avons donné ailleurs une analyse [1], fut jouée plusieurs fois avec succès.

De même que pour sa tragédie, Dancourt dédia sa comédie à une haute personnalité de la ville où elle fut jouée, au fils du gouverneur de la province, le jeune marquis d'Humières [2] :

Monsieur. — Rien ne vous peut faire excuser la liberté que je prends de vous présenter cette comédie, que cette même bonté que vous m'avés tant de fois et si obligeamment témoignée. Je scais bien que mettre un nom aussi grand et aussi illustre que le vostre à la teste d'un ouvrage si médiocre, c'est proprement cacher une misérable chaumière à l'abri d'un beau frontispice. Mais il me seroit impossible de vous donner jamais la moindre marque de mes respects, si je me faisois une loy de ne vous rien offrir qui ne fut digne de vous. Je me rends même assez de justice pour ne pas oser entreprendre de vous donner aucunes louanges dans cette lettre. C'est pourtant le stil ordinaire de toutes les épistres dédicatoires. Mais que pourois-je dire à vostre avantage qui ne fut beaucoup au dessoubs de ce que scait toute la France ? de cette estime que tout le monde fait de vostre courage et de vostre vertu et de cette générosité engageante qui charme les cœurs et les esprits de tous ceux qui ont l'honneur de vous approcher et enfin de toutes ces belles qualités qui vous font marcher sur les traces de Monseigneur votre Pere, et qui sans doute vous conduiront à ce haut degré de gloire où nous le voions aujourd'huy. Quoi que vous y couriez à grand pas, vous ne scauriez y parvenir aussitost que je le souhaite et quoy que beaucoup de gens fassent des voeux semblables, personne ne le les peut faire avec autant d'ardeur et de zèle que, Monsieur, vostre tres humble, tres obéissant et tres obligé serviteur.

Dancourt.

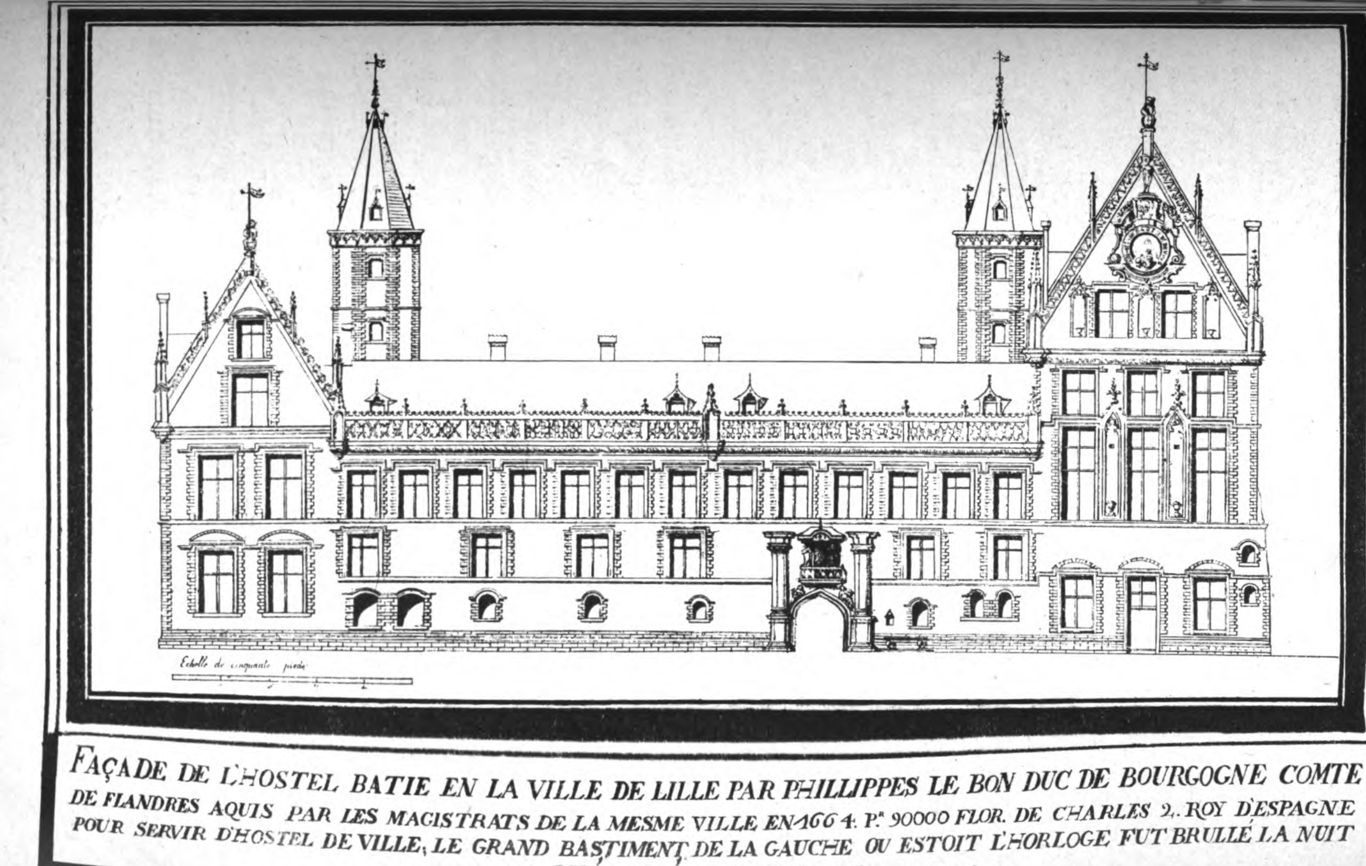
1. Voir *Le Théâtre de Lille au XVIIIe siècle. Auteurs et acteurs*, pp. 3 à 12. — Victor Advielle a réimprimé *Les Nouvellistes de Lille* à la suite de *la Mort d'Hercule*.

2. Henri-Louis, marquis d'Humières, né en 1655, était colonel du régiment portant son nom (d'Humières-infanterie). Il dut quitter Lille à la suite d'un duel, et quelques mois après, il fut tué au siège de Luxembourg, le 14 mai 1684, d'un coup de mousquet à la tête. C'était le dernier fils vivant du maréchal.

On peut se demander où eurent lieu les représentations de la troupe de Dancourt ; dans la grande salle de l'hôtel de ville très vraisemblablement, car le logis du maréchal d'Humières, à l'ancien hôtel de Santes, rue de l'Abbiette, n'était pas aménagé alors pour ces sortes de réunions.

Quand la Ville eut acquis du roi d'Espagne Charles II, en 1664, pour la somme de 90.000 florins le vieux palais de Rihour élevé par le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, on y disposa une salle qui devait servir aux représentations scéniques. Les frais d'installation en avaient été faits par le concierge Pierre De Langre, qui fut autorisé à percevoir un droit d'un demi-écu par représentation. C'était une source réelle de bénéfices pour ceux qui, dans la suite, lui succéderaient dans cette charge, de temps immémorial très recherchée [1]. Lorsque, plus tard, il sera question de construire, dans une autre partie de l'édifice, un théâtre muni de machines et de décors, nous verrons le concierge défendre vigoureu-

1. L'office de concierge du palais de Rihour fut toujours un poste enviable et envié, à cause des privilèges qui y étaient attachés ; les ducs de Bourgogne et leurs successeurs l'attribuaient à leurs serviteurs en reconnaissance de services rendus. L'ordonnance de Charles-Quint de janvier 1524 fixe les exemptions dont jouissaient ceux qui habitaient l'enceinte du palais. Le titulaire, auquel des gages étaient affectés, prêtait serment entre les mains du président de la Chambre des comptes avant d'entrer en fonctions. Un mandement de Charles le Téméraire, du 10 novembre 1470, accorde 3 gros par jour à Alain du Pont-Chastel « conchierge de l'hostel neuf, qui est bien grant et spacieulx et qu'il lui conviendra avoir de grans soins et labeurs à garder nos meubles, utensilz, faire netoyer les chambres, sales et coures dudict hostel. » (*Inventaire des Arch. dép. du Nord*, t. IV, n° 2085). Après plusieurs vacances, ce poste fut confié, en 1572, par Philippe II, à Guillaume Wyckersloet, barbier, en remplacement de Guyon de Moron. En 1607, les archiducs nomment Claude de Baudequin, écuyer, seigneur de la Haye « en considération de bons et fideles secours quil a faictz tant a feu et très haulte mémoire le roy Philippe, deuxiesme de ce nom, que Dieu absolve, que a nous ». (*Id.*, f° 24 v°). La charge passa ensuite au fils, encore mineur, de Claude de Baudequin, En 1664, nous voyons dans le registre aux comptes (f° 381), Pierre De Langre et sa femme, Michelle-Claire, recevoir 400 livres parisis de gratification pour l'entretien de l'hôtel ; en 1667, on leur concède l'entreprise des banquets que la ville offrait au gouverneur, ainsi qu'aux connétables et capitaines, moyennant une somme de 1200 livres affectée chaque année pour ce fait, depuis le 3 décembre 1621. Le fils de De Langre acquit l'office héréditaire de concierge, moyennant 13.000 livres, le 30 juin 1696 ; son petit fils, Pierre-François, qui succéda à Berckem, l'obtint à son tour le 21 juillet 1717. (Aff. gén., c. 476, d. 7 et 10).



FAÇADE DE L'HOSTEL BATIE EN LA VILLE DE LILLE PAR PHILLIPPES LE BON DUC DE BOURGOGNE COMTE DE FLANDRES AQUIS PAR LES MAGISTRATS DE LA MESME VILLE EN 1664. Pr. 90000 FLOR. DE CHARLES 2. ROY D'ESPAGNE POUR SERVIR D'HOSTEL DE VILLE; LE GRAND BASTIMENT DE LA GAUCHE OU ESTOIT L'HORLOGE FUT BRULLÉ LA NUIT DU 16 AU 17 NOVEMBRE 1700

sement ses droits. En dehors de cette salle, dont la jouissance était d'ordinaire accordée aux troupes de passage, il existait en certains cabarets, des locaux appropriés pour y donner la comédie ou d'autres spectacles.

Dans la grande salle de l'hôtel de ville eurent lieu, jusqu'en 1695, les concerts, bals et festins dont le concierge avait l'organisation. C'est là que fut offert aux ambassadeurs du roi de Siam, le 4 novembre 1686, une comédie et un concert de musique suivi d'une collation. Là également fut exécuté le 20 mars 1688, un oratorio composé par un jeune ingénieur du roi, de la garnison de Lille : « Au sr Claude Olry de Lorraine [1] (*sic*), la somme de vingt quattre florins à luy présentés par Messieurs en reconnaissance de ce qu'il les at invité au sainct opera concerto sur l'adoration des trois Roys mages qu'il a faict en lhostel de ville le XX [samedi] de mars XVI^c quattre vingt huit [2]. »

En 1692, une représentation donnée au bénéfice des pauvres fait entrer 56 l. dans la caisse du receveur de la Bourse commune.

Le 23 octobre 1693, le duc de Chartres arrive à Lille à midi. « A quattre heures et demy, nous apprend un chroniqueur, il a esté à l'opéra. »

Une œuvre lyrique, composée pour la circonstance, fut donnée le 15 février 1695 à l'occasion de l'entrée solennelle du maréchal de Boufflers, nommé gouverneur de Lille [3] ; un bal termina la fête.

1. Il faut lire : Olry de Loriande, sur lequel je n'ai pu me procurer de renseignements biographiques. Il est cité par Beauchamps dans les *Recherches sur les théâtres*, par De Léris (*Dictionnaire des théâtres*) et dans le catalogue de la bibliothèque de Soleinne (t. II, pp. 15 et 16) comme étant l'auteur d'une tragédie en cinq actes intitulée : *le Héros très chrétien*, dédié à S. A. Mgr de Turenne (Paris, Pierre Bienfait, 1669), pièce qui a dû être composée à propos de l'abjuration du maréchal (25 octobre 1668).

2. Compte de 1688, f° 232 v°.

3. « Au nommé Dève, musicien en cette ville, la somme de quarante-huit florins pour avoir composé la musique de l'opéra présenté à mondit sgr le jour de son arrivée (15 février). (Compte de 1695). » — Alphonse d'Ève, né à Courtrai vers le

Les musiciens qui se rendaient des Pays-Bas en France, passaient par notre ville et souvent s'y faisaient connaître. Un passeport, délivré à Bruxelles le 23 février et renouvelé le 3 mars 1695, nous apprend qu'un artiste renommé, Grabu, surintendant de la musique du roi Jacques d'Écosse, se rendit à Lille « avecq sa femme, sa fille, un petit enfant, un valet, armes et bagages. [1] »

Au mois de mars 1695, une troupe lyrique s'installa de façon permanente, et comme la grande salle de l'hôtel de ville n'était pas disposée pour des représentations d'opéra, on résolut de transporter le théâtre « du côté du siège de la sayetterie et de la bourgeterie, » donnant sur la rue du Fresnes actuelle. Une décision fut prise en conseil à ce sujet et, le 28 mai, « la loy assemblée, a esté résolu de deffaire le théâtre des comédiens et autres ouvrages qu'il y avoit dans la grande salle pour l'opéra. [2] »

Ce transfert constituait un acte de déférence envers le maréchal de Boufflers, dont la protection était acquise à la troupe de Deseschaliers composée d'une dizaine de sujets, associés à part égale ; en voici les noms :

le sieur Deseschaliers et Mlle sa femme ;
le sieur Desbrosses [3] ;
le sieur du Messy et Mlle sa femme ;
le sieur Bouillet ;
le sieur Boutenquois ;
le sieur de la Motte.

milieu du XVIIe siècle, fit ses études musicales dans sa ville natale. Après avoir été ordonné prêtre, il dirigea le chœur de l'église Saint-Martin et obtint, en 1718, la place de maître de chapelle de Notre-Dame à Anvers. Il est l'auteur d'assez nombreuses compositions religieuses (Fétis, *Biographie universelle des musiciens*).

1. Archives générales de Belgique, papiers de l'État et de l'Audience ; passeports. — Louis Grabu, établi à Londres en 1680, composa la musique d'un poème de Dryden, *Albion and Albium*, violente satire du règne de Charles II. Cet opéra, représenté en 1685, l'année même de la mort du roi, souleva de vives protestations dans le parti de la cour et attira au musicien des rancunes dont il ressentit bientôt les funestes effets.

2. Reg. aux Résolutions 15, I, p. 235.

3. Desbrosses père et fils étaient à Bruxelles en 1685.

Malgré l'appui qu'elle trouva en haut lieu, cette compagnie dut quitter la ville et se rendre à Tournai, déplacement qui fut causé par un scandale dont il sera parlé plus loin. De son côté, en exécution des ordres du maréchal de Boufflers, la troupe jouant à Tournai vint remplacer la nôtre « dans la chambre de l'opéra. » Mais les créanciers s'opposèrent au départ des comédiens. A la suite d'une convention passée le 31 janvier 1696, devant le procureur de la ville, « sur l'invitation du maréchal, » et après constatation que les ressources de la troupe étaient presque nulles, il fut décidé, « selon la volonté de Mgr., » qu'on la laisserait aller à Tournai, que le receveur De La Haye l'y suivrait et prélèverait sur le produit des représentations et de la « pension » de la garnison, de quoi acquitter les dépenses journalières d'abord, « ensemble les pensionnaires, joueurs d'instrumens, chandeilles et accessoires. » Les deux tiers restant étaient laissés à chaque associé, « par rapport à l'intérêt qu'il y a ; » l'autre tiers demeurerait affecté au pâiement des créanciers lillois jusqu'à complet acquittement. Sur les sommes laissées aux associés ayant des dettes particulières, on prélèverait de quoi les acquitter au sol la livre ; ces propositions, après discussion, furent acceptées « par la partie la plus saine des créanciers. » Enfin, il fut décidé que pour payer ceux qui avaient été employés aux six dernières représentations données fin janvier [1], une somme

1. Estat des six représentations du dernier demy-mois de janvier 1696, tant pour l'orquestre, charpentier et chandeilles :

du mardy 17 janvier . .	23 l.	18 s.	9 d.
du jeudy 19 » . .	23	18	9
du dimanche 22 » . .	23	18	9
du mardy 24 » . .	23	18	9
du vendredy 27 » . .	22	13	9
du dimanche 29 » . .	22	13	9
	141	2	6
et la pension	100		
	241	2	6
	150		
	91	2	6

de 150 livres serait prise tout d'abord sur les fonds en caisse [1].

L'actif se composait d'un demi-mois d'abonnement dû par la garnison, savoir :

le régiment Duplessis	108 l.		
Gossé	72 »		
Dragons	27 »		
3e bat. de Royal-artillerie	91 »		
Pesée	196 »		
de plus, le receveur avait entre ses mains, reste de la première quinzaine. . . .	14 l.	12 s.	
et Mlle Deseschaliers	40 »	5 »	4 d.
ce qui faisait. . .	540 l.	17 s.	4 d.

sur quoi il convenait de déduire « deux louis d'or nœufs » que le procureur de la ville avait donnés aux sieurs Deseschaliers, Du Messy et Boutenquois.

Les dettes personnelles de chacun et celles de la communauté proprement dite se répartissaient comme suit :

M. et Mme Deseschaliers.	240 l.	2 s.	»
Le sieur Bouillet	263	10	»
Le sieur Boutenquois	105	8	9 d.
La dlle Simons.	117	14	9
Réclamé par la veuve Charles Roussel, cabaretière, au sieur De la Motte, qui prétend ne rien devoir.	31	5	»
Les sieurs Desbrosses père et fils, et sa fille, et les sieurs De la Motte et Hurez doivent à ceux de la nouvelle société	517	1	5
Un demi-mois de pension des dlles Joly, St-Martin, Grangé et Langlois, selon mémoire.	100	»	»
A Floris Legrand, charpentier . . .	44	7	»

1. Aff. génér., C. 701, d. 2.

A Lerouge, peintre, pour reste des ouvrages par luy faits	9 l.	»	»
Au procureur Rolland pour services rendus	30	»	»
Au sieur De la Motte, marchand, pour des livres d'opéra	13	15 s.	»
Pour celui qui a copié la musique, nommé le sieur Humé	11	»	»
Au sieur Scoutteten pour avoir copié les rolles de musique	18	»	»

La convention du 31 janvier ne fut pas fidèlement respectée; en mars, les créanciers adressent une requête au marquis de Montrevel, gouverneur de Tournai, afin que la garnison de cette ville verse le montant mensuel de « la pension » (l'abonnement) de l'opéra entre les mains du receveur désigné [1].

Il ne faut voir, selon nous, dans l'intervention du maréchal de Boufflers en cette affaire, qu'une mesure de bonne administration, prescrite par le désir de conserver au chef-lieu de la province un élément de distractions de nature à en rendre le séjour plus agréable, tant aux habitants qu'à la garnison. Les mauvaises langues et les pamphlétaires de l'époque, comme nous le verrons, en jugèrent autrement.

En mars 1696, la directrice de la troupe qui succéda à celle de Deseschaliers, Marie-Anne Mayaud dite Mazié [2], avait traité avec deux comédiens de Gand, Pierre Barbot d'Aubigny [3] et Marguerite Pillard dite Vilabelle, ceux-ci devaient venir la rejoindre à Lille, pour se diriger sur Paris. Prêts à partir, leurs chariots chargés de hardes et d'ustensiles de théâtre, les comédiens se virent arrêtés par un ordre du

1. Aff. gén., cart. 701, d. 3.

2. Elle était femme de Jean-Baptiste Mazié.

3. Il s'était essayé à la Comédie Française en 1668 et fit partie l'année suivante de la troupe de Turin. Une demoiselle d'Aubigny, sa parente probablement, avait chanté à Turin en 1678. (Note de M. Monval).

gouverneur de Gand qui leur interdit de quitter la ville « sous grandissime peine et amende. » La demoiselle Mayaud, sans tarder, fit tenir à Barbot d'Aubigny un protêt de dommages et intérêts rédigé le 22 mars par Me François d'Ambre, notaire à Lille. Les comédiens, de leur côté, notifièrent à la directrice, par acte notarié, leur impossibilité de tenir leurs engagements et demandèrent l'annulation du contrat.

En 1697, un transfuge de la troupe du duc de Savoie, Jacques Provost, quitte Lille le 9 mars pour se rendre à Bruxelles, avec sa femme, son fils et leurs bagages [1].

L'année suivante, Deseschaliers revint à Lille reprendre l'exploitation ; nous le voyons passer, par devant Me Ferret, notaire royal, le 25 février 1698, un accord avec plusieurs comédiens du roi. Ce document, qui mentionne les emplois et gages des contractants ainsi que leurs droits et obligations, est tiré du dépôt des minutes du tabellion aux Archives départementales, il est intéressant pour l'histoire du théâtre en France.

Comparans : les sr Louis Deseschailliers, maître de l'Opéra, estably en ceste ville de Lille d'une part, le sr. Nicolas de Maniot, comédien du Roy, le sr. Louis Mousson, aussi comédien du Roy et damelle Jeanne Duchesnes de Chamblyes, veuve du feu sr. de Chamblyes, vivant officier du Roy tant pour elle que pour damelle Jeanne Catherine de Chamblyes, sa fille, d'autre part, reconnurent et déclarèrent d'avoir fait la convention suivante, sçavoir que ledt sr. Maniot s'engage de jouer les premiers rôles sérieux et comiques, et ladite damelle Jeanne Duchesnes de Chamblyes s'engage de jouer tous les premiers rôles sérieux et les servantes comiques et les rôles travestys et elle s'engage aussi de faire faire par ladite damelle Jeanne Catherine, sa fille, les rôles dont on jugera à propos, tant de l'opéra que de la comédie et led. sr. Louis Mousson, s'engage de jouer les troisièmes rôles sérieux et les comiques, le tout en paiant par ledit sr. Deseschailliers audit sr. de Maniot douze cens livres de France par an, ladite somme payement à la fin de chaque mois qui sera cent livres de France

1. Archives du royaume de Belgique, etc. ; passeports. — Provost est cité par Chappuzeau (*Histoire du théâtre françois*, p. 13) ; après avoir joué à Rouen en 1690, à Strasbourg en 1694, il avait débuté à la Comédie-Française en 1695.



par mois; à ladite dam.. de Chamblyes mère, pareille somme de douze cens livres de France, payement égal à la fin de chaque mois; à la dite dam[elle] Jeanne Catherine sa fille, la somme de cinq cens livres de France aussi par an, paiement encore à chaque mois un douzième de lad. somme et audit sr: Mousson, il sera payé la somme de neuf cens livres de France par an et ce, de mois en mois, qui sera septante cinq livres de France par mois, tous lesquels engagemens ne se faisans que pour que ledit sr. de Maniot, sera de retour en ceste ville de Lille, d'un voiage qu'il va faire incessamment à Paris pour le service dudit sr. Deseschailliers et au cas que ledit sr. Deseschailliers voudroit se faire quitte des seconds comparans, ou aucun d'eux, avant ladite année finie, il s'engage de leur paier leurs appointements pendant toute ladite année et iceux seconds comparans s'engagent réciproquement de rester pendant la susdite année et ne pouvoir quitter qu'à la fin d'icelle, de plus si pendant ladite année lesdits seconds comparans ou aucuns d'eux venoient à estre malades, ils seroient également paiés pendant le temps de leur maladie tout ainsi qu'ils le seroient s'ils estoient en estat de jouer leurs rôles. Finallement il a esté conditionné que si ledit sr. de Maniot n'amèneroit point les qual. personnes qui seroient nécessaires pour jouer la comédie du voiage qu'il va faire à ces frais à Paris avec la procuration que lui a passé cejourd'hui ledit sr. Deseschailliers le présent contrat sera nul et de nul effect et led. sr de Maniot promet en ce cas de restituer audit sr. Deseschailliers, les deux cens livres de France qui lui auront estés délivrez aux mêmes fins et pour amener les personnes nécessaires comme il espère, ledit sr. Deseschailliers a promis lui payer les frais de son voiage pendant son séjour à Paris, qu'aller et venir, audit voiage ensemble tous les desbours que ledit sr. de Maniot pourroit faire audit voiage en rendant compte par le même sr. de Maniot de l'applicat desdits deux cens livres de France et enfin s'il arrivoit pendant ladite année que ledit sr. Deseschailliers voudroit iouer la comédie et l'opéra ailleurs qu'audit Lille il s'oblige de paier le port de la personne et bagages sans aucune répétition et même icelui sr. Deseschailliers a promis de paier au commencement de ladite année ausdits second comparans soixante livres de France pour le port de leurs personnes et bagages de Donquerque pour le venir trouver en cette ville de Lille, et s'il arrivat que ledit sr. Deseschailliers voudroit faire jouer quelque pièce ou il faudroit des habits ex[traordinai]res il sera tenu de les faire faire ou fournir à ses frais. Tout ce que dessus lesdits comparans ont promis entretenir, paier, fournir et accomplir, conduire et garrantir envers et contre tous, soubs l'obligation de leurs biens en tous droits et justices, et renonchans a toute chose contraire. Ainsi faict et passe à Lille le vingt-cinq febvrier mil six cent nonante huit, pardevant Pierre Ferret, notaire royal y résidant, soussigné, présent Jean Caullet, procureur audit Lille et Adrien Tiroux, praticien commis ausdits témoins et à ce vu et approuvé. Après qu'a été conditionné que

ledit sr Deseschailliers devra advertir les seconds comparans le iour auparavant de iouer les pièces qu'il souhaitera afin qu'ils s'y puissent préparer.

LOUIS DESESCHALIERS. — C. DUDARD. — DEMANIOT. — FERRET. — MOUSSON. — TIROUX. — CAULET. — JEANNE DUCHESNES DE CHAMBLYES.

Un mois après la signature de ce contrat, Deseschaliers donnait, le samedi veille des Rameaux (22 mars), une représentation au profit des pauvres, qui produisit, tous frais déduits, la modeste somme de 23 florins 2 patars.

Louis Deseschaliers et sa femme, ont largement défrayé la chronique scandaleuse de leur temps. Il existe à la bibliothèque de l'Université de Gand un libelle dont l'auteur est Quesnot de la Chênée [1] et qui a pour titre *L'Opéra de la Haye, histoire instructive et galante*. Ce pamphlet, dont il faut tenir compte tout en le dégageant des infamies qu'il contient, est un in-12 de 287 pp., il porte comme nom de libraire : *A Cologne chez les héritiers de Pierre le Sincère, 1706* ; en réalité, il sort d'une officine gantoise, celle des héritiers de Maximilien Graet. OEuvre de basse rancune, il avait été précédé d'un mémoire intitulé : *Factum pour le sieur Quesnot de la Chênée pour deux tiers dans l'établissement de l'opéra contre le sieur Deseschalliers intéressé pour l'autre tiers*.

1. J.-J. Quesnot de la Chênée ou Chesnaye était fils d'un juge de Clarensac, près de Nîmes. A la révocation de l'édit de Nantes, il se réfugia à Berlin et y établit une fabrique de galons qu'il transféra ensuite en Danemark. Appelé à recueillir la succession de son beau-père, il revint en France, vers 1688, et fut accusé d'embaucher des ouvriers pour l'étranger, emprisonné à Grenoble, remis en liberté et incarcéré successivement à Strasbourg, à Marseille, à Beaucaire, au Vigan et à Nîmes, il devint intendant des menus-plaisirs du roi de Prusse et obtint le privilège de l'opéra de La Haye. Par contrat du 31 mai 1701, il admit pour un tiers dans son entreprise, Louis Deseschaliers et Catherine Dudard, son épouse. Obligé de faire de fréquents voyages pour recruter des sujets et pour administrer le théâtre de Kiel dont il avait aussi l'entreprise, il fut supplanté insensiblement par Deseschaliers, à qui il avait confié la conduite de ses affaires. Après son départ de La Haye, il alla à Bruxelles et à Gand où il ne fut pas plus heureux ; c'est dans cette dernière ville qu'il écrivit et fit paraître son libelle, *L'Opéra de La Haye*. Quesnot a été soupçonné d'avoir servi d'agent secret au maréchal de Boufflers.



Nous allons résumer « l'histoire instructive et galante » du couple Deseschaliers ; c'est un piquant tableau de mœurs des comédiens de province à la fin du XVIIe siècle.

Surnommé Louis le Timbalier, à cause de l'emploi qu'il avait tenu jadis à l'orchestre, Deseschaliers, au dire de son ennemi, était un « échappé de la mandille », un malheureux musicien « que le seul hasard a produit. » Son père, un pauvre vitrier, fut obligé de le confier à un prêtre, lequel lui fit d'abord endosser la livrée, ensuite le manteau noir et le petit collet. Le jeune Deseschaliers servit quelques années ce prêtre, qui lui donna les premières teintures de la musique, avec le dessein d'en faire un chantre d'église. Mais son esprit de libertinage le conduisit à Rouen, et comme il avait un peu de voix, des personnes charitables lui conseillèrent d'aller offrir ses services à Pereyra, maître de l'Opéra ; celui-ci le reçut pour chanter dans les chœurs, aux appointements de 150 livres par an. Il fit la connaissance de la fille d'un charpentier, Catherine Dudard, qui dansait les ballets. Au moyen d'une collecte, Pereyra paya les frais de leur noce, mais bientôt il chassa le couple qui se rendit à Lille.

... Ils y furent reçus sur le même pié où ils étoient à Rouen, lui pour chanter les chœurs et elle pour danser. Elle ne fut jamais belle, mais comme elle étoit jeune alors, elle ne manqua pas de soupireurs ; elle n'en rebuta aucun, elle s'attacha principalement à M. de Ville qui étoit capitaine des gardes de M. le Maréchal de Boufflers, qui possédoit alors toute la faveur de ce général qui étoit comme le roi de la province. Cette femme sceut faire un si bon usage de ses faveurs qu'elle mit M. de Ville dans un état à tout entreprendre pour lui faire plaisir. Avec un si bon appui il ne fut pas difficile à Catherine Dudar, qui ne regardoit déjà son mari que comme un zéro en chifre, à venir à bout du pernicieux dessein quelle avoit formé de se rendre maîtresse de l'opéra de Lille, des habits, des décorations et de tout ce qui appartenoit à ceux qui en avoient fait la dépense et qui avoient eu toute la peine de cette établissement. Pendant que la femme travailloit à une chose, le mari cherchoit des belles pour peupler son opéra ; l'une travailloit à gagner et à corrompre des juges pour se mettre à l'abri des créanciers et l'autre à débaucher et à perdre des filles pour se faire des amis.

A la suite d'une plainte de deux personnes de famille qui allèrent se jeter aux pieds du roi pour lui demander justice au sujet de deux jeunes filles, leurs parentes, que Deseschaliers avait débauchées à Paris et amenées à l'Opéra de Lille, la fermeture du théâtre eut lieu par lettre de cachet.

Ce qui suit se rapporte à l'arrangement intervenu, avec l'appui du maréchal de Boufflers, entre Deseschaliers et ses créanciers :

.... C'est là [à Lille] où mes parties ont diverti le public aux dépens des particuliers. Messieurs les Echevins ne peuvent s'imaginer quelle brêche ces gens d'une honeteté qui n'est prétendue que par ceux qui, comme moi, ont eu le malheur de s'y laisser surprendre, ont fait au crédit en ce païs là. Il est vrai que le sieur Deseschaliers et sa femme en sont sortis triomphans, leurs créanciers ont blanchi contre eux et ce couple endurci contre le remords et la dette s'est impitoïablement moqué de tous ceux qui lui avoient fait des avances. N'en soïez point surpris, Messieurs, la magistrature étoit gagnée et ce grand nombre d'officiers dont la ville regorgeoit alors, mettoit l'homme et la femme, par certaines raisons qu'on peut donner, à l'abri de la justice.

La prose de Quesnot de la Chênée est entremêlée d'épigrammes, correspondance rimée, apostrophe aux magistrats, dialogue entre la Dudard et un mauvais juge, plaintes d'un créancier ruiné, conseils aux marchands lillois, etc.

Avant de terminer avec ces extraits, voici un passage qui a trait au séjour de la troupe à Tournai.

.... Pour reprendre la suite de notre mémoire, je vous dirai Messeigneurs qu'après que Deseschaliers et sa femme furent chassez de Lille, ils furent à Tournai où Mr de Montrevel étoit alors gouverneur. Pour s'attirer l'estime et la protection de ce seigneur, qui aimoit mieux voir une belle en chemise que des camisards armez, la Deseschaliers, femme savante s'il en fut jamâis dans l'art de bien assaisonner le plaisir d'un opéra de couchette, n'offrit pas ses beaux charmes qui étoient déjà bien usez, mais elle offrit les jeunes appas de la petite et belle Joly. Ce généreux gouverneur, quoiqu'il ne fut pas encore maréchal de France, outre la protection que la Deseschaliers lui avoit demandée voulut être reconnoissant envers la petite Joly; il lui fit un présent de douze louis d'or, qui passèrent par les mains de la Deseschaliers, et dont, par parenthèse, elle en garda sept pour elle.

Deseschaliers à son retour à Lille fit valoir que le théâtre, privé des développements nécessaires, était fort à l'étroit dans le local qu'on lui avait affecté ; il aurait fallu une salle plus vaste et mieux disposée, une scène pourvue de machines et de décorations mouvantes. Son avis fut trouvé bon par le maréchal de Boufflers qui décida qu'on transférerait « l'Opéra » dans l'aile gauche de l'hôtel de ville, du côté du Conclave, où il était précédemment installé.

Le magistrat risqua de respectueuses observations, mais il dut céder, et dans l'assemblée du 18 novembre 1698 fut prise la résolution suivante : « Quoi que l'on ait pu représenter au maréchal pour le porter à ne point rétablir l'Opéra dans la grande salle, que l'on n'a pu y réussir, qu'il a envoyé M. le major et des ingénieurs pour faire les observations nécessaires, qu'ils n'ont point trouvé de difficultés, ni même de péril par le feu, que M. le maréchal y est venu lui-même reconnaître l'état des choses et qu'il a déclaré aux ministres des pauvres que son intention était qu'ils fissent faire le théâtre, les loges et le parterre en païant par la troupe dix pour cent par an du capital qu'ils emploieraient. La matière mise en délibération, il a été résolu de s'y conformer [1]. » On fut bien forcé d'accepter ce qu'on ne pouvait refuser, le désir du maréchal était un ordre, on se mit en mesure d'y satisfaire immédiatement. De leur côté, les ministres généraux de la Bourse commune des pauvres adressèrent, le 25, une requête au magistrat disant « qu'ils se trouvaient engagés à faire les frais de la construction d'un théâtre dans la grande salle de l'hôtel de ville, en la place de celui qui avait été démoli il y a trois ans, pour servir aux représentations des opéras, comédies et autres divertissements publics, à charge que le loyer serait à la Bourse des pauvres, qu'auparavant y travailler, ils souhaiteraient d'avoir avis qu'il ne seroit point démoli dans la suite, du

1. Reg. aux Résolutions, n° 15 bis, f° 192.

moins point pendant les dix premières années et que dès qu'il serait achevé on ferait démolir celui qui est présentement érigé dans une autre salle, du côté du siége de la bourgeterie et sayetterie. » Avant de répondre à cette requête, le magistrat fit appeler le concierge de l'hôtel de ville, Pierre De Langre, pour l'informer de la résolution du 18, lui donner connaissance de la demande des ministres de la Bourse commune et lui dire qu'y ayant été fait droit, il aurait à démolir le théâtre existant.

Alors surgit un incident, le fils de De Langre, avocat, comparut pour son père et allégua que celui-ci avait acheté son office du magistrat « pour en jouir avec tous ses avantages, profits et revenus, desquels il jouissait avant son acquisition, qu'en conséquence il était en droit de profiter d'un demi-écu par représentation, outre ce qu'il recevait encore des marchands et boutiquiers qui s'établissaient dans ladite salle pendant les franches foires, que ce revenu n'allait pas à moins de 300 florins par an et qu'on ne pouvait retirer ces avantages sans indemnité. » A l'appui de sa déclaration il fournit différents papiers que le magistrat examina, entre autres une ancienne requête des comédiens qui furent autorisés à jouer, à charge par eux de payer une gratification audit De Langre et un traité sous seing privé passé avec la troupe de l'Opéra, pour une rétribution à chaque représentation. Ayant été rappelé, il lui fut déclaré « que l'on faisait rétablir le théâtre dans la grande salle parce que M. le maréchal le voulait et qu'on ne pouvait l'empêcher, qu'il fallait considérer ce rétablissement comme l'exécution d'un ordre supérieur et que le magistrat ne pouvait être tenu à aucune indemnité. »

On laissa cependant à De Langre la faculté de construire le théâtre à ses frais, aux mêmes conditions que la Bourse commune des pauvres. Il demanda quelques jours de réflexion et n'eut garde d'accepter [1].

1. Reg. aux Résolutions, n° 15 bis, ff. 192-194.

La construction du nouveau théâtre ayant été mise en adjudication, Allard Briez et Joseph Willemo, maîtres charpentiers, furent déclarés adjudicataires. Après conclusion de l'affaire, on alla se rafraîchir, comme de coutume, tant chez maître Hierosme, à *l'Épée royale*, que chez Jacques Dubois, autre cabaretier. La Bourse commune régla cette dépense qui s'éleva à 15 florins.

Les registres donnent l'état des sommes payées en divers à-comptes aux entrepreneurs et fournisseurs du 1er novembre 1698 à fin avril 1699 :

A Allard Briez et Joseph Willemo, maîtres charpentiers	2.810 fl.	
A Alexandre Le Boucq, maître serrurier pour ferrailles	249	
A Charles Dumoulin, maître menuisier, pour cassies et machines, livraisons et main-d'œuvre	221	10 p.
A Théodore Chevalier, maître maçon pour avoir fait une muraille	33	10
A Joachim Milan, arpenteur, pour mesurage du théâtre, employé 2 jours	20	»
A la veuve Maximilien Dubois, fourniture de 2.979 livres de plomb pour les machines. . . .	353	15
A Gilles-Floris Bonaventure, maître cordier, pour fourniture de cordes destinées aux machines .	273	14
A Étienne Debuine, molettes et rouleaux pour les machines	16	17
A Caritex, ustensiles servant aux machines. . .	10	»
A la veuve Croquez pour fourniture de clous . .	4	»

Il avait été dépensé, d'autre part, pour la réfection de l'ancien théâtre :

A Floris Legrand pour bois et planches.	21 fl.	
A Maurice Malbrancq, menuisier	7	14

La Bourse commune trouva un généreux prêteur, Jacques Libert, qui avança sans intérêts pour un an, à partir du 12 janvier 1699, la somme de 2.400 florins.

Une nouvelle à la main, du libelle de Quesnot de la Chênée, annonce l'ouverture prochaine de l'Opéra ou Académie de

musique de Lille ; cette lettre est suivie de commentaires injurieux et ornée d'expressions ordurières que nous ne pouvons réimprimer.

De Lille, le 4 avril 1699.

Un quidam nous écrit de Lille
Que les magistrats de cette ville
Avoient fait batir de nouveau
Un théâtre pompeux et beau
Pour la publique académie
Qui dans ce lieu s'est établie
Et qui là se met à couvert
Sous le grand nom d'un duc et pair.
On est surpris qu'un si grand homme
S'il en est de Paris à Rome
Serve d'ombre et prête la main
A l'opprobre du genre humain.
. . . .

Quelques jours après l'ouverture, le 27 avril, le directeur adressait au magistrat la requête suivante : « Le sieur Deseschaliers et son épouse, directeurs de l'opéra, se trouvant obligés à de gros frais pour s'établir avec éclat au théâtre que le magistrat a fait construire à l'hotel de ville, aussi bien que pour le loyer dudit théâtre avec la rétribution qu'ilz sont obligés de faire au directeur des opéras du royaume, c'est ce qui fait songer les suppliants à ménager toute chose pour trouver le moyen de se soutenir dans une entreprise aussi considérable. C'est pourquoy, ils sont en traité avec le sieur Lacoste [1] pour lui louer la moitié de la place qui est sous l'amphithéâtre pour y vendre des confitures, liqueurs et fruits à la comodité du public.» Une apostille accorde l'autorisation, à condition de ne pas vendre plus cher qu'on ne le fait ailleurs.

Deseschaliers continua l'entreprise jusqu'à fin juin 1699, car, à cette date, il acquitta encore deux mois de location :

1. Arnould Lacoste était sergent à verge d'échevin, il était le fournisseur habituel du buffet, des glaces et rafraîchissements que l'on consommait à l'hôtel de ville et chez les officiers de la garnison.

Receu de Sr Josse de Flandres en acquit du nommé Descaillet, directeur de l'opéra, la somme de trente-sept florins pour un mois de loïer du théâtre de l'opera escheüe pendant le mois de may 1699.

Id. pour un mois escheüe en juin 1699.

puis il quitta Lille et se rendit dans les Pays-Bas. [1]

Ici se pose un problème que je n'ai pu résoudre, faute de documents : de janvier à mai 1699 les registres de la Bourse commune portent, inscrites en dépense, différentes sommes versées à titre de « gages » à un sieur Gervais Blin, « directeur du théâtre de l'opéra » :

A Gervais Blin, directeur du théâtre de l'opéra, a esté payé la somme de quatre-vingt florins pour un mois de ses gages finis le 12 janvier 1699.

Au même, semblable somme pour le mois fini le 12 février.

Au même la somme de cent soixante florins pour deux mois de ses gages finis le dernier mai 1699.

Au même pour le surplus de ses gages au sujet de la direction du théâtre, 51 fl.

La présence d'un directeur à la charge de la Bourse commune pendant que Deseschaliers payait à celle-ci un loyer mensuel me paraît inexplicable.

Les comptes portent ensuite, à intervalles irréguliers, et sans autre indication, différentes sommes reçues des comédiens :

Du 31 août au 9 novembre 1699.	317 fl.	4 p.	
Jusqu'au 30 janvier 1700.	38	13	9 d.
Jusqu'à fin février »	135	18	4
Jusqu'au 5 septembre, pour 33 représentations y compris 11 florins 4 p. précédemment reçus.	196	»	»
Jusqu'au 17 novembre 1700 pour 14 représentations	77	18	6

Dans sa requête du 27 avril 1699, Deseschaliers parlait de la rétribution due au directeur des opéras du royaume. Le

1. Nous le retrouvons avec sa femme, à Mons, en 1705; poursuivis par des créanciers, selon leur habitude, ils durent abandonner l'entreprise et quitter la ville.

privilège accordé à Perrin, en 1669, pour douze années, et par lequel il était autorisé à établir, tant à Paris que dans les autres villes, une académie afin d'y chanter en public opéras et représentations en musique, fut transféré à Lulli, en mars 1672, « pour en jouir sa vie durant et après lui celui de ses enfants qui en serait pourvu et reçu en survivance en sa charge de surintendant de la musique de S. M. ». Une ordonnance du 17 août 1684 interdit d'établir des opéras dans le royaume sans la permission du possesseur du privilège, à qui il fallait payer une redevance. De son vivant, Lulli avait cédé partie de ces droits ; on lit dans l'*Histoire du théâtre de l'Opéra* par Durey de Noinville [1] : « Le sieur Gautier s'étant accommodé avec Lully pour l'établissement d'un Opéra à Marseille y fit représenter pour la première fois le 28 janvier 1685, l'opéra intitulé *le Triomphe de la paix*, en trois actes et un prologue, dont ledit sieur Gautier avait composé la musique, qui eut un grand succès. [2] »

A la mort de Lulli, ses héritiers autorisèrent aussi l'établissement d'académies de musique en province; c'est ce que démontre un document intéressant tiré d'une collection d'autographes [3]. Dans cette pièce, datée du 15 septembre 1688, les héritiers de Lulli : Madeleine Lambert, sa veuve, et ses enfants : Louis, Gabrielle-Hilaire femme de Jacques du Môlin, Jean-Baptiste abbé de S[t]-Georges, Jean-Louis, Marie-Louise, Jean-Nicolas Francini époux de Catherine-Madeleine, autorisent, moyennant la somme de 2.000 livres par an, un sieur Vauthier [4], à établir à Rouen une académie de musique, où

1. Première partie, p. 88.

2. Gautier ou Gauthier (Pierre), né à la Ciotat, en Provence, était directeur d'un opéra qui séjourna alternativement à Marseille, à Montpellier et à Lyon; il périt en mer en 1697, âgé de 55 ans. (*Anecdotes dramatiques*, Paris, 1775, t. III, p. 204.)

3. Celle de Lucas de Montigny, dont la vente eut lieu à Paris le 30 août 1860.

4. Ce Vauthier ne serait-il pas le même personnage que le *Gautier* qui avait traité avec Lulli, en 1685 ? C'est fort probable.

pourront être représentés les opéras de Lulli et ceux que sa famille fera faire, en vertu du privilège à elle concédé par le roi.

Les biographes s'accordent à dire que Louis XIV aurait octroyé le privilège de l'opéra pour Lille à Pascal Colasse [1] en récompense de ses services ; ce qui constituait un revenu annuel d'au moins 1.500 livres [2]. Il y a certainement là une confusion. Après la mort de Lulli (22 mars 1687), son gendre Francini qui avait obtenu, le 27 juin, la direction de l'Opéra, devint titulaire, le 1er mars 1689, pour dix années, du privilège des académies de musique « tant à Paris qu'en province ; » il était défendu de faire chanter, sans sa permission, des pièces de musique dans les lieux où l'on prenait de l'argent. La durée de ce privilège fut prolongée de dix ans, une première fois à partir du 1er mars 1699. Les lettres-patentes, datées de Versailles le 30 décembre 1698, spécifient qu'il serait prélevé sur les droits et profits les sommes nécessaires pour fournir des pensions à certaines personnes désignées par le roi : 10.000 livres à la veuve et aux enfants de Lulli, autres que la femme de Francini, *3.000 livres à Pascal Colasse, maître de la musique de la chapelle et de la chambre du roi,* 1.000 livres à Marthe Le Rochois et 200 à Marie Aubry, chanteuses de l'Académie, etc. [3] C'est, selon nous, la mention relative à Colasse qui aura induit en erreur les biographes. Francini

---

1. Né à Paris en 1663, mort à Versailles en 1709, Colasse était un des meilleurs élèves de Lulli et devint, après la mort de son maître, le compositeur favori du grand roi, qui le nomma surintendant de sa musique et maître de la chapelle royale.

2. « Le 2 juillet 1696, Louis XIV lui accorda la charge de maître de la musique de sa chambre, vacante par la mort de Lambert. Vers le même temps, il obtint le privilège de l'établissement d'un Opéra à Lille et en fit l'entreprise à ses dépens. Un incendie renversa sa fortune. Louis XIV, qui aimait la musique de Colasse, lui fit cadeau de 10.000 livres pour l'indemniser de ses pertes et lui conserva sa place de maître de musique de sa chambre, bien qu'il eût cessé de remplir ces fonctions pendant plusieurs années. » (Fetis, *Biographie universelle des Musiciens*, 1861).

3. *Histoire du théâtre de l'Opéra de France*, pp. 89 à 92.

s'était associé avec Hyacinthe Goureault du Mont ; il obtint, par lettres datées de Fontainebleau, 7 octobre 1704, de continuer la direction de l'Académie royale de musique à Paris et « d'en établir dans les autres villes de France », pendant une nouvelle période décennale, partant du 1er mars 1709. Il est possible aussi que Colasse traita avec Francini, pour l'exploitation de l'Opéra de Lille, comme Gautier et Vauthier l'avaient fait pour Marseille, en 1685, et pour Rouen, en 1688.

Les craintes manifestées par le magistrat sur « le péril par le feu » étaient justifiées ; en effet, dans la nuit du 17 au 18 novembre, vers 11 heures 1/2, après une représentation de *Médée* [1], tragédie lyrique de Charpentier, un incendie se déclara dans la salle de l'opéra, envahit toute l'aile gauche et menaça l'hôtel de ville d'une destruction complète.

Une chronique de l'époque, appartenant à M. Quarré-Reybourbon, fait ainsi le récit du sinistre :

La veille de la dédicace de l'Église Saint-Pierre à Rome (18 novembre), il y eut un incendie si furieux dans notre ville de Lille, entre onze heures et douze heures de nuit, tellement que la maison de ville a esté presque toute brûlée du costé du Conclave. Toute la ville fut émue de ce qu'on se prit à sonner le timbre ou l'alarme dans toutes les paroisses de la ville ; on a pensé à appaiser les flammes, mais ce fut en vain, car il y eut une si terrible flamme qu'elle fut vue de quatre à cinq heures à la ronde, car cet édifice étoit très haut et ce qui causa qu'on le vit si loin fut à cause d'une tour qui tenoit à la grande salle brûla aussi *(sic)*. On a estimé la perte assez grosse, tant à cause que cette maison avoit beaucoup de travail et étoit rare en son édifice, car c'était le séjour des empereurs, rois et comtes de Flandre de l'antiquité, que pour l'illustre horloge qui étoit en haut de la devanture de ce palais ayant 24 heures

1. La première représentation de *Médée*, cinq actes, paroles de Thomas Corneille, eut lieu à l'Académie de musique de Paris en décembre 1693. « La musique de *Médée* fut représentée dans le temps par les étrangers comme un chef-d'œuvre de l'art ; cependant il n'eut point de succès, par l'ignorance de ceux qui, pour lors, occupoient l'orchestre, auxquels, en punition de leur incapacité, on retrancha pendant dix années de suite 50 l. par an de leurs appointements. On reprochoit à Charpentier d'aimer un peu trop les dissonances, parcequ'on n'y étoit pas encore fait. Il est vrai qu'il s'en servoit trop fréquemment pour le temps où il travailloit. Mais bien des gens prétendent que les grands musiciens qui ont paru depuis, ont puisé leur science dans ce même opéra. (*Les spectactes de Paris* 1774.) »

de tour ; ce qui étoit plus curieux est que cette horloge marquoit la nouvelle lune, premier quartier, pleine lune et dernier quartier, augmentant et diminuant en son temps, ce qui étoit estimé la rareté de Lille. Plusieurs personnes périrent misérablement dans ce feu. Le vendredi après, on abattit la devanture de ce palais brûlé, n'ayant pas tombé pendant l'incendie, et on a donné deux louis d'or à celui qui a monté pour aller lier les cordes. Les causes de ce feu furent les comédiens qui jouèrent une pièce avec feu d'artifice.

L'incendie dura jusqu'au 19 au matin, soit deux nuits et un jour. Il y eut quatre tués et plusieurs blessés [1]. Le magistrat indemnisa les victimes et leurs familles, elle accorda une pension de 10 patars par jour à la veuve de Picavet, ouvrier charpentier de la ville, autant à Robert Vansteenberghe et à Charles Delezenne, ouvriers charpentiers, pour blessures diverses [2].

Un double chronogramme, composé pour la circonstance par un ennemi juré du théâtre, perpétua le souvenir de cette catastrophe :

eCCe MeDea pеLLe CoMoeDos

Voilà Médée ! Chassez les comédiens !

L'incendie ayant ruiné non seulement la grande salle et tout le rez-de-chaussée, mais encore le chauffoir et l'antichambre du Conclave, ainsi que les chambres situées au-dessous et le passage, on prit les dispositions nécessaires pour permettre aux magistrats de reprendre le cours de leurs séances, en louant d'urgence une maison rue des Fossés [3].

Par arrêt du Conseil d'État une somme de 15.000 florins à déduire chaque année, pendant six ans, à partir du 1er janvier 1702, sur celle de 63.000 florins payée annuellement pour les fortifications, fut accordée dans le but d'être employée aux réparations de l'hôtel de ville [4].

1. « Le 17 au 18 dudit (novembre 1700) la grande salle de l'Hôtel de Ville a esté brûlée par la faute des comédiens. Il y a eu 4 personnes de tuez et 9 ou 10 de blaisez (*sic*). » (Biblioth. comm. man. 637, f° 83 v°).

2. Reg. aux Résolutions n° 16, f°s 201 à 203 et Aff. générales, c. 477, d. 1.

3. Aff. générales, c. 477, d. 2.

4. Reg. aux Résolutions n° 16, f° 212 et Aff. générales, cart. 477, d. 3.

Les intérêts de la Bourse commune furent gravement lésés ; après avoir dépensé plus de 7.000 florins, elle ne retira de cette malheureuse entreprise que le tiers de ses débours.

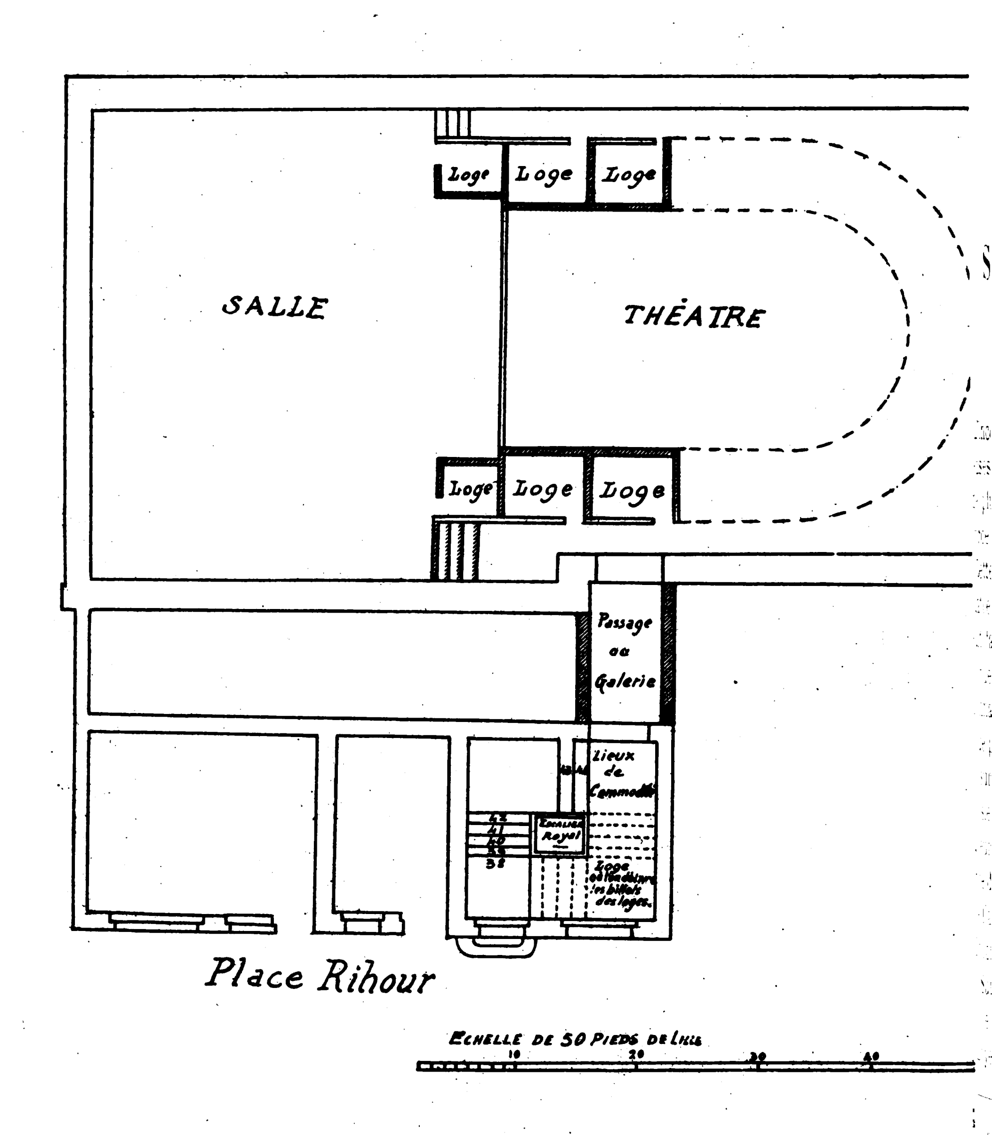
1.178 livres de plomb fondu, telles furent les seules épaves qu'on put extraire des décombres [1] !

1. « 23 janvier 1702. Receu de Jean De Rache, plombier, la somme de cent dix florins, neuf p., pour le prix de 1.178 livres de plomb à 2 fl. un gigot moins la livre (monnaie espagnole) provenant de ce qu'on a eu des machines et du théâtre de l'Opéra » (Reg. de la Bourse commune, nov. 1701 à avril 1702.)

DEUXIÈME PARTIE

LA SALLE DE LA COMÉDIE

(1702-1787)



PLAN DE LA SALLE DE LA COMÉDIE.

(*Arch. de Lille. Aff. générales, cart. 701, doss. 4*).

LA

SALLE DE LA COMÉDIE

L'incendie du 18 novembre 1700 eut des suites désastreuses, mais si le théâtre installé à l'hôtel de ville avait fourni une plus longue carrière, l'entreprise aurait pu devenir la source de gros bénéfices.

Cette perspective ne tarda pas à tenter les spéculateurs. Quatre mois après la catastrophe, en mars 1701, une demande était faite au magistrat par Fr.-Ch. Courtois [1], marchand, et Jacques Haubursin, conseiller du roi, garde-scel de l'hôtel des monnaies de Lille, afin d'obtenir un terrain en arrentement situé près de l'ancien abreuvoir de Rihour récemment démoli et sur lequel Louis Fauchille, maître maçon, avait construit plusieurs maisons. Ce terrain, qui mesurait 86 pieds de longueur sur 77 de profondeur (environ 28 mètres sur 25) et faisait face d'un côté à l'hôtel de ville, front à la rue des Fossés, et de l'autre à la place de Rihour, s'étendait à droite du canal des Boucheries.

Sur ce terrain, les requérants s'offraient à construire « une salle et théâtre pour y représenter la comédie et l'opéra » moyennant que « les comédiens et gens d'opéra ne puissent

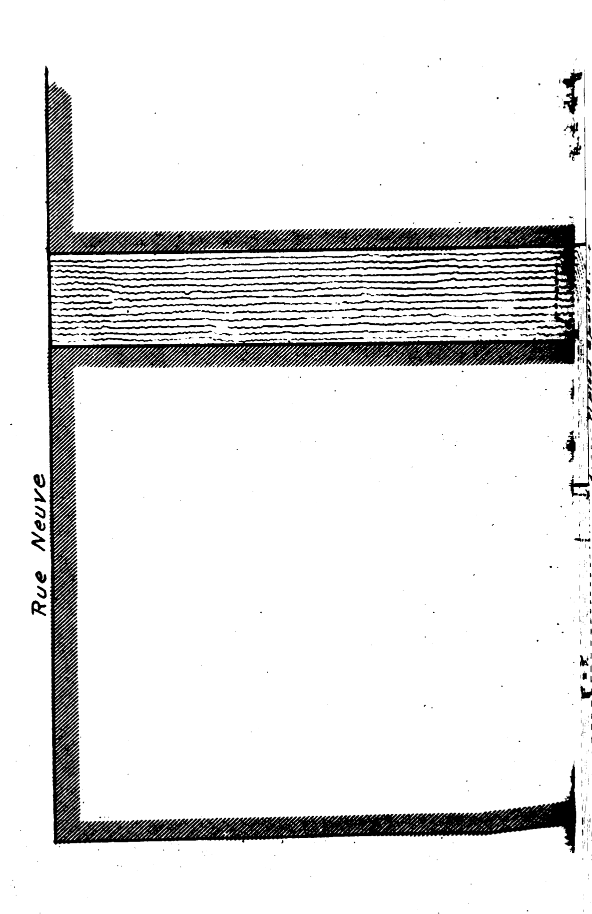
1. « François-Charles Courtoy, fils de feu Charles et de Radegonde de Boulleret, natif de Paris, marchand, aiant espousé en premières noces Françoise Garengeau dont il a trois enffans tels que François, Marie et Louise et en secondes Catherine de Brigode sans enffans. Par achat le VII de décembre 1696, payé XV l. (Reg. aux Bourgeois n° 9, f° 42 r.) »

représenter ailleurs que sur ledit théâtre et qu'on y renvoie aussi les danseurs sur corde, marionnettes, bestiaux monstres et toutes autres choses extraordinaires qui se feront voir à l'avenir. A condition que les dits entrepreneurs ne pourront exiger desdits comédiens et gens d'opéra plus de 9 florins par représentation et des autres à proportion ; et que le concierge dudit théâtre pourra seul vendre dans ladite salle, à l'exclusion de tous autres, des biscuits, oranges, fruits, limonade, café, chocolat et autres liqueurs. »

Il était demandé en échange, au magistrat, l'arrentement perpétuel du terrain indiqué au plan, moyennant la somme de 46 florins par an, prix payé précédemment par les occupeurs ; les entrepreneurs consentaient à se substituer aux lieu et place de la ville pour dédommager ceux-ci le cas échéant [1].

De leur côté, Courtois et Haubursin, aux termes d'un acte passé à Tournai le 13 mars, par devant M. de Bagnols, intendant de Flandre, s'étaient engagés à verser une somme de mille florins à Fauchille pour se subroger à ses droits, pour les trois quarts, dans l'adjudication qui lui avait été faite de l'emplacement de l'abreuvoir ; l'autre quart appartenant à Michel et Antoine Lambert. Ils rembourseraient, en outre, sur estimation, la valeur des ouvrages commencés et des matériaux à pied d'œuvre, plus 40 florins d'indemnité. Cet accord était consenti à la seule condition de l'acceptation par le magistrat des offres faites. Celui-ci, par délibération du 15 mars, et sur le rapport du procureur syndic, accepta les propositions des entrepreneurs, qui devraient payer, à partir dudit jour, 56 florins par an, montant des arrentements. Cette rente serait perpétuelle aussi longtemps que la dite salle resterait affectée à des spectacles publics. Au cas où Courtois et Haubursin, leurs héritiers ou ayants droit, viendraient à se désister et si la salle changeait de destination, l'arrentement cesserait ; le fonds

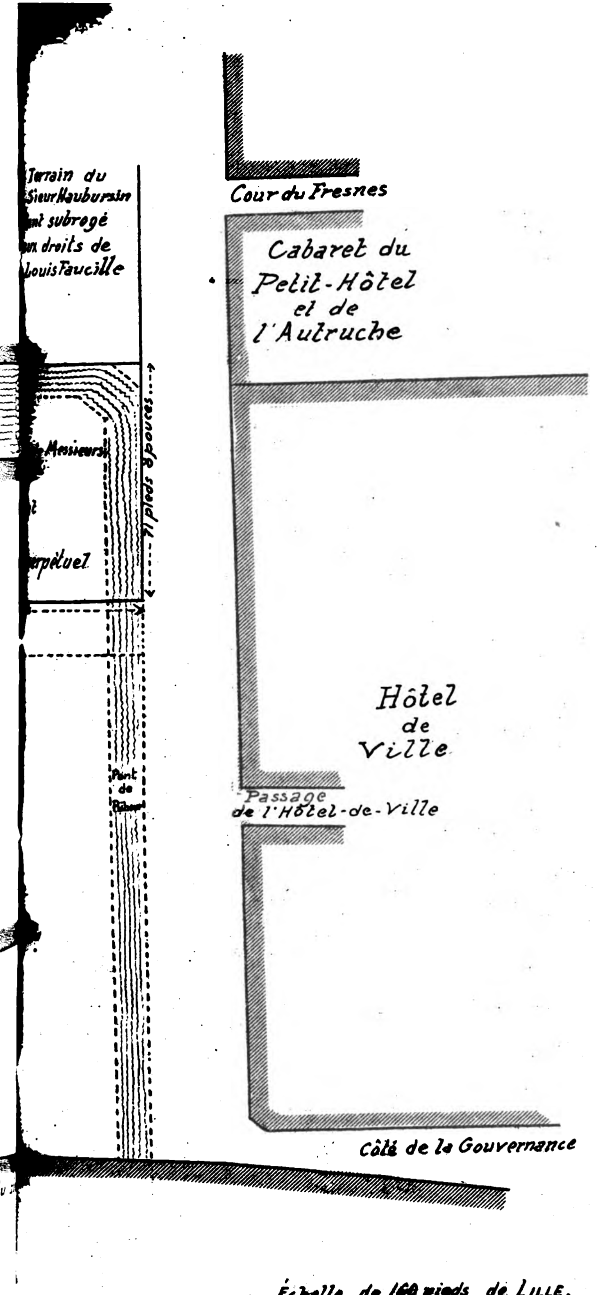
1. Archives communales ; Aff. générales, carton 701, d. 4.



Façades des Maisons du sieur

PLAN DES TERRAIN

SUR LESQUELS FUT CONSTRUI



ES AVOISINANTES

DE LA COMÉDIE EN 1701.

. de Lille. Aff. générales, cart. 701, doss. 4).

retournerait à la ville, à charge par elle de payer les bâtiments après expertise. Le magistrat mettait comme condition « de bâtir les petites maisons qui feront face à la place de Rihour et adossées à l'Opéra avec des façades pareilles à celles des maisons bâties par le sieur Carpentier de l'autre côté de la place [1]. »

Les plans ayant été approuvés, il fut décidé qu'on pourrait percevoir 7 florins par représentation, et que les spectacles de tous genres, à moins d'empêchement faute de place, ne se donneraient qu'à la nouvelle salle.

A la suite d'une visite des lieux par une délégation du magistrat, on reconnut qu'en achevant les constructions de la manière commencée « la place de Rihour deviendrait trop petite et l'hôtel de ville trop connexe ». On proposa aux entrepreneurs d'abandonner 14 à 15 pieds (4 à 5 mètres) sur le devant, sauf à les reprendre au-dessus de la rivière, « entre l'abreuvoir et le terrain arrenté ». Mais Haubursin, agissant seul, fit observer que les frais de construction d'une voûte dépasseraient la valeur du terrain concédé, il demanda la couverture du canal aux frais de la ville et l'exemption de l'impôt du vingtième pour les bâtiments élevés sur l'arrentement. On lui promit l'exemption de la salle et de la maison du concierge ainsi qu'une modération de la taxe pour les autres locaux : la couverture resterait à sa charge.

Les négociations furent alors suspendues. Haubursin offrit de rendre le terrain après l'avoir remis dans son premier état; il lui fut répondu « de ne pas se mettre en peine ». Sur cette promesse un peu vague, les travaux continuèrent. On construisit tout d'abord une salle provisoire pour l'exhibition des animaux extraordinaires, marionnettes, etc., laquelle

1. Anselme Carpentier avait fait construire en 1687, les six maisons qui subsistent encore place de Rihour, nos 2 à 12. On peut constater que, suivant les prescriptions du magistrat, les façades des nos 25 et 27, de ladite place, sont semblables à celles du côté opposé.

servirait au concierge après l'achèvement de la salle définitive. Haubursin, qui avait trouvé un associé, accepta les conditions de la ville ; il retrancha 14 pieds 3 pouces de son héritage pour rendre la place de Rihour plus grande et plus commode et l'hôtel-de-ville plus en vue, en échange d'une partie de terrain de la rivière qu'il couvrit à ses frais d'une voûte assez élevée pour que les bateaux puissent passer; il en assura le libre accès par une descente de 5 à 6 pieds (environ 2 mètres) de large. Il lui fut accordé : 1° de faire une petite chambre « pendante » touchant à son mur, au-dessus de la rivière, pour habiller les gens de l'opéra ; 2° l'exemption du vingtième, limitée à la salle et à la maison du concierge ; 3° une modération sur la taxe du surplus, avant que les maisons soient louées.

En mars 1701, les propriétaires des maisons construites sur le dernier quart du terrain arrenté ayant reçu sommation d'avoir à les démolir, demandèrent à être déchargés des arrérages qu'ils devaient à la ville, ou tout au moins de 50 florins, pour l'année courante ; on leur accorda une demi- année, soit 25 fl.

Haubursin, « désireux de mettre la salle de comédie en sa dernière perfection, en faisant faire les loges, amphithéâtre et tout ce qui doit composer le dedans de ladite salle, » demanda, le 26 juillet, l'avis du magistrat en lui soumettant les plans. Quelques mois après (24 septembre), il objecte que la présence d'un maréchal-ferrant, établi près de l'hôtel de ville, pourrait devenir une cause d'embarras pour la sortie des pompes à incendie, remisées dans la petite rue du Fresne, et faire courir des dangers aux gens de pied, exposés tous les jours aux ruades des chevaux. Comme il s'offre à décharger le maréchal de son bail, à condition que le magistrat sommera le propriétaire de louer la maison pour tout autre usage, on fait droit à sa requête.

La somme exigible des comédiens avait été fixée à 7 florins tandis que les entrepreneurs en avaient demandé 9 dans leur

premier placet, Haubursin essaya d'obtenir mieux. A l'effet, de faire revenir le magistrat sur sa décision, il lui remontre, au commencement de 1702, que, en raison de la somme élevée payée à Fauchille pour la reprise de son terrain, de la forte indemnité à lui versée, et de l'obligation d'établir des loges, amphithéâtre et « autres choses marquées au plan », ces 7 florins sont insuffisants. En porter le chiffre à 10 lui semble équitable : « il en demanderait 12 au lieu de 10, avec justice, mais ce serait se charger lui-même, attendu que les comédiens et gens d'opéra ne peuvent payer davantage. »

Il revient à la charge le 18 août et, pour marquer son zèle, consent à se conformer aux conditions du plan moyennant une augmentation de 3 florins, « ce qui ne sera pas à la charge du public et ne coûtera pas plus aux comédiens lesquels n'auront qu'à représenter leurs pièces ». De plus, « pour rendre la chose dans la dernière perfection », il fera faire les décorations nécessaires et fournira des lustres « fort propres ». Le magistrat ne se laissa fléchir qu'à moitié, il accorda 9 florins, mais voulut que les bancs fussent couverts et rembourrés, ainsi que les appuis des premières loges et de l'amphithéâtre. « Il sera fait aussi trois belles décorations dont l'une représentera un palais, l'autre un camp et la troisième un paysage » ; il y aura au moins six lustres de cristal ou de bois doré « des plus beaux » ; le devant des loges et les montants seront peints en grisaille et bronzés, ainsi que le plafond de la salle, les gorges dudit plafond et celui de la scène qui est au-dessous du cintre ; il sera peint un petit compartiment à chaque plafond des premières loges et dans toute leur étendue ; enfin, une balustrade en bois sera établie extérieurement « depuis l'entrée de la porte de la salle de la Comédie, le long des maisons jusqu'au retour de la place de Rihour » ; cette balustrade devra toujours être entretenue « pour que les gens de pied ne soient pas incommodés par les carrosses. »

On avait parlé aussi de construire un escalier en pierres d'Ecaussines pour parvenir à la salle ; l'arpenteur juré Joachim Millan et Leplus, maître maçon de la ville, estimèrent la dépense à 750 fl., plus une indemnité de 1.650 fl. pour la dépréciation de la maison où cet escalier serait établi.

De toutes ces améliorations, une seule, la balustrade extérieure, fut faite immédiatement. Après d'officieuses remontrances, restées sans effet, le magistrat ordonna, le 19 octobre 1706, une visite de la salle « vu que le sieur Haubursin ne l'a pas mise dans l'état qu'il doit le faire... » Le procès-verbal de cette visite opérée le jour même, fut rédigé séance tenante ; il nous apprend que les sieurs Desbuissons, rewart, Jean Vollant des Werquins, trésorier, et Herreng, procureur-syndic, se rendirent sur les lieux, qu'après avoir donné lecture des actes et communiqué les plans au co-associé d'Haubursin, Anselme Carpentier, celui-ci répondit « qu'il était prêt à exécuter ce qui restait à faire, mais que cela ne se pouvait présentement sans retarder les représentations ; que les comédiens, qui ont aussi paru, ont représenté que les ouvrages à faire leur causeraient un grand dommage puisqu'ils allaient entrer dans le fort des représentations. » De plus, ces derniers requérirent qu'on fit des fenêtres et des vitres, sans lesquels ils seraient toujours exposés à des rhumes « ou autres inconvénients » et d'un commun accord, ils demandèrent que l'exécution des travaux fut reportée au carême prochain. De son côté, Carpentier fit remarquer qu'il ne recevait pas les 9 florins prévus, mais bien « trois escus vieux. » Pour conclure, les commissaires constataient que « rien n'avoit encore été fait. » Le 29, nouvelle ordonnance pour visiter itérativement la salle des spectacles et dresser un procès-verbal.

Le carême de 1707 passa et les choses restèrent dans le même état ; peut-être trouva-t-on une nouvelle excuse ? Toujours est-il que le 20 août suivant, sommation fut signifiée par le sergent royal à Haubursin, de faire rembourrer et

couvrir de cuir les bancs des premières loges, d'y appliquer des marche-pieds, et ce dans la huitaine, sinon le travail serait exécuté pour son compte. Quant au reste, particulièrement à l'égard des lustres et des décorations, il devra y être pourvu au plus tôt.

Nouvelle mise en demeure au carême suivant: ordre signifié le 2 avril 1708 de procéder aux travaux, dès le lendemain, dix heures du matin, sous peine de mise en exécution d'office. Cette fois, on se mit sérieusement à l'œuvre.

Survint le siège mémorable, dont les opérations commencèrent en août.

D'une requête d'Haubursin, du 10 septembre 1709, il résulte qu'à cette date les améliorations et changements demandés antérieurement avaient été exécutés, du moins en grande partie, mais qu'on en avait exigé d'autres, suivant les ordres de M. des Werquins, trésorier de la ville, tels que « faire rentrer les premières loges de 4 pouces (1 mèt. 10 environ) pour mieux découvrir les acteurs, défaire le paradis, hausser les colonnes et fournir douze chandeliers de bois doré au lieu de six. » Mais vu l'importance de ces augmentations les propriétaires ne furent plus tenus qu'à deux décorations au lieu de trois et on n'exigea pas de tapis ni de balustrade devant les balcons.

Avant de régler le peintre Lerouge, dont le mémoire dépassait la somme prévue au devis, Haubursin demanda une visite de la salle afin qu'il lui soit donné acte de l'exécution des conventions. On se mit d'accord... sous réserve toutefois « de faire un fond représentant un campement et d'établir incessamment des toiles en nuages aux quatre arcs doubleaux du théâtre. »

Il fallut bien reconnaître aussi les dangers qu'un incendie ou qu'une panique feraient courir aux spectateurs par suite du manque de dégagements. Par résolution du 31 décembre 1712, le magistrat jugea indispensable d'établir, du côté de la place Rihour, une seconde issue : « afin d'éviter le

danger de périr ou d'être étouffé en cas de feu ; de permettre aux gens de carosse d'entrer et de descendre par un nouvel escalier et aux gens de pied d'entrer et de sortir librement, sans embarras des carosses, par l'escalier existant. » Cette fois encore le procureur syndic dut recourir à une mise en demeure ; satisfaction complète ne devait être donnée que bien longtemps après. Au mois de mars de l'année suivante, Anselme Carpentier et Haubursin se déclarent prêts à établir l'escalier nécessaire à la nouvelle issue, dans une maison à eux appartenant et qui fait face à l'hôtel de ville ; mais ils demandent en échange que le cabaret contigu, portant pour enseigne *la Chastellenie*, qui leur appartient et dont l'occupeur est le concierge de la comédie, soit exempt héréditairement et annuellement des droits de trente rondelles de forte bière. L'arpenteur juré Millan, consulté à ce sujet, rappela qu'avant le siège, le magistrat avait, en prévision de l'établissement de cet escalier, fait estimer la valeur de la maison qui depuis était restée inoccupée ; ce serait donc justice d'accueillir favorablement la demande des requérants [1].

En 1722, la seconde issue et l'escalier n'étaient pas encore établis, le procureur syndic requiert de faire exécuter les travaux nécessaires dans les deux maisons appartenant aux héritiers Carpentier et Haubursin ; ceux-ci se pourvoient opposants devant l'intendant de Flandre, tandis que de son côté, l'occupeur, la veuve Descamps, signifie son opposition formelle. L'affaire est engagée : le procureur obtient contre eux une assignation à comparaître à fin de nommer des experts et adresse une requête au secrétaire d'état, M. de La Vrillière, qui écrit le 4 mars à Meliand : « Comme l'intérêt public est

1. Aff. générales, carton 701, d. 4. — Le 27 juillet 1761, le magistrat ordonne au collecteur de la paroisse Saint-Étienne de restituer au sieur Thibeauville, concierge, occupeur de la maison à usage de cabaret de la rue de la Comédie, la somme de 22 florins 16 patars perçue indûment pour l'impôt du vingtième (702, d. 22).

préférable à l'intérêt particulier, vous ne devez pas balancer à dire à cette veuve, qu'il faut absolument qu'elle cède le terrain dont on a besoin pour faire une nouvelle issue à la salle des spectacles. Vous pouvez même lui faire entendre que Mgr le duc d'Orléans (le régent) est informé de la difficulté qu'elle fait et que S. A. R. la trouve mal fondée. »

Après estimation, les propriétaires s'offrent, le 31 mars, à établir la nouvelle entrée moyennant un dédommagement autre qu'une augmentation sur le prix payé par les comédiens et proposent, le 14 avril, de faire l'entrée par la rue de la Comédie ; le magistrat refuse. Le 20, ils demandent, dans le but d'éviter les frais considérables que les travaux nécessiteront, de transférer le théâtre avec tous les privilèges y attachés, dans le local du Temple, place de l'Arbalète[1] (de l'Arsenal actuelle), « endroit où l'on trouveroit tels débouchés qu'on jugeroit convenir, ce Temple ne servant qu'à l'usage des ventes publiques de meubles et de marché aux toiles ». De leur côté, les propriétaires céderaient leur salle à la ville pour la même destination, l'endroit étant « plus apperté pour le bien du commerce ».

Le magistrat étudia la combinaison et fit mesurer les deux locaux : la longueur du Temple était de 110 pieds (35 mèt. 75), celle de la salle de spectacles de 78 (25 mèt. 35), la largeur était à peu près la même, 39 pieds (12 mèt. 65). Le procureur-syndic demanda une expertise et le 29 avril, après examen en conseil, on arrêta que tout le terrain serait cédé pour y bâtir des maisons et autres commodités pour le théâtre ; il n'y aurait

1. Ainsi dénommée à cause du jardin des Arbalétriers qui était proche. Le Temple, converti plus tard en jeu de paume et sur l'emplacement duquel fut établi, en 1733, l'Arsenal (démoli en 1877), était situé à l'angle du pont de l'Arc et de la rue des Bouchers. Il avait été construit par le magistrat pendant l'occupation hollandaise, en vertu d'un article de la capitulation du 25 octobre 1708, pour assurer le service religieux aux troupes protestantes de la garnison. Le terrain appartenait au domaine royal et la ville payait une redevance annuelle pour son occupation.



pas de vues sur le jardin de la Chambre des Comptes. L'échange était donc approuvé et on décida de consulter l'intendant de Flandres à ce sujet [1].

L'affaire revint deux fois encore devant le magistrat, en juillet et en août. On rédigea le projet suivant : faculté était laissée aux deux parties de renoncer à l'échange huit jours après l'estimation ; mais, dans tous les cas, les propriétaires s'engageaient à faire établir l'escalier par la maison de la veuve Descamps suivant les plans et devis remis et paraphés par le rewart et d'en supporter toute la dépense, sous condition que la ville paierait la somme de 6.000 florins une fois, tant pour la construction de l'escalier que pour les dommages causés aux maisons voisines. Ou bien, après estimation de ces dommages à dire d'experts, la ville paierait les trois quarts du coût de l'escalier, après sa construction.

Finalement, le 28 septembre, les parties tombèrent d'accord; au nom des propriétaires, le sieur Scherer de le Prée et la veuve Haubursin acceptèrent l'offre ainsi modifiée : « 6.000 flor. ou les trois quarts de la prisée seront payés par la ville sitôt après la construction, sans pouvoir être imposé sur les spectacles, directement ou indirectement. Indépendamment de ce que la ville pourra payer, rien ne sera inrobé dans le droit de propriété de la salle et des maisons attenantes ; la ville ne pourra rien prétendre audit escalier, lequel ne servira que pour la sortie des spectacles, auquel effet on tiendra la porte ouverte pendant le dernier acte. » Les frais de la prisée seront supportés par la ville. Le 12 octobre le magistrat déclare « avoir pour agréable cette proposition, à charge, pour les propriétaires, d'entretenir et réparer à temps ledit escalier, le tenir net et propre et l'éclairer ainsi qu'il conviendra. » Cette convention fut approuvée par l'intendant Meliand.

L'adjudication eut lieu le 8 octobre et selon la teneur

1. Reg. aux Résolutions, no 22, fo 189.



THOMAS GOMBERT

(1725-1801)

Architecte de la Salle des spectacles.

D'après un tableau du Musée de Lille.

Je Soussigné d'Eclare d'avoir reçue de Monsieur Lenglart La Somme de trois Cens Cinquante florins a Compte des ouvrages fait a La Salle des Spectacles de Lille, fait a Lille ce 30 janvier 1754.

C. F. J. Gombert.

Le 18. avril mil Sept Cens Cinquante quatre je Soussignée D'Eclare d'avoir reçue La Somme de Cinquante florins, Pour Le parfait paiement des ouvrages fait a La Salle des Spectacles dont je tien quitte jusqu'a ce jour a Lille Le dit jour mois et an.

C. F. J. Gombert.

suivante : « un grand escalier en bois de chêne, avec la maçonnerie, couverture de tuiles et ardoises, ferrailles, menuiserie et vitres de France... » Th. Leplus, maître charpentier, fut déclaré adjudicataire pour la somme de 1.800 florins.

On baptisa l'escalier du nom de *Royal*.

Les années suivantes, plusieurs travaux de réfection et d'amélioration furent encore effectués, entre autres un changement au parterre et l'aménagement de cheminées, exécutés par Thomas Gombert [1] en 1753, moyennant la somme de 400 florins [2].

Il ne surgit plus d'incidents avant 1764. A cette époque, sur la demande du directeur de la troupe qui se plaignait de l'incommodité de la salle, tant pour les spectateurs que pour les comédiens, et s'offrait à payer un supplément de 15 sols par représentation si on lui accordait satisfaction, le magistrat ordonna une visite des lieux.

Le procès-verbal dressé le 13 juin par les experts-jurés de la ville signale les *desiderata* suivants :

1° les appuis des premières loges sont trop bas ;

2° il conviendrait de rembourrer les banquettes des dites loges ainsi que celles de l'amphithéâtre ;

3° les troisièmes loges que le directeur a demandées sont impraticables ;

4° on avait établi à droite, sur le théâtre, des gradins « qui nous ont paru décents » ; les comédiens demandent qu'on en fasse autant à droite ;

5° ceux-ci réclament aussi une balustrade de 24 pouces (65 centimètres environ) de haut, pour renfermer les dits gradins ;

1. Thomas-François-Joseph Gombert, né à Lille, paroisse Saint-Étienne, le 5 janvier 1725, marié à Séraphine Peuvion le 23 janvier 1746, décédé au Rault près Lestrem, le 9 octobre 1801. — Fils, neveu et petit-neveu d'architectes lillois, « maîtres du corps de stil des machons », Gombert fut reçu maître à douze ans et partit à Paris étudier l'architecture sous Vigny, architecte du roi. Son père étant mort en 1749, il dut abandonner ses études artistiques et revenir dans sa ville natale, où il érigea de nombreux hôtels particuliers et édifices publics. Le musée de Lille possède son buste, œuvre de Corbet (1782), et son portrait, non daté ni signé (n° 1070 du catalogue des tableaux).

2. Archives particulières de la famille Virnot.

6° on avait pratiqué une grande loge au-dessus des gradins, la construction n'en étant pas assez solide, il faudra la renforcer;

7° la dorure des lustres est « effacée »;

8° les comédiens ont aussi réclamé une place sous le théâtre pour leur servir de loge; il y en avait une derrière la scène qui a été transformée en chauffoir pour les officiers de la garnison;

9° les mêmes demandent la restitution des frais de réparation et de décoration de la loge du gouverneur qu'on leur a fait supporter;

10° il a été remarqué que plusieurs fenêtres à côté du théâtre, vis à vis l'entrée des premières loges, ne ferment pas; que différentes parties du plafond étaient « mal raccommodées », que la peinture était presque usée et éteinte. »

Le magistrat ordonna la communication de ce procès-verbal aux propriétaires et au directeur de la troupe afin de prendre une décision au vu de leurs réponses.

L'escalier du parterre et des troisièmes loges avait dû être rétréci pour y installer un café « dans le but de procurer des raffraîchissements convenables et augmenter la superficie du parterre. » Aux observations faites à ce sujet, on répondit que pour améliorer l'état des choses, il faudrait prendre une partie de la maison voisine dont le propriétaire se refusait à entrer en arrangement ; requête fut rédigée pour le mettre en demeure d'opter entre le rachat de sa maison ou le paiement « du retranchement qu'il souffrirait. »[1]

Dans le courant de cette même année 1764, le directeur de la troupe, Charles Cousin, qui venait d'ouvrir la *Redoute* de l'Esplanade, « dans le désir de contribuer à la célébrité de la ville », adressa une requête au magistrat où il dit :

... Qu'espérant rétablir dans sa splendeur ancienne le théâtre de cette capitale qui a successivement fourni, tant à Paris qu'à la cour les acteurs les plus recommandables de la scène soit tragique soit comique, il avait sollicité auprès du prince de Soubise le privilège de la comédie de cette ville, qui lui a été accordé mais quelques soins que se donne le Suppliant, quelques frais qu'il fasse pour attirer et fixer en cette ville les acteurs célèbres, que l'étranger enlève, il ne pourra jamais remplir qu'imparfaitement son projet tant qu'il n'aura d'autre ressource que la salle actuelle

1. Aff. générales, carton 702, d. 4.

dont le peu d'étendue, de commodité et d'élégance n'attireront jamais de troupes d'élite ni de spectateurs nombreux. Le Suppliant s'est proposé de construire à ses frais une nouvelle salle dont la grandeur, la noblesse et la décoration répondent à l'idée que l'étranger doit se former d'une première et principale ville telle que Lille. Quoique le Suppliant ait déjà les fonds nécessaires pour subvenir aux frais d'un établissement de cette importance, il ne peut se dissimuler que l exécution ne peut répondre à la dignité du projet sans le secours du magistrat en lui donnant un terrain auquel il puisse l'appliquer. De tous ceux qui ont paru jusqu'ici indiqués par les vœux du public, on a paru regarder comme le plus favorable celui actuellement occupé par le magasin des effets du Roy, les Boucheries et le Corps de garde des grenadiers, s'étendant depuis la place d'Armes jusqu'au marché aux Trippes [1]. Le Suppliant offre d'y faire construire à ses frais, sans qu'il en coûte rien à la ville et par conséquent à son profit, des boucheries au rez de chaussée, plus spacieuses, plus aérées et plus claires, et de construire au dessus un corps de garde et une salle de spectacle conforme au plan présenté au prince de Soubise et à l'Intendant. Plaise favoriser le Suppliant en lui accordant le terrain dont il s'agit, circonstances et dépendances en toute propriété pour lui, ses héritiers et ayants-droits et d'y faire construire une salle de spectacle [2].

Malgré le peu de chances de succès que cette requête présentait, les propriétaires s'émurent et recoururent, le 19 juillet, au magistrat pour lui rappeler les engagements pris par ses prédécesseurs. Au cas où la proposition de Charles Cousin serait agréée, ils offraient la reprise de leur salle par la ville sur le pied du produit annuel à évaluer « à une année commune de dix. » Cette pièce est signée de tous les titulaires de parts de propriété, savoir : Carpentier veuve Vanhoenacker, M.-A. Carpentier, Henriette-Thérèse Haubursin, Julie Haubursin veuve Dewendin d'Irval, Lespagnol de Grimbri, Lespagnol d'Irval, Scherer de Ricormez, Scherer de le Prée, Lespagnol de Courbe, C. Carpentier,

1. Le marché aux tripes se tenait sur la place Saint-Nicolas ; l'emplacement demandé s'étendait jusqu'à l'alignement des maisons de la rue Saint-Nicolas actuelle, à droite de la rue Neuve. Le terrain des Boucheries avait été donné à la ville, en 1285, par le comte de Flandre, Gui de Dampierre.

2. Aff. générales, carton 702, d. 8.

Carpentier-Lenglart, N. Lenglart-Haubursin et Deffrennes [1]. »

Comme il était à prévoir, la proposition de Cousin n'eut pas de suites.

En 1766, les directeur, comédiens et actionnaires de l'entreprise théâtrale formulent de nouvelles exigences :

1° deux fenêtres dans la toiture, du côté de la rue de la Comédie pour éclairer le cintre ;
2° un plafond gris pour ce toit ;
3° un plancher en chêne et gitage au-dessus du cintre ;
4° réfection du plafond de la salle ;
5° des troisièmes loges avec refends, portes, plafond, plancher, corridor carrelé et bancs ;
6° amphithéâtre aux deuxièmes et troisièmes loges ;
7° un escalier pour les mêmes loges ;
8° suppression de l'amphithéâtre du parterre pour agrandir le parquet, avec escalier de dégagement et banquettes rembourrées ;
9° changements à l'orchestre avec trappe pour le souffleur ;
10° deux loges grillées au-dessus des deux balcons avec banquettes rembourées.
11° porte de communication du parterre avec l'escalier royal ;
12° arrangement de quatre loges à côté des balcons, sur le théâtre ;
13° percée des troisièmes loges avec panneaux d'appui et séparation.
14° arrangement du cintre d'avant-scène, plancher et plafond, aile stable et mobile, frise et ferme, machine du rideau.
15° nouvel escalier du coin du théâtre pour aller aux loges où l'on s'habille et au-dessus du théâtre ;
16° transformation des loges à habiller en trois étages ;
17° les loges au-dessus du théâtre à rajuster et à augmenter autant que possible.
18° nouveaux lustres dorés ou rampes garnies de lampions pour éclairer le public ;
19° peinture des grands et petits plafonds des loges ; peindre également le dedans et les plafonds de la salle ;
20° rembourrage des bancs et appuis des premières loges, les bancs en drap, les appuis en baleine ;
21° bomber le premier et le second rang des loges ;

1. La famille Carpentier, qui possédait depuis le commencement du siècle 1/6 de la salle de la Comédie, en acquit 3/6 des héritiers Haubursin par acte du 1er avril 1766, pour la somme de 10.000 livres, les deux autres sixièmes lui furent cédés sur la même base par Lespagnol selon acte du 8 du même mois. Peu après, une société d'actionnaires en offrit 20.000 livres, offre qui fut repoussée ; à cette époque la salle de spectacles représentait un capital de 65.000 livres.

22° faire des dossiers aux banquettes des deux premiers rangs des loges, rembourrer et tapisser les fonds en coutil ;

23° installer en dessous des escaliers des endroits « propres » à lâcher les eaux ;

24° trois décorations nouvelles, savoir : un palais, une chambre, un bois, avec leurs frises.

25° renouveler le premier rideau ;

26° deux colonnes servant de termes pour annoncer le spectacle ;

27° refaire à neuf l'escalier et le bureau de la rue de la Comédie et mettre des portes en dehors.

28° une trappe ronde dans le plafond du parterre pour respirer l'été et une autre dans celui de l'avant-scène pour élever les décorations ;

29° séparer les deux loges des secondes, à côté de l'amphithéâtre, par un store pour les grilles, blanchir les escaliers et corridors ;

30° remplacer le carrelage du parterre par un plancher.

On voit, par cette énumération, combien, après soixante-cinq années d'usage, la salle des spectacles de Lille laissait encore à désirer, tant au point de vue de l'hygiène et de la sécurité publiques, du confort des spectateurs et des acteurs, que des intérêts matériels de l'exploitation.

Ces modifications considérables allaient non seulement occasionner de lourdes charges mais encore entraîner un chômage préjudiciable à tous. Les propriétaires consentirent à supporter ces nouvelles dépenses qui semblaient devoir s'élever à 45.000 livres, à la condition que la redevance par représentation serait portée à 19 florins, 4 patars au lieu de 9 florins perçus depuis 1702. Le magistrat accorda d'abord 18 florins, mais devant l'importance des travaux et sur les raisons qu'on lui fit valoir, il céda et autorisa, le 8 août, la perception du taux demandé, à partir du jour de la restauration complète de la salle.

On commença immédiatement les travaux qui durèrent jusqu'en avril 1767. Le 28 du même mois, les propriétaires sollicitèrent l'autorisation de construire un balcon à double étage de 24 à 28 pieds de long (environ 8 à 9 mètres) sur 4 (1 mètre 20 environ) de large, contre la façade de la rue de la Comédie, afin d'établir une communication entre les corridors

des premières et deuxièmes loges; ce qui fut accordé. En même temps, ils réclamaient la visite de la salle pour être déchargés des obligations contractées avec la ville. Cette formalité accomplie, le procureur syndic, dans son réquisitoire du 4 mai, signale le danger du nouvel escalier pratiqué, du côté de la rue de la Comédie, pour monter au parterre et aux troisièmes loges, il le montre comme très dangereux, « susceptible d'occasionner des malheurs par la singularité de sa construction, en ce que la rampe isolée du mur venant à se briser, ce qui arrivera surement s'il n'y est pourvu, les personnes qui sont en haut et qui s'appuient nécessairement sur cette rampe, tomberont sur celles qui se trouveront en-dessous; de plus le balcon construit au-dessus de la porte d'entrée, du même côté, ne paraît pas suffisamment appuyé. »

A la suite de ces observations, les propriétaires demandèrent, le 28 septembre, qu'il leur soit fourni l'emplacement convenable pour un escalier qu'ils construiraient à leurs frais, que cet emplacement pris dans une maison voisine ne coûtera pas plus de 100 écus et que cela mettra fin à un procès pendant [1]. Il fut décidé de laisser ce procès suivre son cours et le 3 novembre, signification fut faite aux propriétaires, par le sergent royal de la prévoté, de se pourvoir eux-mêmes du local nécessaire pour rétablir l'escalier tel qu'il était avant les changements opérés.

Sur l'avis des commissaires nommés pour la police des spectacles et à la demande du public, « surtout des dames », on pratiqua en 1768, quatre petites loges grillées « dans lesquelles on peut aller au spectacle sans être vu »; ces loges placées au troisième rang étaient fort recherchées, à tel point qu'on en augmenta le prix de moitié [2].

Un terrible incendie avait détruit le 11 mai 1772 le théâtre

1. Reg. aux Résolutions, 43 bis, 191.
2. Id., n° 46, f° 107.

d'Amsterdam et amené la mort de dix-huit personnes ; il avait éclaté pendant une représentation du *Déserteur*. La cause de cette catastrophe était attribuée au manque de dégagements. Le même danger existait toujours à Lille ; seule, la porte du côté de Rihour restait ouverte, mais les loges étaient fermées à clef. Sur rapport présenté le 23 mars, la loi assemblée, « attendu qu'un certain nombre de personnes ayant fait observer que les loges étaient fermées à clef, de façon qu'on n'en pouvait sortir sans l'aide de l'ouvreuse, et que la porte de la rue de la Comédie était close pendant les représentations, ce qui, en cas d'incendie, pouvait amener les plus grands malheurs, » le magistrat ordonna que les serrures seraient supprimées aux loges et remplacées par des « clinches », que la porte de la rue resterait ouverte et que toutes les cloisons intérieures seraient enlevées pour permettre aux spectateurs de gagner facilement la sortie.

Le directeur fit remarquer que si l'une des portes restait close, c'était dans le but de ne pas doubler inutilement les bureaux ; quant au libre accès des loges, fermées par un simple cliquet, s'il en était autrement, cela permettrait aux ouvreuses de frauder et lui occasionnerait des pertes. Il termine en demandant un dédommagement convenable, qu'on lui refusa [1].

Malgré tout, il semble bien que les dispositions nouvelles ne donnaient pas encore entière satisfaction, car le *Guide des Etrangers à Lille* publié en 1772, tout en reconnaissant que « la décoration et les loges sont d'assez bon goût », trouve que la salle est trop petite pour une ville aussi peuplée que la nôtre.

Douze ans après, la salle de la Comédie était condamnée.

Le bruit se répandit au mois d'août 1784 qu'une société, pour la construction d'une nouvelle salle de spectacles sur la Petite-Place, était en formation [2]. Emus par cette nou-

1. Reg. aux Résolutions, 49, fo 107.
2. Aff. générales, carton 703, d. 14.

velle, les propriétaires adressèrent, le 18 août, une requête au magistrat pour rappeler les engagements intervenus ; le 7 novembre, ils écrivent à M. de Calonne. Dans ce mémoire, après avoir établi les origines de leurs droits, ils concluent à une indemnité au cas où la société en question obtiendrait l'autorisation sollicitée. Ces doléances n'influencèrent pas le contrôleur général des finances, qui répondit par un avis défavorable.

Un mois après l'inauguration de la nouvelle salle, en novembre 1788 [1], les actionnaires conservaient encore l'espoir de fléchir le gouverneur, le maréchal de Castries, qui serait peut-être plus accommodant que son prédécesseur, le prince de Soubise, et sollicitent le privilège des petits spectacles, mais leurs démarches échouèrent. Pour toute indemnité on leur accorda la faculté de louer aux montreurs de marionnettes et de fantoches, aux prestidigitateurs et aux danseurs de corde, ou de donner des bals et des redoutes.

Désormais, les feuilles d'annonces de Lille ne mentionneront plus que des séances récréatives du genre de celles-ci :

19 juin 1787 ét 22 novembre 1788. — Bonthoux de Lorget, physique mathématique et mécanique.

29 novembre 1787. — François Maffei, fantoccini italiens (24 sols les premières, 12 sols les secondes et 6 sols les troisièmes).

26 juillet 1788. — J.-Bte Duhamel, spectacle.

25 juillet 1789. — Charles Richez, pantomime.

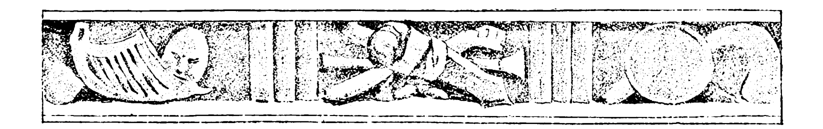
13 octobre et 1er novembre. — Perrin, professeur de physique (prix des places, 30, 20 et 10 sols).

18 décembre. — Palatini, né à Lille, physicien et mécanicien, plusieurs chevaux et différents tours de physique.

1. La date de septembre 1784 est portée par erreur à la page III du tome suivant, c'est novembre 1788 qu'il faut lire.

10 janvier 1790. — Ferrand, ménagerie d'animaux vivants.
19 novembre 1791. — Jean Richez, troupe de danseurs.

En novembre 1789, les actionnaires décidèrent, afin de venir en aide aux malheureux et pour être distribué en secours par la Bourse commune des pauvres, d'abandonner le produit des redoutes qui auront lieu du 4 novembre au mardi-gras.





Ornementation des maisons n°s 1-3 de la rue de la Vieille-Comédie.

Toutefois, avant de disparaître, la Comédie allait abriter pendant quelque temps une troupe dramatique, celle de Desplasses, qui y donnera des représentations, du 21 mars au 9 juillet 1802, pendant les préparatifs de la grande fête offerte, à la nouvelle Salle des spectacles, en l'honneur du premier Consul et de Joséphine [1].

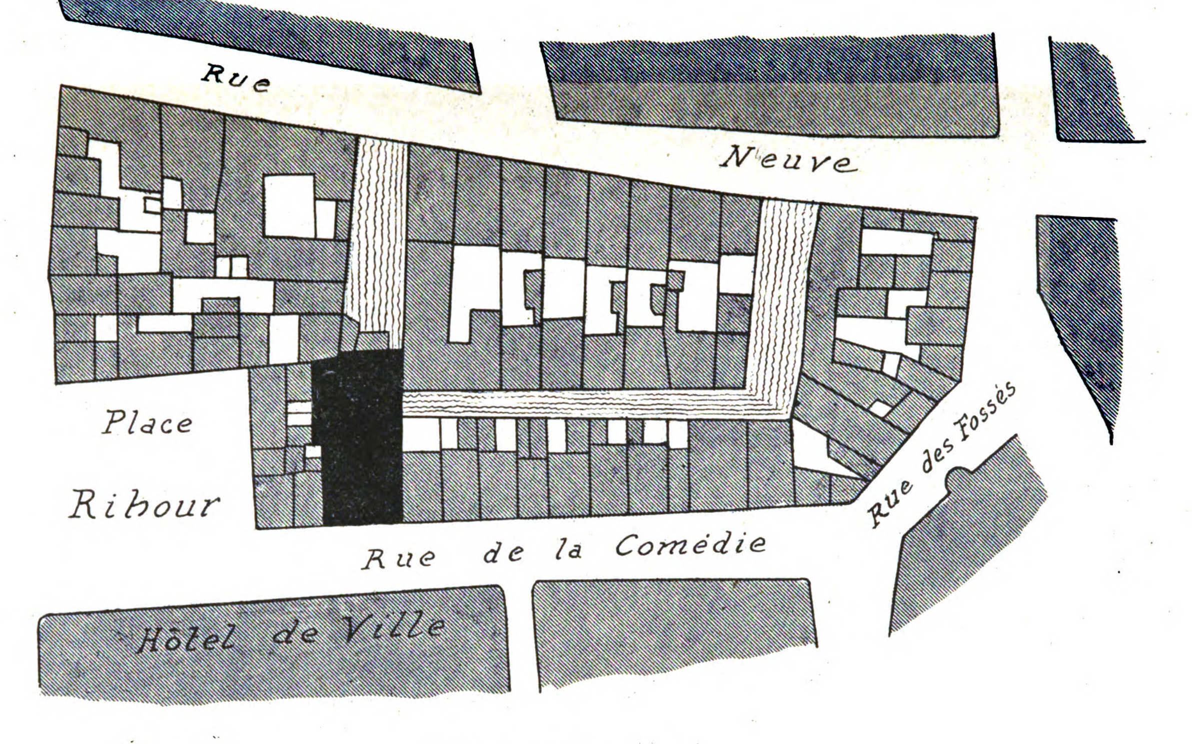
Ce furent ses derniers beaux jours.

Il reste peu de vestiges aujourd'hui de cette salle qui, malgré son insuffisance et son incommodité, vécut près d'un siècle. Quelques motifs de décoration, emblèmes de théâtre et de musique, subsistent encore dans la façade des

1. Voir tome II, pp. 212-214.

maisons qui l'entouraient. La rue où elle était située en rappelle aussi le souvenir et l'on aperçoit toujours, dans l'angle gauche de la place de Rihour, l'ancien pignon qui émerge des toitures avoisinantes et, entre les n°s 25 et 27 de cette même place, la porte de secours, cause de tant de débats.

La disposition intérieure de l'immeuble a subi de tels bouleversements qu'on ne pourrait plus reconstituer actuellement l'état primitif des lieux. Mais il y a cinquante ans cela était encore possible, au dire des vieillards qui avaient connu cette « Comédie » où, pendant près d'un siècle, leurs pères, fervents amateurs d'art dramatique, s'étaient donné longtemps rendez-vous.



ILOT DE MAISONS

OU SE TROUVAIT ENCLAVÉE LA SALLE DE LA COMÉDIE (partie en noir).

(D'après le plan manuscrit de 1745 conservé aux Archives de Lille).

De 1702 à 1730

L'emplacement de la Comédie avait été bien choisi ; à proximité de la Grande-Place, elle se trouvait ainsi au centre du quartier le plus animé et le plus commerçant de la ville. Le tronçon de la « rue des Fossetz » où elle était érigée, prit bientôt son nom qu'elle garda jusqu'en 1787, époque à laquelle lui fut substitué celui actuel de « rue de la Vieille-Comédie. »

L'inauguration de la nouvelle salle est brièvement mentionnée dans une pièce manuscrite des Archives communales : « ... Le 22 dudit [mois de janvier 1702], le dimanche, les comédiens firent l'ouverture de leur théâtre dans le lieu neuf de l'Opéra...[1] ». La construction demanda moins de dix mois, les travaux ayant commencé en mars 1701. Nous savons combien cette salle était défectueuse, incommode et insuffisante. Dans une partie de la maison voisine, affectée plus tard au concierge Desmarescaux qui y tenait un cabaret, on donna provisoirement des exhibitions de marionnettes, d'animaux monstres, etc.

Quelques jours avant l'ouverture, Haubursin fit valoir les droits que lui conférait son privilège sur les spectacles, en se plaignant de ce qu'un sieur Charles Leroy exhibait ses marionnettes dans le cabaret du *Damier*, « tandis que les

---

1. *Recueil de ce qui est arrivé de plus remarquable dans cette ville de Lille depuis 1702*. Legs Gentil, carton 110.

places qu'il avait fait bâtir pour cet usage restaient vides. » Il lui signifia d'avoir à cesser ses représentations. Après visite de la salle de Desmarescaux et promesse d'un aménagement approprié, Leroy prit accord pour une location de huit mois aux conditions à fixer par le magistrat. Mais une opposition de l'occupeur amena des contestations et un procès. D'autres montreurs de marionnettes, Étienne Dubois et consorts, qui avaient obtenu, précédemment, la permission de donner leurs spectacles, ne pouvant traiter avec Desmarescaux qui était engagé avec Leroy, on les autorisa à jouer où ils pourraient, à l'exception toutefois du cabaret du *Damier*.

Le procès se prolongeant et aucune solution n'étant survenue, Haubursin demande, le 8 août 1703, à se désister de son entreprise et s'offre à remettre les fonds et bâtiments, suivant estimation par experts, « d'autant plus que n'étant pas en droit de faire marché pour tous spectacles, il seroit toujours intrigué » et ne pourrait retirer de l'affaire la moitié de l'intérêt de ses avances. Il fut éconduit et déclaré non recevable en sa demande [1].

Pourtant c'était bien un privilège s'étendant à tous les genres de spectacles que possédait Haubursin et la délibération du 15 mars 1701 lui donnait raison. Il y était dit que « les comédiens et gens d'opéra ne pourront faire leurs représentations ailleurs que sur son théâtre; que les danseurs sur corde, marionnettes, bestiaux, monstres, etc., y seront aussi renvoyés pour y être vus et représentés, *à moins qu'on seroit obligé d'aller ailleurs manque de place.* »

Vers la fin de 1701, nous voyons qu'une troupe destinée à Lille était en formation. Le 28 décembre comparut à Bruxelles, devant le notaire Brix, la demoiselle Du Rocher, laquelle ayant donné « plein pouvoir, authorité et commission à N. Forteville, son beau frère, pour en son nom et de sa part, convenir et

1. Aff. générales, 701, d. 4.

accorder avecq la troupe d'Hollande, enfin que la comparante se joindray à son constitué à la société de comédiens pour la ville de Lille, lequel accord laditte comparante consentit à son constitué d'entreprendre pour la somme de quinze louys d'or, l'argent presté à son besoing, saulf que lesdittes troupes seront obligez de rembourser l'argent du port de sa personne et son équipage de quelque endroit ce soit, sans que la comparante se veut engager des autres fraix et debtes de la société, si en cas il y en a, hors le voyage de la Haye à Lille, sur quels fraix la constituante s'oblige comme les autres commédiens, mais non plus oultre [1]. »

Dans cette troupe, qui vraisemblablement inaugura la salle, se trouvait un nommé Clavel [2], lequel était encore à Lille deux ans après, car le 16 octobre 1703 il adresse une requête au magistrat pour lui exposer qu'étant « attroupé » depuis six mois, avec le sieur Chateauvert, jouant la comédie ensemble à Bruxelles, ils avaient demandé la permission au maréchal de Boufflers, gouverneur de Lille, pour y représenter la comédie. Des difficultés s'étant élevées entre eux, chacun constitua une troupe particulière. Clavel demande, puisque Chateauvert restait à Bruxelles, qu'on lui transfère l'autorisation de jouer à Lille. Cette requête fut favorablement accueillie : elle était appuyée par les propriétaires de la salle qui avaient fait, disaient-ils, « une grosse dépense à ce sujet » [3].

Au rôle de la capitation de 1703 [4] figure le nom d'une comédienne, la demoiselle Larocque.

Pendant l'année 1707, et jusqu'au mardi-gras de 1708, la

1. Archives générales de Belgique à Bruxelles, Notariat du Brabant, liasse 16.

2. Henri Clavel était le frère de Mme Fonpré dont il sera parlé plus loin. Il débuta une première fois à la Comédie française en mars 1703 et après un nouveau séjour à Lille, retourna, pour son second début, à Paris, où il resta jusqu'en mars 1711. Clavel avait joué la comédie à Rouen et à Bruxelles, il alla ensuite à Strasbourg en 1735, puis à la cour de l'électeur de Cologne. C'était un bon comédien et un homme d'esprit.

3. Paroisse Sainte-Catherine, rue des Jésuites.

4. Aff. générales, c. 701, d. 4.

veuve Fonpré[1] donna des représentations régulières de comédie « à l'exclusion de tous autres spectacles. » Obligée de quitter Lille, « pour des raisons particulières », elle demande, le 12 mars 1708, que la permission qui lui avait été octroyée soit prorogée pour une année entière à partir de Pâques [2]. Elle s'offrait à renforcer sa troupe de nouveaux acteurs, « des meilleurs », et de donner 60 florins à l'hôpital des Invalides de cette ville [3]. On lui accorda la prolongation demandée « à commencer après la Quasimodo », à condition de payer à chaque représentation la somme portée par les traités et de payer 100 livres de France, une fois, à l'hôpital en question.

La jeune Adrienne Lecouvreur faisait-elle partie de cette troupe, comme on le croit généralement ? Il y a de grandes probabilités pour qu'il en ait été ainsi, mais je dois avouer que toutes mes recherches dans le but d'en découvrir la preuve ou un document affirmatif quelconque ont été infructueuses.

« Adrienne, dit M. Monval, dans son étude biographique qui sert d'introduction aux lettres de la grande tragédienne [4], avait une tante blanchisseuse qui comptait parmi ses pratiques le comédien Le Grand, sociétaire de la Comédie Française. La

1. Élisabeth Clavel, femme de Hugues-François Banier dit Fonpré, avait débuté à la Comédie française le 15 mai 1695 et fut reçue le 28 novembre, elle doubla Mme Raisin l'année suivante. Mariée en 1704 elle mourut le 3 décembre 1719. — Son mari, qui avait débuté sans succès à la Comédie française, fut directeur à Bruxelles en 1705 et 1706 ; il mourut au mois de septembre 1707.

2. L'année théâtrale qui avait alors une durée de cinquante semaines, s'ouvrait le dimanche de Quasimodo, huit jours après Pâques, et clôturait le dimanche des Rameaux. Cette coutume, continuée jusqu'à la Révolution, n'a été que légèrement modifiée dans la suite.

3. « De concert avec le magistrat, l'État avait établi, en 1700, au quartier d'Anjou, situé à l'angle de ce nom et de l'Esplanade, un hôpital des invalides. Pendant le siège de 1708, les troupes y logèrent de nouveau et les indigents furent relégués dans des réduits étroits et malsains. Sur les instances du contrôleur, et devant l'impossibilité de faire face à des besoins pressants, on sentit l'urgence d'établir un hôpital pour les pauvres qui n'avaient pas droit aux secours déterminés pour les fondations. Il fut résolu de concentrer dans un *hôpital général* les invalides, les enfants abandonnés, les mendiants et les vagabonds étrangers. » (VAN HENDE, *Lille et ses institutions communales.*) — Le 26 août 1739 fut posée la première pierre du vaste édifice du quai de la Basse-Deûle.

4. *Lettres d'Adrienne Le Couvreur.* Paris, Plon, 1892.

bonne femme parla à son client des dispositions de sa nièce, il se la fit présenter et la produisit sur quelques théâtres particuliers. Le Grand qui savait par expérience que la province était la bonne école et la vraie pépinière de la Comédie, la recommanda à sa camarade, Mlle Fonpré, qui venait d'obtenir la direction du théâtre de Lille. Adrienne récita devant elle quelques scènes du *Cid;* elle plut beaucoup, fut engagée séance tenante et obtint même la permission d'emmener son père en Flandre. » C'est là qu'elle aurait fait la connaissance d'un jeune officier du régiment de Picardie, à qui est attribuée la paternité de son premier enfant né à Paris, le 3 septembre 1710. Certains auteurs la reportent à Clavel, le frère de la directrice ; mais l'acte de baptême (Saint-Eustache) inscrit cet enfant comme fille de Philippe Le Roy, officier du duc de Lorraine. Adrienne en quittant Lille alla à Strasbourg, puis à Metz et à Lunéville, peut-être aussi à Nancy et à Verdun. Ce n'est qu'après un apprentissage en province, qui dura neuf années, que la jeune actrice fut admise à débuter à la Comédie-Française, en 1717 (elle avait vingt-cinq ans), dans *Electre*, de Crébillon, et *Georges Dandin*, de Molière, rôle d'Angélique.

Pendant le carême de 1708, autorisation fut accordée à une dame Romainville, venue à Lille sur l'avis de l'acteur Danvillers qui appartenait précédemment à la troupe de la veuve Fonpré, de jouer alternativement avec celle-ci. Un autre comédien, Charles Dolet [1], avait été autorisé entretemps, par le maréchal de Boufflers, à faire jouer des petites farces italiennes et à exécuter des divertissements et danses sur corde ; mais le magistrat s'y opposa, vu le contrat de Mme Fonpré. Dolet protesta

1. Charles Dolet, né en 1682, mort en 1738, avait suivi les comédiens de Mezzetin lorsqu'ils quittèrent la France en 1697 pour retourner en Italie. Rentré à Paris, il s'engagea dans diverses troupes de province, se lia, à Valenciennes, en 1704, avec une demoiselle Lambert, fille d'un comédien et l'épousa. Il entraîna son beau-frère et deux jeunes Valenciennois qui débutèrent avec lui à Paris, à la loge du sieur Bertrand en 1705, à la foire Saint-Laurent. L'année suivante, il ouvrit lui-même un jeu à la foire Saint-Germain et resta associé avec son ancien

dans sa requête du 23 avril où il expose qu'ayant une troupe considérable « sur les bras, » il ne serait pas venu à Lille sans une permission du gouverneur de la province, qu'il avait dépensé plus de mille écus pour mettre cette troupe en état et s'il devait avoir le malheur de ne pas représenter ses divertissements, c'était sa ruine.

Il ajoute que s'il avait su qu'il existait à Lille des comédiens français, il n'y serait certainement pas venu, pour éviter le moindre embarras, ses intentions n'étant point de causer aucun tort aux dits comédiens, « puisqu'ils jouent des pièces tout opposées aux nôtres. » A cause des frais occasionnés par le voyage de Paris à Lille, il espère qu'il lui sera accordé seulement un mois de représentations « à l'alternative » dans le local ordinaire ; du reste, la permission n'a été octroyée à la veuve Fonpré qu'à la condition de renforcer sa troupe, elle ne l'est même pas encore, « quelque faible qu'elle soit, » et ladite dame n'a point fait de dépenses pareilles aux siennes, puisque toute sa troupe réside à Lille et les acteurs qui lui viennent, n'étant que « des environs d'ici. » Nonobstant ses dépenses, Dolet offre, pour le soulagement des pauvres de l'hôpital, 200 livres de France, une fois payés.

Le magistrat accorda une permission valable pendant trois mois, à raison de trois jours par semaine, laissant les quatre autres à la disposition de la veuve Fonpré, les dimanches partagés. La rétribution pour les pauvres fut fixée à 100 florins [1].

Le 14 août de cette même année 1708 commencèrent les préparatifs du siège de Lille. Dans une de ses lettres [2], Voltaire

directeur et un nommé Laplace, jusqu'en 1712. Nous le voyons faire plusieurs séjours à Lille dans l'espace de cinq ans. — En 1710, la Comédie-Française ayant fait fermer sa loge, il dut renoncer aux dialogues ; c'est alors qu'il eut recours aux écriteaux et joua *à la muette* : l'acteur en scène présentait au public une pancarte où la réplique se trouvait inscrite, tandis que la notation musicale, sur un autre écriteau, était suspendue près des frises. Cet étrange spectacle dura jusqu'en 1712.

1. Aff. générales, c. 701, d° 4.

2. A Frédéric II, 16 novembre 1745.

raconte que pendant ce siège mémorable on joua la comédie tous les jours et que les comédiens y gagnèrent 100.000 francs. Il rapporte aussi, dans son *Siècle de Louis XIV*, qu'un boulet, qui éclata près de la salle de la Comédie, n'interrompit pas la représentation. Le soir même de l'entrée des troupes alliées, le 25 octobre, le prince Eugène de Savoie, Marlborough et le roi de Pologne allèrent au spectacle.

Un manuscrit cité dans l'ouvrage de Brun-Lavainne [1] fait mention de ces représentations du siège : « Le 12 novembre, la citadelle est dans une profonde léthargie pendant que le prince Eugène de Savoie avec la noblesse prennent tous les jours le divertissement de la comédie. » — « Si le prince Eugène, écrit à la même date le rédacteur des *Mémoires des dispositions du siège* [2], se divertit de comédies, le soldat en fait de très touchantes aux paysans. »

Pendant ce mois, dès le 14, une troupe de comédiens français, composée de sept hommes et six femmes, ayant pour directeur Michel de Villedieu, donna des représentations au camp près de Lille ; elle passa, l'année suivante, au service du roi de Pologne, électeur de Saxe [3].

On raconte encore que rentrant d'Audenarde, Eugène de Savoie, accompagné d'une suite d'officiers et de leurs serviteurs, fut attaqué par un parti français qui lui tua un valet et enleva plusieurs chevaux ; après avoir échappé à ce danger, il rentra à Lille le 28, assez à temps pour y entendre la comédie [4].

Le dimanche de Quasimodo 1709, les comédiens ayant ouvert l'année théâtrale sans autorisation préalable, reçurent l'ordre le lendemain 20 avril, de rédiger une demande comme cela s'était toujours pratiqué [5].

1. *Les sept sièges de Lille*, p. 439.
2. M. Sautai. *Le siège de la ville et de la citadelle de Lille*, p. 337.
3. Monval. *Lettres d'Adrienne Le Couvreur*, p. 14.
4. *Die Feldzüge der Prinzen Eugen*, cité par M. Sautai, p. 314.
5. Reg. aux Résolutions, n° 18, p. 176.

Charles Dolet revint à Lille en 1711 ; il s'était associé, d'après sa requête du 31 mars, « plusieurs sauteurs et danseurs avec lesquels il a formé une troupe complète qui s'est fait admirer à la cour de France et aux foires de Saint-Germain et Saint-Laurent. » Il est autorisé à jouer « au lieu ordinaire et à la rétribution fixée, » à charge de payer 100 fl. à l'hôpital des Invalides, dont la moitié à la première représentation, le reste un mois après, et de se conformer au prix des places qui sera établi. Mais, par malheur, Dolet ne put profiter de la permission obtenue, pour la raison qu'il se trouva « accablé de plusieurs maladies mortelles au moment où il allait se mettre en route pour Lille. » Après avoir langui longtemps et son rétablissement étant complet, il réitère sa demande le 22 mars 1712. Aux termes de l'apostille mise au bas de son placet, il est convenu qu'il donnera 10 florins par mois à l'hôpital des Invalides et qu'il ne pourra prendre que 6 patars par place au parterre, 12 à l'amphithéâtre et aux secondes loges, 18 aux balcons [1]. En septembre suivant, nouvelle visite ; il expose, dans sa requête du 12, qu'il fait le personnage d'Arlequin dans la comédie italienne et que le prince de Holstein, lieutenant général et gouverneur de Lille lui a accordé la permission de revenir à la fin du mois pour, « avec sa troupe des plus complètes et dans laquelle est compris Pierro et sa femme, » jouer la comédie italienne pendant l'hiver. Il put donner des représentations aux conditions arrêtées jusqu'au mois de mars [2], c'est-à-dire jusqu'à la semaine de la Passion.

C'est au cours d'une de ces soirées que notre vieux chansonnier lillois, François Decottignies surnommé Brûle-Maison, écrivit l'épigramme suivante que l'éditeur Vanackère a insérée dans son recueil d'*Étrennes tourquennoises*.

1. Reg. aux Résolutions, n° 19, f° 224.
2. Aff. générales, c. 701, d. 4.

Impromptu fait au parterre du spectacle.

Le directeur ayant fait venir Dominique, fameux arlequin de Paris, il fut obligé de rendre huit fois l'argent faute de spectateurs.

Dominique a fait son chef-d'œuvre
Dedans Lille : par ses leçons,
Il surpasse tous les maçons
Depuis qu'on l'a vu à l'œuvre ;
Car en moins de quatorze jours,
On assure qu'il a fait huit fours.[1]

Le « Pierro », dont parle Dolet, était en réalité Pierre Biancolelli, fils du célèbre Arlequin de la Comédie italienne, surnommé Dominique mort en 1688, et qui portait les mêmes noms que son père[2].

A la date du 11 janvier 1713, la parodie d'*Amphytrion*, pièce en musique, trois actes, en prose, avec prologue en pantomime et couplets de vaudeville, de Raguenet[3], fut jouée par Dolet.

Lille ayant été rendue à la France par la victoire de Denain et le traité d'Utrecht, les troupes françaises firent leur entrée solennelle dans nos murs le 4 juin 1713, jour de la Pentecôte ; à leur tête s'avançait le comte d'Artagnan, de romantique mémoire, maréchal de France et gouverneur d'Arras[4].

Le magistrat autorisa, le 31 mars et le 5 octobre de la même année, les comédiens Préfleury et Grandval à s'installer avec leur troupe, sous condition de payer, à l'hôpital des Invalides, 12 florins le premier mois, et 10 chacun des autres[5].

1. « En terme de comédiens, on dit, *faire four* pour dire qu'il est venu si peu de gens pour voir la représentation d'une pièce qu'on a été obligé de leur rendre l'argent et de les renvoyer sans jouer. » (*Dictionnaire de Furetière*, Édition de 1727).

2. Pierre Biancolelli, né en 1681, mort en 1734, après avoir joué longtemps en Italie, vint en France et parcourut la province. Il entra à l'Opéra-Comique puis parut à la Comédie italienne le 11 octobre 1717 sous l'habit de Pierrot ; dans la suite il prit celui de Trivelin qu'il conserva. (Celler, *Les types populaires au théâtre*, p. 80).

3. Petit in-12 de 23 pages, sans nom d'imprimeur ni de ville. — Voir aussi catalogue Pont-de-Veyle, n° 2008, p. 243.

4. Reg. au Cérémonial, f° 105.

5. Inventaire des Archives hospitalières. Fonds XVII, B 27.

Le comédien Chateauvert, dont Clavel parlait dans sa requête de 1703, étant avec sa compagnie à Arras, expose au magistrat le 28 juin 1714 « qu'il a appris que la troupe jouant à l'italien à Lille va partir dans 10 à 12 jours pour la foire Saint-Laurent à Paris ; il souhaiteroit venir prendre sa place immédiatement après son départ. Il a obtenu le consentement du comte de Lisle, commandant au gouvernement de cette ville, et demande que la permission lui soit accordée jusqu'au carême prochain, à l'exclusion de tous autres spectacles, s'offrant à payer la redevance charitable accoutumée. » Ce qui fut accepté ; la redevance resta fixée à 10 florins par mois [1].

Le compte de la capitation pour 1714 donne les noms de plusieurs personnes attachées au théâtre : Grandval et Mlle Vilabelle, rue de la Comédie ; Charpentier, place de Rihour ; Defrennes, décorateur de la Comédie, contour de la Gouvernance ; Ch.-Louis Delahaye, maître à danser ; deux comédiens, rue des Tanneurs ; etc.

Jusqu'en 1718, la salle n'avait donné asile qu'à des troupes jouant exclusivement la tragédie et la comédie, mais voici venir des artistes lyriques et le modeste établissement d'Haubursin va prendre le titre d'Opéra et même d'Académie royale de musique !

A propos du directeur des opéras du royaume, il a été dit dans un chapitre précédent que le privilège des représentations musicales appartenait exclusivement aux héritiers de Lulli qui subrogeaient leur droit en province moyennant certaines redevances. Mais ce privilège, à l'époque où nous sommes arrivés, avait passé en d'autres mains. Par contrat devant notaire, Pierre Guyenet, payeur de rentes à l'hôtel de ville de Paris, en était détenteur. A la suite de son décès, survenu le 30 août 1712, et ses affaires étant fort embrouillées, il y eut rétrocession

1. Reg. aux Résolutions, n° 20, f° 145.

en faveur de Francini et Dumort qui le transmirent à Besnier, Chomat, Marchand, Duchesne et Pierre de la Valle de Saint-Pont, créanciers de Guyenet, jusqu'au 1er mars 1719, avec promesse d'obtenir à cette date, une prorogation de treize années, soit jusqu'au 1er mars 1732 [1]. Le 2 décembre 1715, fut confirmé à Vincennes le privilège de l'Opéra de Lille accordé aux sieurs Duchesne et de Saint-Pont.

Un nommé Claude Denis [2], directeur d'une troupe lyrique dans laquelle il tenait le premier emploi et qui comprenait une vingtaine de sujets plus un orchestre, avait traité pour l'exploitation du privilège dans les Pays-Bas et les Flandres. D'Anvers il vint à Lille et s'associa pour deux ans avec Louis Lacoste, cafetier et confiseur, ayant pour bailleur de fonds Pierre-Joseph Garnier, marchand de musique. Les affaires prirent bientôt mauvaise tournure : le 17 mars 1718 comparaissaient devant les mayeur et échevins, les sieurs Garnier, demandeur par claim et saisie, et Claude Denis, « entrepreneur de l'Académie royale de musique qui se fait en ceste ville, opposant,.... lesquels, pour mettre fin à toutes difficultez sont convenus scavoir ledit sieur Denis, de donner prestement cent livres de France au sieur Grenier *(sic)* et dans un mois, encore cent autres livres, et au cas que ledit sieur Grenier obtienne cy après un privilège pour représenter l'opéra, les parties seront libres de faire entre elles telle société ou convention qu'elles trouveront convenir, moiennant quoi les parties se déchargent mutuel-

1. Ordonnance royale datée de Versailles du 8 janvier 1713.

2. Claude Denis était de Lyon, il voyagea longtemps en France et dans les Pays-Bas avec une troupe lyrique. Nous le trouvons à Bruxelles, en 1716 et l'année suivante à Anvers, où il paie un droit de 216 florins aux hospices pour une série de dix-huit représentations. Fixé à Paris, il y épousa le 31 juillet 1730 en l'église Saint-Médard, Marie-Marguerite Lecouvreur, sœur cadette de la tragédienne. Denis a écrit un *Nouveau système de musique pratique qui rend l'étude de cet art plus facile en donnant de l'agrément à la solmisation et en soutenant ainsi l'ardeur du commençant* (Paris Vve Biron, 1747). Cet ouvrage était dédié à S. A. le comte de Saxe « par Mr Denis ci-devant des Académies royales de musique de Lyon, Rouen, Marseille, Lille, Bruxelles et Anvers et maître de musique de la cathédrale de Saint-Omer et de Tournai. »

lement de toutes prétentions quelconques. Ledit sieur Denis abandonnant absolument et sans aucune répétition toutes les sommes qu'il peut avoir cy devant payées audit sieur Grenier qui, de son côté, se désiste de la saisie en question par luy faite [1]. »
Entre temps, des pourparlers pour que le privilège et son exploitation soit retirés à Denis, étaient entamés en haut lieu.

Par acte passé à Paris, le 14 juin 1718, devant Me Cado et son collègue, notaires au Châtelet, les possesseurs du privilège le concédèrent à Garnier et au sieur François Hespel, écuyer du prince de Tingri, « lieutenant de ses gardes et capitaine lieutenant à la suitte de Valenciennes ». Le 2 juillet, l'intendant de Flandre Meliand donna son « attachement » audit acte. Les commissaires désignés par le roi pour terminer les difficultés qui pourraient survenir étaient Mgr le duc d'Antin, pair de France, et de Landivisiau, maître des requêtes. Entre temps, un nommé De Kerpe avait écrit à Haubursin afin d'informer Denis et Lacoste que, moyennant une somme de 1.500 livres, le privilège leur serait accordé de préférence à tous autres. Cette démarche officieuse n'aboutit pas, car l'autorisation définitive fut donnée à Hespel et Garnier de faire représenter l'opéra à Lille et de prendre possession du théâtre, « attendu que la place destinée aux spectacles est vacante [2] ».

Claude Denis était rentré dans le rang et devenu simple pensionnaire. Cette situation amena une suite de procès qui alimentèrent longtemps le rôle des « plaids » ; procès qui nous révèlent plus d'une particularité intéressante pour l'histoire du théâtre en province. Et d'abord, le 26 juillet, nous voyons Lacoste présenter une requête qu'il fait signifier aux premiers sujets de la troupe, Mlles Boissau, Lambert et Dimanche, d'avoir à comparaître en halle le jour du procès. L'ancien associé de Denis objecte que l'association étant dissoute, il y a lieu de

1. Reg. aux Comparutions.
2. Aff. générales, carton 701, d. 5.

procéder au partage des effets, consistant principalement en deux habillements complets de caractère et diverses décorations, lequel partage sera fait en deux lots, composés chacun d'un habillement complet et d'un décor. « Il désirerait que ce partage soit fait promptement parce ce qu'il a une occasion de se défaire de sa part et que quelques actrices (celles que sa signification doit toucher) ont obtenu, par exploit, mise de fait sur lesdits effets pour sûreté de leur contrat avec Denis. »

Les opposants répondent le 28, pour contester que la société soit finie. Il est très incertain que le privilège accordé à Garnier et Hespel subsiste; les syndics de l'Opéra de Paris n'ont pas été en droit de le leur céder, puisqu'ils ne l'avaient pas eux-mêmes. En se rapportant à la teneur des lettres patentes données à Lulli et à leur confirmation, il paraît qu'elles ne s'appliquent pas aux villes « qui ne sont pas dans l'enceinte de l'ancienne France. » C'est la thèse que Denis soutient dans un autre procès avec Garnier et Hespel et il convient d'attendre la décision des juges à cet égard, car si Lacoste veut le quitter, c'est pour s'associer avec eux. La validité et, par suite, la durée de la société dépendent donc de la confirmation ou de la révocation de la prétendue cession faite par les syndics de Paris. D'ailleurs, aux termes de l'acte de société, il revient à Denis certains avantages, — entre autres un bénéfice considérable lui appartenant par préciput, — qui ne peuvent être fixés qu'à son retour de Paris, attendu de jour en jour. Il faut donc, d'ici-là, suspendre toute décision. Lorsque la question du privilège sera réglée, rien ne s'opposera à un juste partage, qui ne regarde en rien les demoiselles Boissau, Lambert et Dimanche. Denis avait le droit de choisir ses pensionnaires, leur contrat engage solidairement Lacoste. La saisie est une sûreté pour elles, mais comme la valeur de sa part pourra être consignée, rien ne s'opposera au partage.

De son côté, Denis fait valoir que les effets dont il s'agit ont déjà été saisis par un sieur Renaucourt, se disant « procureur

spécial des syndics de Paris », sous prétexte d'amende encourue pour avoir représenté l'opéra à Lille sans permission. Pour conclure, l'association entre Denis et Lacoste, dont la durée avait été fixée à deux ans, subsiste toujours et subsistera aussi longtemps que le privilège de Garnier et Hespel restera contesté [1].

A l'audience du lendemain 29, le procureur des opposants répond à Lacoste, disposé à entrer en arrangement, qu'il n'est muni d'aucun pouvoir, Denis étant absent, et qu'il ne peut consentir ni contredire le partage, la société existant encore. Lacoste, s'appuyant sur une ordonnance de l'intendant de Flandre du 2 juillet et sur la défense faite à Denis de continuer les représentations, insiste pour le partage immédiat, car les nouveaux entrepreneurs de spectacles s'étant procuré des habillements et décorations, il ne lui sera plus possible de se défaire des siens. Mainlevée est accordée au demandeur, sous caution et à charge d'inventaire.

Nouvelle comparution le 16 août. Lacoste réclame nomination d'un expert d'office pour le partage ; n'ayant pu obtenir satisfaction, il prend possession le jour même, sans faire inventaire, « des habillemens nouveaux servant à l'opéra de *Calliroé* [2] et d'autres ». Le lendemain, les avocats des deux parties se présentent : celui de Denis prétend que l'enlèvement des costumes a eu lieu par la force, qu'ils ont été détériorés et qu'il est nécessaire de procéder à une expertise à ce sujet; celui de Lacoste réplique que, si son client a utilisé la veille quelques habillements de berger, ce n'a été que sous l'autorité de M. le mayeur, lequel a ordonné au sergent de faire apporter ceux qui étaient indispensables pour une scène et qu'on n'a pas dû recourir à la violence. Le débat prit fin par un accord :

1. Reg. aux Comparutions.

2. *Callirhoé*, tragédie lyrique en cinq actes et prologue, musique de Destouches, paroles de Roy, représentée pour la première fois à l'Académie de musique de Paris, le 27 décembre 1712.

les deux habillements nouveaux et complets, y compris un habit de « mort » (maure) et un casque, demeureront la propriété de Lacoste, moyennant le prix du quart de la façon ; il sera procédé au partage des autres effets et décorations ; et attendu que Lacoste a reçu 326 livres 5 sols des demoiselles Rey, mère et fille, il consent à ce que le receveur Delahaye verse à Denis jusqu'à concurrence de cette somme, pour la part de bénéfices lui revenant. Par suite, il se considère comme déchargé, vis-à-vis dudit Delahaye, de la moitié des 35 livres 2 s. 6 d. avancés aux acteurs Paillard, Arnaud et Beaulieu, des 100 livres à Flaman et 750 livres à Denis pour les effets qu'il apportera à la société.

Tout n'était pas fini pour Lacoste. Le 20 août, les demoiselles Boissau et Dimanche l'assignent devant les magistrats pour s'entendre dire qu'elles continueront à tenir, dans la nouvelle troupe les mêmes emplois que dans celle de de Denis, c'est-à-dire les « rolles en chef » alternativement, la demoiselle Boissau avec M[lles] Dujardin et Dimanche, aux mêmes gages; qu'elles seront payées depuis la cessation de l'entreprise et habillées, comme les autres, par le directeur. L'affaire fut remise au 22 ; à l'audience, la partie adverse présenta à ces demoiselles, qui le rejetèrent « avec impertinence et dénégation », un « escrit signé » donnant décharge à Denis. Néanmoins Lacoste fut condamné à payer par provision leurs appointements de mois en mois, « tant ceux écheus qu'à échoir », au prix convenu par le traité du 12 avril et de les employer aux conditions anciennes.

D'autres incidents allaient encore se produire.

Lacoste et M[lle] Dujardin, munis de la procuration d'Hespel, par acte de cession du 13 septembre 1718, étaient chacun pour un tiers dans l'entreprise. Le troisième associé, Pierre Garnier, « par esprit mauvais et de cabale », partit secrètement à Paris, au commencement d'octobre, dans le dessein de surprendre la religion des syndics de l'Opéra et avec l'intention de se démettre

du privilège pour le reprendre ensuite sous un nom différent afin de rester le maître, ce qui frustrerait ses deux co-associés. Lacoste, averti de ces menées, prit la poste pour Paris afin d'y démontrer « la malice de Garnier » et faire valoir ses droits. M. de Landivisiau reconnut la mauvaise foi et confirma l'acte de société, renvoyant les parties devant les arbitres désignés au contrat.

De retour à Lille, Garnier réussit, par ses arguments, à obtenir d'Hespel le retrait de sa procuration ; Mlle Dujardin en reçut la signification sans tarder, mais elle répliqua par une autre où il était dit que la procuration étant irrévocable, l'entreprise continuerait.

Poursuivant ses projets, Hespel se rendit à l'Opéra, fit habiller les gens congédiés par les associés et défendit à l'imprimeur de livrer les affiches. Le public, mis au courant des faits se mêla de la querelle et, le 13 octobre, le premier acte de la pièce fut tellement troublé par les cris du parterre qui réclamait Mlle Dujardin ou l'argent, qu'on dut cesser le spectacle et rendre la recette à la porte, au milieu d'un tumulte épouvantable.

Le lendemain, pour prévenir le retour de semblable bagarre, les associés firent assigner pour le jour même, à 2 heures après-midi, Garnier et Hespel, et obtinrent des juges qu'il fut défendu au public « de troubler les acteurs en possession de jouer ». A 3 heures, personne ne s'étant présenté, les plaideurs demandèrent que défaut soit prononcé, et, dans la crainte d'être insultés à la représentation du soir, réclamèrent main-forte et protection. Ils furent autorisés, en outre, à faire crocheter les portes pour entrer librement au théâtre, les anciens directeurs s'étant emparés des clefs. Le sergent royal de la prévôté partit immédiatement signifier la sentence, d'abord chez Garnier, et de là à l'hôtel du Gouvernement où Hespel était logé. Celui-ci protesta et défendit au sergent d'accomplir sa mission, l'injuria, le maltraita « de

paroles » et alla jusqu'à prendre un manche à balai pour se porter sur lui à des voies de fait, « ce à quoi, déclare le brave homme, je me suis donné garde et m'obligeois à faire, d'autant plus que ledit sieur Hespel auroit crié qu'on m'auroit arresté. »

A la suite d'une nouvelle comparution, où furent discutés la valeur du privilège et les droits de chacun, les parties se représentèrent le 9 novembre devant le tribunal, l'acte original de l'association fut produit et reconnu valable, sous la réserve que les noms des arbitres étaient restés en blanc. Garnier ayant précédemment insinué, dans le but de faire annuler l'acte de procuration, que la demoiselle Dujardin était mariée; celle-ci affirma par serment qu'elle était célibataire. Le tribunal décida que la cession d'un tiers dans la société consentie par Hespel, ainsi que la délibération des associés, sortiraient leur plein et entier effet; quant aux dommages causés par l'interruption de la représentation du 13, Garnier et Hespel en supporteraient les deux tiers. Ils en appelèrent de cette sentence.

Lacoste eut encore à soutenir deux procès au cours de son exploitation; dans l'un il s'agissait d'une somme de 351 fl. 17 p. due à l'imprimeur François Malte, pour fourniture des « livres de parolles des opéras » et des affiches du spectacle.

Cinq ans après, le 30 juin 1723, les héritiers de Garnier assignent Lacoste « par devant les juges et conseil », pour s'entendre condamner à rendre compte tant du produit de l'opéra que des autres effets communs entre les associés jusqu'au 19 juin 1719. Lacoste, qui avait demandé « congé de cour », fut débouté et on renvoya les parties devant un conseiller. Le procès resta en suspens pendant trois années; le 31 octobre 1726, le défendeur sollicita le renvoi de la cause comme ne regardant pas le commerce et n'étant pas de la compétence de la Chambre consulaire, mais il fut condamné et l'affaire alla devant le Parlement de Flandre. En 1727, le 12 février, les magistrats insistèrent pour que les parties soient

renvoyées devant eux, mais la cour décida, le 21, que la sentence prononcée porterait son effet et elle condamna Lacoste à l'amende, aux dommages-intérêts et dépens [1].

La demoiselle Dujardin était restée à la tête de l'entreprise, mais elle voyageait avec sa troupe en province et à l'étranger [2]. En avril 1720, le sieur Boon, « entrepreneur de comédie », en vertu d'une permission du prince de Tingri, lieutenant du gouverneur de la province, passa avec la directrice un contrat aux termes duquel il aurait la jouissance de la salle du 15 avril à fin juin, pour y jouer des comédies françaises et italiennes et produire des sauteurs et danseurs de corde, à la condition qu'il ne laisserait pas représenter l'opéra, ni la comédie par une autre troupe que la sienne. Il attribuerait, en échange, le huitième brut de la recette à Mlle Dujardin.

Boon obtint l'autorisation du magistrat, sous la réserve que le tarif des places serait fixé, par personne, au taux suivant :

théâtre et balcons . . .	24	patars
premières loges . . .	20	»
amphithéâtre	16	»
parterre	8	»

soit 30, 25, 20 et 10 sols de France.

Mais il fit remarquer que ces prix étaient insuffisants, qu'il ne pourrait donner ses spectacles sur ce pied, vu l'abandon qu'il faisait du huitième à la directrice ; qu'arrivé de Paris avec « une grande troupe et un équipage de huit mille pesant », le coût des voitures étant doublé depuis quelques années et les vivres d'une cherté excessive, il était nécessaire qu'on l'autorisât à relever les prix. Le magistrat accorda l'augmentation, à charge de donner une représentation au profit de l'hôpital des Invalides, et accepta le tarif modifié comme suit :

1. Aff. générales, c. 701, d. 4.

2. Mlle Dujardin fut longtemps la directrice d'une troupe lyrique nomade. De 1713 à 1715, elle joua à Bruxelles, à Gand et dans les Pays-Bas ; en 1733, nous la trouvons à Bayonne.

théâtre et balcons . . .	32	patars
premières loges. . . .	20	»
amphithéâtre	16	»
deuxièmes loges. . .	12	»
parterre	8	»

soit 40, 25, 20, 15 et 10 sols.

Une demoiselle Fonpré vient en août 1721 avec des comédiens français ; elle demande, le 22 août, à jouer la comédie, en payant aux propriétaires de la salle le loyer accoutumé, ce qui porte à croire que la place était vacante. Elle fait ressortir, dans sa requête, la cherté des vivres et obtient un tarif plus élevé que ses prédécesseurs :

balcons, huit places à . . .	40	patars
théâtre	30	»
premières loges, six places à	24	»
amphithéâtre	20	»
deuxièmes loges.	16	»
parterre	12	»

soit, en monnaie de France : 50, 36, 30, 25, 20 et 15 sols.

L'année suivante, Mlle Louise Dimanche, en cours de représentations avec une troupe lyrique, sollicite, au mois de février, une augmentation de ces prix pour la raison qu'elle avait dû quitter Lille précédemment, à cause des frais trop lourds et du peu de spectateurs, sans pouvoir désintéresser tous ses créanciers. « Mais aujourd'hui elle est à la tête de nouveaux et très bons sujets et elle espère donner satisfaction au public. »

On lui permet de demander

aux balcons.	3	florins
premières loges. . . .	40	patars
amphithéâtre	32	»
deuxièmes loges . . .	24	»
parterre	16	»

soit 3 livres 15 sols, 50, 40, 30 et 20 sols, monnaie de France. Pour une loge entière de six places, 16 florins (20 l.), un balcon entier de huit, 32 florins (40 l.). Il n'est pas question de places sur le théâtre.

Au mois de mai 1722, Denis, qui était très probablement l'associé de Mlle Dimanche, est averti par le magistrat de se contenter des prix fixés pour les représentations de comédie, et de ne pas les augmenter [1]. Tous deux dirigèrent l'année suivante une troupe lyrique dont les *Relations véritables* font un grand éloge. Il est dit, dans cette gazette, que pendant le séjour du duc de Boufflers à Lille, on donna des représentations lyriques « inconnues en cette ville ». Nous voyons, en effet, dans le registre au Cérémonial [2], que le 15 juin 1723 le jeune duc étant venu prendre possession officielle de son gouvernement, il alla à l'Opéra le 16, « puis il soupa chez Mlle de Melun, où il y a eu un concert de musique, et ensuite il s'est rendu à l'hôtel de ville au bal que les magistrats lui ont présenté et qui a fini à 4 heures du matin ; ... le 17, après la joute sur l'eau, il assista à l'Opéra, puis soupa chez M. Darcourt, où il y eut bal et concert de musique ; ... le 18, il dîna chez M. de Labadyse, gouverneur de la citadelle, d'où il sortit au bruit du canon pour aller à l'Opéra, et de là souper chez M. le comte d'Avelin ; ensuite il alla au bal dans la salle de l'Opéra, qui a fini à 2 heures de nuit ; ... le lendemain 19, il partit ... »

Cette même année, les Lillois eurent l'occasion de revoir les spectacles religieux de la rue tant goûtés par leurs pères ; détail curieux, les rôles étaient tenus par des soldats du régiment Royal-Italien en garnison en cette ville. Les jours de la Fête-Dieu et de la Pentecôte, ils représentèrent sur un théâtre,

1. Aff. générales, carton 702, d. 4.

2. Reg. au Cérémonial, I.

devant le Poids public, situé Petite-Place, *le Jugement de Salomon* et *la Décollation de saint Jean-Baptiste* [1].

La salle de la Comédie n'étant pas occupée alors d'une façon permanente par l'entrepreneur, des comédiens de passage y firent des apparitions intermittentes ; pendant l'hiver de 1724, des acteurs français jouent une ou deux fois par semaine.

Lorsque les propriétaires venaient à apprendre qu'une troupe quelconque donnait des spectacles ailleurs que sur leur théâtre, ils adressaient immédiatement une réclamation au magistrat. Ayant été avertis, en décembre 1724, que des danseurs sur corde avaient l'intention d'établir, sur la Petite-Place, une baraque ou salle en bois, pour y donner des représentations à prix d'argent, ils s'y opposèrent en invoquant leurs droits [2].

En septembre et octobre 1725, des réjouissances publiques eurent lieu pour célébrer le mariage de Louis XV, l'opéra fut donné gratuitement à plusieurs reprises [3], et l'intendant du Hainaut, désireux d'en faire autant à Valenciennes, traita avec la directrice, Mlle Dujardin, dont la réputation était grande dans la région [4]. Le magistrat de Lille lui avait accordé une gratification [5] ; celui de Valenciennes en fit certainement autant.

Pendant sept ou huit ans, de 1718 à 1725, la scène lilloise fut très favorisée, au point de vue des représentations lyriques, par les séjours plus ou moins prolongés des troupes de Claude Denis, de Louise Dimanche et de la demoiselle Dujardin, qui, tous trois, étaient des chanteurs renommés.

1. Portefeuille Godefroy, n° 65, pièce I.
2. Aff. générales, c. 701, d. 4.
3. Les 26 septembre et 1er octobre. — V. Reg. au Cérémonial, 4.
4. HÉCART. *Recherches sur le théâtre de Valenciennes*, p. 50.
5. « A la demoiselle Du Jardin la somme de 400 florins pour avoir, en exécution des ordres de Messrs du magistrat, donné une représentation d'opéra au publique (*sic*) sans rien exiger, à cause du mariage du roi. Par ordonnance du 2 octobre 1725. » (Comptes de la ville).

Il est resté de cette période un certain nombre de livrets d'opéra, datés ou non, imprimés à Lille chez Malte et Cramé. J'ai pu recueillir, dans les diverses bibliothèques publiques et collections particulières que j'ai visitées, dix-sept de ces brochures, de formats différents, de l'in-18 à l'in-4°. En voici, par ordre alphabétique, les titres transcrits et complétés :

Ajax. Tragédie [lyrique en cinq actes et un prologue, musique de Bertin, paroles de Menesson] représentée pour la première fois [à Paris, le 20 avril 1716] par l'Académie royale de musique. — A Lille, 1723. In-4. (*Bibliothèques de Lille et de Douai*).

Alceste ou le triomphe d'Alcide. Tragédie [lyrique en cinq actes et un prologue, musique de Lulli, paroles de Quinault] représentée [en janvier 1674] par l'Académie de musique. — A Lille, MDCCXX. In-8. (*Collection particulière*).

Amadis de Grèce. Tragédie [lyrique en cinq actes et un prologue] représentée [à Paris, en avril 1699] à l'Académie roiale de musique. Les paroles sont de Mr de la Mothe et la musique de Mr. Destouches. — Armes de France. — A Lille, se vend chez François Malte, imprimeur juré, sur la Grande-Place ou à l'entrée de l'Opéra. Avec permission. — In-4. (*Collection particulière*).

Atys. Tragédie [lyrique en cinq actes, musique de Lulli, paroles de Quinault, représentée à Paris en 1675]. Imprimé à Paris [1] et se vend à Lille chez F. Malte, sur la Grande-Place, *Au Bon Pasteur*, et à la porte de l'Académie. — In-4. (*Bibliothèque de Douai*).

L'Europe galante. [Opéra-ballet en quatre actes et un prologue, musique de Campra, paroles de La Motte, représenté pour la première fois à l'Académie de musique à Paris, le 24 octobre 1697].— Imprimé à Paris et se vend à Lille chez François Malte, imprimeur

1. Le privilège de graver et d'imprimer les airs de musique avec paroles en vers français, de les faire vendre et débiter par tout le royaume, pendant une durée de trente années, avait été accordé le 20 septembre 1672, à Lulli, pour toutes ses compositions. Prorogé jusqu'en 1712 en faveur de Francini, le droit d'imprimer les livrets de l'Académie de musique fut cédé en 1703 à Christophe Ballard. C'est à cet éditeur célèbre, dont les aïeux s'intitulaient déjà en 1552, « seuls imprimeurs pour la musique de la Chambre », qu'on devait s'adresser pour se les procurer. Mais la contrefaçon inonda bientôt la province ; les officines de Hollande et des Pays-Bas fournirent en fraude bon nombre de libraires de province.

sur la Grande-Place et à la porte de l'Académie. — In-12. (*Bibliothèque de Douai*).

Les Festes de l'Amour et de Bacchus. Pastorale [en trois actes et un prologue, musique de Lulli, paroles de Molière, Benserade et Quinault], représentée par l'Académie royale de musique [à Paris, le 15 novembre 1672]. — Armes de France. — A Lille, se vend chez François Malte, imprimeur-juré sur la Grande-Place ou à l'entrée de l'Opéra. Avec permission. — In-4. (*Collection particulière*).

Hésione. Tragédie [lyrique en cinq actes et un prologue, musique de Campra, paroles de Danchet] représentée à l'Académie royale de musique [à Paris, le 21 décembre 1700]. — A Lille, se vend chez François Malte, imprimeur-juré, sur la Grande Place, à l'enseigne du *Bon Pasteur*. — In-4. (*Bibliothèque de Lille*).

Iphigénie en Tauride. [Tragédie lyrique en cinq actes et un prologue, musique de Desmarets et Campra, paroles de Duché de Vaney et Danchet]. Représentée pour la première fois par l'Académie royale de musique, le mardy sixiesme jour de mai 1704. — Marque de l'imprimeur: le bon Pasteur. — A Lille, se vend chez François Malte, imprimeur-juré sur la Grande-Place ou à l'entrée de l'Opéra. Avec permission. — In-12. (*Bibliothèque de Lille*).

Le Jugement de Pâris. Pastorale heroyque [en trois actes et un prologue, musique de Bertin, paroles de l'abbé Pellegrin et Mlle Barbier] représentée [à Paris le 14 juin 1718 et à Lille] par l'Académie royale de musique le 26 juin 1725. — Armes de France. — A Lille. — In-4. (*Bibliothèque de Lille*).

Marthésie, première reine des Amazones. Tragédie représentée à l'Académie royale de musique [à Paris, devant le roi, en octobre 1699] — A Lille, MDCCXX. — In-4. (*Collection particulière*).

Phaéton. [Tragédie lyrique en cinq actes et un prologue, musique de Lulli et de Quinault, représentée pour la première fois à Versailles, le 6 janvier 1683]. 1718. — A Lille, chez François Malte, imprimeur-juré sur la Grande-Place, ou à l'entrée de l'Opéra. — In-12. (*Bibliothèque de Douai*).

Philomèle. Tragédie [lyrique en cinq actes et un prologue, musique de Lacoste, paroles de Roy] représentée par l'Académie royale de musique [à Paris, pour la première fois le 20 octobre

1705]. — A Lille se vend chez François Malte, imprimeur sur la Grande-Place à l'enseigne du *Bon Pasteur*. — In-4. (*Bibliothèque de Douai*).

Pirithoüs. Tragédie [lyrique en cinq actes et un prologue, musique de Mouret, paroles de Ségueneau] représentée pour la première fois par l'Académie royale de musique [à Paris, le 17 janvier 1723]. — A Lille, MDCCXXIII. — In-4. (*Bibliothèque de Lille*).

Roland. Tragédie en musique [en cinq actes et un prologue, musique de Lulli, paroles de Quinault, représentée pour la première fois à Versailles, le 18 janvier 1685]. — Monogramme. — A Lille, se vend chez François Malte, imprimeur-juré, demeurant sur la Grande-Place à l'enseigne du *Bon Pasteur*. — In-4. (*Collection particulière*).

Thésée. Tragédie en musique [en cinq actes et un prologue, musique de Lulli, paroles de Quinault], ornée d'entrées de ballets, de machines et de changements de théâtre, représentée par l'Académie royale de musique [pour la première fois à Saint-Germain-en-Laye, le 11 janvier 1675]. — Armes de France. — A Lille, de l'imprimerie de C.-M. Cramé, imprimeur du Roy, rue des Malades, *Au Compas d'or*. MDCCXVIII. — In 4. (*Collection particulière*).

Thétis et Pélée. Tragédie en musique [en cinq actes et un prologue, musique de Colasse, paroles de Fontenelle] représentée par l'Académie royale de musique [à Paris, le 11 janvier 1689]. — Armes de France. — A Lille, se vend chez François Malte, imprimeur-juré sur la Grande-Place ou à l'entrée de l'Opéra. Avec permission. — In-4. (*Collection particulière*).

Vénus et Adonis. Tragédie [lyrique en cinq actes et un prologue, musique de Desmarets, paroles de J.-B[te] Rousseau] représentée par l'Académie royale de musique [à Paris, le 17 mars 1697]. — A Lille, MDCCXX. — In-4.

Grâce aux noms qui figurent en regard de chaque rôle sur la plupart de ces livrets, il a été possible de dresser, pour une période de sept ans allant de 1718 à 1725, la liste des « acteurs, chanteurs et danseurs » qui interprétèrent, à cette époque, les chefs-d'œuvre de l'opéra français sur notre scène.

Premiers sujets du chant.

Les sieurs BAUVAIN aîné.
CHATEAUFORT.
CRETÉ.
DE BRET ou LE BRET.
DENIS.
FLAMAN.
FOREST.
LATOUR.
MAHAUT.
MAILLARD.
MUSEUR.
RENAULT.
THIERRY.

Mlles AUBERT.
BOISSAU.
BRUNET.
COSTER.
DUBUISSON aînée.
DUJARDIN.
DUMESNIL.
DUPRÉ.
JOBERT.
LAMBERT.
LEFEBVRE.
MAILLARD.

Sujets de second rang et choristes du chant.

Les sieurs AUTREAU.
BAUVAIN cadet.
BÉRANGER.
BLONDEL.
BOSSOREILLE.
BOURGEOIS.
BOIVIN.
DANDRÉ.
DEBRAY.
DESVELOY.
DUBOIS.
DU CIGNE.
DUMESNIL
FLEURIAN.
FREMONT.
FUTEAU.
GODIN.
LE GRAND.
PAILLARD ou PAYARD.
SCOUTTETEN.
SIFLET.

Mlles ANTIER.
BOULOGNE.
BROCHET.
DENONVILLE mère.
DESVELOY.
DIMANCHE.
DUPRÉ.
GAUSSELIN.
HODDE.
LACROIX.
LANGLOIS.
LA VALETTE.
MAILLARD jeune.
MERINVILLE.
POITIERS.
REY mère.
VARAIN.
VERDIER.

Choristes de la danse.

Les sieurs ANNEAU fils.
AUBERT.
CASTRE.
Le petit CASTRE.
DELAHAYE aîné.
DELAHAYE cadet.
DUBUISSON.
DUFÈNE.
GEORGES.
HANOT.
HARMAN.
LOISELET (François).
LOISELET cadet.
NIVELOIS.
POTTIER.
PREVOST.
REYMOND.

M[lles] BATREAU.
CASEAUX.
CORBEVILLE.
DENONVILLE fille.
DUBUISSON cadette.
FOREST.
HEMÉ.
NADAL.
OVRY.
REY fille.
RIGAULT.
RIVIÈRE.
SOMMERIAN.
TOINON.

Maître de ballet : le sieur DE LA HAYE.

Il fallait, pour interpréter des œuvres lyriques comme *Phaéton* (1718), dont la distribution prenait trente-deux personnes, *Pirithoüs* (1723), trente-une, *Marthésie* (1720), vingt-sept, des troupes nombreuses et homogènes. Telles étaient celles de M[lle] Dujardin, qui avait joué à Bruxelles en 1713-1714 et de J.-B. Meeus, composée des mêmes sujets, laquelle donna également dans cette ville, de mai à novembre 1726, une série de douze représentations d'opéras montés précédemment à Lille. On peut conclure de cette particularité, qu'une bande lyrique ambulante exploita, pendant une douzaine d'années, sous des directions différentes, les grandes villes des Flandres et des Pays-Bas [1].

1. FABER. *Histoire du théâtre français en Belgique*, t. I, pp. 94 à 104.

La troupe qui occupa notre scène de 1727 à 1729 joua des comédies françaises. Elle comptait dans son sein deux jeunes acteurs à qui un brillant avenir était réservé : Grandval [1] et Mlle Gaussin [2] ; cette dernière, âgée de dix-sept ans, tenait l'emploi des jeunes premières tragiques et des amoureuses. Intelligente et jolie, douée d'une voix agréable, son succès fut tel que le bruit en retentit jusqu'à Paris. Elle y parut, pour la première fois, le 28 avril 1731, dans la Junie, de *Britannicus*, mais sa grâce et son enjouement ne convenaient guère à la tragédie.

Nous possédons sur Mlle Gaussin un récit anecdotique qui ne manque pas de piquant. Un jeune conseiller à la cour des aides, Louis Dionis du Séjour [3], fit, vers la fin de 1729, en compagnie de l'abbé Chrestiennot, prévôt de Saint-Géry à Cambrai, un voyage en Flandre. Parti de Paris le 23 septembre et de Cambrai le 25, il arriva à Valenciennes le même jour, assez à temps pour assister aux fêtes qui s'y donnaient en l'honneur de la naissance du dauphin, premier fils de Louis XV et de Marie Leczinska, né à Versailles le 4 septembre. Dionis du Séjour a laissé une relation manus-

1. Grandval (Charles-François Racot, dit), né à Paris en 1710, y décédé en 1784, entra à la Comédie-Française en 1729 ; il y remplit longtemps les premiers rôles, surtout ceux de « petits maîtres du bon ton », avec un talent supérieur. Il a écrit un certain nombre de pièces de théâtre « polissonnes ». Après avoir quitté la Comédie en 1762, muni d'une pension de 1.500 livres, il y rentra deux ans après pour se retirer définitivement en 1768. — Son père, Nicolas, né en 1676, mort en 1759, était musicien, claveciniste et organiste ; il avait composé quelques œuvres dramatiques.

2. Gaussin (Jeanne-Catherine Gaussem, dite), née à Paris en 1711, y décédée en 1767. Le père était valet de l'acteur Baron et la mère ouvreuse de loges. Son goût pour le théâtre se manifesta de bonne heure, elle y parut à quinze ans, chez le duc de Gesvres, à Saint-Ouen, et vint à Lille où elle resta deux années. C'est là qu'elle reçut un ordre de début à la Comédie-Française. Elle épousa, en 1758, un ancien danseur de l'Opéra, l'italien Taolaigo, et se retira du théâtre cinq ans après.

3. Né en 1705, mort en 1791.

crite de ce voyage que possède la Bibliothèque de Lille [1]. Il y a consigné ses impressions, tout ce qu'il a vu et les incidents qui ont marqué ses pérégrinations. Ainsi, il eut l'occasion d'assister à la Comédie à Valenciennes et d'y connaître Mlle Gaussin ; voici ce qu'il en dit : « ..... le lundy 26 septembre, nous allâmes dîner chez M. de Séchelle, qui nous avoit invités ; nous étions trente à table. De là, on alla à la Comédie. On jouoit ce jour *l'École des Femmes* [2] et *les Amours de Nanterre* [3]. La troupe n'est pas mauvaise. Elle étoit renforcée par un acteur qu'on avoit fait venir de Bruxelles, et par une jeune actrice de Lille. Elle s'appelle Mlle Gaussin, elle est extrêmement jolie et promet beaucoup. La salle de la Comédie donne sur la place à côté de l'hôtel de ville [4]..... Ce matin mardy 27 étoit le jour destiné à la feste que devoit donner M. de Sechelle. Tout le monde s'est rendu l'après-midy à la Comédie. C'étoient les officiers du régiment de la Marine qui représentoient avec les actrices de la Comédie. Ils jouèrent *le Légataire* [5] et *Attendez moy sous l'orme* [6], et en vérité aussy bien qu'on le puisse faire. Le soir, souper chez M. de Séchelle. Il y avoit une table en fer à cheval destinée pour cent dames. Le coup d'œil étoit extrêmement beau. M. le duc de Boufflers étoit le seul homme assis à cette table. Les autres hommes étoient debout derrière les dames..... Dans une galerie attenant étoit une table de cent couverts pour les officiers de la garnison.

1. *Voyage en Flandre par Louis-Achille Dionis du Séjour, conseiller à la cour des aides, MDCCXXIX.* — Man. nº 528 du catalogue Rigaux.

2. *L'Ecole des Femmes,* comédie, cinq actes, en vers, de Molière, représentée pour la première fois en 1662.

3. *Les Amours de Nanterre,* opéra-comique en un acte, d'Autréau, Le Sage et Dorneval, représenté à la foire Saint-Laurent en 1718.

4. En marge : « Je l'ay vue depuis débuter à Paris dans *Britannicus* le samedi 28 avril 1731. »

5. *Le Légataire universel,* comédie, cinq actes, en vers, de Regnard, représentée pour la première fois en 1708.

6. *Attendez-moi sous l'orme,* comédie, trois actes, en prose, avec un divertissement, par Dufresnoy et Regnard, représentée pour la première fois en 1694.

Pour faire le contraste de l'autre table, où il n'y avoit qu'un seul homme avec cent dames, ces messieurs s'associèrent la jeune actrice, Mlle Gossin (*sic*), et la firent asseoir avec eux. Il me parut que le nombre ne luy faisoit pas peur. »

Des réjouissances en l'honneur du Dauphin furent célébrées à Lille avec un grand éclat du 29 septembre au 2 octobre de la même année. Pour en perpétuer le souvenir, un dessinateur lillois, François Pourchez, en a reproduit toutes les phases dans une suite de soixante-six aquarelles réunies en un riche album destiné d'abord au magistrat. Devenu la propriété des familles Decroix et d'Hespel, puis de M. Remy, amateur lillois, cet intéressant recueil appartient aujourd'hui à M. Quarré-Reybourbon qui en a fait l'objet d'une notice [1].

Deux de ces dessins nous montrent l'aspect intérieur de la salle de spectacle, lors de la « comédie gratis offerte aux bourgeois », (on joua *Don Japhet* [2] et *l'Ile des Amazones* [3]), et du « bal en masque offert à la noblesse et à la bourgeoisie » par ordre du duc de Boufflers. Le directeur de la troupe, le sieur Thiéry, s'étant donné « beaucoup de peines pour la simphonie du bail (*sic*) et l'arrangement » sollicita une gratification près du magistrat qui lui accorda 9 florins 3 patars, soit 12 livres en monnaie de France [4].

Nous pouvons, grâce à ces aquarelles, reconstituer la disposition de la scène lilloise. Dans celle du « bal en masque » tout le théâtre est occupé par des groupes de danseurs costumés et masqués : sur le devant un berger et une bergère exécutent un pas de danse ; à droite et à gauche des

1. *Fêtes célébrées à Lille en 1729*, par L. Quarré-Reybourbon. Paris, 1894, in-8°, avec planches.

2. *Don Japhet d'Arménie*, comédie, cinq actes, de Scarron, représentée pour la première fois en 1653.

3. *L'Ile des Amazones*, opéra-comique, un acte, de Le Sage et Dorneval, représenté pour la première fois à la foire Saint-Laurent en 1720.

4. Aff. générales, c. 3, d. 3.

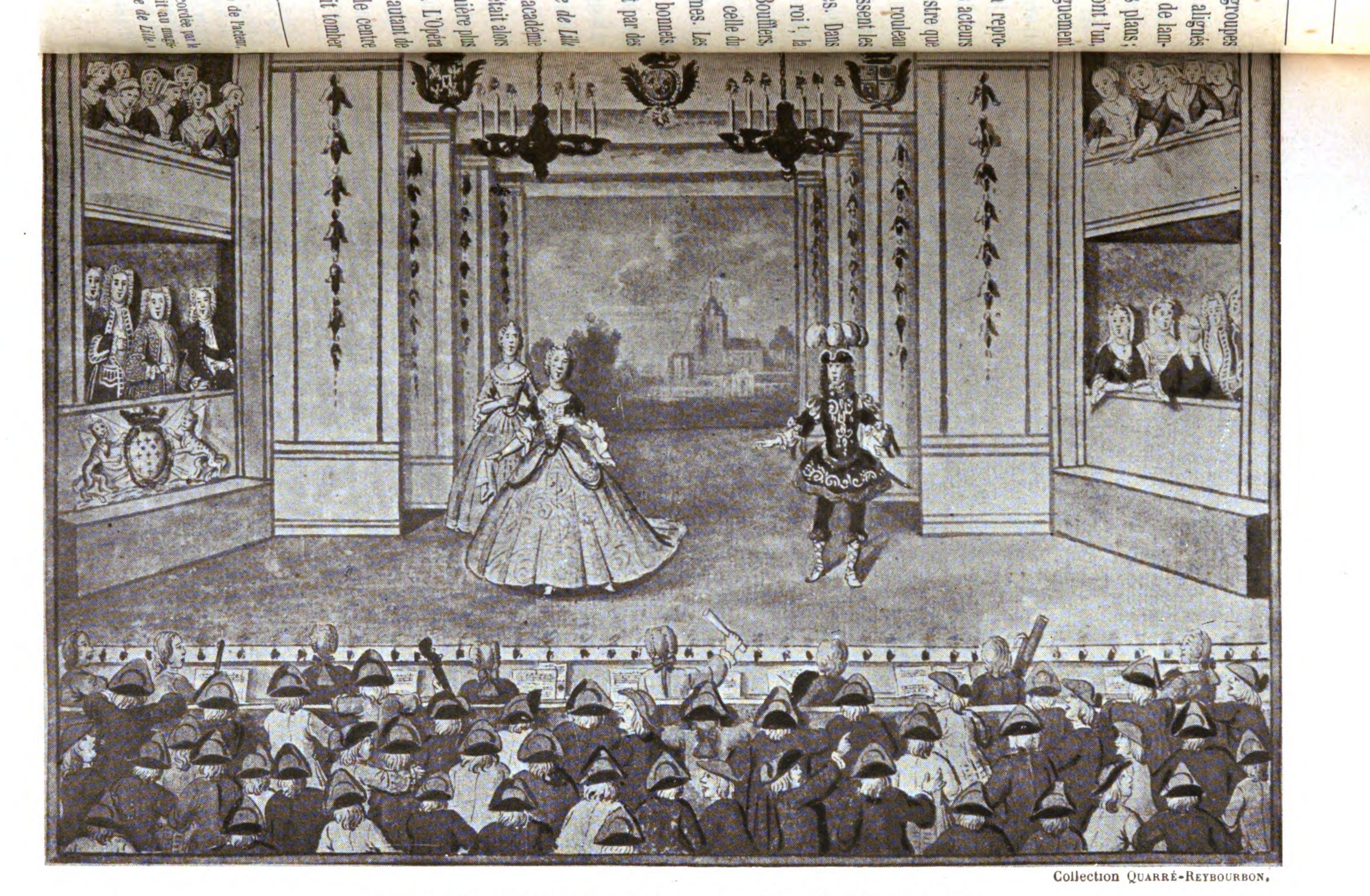
mitrons offrent rafraîchissements et gâteaux à des groupes d'invités. L'orchestre est composé de dix musiciens alignés sur un seul rang ; la scène, éclairée par une rampe de lampions fumeux et des lustres à bougies, comporte trois plans ; sur la frise du manteau d'Arlequin trois écussons, dont l'un, aux armes de France, est accosté de deux autres vaguement dessinés ; la toile de fond est unie.

La seconde est plus détaillée, on en trouvera la reproduction ci-contre. Le fond représente un village et les acteurs sont en scène, ils chantent accompagnés par l'orchestre que le maître de musique dirige en battant la mesure, un rouleau de papier à la main ; derrière les musiciens se pressent les spectateurs du parterre debout, coiffés de tricornes. Dans l'avant-scène de droite du rez-de-chaussée, côté du roi [1], la loge du gouverneur, ornée de l'écusson aux armes de Boufflers, est occupée par le duc et ses invités debout ; dans celle du côté de la reine, le rewart et le mayeur avec leurs dames. Les loges des premières sont remplies par des femmes en bonnets. La scène est éclairée par une rangée de lampions et par des lustres en bois doré.

A l'époque où nous sommes arrivés, parut l'*Histoire de Lille* de Thiroux [2]; l'auteur y parle de notre théâtre et de l'académie de chant et de musique qui, sous le nom de Concert, était alors à son aurore : « On se divertit aujourd'hui d'une manière plus noble et plus digne d'un siècle aussi poli que celui-ci. L'Opéra et la Comédie, où le bon goût décide des pièces avec autant de jugement que dans la capitale du royaume, qui est le centre des gens d'esprit, et les pièces que la faiblesse y a fait tomber

1. On appelait côté du roi la partie de la scène située à la droite de l'acteur, où se trouvait la loge du roi ; celle de la reine faisait vis-à-vis.

2. « Au nommé Thirout, la somme de 240 florins qui lui a été accordée par le magistrat en considération de la présentation et dédicace qu'il a fait au magistrat de son livre intitulé *Histoire de la ville et de la chastellenie de Lille.* » (Compte de 1730).



Collection Quarré-Reybourbon.

UN SPECTACLE GRATIS A LA COMÉDIE EN 1729

point eu
Mais ce
c'est qu
royaume
académi
arts e
éral de l
a bien
é sous
Dames qu
statuts
t se fasse
r l'entre
pour ch

Tabroux.

n'ont point eu un meilleur succès ici que dans cette superbe ville. Mais ce qui fait l'honneur des jeunes gens de considération, c'est que par une noble émulation des principales villes du royaume où il y a des académies, ils ont, en 1726, fourni une académie de musique pour concourir à la perfection des beaux-arts et Monseigneur le duc de Boufflers, gouverneur général de la Flandre et particulier de la ville et citadelle de Lille, a bien voulu leur faire l'honneur de prendre cette académie sous sa protection. Elle est composée de Messieurs et de Dames qui, entre eux, ont bien voulu se mouler sur de certains statuts des académies déjà établies en France, pour que tout se fasse dans les règles et trouver les fonds nécessaires pour l'entretien des musiciens et de tous ceux qui sont gagez soit pour chanter soit pour les instrumens [1]. »

1. Thiroux. *Histoire de Lille et de sa châtellenie*, pp. 191-192.

De 1730 à 1767

Un heureux hasard m'a fait découvrir, il y a quelques années, dans les archives de famille d'un descendant d'Anselme Carpentier, co-propriétaire de la salle de la Comédie, une liasse de comptes relatifs à cette entreprise et embrassant une période de trente-six années, à partir du 1er janvier 1730. Cette trouvaille inespérée arrivait à point pour combler une grosse lacune de mon travail. Elle se composait d'un cahier des recettes et dépenses, de nombreuses pièces comptables, lettres, mémoires, notes, copies de requêtes ou de consultations. Le tout a été mis obligeamment à ma disposition par M. Urbain Virnot père, à qui j'adresse ici mes sincères remerciements.

Le comptable, Charles Carpentier, tenait soigneusement état du produit de la location de la salle et des dépenses de toute nature, inscrivant chaque semaine le nombre et le genre des représentations, ainsi que les bals, concerts et petits spectacles. Au chapitre des recettes figure le loyer de la « place à liqueurs [1], » qu'on appelle aujourd'hui la buvette.

Il aurait dû y avoir régulièrement, à raison de trois par semaine et une le dimanche, 200 représentations pendant l'année théâtrale ; mais les chiffres prouvent qu'il n'en fut pas toujours ainsi. Les vacances de la salle étaient fréquentes, à cause de la

1. Louée d'abord à Mlle Lacoste, puis à la demoiselle Chariez, « la place à liqueurs » passa, en 1733, à Mlle Bourgeois qui la posséda à bail sur le pied de 120 florins par an ; viennent ensuite les sieurs Pléchart (1746) et Guignard (1761).

pénurie ou du dénuement des troupes et de leurs déplacements répétés ; parfois aussi, les comédiens étaient dans l'impossibilité de payer le montant du loyer.

1730. (Du 1er janvier au 2 avril, jour des Rameaux). — Il est perçu 405 florins pour 45 représentations, compris les bals en février.

1730-1731. (Du 17 avril 1730, lundi de Quasimodo, jusqu'au 17 mars 1731, veille des Rameaux). 143 représentations.

Pour cette période de soixante-trois semaines, la recette totale s'éleva à 2.196 florins, somme qui fut partagée entre les héritiers Carpentier et Haubursin. La dépense, supportée également par les deux familles, atteignit 1.053 florins ; elle fut occasionnée par des frais d'entretien, le balayage de la salle, le ramonage des cheminées, la fourniture des décorations nouvelles et la restauration d'anciennes, la surveillance du feu [1], etc.

1731-1732 (Du 2 avril au 5 avril). — 155 représentations.

Le 31 août, il est donné un bal aux frais de la ville, en l'honneur de l'accouchement de la duchesse de Boufflers. [2]

1732-1733. (Du 21 avril au 29 mars). — 155 représentations ; 4 bals en février.

Un sauteur sur corde donne six exhibitions de sa troupe en janvier ; des comédiens italiens jouent trois fois en mars.

1733-1734. (Du 12 avril au 18 avril). — 106 représentations ; 6 bals en mars.

Les registres de la capitation pour 1734 (paroisse Saint-Étienne), font mention d'une comédienne du nom de Noisié, qui y figure encore en 1736.

---

1. Le charpentier du théâtre reçut 1 fl. 4 pat. soit 30 sols, pour avoir surveillé pendant une représentation du *Festin de Pierre*.

2. « A Nicolas Le Grand, charpentier, 23 florins pour avoir préparé la salle des spectacles pour le bal, à la naissance de M. le comte de Boufflers, lors de la foire de cette ville. » (Compte de 1731).

1734-1735. (Du 3 mai au 2 avril) — 106 représentations; 7 bals en janvier et février.

Une troupe de comédiens italiens joue douze fois en septembre et des danseurs de corde trois fois en mars.

1735-1736. (Du 16 avril au 24 mars). — 148 représentations; 6 bals en janvier et février.

La capitation de 1736 mentionne un sieur Charles Lagniez, comédien, rue de la Barre, la Deronville et sa fille, comédiennes, rue de la Comédie et quelques instrumentistes : Massart, Nicolas Ravia, C.-J. Hanno, joueurs de violon, Auguste Hemsel, organiste, Rault et Duval, musiciens.

1736-1737. (Du 9 avril au 13 avril). — 116 représentations; 6 bals en janvier.

Deux exercices sur corde en septembre.

Thiéry, comédien, est le directeur de la troupe.

1737-1738 (Du 27 avril au 23 mars). — 99 représentations; 10 bals en janvier et février.

Danseurs de corde : deux fois en novembre, quatre en février.

Un comédien de province, dont le nom a tenu une place considérable dans l'histoire du théâtre, Dugazon [1], était fixé à Lille depuis plusieurs années et y formait des troupes avec lesquelles il exploitait les villes principales de la région. Au cours de la présente année, il donna au théâtre de Lille deux séries de représentations ; la première en compta vingt-deux (du 18 avril au 8 juillet), la seconde trente-deux, en août et septembre.

Le 25 février, Dugazon se trouvait à Bruxelles avec son associé, Jean-Nicolas Provost, de la troupe lilloise ; ayant comme

1. Pierre-Antoine Gourgaud dit Dugazon, était le père du célèbre acteur de la Comédie-Française. Il avait épousé à Lille, paroisse Saint-Étienne, le 18 avril 1734, Marie-Catherine Dumay, fille de Jacques-Hyacinthe, lieutenant-colonel de cavalerie (in equitibus vice-prefectus). Témoins : Jacques-Alexandre du Tailly, receveur de la châtellenie (receptor tributorum hujus castellaniæ). — Sa fille, Françoise-Rose (Mme Vestris) naquit à Marseille, le 7 avril 1743, pendant l'absence de son père, qui avait abandonné son domicile par suite de revers de fortune.

témoins ses camarades Claude Courtois et Jacques-Pierre Ribou, il passe un engagement par devant notaire, avec le sieur, la dame et la demoiselle Berger, et J.-J.-Fr. Drouin, pour une année commençant le lendemain de Quasimodo 1738 et finissant le mercredi des Cendres suivant. Drouin obligeait « pour asseurence de ce, sa personne et biens présents et futurs, sous le dédit de cinq cens livres de France. »[1]

Cette même année, deux comédiens de la troupe de Dugazon, les sieurs de Scrignie et Louis de Saint-Martin, quittent subrepticement leur logement, situé rue des Tanneurs, abandonnant les objets suivants :

Un rideau de toile peinte; différentes boëtes de toilette, à poudre et à pommade; un vieux manteau de théâtre; deux masques de théâtre; des vertugadins de théâtre pour homme; une massue de bois argenté ; une teste de théâtre ; quatre bonnets couverts de papier noir et quatre garnis de plumets; un habit de théâtre; deux chapeaux de comédie; un turban ; un plumet blanc ; un manchon noir; une boîte avec 5 perruques; une caisse avec fleurs artificielles; quatre coupons de toile servant de décoration ; guirlandes de fleurs en papier; etc... [2]

1738-1739. (Du 14 avril au 21 mai). — 126 représentations; 3 bals en janvier.

Les sauteurs de corde, six fois en décembre ; les « petits comédiens » jouent autant en février.

Un acteur de la troupe, Jacques Guichon, dit de Lisle, est tué dans une rixe au cabaret des *États de Lille* (près la Comédie), le 8 septembre ; selon l'usage, son corps ne fut pas inhumé en terre sainte [3].

1. Archives générales de Belgique à Bruxelles. Notariat général du Brabant, reg. III, 400.

2. Reg. aux comparutions.

3. « Le 8 de septembre (1738) fut tué Jacques Guichon, comédien, époux de Marie Pannetier, dont le cadavre (après écouage du magistrat) fut rendu à ladite Pannetier le 15 dudit mois et enterré le même jour, dans le lieu où sont mis les enfants mort-nés, à douze heures de nuit, par les comédiens et en présence d'Arnould Cuignier et Fr.-J. Allemand. » (Décès St-Etienne, f° 113, v°.)



1739-1740. (Du 4 avril au 11 avril). — 98 représentations; 8 bals en février.

La troupe du comédien Thiéry donne vingt représentations, du 7 avril au 22 mai.

Capitation de 1740 : Dugazon (rue des Fossés), Pesé et Deschamps, comédiens, Cordeville, musicien, J.-B. Dauchies, portier de la Comédie.

De 1731 à 1740, Carpentier inscrit en recette 10.708 fl. 19 et en dépense 4.839 fl. 9 ; la différence, partagée par moitié, laissait à chaque famille 2.934 fl. 15, soit 3.667 livres 16 s., monnaie de France. Les dépenses ordinaires comprenaient, outre la surveillance pendant les bals et les représentations où il y avait feux d'artifice, divers frais de justice, entre autres ceux de la saisie opérée contre Thiéry et Dugazon.

1740-1741. (Du 25 avril au 25 mars). — 124 représentations.

En décembre, les « petits comédiens ».

Une compagnie tout à fait hors de pair occupe, cette année, le théâtre de Lille. Sauvé de La Noue[1] en était le directeur ; il venait de Douai et tenait, dans sa troupe, l'emploi des premiers rôles de tragédie et de comédie. S'y trouvaient également : Mlle Gaultier[2], son ancienne

1. Jean Sauvé, dit de La Noue, né à Meaux en 1701, mort à Paris en 1761. Après avoir terminé ses études au collège d'Harcourt, entraîné par la passion du théâtre, il débute, en 1721, à Lyon, dans les premiers rôles, voyage en province et s'arrête, en 1734, à Strasbourg où parut sa première pièce. Ayant refusé un engagement à la Comédie-Italienne, il alla former une troupe à Rouen, l'emmena d'abord au Havre, puis à Douai et à Lille. Il débuta à Paris en avril 1742 et, le 14 mai, joua devant la cour à Fontainebleau ; nommé, le 11 juin, sociétaire de la Comédie-Française, il y resta quinze ans. La Noue, qui a écrit plusieurs tragédies et comédies, entre autres *Mahomet II* et *la Coquette corrigée*, est le premier auteur dramatique qui ait eu l'idée d'indiquer la place des personnages sur la scène.

2. Françoise-Jeanne-Elisabeth Gaultier, née à Rouen en 1720, était fille du directeur de l'académie de musique de cette ville. Elle se lia avec La Noue, son professeur, l'associa dans l'entreprise du théâtre de Rouen, le suivit dans

associée en même temps que son élève et... amie, la jeune Clairon [1] et François Baron [2] qui, grâce à la protection de Voltaire, devaient appartenir plus tard à la Comédie-Française.

A propos de sa tragédie de *Mahomet II*, qu'il avait envoyée au Théâtre-Français en 1739, La Noue entra en relations avec Voltaire. Celui-ci préparait, de son côté, dans le but de combattre le fanatisme religieux, une pièce ayant pour héros Mahomet, le fondateur de l'islamisme. Au cours de la correspondance qu'ils échangèrent, naquit l'idée de former une troupe de comédiens pour la cour de Prusse.

---

ses diverses pérégrinations et débuta, le 10 mai 1742, dans *le Cid*, à la Comédie-Française. Elle y joua d'abord les soubrettes de comédie puis les grands rôles tragiques. Mlle Gaultier épousa, en 1744, un sieur Charles Martel et en secondes noces, vingt ans après, l'acteur Drouin, son camarade de la Comédie ; c'est sous le nom de Mme Drouin qu'elle fut connue dans la suite. Elle vivait encore en 1795.

1. Claire-Joseph Scanapiecq, dite Léris de Latude, dite Clairon, née à Condé-sur-Escaut, le 25 janvier 1723, morte à Paris le 29 janvier 1803. Avant de paraître sur la scène lilloise, elle avait débuté, à l'âge de treize ans, à la Comédie-Italienne et passé quatre années dans la troupe de Rouen, dirigée par La Noue et Mlle Gaultier. Son séjour au Havre causa plus d'un scandale ; de celui qu'elle fit à Lille il est resté une correspondance galante avec de Besenval, capitaine des gardes suisses à Douai, publiée par Ed. de Goncourt, et divers rapports de police desquels il résulte qu'elle fut tour à tour la maîtresse du comte de Berghen, colonel du régiment Royal-Wallon, du chevalier de By, lieutenant-colonel du même régiment et de M. Desplaces, major du commissaire général de cavalerie. C'est à Lille que l'acteur anglais Garrick la vit, lors de son premier voyage en France, et lui prédit un brillant avenir. Clairon joua à Gand en 1742, puis à Dunkerque où lui parvint un ordre de début à l'Opéra. Elle sollicita son entrée à la Comédie-Française et y débuta le 19 septembre 1743 dans le rôle de Phèdre. Après trente ans de théâtre, Mlle Clairon quitta la Comédie et passa en Allemagne, d'où elle revint en 1775 ; sa présence fut remarquée à Lille en 1777. Sur ses derniers jours, cette grande tragédienne connut la misère ; âgée de quatre-vingts ans, elle mourut dans le modeste appartement d'une personne charitable qui l'avait recueillie.

2. François Baron, petit fils du célèbre Michel Baron, de la troupe de Molière, s'était essayé, avant de venir à Lille, sur un théâtre de la Foire dirigé par sa mère, Catherine Von der Beck. Choisi avec Mlles Gaultier et Clairon, pour jouer à la cour de Frédéric II, il reçut comme elles, en compensation, un ordre de début à la Comédie-Française et y parut, pour la première fois, le 8 juillet 1741, dans le rôle d'Agamemnon d'*Iphigénie*. Il fut admis à part entière le 15 septembre suivant. Médiocre acteur, Baron ne conserva pas longtemps son emploi et passa aux utilités ; on lui accorda sa retraite, avec pension de 500 livres et la place de caissier, en janvier 1755.

Dans une lettre du 20 août 1740, adressée à La Noue alors à Douai, Voltaire écrivait : « J'espère toujours que quand le plus aimable roi de l'univers (Frédéric II) sera un peu fixé dans sa capitale, il mettra la tragédie et la comédie françaises au nombre des beaux arts qu'il fera fleurir. Je crois que je ne pourrai jamais mieux le servir qu'en lui procurant un homme d'esprit et de talent, aussi estimable par son caractère que par ses ouvrages et seul capable peut-être de rendre à son art l'honneur et la considération que cet art mérite. » La Noue se laissa prendre à ces belles paroles, et quelques lignes d'une lettre du roi de Prusse, datée d'octobre, ne firent que l'affermir dans ses espérances : « Voudriez-vous engager le comédien auteur de *Mahomet II* et lui enjoindre de lever une troupe en France et de l'amener à Berlin le 1er juin 1741. Il faut que la troupe soit bonne et complète pour le tragique et le comique, les premiers rôles doubles. »

Voltaire s'empressa de répondre au roi, le 17 octobre 1740 :

Bientôt, à Berlin, vous l'aurez
Cette cohorte théâtrale,
Race gueuse, fière et vénale,
Héros errans et bigarrés,
Portant avec habits dorés
Diamans faux et linge sale ;
Hurlant pour l'empire romain
Ou pour quelque fière inhumaine,
Gouvernant, trois fois la semaine,
L'univers pour gagner du pain !

Mais une lettre de Frédéric, du 26, vint calmer cette ardeur et refroidir cet enthousiasme : « Mon cher Voltaire, l'événement le moins prévu du monde m'empêche pour cette fois d'ouvrir mon âme à la vôtre, comme d'ordinaire. L'empereur (Charles VI) est mort... Cette mort dérange toutes mes idées pacifiques et je crois qu'il s'agira, au mois de juin, plutôt de poudre à canon, de soldats, de tranchées, que d'actrices, de ballets, de théâtre ; de façon que je me vois obligé de suspendre le marché que nous avons fait... »

Le 22 novembre 1740, La Noue écrit de Lille à Voltaire, qui continuait à l'entretenir dans ses illusions, « que l'instant est favorable pour les engagements, qu'il faut se hâter, car les meilleurs artistes sont toujours les plus recherchés et par conséquent les premiers engagés. » Puis il rédige, le 3 janvier 1741, un véritable mémoire exposant l'importance des engagements pris et le préjudice matériel et moral qu'entraînerait leur rupture. Les préparatifs sont faits, la troupe de S. M. est complète et il enverra, quand on voudra, les engagements de tous les sujets. En un mot, la troupe du roi est formée, il ne s'agit plus que de savoir ce qu'elle deviendra. Son état, au sujet du contre-ordre qu'il a reçu, l'inquiète beaucoup moins que l'éclat horrible que va causer un tel incident. « Ce n'est point ici une affaire indifférente à la représentation du roi. Toutes les gazettes ont annoncé le projet de mettre la comédie en cette cour ; ce projet a fait en France autant de bruit que la marche de S. M. » Il a quelque réputation dans sa patrie, il a dit tout haut, il a écrit partout que S. M. avait daigné le choisir pour le mettre à la tête de ce spectacle. Que répondra-t-il à ceux qui demanderont les suites de sa commission, aux protecteurs qui voulaient le retenir en France, aux gens de lettres, ses amis, qui, selon leurs différentes impressions, le blâmeraient ou lui feraient compliment ? Ce n'est pas tout, quinze comédiens ou comédiennes produiront, en quelque lieu qu'ils aillent, un engagement formel au service de S. M. Les mêmes acteurs vont tous revenir sur lui, le traduiront devant les magistrats ; il sera contraint, pour sa justification, de produire ses ordres, ses lettres, et celles de M. de Voltaire sont précises. « Ne serait-ce pas exposer indécemment le nom sacré d'un roi dont toutes les démarches fixent aujourd'hui les yeux de toute l'Europe ? Les rois ne tirent pas toujours toute leur réputation de la réussite de leurs grands projets, les plus petites choses y contribuent. [1] »

1. Publié par *l'Amateur d'autographes*, 16e année, n° 135.

Appelé à Bruxelles par Mme du Châtelet, qui y suivait un important procès, Voltaire résolut de profiter de son séjour en cette ville pour se rendre à Lille où il avait une nièce mariée à un sieur Denis, commissaire des guerres [1], et par la même occasion faire connaissance avec celui qu'il comblait d'éloges depuis deux ans sans l'avoir jamais vu. Un premier voyage à Lille eut lieu vers le 20 janvier 1741. Après s'être concerté avec La Noue pour la mise à l'étude de *Mahomet,* dont on fit la lecture, et fixé la distribution des rôles ainsi que la date de la première représentation, Voltaire parla du projet de troupe pour la cour de Frédéric II. Il partageait maintenant les craintes de son protégé et ne les cacha pas à Thieriot, le 27 janvier, en lui confiant qu'il faudrait des dédommagements « au cas où ce spectacle n'aurait pas lieu. » A sa rentrée à Bruxelles, le 28, il écrivit au roi de Prusse pour lui donner des nouvelles et lui parler de son voyage à Lille : « j'y vis un opéra français assez passable pour V. M. »

Dans une autre lettre, il revient avec adresse sur le même sujet : « Si, après avoir donné des lois à l'Allemagne, V. M. veut quelque jour se réjouir à Berlin, (ce qui n'est pas un mauvais parti) qu'Elle en remercie la petite Gaultier ! — Pourquoi en remercier la petite Gaultier ? me dira V. M. — Voici le fait, sire. C'est que La Noue, comme de raison, ne voulait pas quitter sa maîtresse, tant qu'elle a été ou qu'elle lui a parue fidèle, mais depuis qu'il l'a reconnue très infidèle, V. M. peut se flatter d'avoir La Noue. Je crois devoir envoyer les mémoires et lettres que je reçus de La Noue, lorsque je lui écrivis par

1. Nicolas-Charles Denis était fils d'un doyen honoraire des huissiers près le Conseil d'État ; il avait épousé en 1737, Marie-Louise Mignot, fille de Pierre et de Catherine Arouet, sœur de Voltaire. Chevalier de l'ordre de Saint-Louis, correcteur à la Chambre des comptes, Denis avait remplacé à Lille, en septembre 1739, M. Debuisson, commissaire des guerres, dont les fonctions étaient analogues à celles d'intendant militaire de nos jours. Le compte de 1740 porte une mention qui le concerne : « au sieur Denis, commissaire ordinaire des guerres, la somme de 740 florins, payé 9 mois échus au dernier mai 1740, soit 540 florins ». Denis mourut le 13 avril 1744 et fut inhumé dans le chœur de l'église Saint-André, ainsi qu'en fait foi le registre aux décès de cette paroisse.

ordre de V. M. Elle verra si Elle veut s'en donner la peine, qu'il demandait d'abord 40.000 écus. Ensuite, par sa lettre du 23 octobre, il ne veut pas s'engager. Mais le 28 octobre, il s'engagea parce qu'il fut quitte de sa donzelle du 23 au 28 octobre. A présent cet amant malheureux attend vos derniers ordres pour fournir, ou ne fournir pas baladins et baladines pour les plaisirs de Berlin. Il presse beaucoup et demande des ordres positifs à cause des frais qu'un délai entraînerait. »

Mais tout ce verbiage fut inutile, l'affaire resta en suspens, et le projet échoua. La Noue avait travaillé pour le roi de Prusse.

1741-1742. (Du 10 avril au 18 mai). – 153 représentations.

L'événement de l'année fut l'apparition de *Mahomet*, donné en présence de l'auteur, qui avait dirigé en personne les répétitions et prodigué ses conseils aux acteurs. Le 24 avril 1741, Voltaire, accompagné cette fois de Mme du Châtelet, revint à Lille, où il avait donné rendez-vous à Helvétius. La pièce était prête ; la première représentation eut lieu le lendemain mardi 25 avril. Le matin même, La Noue écrivait à Cideville : « M. de Voltaire est à Lille et nous jouerons aujourd'hui pour la première fois son *Mahomet*. Il en a vu hier deux représentations ; il est content du jeu que j'y ai donné. Je vous écrirai demain ce que toute la ville aura senti, car nous serons pleins jusqu'aux fenêtres. C'est, selon moi, un magnifique ouvrage. Oh ! le beau quatrième acte ! [1] »

On donna quatre représentations consécutives de *Mahomet*, dont trois dans la salle de la Comédie et la quatrième chez l'intendant M. de la Grandville, en son hôtel, rue Française (actuellement le Quartier général du 1er corps d'armée, rue Négrier.) A cette dernière assistaient des personnalités de haut rang et même des chanoines de Saint-Pierre [2], qui avaient manifesté le désir de voir la pièce.

---

1. Lettres de La Noue, à la bibliothèque de Rouen.
2 On en connaît un : Paul de Valori, prévôt du chapitre.

On trouve dans la correspondance de Voltaire, dans celle de Mme du Châtelet et dans l'avis publié en tête de l'édition de 1742, quelques détails sur les incidents qui marquèrent la présence de l'auteur, lequel, pendant un entr'acte, reçut une lettre de Frédéric II lui annonçant le résultat de la bataille de Molwitz. Lecture en fut faite à l'assemblée qui éclata en applaudissements : « Vous verrez que cette pièce de Molwitz fera réussir la mienne. » Après le dernier acte, on annonça une seconde représentation pour le lendemain : « nous pensâmes exciter une émeute dans le parterre, écrit Mme du Châtelet, par ce que nous hésitions à en accorder une troisième. »

Le rôle de Mahomet était échu à La Noue, celui de Palmyre à Mlle Clairon, le jeune Baron jouait Séïde. D'après le témoignage de l'auteur, sa tragédie aurait été rendue d'une manière irréprochable, les acteurs avaient rivalisé de zèle : « Vous croirez peut-être que je blasphème, écrivait-il le 5 mai à d'Argental, quand je dis que La Noue, avec sa physionomie de singe, a joué le rôle de Mahomet mieux que n'eût fait Dufresne [1]. Cela n'est pas vraisemblable, mais cela est vrai. Le petit Baron s'est tellement perfectionné depuis la première représentation, il a un jeu si naturel, des mouvements si passionnés, si vrais et si tendres, qu'il faisait pleurer tout le monde comme on saigne du nez. C'est une chose bien singulière qu'une pièce nouvelle soit jouée en province de façon à me faire désespérer qu'elle puisse avoir le même succès à Paris.... Je doute fort, ajoute-t-il, dans une autre lettre au même (5 juin), qu'on trouve à la Comédie-Française quatre acteurs tels que ceux qui ont joué *Mahomet* à Lille. Je sais que La Noue a l'air d'un fils rabougri de Beaubourg [2], mais aussi il joue à mon sens d'une manière

1. Abraham Grimault-Dufresne, né en 1693, débuta en 1712 à la Comédie-Française, où il joua les premiers rôles tragiques et comiques jusqu'en mars 1741. Il mourut pensionné en 1767.

2. Pierre Trochon, sieur de Beaubourg, né en 1662, entra à la Comédie-Française en 1692 et remplaça Baron ; il quitta le théâtre en 1718 et mourut retraité le 17 décembre 1725.

plus forte et plus tragique que Dufresne. Il y a un petit Baron qui n'a qu'un filet de voix, mais qui a fait verser des ruisseaux de larmes. »

Grâce à l'appui du duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre, Voltaire put obtenir, dans la suite, pour La Noue, Baron, M[lles] Gaultier et Clairon, des ordres de début à la Comédie-Française.

Mahomet fut joué l'année suivante à Paris ; une petite brochure, publiée à ce moment, développe les réflexions d'un comédien (peut-être La Noue) sur la manière d'interpréter cette tragédie [1]. Mais la pièce, menacée d'interdiction, dût être retirée de l'affiche après la troisième représentation. Enfin, grâce à d'Argental, cette fameuse tragédie reparut à la Comédie-Française le 20 septembre 1751, après que d'Alembert, chargé de l'examiner, y eut supprimé quelques vers. Que restait-il alors de la pièce jouée à Lille ? Voltaire reconnaît qu'elle avait été « retaillée, recoupée, relimée, rabotée, rebrodée, remaniée, repolie et corrigée. »

Le fonds Godefroy, à la Bibliothèque de Lille [2], possède deux documents non datés se rattachant, de près ou de loin, à cet événement littéraire :

Dossier A., pièce 20 : vers adressés à M. de la Noue après son début à Paris dans *le Comte d'Essex* en 1742.

Dossier H., pièce 1 : dans son *Temple de Gnide* paru en 1731, Voltaire, en parlant de Rousseau, avait écrit :

Si vous voulez être chéri
Des dieux de la double montagne,
Faites tous vos vers à Paris
Et n'allez pas en Allemagne.

1. *Lettre d'un Comédien de Lille sur la tragédie de Mahomet de M. de Voltaire contenant l'idée des caractères, de la conduite et des détails de cette pièce.* Le prix en est de six sols. A Paris, chez Prault père, quay de Gèvres, au Paradis, 1742. Avec approbation et privilège du Roi ; le visa est du 7 août. — *In fine* : « A Lille en Flandre ce 15 juillet 1742. (Collection particulière.)

2. Liasse 27.

Les vers suivants sont une réplique à cette épigramme :

Auteur d'*Œdipe* et de *Zaïre*,
Appui du théâtre français,
Dis-nous quel bizarre délire
Te fait chanter dans nos marais ?
Le dieu de la double montagne
Traite à peu près ses favoris
En Flandres comme en Allemagne,
Tu nous l'avois toy-même appris :
L'on rime mal loin de Paris.
Veux-tu de nouveau faire entendre,
En montrant *Mahomet* au Lillois qui l'attend,
Qu'à tout ouvrage fait en Flandre
Il faut un spectateur flamand ?

Réponse

Rimeur badeau, dont la satire
Sur nos Flamands veut s'égayer,
Si tu ne crains de t'égarer
Viens icy ! Par l'auteur d'*Œdipe* et de *Zaïre*
Tes préjugés seront détruits.
Viens, et vois *Mahomet*, vois Lille qui l'admire
Et tu seras forcé de dire
Que l'esprit et le goût sont de tous les païs !

Comme ses prédécesseurs, La Noue laissa des dettes à Lille. Les propriétaires de la salle obtinrent, en avril 1742, un arrêt de saisie sur ses effets et objets mobiliers. Ch. Carpentier en note les frais (4 fl. 1 p.) dans son compte.

Une troupe dirigée par Fierville[1], qui desservait Douai depuis quelque temps, termina l'année théâtrale.

1742-1743. (Du 2 avril au 6 avril). — 133 représentations, 4 concerts en septembre ; 6 bals en février.

Au mois de septembre, le directeur Thiéry, titulaire du privilège exclusif, à lui accordé par le duc de Boufflers, sollicite et

1. Fierville (Pierre) avait débuté en mai 1733 à la Comédie Française où il fut reçu au commencement de 1734. Congédié le 24 janvier 1741 avec une pension de 500 livres, il retourna en province et étant à Gand, en 1742, composa un ballet-divertissement en l'honneur de l'impératrice Marie-Thérèse. Fierville mourut à Munich en 1777.

obtient du magistrat, pour la troupe de comédiens du sieur Renault qu'il a fait venir, l'autorisation de commencer, à partir du 23, les représentations au prix ordinaire des places [1].

Faiseurs de tours et « joueurs de force » en mars et avril.

1743-1744 (Du 22 avril au 28 mars). — 109 représentations ; 5 bals.

Une troupe d'enfants joue six fois en octobre, et des danseurs de corde quatre en janvier.

1744-1745 (Du 13 avril au 10 avril). — 122 représentations; 7 bals.

Il y eut, en juin et juillet, une première interruption ; une seconde en août et septembre. La troupe était allée jouer à Courtrai.

Du 6 mai 1740 au 30 janvier 1745, le produit du loyer de la salle a été de 6.286 fl., contre 2.647 déboursés ; soit 3.639 fl. 8 à partager.

1745-1746 (Du 26 avril au 6 avril). — 206 représentations; 8 bals en février.

L'année théâtrale s'ouvrit au moment où commençaient, en Flandre, les opérations militaires qui devaient aboutir à la victoire de Fontenoy (11 mai).

Le journal de Godefroy [2] nous apprend, à la date du mercredi 23 juin, que la Comédie de Lille s'était établie au quartier du roi, à Chin, près de Tournai : « Il est arrivé un accident, le théâtre s'est enfoncé par la mauvaise construction ; il n'y a pas eu de blessés. Le duc de Richelieu, qui ne trouve aucun obstacle pour les plaisirs du maître, a fait abattre cent arbres pour le réparer. »

1. Reg. aux Résolutions, n° 29, f° 124.
2. Fonds Godefroy, portefeuille n° 70.

Il résulte d'une procuration donnée le 3 mars 1746, afin de poursuivre le paiement du loyer, que les propriétaires de la salle et ayants droit étaient à cette date : la veuve Haubursin née Dewitte, Gabriel Scherer de Scherbourg, s[r] de Tourmignies, pour 3 sixièmes ; de Le Prée, membre du magistrat, 1 sixième ; Lespagnol, premier conseiller-pensionnaire de la ville, et de Lourbe, 1 sixième ; M[lle] Anne-Marie Carpentier, Nicolas Lenglart-Carpentier et Philippe Vanhœnacker-Carpentier, négociants, pour le dernier sixième.

1746-1747. (Du 18 avril au 8 avril. — 45 représentations ; 6 bals en février.

Le théâtre ferme le 23 juin ; en août, un prestidigitateur donne deux soirées. Les directeurs, le sieur Delaunay et la dame Dublondel, quittent la ville le 23 juin sans payer leurs créanciers, abandonnant leurs hardes chez l'aubergiste qui les logeait. Une saisie est pratiquée sur vingt-trois pièces de toile peinte servant aux décorations et différents ustensiles de théâtre [1].

1747-1748 (Du 10 avril au 6 avril). — 26 représentations, dont 20 de pantomimes ; 8 bals en février.

Parmi les pantomimes jouées : *les Amusemens de la Guinguette* et *le Triomphe d'Arlequin* [2].

Thiéry, titulaire du privilège, n'ayant pas trouvé de troupe pour l'exploiter, on s'adressa à l'acteur Préville, de la Comédie-Française, afin qu'il réunisse de bons acteurs pour Lille [3].

1748-1749. (Du 22 avril au 29 mars). — 144 représentatioms, 7 bals en février et en mars.

1. Reg. aux Comparutions.

2. Se vendait à la Salle des spectacles. In-4°. Le livret, imprimé chez P. S. Lalau en 1747, contient la liste des personnages et l'analyse de la pantomime. (Bibliothèque de Douai.)

3. *Procès-verbaux de la réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements en 1882*, page 19.

Le directeur de la troupe se nommait Farain de Hautemer[1] ; il comptait parmi ses pensionnaires les sieurs Ribou, Ricaville, Pesé, Michiet et Toscan, les demoiselles Dancourt et Leroi.

Farain de Hautemer était docteur en médecine, s'il faut en croire le titre d'une de ses comédies, représentée à Lille en 1748[2].

Pendant le carnaval eut lieu la première de *l'Amante ingénieuse*, comédie avec divertissement[3], dont l'auteur, fils d'un avocat de Dijon, fit, pendant son séjour dans notre ville, une maladie assez grave pour le décider à composer lui même son épitaphe.

Du 5 mars 1745 au 20 mars 1749, la location de la salle produisit une somme de 2.907 fl. 10 pat., la dépense ayant été de 808 fl., la différence à partager fut de 2.099 fl. 10 pat.

1749-1750. (Du 14 avril au 21 mars). — 125 représentations ; 1 concert en juin ; 6 artifices en juillet ; 7 bals en janvier et février.

Au mois de janvier, les comédiens Ribou, Dourdez et Ricaville sont assignés en justice, à la requête de Farain de Hautemer, alors à Tournai.

1. Farain de Hautemer, né à Rouen, d'abord comédien de province, puis acteur de l'Opéra-Comique, a écrit outre celles qu'il fit jouer à Lille, plusieurs comédies en prose et en vers. Nous connaissons : *le Docteur d'amour*, un acte, en vers (1749) ; *Arlequin gouré ou la Gageure*, un acte, en prose (1750) ; *la Bigarrure* (1756) ; *les Filets de Vulcain* ; *les Boulevards* ; *l'Impromptu des halles* ; *la Maison à deux portes* ; *le Troc*, etc.

2. *La Toillette, comédie en un acte, en vers, dédiée aux dames, par M. Farain de Hautemer, docteur en médecine....* Lille, Ducerc (?), 1748, in-8. (Catalogue de la bibl. de Soleine, t. II, p. 114.)

3. *L'Amante ingénieuse ou la Double Confidence, comédie italienne en un acte, un divertissement, par M. Disson. Représentée pour la première fois à Lille, en Flandre, pendant le carnaval de l'année 1748.* Epigraphe : Ridiculum acri. Fortius ac melius magnas plerumque secat res. A Dijon, chez F. Desventes, 1752.

Du 4 avril 1749 au 31 mars 1750, le produit du loyer a été de 2.110 fl., la dépense de 159 fl., soit une différence de 1950 fl.

1750-1751. (Du 9 avril au 7 avril). — 197 représentations; 3 bals dont 1 en janvier et 2 en février.

Le même portefeuille du fonds Godefroy, duquel nous avons extrait quelques pièces pour l'année 1741-1742, en renferme d'autres qu'il convient de placer ici.

Dossier A, pièce 6 : Compliment prononcé sur le théâtre de Lille par M. de Valier, officier au régiment de Champagne. Dans une longue épître en vers qui fut lue à la suite d'une représentation du *Philosophe marié*, comédie de Destouches, où les rôles étaient tenus par des amateurs, officiers de la garnison. Cette épître, où l'on rappelle le souvenir de Mlle Gaussin, fait l'éloge des interprètes féminins, entre autres de l'actrice chargée du rôle de Mélite, d'une chanteuse, Mlle Gaultier, et d'une danseuse non dénommée.

Dossier C, pièce 6 : Pièce à la louange de la Duval ; on y critique sa camarade Mlle Gaultier. Dans la réponse qui suit, le dernier vers, « tout Bourbonnois est pour toy », rappelle sans doute quelque aventure entre l'actrice et les officiers de ce régiment.

Le dimanche des Rameaux, 4 avril, les comédiens donnèrent *Sémiramis* [1] au profit des pauvres [2] et dans le courant de l'année a été représentée une pastorale en musique inédite ayant pour titre *le Retour à la tendresse* [3].

Depuis longtemps déjà, il était d'usage, dans les théâtres de Paris et de province, de débiter sur la scène, le soir de la clôture annuelle, un compliment que lisait soit le directeur en

1. *Sémiramis*, tragédie en 5 actes en vers, de Voltaire, représentée pour la première fois à la Comédie-Française, le 29 août 1748.

2. Inventaire des Archives hospitalières, XVIIe fonds, E. 1.

3. Imprimé à Lille, chez Ch.-L. Prevost, in-4° (Collection particulière).

personne soit l'acteur le plus aimé de la troupe. On y remerciait le public de ses encouragements, on l'assurait d'une reconnaissance que rien ne pourrait altérer, et, après avoir passé en revue ce qui avait été fait au cours de la campagne écoulée, on promettait, grâce à une bienveillance qu'on s'efforcerait de mériter, de faire mieux encore l'année suivante.

A Lille, ce compliment était imprimé sur feuilles volantes, on le distribuait aux spectateurs. Il en existait plusieurs spécimens dans la collection lilloise de feu M. de Norguet; nous donnerons les premiers en date comme échantillon de cette littérature particulière.

COMPLIMENT prononcé le vendredi 2 avril 1751, pour la clôture du théâtre de Lille.

Messieurs. — Il y a des éloges consacrés à la vanité, prononcés par le mensonge, également honteux et pour celui qui les reçoit et pour celui qui les donne. Il y en a d'autres dus au mérite, dictés par la vérité, qu'on reçoit sans rougir et qu'on donne sans crainte de se déshonorer.

Ce sont ces derniers, Messieurs, que vous auriez droit d'espérer, que mon zèle me dit d'entreprendre, mais que la foiblesse du panégyriste n'oseroit hazarder.

Tout ce que je puis, Messieurs, c'est de vous prier d'être persuadés que les bontés dont vous nous avez honorés, votre indulgence à supporter nos défauts, ont gravé pour jamais dans nos cœurs les motifs de la plus respectueuse reconnaissance.

Critiques sans aigreur, juges aussi éclairés qu'équitables, vous nous avez montré la route que nous devons suivre. Si l'envie de vous satisfaire avoit pu tenir lieu de talens, je ne crains point de le dire, Messieurs, vous n'aurez rien à désirer.

Ceux d'entre nous qui seront assez heureux pour contribuer à vos plaisirs, osent promettre, Messieurs, qu'ils ne négligeront rien pour vous plaire, et ceux qui, comme moi, n'auront pas cet avantage, vont s'eforcer d'acquérir le talens nécessaire pour mériter un jour les applaudissemens d'un Public dont le gout et la délicatesse font envier à ceux qui quittent ce Théâtre le bonheur de ceux qui y restent.

De l'imprimerie de C.-L. Prevost, rue de la Grande-Chaussée.

1751-1752. (Du 17 avril au 25 mars). — 189 représentations dont 5 de sauteurs de corde en août et 1 d'artifice en novembre ; 6 bals en janvier et février.

Le loyer produisit 1.894 fl. 8 p. ; les dépenses atteignirent 455 fl. 16, il resta à partager 1.438 fl. 13.

Le directeur Romainville, se trouvant dans l'impossibilité de payer, on dut saisir son matériel et les décorations furent vendues pour solder les quatre dernières représentations.

Romainville, qui jouait les rôles tragiques dans sa troupe, a été en butte aux traits satiriques d'un poète du cru, comme on peut en juger par les deux pièces suivantes :

COMPLAINTE de M. de Rom... au parterre de Lille, sur son rôle de Narbas, dans Mérope, *tragédie de M. de Voltaire* [1].

Honneurs tant désirés, vainement attendus,
Chers applaudissemens, et qui m'étoient bien dûs,
Pourquoi tromper mon espérance ?
En vain des bras sanglans d'un monstre furieux,
Par une sage prévoïance,
Narbas aura sauvé le sang des demi dieux !
Quoy ! sous le nom de Polyclete
En vain j'aurai, pendant quinze ans,
Errant de retraite en retraite,
D'un prince infortuné guidé les pas tremblans ?
Quand je redonne un fils à la plus tendre mère,
Quand je remets Egyste au trône de son père,
Mes veilles, mes travaux, tout est compté pour rien !
Que dis-je ? Peuple ingrat, Narbas est ta victime
Et sans scavoir quel est mon crime,
Le tombeau de Cresfonte est devenu le mien.

CONSEIL à M. de Rom... [2]

De ton enterrement, puisque j'ai fait les frais,
Tu te flattes en vain de revoir la lumière.
L'instant qui t'a vu naître a fini ta carrière,
Tes lauriers, cher Narbas, sont changés en ciprès.

1. Collection de feu M. de Norguet. 1 p. in-4°.
2. Bibliothèque de Lille, fonds Godefroy, belles-lettres, n° 170.

Singe du lugubre Héraclite,
Quand d'un jeune héros tu peignois les malheurs,
Tout le parterre, enfant du joyeux Démocrite,
Rioit de voir couler tes pleurs.
N'abuse point d'un bon caprice,
Sur son mérite un sot aisément s'étourdit.
Si quelquefois on t'applaudit,
Il nous est défendu de te rendre justice :
Ne t'enfles point d'un fol orgueil,
Laisse à chaque pays ses talents, son génie,
En Flandres, comme en Normandie,
La vanité toujours creusera ton cercueil.
Profite d'un avis que je te donne en père,
Il est sans fiel, il est sincère.
Peut-être il ne te plaira pas,
Qu'importe ! Je ne puis m'empêcher de le dire,
Soit l'homme du jour, soit Narbas,
Tu ne scaurois jamais faire pleurer, ni rire.

Un autre versificateur anonyme prit la défense de Narbas-Romainville. Alexis Mathon [1], rimeur très connu qu'on avait soupçonné, protesta par ce mauvais quatrain [2] :

A l'Auteur qui m'attribuoit de mauvais vers qu'un mauvais comédien avoit fait pour sa défense.

Tais-toi ?... Morbleu, tais-toi toi-même !
Dis, pourquoi de Narbas me croire défenseur ?
Narbas tient, avec toi, même place en mon cœur.
Juges à présent combien je l'aime !

1752-1753. (Du 10 avril au 14 mars). — 167 représentations, dont 2 de sauteurs sur corde en décembre, 4 d'équilibristes en mars et avril, 1 de chiens et singes savants en avril ; 7 bals en février et mars.

Le produit du loyer fut de 1 678 fl 10, les dépenses atteignirent 417 fl. 7, soit 1.261 fl. 9, à partager.

1. Né à Lille en 1730, auteur de nombreuses pièces légères, ainsi que plusieurs tragédies, dont deux, *Artaxercès* et *Frédégonde*, qui tombèrent à plat sur la scène lilloise, et *Andriscus* qu'il essaya de faire jouer à Paris.

2. *Prose et Vers* de M. M***. A Amsterdam, chez la veuve Jolly, libraire, 1759.

Le directeur en titre était Ribou, l'acteur tragique [1]. Le compliment de clôture nous apprend que sa troupe avait été réunie hâtivement et qu'elle n'obtint pas les suffrages du public. L'aveu devait être plaisant à entendre de la bouche du coupable.

COMPLIMENT fait à la cloture du Théâtre de Lille,
le 13 avril 1753.

Messieurs,

Qu'il seroit flatteur pour nous de n'avoir, en vous rappellant nos travaux et vos plaisirs, aucune disgrâce à dissimuler, ni aucun reproche à nous faire. Accoutumés à voir paraître devant vous l'élite des acteurs, nous ne devons pas être surpris qu'une troupe rassemblée à la hâte n'ait pas eu de votre part cette approbation générale qui met le sceau à la réputation de notre talent. Jamais public ne fut si bon ni si éclairé, jamais acteurs ne furent moins dignes de concourir à vos plaisirs.

Cependant, Messieurs, quelques mortifiantes pour l'amour propre que vos leçons aient été, nous nous sommes toujours apperçus que votre indulgence surpassoit votre sévérité. Vous nous avez souffert, c'est plus que nous ne devions attendre. Votre esprit s'est souvent révolté à la vuë de nos défauts, mais votre cœur a laissé agir sa bonté. L'un nous effraioit, mais l'autre nous rassuroit. Pénétrés de la plus vive reconnaissance, nous implorons encore aujourd'hui vos bontés. Oubliez, s'il se peut, que nous n'avons pas eu le bonheur de vous plaire. L'aveu de nos fautes peut nous en faire espérer la grâce. Ne nous comparez pas avec le brillant et solide assemblage qui vous est promis pour l'année prochaine. Nous nous rendons justice. Nous nous regardons comme les ombres d'un tableau qui ne servent qu'à en faire mieux sortir le coloris. Quelque flatteurs que soient les succès qui semblent attendre la troupe en général et chaque acteur en particulier, leur joie et leur satisfaction n'égaleront jamais nos regrets et notre repentir. Heureux si nous pouvons un jour contribuer à vos plaisirs avec plus de succès. C'est toute notre ambition [2].

---

1. Ribou, vanté pour le tragique,
A fait four plus de deux cents fois ;
Mais son *Joueur*, dans le comique,
Lui procuroit quelques bourgeois.

Mélanges de poésies, man. 896 de la Bibliothèque de Lille.

2. Sans nom d'imprimeur. 2 pages in-4°.

1753-1754. (Du 30 avril au 6 avril). — 172 représentations, dont 2 de sauteurs de corde ; 5 bals en février.

Jusqu'au 15 juin, il y eut alternance de comédie et d'opéra. Mme Bercaville était directrice.

Dans le cours de l'année, des modifications sont demandées dans l'aménagement de la salle, qu'on met en vente publique, le 24 juillet, par le notaire Duriez ; il ne se présenta pas d'acquéreur. Défense fut signifiée à la directrice, le 19 octobre, d'apporter aucun changement dans la disposition intérieure,.

Le produit du loyer s'éleva à 1.678 fl. 16, les dépenses se chiffrèrent par 417 fl. 7 ; somme à partager : 1.261 fl. 9.

COMPLIMENT de clôture prononcé sur le Théâtre de Lille, le 5 avril 1754.

Messieurs,

Si dans notre état il est des jours sans nuages, des instants marqués par la félicité, ce sont sans doute ceux où nous osons, autorisés par l'usage, vous retracer nos sincers et respectueux sentimens. Chargé d'un emploi aussi délicat que glorieux, j'espère qu'en faveur de mon zèle, vous daignerez faire grâce à mon insuffisance. Quel vaste champ, ou plutot combien de motifs de reconnoissance! Nous vous devons, Messieurs, ce que nous sommes. En effet, qui de nous pourroit disconvenir que vos décisions toujours infaillibles, vos judicieux conseils, votre goût constant et vrai ayent fait éclore nos timides talens ? Combien de fois vos applaudissemens dispensés avec prudence et bonté ont relevé notre courage abbatu! Ils se sont écoulés bien rapidement ces jours consacrés à vos loisirs, plus par inclination que par devoir ; nous touchons à leur terme et pressentons les regrets qui en sont inséparables. Heureux ceux qui sont destinés à contribuer à vos amusemens la prochaine campagne. Loin de vous, le séjour le plus délicieux sera pour moi un lieu d'exil ; les jours serains une nuit profonde. On ne trouve pas partout un sexe enchanteur dont l'aimable présence embellit nos spectacles, anime, inspire l'acteur ; des guerriers scavans, amis des Muses et protecteurs des Arts. Toutes les villes n'abondent point en citoyens éclairés et connoisseurs qui se partagent entre leurs affaires et des récréations qui font l'éloge du cœur et de l'esprit. Si quelque chose peut adoucir l'amertume de mon chagrin, c'est l'espérance et l'envie de pouvoir un jour,

après un travail sérieux et assidu, reparoitre devant vous, plus digne de vos suffrages.

A Lille, de l'imprimerie de P.-S. Lalau. 2 pp. in-4°.

1754-1755. (Du 22 avril au 22 mars). — 179 représentations, dont 3 de faiseurs de tours en octobre ; 3 bals en mars.

Une troupe italienne joue dix fois en janvier et février ; la première chanteuse se nommait Mme Barbarini [1].

Le loyer produisit 1.789 fl. 4, soit, après déduction de 214 fl. de dépense, une somme à répartir de 1.575 fl. 4.

1755-1756. (Du 7 avril au 10 avril). — 100 représentations ; 5 bals en février.

Recettes : 981 fl ; dépenses : 107 fl 11 ; il resta 873 fl. 9 à partager.

1756-1757. (Du 26 avril au 2 avril). — 123 représentations à partir du 6 mai ; concert en décembre ; 5 bals en février.

Le directeur, Charles-Christophe-Grégoire Delongue Montmény, est poursuivi à la requête des sieurs Lenglart et consors, propriétaires de la salle, en paiement d'une somme de 298 fl. pour 32 représentations. Opposition est faite entre les mains du receveur Delahaye, avec défense de se dessaisir de « tels deniers, meubles ou effets appartenans ou pouvant appartenir au directeur. »

Dans le recueil manuscrit de la bibliothèque de Lille [2] se trouve un sixain à l'adresse de l'infortuné Montmény

Ainsi, malheureux directeur,
Vous nous donnez soit comédie,
Soit opéra, soit tragédie.
Pour en sortir à votre honneur
De jeux tenez académie,
Votre fortune est affermie.

1. *Sur l'opéra italien qu'on suivit avec tant de chaleur à Lille.*

Avec de belles voix, une bonne musique
Peut affecter deux ou trois fois mes sens ;
Mais si la nouveauté me pique,
Je ne me plais qu'où je comprends.

Prose et Vers, p. 91.

2. *Mélanges de poésies*, man. n° 896.

Le produit du loyer atteignit néanmoins 1.291 fl. 4, les dépenses furent de 288 fl. 12, soit une différence à partager de 1.002 fl. 12.

Une affaire assez typique vint, en 1756, devant le Parlement de Flandre siégeant à Douai. Marie-Madeleine Burillon, dite Villeneuve, actrice de la troupe lilloise, avait pris la résolution, pour certains motifs qu'on devinera aisément, de quitter la scène afin de mener une vie.... « tranquille ». Par acte en due forme, elle fit signifier au directeur, le 2 juillet 1755, sa renonciation au métier de comédienne, loua une maison et y filait des jours heureux, lorsque la mère vint déclarer au magistrat que sa fille vivait de libertinage avec un nommé Chavette, négociant, demeurant à Lille sur la Petite-Place. Mandat d'arrêt fut lancé contre la Villeneuve qui, prévenue à temps, se réfugia à Tournai où la justice l'alla chercher. Ramenée à Lille sous bonne escorte, elle fut écrouée à la Maison de Salut ou Raspuck. Malgré les démarches que fit sa mère pour obtenir sa libération, elle y fut maintenue et comparut devant la justice : « Il faut, écrivait le prévôt de Lille, que la coquine soit punie par la bourse. » Frappée d'une forte amende, elle en appela au Parlement qui confirma la sentence et la condamna aux dépens. [1]

Montmény, en sa qualité de fils d'un bourgeois de Paris, avait sollicité son admission à la bourgeoisie de Lille ; mais sur l'avis du procureur syndic, sa requête fut rejetée le 4 mars 1757, parce qu'il était reconnu comédien et avait « monté sur le théâtre [2]. »

1757-1758. (Du 24 avril au 2 avril). — 90 représentations à partir du 9 mai, dont 3 de sauteurs sur corde en janvier; 3 bals en février.

1. Affaires générales, cart. 969, dossier 4 (14 pièces). — Archives hospitalières, fonds de la Bonne et forte Maison dite Maison de Salut ou Raspuck, E. 3.

2. Regᵗ aux Résolutions, n° 36, f° 139.

Le produit du loyer ne s'éleva qu'à 846 fl. 12 ; dépense, 157 fl. 15, déduite, il resta 693 fl. 17 à partager.

C'est à propos de cette triste année que Mathon écrivait :

Sur le peu de goût que l'on a pour les spectacles à Lille.

Depuis trois mois la Comédie
De temps en temps faisoit un four :
Inopinément, un beau jour,
En moins de rien, la salle fut remplie.
Le directeur court au bureau :
— De la Haye, à combien se monte la recette?
— A sept cens francs. — Que me dis-tu, bourreau?
Est-il possible!... Eh quoi ! la chambrée est complète.
Voyons l'affiche... Oh! le tour est nouveau !
L'imprimeur, par un trait malin,
Au lieu de *feu partout* que je lui dis de mettre,
Mit en gros caractère,... il a bien fait le traitre !
Au foyer et partout on aura du bon vin.

Prose et Vers, p. 82.

Les compliments d'ouverture et de clôture n'étaient pas les seuls, il y en avait d'autres encore.

Les comptes de Carpentier mentionnent les étrennes du receveur (2 fl. 8) et des divers employés chargés de l'entretien de la salle. Le portier, lui, ne touchait rien, mais il s'adressait directement au public : en 1758, le sieur Dauchies, qui remplissait ces importantes fonctions, trouva un rimailleur quelconque pour exprimer ses sentiments en vers. La collection de M. de Norguet possédait un spécimen du genre :

ÉTRENNES du portier de la Comédie pour l'an 1758.

Inspiré ce matin du divin Apollon
Pour faire un compliment qui ne soit pas trop long,
J'ose vous présenter mon respect, mon hommage.
L'an nouveau m'autorise à suivre cet usage.
Je ne puis vous offrir que des vœux, des souhaits
Qu'aucun chagrin jaloux ne troublera jamais :
Puissiez-vous, de cent ans, oublié par les Parques,
Vivre encor plus content que ne sont les monarques ;

PAR PERMISSION.

LES COMEDIENS FRANÇAIS ET ITALIENS.

Donneront aujourd'hui 17. Août 1758. à la demande qui en a été faite

IPHIGENIE EN TAURIDE

OU LE TRIOMPHE DE L'AMITIE

Tragédie nouvelle avec tout ſon Spectacle, ſuivi de la nouvelle Epreuve Comédie de Mr. DE MARIVAUX, terminée par un Ballet Pantomime dans lequel le Sr. Pitrot & la Delle Gourville danſeront.

Dimanche la Clôture du Théatre par le Grand Feſtin de

P I E R R E.

ON COMMENCERA A CINQ HEURES PRÉCISES.

Puissiez-vous ne sentir jamais de maladie ;
Trois fois chaque semaine être à la Comédie.
Là, vous me trouverez très prompt à vous servir,
Vous attendre à la porte et surtout, par mon zèle,
Qui n'est point de portier plus exact et fidèle.
Je serai trop content si mes vœux, mon ardeur,
Vous prouvent que je suis votre humble serviteur [1].

Le produit du loyer ne dépassa pas 666 fl., la dépense ayant été de 118 fl. 15, la somme à partager ne fut que de 547 fl. 15.

1758-1759. (Du 18 mars au 7 avril). — 173 représentations à partir du **4** avril ; **4** bals en février.

Le directeur Bienfait cadet, qui allait rester à la tête de l'entreprise pendant plusieurs années, était un homme intelligent et actif, il essaya de rendre à notre scène son ancien prestige. Le premier, il fit venir des artistes de la capitale, pendant la semaine de clôture, pour donner des représentations extraordinaires. Il traite, en décembre 1758, avec la troupe d'enfants de François Baron, le même qui avait créé Séïde de *Mahomet* en 1741 ; cette troupe, de concert avec la sienne, dit-il dans sa requête, sera en mesure de donner des spectacles nouveaux « n'ayant jamais paru en cette ville. » Avec l'appui du public, qui y a acquiescé « avec grand applaudissement », il demande une augmentation du tarif, sauf pour le parterre. Mais le magistrat, soit que les spectacles ne méritaient pas cette faveur, soit par suite de réclamations, revint brusquement sur l'autorisation donnée, et après avoir signifié, le 22 décembre, interdiction au directeur, ordonna à un sergent de se tenir près du bureau de la recette pour empêcher toute contravention. C'est en vain qu'à la veille de la clôture Bienfait adressa une nouvelle requête pour le tiercement du prix des places en faveur d'un comédien de « première classe » qu'il se

1. Il manque un vers, après le onzième, dont la rime doit s'accorder avec *servir* ; l'imprimeur a mis *surtout*, au douzième, au lieu de *montrer*, et *qui* au lieu de *qu'il* au vers suivant.

proposait de faire venir de Paris ; il n'obtint pas gain de cause. Cet acteur était Le Kain [1].

Le produit du loyer pour cette année fut de 1643 fl. 13 p. 9 d., dépenses : 411 fl. 13 ; somme à partager : 1.232 fl. 9 d.

1759-1760. (Du 22 avril au 29 mars). — 163 représentations, dont une d'escamoteur en juin ; 5 bals en février.

Bienfait traite de nouveau avec Le Kain pour cinq représentations pendant la semaine de la Passion. Le grand tragédien se fait applaudir le 7 avril, dans le rôle d'Orosmane de *Zaïre*, qu'il avait joué déjà l'année précédente ; son succès fut énorme. Sur la dénonciation qu'au mépris de la défense qui avait été faite, le directeur aurait exigé de ceux qui s'étaient présentés pour louer des loges un tiers en plus de la taxe ordinaire et les avait obligés de prendre ces loges pour la totalité des représentations, le magistrat ordonna à Bienfait, par sentence du 22 mars, de se rendre immédiatement en prison et d'y rester vingt-quatre heures, jusqu'au remboursement des sommes induement perçues. Le directeur obéit, mais il obtint son élargissement le lendemain dimanche, l'accusation ayant été reconnue fausse [2].

Parmi les pièces nouvelles représentées cette année, deux sont dues à des auteurs locaux : *l'Amant vengé*, opéra-comique en vaudevilles [3], et *Artaxercès* [4], tragédie en cinq actes, de Mathon, qui fut outrageusement sifflée ; une autre, du même auteur, intitulée *Frédégonde*, eut un sort semblable dans la

1. Henri-Louis Caïn dit Le Kain, né à Paris le 31 mars 1729, mort dans la même ville le 8 février 1778, débuta à vingt-un ans, en 1750, à la Comédie-Française, dans le rôle de Titus du *Brutus* de Voltaire. Reçu à 12.000 fr. d'appointements, il fut nommé sociétaire deux ans après. Sa carrière théâtrale fut des plus brillantes. Le Kain était très laid, « un monstre à voix humaine, » comme l'appelait Collé, mais on oubliait vite ce défaut en le voyant jouer.

2. Reg. aux Résolutions 40 bis, f. 9.

3. *L'Amant vengé*, opéra-comique, par M. B*** (Bienfait). Représenté pour la première fois à Lille en Flandre, par la troupe des comédiens ordinaires. A Amsterdam et se trouve à Paris, chez Cuissart, libraire, quai de Gesvres, 1759. In-12 (Collection particulière).

4. Mathon en a publié quelques scènes dans son recueil, *Prose et vers*.

suite. Nous trouvons, dans la préface d'une comédie écrite par un Lillois [1], le récit de l'incident comique qui contribua à la chute de l'œuvre de Mathon : « Dans une de ces scènes où le génie de l'auteur commençoit à se développer, le parterre aperçut avec surprise une nourrice robuste et charnue qui tenoit dans les bras un enfant au maillot dont la tête étoit ornée d'une énorme perruque. Des éclats de rire involontaires ne permirent plus aux acteurs de continuer la pièce... Son auteur, agité par des mouvemens convulsifs dans une seconde loge, eut à peine la force de s'évader... La nourrice s'enfuit... Les huées succédèrent aux éclats de rire, etc., etc. Ainsi s'évanouirent les espérances flatteuses de l'auteur ; ainsi le Gouverneur, toute sa suite et l'homme en place qui s'intéressoit au succès de *Frédégonde* furent les témoins de sa chute comique. Enfin, le parterre se dédommagea amplement du cruel ennui que quelques actes de cette tragédie et surtout la longueur assommante de sa première scène lui avoient causé. »

Le loyer de la salle produisit 1.504 fl. 4, les dépenses s'élevèrent à 268 fl., soit 1336 fl. 4 à partager.

1760-1761. (Du 14 avril au 7 mars). — 203 représentations à partir du 27 avril, 6 bals en janvier et février.

Brun-Lavainne a publié, dans la *Revue du Nord* [2], le texte d'une affiche donnant la composition du spectacle du 21 mai 1760 :

Les Comédiens de Son Altesse Mgr le Maréchal, prince de Soubise, etc.
donneront mercredi 21 mai 1760
au profit de MM. Martin
une représentation de
NINETTE A LA COUR
Comédie en vers et en trois actes, mêlée d'ariettes, airs
et divertissemens

1. *Le Valet intriguant*, comédie de société en un acte et en prose, par M. Simon, 1784.

2. Tome VIII, 1857, p. 52.

suivi du

TRIPLE MARIAGE

Comédie de M. Destouches

Mlle Martin[1] remplira le role de Ninette dans la première pièce; Mlle Roqueville remplira le role de Javotte dans la petite pièce.

En attendant *Ismène*, opéra qui n'a jamais été représenté dans cette ville, et les *Macchabées*, tragédie de M. de La Motte, tirée de l'Ecriture sainte.

Produit du loyer 1.868 fl. 10, dépenses : 496 fl. 8 ; différence 1.372 fl. 2.

1761-1762. (Du 30 mars au 28 mars). — 74 représentations à partir du 13 avril.

La salle resta inoccupée de juillet à septembre. A cette date, une troupe ayant pour directeur un nommé Pitrot ou Pietro[2], joua pendant quelque temps.

Charles Cousin avait fait établir, sur l'Esplanade, une guinguette pour y donner des spectacles pendant la saison d'été[3]. Les propriétaires de la salle adressèrent une protestation au magistrat à ce sujet, le 18 septembre, demandant qu'interdiction soit faite « sous telles peines ou amendes, au profit des pauvres, qu'il lui plaira infliger[4]. »

Le 21 janvier, Cousin obtint l'autorisation de donner à la Comédie, pendant le carnaval et le dimanche, de 5 à 10 heures du soir, des bals masqués[5].

---

1. Un mois après, cette artiste était enlevée par un exempt et deux cavaliers de la maréchaussée pour être conduite à la Comédie de Toulouse, où elle avait contracté un engagement antérieur. « Mlle Martin ne sauroit passer pour jolie, mais elle est bien au théâtre ; elle accuse 29 ans. » (Correspondance de Favart, 4 juillet 1760.)

2. Associé avec Bienfait cadet, en 1758-59, ils exploitèrent ensemble le théâtre de Gand.

3. Dans la suite, cette guinguette fut transformée en café qui s'appela *le Ramponneau* et dont l'ouverture eut lieu le 30 avril 1763.

4. Aff. générales, c. 701, d. 4.

5. Reg. aux Résolutions, n° 40, f° 109.

1762-1763. (Du 18 avril au 24 mars). — 87 représentations à partir du 17 mai, 4 de sauteurs sur corde en août; 1 concert, 1 bal.

La salle reste encore inoccupée en août et septembre. Bienfait reprend la direction en octobre.

Deux acteurs forains, les sieurs Giornovicchi et Pagny, qui avaient déjà obtenu, au mois de mars, l'autorisation de jouer à Lille, demandent par requête, le 11 juin, la permission d'établir sur la Petite-Place une baraque en planches de 48 pieds (15 m. 50) de long, sur 20 (6 m. 50) de large et 18 (6 m. environ) de haut, pour y donner des « exercices d'équilibre et force, de posture et de souplesse. » Accordée d'abord pour un mois, l'autorisation est prolongée de trois Mais les habitants du quartier protestent; ils se plaignent que cette baraque leur cause un grand préjudice « tant à cause de la populace qui se rassemble et éloigne les chalands, que par suite des insolences, des vitres brisées et des invectives les plus atroces que le menu peuple leur fait [1]. »

Les 19 et 20 septembre, on donna à la Redoute, bal public et gratis, suivi d'un feu d'artifice en réjouissance de la victoire remportée par le prince de Condé à Johannisberg. Il y eut un concours extraordinaire de monde, et le sieur Cousin, pour tenir le public en garde contre le bruit qui courait du peu de solidité de la construction, publia un avis que la chose était invraisemblable « vu qu'il y avoit eu plus de 3.000 personnes dans le grand sallon les deux jours de fêtes. » [2]

Le produit du loyer est des plus maigres cette année : 638 fl., dépenses 68 fl., il resta 570 fl. à partager.

1763-1764. (Du 13 avril au 13 avril). — 234 représentations à partir du 18 avril.

1. Aff. générales, c. 702, d. 6.

2. *Annonces, affiches et avis divers pour les Pays-Bas françois*, n° du 29 septembre 1762.

La salle a été restaurée. Bienfait et ses associés offrent de donner une ou deux représentations gratuites pour le peuple à l'occasion de la publication de la paix, mais par crainte de désordres, le magistrat refuse [1].

Le produit du loyer atteint 2,186 fl., la dépense est de 420 fl.; somme nette à partager 1.706 fl.

1764-1765. (Du 7 avril au 15 avril). — 169 représentations à partir du 6 juin.

Suspension en janvier et février.

Favart, dans sa Correspondance [2], parle d'un des sujets de la troupe, Gontier de Clerval, qu'il propose pour le théâtre de Vienne : « 22 à 23 ans, jolie figure, tient l'emploi de Cailleau (*sic*) et peut remplir celui de notre Clairval ; joue aussi les seconds petits maîtres et les troisièmes amoureux de la comédie et de la tragédie. »

Bienfait éprouva les plus grandes difficultés pour payer un arriéré de 59 représentations, qu'il régla par à-comptes en mars.

Au mois de mai s'éleva une contestation au sujet des améliorations à apporter à l'aménagement intérieur de la salle. Bienfait proposa de payer un supplément de 15 sols par représentation, ce qui porterait la location à 12 livres de France par jour ; d'autre part, on l'aurait autorisé à porter le prix des places sur le théâtre, aux balcons et aux premières loges à 40 patars, les secondes loges à 20, sans modifier les conditions pour les officiers de la garnison. Mais lorsqu'il s'agit de payer le loyer, le directeur déclara qu'il n'était pas en mesure ; immédiatement, saisie fut faite entre les mains du receveur Delahaye. Celui-ci s'y ayant opposé fut appréhendé le 25 août et conduit en prison par ordre du major Darmand. Le magistrat voyant dans cet acte une atteinte à ses privilèges, fit mettre le receveur en liberté par le lieutenant de roi.

1. Aff. générales, c. 702, d. 6.
2. Tome II, 17 avril 1764.

Cousin, qui était entré dans l'association, proposa, au mois de juillet, la construction d'une nouvelle salle de spectacles sur l'emplacement des Boucheries, projet qui n'eut pas de suites. [1]

Nicolas Bienfait l'aîné et sa sœur Suzette avaient demandé vainement, à plusieurs reprises, la permission de donner la comédie, obtenue déjà par Cousin et promise, d'autre part, à un comédien du nom d'Hébert qui achevait une tournée dans les villes voisines. La salle resta inoccupée pendant ce temps, les propriétaires firent alors valoir au magistrat combien leurs intérêts se trouvaient lésés par cet état de choses. Ils sollicitèrent, pour Bienfait et sa sœur, l'autorisation de jouer en attendant l'arrivée d'Hébert, ce qui leur fut accordé.

Produit du loyer 1610 fl., dépenses 248 fl.; somme à partager 805 fl.

1765-1766. (Du 26 mars au 7 avril). — 186 représentations à partir du 6 mai ; 3 bals en janvier et février.

A son tour, Cousin ne tient pas ses engagements ; deux de ses pensionnaires, L.-F. Dalainville et la demoiselle Desmarets lui réclament, en février, une somme de 500 livres à eux due ; ils font saisir, le 10, les meubles et effets du directeur. Celui-ci fait expulser, par la sentinelle en faction devant sa porte, le garde préposé à la saisie, prétextant d'un ordre du commandant de place, lequel interrogé à ce sujet, répondit qu'il ne se mêlait pas de cette affaire, que l'aide-major Joly avait reçu injonction du lieutenant de roi, M. de Sarsfield. Le magistrat protesta contre cette nouvelle atteinte à sa juridiction et, le surlendemain, dépêcha le rewart, le mayeur et le premier conseiller pensionnaire chez le commandant qui répondit « qu'il y avait eu méprise de la part de M. de Lamerville et qu'il allait faire mettre au cachot la sentinelle qui avait mis le garde dehors »

..... De tout temps
Les petits ont pâti des sottises des grands.

1. Voir plus haut, pp. 186-187.

Le 14 février, l'aide-major vint demander au magistrat l'autorisation de recommencer les représentations [1].

Le loyer produisit cette année 1802 fl., les débours montèrent à 322 fl., il resta 1480 fl. à partager entre les co-propriétaires. Parmi les dépenses, figurent la réparation par le peintré Hennion, des décorations de palais, chambre et bois, avec leurs « six ailes », c'est-à-dire les coulisses des trois plans.

En **1766-1767**, Bienfait dut se retirer, ayant perdu 40.000 livres dans son entreprise depuis trois ans ; il quitta Lille, ruiné, « ayant à peine un habit sur le corps ».[2] ; les comédiens s'associèrent entre eux. Les fonds nécessaires furent fournis par quelques actionnaires qui versèrent une somme suffisante et mirent une comédienne à la tête de l'entreprise.

Le prince de Soubise, gouverneur de Lille, accorda le 25 juin auxdits actionnaires, pour toute la durée de la société, « le privilège de faire venir et rassembler telle troupe ou comédiens qu'ils jugeront à propos, tant pour le tragique que pour le comique et l'opéra bouffon, ainsi que donner des bals et concerts [3]. »

1. Aff. générales, c. 702, d. 9.
2. Voir aux Annexes : *Mémoire sur le Spectacle de Lille.*
3. Aff. générales, c. 702, d. 8.

De 1767 à 1780

Jusqu'ici, il n'existait pas à Lille de réglementation spéciale pour les spectacles. Les usages et conventions faisaient loi. Le magistrat prenait, par voie de résolutions et après avis du procureur syndic, telles mesures qu'il convenait, selon les circonstances ou les événements.

Depuis la conquête, l'octroi du privilège, c'est-à-dire du droit de donner des spectacles quelconques à prix d'argent dans l'intérieur des villes, appartenait à l'autorité royale, représentée par le gouverneur de la province et de la ville. Néanmoins, le titulaire de ce privilège n'en pouvait faire usage sans l'agrément du magistrat ; par apostille sur la requête qui lui était présentée à cet effet, ce dernier donnait l'autorisation nécessaire, en limitait la durée, fixait le jour de l'ouverture, les heures du spectacle, le prix des places et la somme à verser aux établissements charitables, à titre de redevance tenant lieu de droit des pauvres.

Un des effets du privilège, et non des moindres, était d'obliger tout comédien ou entrepreneur de spectacles de s'entendre, au préalable, avec le titulaire lorsqu'il désirait donner à Lille des représentations, sur lesquelles il était perçu une taxe variable et à débattre.

Les mesures d'ordre et de sécurité, la police des comédiens et celle de la salle, incombaient à l'autorité civile ;

les délits commis par les militaires, officiers ou soldats de la garnison relevaient du commandant de la place.

A la suite de conflits répétés et pour les éviter à l'avenir, le magistrat élabora, au commencement de l'année 1767, un projet de règlement de police générale et intérieure. Après un échange d'observations, ce projet fut renvoyé le 12 mars, avec quelques modifications qui furent adoptées. De son côté, le commandant de place s'occupa de ce qui concernait le service de la garde.

Les divers règlements furent approuvés et signés à Paris, le 18 mars, par le prince de Soubise et, le 6 mai, les instructions aux sergents préposés à leur exécution étaient mises en vigueur ; le même jour, les échevins désignés pour la police des prisons furent chargés de l'incarcération des personnes arrêtées [1].

On trouvera plus loin, aux Annexes, le texte complet de ces documents qui sont au nombre de quatre : 1° règlement de police générale du spectacle ; 2° règlement de police intérieure ; 3° consigne de la troupe ; 4° instructions relatives à l'exécution de ces règlements. En voici les articles principaux :

Le prix des places était fixé comme suit :

3 livres au parquet et au balcon.
50 sols aux premières loges et amphithéâtre.
30 » aux deuxièmes loges.
20 » aux troisièmes loges.
15 » au parterre.

On remarquera qu'il n'est plus question de places sur le théâtre.

Abonnements : 18 livres par mois pour les hommes et 12 livres pour les dames ; on ne louait que les loges [2]. Les

1. Aff. générales, carton 702, d. 11 et reg. aux Résolutions, 43 bis, f° 159.

2. « Les personnes qui désireront louer des loges, dit le prospectus de 1767-68, devront s'adresser au directeur, rue de la Comédie. »

régiments restaient libres de s'abonner, et, selon l'ordonnance royale, la somme à verser par bataillon fut fixée à 150 livres.

L'entrée du théâtre était interdite aux gens de livrée, même en payant. Si un domestique avait à parler à quelqu'un, il devait se faire accompagner par un soldat jusqu'au chauffoir, où il attendait la personne désignée.

Le contrôle avait été réorganisé : sous peine d'amende, les portiers devaient mettre les billets des spectateurs dans une boîte spéciale ; si quelqu'un voulait sortir pour affaire, il donnait « une marque ou un gage, » afin d'être reconnu à sa rentrée.

Le public du parterre pouvait jadis conserver le chapeau sur la tête, le nouveau règlement s'y oppose ; il est interdit de tourner le dos à la scène, de troubler ou d'interrompre le spectacle d'aucune façon.

Le règlement de police intérieure, qui prévoit les infractions au service des comédiens, musiciens, souffleur, machinistes et garçons de théâtre, spécifie les peines à infliger aux contrevenants, ainsi que le taux des amendes pour manquement aux répétitions ou retard dans le lever du rideau, qui était fixé à cinq heures et demie sonnant à la pendule du foyer.

Des sergents de la ville « en habit uniforme » surveillaient spécialement le parterre, « où ils étoient appuyés contre le mur, » aux places indiquées par le lieutenant du prévôt.

Les jours de spectacle, le poste de la place détachait un sergent, un caporal et treize grenadiers qui occupaient dans la salle, pendant les représentations ou les répétitions, les endroits désignés par la consigne.

Jusqu'alors l'état-major de la place avait eu ses entrées [1], désormais il n'y eut plus que les officiers de service qui entrèrent sans payer. On supprima au parquet le banc réservé aux officiers de la garnison.

1. Aff. générales, carton 702, d. 11.

Le gouverneur avait sa loge dans l'avant-scène de gauche (côté du roi) et lorsqu'il assistait au spectacle, un tapis à ses armes en garnissait le devant ; le lieutenant-général et le commandant de place occupaient cette loge pendant son absence.

En vertu de leur privilège, les acteurs de la troupe pouvaient se qualifier « Comédiens ordinaires de Son Altesse Mgr le maréchal, prince de Soubise. » Cette mention figurait chaque jour en tête de l'affiche du spectacle.

Le directeur pour l'année 1767-1768 fut un sieur Lavoy, ancien comédien de province qui, ayant sollicité précédemment la direction de Gand, avait pris en attendant celle de Calais et nous arrivait de Bruxelles, où il était resté quatre ans. Sa troupe pouvait fournir tous les genres : tragédie, comédie française et italienne, opéra bouffon, ballets et divertissements. Il publia, sous forme de livret, un coquet prospectus [1] donnant la liste de ses pensionnaires, des musiciens de l'orchestre et du personnel de service, qui débute galamment par une épître aux Dames de Lille :

Vous qui joignez au don de plaire
Les délices du sentiment
Et qui régnez également
Au Théâtre, au Cercle, à Cythère,
Sexe poli, sexe charmant,
Vous que le dieu du Goût éclaire
Pour juger souverainement
Des spectacles que Melpomène
Vient, fondant en pleurs sur la scène,
Vous étaler pompeusement,
Ou des traits naïfs que Thalie,
Versant le sel à pleines mains,
Sçait peindre et fronder les humains
Et les écarte de la folie,

1. Imprimé à Lille chez H.-J. Lemmens, 1767. — C'est un petit in-8 de huit pages, avec couverture en papier marbré « à colimaçons », si cher aux bibliophiles. Chaque page est encadrée d'un gracieux fleuron ; la première porte les armes du prince de Soubise. (Aff. générales, carton 702, d. 12.)

Permettez aux Acteurs nouveaux
De vous présenter leurs hommages ;
Jaloux d'entretenir vos suffrages
Ils vous consacrent leurs travaux.
Mes Dames, si votre indulgence
Accueille leurs faibles talens,
Le zêle et la reconnoissance
Rendront leurs succès plus brillans.
Un espoir si doux par avance
Échauffe, anime leurs transports ;
Vous amuser est leur partage,
Vous plaire, c'est tout l'avantage
Qu'ils attendent de leurs efforts.

Vient ensuite l'état des personnes composant la troupe :

Tragédie, comédie française et italienne.

MM.	Le Neveu.	Mmes	Prévot.
	La Croisette.		Coste.
	Garnier.		Chateauneuf.
	Lauville.		Dulac.
	Monvel.		Garnier.
	Desbrosses.		Carron.
	Carron.		Lavoy.
	Lavoy neveu.		Desbrosses.
	Desessarts.		Gogo Lavoy.

Opéra bouffon.

Desormery.	Raton-Duchenes.
Launay.	Poussin.
Quentin.	Clairval.
Duchenes.	Carron.
Desessarts.	Garnier.
Carron.	

Ballet.

Danseurs : Joubert, premier danseur, maître de ballet, Lamy neveu, Malter, Vaillant, Chapron, Rey, André, Pascal.

Danseuses : Mlles Carron, première danseuse, Joubert, Dulac, Boisemont, Degligny, Auberte, Duchenes, Félicité Bertrand.

Orchestre.

POUSSIN, maître de musique.

VOYEZ, premier violon.

SOYEZ et POLLET, premiers dessus.

DELCAMBRE, LANIEZ et LOISELET, seconds dessus.

LOISELET et CARLES, tailles.

DELCAMBRE et SALINGRE, hautbois.

BORDERY et DESPLANQUES, basses.

DE VILLIERS, pour le clavecin.

Bassons et cors de chasse.

Employés

LA VIGNE, souffleur.

PASCAL, machiniste.

MANUEL, garde magasin.

COUSIN et FRANÇOIS, tailleurs.

Receveurs.

PICHOREL, du côté de Rihour.

Portier du côté de la rue de la Comédie.

Contrôleurs.

DELAPRADE, sur-contrôleur.

CHATEAUNEUF, du côté de Rihour.

DELAHAYE, du côté de la rue de la Comédie, concierge.

Portiers.

Hubert DUBURCQ, du côté de Rihour.

FLAMAND, du côté de la rue de la Comédie.

Ouvreuses de loges.

Mlles DELAHAYE, parquet, balcon, loges grillées ; MANUEL et CHAPRON, premièresl oges ; PETIT, BAPTISTE, deuxièmes loges ; PRIEN, troisièmes loges.

Habilleuses.

LANOY et sa fille, VANDAME et QUINTARD.

Garçons de théâtre.

BAPTISTE, PRIEN, SANS-CHAGRIN et DUJARDIN.

Indépendamment des personnes dénommées, étaient encore attachés à la Comédie : un peintre, un tapissier, un décorateur, un perruquier, un menuisier, un charpentier et un ferblantier.

Il n'est pas possible de porter un jugement sur la troupe de Lavoy ; à défaut de documents, cependant, on peut induire, d'après certains noms relevés sur ce prospectus, qu'elle devait avoir une réelle valeur.

Le directeur et sa famille ne sont pas des inconnus. Grâce à ses relations, Lavoy, un enfant de la balle [1], put obtenir plus tard, en 1770, l'emploi de receveur des premières à la Comédie-Française, sa femme y occupa, l'année suivante, la place de receveuse des billets à l'entrée des acteurs. On lit dans les *Spectacles de Paris pour 1776* que « le sieur Lavoy a fondé, dans la capitale, une agence dramatique, qu'il fait la correspondance et la commission pour les spectacles des cours étrangères et de province. » Le 11 février 1775, une demoiselle Lavoy, « petite fille d'un comédien de ce nom, » débute à la Comédie-Française, dans *Iphigénie*, elle joue *Hypermnestre* le 15 et ensuite *Alzire*. Serait-ce la Gogo Lavoy de notre prospectus ?

Outre Mme Raton-Duchenes, la première chanteuse, qui avait appartenu à l'Opéra-Comique en 1761 ; nous relevons, dans cette liste, le nom de l'acteur Monvel qui remplit jusqu'en 1771, sur notre scène, les rôles dits « à manteaux » [2]. C'était

1. Un acteur de ce nom appartint à la Comédie-Française au commencement du XVIIIe siècle.

2. On lit dans les *Mémoires de Dazincourt* : « Albouy (Dazincourt) fit assembler ses honnêtes créanciers, leur distribua les fonds qu'on lui avait envoyés et partit avec son ami. Leur projet était de se rendre à Bruxelles ; il prirent la route de Lille, où ils devaient s'arrêter. Albouy avait l'intention d'y voir M. Monvel, père de celui qui s'est retiré de la Comédie-Française, il y a quelques années (Monvel quitta le théâtre en 1806). Il l'avait connu à Marseille et espérait qu'il lui donnerait, ainsi qu'à son ami, quelques renseignements utiles pour leur projet. Effectivement, M. Monvel, après avoir employé tous les moyens de les en détourner, leur remit une lettre pour Dhaunetaire, alors directeur du théâtre de Bruxelles. » Plus loin, l'éditeur publie deux lettres de Monvel adressées à Dazincourt : la première, datée de Lille, 18 juillet 1771, contient quelques conseils sur l'art dramatique et nous apprend que Monvel faisait depuis trente ans « le triste métier de comédien », qu'il avait été jadis à Lyon, à Marseille, etc.

le père de Jacques Boutet de Monvel, le célèbre acteur de la Comédie-Française, auteur dramatique, qui eut son heure de succès et de gloire. Ancien musicien de l'ordinaire de Stanislas, roi de Pologne et duc de Lorraine, Monvel dirigea, en 1760, une troupe italienne qui donna des représentations d'opéra à « la Baraque » (?) où son entreprise sombra dans une banqueroute. Il jouissait, lorsqu'il vint à Lille, d'une grande notoriété parmi les comédiens de province. Nommé inspecteur à la Comédie-Française, en 1774, il y occupa cette charge jusqu'en 1780.

Nous relevons aussi le nom de Desessarts, qui s'appelait en réalité Denis Deschanet, né à Langres en 1738 et où il exerça quelque temps l'office de procureur. Tourmenté par la passion du théâtre, il jeta la robe aux orties et se fit comédien de province. Six ans après son séjour à Lille, il entrait à la Comédie-Française ; après avoir débuté le 4 octobre 1772, dans *le Glorieux* (rôle de Lisimon) et *le Tuteur* ; il fut reçu le 1er avril suivant et remplaça Bonneval. Ses traits d'esprit, sa gaîté naturelle et les mystifications auxquelles l'exposa son excessif embonpoint, ont fourni le sujet de mainte anecdote plaisante.

Lille, à cette époque, avait produit quelques acteurs distingués, parmi lesquels Vanhove, né le 8 novembre 1739, qui, ayant débuté dans sa ville natale, remplaça Brizard à la Comédie-Française, en 1777 ; Desforges, né à Lille en 1754, devait faire les délices du théâtre de Bordeaux où il joua les crispins pendant trente ans.

Parmi les musiciens de l'orchestre, nous signalerons le violoniste Sohier ou Soyez, qui débuta au Concert-spectacle de Paris le 20 mars 1750 et fut nommé premier violon à l'Opéra en 1755. A sa mort, survenue en novembre 1786, on organisa à Lille une solennité en son honneur : 180 musiciens exécutèrent le 5 décembre, dans l'église des Augustins, la célèbre messe de Gossec Nous voyons aussi le violoncelliste Bordery, ce maître de musique de Saint-Étienne, qui dînait de l'église et soupait du théâtre ; il dirigea le Concert de Lille de 1747 à 1761.

La campagne théâtrale 1767-1768 commença sous de fâcheux auspices. Quoique l'abonnement fût facultatif pour les officiers de la garnison, chaque colonel avait souscrit pour son régiment ; cette décision suscita des murmures et donna naissance à un petit complot dont les suites causèrent un vif émoi dans la ville.

Le dimanche 17 mai 1767, vers cinq heures du soir, un rassemblement s'était formé devant la Salle des spectacles ; de braves bourgeois, crottés jusqu'à la culotte, piétinaient sur place dans la boue et n'osaient pas entrer à la Comédie, en voyant ceux qui en sortaient, les habits déchirés, sans chapeau, les cheveux en désordre. On se racontait que les officiers avaient décidé de ne pas souffrir la présence d'un seul bourgeois au parterre et qu'on en chassait les arrivants après les avoir insultés et frappés. C'était exact : les officiers de Royal-des-Vaisseaux, Lyonnais, Piémont et de la Sarre, en grand nombre, avaient pris rendez-vous pour interdire, ce soir-là, l'entrée du parterre qu'ils occupèrent avant le lever du rideau. Ceux qui avaient pu entrer malgré la consigne étaient bousculés et expulsés avec force bourrades : « Vers quatre heures, déclare un témoin entendu dans l'enquête, deux cents officiers étoient dans le parterre, d'autres vinrent ensuite, auxquels les premiers firent des reproches de ce qu'ils venoient si tard. Plusieurs bourgeois furent poussés et jettés dehors à mesure qu'ils se présentoient ; quelques-uns s'étant fait jour, lesdits officiers leur donnèrent des pousse-avant et se les jetèrent rudement les uns aux autres pour les contraindre à sortir, leur ayant dit qu'ils étoient entrés pour leur argent, qu'ils devoient être tranquilles, ils leur répondoient : *qui est-ce qui t'oblige à venir à la Comédie ? pour nous on nous y contraint, puisqu'on nous fait payer*. Lorsqu'un bourgeois entrait, les officiers crioient à ceux d'entre eux qui étoient vers la porte : *bordez la haye !* pour les engager à boucher l'entrée. Un Monsieur, grand de taille, habillé de noir et portant épée, s'étant

présenté, on lui fit place pour passer en disant : *c'est un actionnaire, il faut le laisser entrer !* puis ils le saluèrent par dérision en lui disant : *monsieur l'actionnaire, monsieur le m ....!* Ils le firent ensuite passer dans un cercle où ils l'empoignèrent et se le jettèrent les uns aux autres pendant deux ou trois minutes... Plusieurs bourgeois furent jettés sous les loges et contre les pilliés... Parmi ceux qui menoient le plus de tapage se trouvoient un officier de Lionnois fort petit et ayant environ treize ans et un autre du régiment de Piedmont d'une taille assez grande, ayant l'œil droit éraillé et portant un habit de pluche. Après le second acte, M. de Sarsfield parut et tout fut tranquille. [1] »

Le lendemain le magistrat s'occupa de cette affaire. Treize bourgeois molestés comparurent, le 18, devant les commissaires délégués ; leurs dépositions figurent au procès-verbal dressé par le greffier criminel. Le lieutenant de roi et le commandant de place se rendirent au Conclave, ils annoncèrent que beaucoup d'officiers avaient été mis en prison et que le ministre, M. de Choiseul, serait informé de ce désordre ; néanmoins, après leur départ, on décida d'écrire à M. de Soubise. Le lieutenant de roi, M. de Sarsfield, alla en compagnie du rewart visiter les bourgeois maltraités et leur exprima des regrets de ce qui s'était passé ; à la suite de cette démarche l'autorité militaire supplia le magistrat de ne rien entreprendre « à cause du tort que cela pourroit faire au régiment qui devoit aller au camp de Compiègne et des haines et des suites fâcheuses qui en naîtroient entre les bourgeois et les officiers ; que d'ailleurs on recherchoit activement les coupables, etc... » On ne s'arrêta pas à ces remontrances et deux requêtes récriminatoires furent expédiées l'une à M. de Choiseul, l'autre à M. de Soubise. Le 29, les réponses parvinrent à

1. Liasses du Bureau criminel, année 1767. — Voir ma brochure : *Un chapitre de l'histoire du Théâtre de Lille*, pp. 9 à 12.

Lille : on y félicitait le magistrat de son tact et de sa modération et on l'engageait à rassurer les habitants au sujet de cette affaire, « simple étourderie de quelques lieutenants [1]. »

Au mois d'août 1767 fut célébré, avec éclat, le centenaire du retour de Lille à la France. Un bal eut lieu au théâtre, à cette occasion, le 27 [2].

Au mois de mars, l'acteur Préville, de la Comédie-Française donna des représentations pendant la semaine de la Passion [3]. Cette fois et conformément à l'article 9 du nouveau réglement, l'autorisation de tiercer les prix des places fut accordée jusqu'au 26 mars.

Le 24 juin 1768, mourut la reine Marie Leczinska ; le 27 une ordonnance suspendit les spectacles pendant un mois [4].

En octobre le jeune roi de Danemarck, Christian VII, allant à Paris, s'arrête à Lille et assiste le 11 à une représentation en son honneur. Le prix des places fut augmenté — sauf celui du parterre qui resta à 15 sols, — à cause des frais que la direction dut faire pour la réception de ce souverain et de sa suite [5].

La bibliographie nous fournit, cette année, les titres d'une tragédie inédite en un acte [6] et de deux pièces imprimées, très probablement jouées à Lille : *l'Heureux Vieillard*, drame pastoral avec prologue en prose, par Beaurieu [7] et *l'Hommage de la Flandre au Roy*, ballet allégorique [8].

Lès représentations extraordinaires de la semaine de la Pas-

N. B. — Voir, page 386, le Calendrier du Spectacle de Lille pour l'année 1769.

1. Reg. aux Résolutions, 43 bis, p. 163-166.
2. Reg. au Cérémonial, II.
3. Reg. aux Résolutions, n° 44, f° 210.
4. Id., 46 bis, f° 41.
5. Id., n° 46, f° 53.
6. *Balthésie*, tragédie tirée de l'histoire de la révolution qui a porté l'impératrice Élisabeth sur le trône de Russie, [par André Guillaume Contant d'Orville] jouée à Lille en Flandres, non imprimée. (*France littéraire* de 1769, t. Ier, p. 225).
7. Amsterdam et Lille, Carré de la Rue, 1768 (Catalogue de la bibliothèque de Soleinne, t. II, p. 357).
8. A Lille de l'imprimerie de H.-J. Lemmens, imprimeur des spectacles, in-4°, 3 ff. (Bibliothèque de Lille).

sion eurent lieu avec le concours d'un acteur de la Comédie-Française [1].

L'entreprise n'ayant pas prospéré, les actionnaires du spectacle décidèrent, en juin 1770, de ne pas la continuer. Ils présentèrent leurs doléances au prince de Soubise, et obtinrent, de lui, de nouveaux avantages : toutes les redoutes données à Lille seraient à leur profit, les comédiens qui viendraient jouer sur la scène lilloise devront être munis des habits, décorations, livres et musiques nécessaires à leurs représentations. Enhardis par ces concessions, ils demandent aussi que la collecte des impositions leur soit accordée. « Le bénéfice de cette collecte (3 1/2 0/0) est un moyen de soutenir un spectacle avantageux à la ville, par les étrangers qu'il y attire. Lille est peut être la seule ville du royaume, ajoutent-ils, où le corps municipal ne contribue pas au spectacle. A Bordeaux, Marseille, Montpellier, Lyon, Strasbourg, Metz et Valenciennes, la ville donne la salle et en même temps, dans quelques-unes, la lumière extérieure et le chauffage. [2] »

C'était, en réalité, une demande de subvention, la première qui ait été faite à la ville. La société offrait en échange deux places de parquet pour les commissaires ; en cas de refus, l'entreprise cesserait. Malgré l'appui du prince de Soubise, la proposition fut rejetée.

Trompés par leurs préposés, les actionnaires, ayant perdu près de 150.000 livres, se retirèrent [3].

L'exploitation étant devenue vacante, un musicien, Albert-Auguste Raparlier [4], s'offrit pour la reprendre. Il commença, en 1771, une gestion qui fut troublée par de nombreux procès.

1. Reg. aux Résolutions, n° 46, f° 130.

2. Aff. générales, cart. 702, d. 15.

3. Voir aux Annexes : *Mémoire sur le Spectacle de Lille*.

4. On a de lui un ouvrage ayant pour titre : *Principes de musique, les agréments du chant et un essai sur la prononciation de la langue française*, par M. Raparlier. Lille, Lalau 1772, in-4°, avec musique. (Collection Quarré-Reybourbon.)

Emprisonné pour infraction au règlement, il essaya, mais en vain, de faire prévaloir sa qualité de bourgeois pour atténuer les rigueurs dont il était l'objet.

Les représentations extraordinaires de la semaine de clôture de 1770-71, avaient été données avec le concours de Cadoret [1], ancien comédien du roi, et sa femme [2]; celles de 1771-72 eurent lieu avec les époux Préville de la Comédie-Française [3].

Raparlier fit l'ouverture de l'année théâtrale le 27 avril 1772.

Le Guide des étrangers à Lille, publié par Jacquez à cette époque, consacre quelques lignes au spectacle ; il dit qu'il y a *ordinairement* de bons acteurs, et qu'on y joue quatre fois la semaine, le mardi, le jeudi, le vendredi et le dimanche.

La composition partielle de la troupe, qui occupa la scène lilloise pendant cette année 1772-1773, nous est fournie par la correspondance du comédien Desroziers, dont les papiers déposés aux Archives départementales [4] ont été dépouillés par M. Gustave Lhotte, qui en a donné l'analyse complète dans son *Histoire du théâtre à Douai avant la Révolution*.

Voici les noms mentionnés dans cette correspondance :

Desroziers (Armand), les rois, pères nobles et raisonneurs.

1. Ce célèbre imitateur se faisait appeler Cadoret ou Térodac, il appartint à diverses troupes, joua en 1774 à la Foire Saint-Germain et reprit ensuite, avec sa femme, ses voyages en province.

2. Reg. aux Résolutions, 47, f° 307.

3. Préville (Pierre-Louis Dubus dit) né en 1721, mort en 1799, débuta à la Comédie-Française le 20 septembre 1753, se retira une première fois en 1786, et ensuite en 1792. Il avait épousé Madeleine Drouin, née en 1746, morte en 1798, qui débuta à la Comédie en 1753 et 1756, et se retira en 1786.

4. Le dépôt en avait été primitivement effectué aux Archives du Parlement à Douai, sous la mention suivante : *Farde ou caisse de différents papiers et écritures trouvés chez la veuve Decambray qui tient le théâtre de la Comédie en cette ville de Douay, abandonnés par le sieur Desroziers, directeur d'une troupe de comédiens, et dont ce dernier a été exécuté dans ses meubles, effets et décorations de théâtre, trouvés chez ladite veuve Decambray, en vertu de sentence du siège de la gouvernance de cette ville en novembre 1774, à la requête du sieur Joly, bourgeois d'Amiens ; et dont la déposition desdits papiers a été faite au greffe de ce siège par le sergent royal Delclève, le 6 décembre 1774 à la requête et de la part de Me Vincent avocat conseil dudit sieur Joly.*

MAINVILLE, rôles tragiques et comiques ; les amoureux dans l'opéra.

FLEURY [1], jeune premier.

ÉVRARD et sa femme.

LETORT DE LORVILLE et DESSAUX, amoureux ;

DELROCHE [2], premier comique ;

AMIEL, CHAPERON, LEMOYNE et DUPRÉ.

Mmes FLAMINIE, les coquettes et caractères, mères nobles, confidentes de tragédie ; duègnes d'opéra.

DEPOIX, première amoureuse.

COSTE femme DESORMEAUX, CLARYS et CARRON mère.

PASCAL, machiniste.

Orchestre : MONTANGÉRAN, premier violon, DUHAY, FOURNIER, DELEZENNE.

Armand Desroziers était le type de ces comédiens de province sur lesquels on a déjà tant écrit. De son vrai nom Duval, il appartenait à une honorable famille ; son père possédait quelques biens à Rueil et à Saint-Germain. Le jeune Armand quitta le foyer paternel et suivit la troupe de Bellemont, où il connut Collot d'Herbois, le futur conventionnel ; joua successivement à Nantes en 1767, à Saint-Malo en 1768, à Reims en 1769, puis à Charleville l'année suivante et à Gand. Desroziers séjourna ensuite à Lille, de 1771 à 1773 ; il y forma une troupe de comédie et d'opéra bouffon pour Amiens, cumula les privilèges de Douai et Abbeville et conçut le projet de desservir également Arras et Cambrai. Le résultat fut désastreux, ses effets, costumes et décorations furent saisis et vendus.

Après de longs pourparlers, qui échouèrent du reste, avec Debourneuf, acteur à Dunkerque, Grenier, ancien direc-

1. Fils de l'acteur de la Comédie-Française.

2. Il avait joué précédemment à Nancy, Dunkerque, Liège et Copenhague.

AFFICHE

DU THÉATRE DE LILLE

1774

Réduite au quart de la grandeur.

—

(Archives communales).



LES CO

De Son Altesse Monseigneur le

Donneront aujourd'hu

DU

ET DES

Comédie en trois Acte

LE H

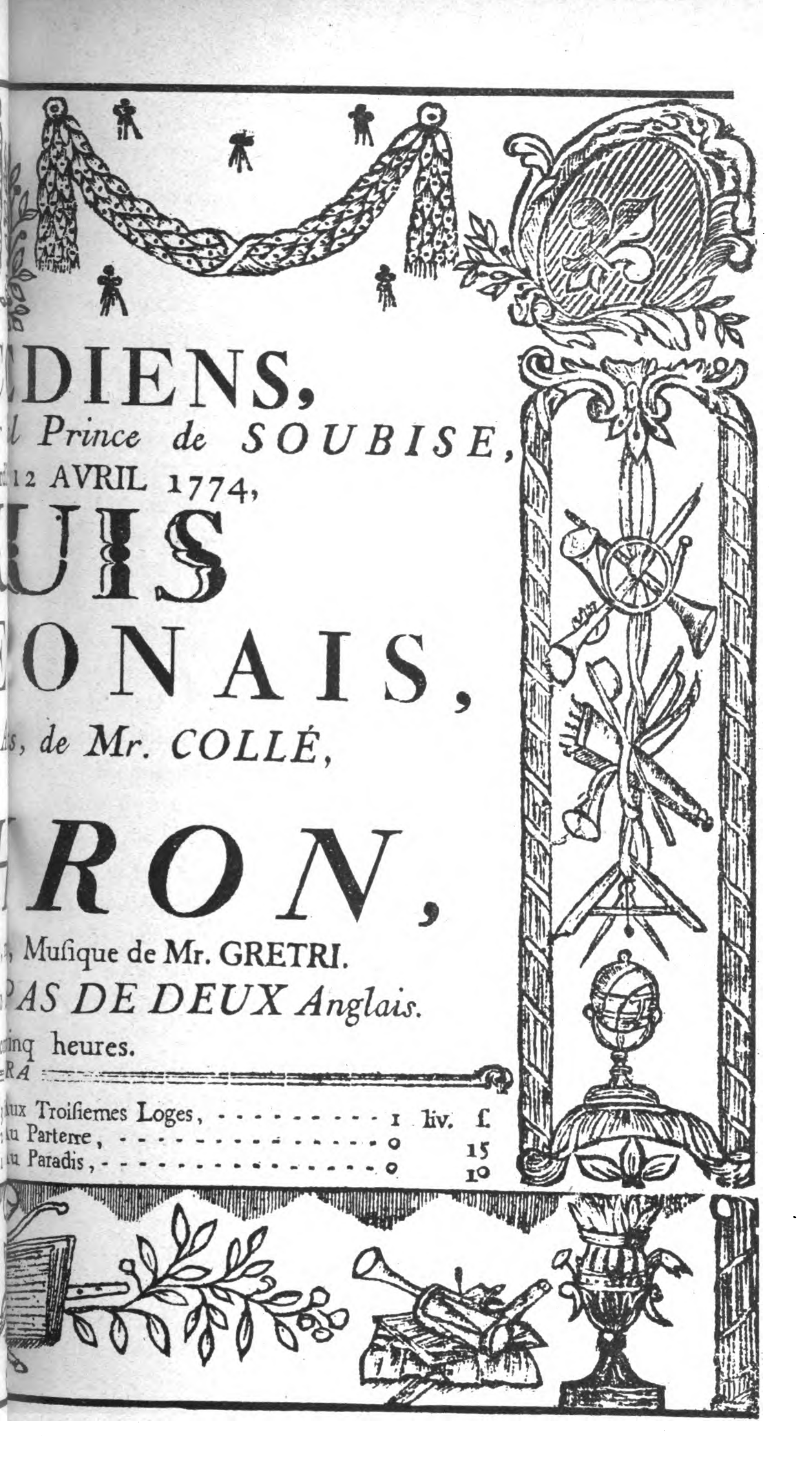
Comédie en deux Actes, mêl

Entre les deux Pièces on da

On comm

L'O

Aux Parquet, Balcons & Loges grillées,	3	liv. f	
Aux Premieres Loges,	2		
Aux Secondes Loges & Troisiemes grillées,	1	10	


DIENS,
l Prince de SOUBISE,
12 AVRIL 1774,
UIS
ONAIS,
s, de Mr. COLLÉ,
RON,
, Musique de Mr. GRETRI.
PAS DE DEUX Anglais.
inq heures.
RA
aux Troisiemes Loges, - - - - - - - - - 1 liv. f.
au Parterre, - - - - - - - - - - - - - 0 15
au Paradis, - - - - - - - - - - - - - 0 10

teur de Rouen, et Rozely, ex-comédien de Douai, Desroziers quitta Lille pour retourner à Amiens, où il avait fait la connaissance de la fille d'un perruquier, Marie-Françoise Warenghien [1], qu'il épousa.

Avant de quitter la capitale de la Flandre, et en prévision d'une séparation de biens, Desroziers fit établir un inventaire de ses effets. A Amiens, il essuya de nouveaux revers, et son matériel de théâtre fut saisi en 1775 ; mettant ensuite la frontière entre ses créanciers et lui, il voyagea dans les Pays-Bas.

Nous le retrouvons en 1782, à Anvers, où il paie aux hospices 1.512 fl. pour quatre-vingt représentations de comédie, puis à Aix-la-Chapelle et, en 1784, à Ostende. Il quitta subrepticement cette ville, à la suite d'engagements non remplis ; les Archives de Lille possèdent une correspondance à ce sujet [2]. Le bailli d'Ostende avait écrit, le 1er avril 1784, au magistrat d'Arras pour qu'il soit fait des recherches, dans cette ville, afin d'opérer l'arrestation de Desroziers, qui avait sollicité et obtenu, étant à Aix-la-Chapelle, le privilège de jouer à Ostende. On lui avait avancé une somme de 3.000 livres sur laquelle il devait encore rembourser 1.385 l. 18 s. Desroziers n'était pas à Arras, mais sa femme, qui y régissait une troupe de comédie, dit le rapport de police, était partie le 3 avril au matin pour Lille, en se faisant inscrire sur la feuille de la diligence sous le nom de Mme Duval. Une note de même origine dit que « la femme Desroziers est logée à l'auberge du *Cygne,* rue des Malades, et elle doit partir le lendemain pour Tournai. L'aubergiste a assuré que le mari est tenu en prison à Arras depuis quelques jours. »

Desroziers avait une fille, née en 1776 et morte en 1807, qui, de Rouen, alla débuter d'abord à l'Odéon, en avril 1798, dans

1. Pendant son séjour à Lille, la femme Desroziers tint un magasin de coiffures rue des Fossés.

2. Liasse 10.832, pièces 12 à 14.

Andromaque ; elle parut, en août 1802, à la Comédie-Française et y resta cinq ans.

Cet Armand Desroziers est sans doute le même qui fit partie de la troupe Montansier à Rouen, en 1785-86, où il tenait l'emploi de père noble ; il y fut directeur à partir de 1787 jusqu'à sa mort, survenue à Paris le 18 janvier 1806 [1].

En ouvrant la campagne le 19 avril 1773, Raparlier déclara son intention de jouer la tragédie, la comédie et l'opéra, de donner des bals et concerts. Parmi ses pensionnaires, la correspondance en question cite :

Diamis, premier rôle.
Lhotte, crispins, marquis ridicules, arlequins et laruettes.
Letort de Lorville, Le Moyne, Dainville et Fages.
Saint-Alme, seconds rôles, confidents et... violon à l'orchestre ;
Floridor fils, deuxième basse-taille, qui « pinçoit de la harpe et s'entendoit dans la machine [2] ; »
Préval, qui débute le 5 août ;
Merville, haute-contre, venant d'Ypres, en décembre.
Mmes Prevost, premiers rôles.
Lhotte et Daubigny, jeunes premières dans la tragédie et dans l'opéra, fortes secondes de comédie.
Thomassin, première chanteuse
Dechaumont.
Rey, mère et fille.

Raparlier eut recours à l'arbitrage de la Comédie-Française pour une question assez embarrassante : il s'agissait de savoir

1. Voir G. Lhotte, ouvrage cité pp. 67 à 133, et Boulénger, *Histoire des théâtres de Rouen*, tomes I et II.
2. Son père était machiniste.

quel dédommagement un directeur pouvait exiger d'une de ses pensionnaires dans une position... intéressante et qui ne serait en état de reprendre son service que dans le cours de l'année. « L'ancien usage de la Comédie, lui fut-il répondu, est de retenir les appointements des demoiselles hors d'état de paraître décemment en public, mais il s'agit d'une femme mariée, le cas doit être assimilé à la maladie. » [1]

En janvier 1774, le directeur traite avec Le Kain et Caillot [2] pour un certain nombre de représentations et vu les grands frais où cela allait l'entraîner, il demande le tiercement du prix des places à toutes les soirées ; on lui accorde cette faveur à la condition expresse de payer chaque fois 19 florins 4 patars, soit 24 livres de France, à l'Hôpital-Général.

Ces deux célèbres acteurs touchaient au terme de leur carrière. Caillot, après son voyage à Lille où il chanta, entre autres opéras, *le Magnifique*, le 12 mai, fut pris d'un enrouement subit qui l'obligea à quitter la Comédie italienne. Quant à Le Kain, il mourut le 8 février 1778.

La renommée de leur talent attira une affluence considérable. Les dépenses que les étrangers firent à cette occasion, montèrent à plus de 100.000 florins. Un marchand de meubles vendit à lui seul, pendant la semaine de la Passion, pour une somme de 22.000 florins [3].

Encouragé par une campagne très fructueuse, Raparlier, rempli de zèle, continua l'exploitation en 1774-1775. Une lettre du 30 avril 1774, écrite à Desroziers par un sieur Gaillard, « commissionnaire chez MM. Hennousse frères, place de

---

1. Bonnassies, *La Comédie française et les comédiens de province*, p. 42.

2. Caillot (Joseph), né à Paris en 1733, mort en 1816. Il chantait en province lorsqu'il reçut à Lyon, en 1760, un ordre de début à la Comédie italienne, où son succès fut très grand. Caillot n'était pas seulement un chanteur extraordinaire, dont la voix tenait de la haute-contre, de la taille et de la basse-taille, mais encore un comédien achevé.

3. Reg. aux Résolutions, n° 51, f° 273 et 278.

Rihour, » donne des détails intéressants sur les débuts de la troupe, d'ailleurs bien composée :

LEMOYNE et Mlle PRÉVOST, ont été bien accueillis.

Les demoiselles SENAC (ou SENAS) ont eu beaucoup de succès ; l'une, qui jouait les ingénuités, était élève de Prevost, de la Comédie-Française. Elles venaient toutes deux de Rouen, accompagnées de leur mère, laquelle tenait l'emploi des caractères et des confidentes.

Mme FLEURY, première chanteuse, « a eu de la peine à avoir, le premier jour, le grand succès qu'elle mérite, mais dans la *Servante maîtresse*, elle s'est trouvée désenrouée et a forcé tous les partis en sa faveur. »

DUBOULOIR a beaucoup plu, « il a cette grosse rotondité de corporence (*sic*) qui convient à un financier. »

ARMAND, fils de l'acteur de la Comédie-Française [1], « jeune et petit à la vérité, mais charmant, plein de feu et de bon sens », joue les Poisson [2].

LETORT DE LORVILLE, les rôles de grande livrée, « c'est un comique noble uni, mais varié selon le genre de rôles, sa femme a également réussi dans les soubrettes. »

FLEURY [3], le mari de la chanteuse, tenait l'emploi de haute-contre, « de façon à montrer qu'il y a des gens dans ce bas monde qui ne craignent pas Caillot. Il est aussi fort apprécié dans la comédie, où il joua par complaisance le rôle de Melai fils, des *Deux Amis*, et celui de Dormilly, des *Fausses infidélités*. »

1. C'était le fils cadet de François-Armand Huguet, dit Armand, qui appartint plus de quarante ans à la Comédie-Française où il avait débuté en 1723.

2. Poisson (Raymond) créa les rôles de Crispin ; avant de jouer à l'hôtel de Bourgogne, il avait été comédien de campagne jusqu'en 1654 et passa à la Comédie-Française lors de la réunion des troupes. Son fils Paul et son petit-fils Philippe appartinrent aussi à la Comédie ; ce dernier avait deux frères qui suivirent la carrière théâtrale.

3. Fleury (Abraham Bénard, dit), né en 1750, mort en 1822, débuta à la Comédie-Française en 1774 d'où il ne se retira qu'en 1818 ; il comptait quarante-quatre ans de services. C'est à Lille qu'il reçut son ordre de début. Ayant échoué à Paris, il retourna en province, à Lyon ; une deuxième épreuve en 1778 (le 20 mars) lui fut favorable.



Mlle Millau, jeune première, « a beaucoup de talent. » Duport et Lonnais ont eu grand succès.

Le 3 mai 1774, à la nouvelle de la maladie du roi Louis XV, on fit suspendre les spectacles par toute la France ; cette interruption dura six semaines. En juin, l'avénement de son successeur fut célébré sur notre théâtre par un divertissement à trois personnages [1] et un dialogue [2], composés pour la circonstance [3].

La fermeture du théâtre ayant causé au directeur un préjudice sensible, il en profita pour demander l'extension de son privilège à tous les spectacles publics, tels que « batteleurs, farceurs, conducteurs d'animaux ou autres gens de pareille espèce. » Mais le lieutenant général, M. de Castries, intervint et, dans une note en date du 28 septembre, rappela au magistrat qu'aux termes du privilège accordé aux entrepreneurs de la Comédie par l'acte du 15 mars 1701, — privilège qu'ils ont été autorisés de céder au directeur — on voit distinctement que celui-ci n'a nullement le droit de rédimer aucun autre genre de spectacle, qui ne soit comédie, opéra ou concert, et que s'il veut prélever des droits, il mérite d'être traité comme concussionnaire. Enfin, pour éviter les vexations qu'il pourrait exercer contre les concerts, le directeur devra se borner à prendre le quart sans frais, ou le tiers en participant aux frais. Le magistrat prit connaissance de cette lettre, « la loi assemblée, » et la fit enregistrer.

Dans une autre circonstance, Raparlier dut être rappelé à l'ordre de nouveau : se croyant le maître chez lui, il avait

1. *L'Alégresse* (sic) *publique sur le nouveau règne et le glorieux avénement de Louis XVI au trône*. S'imprime et se vend à Lille chez P.-S. Lalau, se trouve chez Hennion, libraire, rue de la Grande-Chaussée, et chez Agnès, marchand d'estampes, 1774. (Collection particulière.)

2. *Le Cri du cœur, dialogue sur l'édit du roi du 30 mai 1774, entre Jacques l'Essouflé, colporteur et Claude Francœur, compagnon charbonnier*. Se vend à Lille chez P.-S. Lalau, 1774. (Collection particulière.)

3. Voir ma brochure : *Un chapitre de l'histoire du Théâtre de Lille*, pp.

fait imprimer un règlement fixant un tarif d'amendes plus élevé que celui de 1767 [1] ; dénoncé par M. de Sarsfield, il fut incarcéré, puis relâché après vingt-quatre heures d'emprisonnement. Avant sa comparution en conclave, Raparlier s'était rendu à Tournai, où sa troupe donnait des représentations. On vint pour l'arrêter pendant son absence et un ordre de la place l'appréhenda à son retour. Le 28 octobre, il écrivit de la prison pour demander justice au magistrat, en sa qualité de bourgeois [2], des violences qu'il avait essuyées et dont il était encore menacé [3].

Le directeur eut, avec une de ses pensionnaires, un procès qui intéressa vivement l'opinion publique. Il avait engagé aux appointements de 6.000 livres, payés plus ou moins régulièrement, par à-comptes de 206 livres chaque quinzaine, la demoiselle Prevost, « pour jouer les Clairon dans la tragédie, les Quinault et les Dangeville dans la comédie, les grandes coquettes, les amoureuses et les travestis. » Une des camarades de l'artiste, la demoiselle Daubigny, forte de l'appui d'un généreux protecteur, offrit à Raparlier, toujours à court d'argent, de lui avancer 10.000 livres sans intérêts s'il obtenait la résiliation de Mlle Prevost et celle du sieur Lemoyne ; ce dernier aurait été remplacé par le jeune Dainville,... un ami. A la suite d'une entrevue préparée, Mlle Prevost tombant dans le piège annula l'engagement renouvelé pour 1774-1775. Mais, après avoir réfléchi et compris sa faute, elle se refusa à signer l'acte de renonciation qu'on lui présenta le lendemain matin. De plus, elle ne voulut pas jouer, ce jour-là, Lucette dans *le Magnifique*, sous prétexte que c'était un rôle trop jeune pour elle. Mlle Lhotte la remplaça au dernier moment. L'artiste poursuivit son direc-

1. Aff. générales, carton 702, d. 9.

2. « Albert-Augustin Rapartier, natif de Morbecque, fils de Thomas, et de Marie-Barbe Bauduin, allié à Marie-Amélie-Françoise Desrousseaux, de laquelle il n'a point d'enfant. Par achat le 4 décembre 1772. » (Reg. aux Bourgeois, n° 12, f° 118).

3. Aff. générales, d. 17.

teur pour obtenir le paiement de ce qui lui était dû, 406 livres, ou l'indemnité de 1.500 livres spécifiée en cas de rupture ; de plus, elle demanda aux juges d'établir, d'après les termes de son engagement, les emplois qu'elle était tenue de remplir. Le procès engagé, les avocats des deux parties donnèrent libre essor à leur rhétorique et bourrèrent d'arguments plus ou moins irréfutables deux mémoires imprimés [1]. Les oreilles de Raparlier entendirent plus d'une révélation désagréable au cours de ce procès, l'avocat de son adversaire ayant pris soin d'initier le public à ses agissements. Son mémoire nous fait connaître l'esprit procédurier du directeur, dont les magistrats avaient à s'occuper sans cesse. De son côté, celui-ci, par la plume de son procureur, Me Delette, présenta les conclusions suivantes : « ... plaise à MM. les juges : 1° déclarer nul, comme il l'est, l'engagement renouvelé le 7 juin 1773, pour une année, commençant le 11 avril 1774 ; 2° déclarer Mme Prevost non fondée dans sa demande de 1500 livres de dédit ; 3° ordonner que je passerai parmi l'offre de payer 158 livres et condamner ladite dame Prevost aux dépens. »

Nous avons vu plus haut que l'abonnement militaire constituait un important appoint dans les recettes et que son obligation amena plus d'un incident. A ce sujet, le comte de Ségur [2], dans ses *Mémoires*, nous a laissé l'intéressant récit de faits qui se passèrent à Lille dans le courant de l'année 1774. Le futur ambassadeur de France à la cour de Russie était alors lieutenant de cavalerie dans notre ville : « On avait, raconte-t-il, une bonne troupe d'acteurs, les jeunes lieutenants et sous-lieutenants de la garnison se rendaient de si bonne heure à la Comédie que les capitaines et les officiers

1. *Mémoires pour Dlle Prevost, première actrice du théâtre de Lille, demanderesse et défenderesse contre le Sr A.-Aug. Raparlier, directeur des spectacles de la même ville, défendeur et demandeur*. S. n., in-4°, 17 pp. et *Réponse à Mde Prevost pour Raparlier*, in-4°, 16 pp. (Bibliothèque de Lille, Fonds Godefroy, Jurisprudence n° 404)

2. Fils aîné du maréchal de Ségur, né en 1753 et mort en 1830.

supérieurs ne trouvaient souvent plus de place aux premières loges, en y arrivant. Le lieutenant de roi de la place de Lille, instruit de ce qui se passait prit, contre sa coutume, une mesure peu réfléchie : il défendit aux lieutenants et sous-lieutenants de se placer dans les premières loges avant la fin du premier acte du spectacle. Un pareil ordre étonna et mécontenta tout le monde. Les capitaines de la garnison convinrent tous, pour consoler leurs jeunes camarades, de partager leur sort et de ne point prendre les places qu'on défendait à ceux-ci d'occuper. »

Notre jeune officier, depuis quelques jours à la campagne, n'avait pas été informé de cette décision ; il revient à Lille à l'heure où le spectacle allait commencer. « J'entre dans une première loge, un peu surpris de la trouver vide, ainsi que toutes celles du même rang. Ma surprise augmenta en voyant des chapeaux sur toutes les chaises de ces loges. C'étaient ceux des lieutenants et sous-lieutenants qui, pour éluder l'ordre, faisaient ainsi retenir leurs places. Comme la loge où j'entrai était large, j'avançai une chaise entre deux de celles qui étaient sur le devant et m'assis, toujours fort surpris du vide de cette première enceinte, tandis que tout le reste de la salle était rempli. Autre étonnement ! Dès que le premier acte est joué, toutes les portes des premières loges s'ouvrent et une foule d'officiers y entrent. L'un d'eux, M. de la Villeneuve, lieutenant de chasseurs dans le régiment Dauphin-Infanterie, prend place à côté de moi et me dit : « Monsieur, vous avez fait tomber mon chapeau qui était sur cette chaise. » En effet, sans y prendre garde, je l'avais fait tomber en m'asseyant. Je lui fis une excuse polie, mais il me répondit, avec une humeur inconcevable, qu'une telle impertinence ne se réparait pas par une mauvaise excuse. Je lui répliquai qu'après le spectacle il aurait une explication sérieuse et peut-être moins satisfaisante pour lui. » Mais le lieutenant était jeune et impatient, il ne put attendre, se leva et fit signe à M. de Ségur de le suivre. Arrivés sur la Grand'Place, les deux officiers se

rendirent sur un bastion, quittèrent leurs habits et tirèrent l'épée ; après quelques passes, Ségur blessa son adversaire. L'ayant ensuite aidé à monter dans un fiacre, il lui promit de retourner à la Comédie et alla reprendre sa place dans la loge où s'était produit l'incident. Ce duel eut pour résultat de faire retirer l'ordre inopportun, cause de la querelle ; la bonne intelligence se rétablit alors entre les officiers des différents grades « Cette aventure, ajoute-t-il, termina mon séjour à Lille, car trois semaines après je reçus à la fois, et la nouvelle de ma nomination à la place de colonel en second au régiment d'Orléans-Dragons, et un ordre que m'envoyait mon père de le rejoindre en Franche-Comté, province dont il était commandant [1]. »

Pour clôturer l'année théâtrale, Raparlier fit venir pendant la semaine de la Passion, Mlle Doligny de la Comédie-Française [2], « actrice qui tient l'emploi des jeunes amoureuses en chef et a, dans son genre, une réputation méritée [3]. » A cette occasion, le directeur demanda à être exonéré de payer un louis (24 livres) par représentation à l'Hôpital-Général, « lequel vient d'obtenir du roi un octroi qui, s'il faut en croire la voix publique, surpasse ses charges et ses besoins. » Il rappelle que la fermeture du théâtre, du 3 mai au 15 juin, causée par la maladie et la mort du roi, lui avait occasionné une perte considérable et que, loin de lui faire payer une taxe, la ville devrait plutôt lui allouer une gratification, à cause de la quantité d'étrangers que les représentations de fin d'année attirent à Lille. La redevance à l'hôpital ne fut pas maintenue.

Malgré ses doléances justifiées et ses multiples ennuis, Raparlier conserva la direction pour 1775-1776. Il s'associa

1. *Mémoires ou Souvenirs et Anecdotes, par M. le comte de Ségur, de l'Académie française*, 3e édition. Paris, 1822, tome I, pp. 67 et suivantes.

2. D'Oligny (Louise-Berton Maisonneuve, dite), née en 1746 ; débuta à la Comédie-Française en 1763, et se retira en 1783.

3. Reg. aux Résolutions, n° 51, f° 285.

avec un de ses pensionnaires, Guillaume Lemoyne, et fit l'ouverture le 24 avril.

Le 9 juin, à cause des frais de décoration, d'illumination et autres dépenses qu'il va devoir supporter pour une représentation en l'honneur du comte d'Artois de passage à Lille, on accorde le tiercement du prix des places [1].

Pénurie complète de renseignements pour l'année 1775-1776, la troisième et dernière de la gestion. Le 18 octobre, les actionnaires se désistèrent du privilège et résilièrent avec Raparlier qui alla exploiter le spectacle de Douai [2].

Lemoyne, resté seul, sollicita la continuation de l'entreprise en son nom personnel. Le prince de Soubise lui octroya, le 27 mars, le privilège aux conditions du contrat passé avec les actionnaires, à qui, jusqu'à nouvel ordre, le produit des redoutes devait être abandonné.

Indépendamment de la carrière théâtrale suivie par lui jusqu'ici, Lemoyne avait exercé à Bordeaux l'art de la peinture décorative. Il voulut se mettre en règle avec les maîtres du corps des peintres de Lille et leur demanda, le 6 novembre 1773, la permission, moyennant un droit de 10 louis (240 livres), de travailler pendant trois mois, jusqu'en février 1774, pour terminer quelques travaux en cours. La réponse de la corporation est typique, elle montre son intransigeance dans toute sa force : « ... Si le suppliant, fut-il répondu à sa requête, juge à propos de se faire recevoir maître, les maîtres du corps jugent à propos de le refuser. » Lemoyne ne se tint pas pour battu, il répliqua, le 20 avril, par une requête qui nous fait soupçonner le motif du refus : « ... Placé à la tête du spectacle, le suppliant a besoin de décorations ; il a été obligé de faire venir un peintre de la capitale parce que l'expérience lui a prouvé que les artistes de la ville ne s'étaient pas assez appliqués à ce genre pour

1. Reg. aux Résolutions, n° 53, f° 21.
2. Id., n° 53, f° 127.

y réussir. » Il renouvela sa demande le 22 décembre 1777, mais comme il n'avait pas jusqu'alors satisfait au règlement, c'est-à-dire envoyé, dans l'année, son tableau de réception, l'Académie décida, le 14 octobre 1778, de le refuser définitivement [1].

Lemoyne s'était adjoint comme associé, le sieur Papavoine [2], avec lequel il exploitait la redoute de l'Esplanade, et qui avait personnellement consenti, en 1776, à payer aux propriétaires de la salle une augmentation de 100 écus par an, à cause du plus grand nombre de représentations données et des réparations plus fréquentes qui en résultaient. Mais trouvant bientôt que le prix du loyer, ainsi porté à 4.300 livres, était une trop lourde charge, il se tourna vers le prince de Soubise qui l'accueillit favorablement et écrivit le 27 février au magistrat pour faire entendre raison aux propriétaires, et les engager à s'en tenir à 4.000 livres par an. La lettre du gouverneur se terminait par une phrase quelque peu comminatoire : « C'est un établissement public qui ne serait plus à leur disposition, s'ils persistaient à vouloir en priver la ville et la garnison, et l'on serait forcé de s'en emparer d'autorité s'ils n'y consentaient pas de bonne grâce ; mais c'est une extrémité qu'il faut chercher à éviter. » Dans son réquisitoire contre Carpentier et consorts, le directeur employa le même argument : il fait observer qu'une salle de spectacles « est un édifice public, d'un usage public, et qu'on ne peut suivre à cet égard les mêmes règles que pour une maison particulière. » Le magistrat résista ; il répondit le 15 mars au prince de Soubise que les 24 livres payées par représentation étaient fixées par une apostille sur requête de 1766 accordant 19 florins 4 patars, somme

1. Reg. de l'Académie, n° 79 ter.

2. Un de ses homonymes ou parents était chef des seconds violons à la Comédie italienne en 1760 et suivit Audinot à l'Ambigu où il fut maître de musique jusqu'en 1789. Il mourut directeur du théâtre de Marseille en 1793. (Fétis. *Biographie universelle des musiciens.*)

égale, et que, d'accord avec le directeur même, les propriétaires avaient accepté la proposition qui leur avait été faite de payer 4.300 livres par an.

N'ayant pu obtenir gain de cause, Papavoine se retira à la fin de l'année et Lemoyne demeura, sans partage, en possession du privilège pour deux années encore. Il demanda, le 19 juin 1776, la permission de jouer tous les jours de la semaine suivant le dimanche du jubilé, pour atténuer la perte qu'il éprouvera de l'interdiction de jouer ce jour-là [1].

Parmi ses pensionnaires, il comptait, en 1776-1777, plusieurs comédiens très aimés du public : Rezicourt, qui devait être, dans la suite, directeur à Lille pendant cinq années, avant de briller au Théâtre-Feydeau, Grécourt, les époux Fleury et Saint-Preux ; celui-ci après avoir paru à la Comédie-Italienne en 1780, et joué en province, nous reviendra trente-quatre ans après et donnera sa représentation de retraite le 23 décembre 1820.

Un élève de Préville, qui avait appartenu à la Comédie-Française, Triboulet dit Ponteuil [2], fit paraître à Lille, où il était de passage, un opuscule ayant pour titre : *Lettre d'Henriette de Berville à Séligny* [3].

Sous la direction Lemoyne, la scène lilloise vit se succéder diverses troupes d'acrobates de tous genres, des physiciens, des montreurs de curiosités, etc., tels : Mariani et Cheera,

1. Reg. aux Résolutions, n° 53, f° 165.

2. Il était fils d'un boulanger de Paris. Remercié de ses services à la Comédie, après cinq ans, de 1771 à 1775, il alla jouer à Lyon en 1776 ; accompagné d'un chanteur italien, nommé Caravaglia, il donna, au mois d'avril 1777, une série de représentations à Valenciennes. Après la mort de Lekain, Ponteuil se présenta de nouveau, en concurrence avec les premiers rôles tragiques, Molé, Monvel et Larive, et débuta le 19 juin 1779 ; admis à quart de part, il démissionna, en 1780, pour se rendre à Marseille. Le critique Laharpe s'exprimait ainsi sur son compte : « Ce Ponteuil qui vient de s'en aller n'avait pour tout talent qu'un beuglement monotone, qui me mit en fuite, la première fois que je le vis, avec un beau serment de ne l'entendre jamais, et j'ai tenu mon serment. » Nommé secrétaire général de la Loterie nationale, en l'an VI, Ponteuil mourut en 1806.

3. Catalogue Claudin, novembre 1889.

LES COMEDIENS

De Son Altesse Monseigneur le Maréchal Prince de **SOUBISE**,

Donneront MERCREDI 26 Février 1777

ABONNEMENT GÉNERALEMENT SUSPENDU,

Au bénéfice de la petite FLEURY,

UNE PREMIERE REPRÉSENTATION DE

LA FEMME QUI A RAISON,

Comédie en trois Actes, en Vers, de Mr. **DE VOLTAIRE**, *qui n'a jamais été représentée en celle Ville; suivie du*

TRIPLE MARIAGE,

Comédie en un Acte, en Prose, de **DESTOUCHES**. *Le Spectacle sera terminé par*

LA ROSIERE DE SALENCY,

Opéra en trois Actes, mis en Musique par Mr. **GRETRY**.

Les Personnes qui voudront retenir des Loges sont priées de s'adresser au Sr. FLEURY rue de la Comédie, chez le Sr. Delahaye Sculpteur.

« accompagnés d'une incomparable hongroise » ; Magnien et son épouse, faisant 250 tours de force ; Roon, géant westphalien de huit pieds ; Vanghucket, théâtre d'optique et de marionnettes ; Robbe [1] et sa troupe d'enfants espagnols ; Nicolet [2] et ses animaux rares ; Lecas, opticien ; David, machiniste de Londres, qui exhibait un « microcosme ou monde en miniature » ; Antoine et Pierre Caux, jumeaux accompagnés de deux jumelles ; Suche, mécanicien, qui montrait « le désert de Babylone, sillonné d'animaux automatiques » ; des aveugles musiciens, ombres chinoises, etc. En novembre et décembre 1777, le directeur traita avec Charles Landini, danseur de corde et sauteur [3], pour exécuter les mercredis et samedis, jours de relâche, des pantomimes et des farces [4].

Le 9 mars 1778 eut lieu la première représentation d'une parodie en un acte et en vers : *l'Ambigu tragique* [5], œuvre d'un artiste de la troupe, Fonpré de Francasalle, qui dédia la pièce « à ses chers camarades ». Cette pièce fut jouée l'année suivante aux Variétés-Amusantes.

Les représentations de la semaine de la Passion, furent données en avril par Mlle Raucourt [6], la célèbre tragédienne, et Julien, haute-contre de l'Opéra [7].

Le directeur eut un procès avec sa pensionnaire, Mme Lebrun, qui refusait de payer ses amendes [8].

Dans les derniers mois, Lemoyne s'adjoignit un acteur de la troupe, Letort de Lorville, et se retira en juin 1778, cédant

1. Robbe avait ouvert un spectacle à la foire Saint-Ovide, en 1771.

2. C'est, sans doute, François-Paul, frère cadet de Jean-Baptiste, le célèbre entrepreneur de spectacles de la Foire.

3. En 1781, Landini fit partie, avec sa sœur, de la troupe des Grands-Danseurs du roi.

4. Reg. aux Résolutions, n° 55, f° 159.

5. Imprimé à Lille, chez P.-S. Lalau, in-8, 28 pp.

6. Raucourt (Marie-Antoinette Saucerotte, dite), née en 1756, débuta à la Comédie-Française en 1772 et mourut en 1815.

7. Reg. aux Résolutions, n° 58, f° 44.

8. Aff. générales, carton 702, d. 21.

sa part de droits dans la société à un autre comédien, Antoine Dubouloir. Les nouveaux entrepreneurs s'engagèrent à remplir toutes les obligations de leur prédécesseur et à payer ses dettes, mais bientôt de Lorville resta seul en titre.

Un Hollandais qui visitait la Flandre française en juin 1778 mentionne, dans son journal de voyage, le séjour qu'il fit à Lille et parle de deux représentations auxquelles il assista à la Comédie [1] ; il y vit jouer *le Barbier de Séville* et *les Deux Avares*, opéras comiques, *la Métromanie* et *les Folies amoureuses*, comédies.

La direction fut autorisée à donner, dans la nuit du 21 au 22 juin 1778, après le feu d'artifice de la fête de Lille, un bal au prix de 40 sols par personne, avec illumination de la porte de la place de Rihour, « afin de coopérer au divertissement offert au public [2]. »

Pascal Casorti et sa troupe de danseurs et sauteurs : intermèdes en septembre [3].

Le 3 janvier 1779, jour de la fête des rois, et à l'occasion de la naissance d'une princesse, le magistrat décide qu'il y aura, à deux heures, comédie gratis pour le peuple, et « pour prolonger autant qu'il sera possible une journée entièrement dévouée à la joie, » le directeur est autorisé à donner, la nuit, un grand bal à l'instar de ceux de Paris [4].

A partir du 18 mars eurent lieu les représentations de clôture [5] avec le concours de Monvel, de la Comédie-Francaise [6].

1. Biblioth. de Lille, man. 895 non catalogué.

2. Reg. aux Résolutions, n° 58, f° 80.

3. Id., f° 119.

4. Par mesure d'ordre, il fut interdit « à ceux qui voudront assister à ce spectacle de s'y présenter avec des bâtons, cannes, règles, épées et autres armes ou instruments et outils offensifs, sous peine d'être expulsés de la salle. » (Reg. aux Bans de police, f° 37.)

5. Reg. aux Résolutions, n° 59, f° 9.

6. Jacques-Marie Boutet de Monvel, né en 1740, mort en 1807, débuta à la Comédie-Française en 1770 et fut reçu en 1772.

Malgré les efforts de Lorville, l'exploitation ne fut guère fructueuse. Après avoir épuisé ses propres ressources et celles de ses amis, il s'adressa au magistrat pour obtenir, à titre de prêt, une somme de 2.000 écus pour faire face à ses besoins les plus urgents, garantissant le remboursement en trois années sur l'abonnement de la garnison. Il se fit appuyer par l'intendant de Calonne auquel il écrivait à ce propos, en mai 1779, que « tant de soins et tant de zèle, secondés d'une conduite irréprochable, méritent que l'on ait pour lui quelque considération et comme les spectacles sont désirés dans une grande ville pour le délassement des militaires et des honnêtes gens, il paraît convenable que ceux qui représentent le public viennent au secours du directeur. » Communiquée au magistrat, cette lettre resta d'abord sans réponse, mais sur un rappel du 29 mai, on fit observer à M. de Calonne, le 2 juin, que la ville, ne pouvant payer une année d'intérêts des rentes héritières que tous les quinze mois, elle était dans l'impossibilité de faire cette avance [1].

En mai, Casimir [2], « directeur d'une troupe nouvellement débarquée de Hollande », demande à donner des représentations dans la salle de la Comédie. — Accordé [3].

Le 15 du même mois, Cifolelli, « compositeur italien, » sollicite l'autorisation pour des concerts dans le même local. — Accordé [4].

Le 20 septembre 1779 fut donnée en même temps, sur les théâtres de Lille et de Douai, la première représentation d'une pièce de circonstance, dont l'auteur devait jouer, pendant la Révolution, un tout autre rôle que celui qu'il remplissait alors dans sa troupe de province.

---

1. Aff. générales, cart. 702, d. 24.

2. Il appartint en 1783 à la troupe des Grands-Danseurs du roi. C'était un sauteur de première force, qui faisait le saut périlleux en arrière par dessus trois tables.

3. Reg. aux Résolutions, n° 59, f° 43.

4. Id., f° 45.

Cette pièce avait pour titre : *les Français à la Grenade ou l'Impromptu de la guerre et de l'amour* [1]. Une copie en avait été communiquée au directeur du théâtre de Douai, par l'auteur, Collot d'Herbois [2], dont la correspondance avec Desroziers a fait l'objet d'un intéressant opuscule [3]. Ces lettres montrent les rapports qu'il entretenait dès 1772, avec de Lorville (orthographié Lovil) et Lemoyne, tous deux directeurs à Lille et Douai. Desroziers avait débattu les conditions d'un engagement pour l'emploi de premier rôle, aux appointements de 2.400 livres, et le nom de son correspondant figure dans un projet de troupe dressé en 1774.

Collot d'Herbois, dans l'avant-propos de cette œuvre d'actualité, réclame l'indulgence du public « pour une production dont l'effet n'est pas désagréable, mais qui a été faite, apprise

1. Comédie-divertissement en deux actes et en prose, mêlée de chants, de danses et de vaudevilles, composée à l'occasion des avantages remportés par les armées de Sa Majesté très chrétienne en Amérique pendant la campagne de 1779. Jouée sur les théâtres de Lille et de Douay le 20 septembre de la même année et successivement sur les autres scènes de province, par C[ollot] d'H[erbois]. A Lille et à Douay, ainsi qu'à Paris, chez les marchands de nouveautés MDCCLXXIX, in-8, 36 pp. (Bibliothèque de Lille).

2. Jean-Marie Collot d'Herbois, né à Paris en 1750, fit ses études chez les Oratoriens et, au sortir du collège, entra dans une troupe de comédiens de province. En 1772, nous le voyons à Bordeaux où il fait jouer son premier ouvrage, un drame, intitulé *Lucie ou les Parens imprudens* : « la pièce ne vaut rien, dit la correspondance Grimm, mais on y trouve un caractère neuf et original. » A Caen, deux ans après, il entre en correspondance avec Desroziers et ne réalise son projet de venir à Douai et à Lille qu'en 1779, après avoir parcouru la France, du nord au midi. Il voyagea ensuite à l'étranger, prit la direction de Lyon en 1787 et celle de Genève en 1789. Collot avait déjà écrit nombre de pièces de circonstance ou politiques, quand il rentra à Paris pour se jeter à corps perdu dans les idées révolutionnaires ; il obtint beaucoup de succès au Club des Jacobins, grâce à sa voix forte et vibrante et à une éloquence déclamatoire, fruit de son éducation dramatique. La publication en 1792, de son *Almanach du père Gérard*, le mit en évidence ; nommé commissaire de la Commune le 10 août, député à la Convention puis membre du Comité de salut public, en septembre 1793, on l'envoya en mission extraordinaire avec Fouché à Lyon, il y commit des excès sanglants et, s'il faut en croire quelques-uns, des actes de basse vengeance, à l'égard des Lyonnais et de ses anciens camarades de théâtre, entre autres le directeur Fages, dont nous parlons plus loin. Décrété d'accusation le 12 ventôse an III (2 mars 1795) et condamné à la déportation, il mourut à Cayenne au mois de janvier de l'année suivante.

3. A. Preux. *Quelques lettres inédites de Collot d'Herbois*, Douai, 1869.

et jouée, par les acteurs de Lille, en moins de quatre jours. » Peut-on en conclure que l'auteur jouait à Lille à cette époque, et qu'un engagement avait été passé avec de Lorville ?

Le sujet de cette comédie est assez naïf : l'action se passe dans l'île de Grenade ; une jeune Anglaise a remarqué un officier du comte d'Estaing. Les amoureux sont secondés par une femme de chambre et un domestique, qui parviennent à tromper la surveillance d'une tante ridicule et déjouer les projets d'un officier anglais, vieux et poltron. Les couplets en l'honneur du roi, de la reine, de la famille royale, sont nombreux et débordants d'enthousiasme : *Vive Louis ! Vive Antoinette ! Chantons les Bourbons ! Fêtons les lys !* Sur la scène, l'écu de France et le pavillon royal étaient entourés d'inscriptions : *Vive Louis XVI le Triomphant !* etc.

Le 6 juin, le directeur donna comme d'habitude, le soir de la procession de Lille [1], un bal de nuit à 40 sols par personne [1]. Un autre eut lieu en octobre, après le feu d'artifice qui termina la fête ; l'entrée avait été fixée à 3 livres [2].

Les représentations de la semaine de la Passion furent données avec le concours de Dugazon [3], Fleury et Mlle Julien, de la Comédie-Française. On autorisa de tiercer le prix des places, sauf pour le parterre, en raison des dépenses occasionnées « tant par les appointements et frais de voyage, que le logement et la nourriture », à la condition expresse que les trois acteurs désignés joueront [4].

Enfin, pour la clôture, les directeurs de Lorville et Dubouloir comptaient terminer par une représentation extraordinaire

1. Reg. aux Résolutions, n° 59, f° 52.

2. Id., n° 59, f° 112.

3. Jean-Henri Gourgaud, dit Dugazon, né en 1746, mort en 1809, débuta à la Comédie-Française, le 29 avril 1771, dans *le Légataire universel* et *le Français à Londres* ; reçu en 1772, il prit sa retraite en 1807. Comme nous l'avons dit plus haut, sa mère était Lilloise et fille d'un officier de cavalerie.

4. Reg. aux Résolutions, n° 61 bis, f° 24.

de nuit commençant à dix heures du soir et qui « par la composition du programme et la rareté de la fête, aurait attiré beaucoup de monde. » Ils firent valoir, qu'ayant pris l'exploitation dans de mauvaises conditions, contraints de payer les dettes de Lemoyne, ils n'ont pu remplir leurs engagements, « tant à cause que le spectacle n'a pas été suivi, que par le peu de garnison qu'il y a eu cette année à Lille. »

Ce dernier espoir d'une fructueuse recette leur fut ravi par une fin de non recevoir pure et simple [1].

1. Reg. aux Résolutions, n° 61 bis, f° 32.

ANNÉE 1780-1781

1° DIRECTION DE LORVILLE ET DUBOULOIR

(Du 2 avril au 17 juin 1780)[1]

Malgré des charges de plus en plus lourdes, l'indifférence du public et l'attitude menaçante de leurs créanciers, les directeurs eurent la témérité de tenter une nouvelle campagne théâtrale.

Le 28 mai, Letort de Lorville obtient l'autorisation de donner, au théâtre, un « bal à 40 sols » à l'occasion de la procession de Lille, avec illumination extérieure[2]. Quelques jours après, il était incarcéré pour dettes et son mobilier était vendu. Le 17 juin, il se trouvait contraint de céder par devant notaire, à titre de dédommagement, le privilège à ses pensionnaires impayés.

2° LES ARTISTES EN SOCIÉTÉ

(Du 22 juin au 16 décembre 1780)

Par acte du 22 juin 1780, les sieurs Duflocq, Natté[3], Fleury, Fages[4], Labruyère, Chevalier, les dames Ribou,

1. Les dates placées à la suite de l'intitulé de chaque nouvelle gestion indiquent la durée effective de la gestion. Ainsi, pour la présente année 1780-1781, où il y eut plusieurs directions, de Lorville et Dubouloir donnèrent leur première représentation le 2 avril et leur dernière le 17 juin ; les artistes se réunirent ensuite en société et jouèrent du 22 juin au 16 décembre. Enfin, Fages commença son exploitation le lendemain pour la terminer le 6 avril 1781.

2. Reg. aux Résolutions, n° 61 bis, f° 63.

3. Natté donna des représentations à Douai du 22 octobre 1780 au samedi, veille des Rameaux, 7 avril 1781.

4. Il joua à Douai en février 1781.

Castel, Dubelloy, Alexandre et autres, acteurs de la Comédie de Lille, s'engagèrent à continuer l'exploitation en société. Chacun recevrait une part du produit des recettes, au prorata de ses appointements. Mais, hélas ! les associés constatèrent bientôt que les bénéfices étaient nuls et ils se séparèrent ; les uns continuèrent à donner l'opéra, d'autres allèrent jouer le répertoire dramatique à Amiens.

Le 26 juin, les propriétaires de la salle, ayant appris l'abandon du privilège, adressèrent une requête au magistrat pour lui faire savoir qu'ils étaient créanciers d'une forte somme, à la date du 11 juin, et que le commandant de la place, M. de Sombreuil, avait donné des ordres pour retenir les deniers revenant aux directeurs sur les abonnements de la garnison. Les requérants, pour ne plus subir de semblables pertes à l'avenir, demandaient qu'il soit ordonné aux comédiens et au receveur de leur payer les 19 florins 4 patards, à chaque représentation, sur les premières sommes reçues. Le procureur-syndic donna un avis favorable, sous réserve d'en conférer, au préalable, avec M. de Sombreuil ou d'en informer M. de Soubise, gouverneur de la province. Enfin, le 8 juillet, après accord avec le commandant, il resta entendu que l'on paierait, sous deux jours, le loyer de la salle pour une semaine, mais on ne pouvait revenir sur ce qui restait dû antérieurement, à cause des saisies pratiquées par lesdits propriétaires [1].

Les choses en étaient là lorsque le laruette Brunet, dont la femme jouait les duègnes, voulut tâter de la direction « chose dont il était très capable, écrivait plus tard son associé, car il avait cette politique fine et déliée avec laquelle, de peur d'être dupe, on ne paraît pas ce qu'on est. »

1. Aff. générales, carton 703. — Les propriétaires étaient à cette époque : Veuve Vanhoenacker, Veuve de Brigode de Canteleu, Virnot, Couvreur, Desfontaines de la Barre et l'Espagnol de Grimbri.

Brunet s'associa avec le maître de musique Fages [1] ; ils ne s'entendirent guère et le premier se retira bientôt laissant son partenaire se débrouiller comme il le pourrait.

3° DIRECTION FAGES

(Du 17 décembre 1780 au 6 avril 1781)

Fages conserva donc la direction et une grande partie de la troupe. Le prince de Robecq lui conféra le privilège, « sous le bon plaisir de Mgr le maréchal prince de Soubise, » le 16 décembre, et le magistrat l'autorisa à commencer le lendemain [2]. Il eut un co-associé dans le début, mais il se retira pour cause « d'incompatibilité d'humeur. »

En janvier, le directeur fit un arrangement avec un sieur Jean Martin, qui dirigeait une troupe de sauteurs ; il donna ses exercices dans la salle [3].

En vue de la clôture de l'année théâtrale, et selon la coutume, Fages se mit en quête d'acteurs de la capitale pour jouer pendant la semaine de la Passion (1er au 8 avril). N'ayant pu obtenir que la seule Mlle Verteuil, premier rôle de comédie [4], il fit le voyage de Paris afin d'y trouver quelque sujet et revint

1. Jean-Baptiste Fages était maître de musique à Maestricht en 1774. A la suite d'un duel fatal à son adversaire, il dut chercher le salut dans la fuite et se réfugia à Valenciennes d'où il vint à Lille : il y fut alternativement maître de musique et directeur pendant dix ans. En 1789, Fages était à Lyon ; au cours des événements révolutionnaires il se trouva compromis dans les troubles qui attirèrent sur cette ville les rigueurs du Comité de salut public ; condamné à mort, il fut guillotiné le 15 frimaire an II (5 décembre 1793).

2. Reg. aux Résolutions, n° 61 bis, f° 127.

3. Id., n° 61 bis, f° 130.

4. Mlle Verteuil avait débuté à la Comédie-Italienne, le 14 avril 1780, dans *les Jeux de l'amour et du hasard*, rôle de Sylvia.

avec Duquesnoy, première haute-contre [1], et M[lle] Lescot, première chanteuse [2], tous deux pensionnaires du roi.

Les recettes ne pouvant arriver à couvrir les dépenses et frais de déplacement, le directeur « pour parer à ce coup d'infortune » demanda, mais en vain, de donner une représentation supplémentaire le samedi 7, à huit heures du soir, jour de relâche habituel.

CONCERT DES ABONNÉS

C'est au cours de l'année 1780 que fut fondé, par un groupe d'amateurs lillois et vraisemblablement sous l'inspiration de Fages, le Concert dit des Abonnés, entreprise en quelque sorte annexée à l'exploitation théâtrale. L'orchestre était composé de musiciens du théâtre et les artistes lyriques de la troupe prêtaient fréquemment leurs concours. Des chanteurs de Paris, du Concert spirituel, de l'Opéra ou de la Comédie-Italienne, venaient rehausser l'éclat de ces soirées qui attiraient à Lille un grand nombre d'amateurs de la région.

Les chœurs comprenaient une vingtaine d'exécutants fournis presque en totalité par le Théâtre, l'orchestre comptait vingt-huit musiciens dirigés par Fages, dont les appointements de maître de musique étaient de mille livres.

Le programme du 24 mars 1781 est le premier en date parmi ceux que nous connaissons.

---

1. Duquesnoy (Charles-François-Honoré Lanctin, dit), né en 1759. Tint l'emploi de haute-contre en double à l'Opéra de 1781 à 1786 ; engagé à Bruxelles, où il eut un succès extraordinaire, il y produisit trois ouvrages : *Almanzor* (1787), *les Mystificateurs mystifiés* (1789) et *le Prix des arts* (1791).

2. Lescot (François-Adélaïde Guignard de Clairval, dite), fille naturelle de l'acteur Clairval, débuta à la Comédie-Italienne en juin 1780, après avoir joué sur différentes scènes de province.

Le nombre de concerts donnés la première année fut de vingt-trois ; on y entendit Mlle Laguerre, de l'Opéra, en avril, Mlle Lescot, de la Comédie-Italienne, Mlle Alexandre, soprano, Labruyère, basse-taille, Clairanson, haute-contre, du Théâtre de Lille, Gillet, basson, et Garnier, hautbois de l'Opéra.

Ces concerts avaient lieu le samedi, excepté aux fêtes de Toussaint et Noël, à partir du 1er novembre jusqu'à Pâques. Le local de la Comédie étant trop exigu, ils étaient donnés à la salle Péterinck, rue Sainte-Catherine.

ANNÉE 1781-1782

DIRECTION FAGES

(*Du 23 avril 1781 au 23 mars 1782*)

Le directeur Fages présenta une excellente troupe, susceptible de jouer tous les genres, et dont les éléments étaient formés des meilleurs sujets de l'année précédente.

C'est en 1781 que parurent les *Annonces, Affiches, Nouvelles et Avis divers pour la province de Flandre* [1], une large place allait y être donnée aux choses du théâtre. Indépendamment de l'annonce du spectacle, on y trouve des comptes-rendus et des articles de critique dramatique. Grâce à cette publication nous pourrons suivre, jour par jour, jusqu'à la Révolution, les progrès artistiques de la scène lilloise. Le premier numéro de cette feuille, dirigée par le chevalier de l'Espinard, contient l'avis suivant : « Le sieur Fages, directeur de la troupe, a l'honneur de prévenir le public qu'il ne négli-

1. Le premier numéro porte la date du 3 août 1781. D'abord hebdomadaire, cette feuille parut deux fois par semaine à partir du 9 octobre suivant ; elle prit, en 1784, le titre de *Feuille des Flandres* et devint, en 1790, *Gazette du département du Nord* ; elle cessa de paraître le 26 août 1793. La collection, presque complète, existe à la Bibliothèque de Lille. Son fondateur et rédacteur, le chevalier de l'Espinard, de son vrai nom Joseph Paris, était Suisse ; il vit son entreprise réussir et créa, en 1784, un service de distribution de lettres appelé *la Petite Poste*, qui fut supprimé en 1792. Arrêté le 6 août 1793, et transféré à Paris, il y subit une longue détention, dont il a raconté les péripéties dans une brochure intitulée *Mon retour à la vie après quinze mois d'agonie*. — Sur L'Espinard, voir Houdoy, *les Imprimeurs lillois*, pp. 117-122, et Lepreux, *Nos journaux*, t. i, pp. 81-84.

gera rien pour l'ordre et la bonté de son spectacle ; mais il faudra de l'encouragement ! Il a fait faire un nouveau tapis exempt des inconvénients du dernier, qui accélérera de beaucoup le changement des décorations, objet dont le public ne cessait de se plaindre, le tapis est peint d'un genre tout nouveau et par le même artiste qui a déjà reçu des applaudissements dus à son talent [1]. »

De plus, Fages s'était rendu acquéreur des décorations de la comédie, meubles, livres, partitions, etc., restés en nantissement des saisies opérées par M. et Mme Fleury, Natté, Duflocq, Langlois, Chevalier et Guérin, comédiens de la troupe de Lille, créanciers de de Lorville [2].

Avant d'entrer en fonctions, le directeur rédigea un mémoire qu'on trouvera plus loin [3], et dans lequel après avoir passé en revue les diverses entreprises de spectacles qui s'étaient succédées à Lille depuis quinze ans, il examine les causes des pertes subies et des déconfitures de ses prédécesseurs. Il se réclame de la sollicitude que l'intendant de la province veut bien lui témoigner pour demander quelques privilèges supplémentaires, tel celui des redoutes, détenu par les propriétaires de la salle, des permis de circulation sans frais de voiture pour les déplacements de sa troupe et l'abonnement des bureaux des diverses administrations provinciales.

Un grand événement survenu en octobre 1781, accueilli avec un enthousiasme aussi spontané qu'unanime, la naissance d'un dauphin [4], donna lieu, le mois suivant, à des fêtes publiques d'autant plus brillantes qu'on en profita pour célébrer les vic-

1. L'acteur Lecomte, qui, avant d'appartenir à la troupe de Lille, avait fait partie de celle de Bruxelles où il joua les rôles accessoires de 1774 à 1777 ; poète à l'occasion, il joignait à son emploi celui de peintre-décorateur. Ses appointements étaient de 1.500 livres par an.

2. *Annonces, Affiches, etc.*, 1er septembre 1780, supplément.

3. Annexe n° VI.

4. Louis, second fils de Louis XVI et Marie-Antoinette, né le 22 octobre 1781, mort en 1788.

toires remportées sur les Anglais. Il y eut spectacles gratis, divertissements, pièces de circonstance, concerts, bals de nuit, illuminations, etc. A cette occasion, Fages adresse au magistrat une première requête, le 16 novembre, disant que « sous l'agrément du prince de Robecq et de M. de Calonne, après des dépenses assez considérables et des études forcées, il est parvenu à mettre au théâtre deux pièces nouvelles analogues aux fêtes que l'on doit donner. » Il demande à tiercer le prix des loges pour trois jours : dimanche, lundi et mardi [1]. On le lui accorde. Nouvelle requête le 23 : « le Ciel ayant comblé tous les vœux de la Nation tant par la naissance d'un Dauphin que par la prospérité de nos armes sur nos fiers ennemis et tout récemment par la prise considérable faite par nos compatriotes sur ces derniers, » il croirait manquer à ses devoirs s'il oubliait de contribuer à l'allégresse générale. A cet effet il est autorisé à donner au peuple, le lundi 1er décembre, une comédie gratis [2].

Du reste, le directeur déploya, pendant l'année 1781-1782, une activité très grande, il augmenta le répertoire en l'enrichissant d'ouvrages en vogue, entre autres les opéras de Gluck, et apporta à la mise en scène d'intéressantes innovations. Ainsi pour figurer « les éléments déchaînés » il eut recours au procédé adopté depuis peu dans la machinerie des théâtres de la capitale ; il employa, en outre, une poudre « dont l'éclat fulgurant imitait celui des éclairs. » Le magistrat s'émut des dangers que ces perfectionnements pouvaient faire courir à la sécurité publique et fit demander, le 17 mai, si la matière qui produisait ces lueurs n'était pas de nature à occasionner un incendie dans les coulisses. A quoi Fages répondit que cette poudre était « une espèce de phosphore qui s'enflammoit en prenant l'air, » quoique incapable de faire exploser

1. Reg. aux Spectacles 79, f° 20.
2. Id., f° 21.

la poudre à canon. A moitié rassuré, le magistrat ordonna, par précaution, une visite des lieux par l'architecte de la ville.

Trois chanteurs de l'Opéra, Rousseau, Lays et Mme Saint-Huberty, vinrent brillamment clôturer la campagne. Rousseau, qui s'était déjà fait entendre au mois d'octobre, fut salué par les plus chaleureux applaudissements.

L'accueil flatteur qu'ils reçurent à Lille les retint quelques jours de plus qu'ils n'y étaient autorisés. Les sujets de l'Opéra, voyageant en province, étaient l'objet d'une incessante surveillance. Avant leur départ, le conseiller Amelot écrivit à M. de Calonne pour lui recommander de ne pas les perdre de vue et de les faire arrêter au cas où ils prendraient une autre route pour retourner à Paris. Ces craintes étaient superflues, les pensionnaires du roi chantèrent le dimanche des Rameaux (24) au Concert des Abonnés et, après un superbe souper qui leur fut offert, ils quittèrent Lille dans la nuit, à une heure du matin, pour arriver à Paris le 26 et reprendre leur service au Concert spirituel le jour même [1].

A l'issue de la soirée de clôture, le 23 mars, l'acteur Destainville prononça le discours d'usage.

TABLEAU DE LA TROUPE

J.-B. Fagès, directeur et maître de musique.

Opéra.

Labruyère, Clairanson, Manceau, hautes-contres.

Paumier, basse-taille.

---

1. Archives départementales. Papiers de l'Intendance, liasse 81 : lettres de M. Amelot, conseiller d'état, à M. de Calonne, intendant des Flandres et d'Artois, Paris 13 mars ; de M. de Calonne à M. Imbert d'Ennevelin, prévôt de la maréchaussée, Paris 15 mars ; de M. Imbert d'Ennevelin à M. de Calonne, Lille 25 mars 1782.



Dutailly, laruette.

Lecomte, Mottainville, rôles accessoires.

Mmes Durivier, Opreuil, Alexandre, Castel [1], chanteuses.

Mottainville, Minette, soubrettes.

Denarelle, duègne.

Comédie.

Destainville, premier rôle.

Chevalier, jeune premier [2].

De Villers, Lacroix, Beauregard, Paumier.

Mmes Denarelle, premier rôle.

Beaufils, A. et C. Martin.

Ballet.

Baland, premier danseur, maître de ballet.

Mme Papavoine, première danseuse.

Vers la fin de la campagne, Fages avait engagé, pour remplacer Mlle Alexandre, une première chanteuse du théâtre d'Arras, nommée Derville, dont la renommée en province était telle que le ministre Amelot lui enjoignit, le 26 mars 1782, de se rendre à Paris, afin d'y être présentée à Dauvergne, directeur de l'Opéra, « au magasin de l'Opéra, rue Saint-Nicaise. » Le directeur de Lille avait pris les mesures nécessaires pour s'assurer de sa nouvelle pensionnaire, et la faire conduire par la maréchaussée dès que son engagement aurait

1. Castel (Marie-Françoise-Joseph), née à Lille le 28 novembre 1761, était fille de Jean-Baptiste-Joseph, marchand, et d'Agnès-Joseph Maes. Elle reçut des leçons de Fages, dont elle devint l'amie intime, et débuta avec succès au Théâtre de Lille. En 1789, elle suivit son amant à Lyon, où elle tint, pendant quinze ans, l'emploi de dugazon et celui de première duègne. Mlle Castel mourut le 21 avril 1825, âgée de soixante-quatre ans.

2. Le numéro du 30 octobre 1781 renferme l'appréciation suivante du talent de cet artiste : « Dimanche 28, deuxième représentation du *Fou raisonnable*. C'est avec plaisir que nous avons vu confirmer, par des applaudissements, les éloges que nous avions fait au sieur Chevalier. Ce jeune homme, qui est de Lille, est un acteur intéressant et bon musicien ; il égalera certainement son frère, connu sous le nom de Legrand, et deviendra un des meilleurs sujets de la province et peut-être du Royaume. »

pris fin ; mais Mlle Derville l'informa par lettre qu'elle était dans l'intention d'épouser l'homme dont elle portait le nom et avec lequel elle vivait. Comme mort ou mariage rompt tout contrat, elle se considérait comme déliée et partait pour l'Italie. Fages, qui devait, en ce cas, toucher un dédommagement convenu, obtint, de M. de Sombreuil, de faire observer la fugitive par un cavalier de la maréchaussée, mais, d'autre part, le magistrat d'Arras voyant, dans cet acte, une atteinte à ses droits, envoya quatre grenadiers pour faire rétrograder le cavalier qui dut céder à la force. Le directeur, de ce fait, se lamentait sur le préjudice considérable qu'il allait supporter et se disait menacé de subir un dommage de plus de 20.000 livres » ; il supplia M. de Calonne d'insister près de M. de Soubise pour que la chanteuse lui soit rendue [1].

DÉBUTS

Quoique non réglementés, les débuts s'effectuaient à Lille, comme dans la plupart des théâtres de province, selon d'anciens usages : les comédiens nouvellement engagés devaient se faire connaître dans trois rôles de leur emploi et les autres, dispensés de cette formalité, effectuaient leur « rentrée ». En fin d'année, ceux qui sollicitaient un engagement pour la campagne prochaine pouvaient s'essayer dans quelques pièces du répertoire.

Le public restait juge de la valeur des artistes, mais le directeur, seul, prenait une décision à leur égard. C'était à lui de voir, par l'accueil fait à son nouveau pensionnaire, s'il plai-

1. Archives départementales. Papiers de l'Intendance, liasse 81 : lettres de M. Amelot à M. de Calonne, Versailles 10 mars ; de M. de Calonne à M. Amelot, Paris 16 mars ; du subdélégué d'Artois, M. de Canchy, à M. de Calonne, avec le récépissé de Mlle Derville, Arras 15 mars ; de Fages à M. de Calonne, Lille 16 mars 1782.

sait ou non ; situation parfois assez embarrassante, surtout lorsque des intérêts divers se trouvaient en ligne.

Les règlements interdisaient le bruit et les sifflets; mais les billets jetés sur la scène, cause fréquente de désordre, étaient tolérés. Les commissaires nommés par le magistrat avaient pour mission d'intervenir et de faire appliquer les ordonnances de police.

Quand la réputation d'un chanteur ou d'un comédien était établie, un ordre de début lui ouvrait les portes des théâtres de Paris. Ceux qui désiraient se soumettre au jugement de l'arbitre suprême pouvaient ainsi s'essayer soit à l'Opéra, soit à la Comédie-Française ou à la Comédie-Italienne, et, en cas d'ajournement, il leur était permis de tenter une nouvelle épreuve, deux et même trois ans après [1].

La cabale, alors véritable institution comme le fut plus tard la *claque*, était l'arme du public, des acteurs et même des

1. Cette faveur, que les gentilhommes de la Chambre accordaient assez facilement, n'était pas toujours jugée suffisante à en croire l'avis suivant inséré dans le numéro du 14 juillet 1786, de la *Feuille des Flandres* et publié dans *les Spectacles de Paris pour 1787* : « L'Académie royale de musique de Paris s'occupant de plus en plus du soin d'assurer le service du Roi et celui du public, propose à MM. les maîtres de musique de Paris et des provinces du royaume une pension de 300 livres de rente viagère pour chaque sujet de 22 à 23 ans au plus et de 18 à 19 ans au moins, ayant une voix décidée de haute-contre et sachant la musique au point de solfier très couramment, qu'ils pourront présenter. Sa taille ne doit pas être au-dessous de 5 pieds et 3 pouces, ni au-dessus de 5 pieds 4 à 5 pouces au plus, à moins qu'il n'ait une superbe voix. Il faut qu'il ait une figure agréable ou du moins noble, sans défauts dans les yeux, ni dans les jambes, en un mot sans aucunes difformités naturelles. Le maître qui proposera un sujet chantant la haute-contre ayant une voix décidée pour ce genre et remplissant toutes ces conditions, en fera part, avec des détails bien circonstanciés, au Directeur de l'Académie, afin qu'il en soit rendu compte au ministre qui donnera des ordres pour faire partir le maître et le sujet proposé. On leur paiera leur voyage et, lorsque le sujet aura été reçu, on assurera au maître sa pension de 300 livres, on lui paiera les frais de son voyage ; on y joindra une gratification proportionnée à la dépense qu'il aura faite à Paris dans l'intervalle de la réception du sujet, à qui on donnera aussitôt des appointements suffisants pour le mettre à portée de ne s'occuper que de son talent. Un père qui présenterait à l'Académie un sujet ayant une belle voix de haute-contre avec l'âge et les qualités énoncés ci-dessus, pourrait, comme le maître de musique, prétendre à la pension viagère de 300 livres, pourvu que le sujet sache au moins solfier. »

directeurs. Elle s'organisait ouvertement et les cafés Procope ne manquaient pas en province.

Nous aurons l'occasion de voir, surtout dans la première moitié du dix-neuvième siècle, quelle passion on apportait à Lille dans cette question des débuts, le tumulte qui en résultait et les humiliants outrages qu'on infligeait à de malheureux artistes, souvent dignes d'encouragement.

RÉPERTOIRE ET PIÈCES NOUVELLES

« La troupe des Comédiens de S. A. Mgr le maréchal de Soubise, est-il dit dans le compte rendu de clôture publié par les *Annonces, Affiches, Nouvelles et Avis divers*, etc., a donné pendant le courant de cette année 219 représentations et 30 nouveautés, savoir 6 grands opéras, 10 opéras-comiques, 14 comédies du Théâtre-Français et des Variétés-Amusantes... Aucun théâtre en France n'a offert plus de variété. »

Voici l'énumération de ces nouveautés, classées par genre et suivant l'ordre alphabétique :

PARTIE LYRIQUE. — *Les Amours d'été*, divertissement, un acte, en vaudevilles, de Piis et Barré.

Blanche et Vermeille, comédie-féerie, deux actes, mêlée d'ariettes, de Florian, musique de Rigel.

Cassandre astrologue ou le Préjugé de la sympathie, comédie-parodie, un acte, en vaudevilles, de Piis.

Echo et Narcisse, opéra, trois actes, de Tschudy, musique de Gluck.

Les Etrennes de Mercure ou le Bonnet magique, comédie, trois actes, en vaudevilles, de Piis et Barré.

Les Evénements imprévus, comédie, trois actes, mêlée d'ariettes, d'Hèle, musique de Grétry.

Iphigénie en Tauride, tragédie lyrique, quatre actes, de Guillard, musique de Gluck.

Isabelle Hussard, parade, un acte, en vaudevilles, de Fouques-Deshaye.

Myrtil et Lycoris, opéra, un acte, de Boutillier et Bocquet, musique de Desormery.

Le Printemps, divertissement pantomime, un acte, de Piis et Barré.

La Reine de Golconde, opéra-ballet, trois actes, de Sedaine, musique de Monsigny.

Les Réjouissances de Lille, divertissement, un acte, mêlé de chant, musique de Fages [1].

Roland, opéra, trois actes, de Marmontel, musique de Piccini.

Le Tribut du sentiment, intermède, un acte, de Wailly de Villers, musique de Fages [2].

Les trois Ages de l'Opéra, prologue de Saint-Alphonse, musique de Grétry.

La Matinée et la Veillée villageoise ou le Sabot perdu, divertissement, deux actes, en vaudevilles, de Piis et Barré.

PARTIE DRAMATIQUE. — *Chacun son métier*, comédie, un acte, de Dorvigny.

Les deux Billets, comédie, deux actes, de Florian.

Les deux Oncles, comédie, un acte, de Forgeot.

Les fausses Consultations, comédie, deux actes, de Dorvigny.

Le Fou raisonnable, comédie, un acte, de Patrat.

Jérôme Pointu, comédie, un acte, de Beauvoir.

1. *Les Réjouissances de Lille. Divertissement en un acte mêlé de chant, donné pour la première fois par les Comédiens de S. A. Mgr le maréchal, prince de Soubise, le mardi 20 novembre 1781, à l'occasion de la naissance du Dauphin. Les accompagnements et quelques airs sont du Sr Fages.* A Lille, chez H. Lemmens, imprimeur des spectacles, rue Neuve, et se trouve au Bureau des Annonces, rue de l'Abbaye-de-Loos, MDCCLXXXI. — Dédiée à M. de Calonne, cette pièce était tirée de l'ancien théâtre de la Foire. « On y a seulement fait les changements nécessaires pour l'ajuster à la circonstance et quelques airs nouveaux. » Les noms des acteurs sont placés en regard des rôles. (Bibliothèque de Lille.)

2. Le directeur arrangeait lui-même la musique de ces divertissements et composait aussi des petits opéras comiques en vaudevilles. — Voir, au sujet de ses compositions, ma brochure : *l'Orchestre du théâtre de Lille.*



Les Maris corrigés, comédie, trois actes, vers, de La Chabeaussière.

L'Officieux, comédie, trois actes, de La Salle.

On fait ce qu'on peut et non pas ce qu'on veut, comédie proverbe, un acte, de Dorvigny.

Oui ou non, comédie, un acte, de Dorvigny.

La Piété filiale, pièce, cinq actes, de Courtral.

Le Sabotier ou les huit Sous, comédie.

REPRÉSENTATIONS EXTRAORDINAIRES

Troupes et artistes de passage.

Mlle de Foix [1], première chanteuse, « célèbre par ses talents supérieurs et une grande habitude du théâtre, » joue les 14, 21 et 24 septembre, *la Rosière de Salency*, *le Tableau parlant* et *l'Erreur d'un moment*. Sa dernière représentation est donnée, « sous le bon plaisir des abonnés, » à son propre bénéfice.

Charini, directeur d'une troupe de danseurs de corde et fil de fer, pantomimes et ombres chinoises, donne le 6 octobre une première séance dans laquelle Paillasse dansera « en même temps sur deux fils d'archal » suivie de plusieurs amusements nouveaux, parmi lesquels les *Malheurs du bûcheron* et la scène de la poule dans les Ombres chinoises [2].

Du 18 au 22 octobre, Rousseau [3], « la célèbre haute contre de l'Académie de musique », chante *le Devin du village*, *l'Ami de*

1. Plus connue sous le nom de Suzette Bienfait ; c'était la fille de l'ancien directeur de la Comédie de Lille.

2. Charini, ancien danseur et sauteur espagnol de la foire Saint-Ovide, s'était engagé à ne jouer que deux ou trois jours de la semaine, pendant les relâches habituels, à payer les dégâts qu'il pourrait occasionner, à verser au directeur un quart franc de la recette et à prendre tous les frais à sa charge, sans exiger le paiement des trois loges grillées louées à l'année (Reg. aux Spectacles 79, f° 19).

3. Rousseau (Jean), né en 1761, mort en 1800. Admis à la cathédrale de Soissons en 1771, il n'aborda le théâtre que vers 1779 à Reims, et débuta à l'Académie de musique l'année suivante comme doublure de Legros, dont il partagea ensuite l'emploi avec Lainez.



la maison, *Aline reine de Golconde* et *Roland*, de Piccini, qui avait été joué pour la première fois sur notre scène le 5 septembre précédent.

La naissance du Dauphin, survenue le 22 octobre, causa à Lille une allégresse générale et donna lieu à des fêtes publiques qui durèrent du 14 au 16 novembre. Un superbe temple avait été édifié sur la Grande-Place par les soins et d'après les plans de l'architecte Lequeux [1].

Au cours des réjouissances publiques ordonnées par le Magistrat, des représentations extraordinaires eurent lieu à la Comédie. Dès le 28 octobre, l'acteur Lecomte avait chanté des couplets de circonstance, sur « un évènement qui comblait de joie tous les cœurs », suivis d'un divertissement où un élève de Baland, âgé de six ans, exécuta un pas seul. Le dimanche 18 novembre, on joua une pièce nouvelle, *le Tribut du sentiment*, par Wailly de Villers, comédien du roi à Lille [2], avec couplets mis en musique par Fages, *les trois Ages de l'Opéra* et *les Réjouissances de Lille* [3], le soir bal de nuit. Le lendemain,

1. Pour le récompenser de l'activité qu'il avait apportée à l'exécution de ce travail auquel il s'était employé pendant plus de trois semaines, le magistrat décida de lui offrir une soupière d'argent aux armes de la ville, d'une valeur de 1200 livres (Reg. aux Résolutions 64, f. 112).

2. Le sujet de cet intermède était des plus simples : « Un seigneur a fait élever dans son jardin un temple pour célébrer la naissance du Dauphin. Il convie les paysans à venir y présenter leurs hommages. » Une villageoise chante le couplet suivant :

> Célébrons en ce jour de bonheur
> Le fruit d'une heureuse alliance :
> Mêlons la voix de notre cœur
> Aux doux accents de son enfance.
> L'Astre qui doit nous rendre heureux
> Préside seul à sa naissance ;
> Combien cette douce espérance
> Doit mettre le comble à nos vœux !

3. Voici l'analyse de cette production locale, tirée de l'ancien théâtre de la Foire : un père, entiché d'astrologie, pour éviter les importunités de sa fille Julie et de son amant, qui, tous deux, lui demandent de les marier, leur déclare qu'il ne les unira que « quand le soleil se lèvera au couchant et qu'il fera jour, à Lille, au milieu de la nuit. » Julie interprète dans un sens qui lui est favorable les paroles de son père en comparant le Dauphin au soleil et les illuminations de

spectacle gratis offert par le directeur, *les Réjouissances de Lille* et *le Roi de Cocagne* ; le 20, *Aline reine de Golconde* ; le 21, le maréchal de Soubise fit donner la comédie gratis pour la garnison, on joua *Isabelle Hussard, les Racoleurs* et *les Réjouissances de Lille* ; le même jour eut lieu sur la Petite-Place un banquet de 800 couverts pour les pauvres, pendant qu'un concert était donné par la musique de deux régiments de la garnison et 40 musiciens de la ville [1] ; le 22, pendant la représentation composée de *Myrtil et Lycoris* et *le Fou raisonnable*, la compagnie des canonniers bourgeois se rendit à la Comédie et offrit des branches de laurier au prince de Robecq, lieutenant de roi, qui les fit suspendre au dessus de sa loge ; le 23, *les Jeux de l'amour et du hasard, le Huron*. Enfin, le 26, comme clôture de la fête, représentation gratis pour le peuple, composée

la ville au jour en pleine nuit. L'auteur fait paraître Brûle-Maison et la pièce se termine par un divertissement et un chœur repris plusieurs fois aux cris répétés de « Vive le Roi, la Reine et le Dauphin ! ». Un couplet de vaudeville la termine suivant l'usage :

Sur la liquide plaine
Quand on voit un dauphin
C'est la marque certaine
D'un temps doux et serein.
Ainsi quand notre Reine
Met au jour un Dauphin
C'est d'une paix prochaine
Un présage certain.

Une troisième pièce de circonstance fut composée, mais non représentée, elle a pour titre *L'heureuse Naissance ou le triple Mariage, divertissement en vaudeville et en un acte, au sujet de la naissance de Mgr le Dauphin*. A Lille, chez H. Lemmens, imprimeur des spectacles, rue Neuve, 1782, in-8, 28 pages. (Bibliothèque de Lille.)

1. « .... Il a été de plus convenu de donner par la Grande musique du régiment de la garnison de cette ville qui est emploiiée demain pendant toute la fête qui sera donnée sur la grande place à commencer à 8 h. du soir, la somme de 288 livres à raison de 12 livres par chacun des 24 musiciens, et celle de 120 livres pour la petite musique à raison de 4 livres par chacun des 30 musiciens.... qu'il avoit aussi été retenu 40 musiciens de ville tant en violons qu'en basses pour la somme de 264 livres à raison de 6 livres chacun, et qu'il avoit de plus 6 francs pour la personne qui avoit été chargée de rassembler les dits musiciens, de manière que la dépense totale de la musique fait un objet de 774 livres tournois... Convenu de donner la somme de 96 livres à la petite musique de deux régiments savoir ceux de la Colonel-général et d'Orléans Infanterie». (Reg. aux Résolutions, 95, 99, 100).

du *Roi de Cocagne* et des *Réjouissances de Lille*. « Impossible de concevoir le monde que renfermoit la salle »[1]. Le prix des places avait été augmenté les 18, 20, 22 et 23, faveur accordée au directeur afin d'aider à couvrir les frais considérables qu'il avait faits pour la décoration de la salle et les illuminations.

1er décembre, comédie gratis « en l'honneur de la naissance du Dauphin et de victoires importantes ».

Durand, de l'Académie de musique et de la Chambre du Roi, chante *le Huron*, le 1er janvier ; *le Sorcier*, le 4 ; *Aline*, le 6, et *Sylvain*, le 8.

Le 6 mars, représentation extraordinaire au bénéfice de Lecomte ; on joue, pour la première fois à Lille, *Blanche et Vermeille*, avec la reprise des *Trois Cousines*, comédie de Dancourt, ornée de danses et d'une « décoration nouvelle analogue à la pièce », œuvre du bénéficiaire. « Dans le ballet du dernier acte arriveront des Catalans qui, indépendamment de quelques autres curiosités, feront sortir d'une caisse deux petites figures qui exécuteront un pas de deux ». Selon l'usage, Lecomte vint, la veille de son bénéfice, annoncer les pièces qui y seraient jouées, après quoi il adressa au public ses remerciements pour l'indulgence accordée à ses faibles talents et débita le compliment suivant de sa composition :

Messieurs, en me voyant ainsi,
Surtout dedans ces circonstances,
Franchir ici, d'un pas transi,
Les dangers des trois révérences,
Vous présumez qu'apparemment
J'arrive, monté sur Pégase,
Pour vous faire un grand compliment
Dont l'intérêt sera la base.
En détaillant vos qualités,
Vous débiter avec emphase
De beaux vers mille fois pillés.

1. Pour le détail des fêtes données en Flandre et en Artois à l'occasion de la naissance du Dauphin, voir le man. 639 de la Bibliothèque de Lille.

Non, Messieurs, mon esprit stérile
Feroit un effort inutile.
Pour bien chanter vos vérités,
La grandeur de vos connaissances
Nous offre pourtant de beaux champs
Où l'on peut, pour des compliments,
Moissonner des sujets immenses.
Mais quoiqu'habile à le sentir
Et que l'occasion soit belle,
Chez moi l'insuffisance est telle
Qu'il n'y reste que le désir.
Trop borné pour le satisfaire,
Par un tribut bien mérité,
Je vous adresse une prière
Que m'a dictée votre bonté.
O vous, dont les moindres suffrages
Excitent l'émulation,
Dont la critique et la leçon
Ne tend qu'à nous rendre plus sages,
Dont l'arrêt, dont le jugement
Est la boussole du talent :
Vous, soutien de cet édifice,
Vous, sexe, dont l'attrait charmant
De ces lieux fait tout l'ornement,
Que ma volonté vous suffise.
Daignez être à mon bénéfice,
Sans exiger de compliment.

Mme Schletjens, première chanteuse de Bruxelles, et Delaporte, un de ses camarades du même théâtre, donnent quelques représentations lyriques pendant la première quinzaine de mars : *le Huron*, *la Rosière de Salenci*, *Iphigénie en Tauride*, *la Colonie*, *Aline*, *Echo et Narcisse* [1].

Désireux de terminer dignement sa première année d'exploitation, Fages se mit en quête de célébrités ; dès le mois de février, il traita, comme nous l'avons dit, avec trois pensionnaires du roi, de l'Académie de musique : Rousseau, première

1. Mlle Schletjens chantait les doubles à Bruxelles aux appointements de 2.400 livres par an. Delaporte, belge de naissance, avait un accent de terroir très prononcé.

haute-contre, Lays [1], première basse-taille, et Mlle Saint-Huberty [2], première chanteuse. L'autorisation de tiercer le prix des loges, pendant l'avant-dernière semaine de carême, fut accordée sans opposition et, le lundi 18 mars, le trio des chanteurs de l'Opéra interprétait *Roland* ; le 19, *Echo et Narcisse* ; le 20 et le 23, *Iphigénie en Tauride* ; le 22, *Myrtil et Lycoris* avec *le Tableau parlant*. Leur succès fut énorme et l'accueil enthousiaste fait à Lille, à la Saint-Huberty, ne le céda en rien à celui qui lui était réservé dans toutes ses pérégrinations en province. De nombreuses pièces de vers lui furent adressées et lues en scène, elles parurent ensuite dans la *Feuille des Flandres* ; voici une des meilleures :

Insensibles humains, courez, venez l'entendre
Et si vos cœurs de roc ont pu jusqu'à présent
Méconnaître les pleurs, enfans du sentiment,
Pour la première fois, cette âme noble et tendre
Va vous faire éprouver la douceur d'en répandre.

BALS et CONCERTS

A l'occasion de la procession de Lille, Fages est autorisé à donner bal les 17 et 18 juin, « vu les divertissements de toutes espèces qui attirent à Lille, ces jours-là, un nombre infini d'étrangers. »

---

1. Lays (François), né en 1758, mort en 1831. D'abord élève au séminaire, puis étudiant, il fut admis, après des études musicales, à l'Académie de musique en 1779, il était doué d'un organe superbe, une voix de taille d'une pureté et d'une étendue extraordinaires. Nommé professeur en 1818, il quitta le théâtre en 1822. Son emploi a longtemps conservé son nom.

2. Saint-Huberty (Anne-Antoinette Clavel, dit), née en 1756, assassinée en 1812. Quoique française, elle débuta en Allemagne, revint en France en 1774 et passa trois ans au théâtre de Strasbourg, sa ville natale. Saint-Huberty fit son apparition à l'Opéra, le 23 septembre 1777, dans *Armide*, de Gluck ; elle n'eut bientôt plus de rivale. Émigrée en Angleterre, en 1790, avec le comte d'Entraigne, tous deux furent assassinés pour un motif politique.

Même autorisation pour les 18 novembre et décembre, par suite des réjouissances publiques en l'honneur de la naissance du Dauphin et « pour célébrer les prises faites sur nos ennemis. »

Enfin les bals masqués, qu'il est d'usage de donner à la Comédie en temps de carnaval, ont lieu le 26 janvier.

Le chanteur italien Tosoni, ci-devant de l'Académie de musique, se fait entendre en intermède le 31 août. Il chante quelques ariettes de caractère, italiennes et françaises, pour basse-taille, haute-contre et voix de dessus.

Le Concert des Abonnés. — Les séances de musique commencèrent le 10 novembre ; il y eut vingt concerts, qui furent donnés à la salle Péterinck, rue Sainte-Catherine. Les programmes, publiés par la *Feuille des Flandres*, étaient très chargés et comprenaient deux parties de sept à huit numéros chacune ; ils ne portent aucun nom des solistes, virtuoses ou chanteurs. Chaque partie commençait par une ouverture. La cantatrice de la capitale, engagée pour la saison, était Mme Barletta de Saint-Paul [1], aux appointements de 30 louis (soit 720 fr.), payables par mois ou par concert à son choix. — L'orchestre comptait vingt-huit musiciens, les chœurs vingt chanteurs, hommes et femmes.

SALLE

Chargé d'opérer une visite de la salle de la Comédie « sur ce que la rumeur publique paraissoit avoir quelques inquiétudes d'incendie non seulement à l'égard des lampions mais surtout des objets combustibles servant aux spectacles, »

1. Le mari de cette dame était maître d'écritures ; le contrat d'engagement de sa femme, écrit par lui, est un modèle de calligraphie.

l'architecte de la ville Leplus fournit, le 9 mars, un rapport duquel il ressort que les lampions de derrière les coulisses étaient adaptés sur des planches bien revêtues de fer-blanc, et ceux de l'avant-scène également bien garantis. Si, par malheur, dit-il, le cas d'incendie se présentait pour les autres objets utilisés dans les pièces ou ballets, il serait aisé d'obtenir un prompt secours de la petite pompe à boyaux établie sous le théâtre et du grand tonneau du dessus, avec les seaux de cuir. Mais, à la suite d'une expérience faite sous ses yeux, il constata que la pompe est en si mauvais état qu'il est impossible d'en faire usage. « Il est important, ajoute-t-il, qu'elle soit rétablie incessamment et pour qu'elle puisse être utilisée au premier besoin, il faudrait au moins deux personnes entendues et un surveillant qui ne la quitteraient pas pendant la durée du spectacle. » Le 13 mars le magistrat ordonne de faire le nécessaire et que la porte du côté de la rue de la Comédie soit toujours ouverte, pour servir de libre sortie aux spectateurs, en cas de nécessité absolue [1].

1. Aff. générales, d. 703, c. 3.

ANNÉE 1782-1783

DIRECTION FAGES

(*Du 8 avril 1782 au 12 avril 1783*).

L'ouverture eût lieu le 8 avril par *le Barbier de Séville*, opéra comique, et *les Sorciers*. L'acteur Destainville, qui avait prononcé le discours de clôture, fut chargé de celui de rentrée. Fages occupait le pupitre de maître de musique et dirigea l'exécution d'une symphonie de sa composition.

Le directeur avait omis de demander l'autorisation préalable : il le fit dix jours plus tard [1]; cette négligence aurait pu avoir certaines conséquences, mais elle ne donna lieu à aucune observation de la part du magistrat.

La campagne devait être marquée par le passage, à Lille, d'illustres personnages qui honorèrent le spectacle de leur présence. Ce furent d'abord, le 6 juillet, le tsarevitch et son épouse, qui voyageaient incognito sous les noms de comte et comtesse du Nord [2]; quelques jours après, le 10, le duc et la

1. Reg. aux Spectacles 79, f° 71.

2. Paul Ier Petrowitch, empereur de Russie, né en 1754, assassiné en 1801; il avait épousé, en 1776, la princesse Dorothée de Wurtemberg qui prit les noms russes de Maria Fedorowna. Tous deux visitèrent la France en 1781 et reçurent un somptueux accueil à la cour de Louis XVI.

duchesse de Glocester[1] et le 21, le prince de Condé[2], en tournée d'inspection, qui se rendait au camp de Saint-Omer.

Au mois de décembre, Grétry[3], le célèbre compositeur, revenant de Liège en compagnie de l'architecte Louis, son ami, assista à deux représentations données en son honneur.

Profitant du voyage d'un prince de sang à Lille, Fages demanda que, selon la coutume, le magistrat lui confirmât l'autorisation, obtenue du prince de Robecq et de M. de Calonne, de tiercer le prix des loges pour les dimanche 21 juillet et lundi 22 ; ce qui fut accordé[4].

Vers la fin de l'année, il se produisit au parterre un incident dont la répression porta atteinte aux attributions du magistrat : le commandant de la place avait fait retenir en prison, pendant toute une nuit, un comédien qui avait manqué de respect au public. On pensa d'abord en informer M. de Sombreuil et lui rappeler que cette partie de la police n'appartenait pas à l'autorité militaire ; mais sur rapport fait le 19 mars, dans l'assemblée des députés ordinaires et permanents, il fut décidé « de ne point entamer cette affaire dès à présent, et d'attendre l'évènement qui amènera la nomination d'un autre gouverneur de la province[5]. »

La clôture annuelle eut lieu le samedi 12 avril ; l'acteur Destainville prononça le compliment d'usage.

1. William-Henri, duc de Glocester, électeur de Hanovre, neveu du roi d'Angleterre, Georges III, avait épousé, en 1775, la comtesse de Waldegrave.

2. Louis Joseph de Bourbon, prince de Condé, né en 1736, mort en 1818. Il fut, à la Révolution, général en chef de l'émigration. Parti de Chantilly le 19 juillet, il arriva à Douai le 20, puis à Lille, où il séjourna les 21 et 22. Le 23, il était à Dunkerque, le 24 à Calais, le 25 à Saint-Omer, qu'il quitta le lendemain pour coucher à Arras le 26, et rentrer à Paris, le 27. Sa suite se composait du comte de Choiseul, capitaine des gardes, du chevalier de Mintier, écuyer, du comte d'Auteuil, gentilhomme de la Chambre, du comte de Rabodanges et de M. de Lascours.

3. Grétry, alors dans tout l'éclat de sa renommée, était né à Liège, le 8 février 1741 ; il mourut à Montmorency, le 24 septembre 1813. Le souvenir de son passage dans notre ville resta longtemps dans la mémoire des Lillois. — Voir *Le Théâtre de Lille au XVIIIe siècle*, pp. 67-70.

4. Reg. aux Spectacles 79, f° 40.

5. Aff. générales, 703, d. 5.

TABLEAU DE LA TROUPE

FAGES, directeur et maître de musique.

Opéra.

PARIS, CLAIRANSON [1] et CHATEAUNEUF [2], hautes contres.
FUSIER, basse taille.
LECOMTE, accessoires.
Mmes LEBRUN, DENELLE et OPREUIL, chanteuses.
CASTEL, soubrette.

Comédie.

DESTAINVILLE et SAINT-ALBIN, premiers rôles.
MANCEAU, second rôle.
DUFRESNEL [3], DUTAILLY, CHEVALIER et BEAUREGARD.
Mmes VERSEUIL, première amoureuse.
CHEVALIER, soubrette.

RÉPERTOIRE ET PIÈCES NOUVELLES

L'activité de Fages ne se ralentit pas, il donna cette année quatre-vingt-dix ouvrages, dont soixante-dix comédies et tragédies. Au cours de ses deux campagnes, il fit connaître à Lille

1. Il effectua sa rentrée le 9 mai, après une maladie grave qui l'avait tenu longtemps éloigné de la scène.

2. Début le 20 août.

3. Auteur d'un *Essai sur la perfection du jeu théâtral*, imprimé à Lille chez Lemmens, rue Neuve (s. d.). « C'est un livre élémentaire, plein de précision et de vérité, un exposé succinct des principes que tout comédien doit connaître, s'il veut atteindre la perfection de son état. » (*Feuille des Flandres*). — A propos de cet ouvrage, la *Correspondance secrète* de Métra publia une lettre datée du 24 juillet 1782, où le livre de Dufresnel est qualifié de « salmigondis, » il y est dit, en outre, que l'auteur avait joué avec quelque distinction en province, avant qu'un goût prédominant pour le cabaret et la crapule eut dégradé son talent. Mais le 29 janvier, le correspondant anonyme rétracta ces calomnies et déclara que l'acteur en question était « une figure noble d'honnête homme que ses mœurs ne démentent point. » Dufresnel ne termina pas l'année théâtrale 1783-1784, il quitta Lille pour aller à Liège tenir l'emploi des rois et des pères.

les meilleurs opéras de Gluck, Piccini, Grétry et Paesiello. La *Feuille des Flandres*, se faisant l'écho du public, le félicita à plusieurs reprises de monter de telles œuvres sur « un théâtre aussi borné que le nôtre. »

Parmi les nouveautés, signalons :

Partie lyrique. — *Alceste*, tragédie lyrique, trois actes, de du Rollet, musique de Gluck.

Ali et Rézia ou la Rencontre imprévue, opéra, trois actes, de Dancourt, musique de Gluck.

L'Amour et la Folie, opéra comique, trois actes, de Fouques-Desfontaines.

Les Amours d'été, divertissement, un acte, de Piis.

Ariane abandonnée, duodrame, un acte (deux scènes), imité de l'allemand, musique de G. Benda.

Aucassin et Nicolette ou les Amours du bon vieux temps, opéra comique, trois actes, de Sedaine, musique de Grétry.

Colinette à la cour ou la double Épreuve, opéra comique, trois actes, en vers, de Lourdet de Sancerre, musique de Grétry.

L'Infante de Zamora, opéra comique, trois actes, imité de l'italien, musique de Paesiello.

Félix ou l'Enfant trouvé, comédie, trois actes, mêlée d'ariettes, de Sedaine, musique de Monsigny.

Iphigénie en Aulide, tragédie lyrique, trois actes, de du Rollet, musique de Gluck.

L'Oiseau perdu et retrouvé ou la Coupe des foins, opéra comique, trois actes, de Piis et Barré.

Orphée, opéra, trois actes, de Molines, musique de Gluck.

Partie dramatique. — *Anaximandre*, comédie, un acte, en vers, d'Andrieux.

Les Battus paient l'amende, comédie, un acte, de Dorvigny.

L'Inconstant ramené, comédie, trois actes.

Les Rivaux amis, comédie, un acte, en vers, de Forgeot.

Le Satyrique ou l'Homme dangereux, comédie, un acte, de Palissot.

Tom Jones à Londres, comédie, cinq actes, vers, de Desforges.
Le Vaporeux, comédie, deux actes, de Marsollier.

REPRÉSENTATIONS EXTRAORDINAIRES

Troupes et artistes de passage.

6 juillet, représentation en l'honneur du comte et de la comtesse du Nord : « les pièces que l'on donnera sont laissées au choix de ces illustres voyageurs. »

Le 10, le duc et la duchesse de Glocester assistent au spectacle ; ils étaient accompagnés de leurs deux enfants.

A l'occasion du voyage de S. A. S. Mgr le prince de Condé, par ordre, le 21, *Félix* et *la fausse Magie*. Entre ces deux ouvrages, l'acteur Destainville récite une pièce de vers à la gloire du prince :

Lorsqu'on vous vit, grand Prince, à la fleur de votre âge,
Revenir triomphant au sein de vos foyers,
Le Théâtre-François vous couvrit de lauriers
Et la jeune Hus, vous rendant notre hommage,
But au dieu Mars. C'était boire à Condé.
L'Europe entière ainsi l'a décidé,
Aussi tous nos guerriers vous voyant à leur tête
Brûlent de courir aux combats,
Votre nom seul promet de brillantes conquêtes.
La victoire toujours marchera sur vos pas.

A la fin de l'opéra, Mlles Castel et Opreuil chantèrent les couplets suivants :

Livrons nos cœurs à l'allégresse,
Nous avons un roi citoyen,
Pour ses sujets plein de tendresse ;
Notre bonheur fait tout le sien.
Il offre à l'histoire
Les vertus d'un prince chéri,
Qui place déja sa mémoire
Aux pieds de celle de Henri (*bis*).

Un rejeton de cette race
Fixe ici nos cœurs et nos yeux,
A Friedberg sa tranquille audace
Sut le rendre victorieux.
Le dieu de la Thrace
N'a pas de plus cher favori.
Guerriers qui marchez sur sa trace,
Vos exploits seront notre appui (*bis*).

Qu'avec vous ce dieu le rappelle,
Vous partagerez ses lauriers,
Sur les pas d'un si grand modèle
On se fait un jeu des dangers.
Deux fois la victoire,
Dans son printemps l'a couronné,
Chantons, pour célébrer sa gloire,
Vive Condé! Vive Condé! (*bis*)

Le 22, *Iphigénie en Tauride*.

Singulier motif de relâche que celui invoqué le 2 août : « la fête du patron de la paroisse se rencontrant le lendemain samedi (*sic*). »

Mlle Gilliotte, âgée de quatorze ans, qui n'a encore paru sur aucun théâtre, remplit le rôle d'Aline dans la pièce de ce nom, le 11 août. Au cours de cette représentation, les vers suivants furent adressés à Mlle Denelle par un de ses admirateurs :

Vous chantez avec art et votre douce voix
Éveille dans mon âme un sentiment bien tendre.
L'indifférent, s'il ose vous entendre,
Jeune Denelle, a bientôt fait son choix.
Qu'il fut heureux celui qui, la première fois,
Livra vos sens à l'amoureuse ivresse
Que toujours avec tant d'adresse
Vous venez porter dans nos cœurs...
S'il est jaloux pourtant, ce mortel est à plaindre.
Il m'a semblé le voir parmi les spectateurs.
Il se disait, en répandant des pleurs,
Elle sait, hélas, trop bien feindre.

25 novembre. Julien, de la Comédie-Italienne, commence une série de sept représentations; jusqu'au 8 décembre, il

interpréta les œuvres du répertoire de ce théâtre et de l'Académie de musique.

A signaler, en décembre, la présence de Grétry. L'illustre maître se rendait à Liège, sa ville natale ; il assista au spectacle du 10, on joua deux de ses opéras : *la fausse Magie* et *les Evénements imprévus*. A son retour, il fit un nouveau séjour à Lille pour la première représentation, par la troupe de Fages, de son dernier ouvrage, *Aucassin et Nicolette*. Les rôles étaient tenus par Clairanson et Mlle Denelle ; Grétry les félicita chaleureusement ainsi que l'orchestre. Le compositeur est encore présent à la soirée du 29, au cours de laquelle il encouragea les artistes et les aida de ses conseils. Les Lillois manifestèrent, par de nombreuses marques de sympathie, leur admiration pour l'un des plus grands musiciens de l'époque.

9 février, spectacle extraordinaire à l'occasion de la paix : *Aucassin et Nicolette*, *l'Anglais à Bordeaux*. Le spectacle se termina par un ballet pittoresque dont Fages écrivit la musique ; la scène représentait le port de Bordeaux, où des personnages de toutes nations prenaient part à la fête.

Une troupe de danseurs de caractère, français et italiens, venant de la Comédie de Rouen et dirigée par la dame Landini [1], donne ses exercices dans la seconde quinzaine de mars, les jours de relâche habituels.

Vallière, haute contre du théâtre de Bruxelles, six représentations d'opéra comique, du 21 au 31 mars.

Le 4 avril, Beaucourt, haute contre de passage, chante *le Jugement de Midas*.

L'accueil enthousiaste fait, l'année précédente, à Rousseau, Lays et Mme Saint-Huberty, engagea la direction à traiter de nouveau avec eux pour la semaine de la Passion. Ils donnèrent *Iphigénie en Aulide*, le 7 avril ; *Roland*, le 8 ; *Echo et*

1. Landini et sa sœur firent partie de la troupe des Grands-Danseurs du roi en 1783.



Narcisse, le 9 ; *Iphigénie en Tauride*, le 11 et, le lendemain, la première représentation à Lille de l'*Alceste*, de Gluck. Un basson de l'Opéra, Golvin, qui avait suivi les chanteurs, fit sa partie à l'orchestre. Ces soirées n'étaient qu'une suite de longues ovations dont Mlle Saint-Huberty recevait la plus large part [1].

Voici deux madrigaux à elle adressés qui ne manquent pas de tournure ; le premier, qualifié d'impromptu, a été réédité en 1786, par *les Spectacles de Paris*, lorsque Mlle Saint-Huberty remplaça, à l'Opéra, Mlle Levasseur dans le rôle d'*Armide* :

J'avois abjuré de l'amour
La frénésie et la faiblesse,
J'avois juré de fuir sa cour.
Pour vous, sirène enchanteresse,
Je deviens parjure en ce jour.
Mais le moyen de m'en défendre,
Vous êtes belle et vous chantez.
De vous voir c'étoit bien assez :
Falloit-il encore vous entendre ?

Vous avez reçu des dieux
Tout ce qui peut rendre aimable:
Une voix incomparable
Et mille dons précieux.
Mais dans un plaisir extrême
C'est un tourment sans égal,
De rencontrer quand on aime
Tout Lille pour son rival.

BALS ET CONCERTS

Le 15 août, à l'occasion de la fête de l'Assomption, concert

1. « Ces trois acteurs ont beaucoup gagné depuis l'an dernier, et l'on peut dire qu'ils sont supérieurs à tous ceux qui ont joué en cette ville. On a joui de leur spectacle pendant cette huitaine avec toute la satisfaction possible. » (*Feuille des Flandres*.)

vocal et instrumental par les artistes du théâtre et l'orchestre, dirigé par Fages [1].

Pas d'autres bals à la Comédie cette année que les trois ou quatre d'usage en temps de carnaval ; le premier, le dimanche de la Septuagésime, 16 février [2].

Concert des Abonnés. — L'ouverture de la saison annuelle eut lieu, comme de coutume, le jour de la Toussaint : vingt-six concerts, dont un extraordinaire en décembre, en l'honneur de Grétry qui y assista. Le dernier fut donné le dimanche de Quasimodo, 27 avril.

1. Reg. aux Spectacles 79, f° 42.
2. Id., f° 50.

ANNÉE 1783-1784

DIRECTION FAGES

(*Du 28 avril 1783 au 3 avril 1784*)

On employa la quinzaine de clôture à restaurer, repeindre et nettoyer la salle. L'avis suivant fut porté à la connaissance du public avant la réouverture : « Selon les ordres de Mgr le prince de Robecq, l'annonce des spectacles n'aura plus lieu sur les théâtres des départements de son commandement. Cette loi, qui commencera à avoir lieu à l'ouverture de la nouvelle carrière théâtrale et qui est déjà en usage depuis nombre d'années dans la capitale, évitera bien des murmures dans le public, qui voyait souvent avec peine qu'on ne donnait pas les pièces annoncées la veille, soit à cause d'indisposition d'acteurs soit à cause de quelque départ précipité... Le public sera désormais informé par l'annonce dans la *Feuille des Flandres* et par des billets à la main que le directeur aura soin de faire afficher et distribuer [1]. Ces billets, qui donnaient la composition du prochain spectacle et qu'on distribuait au domicile des abonnés ou chez les personnes fréquentant le théâtre, ne supprimèrent pas les affiches que l'on continua d'apposer sur les termes installés dans ce but près de l'entrée de la salle.

1. *Feuille des Flandres*, 25 avril 1783.

On ouvrit le lundi de Quasimodo 28 avril, par *la fausse Magie* et *la Rosière de Salency*. L'acteur Saint-Albin prononça un long discours, que la *Feuille des Flandres* reproduisit *in extenso* dans son numéro du 29.

Cette année encore, visite du prince de Condé, accompagné cette fois de son fils, le duc de Bourbon [1]; d'autres personnages de qualité voyageant incognito assistèrent à des spectacles composés en leur honneur ou sur leur demande. Comme toujours, en semblable circonstance, la direction obtenait d'augmenter le prix des places. La publication de la paix avec l'Angleterre donna lieu à des fêtes publiques, auxquelles Fages contribua dans la mesure de ses moyens [2].

L'hiver de 1783 fut des plus rudes et la direction eut la généreuse pensée d'organiser pour le 16 février, au profit des pauvres, une représentation spéciale composée de deux drames émouvants : *le Père de famille*, de Diderot et *la Mère de famille*, de J. Léger. La salle était comble. L'acteur de Villers avait rimé à cette occasion les couplets suivants qui, chantés entre les deux pièces, sur l'air du vaudeville de *l'Oiseau perdu*, « touchèrent les cœurs sensibles au dernier point » :

Les cœurs brûlent du plus beau zèle
Malgré la neige et les glaçons,
La bienfaisance étend son aile
Sur la plus dure des saisons.
Nous lui devons la jouissance
Du plus grand bien qui soit en nous.
C'est de la reconnaissance.
N'est-ce pas le bien le plus doux ?
Des soins, des devoirs unanimes
Contre un hiver rigoureux,
Vont au secours des victimes
Rendre leur sort moins malheureux.

1. Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, né en 1772, fusillé à Vincennes, le 21 mai 1804.

2. Reg. aux Spectacles 79, f° 65.

L'émulation refroidie
Va se ranimer au printemps,
Cette saison donne la vie
A nos travaux, à nos talens.
Est-il un plus charmant spectacle,
Plus digne de cœurs généreux?
La bienfaisance est un oracle
Qui leur promet des jours heureux.
L'ardeur dont elle vous anime
Est la cause de nos succès,
On cherche à mériter l'estime
De qui l'on reçoit des bienfaits.

CHŒUR : Le sentiment est notre guide,
Il est l'âme de l'univers
Dans les revers.
Il couvre de son égide
Celui que le malheur rapide
Croit arrêter dans ses fers.
Il embellit la jeunesse,
Il réunit les grâces à la beauté,
C'est lui qui pare la sagesse
Des attraits de la volupté;
C'est encore lui qui nous console,
Lorsque nous perdons ses faveurs.
Votre goût est la bonne école
Où nous voulons toujours cultiver ses douceurs.

L'intention et peut-être aussi l'agrément de la musique disposèrent à l'indulgence une assemblée bien composée. En tout cas, les bourses s'ouvrirent largement et la recette dépassa 1637 livres. M. de Milly, commis-juré du greffe criminel, fut désigné par le magistrat pour établir le compte de la recette et la répartition des deniers :

RECETTE :

1° Loges retenues ou louées.	349 l	10 s	» d
2° Autres places	1175	15	3
3° Les comédiens ont donné.	84	»	»
4° Don d'un gentilhomme à M. de Milly. . .	9	»	»
5° Reçu pendant la seconde pièce	19	10	
	1637	15	3

RÉPARTITION :

Aux pauvres de la paroisse		Saint-Étienne . .	138 l	8 s	» d
»	»	Saint-Maurice . .	362	14	»
»	»	Saint-Sauveur . .	403	17	»
»	»	Sainte-Catherine.	210	11	»
»	»	Saint-Pierre . . .	76	2	3
»	»	Saint-André . . .	239	6	»
»	»	La Madeleine . .	206	17	»
		Somme égale.	1637	15	3

Le directeur s'était plaint à différentes reprises de la difficulté qu'il éprouvait à recevoir des troupes de passage la rétribution qui lui était due par son privilège, « seul moyen capable de soutenir son entreprise ». Il réussit à intéresser à sa cause le maréchal de Soubise, qui écrivit pour donner des ordres nécessaires, tant à Lille que dans les autres places des Flandres, afin que Fages put exiger de tous les spectacles le quart net de la recette, ou le tiers en participant aux frais [1].

L'année se termina par des représentations de tragédies et de drames par Larive, pensionnaire du Roi, de la Comédie-Française. De Villers, chargé du compliment de clôture, prononça, le 3 avril, le discours suivant :

MESSIEURS. Il est flatteur pour moi d'être aujourd'hui l'organe de mes camarades et en même temps du directeur dont le zèle et les travaux ne tendent qu'à mériter votre bienveillance. Dans ce jour consacré à vous rendre nos devoirs, le discours le plus élogieux ne les rempliroit pas. C'est le cœur qui doit parler. Nous vous devons tout, nos sentimens, nos lumières; c'est votre goût qui nous éclaire. Nous serions à chaque instant arrêtés et rebutés dans la carrière si nous ne trouvions en vous des juges qui nous y servent et de guides et d'appuis. Vous nous honorez de vos suffrages quand nous le méritons, vous adoucissez votre critique quand malheureusement nous y donnons lieu. Il est si doux de vous plaire et même de le croire que nous nous regardons comme votre ouvrage et nous aurons toujours pour but de mériter de plus en plus vos applaudissements et d'avoir part à l'honneur de votre estime.

1. Reg. aux Spectacles 703.

C'est dans le courant de cette année que commencèrent les premiers pourparlers entre quelques notables de la ville et l'Intendance, au sujet de la construction d'une nouvelle salle de spectacles.

TABLEAU DE LA TROUPE

FAGES, directeur et maître de musique.
DUFRESNEL et TABARY, régisseurs.

Tragédie, comédie.

DESTAINVILLE et CHEVALIER aîné, premiers rôles.
SAINT-ALBIN, jeune premier.
DUFRESNEL et DE VILLERS, les rois et les pères nobles.
REZICOURT [1] et TABARY, financiers, grimes, manteaux et paysans.

1. François Rezicourt, dont le nom figure déjà en 1777 sur un registre de la paroisse Saint-Étienne de Lille, alors qu'il appartenait à la troupe de Valenciennes, s'appelait, en réalité, François Geffroy Lepoitevin et était né à Rennes en Bretagne. Il débuta une première fois à la Comédie-Italienne, le 11 août 1781, dans le rôle de Dorimon de *la fausse Magie*, et celui de Lopez de l'*Amant jaloux*, puis dans *Sylvain, les deux Avares* (Martin), *l'Epreuve villageoise*, *Rose et Colas* (Mathurin) et *le Maréchal*. Après avoir joué à Orléans et à Nantes, Rezicourt séjourna à Lille, de 1783 à 1792 ; son jeu, plein de précision et de finesse, y était très apprécié. Nouveau début à la Comédie-Italienne, le 24 janvier 1789, dans *la fausse Magie*, pour la seconde fois ; le lendemain, *les Affiches de Paris* le jugèrent dans les termes suivants : « M. Rezicourt qui a débuté hier, n'était pas étranger à ce théâtre, il y avait déjà essayé ses talents en 1781. Cet acteur paraît n'avoir rien négligé pour se perfectionner dans son art et mériter les applaudissements des amateurs. Ses efforts n'ont pas été infructueux, on l'a généralement goûté. Quoiqu'il n'ait pas une grande étendue de voix, sa manière de chanter, soutenue par une prononciation fort nette, lui donne les moyens d'en tirer souvent un très grand parti. Son jeu est animé et annonce un acteur singulièrement attentif à ne jamais perdre de vue le caractère du personnage qu'il est chargé de représenter. » Le *Journal de Paris*, de son côté, s'exprimait ainsi : « Le sieur de Rezicourt a débuté hier avec beaucoup de succès par le rôle de Dorimon de *la fausse Magie*. Cet acteur a été vivement applaudi dans l'ariette et le duo des vieillards. Il joint à la voix nécessaire à son emploi, une manière agréable de chanter et son jeu annonce beaucoup d'intelligence et de vérité. » Rezicourt continua ses débuts le lendemain et les jours suivants par *la Métomanie* (rôle de Géronte), *Félix* (Morin), *les Événements imprévus* (René) et *l'Indigent* (Dunoir). Sa dernière représentation, celle du 1er février, était composée du *Tonnelier* et de *la Brouette du vinaigrier* ; il fut rappelé, après la chute du rideau, et ramené par un de

Chevalier cadet, premier comique.
Dutailly, premier comique et rôles annexes.
Berger et **Henry**, seconds comiques.
Beauregard, troisième rôle.

ses camarades au milieu des acclamations de toute la salle. Le 15 février, Rezicourt fit sa rentrée, à Lille, dans *la Mélomanie*, devant un public enthousiaste.

Malgré l'accueil favorable du public parisien, Rezicourt n'avait pas été admis à la Comédie-Italienne ; il en dut éprouver une vive déception, partagée par ses amis. Nous en trouvons un écho dans la *Lanterne magique ou le Coup de grâce de l'aristocratie* (Toulouse 1791), pamphlet de l'acteur Dorfeuille, l'ardent révolutionnaire massacré à Lyon. Il y est reproché aux gentilshommes de la Chambre, seuls dispensateurs des débuts sur les théâtres de Paris, de laisser ignorés des talents de province, *comme celui de Rezicourt.*

En 1792, Rezicourt quitta définitivement Lille pour un engagement au théâtre Feydeau où il débuta dans *la Colonie* (rôle de Blaise). « On a reconnu en lui, le comédien consommé et l'idée qu'on avait conçue de ses talents ne s'est point démentie. Le rôle principal dans *l'Officier de fortune* l'a confirmé et il ne manque à cet acteur que des rôles importants pour soutenir sa réputation » (*Spectacles de Paris pour 1792*). A partir de cette époque, Rezicourt figure comme première basse taille, après Chateaufort et Bellemont, dans le tableau de la troupe de Feydeau. L'année suivante, il y fait représenter une pièce patriotique en un acte, musique de Lemoine : *les vrais Sans-Culottes ou l'Hospitalité républicaine*, dont on trouvera un compte rendu succinct dans l'ouvrage de M. Welschinger, *le Théâtre de la Révolution* (pp. 246-47). Il revint à Lille, en représentations, en octobre 1794, puis quitta le théâtre Feydeau en 1796 et y fit sa rentrée le 5 mars 1798, dans *les deux Ermites*. « Il a été couvert d'applaudissements, dit l'*Indicateur dramatique* de l'an VII, et le public n'a laissé échapper aucun des traits dont il pouvait faire l'application à un artiste dont la réputation est si bien établie et le talent distingué si généralement estimé. »

De passage à Lille en 1801, Rezicourt donna encore, du 15 au 29 juillet, quelques représentations avec Mlle Lesage, de Feydeau. Fabien Pillet, dans sa *Lorgnette des spectacles* (an IX-1801), le trouvait alors sujet à la critique, car ses moyens étaient affaiblis ; « mais comme acteur, il est impossible de lui refuser un talent supérieur. » *L'Année théâtrale* dit aussi : « Comme chanteur, il a tellement senti qu'il présentait un côté faible, lors de son premier début au Théâtre-Italien, qu'il parut s'adonner plus particulièrement à jouer le drame et la comédie où il eût le plus grand succès. » Le même almanach pour l'an XII (1804), nous apprend que le comité de direction de l'Opéra-Comique, récemment constitué en société, a pour secrétaire Rezicourt : « Cet acteur, ami de Gaveaux et Saint-Aubin, ne paraît plus dans les pièces nouvelles parce que ses talents sont presque éteints. » Enfin, *l'Opinion du parterre* (an XIII), dit que c'est un pauvre chanteur, « sa voix est dure, car il n'est pas jeune, mais c'est un bon acteur. Il sort d'une grave maladie et ne reparaîtra plus, dit-on, qu'au comité. » L'année suivante, la même publication contient cette sorte d'oraison funèbre : « On ne pourra s'empêcher de regretter Rezicourt, échappé à peine d'une dangereuse maladie, cet acteur paraît perdu pour la scène. »

Rezicourt se retira définitivement du théâtre en 1805 ; il fut maintenu dans l'emploi de secrétaire du comité de l'Opéra-Comique jusqu'en 1817 — fonctions qu'Auber occupa en 1831, — et dût mourir vers 1828 ; il figurait encore comme artiste retiré avec pension l'année précédente.

Romanois, des amoureux.
Foureau et Baland, accessoires.
Bureau, souffleur.
Mmes Martin, premiers rôles et reines,
James et Saint-Étienne, jeunes premières.
Chevalier, des amoureuses.
Opreuil, des premiers rôles.
Richard, première soubrette.
Baland, deuxième soubrette.
Papavoine, caractères.
La petite Alexandre, rôles d'enfants.

Opéra.

Rezicourt et Lamarche, premières basses tailles, les tabliers [1].
Duparc, première haute contre.
Brice, deuxième haute contre.
Berger, Bertrand et Dutailly, laruettes [2].
Dumoulin, deuxième basse taille.
Foureau et Henry, accessoires.
Mmes James et Schletjens, premiers rôles.
Théodore, Chevalier et Castel, deuxièmes rôles.
Richard et Opreuil, duègnes.
Gilliotte, les Betzy [3].

Ballet.

Devos, maître de ballet.
Baland, premier danseur.

1. Personnages de la classe des artisans portant un large tablier de cuir, les forgerons, maréchaux, tonneliers, cordonniers, etc. — Rezicourt jouait aussi dans la comédie, comme nous l'avons vu, les rôles « à manteaux », tels ceux de Chrysale, Orgon, Arnolphe ou Harpagon dans les comédies de Molière, celui de Bartholo du *Barbier de Séville*, etc.

2. Du nom de Jean-Louis Laruette, compositeur et chanteur de l'Opéra-Comique de la Foire et de la Comédie-Italienne, né en 1731, mort en 1792. Excellent comédien, de figure vieillotte, mais chanteur déplorable et sans voix.

3. Ingénuités d'opéra-comique.

M[mes] BALAND et PAPAVOINE, premières danseuses.
HENRY, DUTACQ, FOUREAU, DEMALLE, BEAUREGARD, et VOISIN, figurants.

M[mes] FORTUNÉE, HUBERT, THÉRÈSE, LEFEBVRE, Manon ALEXANDRE, DUMOULIN et BEAUREGARD, figurantes.

Almanach nouveau ambigu chantant pour l'année bissextile 1784. (Bibliothèque de Gand.)

DÉBUTS

La *Feuille des Flandres,* quand l'occasion s'en présentait, donnait son appréciation sur le talent des artistes de la troupe. C'est ainsi qu'elle reconnaissait en Duparc, la haute contre, un comédien consommé; elle louait la délicatesse et la précision de Rezicourt; M[lle] James, première chanteuse, en même temps que pianiste distinguée, lui plaisait depuis longtemps. On vante aussi la netteté et le goût de M[lle] Schletjens et l'on constate que M[me] Richard est souvent applaudie.

M[me] Théodore débuta le 27 septembre dans *la Colonie* et dans *Félix*, on trouva sa voix faible, mais agréable et facile : « elle a de la méthode, toutefois elle a paru fort intimidée malgré les applaudissements. »

Le 29 février, Rivière, du théâtre de Valenciennes, paraît dans Alcindor de *la belle Arsène:* « son jeu est élégant et noble, malheureusement son organe est grêle. »

RÉPERTOIRE ET PIÈCES NOUVELLES

Dans l'article qu'il consacre à la revue de l'année théâtrale, le chevalier de Lespinard déclare que « le travail de la troupe a quelque chose de surprenant et qu'aucun théâtre, à son avis,

n'offre plus de variété dans le répertoire. » En effet, on peut relever quatorze opéras nouveaux, quatre tragédies et autant de comédies nouvelles, cinq reprises d'opéra et cinq de chacun des divers autres genres

PARTIE LYRIQUE. — *L'Amant statue,* opéra comique, un acte, en vaudevilles, de Desfontaines, musique de Dalayrac.

Ariane dans l'île de Naxos, opéra, un acte, de Moline, musique d'Edelmann.

Le Corsaire, comédie lyrique, trois actes, de La Chabeaussière, musique de Dalayrac.

Les deux Morts ou la Ruse de carnaval, opéra comique, un acte, en vaudeville, de Patrat.

Le Diable boiteux ou la Chose imprévue, divertissement, un acte, de Favart fils.

L'heureuse Erreur, opéra comique, un acte, de Mme Wuiet de M***.

Iris et Sylvandre, scène pastorale, musique de Dupont, amateur lillois.

La Mélomanie, opéra comique, un acte, vers, de Grenier, musique de Champein.

Le Poète supposé ou les Préparatifs de la fête, comédie, trois actes, mêlée d'ariettes, de Laujon, musique de Champein.

Le Voyage de Rosine, fragments en vaudevilles, deux actes, de Piis et Barré.

PARTIE DRAMATIQUE. — *Le Barnevelt français,* drame, trois actes, de Mercier.

Coriolan, tragédie, cinq actes, de La Harpe.

La Brouette du vinaigrier, drame, trois actes, de Mercier.

Henriette, drame, trois actes, de Mlle Raucourt.

La Lingère, comédie, deux actes, de Saint-Aubin.

Œdipe chez Admète, tragédie, cinq actes, de Ducis.

Philoctète, tragédie, cinq actes, de La Harpe.

La Résolution inutile ou les Déguisements amoureux, comédie, un acte, de Patrat.

Je possède dans ma collection une œuvre locale, datée de 1784, qui semble n'avoir jamais essuyé les feux de la rampe. Elle a pour titre *le Valet intriguant*, comédie de société en un acte et en prose rimée, par M. Simon, avec cette épigraphe : *Demitto auriculas*. — A Paris, chez Didot, quai des Augustins, 1784. Petit in-8 de 70 pages.

La pièce est précédée d'une *Epître dédicatoire aux auteurs tragiques de Lille en Flandre* et d'une préface. L'auteur y parle de Lille, où il a été élevé, et de son spectacle ; il rappelle divers incidents qui s'y sont passés jadis lors des représentations de deux tragédies, *Artaxercès* et *Frédégonde*, « enfantées dans cette ville avec de grandes douleurs [1]. »

Ce Simon, sur lequel il m'a été impossible de trouver aucun renseignement biographique, est aussi l'auteur, d'après Quérard (*France littéraire*), de plusieurs pièces de théâtre :

1° *Le Chirurgien de village*, comédie en un acte et en prose, Paris, Gueffier, 1781 [2].

2° *L'heureux Retour ou le Valet intriguant*, — c'est la pièce ci-dessus.

3° *Mr Cassandre ou les Effets de l'amour et du vert-de-gris*, drame burlesque en trois actes, écrit en collaboration avec Chauveau et Coquelet de Chaussepierre [3].

REPRÉSENTATIONS EXTRAORDINAIRES

Troupes et artistes de passage.

Le prince de Condé et le duc de Bourbon assistent, le 21 juin, au spectacle, composé de *la Pupille* et *l'Amant jaloux* ; et le

1. Voir plus haut page 253.

2. « Comment oserions-nous parler du *Chirurgien de Village*, donné sur le théâtre de la Comédie-Française le vendredi 19 août (1781), dit la *Correspondance de Grimm*. Quoiqu'en un acte seulement, la pièce a tellement ennuyé le public et les acteurs qu'elle n'a pu être achevée. »

. Quérard, *Supercheries littéraires*, v. Doucet.

lendemain à une représentation de *l'Erreur d'un moment*, *les Souliers mordorés* et *Oui et Non*. Entre deux pièces, Mlle Castel, « dans un costume des plus décents et suivie de toute la troupe, s'avança vers la loge des princes et déclama à leur louange un récitatif dû au talent poétique de M. de Villers.»

Le 26 août, l'avis du spectacle annonce qu'à la demande d'une « personne de considération » on jouera *l'Amoureux de quinze ans* et *l'Anglais à Bordeaux* ; le 28 septembre, en l'honneur d'une « compagnie distinguée » *l'Amant statue* et *les deux Porteurs de chaise*.

Du 5 au 15 novembre, Jean-Pierre Renard, directeur d'une troupe d'enfants comédiens, donne quelques représentations.

A partir du 28, exercices sur la corde raide par Dechernecy et sa grande troupe de danseurs, sauteurs, voltigeurs.

Le 14 décembre, représentation de gala pour célébrer la publication de la paix. Le spectacle, composé du *Muet* et des *Femmes vengées*, ne commença qu'à 6 heures, il fut terminé par un ballet orné de chants analogues à la fête. L'acteur de Villers, « dont le mérite est connu, tant sur la scène que par de légères productions, » ne laissa pas échapper une occasion aussi favorable pour adresser au parterre « quelques vers de sa façon, qui font honneur à son zèle. »

Entouré de toute la troupe et tenant en main une branche de laurier, entrelacée d'un rameau d'olivier, il s'exprima ainsi :

La paix est affermie,
J'en porte un sûr garant.
Au laurier cette palme unie
Est un ombrage bienfaisant
Qui, loin de nous, bannit la guerre.
Quel astre plus heureux
Peut consoler la terre
Et combler tous nos vœux ?
Le génie heureux de la France
Devient à jamais notre appui ;
Il a fondé notre espérance
Sur deux successeurs de Henri

Mlle James chanta ensuite une ariette fort applaudie.

Le 16 février eut lieu la représentation au bénéfice des pauvres dont il a été parlé plus haut.

Mardi gras, 24 mars : on joue *M. de Pourceaugnac* et *le Tableau parlant*.

Pour la clôture, Fages avait engagé le célèbre tragédien Larive[1], pensionnaire et comédien ordinaire du Roi, aux feux de 400 livres par soirée, « prix auquel aucun acteur n'a été encore payé[2] » ; le 30 mars, il joua *Tancrède et Pygmalion*, le 31, pour la première fois à Lille, *Coriolan*, le 1er avril, *Roméo et Juliette*, le 2, *Adélaïde Duguesclin*, et le 3, pour terminer, *Philoctète* et *Pygmalion*. L'affluence des spectateurs fut telle que le magistrat dut prendre des mesures spéciales pour empêcher l'encombrement et le désordre au bureau de distribution des billets.

BALS ET CONCERTS

Bals publics à la Comédie les 22, 23 et 24 juin, pendant le séjour des princes[3].

Le 14 décembre, à onze heures du soir, bal pour la publication de la paix.

En février et mars, bals du carnaval.

Le Sr Spina, « de la grande Académie de Rome et de Venise, pensionnaire de la reine de Portugal, avec son épouse du grand Théâtre Italien », donnent le 23 mai, à cinq heures et demie, aux prix ordinaires, un concert vocal et instrumental, italien et français, où ils chantent l'un et l'autre plusieurs nouveaux

1. Jean Mauduit de Larive, élève de Mlle Clairon, né en 1747, débuta une première fois à la Comédie-française en décembre 1770, et une seconde en avril 1775, il se retira du théâtre en 1801 et mourut en 1827, correspondant de l'Institut. — Voir *le Théâtre de Lille au XIIIe siècle*, pp. 70-74.

2. Reg. aux Spectacles, 79, f° 98.

3. Id., f° 66.

airs et duos des meilleurs auteurs, entre autres « une grande ariette nommée *le Maître de musique et l'École des chats*, composée exprès pour le sieur Spina par M. Anfossi. »

Le 8 juin, dimanche de la Pentecôte, « jour où il n'y a pas spectacle, avec permission et après les offices finis, » grand concert spirituel avec M[mes] James, Castel, Gilliotte, Schletjens ; MM. Brice, Lamarche et tous les artistes de l'opéra, dirigés par Fages.

PROGRAMME.

Première partie. — Ouverture par Grétry. — *Suspendez vos travaux*, chœur avec coryphée et dessus, haute contre et basse taille, par M. Floquet. — Ariette de dessus. — Concerto de hautbois par M. Garnier. — Motet pour une haute contre à voix seule de l'École de Rome. — Symphonie. — Ariette de dessus. — Concerto de forte-piano par M[me] James. — Motet à voix seule pour un dessus de l'École de Rome. — Divertissement. — *O Salutaris*, motet à trois voix.

Deuxième partie. — Ouverture de l'*Innocent opprimé*, par M... — Oratorio de *Jephté*, pour un dessus et une basse taille, par Rigel. — Divertissement. — Ariette de dessus. — Chaconne d'*Euthyme et Lyris*. — *Le Dieu de Paphos*, chœur, par Gluck. — Concerto de hautbois par M. Garnier.

AVIS. — Le parterre, qui servira de parquet, sera au niveau du théâtre ; tout le monde y sera assis sur des chaises, le prix sera de 3 livres. Les autres places se paieront le prix ordinaire de la Comédie, excepté les 3[mes] loges qui ne se paieront que 15 sols.

30 juillet. Morison, haute contre, et son épouse, première chanteuse de l'Opéra de Londres, accompagnés de Kühn, compositeur et maître de musique de la cour de Saxe [1], concert vocal et instrumental à la Salle de spectacles.

PROGRAMME.

Première partie. — Ouverture du Sr Kühn. — Ariette de dessus de Sarti. — M. Kühn exécutera un grand concerto de forte-piano de sa composition. — Ariette de haute contre de Piccini. — Symphonie nouvelle de M. Kühn. — Ariette de dessus de Paesiello.

1. Antoine Kühn était professeur de piano à Mannheim ; il a laissé de nombreuses pièces de sa composition.

Deuxième partie. — Symphonie nouvelle de Piccini. — Ariette de haute contre de Paesiello. — Sonate et plusieurs airs de forte-piano solo. — Ariette de dessus de Sacchini. — Divertissement à grand orchestre et forte piano obligé. — Duo de dessus et haute-contre de Bianchi.

Prix et heure ordinaires de la Comédie.

Le 15 août, jour de la fête de l'Assomption « après les offices, » on donne dans la salle de la Comédie, disposée à cet effet, un concert spirituel sous la direction de Fages, avec le concours de Mmes James et Castel, MM. Lamarche, Brice et Dumoreau, et tous les chanteurs et chanteuses.

PROGRAMME.

Première partie. — Ouverture, par M. Glück. — *Jurez sur vos glaives sanglans*, chœur avec coryphée de haute contre, par M. Philidor. — Ariette de basse taille, par M. Sacchini. — Concerto de forte piano, exécuté par Mlle James. — *Seras-tu toujours inflexible*, nouveau duo, par M. Sacchini. — Symphonie nouvelle, par M. Mezger. — Ariette de dessus, par M. Sacchini. — *Souverain arbitre du sort*, chœur nouveau par M. Sacchini.

Seconde partie. — Ouverture nouvelle, par M. Edelmann. — Oratorio de *Jephté*, chœur avec coryphées de dessus et de basse, par M. Rigel (redemandé). — Scène de basse-taille, par M. Sacchini. — Concerto de cor, exécuté par M. Massez. — *O Salutaris*, motet à trois voix. — Symphonie nouvelle, par M. Hayden. — Ariette de dessus, par M. Edelmann. — *Les dieux longtemps en courroux*, chœur par M. Glück.

Le parterre sera haussé à la hauteur du théâtre et servira de parquet; il y aura des chaises. Prix du parquet 3 livres, les autres places aux prix ordinaires.

Du 20 au 25 octobre, André Morigi [1], de passage en cette ville, donne plusieurs concerts.

CONCERT DES ABONNÉS. — L'audition de la célèbre cantatrice Mme Mara [2], qui eut lieu le 29 novembre, fut l'évènement musical de la saison.

1. Morigi, né en 1752, mort en 1788, était un violoniste très distingué.

2. Mara (Gertrude-Elisabeth Schmaling, dame) une des plus célèbres cantatrices du dix-huitième siècle; née en 1749, morte en 1830. D'une précocité extraordinaire, on la produisit dès l'âge de cinq ans ; en 1766, elle entra au Conservatoire de

Pour secourir les pauvres, qu'un hiver rigoureux venait particulièrement d'éprouver, le directeur avait donné une représentation à leur bénéfice; un égal sentiment de commisération poussa les musiciens de la ville à organiser une cérémonie qui leur permit de faire entendre une œuvre de grande valeur, inconnue à Lille, et d'apporter en même temps leur obole au soulagement des malheureux.

Le 20 février, à onze heures, les artistes et amateurs de musique lillois firent célébrer, dans l'église des Dominicains, la messe solennelle de Gossec pour le repos de l'âme de M. Sacleu, maître de musique de la collégiale Saint-Pierre. Trois des chanoines de ce chapitre y officiaient. « Si la pompe et la majesté de ce magnifique service doit y attirer beaucoup de monde, il y a lieu d'espérer que le motif qui l'a particulièrement décidé, y en attirera encore davantage, cet acte de religion ayant pour objet principal d'assembler les fidèles afin qu'ils contribuent par leurs bienfaits au secours des pauvres dans sept paroisses que la rigueur de la saison jette dans la misère...[1] » L'exécution de cette belle œuvre, sous la direction de Fages, ne laissa rien à désirer; le nombre des exécutants atteignait deux cents. L'assistance remplissait l'église Mlle de Sombreuil [2], fille du commandant, lieutenant de roi [3], fit la quête, accompagnée de M. Desse, gouverneur

Leipzig et en sortit en 1771, pour commencer une carrière des plus brillantes; sa vie fut très agitée, gardée à vue pendant son séjour à Berlin, elle s'échappa en 1782 et, apres avoir couru les plus grands dangers, vint en France où elle obtint un succès inouï. Elle voyagea ensuite en Angleterre, en Italie, en Allemagne et en Russie.

1. *Feuille des Flandres*, n° du 17 février 1784.

2. Née au château de l'Eychoisier, prés de Limoges, le 22 mai 1767, Jeanne-Françoise Viraud de Sombreuil était la sœur aînée de celle dont l'héroïsme filial est demeuré célèbre.

3. Charles-François Viraud, marquis de Sombreuil, né en 1727, était maréchal de camp; il quitta son commandement de Lille pour le gouvernement des Invalides en 1786. Echappé aux massacres de septembre, grâce au dévouement de sa fille cadette, Marie, née en 1774, il fut arrêté de nouveau et compris dans l'exécution en masse des cinquante-quatre chemises rouges, le 22 prairial an II.

du fort Saint-Sauveur, qui lui donnait la main. « Un chacun s'est empressé de faire ses libéralités pour un objet de cette importance [1]. »

1. Le numéro de la *Feuille des Flandres* du 24 février contient une pièce de vers adressée à M[lle] de Sombreuil, à l'occasion de cette fête de charité.

ANNÉE 1784-1785

DIRECTION FAGES

(Du 19 avril 1784 au 20 mars 1785).

Fages inaugurait sa cinquième et dernière année de gestion, qu'il devait accomplir avec la même intelligence et le même succès que les autres. Aussi, lorsque la *Feuille des Flandres* donna le compte rendu accoutumé, on ne fut pas surpris d'y trouver un éloge mérité du directeur et du maître de musique : « Qu'il nous soit permis de nous acquitter ici du tribut d'éloges que nous sommes dans l'usage de payer aux talents et au vrai mérite. Le sieur Fages excelle dans l'art difficile de conduire un orchestre, né avec une oreille juste, il saisit singulièrement les faux tons qu'une oreille moins exercée laisserait échapper. Aussi habile que grand lecteur, on lui a vu exécuter à Lille les différents chefs-d'œuvre de nos plus grands maîtres lyriques avec toute la précision et le goût que l'on croyait réservé aux seuls orchestres de la capitale. L'orchestre de Lille, sous sa direction et conduit par lui, équivalait en précision, si toutefois il ne le surpassait pas, celui des Italiens de Paris. C'est une vérité que nous avons entendu dire par M. Grétry, juge compétent, lors du passage de ce grand homme à Lille en 1783. Tous les prédécesseurs de

Fages ont échoué dans une entreprise où il a brillé et où il a trouvé la récompense de ses travaux, tant il est constant que le vrai beau se fait toujours suivre et admirer. Enfin, le sieur Fages, par de pénibles soins, a ouvert une carrière que ses successeurs n'ont plus qu'à suivre, car il peut se glorifier d'avoir peut-être fait naître, à Lille, le goût des spectacles [1]. »

Le succès remporté par Larive avait engagé Fages à traiter de nouveau avec lui pour les représentations de fin d'année. On fit au tragédien un accueil tout aussi enthousiaste et la foule fut telle que le magistrat reconnaissant la défectuosité du service, obligea la direction à avoir désormais deux bureaux pour la distribution des billets, même en temps ordinaire [2].

La construction d'une nouvelle salle de spectacles était maintenant chose décidée. Le 18 août, les propriétaires de la Comédie, Vve Brigode de Canteleu, D. Virnot et Vanhoenacker, informés qu'un privilège allait être accordé, s'adressent au magistrat ; ils lui rappellent les engagements contractés antérieurement avec la ville et demandent s'ils doivent exécuter quelques réparations urgentes [3]; un mémoire est envoyé au contrôleur général des finances M. de Calonne, qui l'adressa à l'intendant de la province M. Esmangart, dont l'avis fut aussi défavorable que celui émis par le prince de Soubise [4].

Le 7 octobre, l'acte pour la constitution d'une tontine était passé par devant les notaires royaux [5].

1. Fages a produit quelques compositions, outre des ouvertures et la musique des divertissements de circonstance qu'il monta, il écrivit de petits opéras-comiques en vaudevilles, comme *le Tribut du sentiment*, dont il a été parlé plus haut et qui fut représenté lors des fêtes en l'honneur de la naissance du Dauphin. La Bibliothèque musicale de Lille a conservé, de ce compositeur, un noël en symphonie, une ariette avec accompagnement de deux violons, alto, basse et flûte, un chœur à quatre voix et orchestre, paroles de Monvel, etc.

2. Aff. générales, cart. 701, d. 10.

3. Id., cart. 703, d. 3

4. Id., cart. 704, d. 13.

5. Voir tome II, pp. IV, 406 et 419.

Un arrêt du conseil du roi, en date du 26 janvier, approuva les plans, autorisa la construction et fit don d'un terrain sur la petite place [1]; le magistrat, qui avait d'abord fait quelques réserves, était renseigné et tenu au courant par son agent à Paris, M. Desgobert, depuis le 8 mai; il donna son approbation et accorda à Michel Lequeux, l'architecte désigné, le droit d'occuper la voie publique et l'ancien cimetière Saint-Étienne, pour y installer un chantier.

Le 18 mars, des experts furent nommés pour vérifier la nature du fonds et l'état des tranchées [2].

TABLEAU DE LA TROUPE

Fages, directeur.

Papavoine et Tabary, régisseurs.
Pinsart de la Cour et Lacroix, souffleurs.
Gilliotte, bibliothécaire.

Maîtres de musique : Fages, Chevalier cadet et Dugrey.
Répétiteur : Papavoine.

Opéra.

Rezicourt, première basse taille.
Bellecourt, première en partage et secondes.
Dequers, première haute contre.
Rivierre-Florian, première et des secondes hautes contres.
Goyer, Duparc et Dutailly, Laruette et Trial [3] en partage.
Dumoulin, seconde basse taille.
Lefebvre et Henry, accessoires.

1. Voir tome II, p. 403.
2. Aff. générales, cart. 704, d. 13.
3. Du nom d'Antoine Trial, célèbre acteur de la Comédie italienne, né en 1737, mort en 1795, ténor comique. Dans le répertoire moderne, Dickens de la *Dame Blanche*, Cantarelli du *Pré-aux-Clercs*, Ali-Bajou du *Caïd*, sont des trials.

Mmes JAMES, les premiers rôles.
CASTEL, les Dugazon [1].
PINSART aînée, des premières et secondes.
CHEVALIER et GILLIOTTE, secondes et premières et les rôles à fourreau [2].
RICHARD et OPREUIL, duègnes.
La petite GILLIOTTE, les Betzy.

Chanteurs et chanteuses des chœurs.

FLORIAN, LEFEBVRE, BEAUREGARD, DUMOULIN, HENRY.
Mmes BALAND, HUBERT, Manon ALEXANDRE, BEAUREGARD, ALLAIRE.

Tragédie et Comédie.

D'HAUTERIVE et CHEVALIER l'aîné, premiers rôles et jeunes premiers.
DE VILLERS, rois et pères nobles.
REZICOURT, financiers, grimes, manteaux et paysans.
TABARY, même emploi en second.
CHEVALIER cadet, premier comique.
DUTAILLY, les niais et rôles annexés.
HENRY, second comique.
DUPARC, troisièmes rôles en chef et confident.
BEAUREGARD, troisièmes rôles en second.
FLORIAN, des amoureux.
BALAND, DUTACQ et FOUREAU, accessoires.
Mmes MARTIN, les premiers rôles et reines.
CHEVALIER, JAMES et GILLIOTTE, les jeunes premières.
OPREUIL, des premiers rôles.
RICHARD, première soubrette.
CASTEL, des soubrettes.
BALAND, seconde soubrette.

1. Dans la suite, les rôles de dugazon comprirent deux genres : les jeunes chanteuses, c'est le cas ici, et les duègnes d'opéra-comique ou mères-dugazon.

2. Rôle dont le costume consistait en une robe de forme étroite et tout d'une venue ; très en vogue sous Louis XVI, la mode en dura jusqu'au premier Empire.

M[mes] Papavoine, caractères et mères nobles, confidentes.
Les petites Alexandre et Gilliotte, les rôles d'enfants.

Danse.

Baland, maître de ballet et premier danseur.
Dutacq, second danseur et coryphée.
M[mes] Baland et Papavoine, premières danseuses.
Hubert, seconde danseuse et coryphée.

Figurants : Henry, Foureau, Demalle, Voisin, Lombard, Beauregard, Claessen.

Figurantes : Thérèse, Dugrey, Lefebvre, Manon Alexandre, Dumoulin, Beauregard, Mercier.

Almanach nouveau ambigu chantant pour 1785, 4e partie. Gand, chez les frères Gimblet (Bibliothèque de Gand).

RÉPERTOIRE ET PIÈCES NOUVELLES

Partie lyrique. — *Belphégor ou la Descente d'Arlequin aux enfers*, comédie, trois actes, ornée de chants et de danses.

Blaise et Babet, opéra comique, deux actes, de Monvel, musique de Dezède.

Les deux Rubans ou le Rendez-vous, opéra comique, deux actes, de Pariseau, musique de Deblois.

Le Droit du seigneur, comédie, trois actes, mêlée d'ariettes, de Desfontaines, musique de Martini.

Le faux Lord, comédie, deux actes, mêlée d'ariettes, de Piccini fils, musique de Piccini père.

La Meunière de Gentilly, opéra comique, un acte, de Lemonnier, musique de Laborde.

Le Savetier et le Financier, opéra comique, deux actes, de Lourdet de Santerre, musique de Rigel.

La Sorcière par hasard, comédie, un acte, vers, mêlée d'ariettes, musique de Framery.

Le Vannier et son seigneur, pièce à grand spectacle, ornée de danses et de chants.

PARTIE DRAMATIQUE. — *Amélie et Monrose*, drame, cinq actes, de Faur.

Ariste ou les Ecueils de l'Education, comédie, cinq actes, vers, de Dorfeuille.

Le Bienfait anonyme, comédie, trois actes, de Pille.

Le bon Ménage ou la suite des deux Billets, comédie-proverbe, un acte, de Florian.

Céphise ou l'Erreur de l'esprit, comédie, deux actes, de La Salle.

Les Docteurs modernes, comédie-parade-proverbe, un acte, de Radet.

Fanfan et Colas ou les Frères de lait, comédie, un acte, de Mme de Beaunoir.

L'Indigent, drame, cinq actes, de Mercier.

Le Marchand de Smyrne, comédie, un acte, de Chamfort.

Le Mensonge excusable, comédie-proverbe, un acte, de Guillemain.

Le Séducteur, comédie, trois actes, vers, de De Bièvre.

Les trois Aveugles, comédie-parade-proverbe, un acte, de Goullinet

Le Valet à deux maîtres ou le Mari à deux femmes, comédie-proverbe, un acte, d'Evra.

Le vieux Garçon ou le Fils naturel, comédie, cinq actes, vers, de Dubuisson.

REPRÉSENTATIONS EXTRAORDINAIRES

Troupes et artistes de passage.

« Le chevalier Pinetti, romain, professeur de mathématiques et de physique, chevalier de l'ordre de Saint-Philippe, pensionné de la cour de Prusse, agrégé de l'Académie de Bordeaux, physicien du roi, etc., de passage en cette ville et allant à

Londres, après avoir obtenu le suffrage du général et de tout le corps des militaires pour suspendre le spectacle et faire voir au public ses expériences de physique et de mathématiques, » donne trois séances les 5, 6 et 10 juillet [1]. Dans un avis publié par la *Feuille des Flandres*, il s'offre à construire un aérostat et à faire une ascension publique; mais sa proposition, malgré l'appui qu'elle rencontra, n'eût pas de suites.

Le 26 septembre, le prince de Robecq et son frère le marquis de Morbecque assistent à la représentation, le public leur fait une ovation, témoignant par de nombreux battements de mains, combien il prend part au gain du malheureux procès qui a retenu ce seigneur à Bruxelles pendant la saison [2].

Ambrosio Sanguinio, premier inventeur des ombres chinoises, donne en décembre plusieurs séances ; dans la dernière, celle du 20, « il montre le paysan qui tombe à bas d'un arbre et plusieurs autres pièces très amusantes, le tout terminé par une pyramide où se trouve enfermé le plus fort secret des francs-maçons. »

Les 4 et 9 février, exercices de l'incomparable Hercule du roi [3], qui a eu l'honneur de faire ses exercices à Versailles devant S. M. le 14 mars 1783 [4].

Toussaint et Gabriel Prince donnent en février un « spectacle de variétés comiques qui a paru, en plusieurs villes de France, faire plaisir et amuser [5]. »

---

1. Reg. aux Spectacles 79, f° 105.

2. *Feuille des Flandres*.

3. C'était un acrobate qu'on voyait en 1782 chez Nicolet, au théâtre des Grands-Danseurs du roi ; il voyageait en compagnie d'une troupe de sauteurs et d'équilibristes. Cet homme d'une force extraordinaire, soutenait sur son dos le poids d'une table chargée de dix-sept personnes dont un géant de sept pieds et demi ; plus tard le géant fut remplacé par trois hommes de taille naturelle, ce qui portait à vingt le nombre d'individus en équilibre sur la table. Cet hercule, d'après un contemporain, était âgé de 30 ans environ et mesurait cinq pieds et demi en hauteur ; sa figure était farouche et son œil empreint de férocité. Enfin, il ressemblait plutôt à un sauvage échappé des forêts qu'à un être civilisé. (Campardon, *les Spectacles de la Foire*.)

4. Reg. aux Spectacles 79, f° 120.

5. Id., f° 122.

L'arrivée de Larive est annoncée le 9 mars dans la *Feuille des Flandres*, qui publie le répertoire qu'on se propose de jouer. On commence le vendredi avant le dimanche de la Passion, 11 mars, par *Iphigénie en Tauride* (rôle d'Oreste) ; le 12, *Venceslas* (Ladislas) ; le 13, *Œdipe* ; le 14, *Philoctète* ; le 15, *la Veuve du Malabar* ; le 16, *Mahomet* et *Pygmalion* ; le 17, *Gaston et Bayard* ; le 18, *Zaïre* et le 19, pour la clôture, *Spartacus*.

Ces neuf représentations furent un long triomphe. Dès la première soirée, Larive fut salué par la muse lilloise et, chaque soir, il était de règle de lui remettre une couronne à laquelle était attachée une pièce de vers qu'on lisait ou que le journal de Lespinard publiait le lendemain.

Illustre ornement de la scène,
Toi, dont l'âme porte en nos sens
Tous les sublimes mouvemens
Dont s'enorgueillit Melpomène,
Larive, reçois le pur encens
Que nous devons à ton génie,
Et revois ici ta patrie
Puisqu'on y chérit tes talens.

Le 17 mars, après la chute du rideau, enthousiasme indescriptible ; l'acteur en scène remet à Larive une couronne de laurier et lui lit la pièce suivante :

Homme sublime et rare, amant de Melpomène,
Ton magique talent me captive et m'entraîne.
Avec leurs nuances, tu nous peins tour à tour
L'amitié, l'ambition, et la haine et l'amour.
Tu sais nous transporter, par ces heureux prestiges,
Dans les siècles féconds en héros, en prodiges,
Retracer à nos yeux l'épouvante et l'horreur :
Par l'amour rebuté Ladislas en fureur,
Coupable sans dessein, craignant de se connaître,
Œdipe, maudissant le jour qui l'a vu naître.
Tu sais aller au cœur, l'émouvoir à ton gré ;
Philoctète abattu, trahi, désespéré,
Sera toujours frappant, toujours, quoi qu'il arrive,
Tant qu'il reparaîtra sous tes traits, de Larive.

Tu nous fais croire encore à la tendre amitié,
Quand de Pylade en pleurs repoussant la pitié
Tu veux mourir pour lui des mains de la prêtresse.
Et lorsque, succombant au remords qui l'oppresse,
Tu nous montres Oreste, accablé, malheureux,
C'est Oreste lui-même et le pur sang des dieux.

Les recettes donnaient le maximum, le prix des loges étant augmenté d'un tiers. On réglementa la distribution des billets et l'entrée des loges : l'ouverture des portes dut se faire une heure plus tôt que d'habitude, soit à 4 heures, pour éviter l'encombrement.

BALS ET CONCERTS

Bals publics tous les dimanches du 23 janvier jusqu'au carême.

Massez, corniste, de Lille, donne un concert à la Comédie le samedi 1er mai.

30 mai, fête de la Pentecôte, jour de relâche ordinaire, concert donné par les artistes de la troupe lyrique : Dequers, Bellecourt, Goyer, Mmes James, Castel et Gilliotte ; concertos de forte piano par Mme Nispel, de hautbois par Garnier et de violon par Fauquette.

François-Gilbert Murigeon, musicien du roi, donne un concert vocal et instrumental le samedi 7 août ; il chante plusieurs ariettes avec le concours de Rezicourt et de Mlle James ; Mme Nispel exécute un concerto pour forte piano et Garnier un pour hautbois. Le concert finit par l'*O Salutaris* de Gossec.

Le 23 septembre, Mlle Lionelli, « virtuose anglaise très célèbre », qui s'est déjà fait entendre la semaine de Pâques, l'année dernière, au concert spirituel de cette ville, chante entre deux pièces une ariette italienne de bravoure de Paesiello.

Scheller et Polack, « tous deux grands musiciens de Bohême », donnent concert les 5 et 29 mars [1].

1. Scheller, violoniste, né à Kakonitz en Bohême, en 1759, voyagea en France et séjourna à Paris trois ans. Il se fixa à Stuttgard où il mourut à la fin du siècle.

ANNÉE 1785-1786

DIRECTION PAPAVOINE

(Du 4 avril 1785 au 9 avril 1786)

Le privilège, à l'exclusion des redoutes dont le maréchal de Soubise avait disposé, fut accordé à Papavoine, régisseur, — le même qui avait occupé la direction en 1775 [1], — pour une année à partir du 30 mars ; puis, prorogé le 5 novembre suivant jusqu'en 1787, avec le droit de faire jouer tous les jours indistinctement, et au moins quatre fois la semaine, toutes les pièces de théâtre permises par la police du royaume, de donner des bals dans la salle de la Comédie, de prélever un droit sur les spectacles forains ou autres, lesquels ne pouvaient jouir d'aucune permission, sans arrangement au préalable avec le directeur [2].

L'ouverture de l'année théâtrale eut lieu le lundi 4 avril, par *l'Amant jaloux* et *la fausse Magie*. Villepré, comédien nouvellement engagé, prononça le « compliment » d'usage :

1. Papavoine, fixé à Lille depuis 1775, avait été tour à tour directeur, régisseur répétiteur et bibliothécaire ; il fut régisseur à Marseille en 1792. Ce Papavoine ne serait-il pas apparenté à l'auteur de *Barbacole ou le Manuscrit volé*, comédie en un acte, en vers, mêlée d'ariettes, paroles de Morambert et Lagrange, jouée au Théâtre-Italien en 1760, et de quelques pantomimes ajoutées en 1774 à l'*Ambigu-Comique* de Montfleury.

2. Reg. aux Spectacles 79, f° 166.



MESSIEURS. L'accueil favorable que vous avez fait de tout temps à ceux qui ont eu jusqu'aujourd'hui l'honneur de paraître devant vous, la connaissance parfaite que vous avez de la carrière épineuse que nous parcourons, tout nous enhardit, nous rassure et nous fait espérer que vous voudrez bien, comme à eux, nous accorder votre indulgence. Veilles, zèle, soins, travaux les plus pénibles seront mis en usage pour mériter votre suffrage et nous rendre digne de vos applaudissements, heureux si nous avons le bonheur d'y parvenir.

La première impression produite par la nouvelle troupe fut bonne. Le rédacteur de la *Feuille des Flandres* déclare, le 21 avril, que « depuis longtemps le théâtre n'a pas rassemblé un aussi grand nombre de sujets pour la bonne comédie » ; l'opéra était un peu faible.

Le gros évènement dramatique de la campagne fut la première représentation de *la Folle Journée ou le Mariage de Figaro*.

Les propriétaires de la salle, voyant sans doute avec inquiétude le moment où leurs revenus allaient diminuer, portèrent le loyer à un louis par représentation, au lieu de 86 livres par semaine ; mais notre directeur se rebiffa et engagea un procès, après avoir adressé requête au magistrat qui, de son côté, informa du conflit le prince de Robecq [1].

La fête de la Saint-Louis présenta cette année un attrait particulier à cause de l'expérience aérostatique que fit Blanchard en compagnie de Lespinard [2] ; vu la grande quantité d'étrangers qu'elle devait attirer, le directeur fut autorisé à donner un bal [3].

Le passage du prince de Condé permit encore à la direction de faire une recette supplémentaire, grâce au tiercement des places ; mais cette faveur ayant rencontré de l'opposition au sein du magistrat, Papavoine en référa à M. Esmangart, intendant

1. Aff. générales, cart. 703, d. 17.

2. Les aéronautes partis de l'Esplanade le 26 août à 11 heures du matin, atterrirent le même jour à 6 heures du soir à Servon-en-Clermontois, à 63 lieues de Lille.

3. Reg. aux Spectacles 79, f° 143.

de Flandre [1], qui trouva la demande très justifiée « quand il s'agit d'acteurs de Paris ». Les réclamations du directeur devenaient de plus en plus fréquentes ; n'avait-il pas protesté en juin de ce qu'on laissait donner des petits spectacles à la Redoute sans son autorisation, ce qui lui avait attiré des difficultés lorsqu'il exigea la rétribution que lui conférait son privilège [2] ?

Deux pensionnaires du roi, de la Comédie-Française, Saint-Phal et Naudet, à qui vinrent bientôt se joindre deux autres, Grammont de Rozelly et Mlle Thénard, occupèrent la scène lilloise pendant la semaine de clôture. Leur arrivée fut annoncée dès les derniers jours de mars et le journal de Lespinard publia le répertoire qu'ils se proposaient de jouer ; les billets à la main distribués le matin, détaillaient le spectacle du jour. Le public fut prévenu qu'il devait s'adresser au domicile particulier du directeur, rue Neuve, pour louer les loges.

La permission d'augmenter les places n'avait été accordée que pour la première soirée, avec réserve de statuer le lendemain pour les jours suivants, contrairement à l'usage ; nouvelle requête de Papavoine et intervention de M. Esmangart auquel le magistrat écrit pour l'informer que, s'il a agi de la sorte, « c'est pour prévenir les murmures que le choix d'acteurs peu connus en province et n'y ayant encore aucune réputation, avait fait naître dans le public, mais que ces artistes ayant plu, l'autorisation avait été étendue aux autres jours [3]. »

La clôture eut lieu le 8 avril. Entre deux pièces, le même acteur qui avait prononcé la harangue d'ouverture, débita celle du départ :

MESSIEURS. L'époque de la clôture est la seule pour nous du vrai bonheur. Notre âme toute entière, restreinte dans les bornes de

1. Aff. générales, cart. 704, d. 1.
2. Reg. aux Spectacles 79, f° 186.
3. Aff. générales, cart. 704, d. 1.

l'imagination d'un acteur, ne jouit que du plaisir de vous en procurer. Voilà notre tâche que nous ne pouvons nous flatter d'avoir remplie. Oui, Messieurs, notre solide talent a trouvé grâce devant vous en faveur de notre zèle et nous ne devons nos succès qu'à votre indulgence. C'est donc aujourd'hui seulement que l'acteur dépouillé d'un caractère étranger peut se livrer à sa sensibilité, à sa reconnaissance. Daignez en agréer le sincère témoignage. La critique amère n'a jamais dirigé vos jugements et si nos efforts multipliés n'ont pas toujours été couronnés par des succès en produisant sous vos yeux les nouveautés de cette année, vous nous avez indiqué le juste sort de ces ouvrages en adoptant les uns et proscrivant les autres, sans que l'artiste puisse en être découragé. Cette semaine est pour nous une école trop précieuse et trop rare pour que nous n'en profitions pas. Embrasés du feu divin des acteurs du Théâtre de la Nation et l'ornement de votre scène, il n'est pas impossible qu'il nous en reste une étincelle. Ah ! si nous pouvions comme eux gagner le chemin de vos cœurs, notre bonheur serait sans bornes et ne pourrait être comparé qu'à notre profond respect.

Les travaux de la nouvelle salle avançaient ; le magistrat en surveillait l'exécution, s'occupait de l'élargissement des trottoirs environnants et de l'acquisition d'une maison pour faciliter la circulation. Les quatre murs de face furent terminés le 1er avril et le 19 octobre, l'architecte était avisé de la prochaine visite des maîtres jurés de la ville, afin qu'ils puissent se porter facilement dans tous les endroits de la construction.

TABLEAU DE LA TROUPE

Directeur : M. PAPAVOINE, rue Neuve.

Comédie.

DE VILLEPRÉ [1], les premiers rôles tragiques et comiques.

CHEVALIER l'aîné, les premiers rôles et les jeunes premiers.

1. L'orthographe de ce nom est fort variable, rien que dans le courant d'une année, la *Feuille des Flandres*, en citant cet acteur, l'appelle : Villepré, Villepret, Villeprez, Vilpré, Vilpret, Vilprez, avec ou sans la particule.

SIMONET, les jeunes premiers et seconds.
MANCEAU et FLORIVAL, les troisièmes amoureux.
REZICOURT, les financiers, paysans et grimes.
SAINT-PREUX, les pères nobles, rois et grands raisonneurs.
DAMIVAL, les pères nobles et les financiers.
CHEVALIER cadet, les premiers comiques.
HENRY, seconds comiques et marquis ridicules.
DUPARC, troisièmes rôles, raisonneurs et grands confidents.
GOYER, des pères nobles et financiers.
BALAND et FOUREAU, accessoires
DORVAL, souffleur.

Mmes MARTIN, les premiers rôles tragiques, comiques et grandes coquettes.
CHEVALIER, les jeunes premiers et seconds rôles.
MANCEAU, des jeunes premières.
DORGEVAL, des secondes amoureuses.
RICHARD, les premières soubrettes.
CASTEL, les jeunes soubrettes.
GOURVILLE, des premiers rôles, grande coquette et confidente, des soubrettes au besoin.
BALAND, seconde soubrette, grande utilité.
PAPAVOINE, les caractères, mères nobles et confidentes.
LEFEBVRE, des seconds caractères.
La petite ALEXANDRE, les enfants.

Opéra.

REZICOURT, les premières basses tailles.
DURAND, les premières basses tailles et fortes secondes.
SAVOUREL, BELMONT et LACROIX, deuxièmes basses tailles.
DEQUERS, première haute contre.
MANCEAU, première et seconde haute contre.
FLORIVAL [1] et SAINT-RÉAL, seconde et première haute contre au besoin.

1. Débute dans *Sylvain* le 3 mai.

GOYER, les Laruette.
DUPARC, les Trial.
HENRY, les accessoires.
Mmes DUMOULIN [1], les premières amoureuses.
CASTEL, les premières amoureuses et les Dugazon.
CHEVALIER et DORGEVAL, secondes et premières au besoin.
MANCEAU [2], les Betzy et les secondes.
RICHARD, les premières dugazons et mères nobles.
GOURVILLE, mêmes rôles en second.
BALAND, les secondes duègnes.

Chœurs.

FLORIVAL, MANCEAU, SAINT-RÉAL, LACROIX, SAVOUREL, BELMONT, HENRY.

MMmes HUBERT, ALLAIRE, BEAUREGARD, BALAND, LEFEBVRE.

Orchestre.

FAGES, directeur de l'orchestre et maître de musique, rue Notre-Dame.
CHEVALIER cadet, maître de musique en second.
DUBOIS, maître de musique en second et troisième, répétiteur du ballet.

Premiers violons : VOYEZ [3], CHEVALIER, RIBOU fils, LAVAINNE, MONTANGERAN.

1. Figure distinguée, taille noble, voix agréable.

2. Débute le 3 mai dans *Sylvain*.

3. Pierre-Noël Voyez mourut à Lille, rue des Jésuites, le 11 novembre 1786, âgé de 62 ans ; il était veuf en premières noces d'Albertine Lalo, et en secondes de Françoise Fauquette. Remarquable réunion de noms de musiciens lillois. Pour faire connaître la réputation qu'il s'était acquise, il suffira de reproduire l'article nécrologique paru dans la *Feuille des Flandres* : « Les amateurs de musique viennent de faire une perte vraiment irréparable par la mort du sieur Voyez, premier violon de notre ville. Cet artiste, qui fut un des virtuoses de son temps et qui se distingua dans la capitale, nous laisse un vuide qu'il sera sûrement impossible de remplir. Nous ne craignons pas que le faible tribut d'éloges que nous nous empressons de rendre à cet artiste estimable, puisse exciter l'envie dans l'âme d'aucun de ceux qui nous restent, qui sont presque tous ses élèves. Ils lui rendaient d'ailleurs unanimement la justice que nous nous faisons de lui rendre aujourd'hui dans nos

Seconds violons : FAUQUETTE, DUBOIS, NISPEL, RIBOU père, BLEUSEN.
Altos : GAUTIER, SOINS.
Violoncelles : JEANSON, VILLERS, DELTOMBE, DALESCHAMPS.
Contre-basses : MAS, HENRY.
Flûte et hautbois : GARNIER, DELCAMBRE oncle et neveu.
Bassons : TESTE, DELMAR.

---

feuilles et tous reconnaissaient heureusement la supériorité des talents qui le distinguaient. Au reste, les rares qualités du cœur qu'il a développées dans toutes les occasions, lui ont concilié l'amitié de tous les honnêtes gens qu'il pouvait compter au nombre de ses amis. Bon citoyen, bon ami, bon époux, bon père, il mérite à tous ces titres les regrets universels. On nous assure que MM. les amateurs de musique ont ouvert une souscription (nous ne doutons pas qu'elle se remplisse bien vite) pour faire chanter à son occasion la superbe messe de Gossec; dans ce cas, nous répondons bien que le sieur Fages, dont le zèle nous est connu, lorsqu'il s'agit de payer le tribut dû au mérite et à l'amitié, se chargera d'en diriger l'exécution. » (*Feuille des Flandres*, 14 novembre 1786). Trois semaines après, avait lieu l'exécution de la messe dont il avait été parlé. Ce fut en même temps qu'une solennité musicale, un éclatant hommage rendu à l'artiste regretté et un témoignage touchant de l'estime dont il jouissait parmi ses concitoyens. Le journal de Lespinard publia le compte rendu de cette cérémonie : « Le mardi 5 décembre, à dix heures et demie, les musiciens et amateurs ont fait célébrer dans l'église des Augustins, sous la direction de Fages, la messe de Gossec pour le repos de l'âme de Voyez. MM. Beaucourt, d'Hennin et Breckwelt de la Rive, tous trois chanoines de la collégiale de Saint-Pierre y ont officié. Plus de 180 musiciens et amateurs ont exécuté cette savante et importante musique où toutes les difficultés ont été vaincues avec une précision étonnante. Mlle Vaillant, première chanteuse du Concert de MM. les abonnés a chanté le sublime récitatif. L'auditoire frémissait, en se rappelant ce passage subit de la vie à l'éternité et ces adieux effrayants à la nature ont fait verser des larmes. L'air qui suit : *Spera in Deo*, cet espoir consolant en l'Éternel, que les paroles dépeignent déjà si bien, a été merveilleusement rendu par cette habile cantatrice et par l'accompagnement. L'auditoire qui frémissait d'abord s'est vu tout d'un coup transporté dans le lieu délicieux habité par les anges et par les bienheureux. Enfin, Mlle Vaillant a chanté avec une intelligence, une vérité d'expression qui prouve la souplesse et l'étendue de ses talents également propres à chanter tous les genres de musique. Sa voix a du mordant, elle est fraîche, brillante, toujours pure. d'une mélodie douce et agréable et enfin son chant est de bon goût. Mlle Verdelet, première chanteuse de la Comédie, y a chanté le verset *Inter oves locum presta*, et Mlle Lombart, musicienne très intéressante, y a chanté celui de l'*Exaudi orationem meam*. L'une et l'autre ont mérité de justes éloges et elles ont chanté d'une manière facile et naturelle parce qu'il n'est pas facile à chanter une langue qu'on ne connaît point. On a entendu avec un nouveau plaisir la sonore et belle voix du sieur Lombart père, dans l'effrayant morceau *Tuba mirum*, celle du sieur Grimaldi dans le trio *Lux eterna*. Les chœurs *Mors stupebit*, *Confutatis*. *Cedant hostes* et le *Lux perpetua* ont été rendus divinement bien par ce chanteur. Les talens du sieur Fages le placeront toujours au rang de ces hommes rares doués par la nature d'une ouïe juste et précise pour faire exécuter un nombreux orchestre. » (*Feuille des Flandres*, 8 décembre 1786).

Clarinettes : VANDERBRUCK, SOINS.
Cors : FRANÇOIS, COGEZ oncle.
Trompette : LAMOTTE.
Timbales : COGEZ neveu.

Ballet.

BALAND, maître de ballet et premier danseur.
Premières danseuses : Mmes BALAND, PAPAVOINE.
Seconde danseuse et coryphée : Mlle HUBERT.
Figurants : HENRY, FOUREAU, DEMALLE, LOMBARD, CARON.
Figurantes : Mmes THÉRÈSE, LEFEBVRE, Manon ALEXANDRE, ALLAIRE, BEAUREGARD.

Almanach du Commerce, des Arts et Métiers des villes de Lille, Douai, etc., pour 1786. (Bibliothèque de Lille).

RÉPERTOIRE ET PIÈCES NOUVELLES

PARTIE LYRIQUE : *Alexis et Justine*, opéra comique, deux actes, de Monvel, musique de Dezède.

Annette et Basile, mélo-comédie, un acte, de Guillemain, musique et symphonie qui sert d'ouverture, de Chardin dit Chardiny.

L'Amant statue, opéra comique, un acte, en vaudevilles, de Desfontaines, musique de Dalayrac.

Le Barbier de Séville, opéra comique, quatre actes, d'après Beaumarchais, traduit de l'italien en français, musique de Framery.

La Caravane du Caire, opéra, trois actes de Morel de Chédeville, musique de Grétry.

Les deux Tuteurs, comédie, deux actes, mêlée d'ariettes, de Fallet, musique de Dalayrac.

PARTIE DRAMATIQUE : *Les deux Frères*, comédie, cinq actes, vers, de Rochefort.

Les Épreuves, comédie, un acte, vers, de Forgeot.

La fausse Coquette, comédie, trois actes, de Vigée.

La Femme jalouse, comédie, trois actes, de Desforges. .

La folle Journée ou le Mariage de Figaro, comédie, cinq actes, de Caron de Beaumarchais [1].

Le Jaloux, comédie, cinq actes, vers, de Rochon de Chabannes.

Les Rêveries renouvelées des Grecs (parodie d'*Iphigénie en Aulide*), comédie en vaudevilles, trois actes, de Favart.

Le roi Lear, tragédie, cinq actes, de Ducis.

Les articles consacrés au spectacle dans la *Feuille des Flandres* sont parfois émaillés de lignes de points, qui coupent la phrase et rompent l'ordonnance typographique du journal. Quels mots

---

1. La première représentation à Lille de la comédie de Beaumarchais eut lieu le dimanche 10 juillet 1785. Le compte rendu de la *Feuille des Flandres* ne fait aucune allusion aux tendances politiques de la pièce; c'est une simple analyse détaillée, acte par acte. Deux passages, appréciant les rôles de *Figaro* et d'*Almaviva*, remplacés par une ligne de points, témoignent que la censure n'est pas restée inactive.

Voici les noms des créateurs du *Mariage de Figaro* sur notre scène :

Almaviva	DE VILLEPRÉ.
Figaro.	CHEVALIER cadet.
Bartolo	DAMIVAL.
Bridoison	RÉZICOURT.
La Comtesse.	Mmes MARTIN.
Suzanne.	CASTEL.
Chérubin	CHEVALIER.
Marceline	GOURVILLE.

Du compte rendu de la *Feuille des Flandres* il ressort que : « Villepré a joué *Almaviva* avec l'aisance et l'élégance qu'on lui connait, cette fierté et cette noblesse dont s'honore un gentilhomme castillan. Le pénible rôle de *Figaro* fait honneur et ajoute à la réputation de Chevalier cadet ; dans le monologue, l'illusion était complète : on aurait pu le croire au milieu de ses aventures. Le personnage de *Bridoison*, quoique très difficile, a été bien rendu par Rézicourt. (Nous invitons cet intéressant acteur à relire l'observation de l'auteur sur ce personnage). Mme Martin est entièrement dans le rôle de la Comtesse et peint avec autant de charme que de vérité le trouble dont est agitée une femme honnête qui éprouve une faiblesse involontaire. Mlle Castel a mérité de nouveaux droits aux applaudissements des spectateurs par un jeu franc et spirituel. En général, la pièce a fait le plus grand plaisir par son ensemble. On n'a pas le droit d'être mécontent lorsque l'on ne joue pas la comédie en province précisément aussi bien qu'à Paris. Cela ne peut pas être. Nos comédiens n'ont pas l'avantage inappréciable d'être guidés par les auteurs et ils n'ont pas 25.000 livres de part. Il leur manque bien d'autres encouragements. »

licencieux ou blessants cache cette ponctuation suggestive ? A quels écarts de plume pouvait donc se laisser entraîner le chevalier de Lespinard dans la rédaction de ses comptes rendus, pour s'attirer ainsi les sévérités du lieutenant du prévôt et celles du censeur Angelin, qui apposait sa signature, précédée des mots *lu et approuvé*, au bas de chaque numéro ?

REPRÉSENTATIONS EXTRAORDINAIRES

Troupes et artistes de passage.

Le 5 août, le sieur Perrin, professeur de physique amusante, donne une scène composée de différents exercices [1].

Blanchard et son compagnon de voyage, le chevalier de Lespinard, de retour le 30, sont conduits à la Comédie par M. de Sombreuil ; arrivés à quatre heures, ils avaient été reçus par une foule immense à l'avancée de la porte des Malades. On changea le spectacle en leur honneur et l'on joua *la belle Arsène*. Mme Richard remit en scène, à l'aéronaute, une branche de laurier à laquelle étaient joints ces « foibles » vers :

La belle et triomphante Arsène,
En décernant la couronne à Blanchard,
En détache un laurier qu'elle offre à Lespinard [2].

Cette même artiste, qui jouait le rôle de la fée, fit un petit changement à un couplet, pour avoir l'occasion de dire :

Pour t'élever à la céleste voûte,
L'intrépide Blanchard assurera ta route

D'autres allusions, saisies au passage, furent fort applaudies [3].

---

1. Reg. aux Résolutions, 79, f° 141.
2. *Journal politique de Bruxelles*, 1785, p. 125.
3. *Calendrier du Renouvellement de la Loi* pour 1786.

De Champmellé [1], comédien du roi, se rendant à Bruxelles où il est engagé joue, le 24 mai, *Œdipe chez Admète*, le 26, *la Partie de chasse d'Henri IV*, le 27 et le 28 il donne deux représentations du *Roi Lear* de Ducis, la seconde à son bénéfice.

Pierre Reghetti, musicien, exécute, le 7 novembre, un divertissement comique avec habillements et décorations analogues.

St-Phal [2], Naudet [3], Grammont de Rozelly [4] et Mlle Thénard [5], comédiens du roi, viennent terminer l'année théâtrale ; ils donnent avec un succès inespéré : le 1er avril, *Tancrède* et *la Gageure imprévue* ; le 2, *l'Orphelin de la Chine* et *l'Anglais à Bordeaux* ; le 3, *le Cid* et *l'Amant bourru* ; le 4, *Gaston et Bayard* et *Dupuis et Desronais* ; le 5, *Zelmire* et *la Feinte par amour* ; le 7, *Mahomet* ; enfin le 8, pour la clôture, *Pierre-le-Cruel* et *le Babillard*.

Le triomphe de Mlle Thénard fut éclatant ; on voyait en elle une actrice capable de ramener au Théâtre-Français les jours brillants de Dumesnil et de Clairon. Un poète du crû lui adressa les vers suivants, publiés dans la *Feuille des Flandres* :

J'ai vu Melpomène en allarmes,
Sous le nom de Thénard, enchaîner tous mes sens.
Qu'à nos cœurs ses tristes accens
Ont coûté de sincères larmes.

1. Cussy de Champmellé, qui appartint longtemps au théâtre de Bruxelles. Voir tome II, p. 137.

2. Saint-Phal (Etienne Meynier, dit), né en 1752, débuta à la Comédie-Française en 1782, par *Gaston et Bayard* ; reçu en 1784, il mourut en 1835.

3. Naudet (Jean-Baptiste-Julien-Marcel), né en 1743, débuta à la Comédie-Française, en 1784, dans *Cinna* et *Nanine* ; reçu en 1786, il se retira en 1806 et mourut en 1836.

4. Grammont de Rozelly (Jean-Baptiste-Jacques Nourry), né en 1752, débuta à la Comédie française en 1779, dans *Tancrède*. Admis en août 1781, congédié l'année suivante, il redébuta en 1786, par *Mahomet*, et fut reçu définitivement. Grammont prit une grande part aux événements de la Révolution ; impliqué dans le procès des hébertistes. il fut condamné à mort et guillotiné le 10 avril 1794.

5. Madeleine-Claudine Perrin, dite Thénard, née en 1757, morte en 1849. Débuta une première fois à la Comédie-Française en 1777, dans le rôle d'Idamé de *l'Orphelin de la Chine*, échoua, se représenta en 1782 dans *Mérope* et fut reçue définitivement.

Mais dans de moins cruels momens
C'est le tour de l'Amour, mais avec tous ses charmes,
Inspirant à nos cœurs de plus doux sentimens.
Au torrent de vives flammes
Qu'allumoient à sa voix la terreur, la pitié,
La touchante chaleur d'une douce amitié
A succédé dans nos âmes.
Sublime sans effort, gaie, aimable sans art,
Tour à tour l'une et l'autre, elle est toujours Thénard.

BALS ET CONCERTS

Bals le 27 mai, jour de la procession, le 25 août, jour de la Saint-Louis et tous les dimanches du carnaval.

Concerts le 13 avril, par Artmann, flûtiste [1], de passage à Lille où il était connu ; le 27, par Dereville, du Concert spirituel de Paris.

Le 2 mai, Mlle Vaillant, également du Concert spirituel et le hautboïste Garnier.

Le 15, Josephini, haute contre du Concert de la reine, Platel, basse-taille et Besozzi [2], hautbois.

Le 18, Lolly [3], premier violon de l'impératrice de Russie.

Nouveau concert le 20 juin, avec Josephini, Platel et Besozzi ; on exécute une symphonie concertante de Detti, maître de musique du régiment colonel-général-dragons.

Le 29 novembre, Maréchal, claveciniste de Paris, se fait entendre à la Comédie, ainsi que Mme Louis Gautherot,

1. Ch.-H. Artmann ou Hartmann, né en 1785 ; attaché à l'Opéra, il voyagea beaucoup, tant à l'étranger qu'en province. Il fut nommé professeur lors de la réorganisation du Conservatoire.

2. Les Besozzi, originaires de Parme, perfectionnèrent la fabrication du hautbois et se produisirent avec grand succès comme exécutants, en Italie, en Allemagne et en France. L'un d'eux, Jérôme Besozzi, qui entra au service de Louis XV en 1769, fonda une école d'où sortirent Garnier, Michel et Sallantin.

3. Lolly, né en 1733, mort en 1802. Attaché au service du duc de Wurtemberg, pendant onze ans, il voyagea d'abord en Allemagne et dans les Pays-Bas, puis vint à Paris en 1779, se fit connaître an Concert spirituel, où il produisit une vive impression, et reprit ses voyages en France et à l'étranger.

violoniste, les 9 et 16 janvier. Cette dernière avait joué le 31 décembre au Concert des Abonnés. Elle y avait exécuté un concerto de Giornewick « avec toute la justesse, toute la précision et tout le talent imaginables. Son succès est d'autant plus flatteur qu'il est très rare de voir des femmes réussir sur cet instrument, qui ne paraît pas fait pour elles. Cette virtuose jouera et chantera non seulement dans le même concert, samedi prochain, mais elle nous fait encore espérer d'en donner un à son bénéfice avant de retourner dans la capitale [1]. »

Les réunions musicales, plus nombreuses cette année, étaient organisées par les artistes venus à Lille pour le concert des Abonnés ; avant leur départ, ils sollicitaient du magistrat l'autorisation nécessaire et donnaient, à leurs risques et périls, une audition à la Comédie.

L'abbé Étienne Lepreux [2], maître de musique de la Sainte-Chapelle de Paris, avait aussi obtenu de donner un concert vocal et instrumental à la Comédie, mais il eut lieu dans une salle de l'hôtel du Gouvernement, rue de l'Abbiette (de Tournai actuelle).

Le Concert des Abonnés se continuait tous les samedis à la salle de la rue Sainte-Catherine, sous la direction de Fages, avec un orchestre de 80 musiciens. Des mesures de police durent être prises pour ces auditions ; on mit deux sergents de garde à la porte, afin de maintenir l'ordre nécessaire [3].

Concert des Amateurs. — Un nouveau concert, dit des Amateurs, avait été fondé l'année précédente ; il donnait ses séances chaque mercredi, depuis la Toussaint jusqu'au dimanche de la Quasimodo, dans l'hôtel du Gouvernement.

1. *Feuille des Flandres*, 3 janvier 1785.

2. L'abbé Etienne Lepreux était chargé de l'éducation musicale des enfants de chœur de la Sainte-Chapelle. Il est l'auteur d'oratorios et de diverses compositions de musique sacrée, entre autres un *Te Deum*, exécuté au Concert spirituel en 1787 et une *Messe solennelle* pour la rentrée du Parlement, qui eurent un grand succès.

3. Reg. aux Résolutions, 67, f° 14.

ANNÉE 1786-1787

1° DIRECTION PAPAVOINE

(Du 24 avril au 20 octobre 1786)

Le lundi 24 avril, « les Comédiens de son Altesse Monseigneur le prince de Soubise [1] » ouvrirent la campagne théâtrale par *Eugénie* et *la fausse Magie* et pour la seconde fois, l'acteur de Villepré eut à prononcer le discours de rentrée ; il s'exprima en ces termes :

Messieurs. Si, comme les acteurs de la capitale à qui vous avez accordé vos suffrages la semaine de la clôture, nous étions doués de ces talens sublimes et dignes de vous, je pourrais avec plus d'aisance venir aujourd'hui vous en faire l'hommage. Mais, convaincus de notre insuffisance, au moment de recommencer notre carrière théâtrale, nous ne pouvons qu'implorer vos bontés. Si le zèle le plus ardent aidé de votre indulgence peut nous faire parvenir à vous plaire, nos efforts, quelque pénibles qu'ils puissent être, seront très récompensés par un si grand bonheur.

Hélas ! quelques mois après, à la suite de diverses circonstances, entre autres son procès avec les propriétaires de la Comédie, Papavoine se vit obligé de renoncer à la direction qui fut reprise, le 20 octobre, par Fages. Ce dernier obtint du

1. Ils prenaient ce titre pour la dernière fois, le gouverneur de la province mourut à Paris le 2 juillet 1787.

prince de Robecq un privilège spécial pour dix années consécutives, « en raison des risques à courir pour les avances considérables qu'il se propose de faire tant en décorations qu'en magasins propres à l'usage d'un théâtre et d'une troupe digne de la capitale de la Flandre; et sur la connaissance de sa capacité, dans une pareille entreprise, dont il nous a donné les preuves ; et comme étant le seul qui, jusqu'à présent, ait été en état de la soutenir par ses talents et ses bonnes mœurs [1]. » Par apostille, Fages était autorisé à se désister en faveur de dame Marie-Antoinette Denarelle [2], « sur le bon témoignage de ses talents, de sa capacité et de ses bonnes mœurs. »

Au mois de septembre, la ville de Lille et son spectacle reçurent la visite de deux personnages d'importance, le duc et la duchesse de Saxe-Teschen [3], ceux-là mêmes qui, six ans après, devaient diriger le feu destructeur des batteries autrichiennes sur le quartier le plus pauvre de notre vieille cité.

2° DIRECTION Mme DENARELLE et Cie

(*Du 20 octobre 1786 au 31 mai 1787*).

Comme on peut le supposer, Fages resta intéressé dans l'affaire en qualité de commanditaire associé, tout en conservant les fonctions de maître de musique, directeur de l'orchestre.

---

1. Aff. générales, cart. 704, d. 85.

2. Mme Denarelle avait joué à Lille, en 1781-82, les premiers rôles de comédie, qu'elle tint aussi à Amsterdam en 1784.

3. Albert, duc de Saxe-Teschen, avait épousé en 1766 Marie-Christine, sœur de Marie-Antoinette, ils voyageaient incognito en France sous les noms de comte et comtesse de Bely. Arrivés à Lille le samedi 23, à cinq heures du soir, ils descendirent à l'hôtel de Bourbon sur la Grand'Place; le soir même, ils assistèrent à un feu d'artifice tiré en leur honneur à la Nouvelle-Aventure. Le lendemain, parade sur l'Esplanade, visite des fortifications et de la ville ; le soir, spectacle. Départ le lundi 25, au bruit du canon des remparts. Le 25 septembre 1792, nos deux hôtes, reconnaissants de l'accueil qui leur avait été fait, revenaient sous les murs de notre ville pour hâter les opérations du siége. « L'architigresse, » comme on appelait Marie-Christine, s'il faut en croire la gravure et la tradition, mit elle-même le feu à un mortier dirigé sur la ville en flammes.

L'année finit dans d'heureuses conditions : Michu et Mlle Desbrosses, pensionnaires du roi de la Comédie italienne, la terminèrent par des représentations qui eurent un énorme succès. A la dernière, le 31 mars, l'acteur Garnier prononça le discours de clôture :

MESSIEURS. — Je n'ai consulté que mon zèle en venant au nom de la Direction et de mes camarades vous prier d'agréer nos hommages et vous rendre grâces de vos bontés ; dans ce moment je sens mon insuffisance pour répondre dignement à leurs vœux. En effet, Messieurs, cette tâche devient de jour en jour plus difficile. Le goût le plus épuré ne permet pas d'avoir recours à ces lieux communs qui, si souvent rebattus, ne peuvent rendre avec vérité les sentimens dont nous sommes tous pénétrés. La vérité, voilà ce qu'on doit rechercher ; un compliment vrai est toujours sûr de plaire, quoique dénué des charmes de l'éloquence. Le vrai seul est aimable, dit Boileau. L'acteur qui a de la vérité s'assure un succès permanent, on ne s'en lasse point ; il émeut, il intéresse, il attendrit, il fait couler de douces larmes, vous venez, Messieurs. d'en faire l'épreuve. Le jeu intéressant des acteurs de la capitale vous en a fait verser qui viennent à l'appui de ce que j'avance. J'ose donc, Messieurs, vous assurer que nous avons fait tous nos efforts pour mériter l'honneur de vos suffrages. La Direction, animée du même zèle, n'a rien négligé pour se procurer les nouveautés des divers spectacles ; nous nous sommes empressés de les mettre sous vos yeux ; vous avez daigné en accueillir plusieurs et si, dans l'espoir de varier vos amusemens, on a hasardé quelques pièces qui ne vous ont pas été agréables, l'empressement à souscrire à vos arrêts, l'exactitude à faire disparaître celles que vous avez rejetées, doivent vous prouver que nous désirons de vous plaire. Ce sentiment vous animera toujours ; heureux si nous avons atteint ce but, unique objet de nos désirs.

TABLEAU DE LA TROUPE

Directrice : Mme DENARELLE ET Cie, rue de la Grande-Chaussée.
Régisseur : PAPAVOINE, rue Neuve.

Comédie.

DE VILLEPRÉ, les premiers rôles tragiques et comiques.
CHEVALIER l'aîné, idem, les jeunes premiers.

SIMONET et REGNARD, les jeunes premiers et seconds.
MANCEAU et SAINT-RÉAL, les troisièmes amoureux.
REZICOURT, les financiers, paysans et grimes.
GARNIER, les pères nobles, rois et grands raisonneurs.
DURFORT, idem et des financiers.
CHEVALIER cadet, les premiers comiques.
BONNEVAL et ROSEMOND, seconds comiques et marquis ridicules.
DUPARC, troisièmes rôles, raisonneurs et grands confidents.
GOYER, des pères nobles et financiers.
BALAND, accessoires.
LACROIX, souffleur.

Mmes MARTIN, les premiers rôles tragiques, comiques et grandes coquettes.
CHEVALIER, les jeunes premières et seconds rôles.
MANCEAU, des jeunes premières.
VERDELET, des secondes amoureuses.
RICHARD, les premières soubrettes.
CASTEL, les jeunes soubrettes.
GOURVILLE, des premiers rôles, grandes coquettes et confidentes, des soubrettes au besoin.
BALAND, secondes soubrettes et grandes utilités.
PAPAVOINE, les caractères, mères nobles et confidentes.
La petite ALEXANDRE, les enfants.

Opéra.

REZICOURT, les premières basses tailles.
GRIMALDI, idem et fortes secondes.
ROSEMOND, BONNEVAL et LACROIX, secondes basses tailles.
GAUDILLON, premières hautes contres.
SAINT-RÉAL, secondes et premières hautes contres au besoin.
GOYER, les Laruette.
DUPARC, les Trial.

Mmes VERDELET, les premières amoureuses.
CASTEL, les premières amoureuses et les Dugazon.
CHEVALIER, seconds et premiers au besoin.
MANCEAU, les Betzy et les seconds.
RICHARD, les secondes Dugazon et mères nobles.
GOURVILLE, les premières Dugazon en second.
BALAND, les secondes duègnes.

Chœurs.

MANCEAU, SAINT-RÉAL, ROSEMOND, BONNEVAL, LACROIX.
Mmes ALLAIRE, BEAUREGARD, BALAND, Manon ALEXANDRE, DESPREZ.

Orchestre.

FAGES, directeur de l'orchestre et maître de musique.
CHEVALIER cadet, maître de musique en second.
DUBOIS, idem en troisième et répétiteur de ballet.

Premiers violons : GAUTIER, CHEVALIER, RIBOU fils, LAVAINNE, MONTANGERAN.
Seconds violons : FAUQUETTE, DUBOIS, NISPEL, RIBOU père, BLEUSEN.
Altos : LOISELET, SOINS.
Contrebasses : MAS père, DÉCHEVERI [1], MAS fils.
Flûte et hautbois : DELCAMBRE neveu et oncle.
Violoncelles : JEANSON, VILLERS, DELTOMBE, DALESCHAMPS.
Clarinettes : VANDERBROUCK, SOINS.
Bassons : LEFEBVRE, NAGEAC, DELTOMBE.
Cors : POKORNI, COGEZ oncle.
Trompette : LAMOTTE.
Timbales : COGEZ neveu.

1. On lit dans le numéro de la *Feuille des Flandres* du 17 août 1787 : « Decheverri, organiste de la paroisse Saint-Etienne, donne avis qu'il vient d'obtenir la permission de toucher l'orgue aux baptêmes et aux mariages. Il se tient à la disposition des paroissiens qui désireront rendre la cérémonie de ces sacrements plus solennelle. »

Ballet.

BALAND, maître de ballet, premier danseur.

Mmes BALAND, PAPAVOINE, premières danseuses.

Manon ALEXANDRE, ALLAIRE, BEAUREGARD, DESPREZ, figurantes.

Employés aux portes.

COMER, receveur, rue Esquermoise.

***, contrôleur.

QUESNOY et BONNA, receveurs de billets.

(Il faut s'adresser pour la location journalière des loges à Mme HAZEBROUCQ, rue de la Grande-Chaussée.)

Préposées pour recevoir les contremarques et ouvrir les loges.

Côté du roi : Mme PÉRIER ; côté de la reine : DARTOIS ; parquet : Mme ALEXANDRE.

Ouvriers employés.

Louis CORNIL, machiniste.

DAUMONT, peintre décorateur.

CHEVALIER, perruquier, rue Royale.

LANDAS, tailleur, rue de Tenremonde.

PENNEL, charpentier, rue de la Baignerie.

BUISINE, pompier, rue du Molinel.

Dominique CORNIL, afficheur et illuminateur, rue du Bois-Saint-Étienne.

ALBERT et LIÉVIN, garçons de théâtre.

Mmes JACQUES et MARIANNE, habilleuses.

Fournisseurs.

LEMMENS, imprimeur, rue Neuve.

DECARNIN, chandelier, place Notre-Dame.

DEWARLEZ, serrurier, Marché-aux-Poulets.

DUBAR, ferblantier, rue de la Clef.

DELHAYE, cordonnier, rue Basse.

N..., luthier.

Conseil.

Avocats : Bresou, rue des Fossés ; F. Dupont, rue des Jésuites.

Notaire et procureur : Desrousseaux cadet, rue des Jésuites.

* La garde est composée de 30 grenadiers des régiments de la garnison.

Almanach du Commerce, des Arts et Métiers des villes de Lille, Douai, etc., pour 1787. Lille, Jacquez (Bibliothèque de Lille).

DÉBUTS

Le journal de Lespinard donne les appréciations suivantes sur quelques sujets de la troupe :

La basse-taille Grimaldi fut fort remarquée à ses débuts pour sa belle voix ; cet artiste chantait les rôles de Caillot.

Mlle Verdelet, première amoureuse d'opéra-comique, voix fraîche et très distincte, mais sans grande étendue. Physique intéressant et modeste, mais « sa manière de se dessiner est un peu roide et gauche. » Très bonne musicienne.

Mlle Denarelle [1], fille de la directrice, débute le 22 octobre dans *Mahomet*, puis dans *le Glorieux* et *la fausse Agnès*, où elle réussit mieux que dans la tragédie.

Dubois débute le 14 janvier. Cet excellent artiste restera longtemps attaché à la troupe.

RÉPERTOIRE ET PIÈCES NOUVELLES

Partie lyrique. — *Les deux Rivaux ridicules*, opéra bouffon, trois actes, imité de l'italien, musique de Sarti.

1. Elle avait joué précédemment les jeunes premiers rôles à Dunkerque. Pendant son séjour à Gand, elle joignit à cet emploi celui de dugazon. En 1791, Mlle Denarelle était premier rôle au théâtre Louvois.

La Dot, comédie, trois actes, mêlée d'ariettes, de Desfontaines, musique de Dalayrac.

La Femme savante ou l'Astrologue imbécile, opéra bouffon, deux actes, imité de l'italien, musique de Piccini.

L'heureux Dépit, opéra comique, un acte, musique de Chapelle.

Le Maître de Chapelle confus par le langage de l'envoyé du grand Mogol, opéra bouffon, deux actes, imité de l'italien, musique d'Anfossi.

Le Mariage d'Antonio, divertissement, un acte, mêlé d'ariettes, de Mme de Beaunoir, musique de Mlle Grétry.

Le Mariage singulier, opéra comique, un acte, en vaudevilles, de Favart fils.

Nina ou la Folle par amour, comédie, un acte, mêlée d'ariettes, de Marsollier, musique de Dalayrac.

Les Pèlerins mariés par le hasard, opéra bouffon, deux actes, imité de l'italien, musique de Cimarosa.

Richard Cœur-de-Lion, comédie, trois actes, mêlée d'ariettes, de Sedaine, musique de Grétry.

La Ruse d'amour ou l'Epreuve, comédie, un acte, vers, mêlée d'ariettes, de Maillet et Marencourt, musique de Chardiny.

La Servante maîtresse, opéra bouffe, deux actes, imité de la pièce de Nelli, musique de Paesiello.

Le vieux Soldat et sa Pupille, opéra comique, un acte, de Maillot, musique de Froment.

Partie dramatique. — *Les Ailes de l'Amour*, divertissement, un acte, vers, de Beffroy de Reignies (le cousin Jacques).

Les Amis du Jour, comédie, un acte, de Beaunoir.

Les Aveux imprévus, comédie, trois actes, vers.

Le Dragon de Thionville, fait historique, trois actes, de Dumaniant.

Elise ou l'Ami comme il y en a peu, comédie, trois actes, de Boutillier.

L'Etranger, comédie-proverbe, un acte, de Carmontel.

Guerre ouverte ou Ruse contre ruse, comédie, trois actes, de Dumaniant.

L'Inconstant, comédie, cinq actes, vers, de Colin d'Harleville.

Le Mariage secret, comédie, trois actes, vers, de Brousse des Faucherets.

Melcour et Verseuil, comédie, un acte, vers, de Murville.

REPRÉSENTATIONS EXTRAORDINAIRES

Troupes et artistes de passage.

En août, les Lillois furent conviés à un nouveau genre de spectacle qu'ils semblent avoir fort goûté : il s'agit des scènes et proverbes mimés par le célèbre ventriloque Thiemet [1]. Le 12, dans *les Derviches*, il représente huit personnes différentes, de figure et de formes, en se décomposant d'un instant à l'autre à la vue des spectateurs. Dans *le Tondeur de chiens,* « il imite les cris plaintifs d'un chien qu'on maltraite, le bruit des ciseaux, d'un soufflet qui allume un brasier, du briquet qui tire du feu d'une pierre ; enfin, cet homme, seul, derrière un paravent, fait autant de bruit que cinq à sept personnes qui, quelquefois, parlent en société et quelquefois toutes ensemble. » Le 16, dans *l'Embarras comique,* il imite plusieurs instruments de musique, joue la scène d'un homme entendu de la cave au grenier. Il obtient les effets des fameux Carlin, de la Comédie-Italienne, et de l'acteur anglais Garrick, s'arrange le visage de façon que la moitié pleure et que l'autre rit. Le 22, il donne une scène de ventriloquie entre deux pièces et une autre, à quatre voix, le 25 : *la Chasse entendue du moulin.* Il termine, le 27, par deux nouveautés : *le Naufrage d'Arlequin* et *l'Enseigne ne fait pas l'Auberge,* où il joue cinq personnages distincts.

---

1. Thiemet, acteur du boulevard, appartenait à la troupe des Variétés-Amusantes en 1781 et y jouait la comédie. Il fut engagé à l'Ambigu-Comique en 1786.

Chevalier aîné, dit le Molé de province, donne quatre représentations, du 17 au 20 août, composées de *Tom Jones*, *la Gageure imprévue*, *l'Amant bourru*, *la Métromanie*, *le Déserteur*, *le Babillard* et *le Séducteur*.

Du 28 octobre au 8 novembre, une troupe de musiciens italiens, dirigée par un sieur Bussonnet, interprète des opera buffa de Piccini, Sarti, Cimarosa, Anfossi et Paesiello, inconnus à Lille et dont la plupart même n'avaient jamais été joués en France.

Le dimanche 26 novembre, entre deux pièces, Enslen, mécanicien allemand installé à Lille, montre ses figures aérostatiques et sa nymphe aérienne [1].

Duquesnoy, de la troupe de LL. AA. I. et R., du théâtre de Bruxelles, chante, le 20 mars, *l'Ami de la maison* et *le Tableau parlant*, le 21, *Zémire et Azor* et *On ne s'avise jamais de tout*, le 22, *le Devin du village* et *les Souliers mordorés*.

Michu [2] et Mlle Desbrosses [3], de la Comédie-Italienne, viennent terminer l'année théâtrale, ils jouent pendant la semaine de la Passion : dimanche 25 mars, *le Magnifique* et *Alexis et Justine*, le 27, *la belle Arsène* et *Nina*, le 28, *le Droit du seigneur* et *la Dot*, le 29, *l'Amant jaloux* et *les Sabots*, le 30, *Blaise et Babet* et *Alexis et Justine*, le 31, *Nina* et *Aucassin et Nicolette*.

---

1. Cette figure mesurait 8 pieds 2 pouces, son poids n'était que de 14 onces. Coiffée à la Montgolfière, parfaitement bien exécutée, « elle imitait la nature à s'y méprendre », sa robe de coupe irréprochable et à la dernière mode, les plus vives couleurs rehaussaient l'éclat de sa parure. La nymphe, remplie de gaz, fut abandonnée dans la salle ; elle s'éleva, soutenue par ses propres forces, « avec une grâce majestueuse » et, guidée par une main prévoyante, elle fit le tour de la société en maintenant son équilibre. C'est la même figure qui s'éleva le 31 décembre sur la place des Buisses, ascension dont Durig nous a laissé une curieuse estampe.

2. Louis Michu, né en 1754, mort en 1802. Étant acteur de province, il débuta à la Comédie-Italienne en janvier 1775, et fut reçu la même année ; il se retira lors la faillite de ce théâtre.

3. Marie Desbrosses, née en 1764, morte en 1856, débuta à la Comédie-Italienne en 1776 et fut reçue la même année; elle se retira en 1829.

BALS ET CONCERTS

Les 15 septembre et 9 octobre, concerts par le compositeur Alday [1], premier violon du duc de Cumberland.

Caffio, musicien, joue en intermède le 27 novembre.

CONCERT DES ABONNÉS. — Cette institution poursuivit jusqu'en 1789 sa carrière artistique. On entendit cette année Mlle Vaillant, du Concert spirituel de Paris, et Mme Garnier-Cavanas. Quant au *Concert des Amateurs*, il semble n'avoir pas dépassé la saison d'hiver 1787-1788.

La nouvelle Salle des spectacles fut achevée dans le courant du mois de mars : le procès-verbal de la visite générale du bâtiment fut dressé le 28, par l'architecte et les maîtres jurés de la ville. On éprouva la solidité des loges en y faisant tenir « debout et resserrés » un certain nombre de personnes. L'autorisation d'ouvrir est datée du 3 avril, « vu que ladite salle est construite d'une manière solide, que le public y sera en sûreté. » Une précaution supplémentaire fut néanmoins exigée, celle de laisser continuellement ouvertes les trois portes du péristyle, pendant la durée du spectacle, et de les fixer avec des crochets de fer et des cadenas [2].

Les règlements nouveaux avaient été élaborés par le prince de Robecq, représentant le gouverneur de la province, et les délégués du magistrat. A ce sujet, des conférences préliminaires eurent lieu à Lille les 5, 7 et 9 décembre 1786 ; on s'y occupa de la police tant civile que militaire, et de celle à

1. Alday l'aîné, né en 1763, débuta, à huit ans, au Concert spirituel et s'y faisait encore entendre en 1783 et 1787. Il est l'auteur d'une méthode de violon et de nombreux morceaux.

2. Aff. aux Spectacles, 701, d. 12.

exercer sur les troupes de comédiens auxquelles le privilège serait accordé. On commença par adopter les points et articles proposés dans une conférence tenue précédemment à Cambrai, le 27 octobre 1782. C'est d'après ce règlement provisoire, daté de Paris, 4 mars 1787, et signé du maréchal prince de Soubise, que le magistrat établit son ordonnance du 4 avril suivant, laquelle resta en vigueur jusqu'à la publication du règlement de la police des spectacles des 6 et 28 juillet, modifié et complété par de nouvelles ordonnances les 15 et 22 septembre de la même année et le 6 février 1788.

ANNEXES

I.

Deux poésies du Puy Notre-Dame de Lille.

A propos des œuvres poétiques présentées chaque année en la fête du Puy Notre-Dame, je faisais la remarque (p. 31), qu'aucune production des rhétoriciens lillois n'avait survécu à leur gloire. Une récente découverte a dissipé mes doutes en atténuant mes regrets. Grâce aux indications de M. Ernest Langlois, doyen de la Faculté des lettres de Lille, j'ai relevé dans le *Doctrinal* de Baudet Herrenc [1], écrit en 1432, le texte de deux pièces produites devant l'assemblée poétique qui se tenait alors à Lille le dimanche avant l'Assomption.

Les genres le plus en honneur au Puy de Lille au XVme siècle étaient : l'*amoureuse*, poème dont la forme est celle d'un chant royal sans refrain et dont l'amour est le sujet ; le *serventois*, poème en l'honneur de la Vierge, dans la forme du chant royal et de l'amoureuse ; la *ballade*, poème composé de trois strophes de huit ou dix vers, suivies d'un *envoi* de quatre vers ayant tous la même rime, et dont le dernier sert de refrain. Cet *envoi* commence invariablement par le mot *prince*, le poète s'adressant toujours au prince du Puy, devant lequel il récitait sa poésie.

---

1. Ern. Langlois. *Recueil d'art de seconde rhétorique*. Paris 1902.

AMOUREUSE

S'amant veult vivre en consolation
Et acquérir des biens grande habundance,
Il serve Amours en vraie entention ;
Car c'est celuy qui ses subjects avance,
Tant et large, puissante et honorable ;
Et qu'il soit vray par sa vertu louable,
Son serviteur de touz vices absente,
Puis le conduit en la joieuse sente
De Doulx Regard, ou par plaisance heureuse
Desir luy vient qu'a damme Amour s'asente,
Ou grâce maint et douleur plantureuse.

Et puis que Amors par bonne affection
Donne aux loyaulx de ses biens congnoissance,
Amans luy doibt en humble intention
Hommaige faire et rendre obéïssance ;
Car de deux cueurs en fait ung véritable,
D'ung seul penser et volenté fiable ;
Et le couart de hardement contente.
L'amant qui cuide est loing de son entente,
Mais quant il a pensée cremeteuse,
Pitié le tient delez elle en sa tente,
Qui pour amans conforter et songneuse.

Dont doibt amant, sans variacion,
Servir Amour de toute sa puissance,
Lequel donne sens et discrétion
A son servant, s'il y voit ignorance ;
Et se Envye luy veult estre nuysable,
Il trouve Espoir courtois et delectable ;
Et au surplus tant de biens lui présente
Que ce Mercy estoit de luy présente
Et voulsist estre envers luy rigoreuse,
S'a il assés de biens qu'en son cueur ente
Pour le tenir en leesse amoureuse.

Aussy Amours a domination
De son servant tenir en attemprance,
Et a en luy telle perfection
Que plus de biens a en sa gouvernance
Plus en donne de voulenté estable ;
C'est la sourse de joye incomparable,
C'est la mine de noblesse évidente,
C'est le patron de humilité prudente,
C'est le miroir de doulceur gracieuse,
C'est le tresor ou aymant prent la rente
De souffisance et paix délicieuse.

Dame sans per, d'umble condicion,
Fleur de beaulté, ou mise ay m'esperance,
Amours m'aprent que, sans deception,
De mon cueur soit fait sur vostre aliance,
Pour ce qu'en vous maint doulceur amiable,
Laquelle m'est sur toutes agréable ;
Pour quoy je crains que chose violente
Je ne face, dont vous soyés dolente,
Car j'en aroie au cueur painne angoisseuse,
Tant me souffist vostre riant jouvente,
Si vous supply que me soyés piteuse.

Prince du Puy, raison est que j'augmente
De bonne amour la puissance excellente
Et la doulceur qu'est en dame joieuse,
A celle fin que par leur grace sente
Les biens qui sont en mercy savoureuse.

Serventoys [1]

Forme du serventoys. — Et est dit serventoys pour ce qu'il doibt estre servant devant et derriere à une amoureuse, comme il s'ensuit, car cestui serventoys est servant devant et derriere. Et se font ces serventois à Lisle en Flandre, le premier dimanche devant l'Assumption Notre-Dame ; et doibvent parler de l'Assumption Notre-Dame et de la Passion Nostre-Seigneur.

S'amant veult vivre en consolation,
Il doit avoir en son cueur souvenance
Comment jadiz par suspiration
Saint Jean vit ou saint ciel la semblance
D'une femme bénigne et charitable,
Affublee du soleil delictable,
Qui couronne portoit de œuvre excellente,
Faicte de xij estoiles, rice et gente,
Et enfanta par vertu glorieuse
Ung royal filz de majesté prudente,
Ou grace avoit et doulceur plantureuse.

Et puis qu'amour par bonne affection
A Saint Jehan donna la congnoissance
De celle femme ou est discretion,
Vray amant doibt avoir ferme creance

1. Ce serventois est « servant devant » à l'amoureuse, parce que le premier vers de chacun de ses couplets est le même que le premier vers de chacun des couplets correspondants de l'amoureuse; il lui est « servant derrière » parce que le dernier vers de chacun de ses couplets est le même que le dernier vers de chacun des couplets correspondants de l'amoureuse.

Que c'est la vierge authentique et loyable,
A laquelle Saint Gabriel feable
Salut donna plain de grace evidente,
Disant : « Marie, en toy est la jouvente
De Dieu le filz par vertu precieuse,
Pour ce que t'es pucelle paciente,
Qui pour amans conforter est songneuse. »

Dont doibt amant, sans variation,
La digne femme avoir eu ramenbrance
Que Dieu vesti par contemplation
Du pur soleil, qui est signifiance
De chasteté, dont vesture a notable ;
Les estoilles de sa couronne estable
Sont loyaulté, foy, paix, raison, solvente,
Grace, pitié, concorde sapiente,
Doulceur, mesure, humilité heureuse,
Discrétion et amour qu'elle augmente.
Pour la tenir en liesse amoureuse.

Ainsi Amours a domination
De ceste femme avoir a sa plaisance,
Qui effanta sans deffloration
Le benoît filz, ou est toute puissance ;
Lequel depuis prit mort dure et grevable
Pour réparer le grand peché dampnable
D'Adam qui prist le goust du fruit de l'ente
Par le conseil d'Eve inobediente
Dont ils furent en chartre tenebreuse
Et perdirent par leur meffait la sente
De souffiscence et paix delicieuse.

Dame sans per, de humble condicion,
Femme royale, en qui maint attemprance,
Par Dieu le pere, ou est perfection,
Vous estes mise en lieu de suffisance,
Ou vous rengnés en gloire pardurable,
Lez vostre filz bening et charitable ;
Ou quel lieu que de vous soit présente
Toute la joye, et on vous lè présente
. . . . [1]
Car son amour de vostre cueur prèz ente,
Si vous supply que me soiés piteuse

PRINCE, cilz est eureux qui met s'entente
A bien servir la Vierge savoureuse,
Car en la fin ses biens servans contente,
Tant que jamais n'aront paine angoisseuse.

1. Manque un vers rimant en *euse*.

Quel était ce Baudet Herrenc ? D'un extrait de compte du duc d'Orléans, conservé à la Bibliothèque Nationale, il ressort que ce rhétoricien habitait Chalon-sur-Saône en 1449. Son nom était très répandu dans la région de Lille au moyen âge, et si celui qui le portait n'en était pas originaire, il y avait du moins séjourné un temps assez long pour en connaître la topographie et le langage populaire. Les noms de lieux que Baudet Herrenc cite dans sa table de rimes, sont suffisamment caractéristiques ; ainsi, on y trouve : « Deulle, qui est j rivière. » — « Mons-en-Barœul, qui est un g villaige près de Lisle en Flandre... — « La ville de Hem... » Parmi les noms communs qu'il énumère dans son « a b c des v voyeulx, » on en rencontre qui sont particuliers à la Flandre et à l'Artois.

Peut-être aussi Baudet Herrenc, d'origine lilloise, a-t-il vécu à la cour des ducs, voyagé à leur suite ou résidé en Bourgogne?

II.

Règlement pour la police du Spectacle (1767).

Charles de ROHAN, Prince de Soubise, d'Épinoy et de Maubuisson, Duc de Rohan-Rohan, Pair et Maréchal de France, Ministre d'État, Vicomte de Gand, premier Beer et Connétable héréditaire de Flandres, Sénéchal de Haynaut, Capitaine-lieutenant des gendarmes de la Garde du Roi, Gouverneur et lieutenant-général pour Sa Majesté desdites Provinces de Flandres et de Haynaut, Gouverneur particulier des Ville et Citadelle de Lille, Souverain bailli de ladite ville et de sa châtellenie,

Article premier.

Faisons deffenses à toutes personnes d'entrer *gratis* au Spectacle; supprimons tout usage de permissions qui pourraient avoir eu lieu précédemment et Ordonnons à l'Officier de garde de prêter main-forte contre quiconque voudroit entrer de force ou d'autorité.

II.

On payera du consentement du Magistrat de Lille, aux Parquet et Balcons, trois livres ; premières loges et Amphithéâtre, 40 sols; deuxièmes loges, 30 sols ; troisièmes loges, 20 sols et parterre, 15 sols.

III.

On prendra des Billets au Bureau et deffenses aux Portiers de laisser entrer sans billet, ou prendre de l'argent à la porte, sous peine de vingt quatre livres d'amende.

IV.

Les Billets ne vaudront que le jour même de la représentation, et pour cet effet, on changera de couleur tous les jours.

V.

Il est enjoint aux Portiers de mettre sur le champ dans la Boëte les billets, à peine de l'amende ci dessus, s'ils contreviennent et si quelqu'un veut sortir pour affaire, il donnera une marque ou un gage, afin d'être reconnu s'il a envie de revenir.

VI.

Il y aura deux differentes entrées : le Parterre et les troisièmes Loges n'auront aucune communication avec le Parquet et les premières loges ; de sorte qu'un parterre ne pourra pas aller au Parquet ni aux premières ni aux secondes Loges, avant ou pendant la représentation, qu'en prenant un billet de plus pour l'endroit où l'on voudra aller.

VII.

Les Régiments de la Garnison seront les maîtres de s'abonner, ou de ne point s'abonner et ceux qui voudront s'abonner paieront 150 livres par bataillon, suivant l'ordonnance du Roi.

VIII.

Les Abonnements pour les hommes seront de 18 livres par mois, et, pour les Dames, de 12 livres.

IX.

Si l'on fait venir des sujets de Paris, les abonnements seront suspendus et l'on pourra tiercer, de concert avec Messieurs du Magistrat dont on prendra le consentement.

X.

Les Dames abonnées n'auront point de Loges fixes, les premières arrivées choisiront et les Loges ne pourront se retenir qu'en payant d'avance la totalité de la Loge et les Loges ne seront censées remplies qu'autant que les huit places seront occupées.

XI.

Deffenses sont faites d'avoir le chapeau sur la tête, de tourner le dos au spectacle, de le troubler, ni interrompre en aucune façon; ordonnons à l'Officier de garde d'imposer silence et lui enjoignons expressément de prendre le nom de ceux qui, après la première

sommation de silence, auront continué à faire du bruit et s'ils persistoient de les faire arrêter, ainsi que sur le rapport qu'il nous en sera fait ou au commandant de la Place en notre absence, il soit ordonné telle Punition qu'il appartiendra et si ce sont des Bourgeois, ils seront remis à la Police du Magistrat pour être également punis ainsi qu'il appartiendra.

XII.

Deffenses aux Gens de livrée d'entrer, même en payant ; si un Domestique a à parler à quelqu'un, il sera accompagné par un soldat jusqu'au Chauffoir, où il attendra celui à qui il aura à parler, sans pouvoir entrer dans la Salle.

XIII.

Pendant toute la comédie, deux soldats de la Garde seront en faction auprès des Portiers, pour les protéger en cas d'événement.

XIV.

A l'instar de Paris, les Acteurs et les Actrices auront une Loge désignée ; et les Acteurs ne pourront aller au Parterre.

XV.

Il n'y aura d'entrée *Gratis* pour l'État-major de la Place, que celles des Officiers que le Commandant jugera convenable d'y envoyer pour la police du Spectacle.

Ordonnons au Commandant de Lille, en notre absence, et au Magistrat de ladite Ville, de tenir, chacun dans ce qui les concerne, la main à l'exécution du présent Réglement.

Fait à Paris, le 18 mars 1767.

Signé : Le M. P. DE SOUBISE.
Et plus bas.
Par son Altesse
Signé : LUCET.

III.

Règlement pour la police intérieure.

CHARLES DE ROHAN, Prince de Soubise, d'Epinoy et de Maubuisson, Duc de Rohan-Rohan, Pair et Maréchal de France, Ministre d'Etat, Vicomte de Gand, premier Beer et Connétable héréditaire de Flandres, Sénéchal de Haynaut, Capitaine-Lieutenant des Gendarmes de la Garde du Roi, Gouverneur et Lieutenant-général pour Sa Majesté desdides Provinces de Flandres et de Haynaut, Gouverneur particulier des Ville et Citadelle de Lille, Souverain bailli de ladite Ville et de sa Châtellenie,

ARTICLE PREMIER.

Il sera donné au Portier des répétitions, une Liste de tous les Sujets de la Troupe et il lui sera enjoint de pointer tous les Sujets qui auront laissé passer le quart-d'heure indiqué et le soir il en remettra la Liste à M. le Commissaire Actionnaire départi, et si ledit Portier oublie de pointer quelqu'un il paiera l'amende du Sujet délinquant, pour la première fois, et renvoyé à la seconde.

II.

Tout Sujet qui laissera passer le quart-d'heure indiqué pour Répétition ou Assemblée sera pointé de 3 livres et de 12 livres, s'il manquait à la Répétition entière.

III.

Tout Sujet qui ne sera pas prêt pour commencer au Rideau levé, sera pointé de 6 livres.

IV.

Tout Sujet qui manquera son entrée à la Répétition sera pointé de 6 livres, par le même Portier des répétitions, qui se placera à cet effet à l'entrée de l'orchestre.

V.

Le Maître de Ballet qui laissera passer le quart sera pointé de 6 livres.

VI.

Tous Danseur et Figurant qui ne sera pas habillé pour l'heure ou qui manquera son entrée, sera pointé de 3 livres.

VII.

Tout Sujet à qui il aura été donné temps compétant pour apprendre un rôle et qui fera manquer la pièce sera pointé de 48 livres.

VIII.

Deffenses sont faites de venir aux Répétitions le Livre ou le Rôle à la main; si ce n'est aux premières lectures indiquées des Pièces, à peine de 6 livres d'amende.

IX.

Le Souffleur qui ne sera pas à l'heure indiquée pour la Répétition ou à son Trou, au levé du rideau, sera pointé de 6 livres.

X.

On ne croira point aucune Maladie de commande, il faut qu'elle soit réelle et attestée par Médecin ou Chirurgien, pour être fait grâce de l'amende.

XI.

Tout Musicien symphoniste qui ne sera pas au premier coup

d'Archet pour l'ouverture qui se fera le quart précis à la levée du Rideau, sera pointé d'une livre, de même au commencement de chaque acte, pointé d'autant d'une livre qu'il aura manqué d'être à sa place.

XII.

Tout symphoniste qui manquera l'heure indiquée pour les Répétitions sera pointé de 30 sols, et le Maître de Musique de 3 livres.

XIII.

Le Machiniste qui manquera de faire sonner les trois différens coups de cloche et de faire lever le Rideau à cinq heures et demie sonnant à la pendule du foyer, sera pointé de 6 livres, de même si son Théâtre n'est pas prêt et ajusté, à 4 livres, pour que le public ne souffre aucune incommodité.

XIV.

Tout Garçon de Théâtre qui sera de semaine de Répétition, s'il n'est pas à son devoir à neuf heures, sera pointé de sa journée pour la première fois et renvoyé à la seconde.

XV.

Tout Garçon de Théâtre qui ne sera pas à son devoir ou qui sortira du spectacle pendant la Répétition, sera pointé de sa journée pour la première fois et renvoyé à la seconde.

XVI.

Tous Postes qui ne seront point rendus avant quatre heures, pointés de leur journée pour la première fois et renvoyés à la seconde.

XVII.

Deffenses sont faites d'amener aucune Personne étrangère aux Répétitions; 3 livres d'amende au Portier qui en laissera passer.

Fait à Paris, le 18 mars 1867.

Signé : le M. P. de Soubise.

Et plus bas : par son Altesse
Signé : Lucet.

IV.

Consigne pour la Comédie.

Le jour de comédie le poste de la Place détachera un Sergent, un Caporal et treize Grenadiers.

Le Caporal posera deux Grenadiers, l'un à côté du Portier du

côté de la Place de Rihour; le second, à côté du Portier du côté de la Rue de la Comédie.

Ils ne laisseront passer que les personnes qui seront porteurs de billets, excepté les Acteurs et Actrices.

Ils prendront garde que les Personnes préposées pour recevoir lesdits billets, les mettent de suite dans la Boîte.

Ils protégeront les Portiers et Contrôleurs au cas que quelqu'un voulut entrer sans billet ou de force.

Deux Grenadiers sur le théâtre, qui se tiendront auprès des escaliers, qui descendent sous le théâtre : ils empêcheront le bruit tant au foyer que sur le théâtre; ils empêcheront que qui que soit ne traverse le théâtre, quand la Toile est levée et que personne ne se montre dans la coulisse, que ceux des Acteurs qui y auront besoin.

Un Grenadier sous le théâtre : il empêchera que les Acteurs ou Actrices, ou autres, ne fassent du bruit, qui pourroit interrompre le Spectacle et que personne n'y fasse d'ordures.

Un Grenadier à côté de celle qui sera chargée de recevoir les Billets de Balcons et de Parquets : il ne laissera passer que ceux qui seront porteurs de Billets excepté les Acteurs et Actrices et les Musiciens de l'Orchestre.

Ils prendront garde que la personne chargée de prendre les billets les mettent de suite dans la Boite; il la protégera au cas que quelqu'nn voulut passer de force.

Un Grenadier sur le cintré : il empêchera le bruit.

Deux Grenadiers au Parterre, qui se mettront à droite et à gauche au milieu de la longueur du parterre, appuyés contre le mur. *Ils auront pour consignes*, de faire tenir le chapeau bas quand le Rideau est levé, d'empêcher qu'on siffle, crie, parle haut et fasse du tapage. Ils avertiront poliment les Personnes de faire silence; si on récidive le bruit, ils en donneront avis au caporal, qui en rendra compte dans l'instant à son Officier de garde à la Comédie et à l'Aide-major de la Place, lesquels conjointement prendront connaissance du trouble.

Un Grenadier à la porte du parterre : il se tiendra à côté du caporal, pour se porter avec lui, où il sera nécessaire.

Deux Grenadiers, un aux Secondes et un aux troisièmes, ils se tiendront dans les corridors et protégeront celles qui sont chargées de recevoir les Billets et de l'ouverture des Loges.

Un Grenadier aux Troisièmes : il se tiendra à la porte de la Loge destinée aux Acteurs et aux Actrices.

Il n'y laissera entrer que les Personnes attachées au Spectacle, et il y fera observer beaucoup de silence.

Fait à Lille, le 17 avril 1767. Signé : LAMERVILLE.

RÉPÉTITIONS

Tous les jours de répétitions, un Caporal et deux Grenadiers du poste de la Place, se porteront à la Salle de la Comédie; le caporal

posera une sentinelle à la Porte. *Sa consigne sera,* d'empêcher aucun Militaire, ou Bourgeois d'entrer à la Comédie, excepté Messieurs les Actionnaires qui y sont nécessaires.

Le Caporal et son Grenadier resteront sur le Théâtre, pour tenir la main à ce que les Comédiens ne se querellent point, ni ne se battent; qu'ils obéissent à leur chef, qui est le Régisseur, à qui ils prêteront main-forte s'il le requiert.

Fait à Lille, le 17 avril 1767. Signé : LAMERVILLE.

V.

Instructions données par les Magistrats de Lille, aux Sergents par eux préposés, pour veiller à l'exécution des Règlements concernant la Police du Spectacle.

I.

Lesdits sergents en habit uniforme de la Ville et avec leurs Armes se rendront chaque jour qu'il y aura spectacle dans la salle ordinaire une demi-heure avant que la pièce devra commencer.

II.

Ils se mettront à droite et à gauche au milieu de la longueur du parterre, appuyés contre le mur dans l'endroit qui leur sera indiqué par le Lieutenant du Prévot, qui devra aussi se trouver dans le Parterre pendant le spectacle, pour leur donner les ordres nécessaires.

III.

S'il arrive qu'aucuns Bourgeois ou habitans de cette ville, même Etrangers non Militaires, de tel état et condition qu'ils soient, aient le chapeau sur la tête, tournent le dos au spectacle, le troublent ou interrompent en aucune façon et qu'après la première sommation de silence, ils continuent de faire du bruit et donnent lieu par leur persistance à être arrêtés, lesdits Bourgeois et Etrangers non militaires seront conduits par lesdits Sergens dans les Prisons de la Ville pour être punis, ainsi qu'il appartiendra.

IV.

Lesdits Sergens feront leurs déclarations par écrit, sitot après le spectacle fini, aux deux Echevins Commissaires à ladite Prison, des noms, surnoms, qualités et demeures des personnes qu'ils pourront avoir arrêtées au Spectacle et conduites en prison.

Fait en Conclave, la Loi assemblée, le 6 mai 1767.

Signé : DU CHASTEAU DE WILLERMONT.

V bis.

Année 1768-1769.

Je dois à l'obligeance de M. Arthur Pougin, l'érudit musicologue, universellement connu par ses nombreux et savants travaux sur l'histoire du théâtre, la communication d'un document rarissime concernant le Spectacle de Lille, inconnu des bibliographes lillois.

C'est un almanach de format in-16, mesurant 0.13 × 0.09, intitulé : *Spectacle de Lille ou Calendrier historique et chronologique du Théâtre pour l'année MDCCLXIX avec les noms des acteurs et des actrices. A Lille, chez H. Lemmens, Imprimeur des spectacles.*

Ce petit opuscule, de 40 pages d'impression, plus 20 pour le calendrier, commence par l'avertissement suivant :

Le Théâtre de Lille, souvent chancelant, aujourd'hui des plus florissans de l'Europe, réunit la Comédie Française et Italienne et l'Opéra Bouffon.

Une Société d'Amateurs à la tête de laquelle sont : M. le Maréchal Prince de Soubise, Gouverneur de Lille, et M. de Caumartin, Intendant de la Province, entreprit de donner au Spectacle la stabilité et l'éclat où il se trouve. C'est au public à seconder ce zèle, s'il veut se conserver un établissement aussi indispensable.

Outre les Spectacles ordinaires, la Salle, par le moyen de quelques changemens, est rendue propre pour des Concerts et des Redoutes variées par le Jeu et la Danse.

Les jours ordinaires de spectacle sont le Dimanche, le Mardi, le Jeudi et le Vendredi.

Depuis l'ouverture du Théâtre jusqu'à la fin de Septembre, les Vendredis sont abonnement suspendu et les Dimanches le reste de l'année.

Le sieur Pichorest, Receveur de la Comédie, distribue les Billets d'Abonnement et autres concernant les Spectacles : c'est à lui qu'il faut s'adresser pour louer les Loges. Il demeure place de Rihour, coin de la rue de la Comédie.

Les Prix ordinaires de la Comédie sont : aux Parquet, Balcons et Loges grillées, trois livres ; premières Loges, 40 sols ; secondes, 30 sols ; troisièmes grillées, 30 sols ; troisièmes, 20 sols et au Parterre, quinze.

Vient ensuite la calendrier de l'année indiquant les jours d'ouverture, de clôture et de relâche, suivi d'une notice d'une dizaine de pages sur les spectacles depuis l'antiquité grecque et romaine jusqu'à Voltaire ; enfin, l'almanach donne la composition de la troupe et l'énumération du personnel.

État des personnes qui composent le spectacle.

Acteurs :

MM. Le Neveu, directeur, rue des Fossés. Il joue les premiers rôles en tous genres.
Dorfeuille, joue les seconds rôles et les jeunes premiers.
Roqueville, joue les rois, les financiers et les paysans.
Lauville, joue les pères nobles, etc. Il a joué les rois l'année dernière, les a cédés au sieur Roqueville et les jouera en partage avec lui l'année prochaine.
Monvel, joue les rôles à manteau et les troisièmes rôles dans la tragédie.
Evrard, joue les troisièmes rôles.
Desbrosses, joue les premiers comiques.
Caron, joue les arlequins, les comiques et chante dans l'opéra bouffon.
Laval, joue les rôles de convenance.

Actrices :

Mmes et Mlles Prevost, joue les premiers rôles.
Roqueville, la fille, joue les seconds rôles et les premières amoureuses dans l'opéra bouffon.
Coste, joue les reines, etc.
Roqueville, la mère, joue les rôles de soubrettes.
Caron, joue les rôles de soubrettes et les duègnes dans l'opéra bouffon.
Dutilleul, joue les seconds rôles.
Dulac, joue les rôles de soubrettes.
La Caille, joue les confidentes dans la tragédie et les duègnes dans l'opéra bouffon.
Joubert, joue dans la tragédie et dans la comédie.
Coste, la fille.

Opéra bouffon.

Acteurs :

MM. Quantin, ordinaire de l'Académie royale de musique de Paris.
Pievots, joue les rôles de Caillau.
Dutilleul, joue les rôles de la Ruette.
Caron.

Actrices :

Mmes Roqueville, joue les premières amoureuses.
et Olivier, les secondes amoureuses.
Mlles La Caille, joue les duègnes.
Caron, joue les duègnes, etc.
Dubreville, souffleur.
Prevost, machiniste.

État de la danse.

Danseurs :

MM. Joubert, maître de ballet, premier danseur; Fisse; Erbaud.

Danseuses :

Mmes Caron, première danseuse, et Joubert.
Figurants : Chapron, Vaillant, André, Evrard le jeune.
Figurantes : Mlles Pitre, Latron, Victoire, De Linière.

Orchestre :

Raparlier, Maître de musique, rue des Jésuites.
Violons, dessus : Voyer, premier violon ; Pitre, répétiteur ; Lancey, Dubrey.
id., *seconds dessus :* Soyez ; Loiselet oncle ; Carle, N***.
Hautbois et flûte : Delcambre, N***.
Cors de chasse : Coget cadet, N***.
Alto : Loiselet neveu.
Basse : De Vilers, Bordery, Henry.
Basson : Schon, N***.

État des personnes attachées au spectacle.

Place de Rihour : Pichorest, receveur ; Laprade, sur-contrôleur; Delahaye, portier.
Rue de la Comédie : Potier, receveur ; Flamend et Duburcq, portiers.
Femmes des postes : Mme Delahaye, au parquet.
Mlles Delahaye et Margueritte, premières loges.
Mmes Prien et Dugardin, secondes.
Mmes Laprade et Jacquet, troisièmes.
Le sieur Chevalier, perruquier.
Tailleur : le sieur Cousin.
Gardes-magasin : N***, N***.
Habilleuses : Mmes Vandine, Evrard, Marianne, Catin.
Garçons de théâtre : Dujardin, Duhamel, Bellisle, Hurbin.

Un répertoire des pièces jouées de juin 1767 à novembre 1768 termine le livret. Il donne les titres, avec noms d'auteurs de 198 ouvrages (40 opéras, 158 comédies) représentés dans l'espace de dix-sept mois.

VI.

Mémoire sur le Spectacle de Lille (1781).

La Ville de Lille est une des plus grandes, des plus riches et des plus considérables villes du Royaume. Tout annoncerait qu'avec de pareilles ressources et une nombreuse garnison pendant la paix, un spectacle pourrait s'y soutenir d'une manière honorable pour la Ville et avantageuse pour ceux qui y consacrent leurs talens et leurs veilles, soit à titre de directeurs ou d'entrepreneurs, soit à titre de Comédien ; il n'y a malheureusement que les apparences de ce bien et s'il est possible de parler ainsi, il est évident qu'au contraire le spectacle est écrasé de toutes parts.

On alléguera peut-être que la guerre présente cause un tort réel et considérable, attendu que la garnison est très faible ; il serait très facile de répondre à un pareil argument.

D'abord on ne contestera pas que la Garnison n'étant pas aussi forte que de coutume cela ne porte un préjudice aux interests de l'entrepreneur. Mais on dira aussi avec confiance que depuis la paix, c'est-à-dire depuis 1765, tous les Entrepreneurs y ont fait de très mauvaises affaires, s'ils ne se sont pas ruinés, c'est ce qui est d'une notoriété publique.

En effet en 1765, le sieur Bienfait a pris la direction ayant devant lui 40.000 livres. Trois ans après il a tout abandonné et a quitté Lille ayant à peine un habit sur le corps.

Cousin lui a succédé, il a mal conduit sa barque, d'un côté il a donné à ses plaisirs de l'autre à sa vanité, en fesant une troupe beaucoup plus chère que sa place ne pouvait le comporter ; il s'est ruiné.

Messieurs les Actionnaires (les notables de la ville) sont venus après. Trop à leur aise pour s'assujettir à veiller pour eux mêmes à leurs interests, ils ont été trompés par leurs préposés et au lieu de retirer le bénéfice qu'ils avoient cru appercevoir par leurs spéculations, ils ont perdû près de 150.000 livres et se sont retirés.

Il est bon d'observer ici, que jusques alors le privilège des Bals de la redoute avait été joint à celui de la Comédie. Messieurs les Actionnaires pour tâcher de se couvrir d'autant des pertes qu'ils avaient essuyées, ont sollicité ce privilège, l'ont obtenu et en jouissent encore. Ce bénéfice réel a donc été retiré aux autres Directeurs.

Aux Actionnaires ont succédé les sieurs Raparlier, Le Moine et à ceux-ci le sieur Lorville. L'histoire de ces derniers Directeurs est très récente et très connue, au moyen de quoi on se dispensera d'en parler ici.

L'énumération qu'on vient de faire des entrepreneurs qui se sont ruinés, ou qui ont perdu gros au spectacle ne suffirait pas, si on ne prouvait qu'il a été presque impossible qu'il en ait été autrement, c'est ce qu'on va faire.

1° Le privilège des redoutes comme on vient de le dire; n'est plus joint à celui de la Comédie. MM. les Actionnaires en jouissent; peut être ont ils même déjà recouvré leurs pertes, c'est ce qu'on ne sait et qu'on ne veut point discuter. Tout ce qu'on dira c'est que ces M^rs ont perdu dans leur entreprise ayant les redoutes et dans un temps de paix ; il n'était pas possible que les entrepreneurs qui leur ont succédé fassent de meilleures affaires qu'eux, puisqu'ils n'en ont pas joui.

Les redoutes forment un objet net de 4.000 livres par an, ils auraient dû sinon ne pas y gagner, au moins ne pas y perdre.

Enfin et quoiqu'ils ayent perdu, par leur faute, leur manque d'ordre et d'attention ; et même par leur peu de connaissance dans une matière qu'ils n'avaient épousée que dans la vue seule de leurs interests ils jouissent de ce privilège ; et l'Entrepreneur du Spectacle en est privé ; il est donc privé d'un *adjutorium* fort intéressant et qui lui est d'autant plus essentiel qu'il est clair que cette chose seule peut balancer la perte ou le gain.

2° Peu de villes dans le Royaume qui n'aye une salle de spectacle à elle appartenante, et de laquelle le Directeur de la Comédie ne se serve sans aucune rétribution.

Rien de tout cela à Lille. Il est obligé de payer 4.400 livres par an, une salle affreuse en tout point.

Quant à la décoration de la Salle elle est connue et en bref, c'est une vraie chambre obscure ; quand à sa construction il serait difficile d'en trouver une aussi mal construite et par conséquent aussi peu commode, et avec aussi peu de ressources.

1° Un théâtre étranglé, dont les deux premières coulisses sont fermées, et qui nuit beaucoup à l'exécution des pièces et au jeu de l'acteur.

2° des Loges garnies de banquettes pratiquées de cette manière qu'il est impossible à ceux qui sont derrière de s'asseoir [1].

3° Point de bureau pour distribuer les billets aux différents prix, ce qui met un caissier ou receveur infidel à même de s'entendre avec le portier et pour cette raison de nuire beaucoup aux interests de l'entrepreneur.

4° Pas une place pour servir de corps de garde ; au point que si on a besoin d'une trentaine d'hommes pour figurer dans une pièce, on est obligé de les laisser tous au parterre. Outre que cet inconvénient est préjudiciable au directeur, il est encore désagréable pour le public ; c'est cependant ce qu'on ne peut éviter.

5° Enfin pas une place pour faire un foyer pour le public. Le Directeur est obligé de louer une chambre dépendante de la

1. Les propriétaires de la salle ont promis au sieur Fages de faire peindre leur salle pour l'année prochaine et de faire mettre des chaises aux premières loges au lieu des banquettes.

maison voisine ; il paye encore pour le loyer de cette chambre 150 livres par année.

3° (*sic*) On donne trois ou quatre bals par an dont la recette peut se monter à 1.000 livres. Il faut donc au greffier militaire de la place 300 livres, il a outre cela ses entrées gratis au Spectacle.

4° (*sic*) Y a-t-il une réjouissance publique. Le Magistrat demande et ordonne une représentation gratis pour le peuple, on fait même mettre sur l'affiche que c'est la Ville qui donne ce spectacle au peuple. On croirait d'après une pareille annonce que la Ville passe à l'Entrepreneur une somme pour le dédommager en partie de ses avances et de ses soins. Au contraire, il fait tous ses frais et n'a pas la moindre immunité. En bon citoyen, il est toujours flatté de mêler son allégresse à celle du peuple et de tous les sujets du Roy et de donner ses talents et ses soins pour l'augmenter ; il ne devrait au moins y contribuer que de cette manière, mais il fait des avances réelles et son privilège d'entrepreneur du spectacle ne doit pas lui donner aussi le privilège d'être le seul des citoyens qui fasse des dépenses pour une fête publique. Messieurs du Magistrat font à la vérité des dépenses, mais pas un d'eux n'y contribue d'une obole, puisque le tout est prélevé sur les revenus de la Ville ; rien ne les empêcheraient cependant d'employer dans leur état de dépense une certaine somme donnée au Directeur de la Comédie pour le spectacle gratis. Les Supérieurs qui reçoivent leur compte ne les trouveraient pas mauvais et pareille dépense n'est pas de nature à être rayée.

5°. (*sic*) Vient-il à Lille un baladin ou un homme qui a un spectacle quelconque il obtient *de plano* de Messieurs du Magistrat la permission de le faire voir sans aucune injonction de s'arranger avec le Directeur du Spectacle. Le privilège, le spectacle même leur est indifférent, et on croirait qu'ils sont étrangers à la chose.

On ne peut donc d'après ce qu'on vient de dire attribuer la ruine ou la perte des Entrepreneurs du Spectacle de Lille et l'espèce de désertion qui y règne qu'au peu de goût qu'ont pour le spectacle les habitants de la Ville [1], aux charges qu'on y a toujours laissées et encore plus au peu de protection que les chefs de la ville leur ont accordées depuis nombre d'années.

Le S[r] Fages tient des bontés de M. l'Intendant qui ainsi que sa famille veulent bien l'honorer de leur protection, le privilège des spectacles pour en jouir à Pasques prochain. Il ne l'a point sollicité dans l'intention de courir la même carrière que ses prédécesseurs. Il ne veut par conséquent pas se ruiner et encore moins faire perdre ceux qui auront assez de confiance en lui pour lui faire les avances nécessaires à son entreprise. Enfin il serait dé-

1. Il y a à Valenciennes qui est, en comparaison de Lille, une très petite ville, pour 36.000 livres d'abonnement par an.

sespéré en fesant une mauvaise affaire de s'exiler d'un pays qu'il regarde maintenant comme sa patrie. Quoique peu fortuné il s'est fait jusqu'à présent un plaisir et un devoir de consacrer ses talents, ses soins et ses veilles aux plaisirs de ses protecteurs et du public sans penser à se procurer un bien être assuré. L'amour de ses devoirs, les égards qu'il devait à ceux qui ont bien voulu lui accorder leur bienveillance l'ont toujours éloigné de chercher ailleurs. Aimé dans ce pays il y est resté. L'occasion s'y présente, plein de confiance dans les bontés de M. l'Intendant et dans son crédit auprès de Mgr le Maréchal, prince de Soubise, de M. le prince de Robecq, il l'a saisit. C'est à raison de l'entreprise dont M. l'Intendant lui a fait accorder le privilège qu'il ose réclamer aujourd'hui la continuation de sa protection.

En conséquence, il a l'honneur de supplier très respectueusement M. l'Intendant de vouloir 1° lui faire accorder par Mgr le Maréchal ou par M. le prince de Robecq le privilège des Redoutes. 2° de lui accorder, lors qu'il sera dans le cas de faire voyager sa troupe, des permis et sans frais pour les voitures qui la conduiront, ce qui n'arrive que très rarement mais qui, dans l'occasion, allège beaucoup la dépense. 3° de donner des ordres aux Magistrats chargés de la police de n'accorder à aucun étranger entrepreneur des spectacles, tel qu'il soit, permission d'en donner des représentations qu'à la charge de s'accorder avec l'entrepreneur privilégié des spectacles de la Ville sous les peines portées à ce sujet par les règlements de police et celui de Mgr le Maréchal. 4° De faire abonner s'il était possible, tous les bureaux tels que ceux de l'Intendance, des fermes du Roy, de la Chatellenie, des vivres, des trésoriers, etc., ainsi que M. l'intendant de Valenciennes a bien voulu le faire faire dans la même ville. 5° Et enfin de faire, sur le surplus des observations du suppliant, tout ce que son équité ordinaire, son amour pour le bien public et sa bienveillance pour le Sr Fages lui dicteront.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

Les origines, du XIVe au XVIe siècle.

DEUXIÈME PARTIE

La salle de la Comédie (1702-1787).

Répertoire et pièces nouvelles.

Représentations extraordinaires

(Troupes et artistes de passage).

Tableaux de la troupe.

ANNEXES

PLANCHES

TABLE DES NOMS DE PERSONNES

A

B

C

D

E

F

G

H

I-J-K

L

M

N

*

O

P

Q

R

S

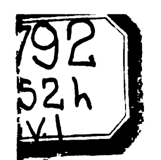
T

V

W-Z

LILLE, IMPRIMERIE LEFEBVRE-DUCROCQ


FIT FABER FABRICANDO



HISTOIRE

DU

THÉATRE DE LILLE

DE SES ORIGINES A NOS JOURS

PAR

LÉON LEFEBVRE
IMPRIMEUR
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES DE LILLE
ET DE LA COMMISSION HISTORIQUE DU NORD

I

PREMIÈRE PARTIE

Les origines jusqu'au XVIIe siècle

DEUXIÈME PARTIE

La Salle de la Comédie (1702-1787)



LILLE
IMPRIMERIE LEFEBVRE-DUCROCQ
1907

DU MÊME AUTEUR

Talma dans le Nord — 1888

Le Théâtre de Lille il y a cent ans — 1889

Un Chapitre de l'histoire du Théâtre de Lille — 1890

Souvenirs de théâtre d'un Lillois — 1890

La Musique et les Beaux-Arts à Lille au XVIIIe siècle — 1893

Le Théâtre de Lille au XVIIIe siècle : Auteurs et Acteurs — 1894

L'Orchestre du Théâtre de Lille — 1898



